
3 1761 07973081 8

HISTOIRE
DE BOSSUET.

TOME I.

AVERTISSEMENT

DES ÉDITEURS.

AYANT *acquis le* 11 *juillet* 1829, *de M. le chevalier de Bausset, légataire universel de feu M. le cardinal de Bausset, son oncle, la propriété de l'*HISTOIRE DE BOSSUET, *nous avons dû nous appliquer sans délai à mettre au jour une édition nouvelle de cet excellent ouvrage, qui fait naturellement suite aux Œuvres complètes de l'évêque de Meaux, dont nous venons d'achever si heureusement la publication.*

Pour donner plus de prix à notre édition, nous l'avons enrichie d'une notice complète sur la vie et les ouvrages de l'illustre Cardinal. Cette notice, écrite avec autant de pureté dans le style que d'exactitude dans les faits, est l'œuvre consciencieuse d'un homme de lettres savant dans les sciences biographiques et bibliographiques; et nous espérons qu'elle sera lue avec intérêt par toutes les personnes qui aiment à connoître les circonstances de la vie publique et privée des hommes célèbres, dont les travaux restent l'objet d'un culte et d'une admiration légitimes.

M. Christine, chanoine du chapitre d'Aix, ayant bien voulu nous communiquer l'eloge funèbre de feu M. le cardinal de Bausset, qu'il a prononcé le 13 *juillet* 1824, *dans la cathédrale d'Aix, en présence de M. de Roquefort, archevêque de ce siége, neveu du Cardinal,*

nous avons saisi avec empressement l'occasion de reproduire ce morceau, qui se distingue surtout par les touchantes inspirations d'un cœur reconnoissant, tout plein encore du souvenir des hautes vertus et des éminentes qualités du digne prélat qui en est le sujet. Il fera suite à la notice dont nous venons de parler.

Enfin, l'oraison funèbre de Bossuet, prononcée le 23 *juillet* 1704, *par le P. de la Rue, dans l'église cathédrale de Meaux, complètera cette édition.*

Nous aimons à nous persuader qu'on nous saura gré de nos soins, pour la rendre digne de faire suite à celle de Bossuet.

AVERTISSEMENT

DE LA PREMIÈRE ÉDITION.

Je donne l'*Histoire de Bossuet* telle que je l'avois écrite il y a près de deux ans *.

Je n'y ai rien changé, je n'y ai rien ajouté, je n'en ai rien retranché.

J'avoue que j'ai eu besoin de faire effort sur moi-même pour résister à la satisfaction si douce de montrer les descendants de Louis XIV, dispersés par les orages et les tempêtes qui avoient renversé son trône, apparoissant tout à coup sur tous les points de la France, pour la reconquérir par la clémence et la bonté, sans faire couler d'autres larmes que celles de l'amour et de l'attendrissement.

A la vue du spectacle *de tous ces trônes tombant les uns sur les autres avec un fracas effroyable*, et se relevant tous en un même jour, sans la prévoyance d'aucune sagesse humaine, je me suis représenté Bossuet, les yeux fixés sur la Providence, ajoutant quelques pages à son *Discours sur l'Histoire universelle*, et quelques coups de pinceau à son magnifique tableau de Charles I.er et de Henriette de France.

Mais j'ai cru devoir rester fidèle à mon premier plan. Je n'ai vu, je n'ai voulu voir que Bossuet et son siècle.

Je dois rendre compte des secours que j'ai trouvés pour donner à l'*Histoire de Bossuet* la confiance et l'autorité que réclame un si grand nom.

Tous ses manuscrits ont éte mis à ma disposition ; je

* La première édition parut au mois de novembre 1814.

n'y ai rien trouvé d'important qui ne fût déjà connu par les différentes éditions qu'on a données de ses ouvrages. Mais on sent avec quel respect religieux un historien de Bossuet a dû porter ses regards et son intérêt sur des papiers qui ont reçu de sa main la première empreinte de ses pensées et de son génie.

Les manuscrits de l'abbé Ledieu m'ont fait connoître un grand nombre de faits et de détails ignorés jusqu'à présent. L'abbé Ledieu est moins recommandable par le mérite ou l'agrément du style, que par sa profonde vénération pour Bossuet, et par la fidélité scrupuleuse, souvent même minutieuse, de ses récits. Il a été pendant vingt ans son secrétaire (depuis 1684 jusqu'en 1704); et il est à regretter qu'il ait eu si tard l'idée d'écrire jour par jour tout ce que faisoit, tout ce que disoit ce grand homme. Son *Journal* ne commence qu'à la fin de 1699, et conduit jusqu'à sa mort en 1704; ce qui ne comprend guère que quatre ans et demi de la vie de Bossuet. Mais comme l'abbé Ledieu rend compte de tout ce qu'il lui entendoit dire, et qu'il arrive souvent que dans la conversation on revient sur des détails et sur des faits antérieurs, ce journal offre un grand nombre d'anecdotes qui se rapportent à toutes les époques de la vie de Bossuet.

D'ailleurs l'abbé Ledieu a laissé plusieurs mémoires et beaucoup de pièces détachées, qui m'ont été extrêmement utiles pour mon travail.

Malgré les imperfections de style de ces mémoires, mêlés souvent d'expressions et de réflexions très-communes, j'ai cru devoir, aussitôt qu'il est question de quelque fait curieux ou important, rapporter ce qu'il a écrit comme il l'a écrit. J'aurois craint d'altérer la confiance due à son témoignage, en me permettant de donner une expression plus correcte à ses récits.

NOTICE HISTORIQUE

ET LITTÉRAIRE

SUR M. LE CARDINAL DE BAUSSET,

ANCIEN ÉVÊQUE D'ALAIS, PAIR DE FRANCE.

Le christianisme a été, dans le dernier siècle, en butte aux attaques d'une secte nombreuse et puissante; ses ennemis l'ont un instant cru près de périr : déjà ils s'enorgueillissoient d'un triomphe qui leur sembloit facile; mais leur fol espoir a été déçu : ce culte divin a, contre leur attente, résisté aux chocs les plus violents, aux plus rudes atteintes, et s'est montré impérissable aux yeux des insensés qui s'étoient flattés de le renverser.

On doit remarquer que ceux mêmes qui avoient pour plan avoué de détruire la religion de Jésus-Christ, étoient obligés de lui substituer sa propre morale; les méditations de tous les philosophes de l'univers, pendant des siècles, n'ont pu produire un adage plus sublime et plus simple, plus propre à conduire les hommes à la vertu, que ces préceptes qu'ont semés dans le monde quelques pauvres pêcheurs; hommage involontaire que les ennemis les plus acharnés du christianisme sont forcés de lui rendre!

Mais il faut en convenir aussi : nous ne sommes plus aux temps où la voix puissante des Bourdaloue, des Bossuet, tonnant du haut de la chaire de vérité, attiroit dans les temples une foule nombreuse; où la controverse de Fénélon et de celui que l'admiration universelle sur-

nomma dès son vivant le dernier Père de l'Eglise, sur quelques points obscurs de théologie ascétique, excitoit vivement l'intérêt de la France entière. Aujourd'hui, même avec les sublimes génies de ces hommes immortels, on ne sauroit prétendre aux mêmes succès, on ne sauroit exciter le même enthousiasme; mais au milieu des pompes de la Cour, au milieu des honneurs dont les combloit un Roi digne de les apprécier, ces hommes, aussi simples que grands, surent pratiquer les vertus modestes et pures, qui sont le véritable apanage du chrétien, parce que seule entre les religions, la religion chrétienne en a expressément recommandé l'exercice. C'est de ce côté que les prêtres chrétiens doivent s'efforcer constamment de ressembler à ces grands modèles, car tel est le véritable exemple qu'ils ont légué à leurs successeurs : c'est par la pratique des mêmes vertus que ceux-ci sauront se concilier le respect général, qu'ils répondront aux sarcasmes les plus amers, et réduiront enfin au silence leurs ennemis confondus; c'est par l'humilité, c'est par la charité, c'est par l'amour du prochain et le détachement des choses terrestres qu'ils pourront, dans tous les temps, s'attirer l'admiration et prouver aux plus endurcis la sublime origine des dogmes qu'ils professent. La puissance fondée sur le crédit, sur les richesses, sur la force, sur les talents même, passe et s'écroule avec eux; l'empire de la vertu est le seul ici-bas qui ne puisse périr : aussi la religion a-t-elle par-dessus tout recommandé que l'on pratiquât la vertu.

L'homme dont je vais raconter rapidement la vie me suggère ces réflexions, parce qu'il paroît les avoir prises pour règles de sa conduite; véritablement sage, il se plia aux circonstances difficiles pendant lesquelles il exerçoit l'apostolat; il sut imiter, comme ils doivent être imités, les grands hommes, la gloire de l'église gallicane, et il a mérité que son nom, inscrit auprès de leurs noms immor-

tels, ne parût pas trop indigne d'un si grand honneur. Il a été élevé à l'épiscopat; il a été membre du corps illustre auquel il appartient de nommer les successeurs de saint Pierre; il a siégé dans l'assemblée des pairs de la monarchie nouvelle : est-ce à de si grands honneurs qu'il doit que l'on s'occupe encore de lui, après son trépas? Non, mais il eut des talents, il eut des vertus; il fut humble, tolérant, pardonna les injures; les grandeurs ne le corrompirent pas; simple et modeste, il vécut étranger à l'ambition et recherchant l'obscurité comme les autres recherchent l'éclat : sa renommée est immortelle.

Le cardinal Louis-François DE BAUSSET, duc, pair de France, membre de l'Académie françoise, commandeur des ordres du Roi, etc., naquit le 14 décembre 1748, à Pondichéry, qu'habitoit le marquis de Bausset, son père, en qualité de grand-voyer ou gouverneur civil de cet établissement, le plus important de ceux qu'avoit alors la France dans les Indes orientales.

A l'âge de douze ans, le jeune Bausset fut envoyé en France, et son oncle, l'évêque de Béziers, auquel il étoit adressé, le plaça chez les jésuites du collége de la Flèche, pour y commencer ses études, qu'il vint ensuite terminer au collége de Beauvais à Paris. Son inclination, d'accord avec les vœux de ses parents, le portoit à suivre la carrière ecclésiastique; il entra en conséquence au séminaire de Saint-Sulpice et y fit ses cours de philosophie et de théologie.

M. de Bausset annonça dès sa première jeunesse d'heureuses qualités, beaucoup d'esprit et de pénétration, et par-dessus tout une mémoire extraordinaire. M. le comte de Villeneuve *, son neveu, dans une notice qu'il lui a

* M. le comte de Villeneuve-Bargemont, conseiller-d'état, préfet du département des Bouches-du-Rhône, etc., mort dans les premiers jours d'octobre 1829.

consacrée, et qui a été imprimée à Marseille, après avoir été lue dans une séance publique de l'académie de cette ville, raconte à ce sujet une anecdote tellement singulière, qu'elle a besoin, pour être crue, d'une attestation aussi grave que la sienne. Voici ses propres paroles : « C'étoit surtout par une étonnante mémoire que brilloit » l'historien de Fénélon et de Bossuet. Dans sa jeunesse, » il entendit M. de Rulhières lire, devant un cercle choisi, » son histoire manuscrite de la révolution qui, en 1762, » précipita Pierre III du trône de Russie ; et, rentré chez » lui, il transcrivit de mémoire cet ouvrage qui l'avoit » vivement frappé. Ce fait se répandit dans la société, » et M. de Rulhières lui-même eut besoin d'être assuré » de la vérité de ce qu'on lui avoit rapporté et de la » loyauté de M. de Bausset, pour être convaincu qu'il » n'avoit rien à redouter du résultat de cette prodigieuse » mémoire. Cet ouvrage, qui a près de 400 pages, ajoute » M. de Villeneuve dans une note, n'a été imprimé qu'a- » près la mort de Catherine II, ainsi que M. de Rulhières » en avoit pris l'engagement. »

Avec autant de facilité, les études du jeune Bausset ne purent qu'être brillantes et rapides. Il fut reçu bachelier et passa à la maison et société royale de Navarre, où il fit sa licence et atteignit le sous-diaconat. Il possédoit déjà à cette époque deux bénéfices : un canonicat de Béziers, et le titre de recteur de la chapelle du Saint-Esprit au diocèse de Fréjus ; ce dernier siége épiscopal, ainsi que celui de Béziers, étoit occupé par un membre de sa famille.

M. de Brancas, archevêque d'Aix, remarqua à cette époque le jeune abbé de Bausset, et, l'ayant pris en affection, le fit députer par son diocèse, en 1770, lorsqu'il n'étoit encore âgé qu'à peine de vingt-deux ans, à l'assemblée du clergé de France. Le même prélat le désignoit pour agent du clergé en 1780, et ce choix avoit déjà été

approuvé par le Roi, quand la mort de M. de Brancas vint faire avorter son projet; son successeur, M. de Boisgelin, ayant un neveu dans les ordres, le fit nommer à ces fonctions; et, comme pour dédommager l'abbé de Bausset, qui venoit d'être ordonné prêtre, il l'appela en 1772, à l'âge de vingt-quatre ans, à celles de vicaire général du diocèse d'Aix. Cet arrangement, qui pouvoit paroître nuisible à l'avancement de l'abbé de Bausset, lui fut au contraire favorable; car il fut nommé à l'évêché d'Alais en 1784, et l'agence de 1780 ne finit qu'en 1785.

Ce fut sous M. de Boisgelin, que le jeune de Bausset acquit l'habitude de la haute administration ecclésiastique; et ses heureuses dispositions, développées à une aussi bonne école, l'y rendirent en peu de temps très-habile. Il y déploya de bonne heure beaucoup de prudence, et une sagesse qui lui attira les plus honorables témoignages.

Le gouvernement avoit alors besoin, pour administrer le diocèse de Digne, d'un homme qui réunît la fermeté à la douceur et à l'expérience; le désordre y régnoit par suite de démêlés très-vifs qui y avoient éclaté entre l'évêque et son chapitre, relativement à leurs intérêts temporels; on jeta les yeux sur l'abbé de Bausset pour remplir la place de grand vicaire de ce diocèse, et en même temps la tâche difficile de médiateur entre des parties violemment irritées. Il fut en effet appelé à ces fonctions en 1782, et par sa justice, sa modération et son habileté, parvint à concilier tous les intérêts, à faire pardonner des torts mutuels, et à arranger l'affaire en peu de temps, en évitant le scandale de débats publics. Sa conduite en cette circonstance délicate lui valut des éloges unanimes, et, deux ans après, sa nomination à l'évêché d'Alais.

Cette récompense flatteuse étoit une nouvelle preuve

de confiance que lui donnoit le Roi ; en effet , le diocèse d'Alais , situé dans les montagnes des Cévennes , auxquelles nos troubles religieux ont donné une si triste célébrité , est peuplé en grande partie de protestants ; et à cette époque il falloit, pour le gouverner, unir une prudence et une tolérance rares à une noble fermeté de caractère. Les religionnaires étoient encore sous le poids des ordonnances rendues contre eux dans les dernières années du règne de Louis XIV, et les premières de celui de son successeur ; mais ces lois , à cause de leur sévérité même , étoient tombées en désuétude , et quoiqu'elles n'eussent pas encore été révoquées , restoient sans exécution et paroissoient comme non avenues. Cependant il suffisoit qu'elles existassent pour que la secte proscrite par elles vécût dans une anxiété continuelle , et se vît sans cesse placée entre la crainte des châtiments et l'infamie d'une abjuration intéressée ; les protestants sentoient qu'ils ne devoient qu'à la clémence du chef de l'état la tranquillité précaire dont ils jouissoient ; et cette triste position , jointe au souvenir récent de leurs malheurs , les rendoit ombrageux , et leur faisoit regarder le clergé catholique, et l'évêque en particulier, comme des ennemis chargés de les surveiller.

C'étoit cette injuste défiance que le sage et bon Louis XVI vouloit faire cesser ; il avoit résolu de ramener la paix et la concorde entre les deux partis , et de maintenir les protestants dans un esprit d'ordre et de tranquillité qui permît à l'autorité de ne pas paroître s'apercevoir qu'ils existoient encore , nonobstant les ordonnances qui ne leur permettoient pas de rester dans leur patrie : le grand vicaire de Digne lui parut propre à seconder ses vues pieuses et bienfaisantes , et il ne se trompa pas.

L'abbé de Bausset se prépara aux hautes fonctions qui lui étoient confiées, par une retraite chez les sulpiciens à

ssy, et fut sacré dans leur chapelle le 18 juillet 1784, ar M. de Boisgelin archevêque d'Aix; il se rendit imédiatement après dans son diocèse.

Doué d'un esprit conciliant et éclairé, sage et tolérant utant que pieux, le nouvel évêque réussit dans sa mission e paix et de tolérance, au-delà même des espérances u monarque qui la lui avoit confiée; il sut acquérir l'esme et l'affection des deux partis; sa charité, son zèle, a bienfaisance, son empressement à obliger indistinctement tous ceux qui s'adressoient à lui, lui concilièrent ous les cœurs; les protestants, charmés par ses manières ffables et par sa bonté, oublièrent leurs préventions et eurs craintes; ils rivalisèrent bientôt avec les catholiques e respect et d'attachement pour leur vénérable évêque; s ont même conservé jusqu'à nos jours la mémoire de es bienfaits, et citent encore aujourd'hui avec reconoissance les services qu'il leur a rendus.

M. de Bausset a laissé des traces plus durables encore e son administration dans le diocèse d'Alais; les conées montueuses et arides dont il est en grande partie omposé, étoient habitées par des hommes pauvres, rossiers et ignorants, que la difficulté des communicaons et le défaut d'industrie retenoient depuis des siècles ans leur apathique misère. M. de Bausset fit construire es chemins, défricher les terres, propagea la culture du ûrier, principale richesse du pays, et eut la gloire de orter les premiers germes de la civilisation et de la proérité dans les villages les plus reculés des Cévennes. Enfin il obtint, pour la ville de sa résidence, une école ilitaire pour la marine, qui y a subsisté jusqu'à ces deriers temps.

En sa qualité d'évêque d'Alais, M. de Bausset se trouoit de droit membre des états provinciaux du Languedoc; il siégea dans cette assemblée célèbre, à laquelle la rovince a dû long-temps sa prospérité, et il fut l'un des

membres qu'elle choisit pour aller, en 1786, porter a
pied du trône les vœux annuels, les espérances et l
réclamations de ces états. Ce fut même lui qui, à la tê
de la députation, eut l'honneur de haranguer le roi
toutes les personnes de la famille royale.

On sait quel a été de tout temps le sort de ces fad
compliments, de ces ennuyeux discours d'apparat : rap
portés par la gazette de la Cour, avec la relation de la c
rémonie qui les avoit fait naître, ils étoient oubliés po
toujours le lendemain. Ceux que M. de Bausset pronon
en cette occasion sont du très-petit nombre de ceux q
ont échappé à cette loi commune et qui ont mérité un
distinction particulière; on les cite encore comme d
modèles du genre; cependant ils sont peu connus, n'aya
été réimprimés que dans des ouvrages peu répandus;
comme d'ailleurs leur place naturelle est dans les Œuvre
de M. de Bausset, on les trouvera à la suite de cett
Notice. Ils sont au nombre de sept, adressés au Roi, à l
Reine, à Monsieur (depuis Louis XVIII), à Madame
au comte d'Artois (aujourd'hui Charles X), à madam
la comtesse d'Artois, et à madame Elisabeth. On pe
remarquer dans tous l'élégance heureuse et l'atticism
délicat de l'expression et de la pensée; mais celui au R
brille principalement par la noble fermeté du langage
sage mélange de respect et de liberté; et celui à madam
Elisabeth, qui est de beaucoup le plus célèbre et l
plus digne de l'être, me paroît dans son genre un peti
chef-d'œuvre où la louange la plus délicate est présenté
avec une grâce exquise et de la manière la plus ingé
nieuse.

M. de Bausset étoit à peine rentré dans son diocèse
quand il fut appelé à la première assemblée des notables
convoquée par le Roi au mois de février 1787; il fut éga
lement membre de la seconde, tenue au mois de novembr
1788. Il fit, dans l'une et dans l'autre, partie du burea

de M. le duc de Bourbon, et ce fut lui que ce prince chargea d'en rédiger les délibérations.

A cette époque, le prélat étoit reçu avec distinction à Versailles; les membres de la famille royale, les princes de la maison de Condé particulièrement le combloient de témoignages de considération, et le Roi lui-même lui donna en diverses circonstances des marques de son estime. Lorsqu'il fut question de choisir un précepteur au jeune Dauphin, dont le duc d'Harcourt venoit d'être nommé gouverneur, on jeta les yeux sur M. de Bausset, et il parut l'un des plus dignes de remplir ces fonctions difficiles, auxquelles toutefois il ne fut pas nommé.

Aussitôt que les circonstances qui l'avoient appelé à Paris ne l'y retinrent plus, M. de Bausset, éloigné de toutes vues ambitieuses, retourna dans son diocèse, à l'administration duquel il donnoit tous ses soins. Les premiers troubles de la révolution vinrent encore l'arracher à la paix profonde dont il y jouissoit*. L'assemblée constituante décréta la suppression de l'évêché d'Alais; le prélat déclara aussitôt dans une lettre, adressée à ses vicaires généraux, en date du 12 juillet 1790, qu'un pareil décret ne pouvoit rompre les liens qui l'attachoient à son église. Il s'exprimoit en peu de mots, avec modération, mais avec fermeté; on joignit à cette lettre une réclamation pour les droits de l'évêque, signée de l'abbé Giraud, l'un de ses grands vicaires, qui avoit été sommé par le directoire d'Alais d'évacuer le palais épiscopal, et on la rendit publique le 1 novembre 1790.

M. de Bausset refusa son assentiment à la constitution civile du clergé, publia contre cette mesure quelques

* C'est à tort que l'on a dit et imprimé que M. le cardinal de Bausset a été membre des états généraux, depuis assemblée nationale et constituante; il n'en fit point partie, et n'a joué un rôle dans les affaires publiques de cette époque que par les protestations qu'il a signées contre plusieurs des actes de cette assemblée célèbre, concernant les intérêts du clergé.

écrits dans lesquels il s'unissoit aux principes adoptés par le plus grand nombre des évêques du royaume et aux déterminations qu'ils avoient résolu de prendre, et adhéra, avec la plupart des membres du haut clergé françois, à l'*Exposition des principes sur la constitution civile du clergé, par les évêques députés à l'assemblée nationale*, espèce de protestation rédigée par M. de Boisgelin.

Ces actes d'opposition au gouvernement et aux principes tout-puissants alors en France le contraignirent d'en sortir pour fuir la persécution ; il se réfugia en Suisse, et y resta jusqu'au mois de septembre 1792. A cette époque, le mauvais état de sa santé dès long-temps chancelante, l'espoir d'être utile à son diocèse et à l'Eglise, une mission secrète dont il fut chargé, le ramenèrent en France, et il revint à Paris.

Il ne tarda pas à y être découvert et fut aussitôt saisi et conduit dans l'ancien monastère de Port-Royal, rue de la Bourbe, qu'on avoit converti en prison.

Son courage ne l'abandonna pas pendant ces rudes épreuves ; il exhortoit ses compagnons d'infortune, et, quoique la mort lui parût imminente, il se procura des livres et mit à profit le temps de sa longue réclusion en se livrant à l'étude ; il s'attacha surtout à celle de l'histoire du siècle de Louis XIV, et la connoissance approfondie qu'il en avoit acquise lui fut très-utile lorsque, quelques années après, il entreprit d'écrire la vie de deux des grands hommes qui ont illustré cette époque.

M. de Bausset sut conserver dans la captivité son noble caractère, et ne fléchit pas sous les tyrans qui opprimoient alors la France : la crainte ne lui arracha pas une parole, une action qu'il ait pu désavouer plus tard. M. de Montesquiou raconte à ce sujet qu'un jour que tous les prisonniers étoient au réfectoire, « arrivent (je » le laisse parler) arrivent des membres du tribunal ré- » volutionnaire qui ordonnent de se lever et de crier :

» *Vive la républiquc!* Tout le monde se soumet; une » seule table reste assise et garde le silence : c'étoit celle » de l'évêque d'Alais. Ces misérables la remarquent; ils » s'en approchent et renouvellent le même cri; on obéit » encore, et l'évêque d'Alais ne change pas de maintien. » La vertu pour la première fois peut-être en imposa à » ces hommes de sang; ils se retirèrent, marquant sans » doute leurs premières victimes, mais n'osant pas les » outrager. »

La révolution du 9 thermidor sauva M. de Bausset de l'échafaud; il ne comparut pas devant le tribunal révolutionnaire, et les démarches zélées d'un protestant, qui l'avoit connu à Alais, le firent mettre en liberté peu de temps après cette journée. Il se retira alors dans une campagne des environs de Paris, chez madame de Bassompierre, à Villemoisson près de Lonjumeau. Il y consacra son temps à la méditation et à l'étude, vivant dans une retraite absolue, allant rarement à Paris pour y voir quelques amis, et ne recevant guère d'autres visites que celles du supérieur général de Saint-Sulpice, le respectable M. Emery, échappé comme lui à la hache révolutionnaire *, et auquel l'unissoit une sincère affection et une grande conformité de goûts et de vues.

Ils se voyoient fort souvent, conféroient ensemble sur tous leurs travaux et sur toutes leurs démarches dans ces temps difficiles, et quand ils étoient séparés ne cessoient d'entretenir une correspondance assidue.

Ce fut pendant cette laborieuse retraite, que M. Emery, devenu par hasard propriétaire des manuscrits de Fé-

* M. Emery, enfermé dans les prisons pendant le règne de la terreur, dut son salut, chose étrange, au zèle avec lequel il prodiguoit les consolations religieuses aux victimes de la tyrannie. Ce fut l'exécrable Fouquier Tinville, accusateur public près le tribunal révolutionnaire de Paris, qui le fit épargner lorsque déjà il étoit désigné pour l'échafaud : — « *Il faut laisser vivre ce petit* » *prêtre*, dit-il dans son cynique langage, *parce qu'il empêche les autres de* » *crier*. » L'abbé Emery mourut le 28 avril 1811.

nélon *, les mit sous les yeux de M. de Bausset, et lui donna la première idée d'écrire la vie de ce grand prélat; idée qu'il ne tarda pas à exécuter.

Sous le gouvernement du directoire, l'évêque d'Alais, de concert avec M. Emery, avoit fait une concession à l'esprit du temps, en se prononçant pour que les prêtres ne refusassent pas de donner la déclaration exigée d'eux par la loi du 7 vendémiaire an IV, et au moyen de laquelle le clergé non assermenté put librement exercer en France le culte catholique, jusqu'au 18 fructidor. Dans un petit écrit publié à ce sujet, le prélat engageoit principalement les ministres du culte à éviter d'entremêler les affaires ou les intrigues de la politique avec les grands et nobles intérêts de la religion. M. de Bausset se déclara également, sous le consulat, en faveur de la promesse de fidélité à la constitution, que le gouvernement exigeoit des ecclésiastiques; on en trouve la preuve dans les *Annales philosophiques, morales et littéraires*, journal ecclésiastique de cette époque, où son nom est plusieurs fois cité à ce sujet.

Cependant un gouvernement régulier et stable s'étoit enfin établi en France: l'ordre avoit succédé à une longue anarchie; le pape et le premier consul avoient signé un concordat, à la suite duquel M. de Bausset, pour se conformer à la volonté du souverain pontife, envoya sa démission de l'évêché d'Alais. Il annonça cette détermination par une lettre qui a été insérée dans le journal ecclésiastique que j'ai déjà cité, les *Annales philosophiques, morales et littéraires*, tome IV, page 155. Il en fit part aussi à ses vicaires généraux par une autre lettre, qu'il leur adressa en date du 24 décembre 1801, et dans la-

* Les manuscrits de Fénélon, enfouis dans un des dépôts nationaux où le vandalisme avoit entassé et confondu tant de précieux monuments des arts et de la littérature, y furent retrouvés à cette époque par le célèbre bibliographe Ant.-Alex. Barbier.

quelle on remarque ce passage : « Ma conscience m'a dit
» que je ne pouvois être exposé à aucun reproche de la
» part de Dieu ni des hommes, en remettant les intérêts
» de la religion et de l'Eglise à mon supérieur, à celui
» que la divine Providence a établi le vicaire de Jésus-
» Christ sur la terre.

» La simple raison, ajoutoit-il, a suffi pour me con-
» vaincre qu'aucun évêque ne pouvoit, dans les circon-
» stances présentes, juger aussi sainement de ce qui con-
» vient ou de ce qui ne convient pas aux intérêts de
» l'église de France, que celui qui est préposé au gou-
» vernement de l'Eglise universelle et le centre de corres-
» pondance de toutes les églises particulières. »

La religion étoit rétablie en France; ses ministres n'avoient plus de persécutions à redouter, plusieurs même avoient part aux faveurs du chef de l'état; cependant M. de Bausset ne quittoit point sa retraite : son peu d'ambition, la modération de ses goûts, ses travaux littéraires et le mauvais état de sa santé le portoient à n'en jamais sortir; les faveurs du monarque vinrent l'y trouver, et la même indifférence qui l'avoit porté à ne point les rechercher, l'empêcha de les repousser. Il fut nommé, le 13 avril 1806, chanoine de première classe du chapitre de Saint-Denis, et en 1808, lors de l'établissement de l'université, il en fut aussi nommé premier conseiller titulaire. Il conserva ces fonctions jusqu'à la première restauration; à cette époque, l'université fut organisée sur un nouveau pied, et M. de Bausset en fut nommé chef, sous le titre de président du conseil royal de l'instruction publique, en remplacement de M. de Fontanes. Mais cette ordonnance resta sans effet; le retour subit de Bonaparte en empêcha l'exécution.

Une commission d'évêques fut nommée, aussitôt après la première restauration, pour régler les intérêts et diriger les affaires du clergé de France, et M. de Bausset en fit

partie avec MM. de Périgord, de Pressigny et de Boulogne, et cinq ecclésiastiques du second ordre. Au mois de novembre 1814, une nouvelle commission composée de neuf évêques, au nombre desquels étoit encore M. de Bausset, fut formée pour le même objet : les événements qui survinrent ne permirent pas que ces deux réunions produisissent aucun résultat; mais au milieu de l'effervescence et des passions du moment, M. de Bausset eut plus d'une occasion d'y faire remarquer sa modération et sa sagesse.

Pendant les Cent jours, Napoléon rendit à M. de Bausset son titre de conseiller titulaire de l'université; mais le prélat, au lieu de le reprendre, se retira à la campagne dès le 21 mars, lendemain de l'entrée de l'empereur à Paris, et il ne revint dans la capitale que lorsque les alliés furent à ses portes.

Immédiatement après la seconde restauration, au mois d'août 1815, M. de Bausset fut appelé à la chambre des pairs; mais ses infirmités toujours plus cruelles et plus continues ne lui permirent d'assister qu'à un très-petit nombre de séances de cette assemblée. Il y exerça cependant quelque influence en diverses occasions, où il montra cet esprit de conciliation et ce caractère modéré, qui le distinguoient particulièrement. Il siégeoit au côté droit de la chambre; cependant, loin de partager les opinions exagérées de quelques-uns de ses collègues, il se sépara d'eux en plus d'une circonstance, et notamment dans celle où quatre évêques-pairs signèrent une protestation contre le refus que fit la majorité de la chambre de mentionner expressément la *religion de l'état*, dans une loi où étoient portées des peines contre les auteurs d'outrages, par voie de publication, à la morale publique et *religieuse*. M. de Bausset ne prit aucune part à cette protestation et refusa de la signer, en déclarant toutefois qu'il partageoit l'opinion de ses collègues sur le respect

dû à la religion, et il écrivit à M. le cardinal de Périgord une lettre, dans laquelle il lui faisoit part des motifs de sa conduite dans cette affaire.

Plusieurs membres de la chambre des pairs, qui partageoient les vues et les opinions politiques de M. de Bausset, se réunissoient chez lui à certains jours et conféroient sur la conduite à tenir dans l'assemblée. Cette réunion, qui fut connue dans le monde politique sous un nom particulier *, étoit très-attachée au ministère de M. de Richelieu; elle vit avec peine sa seconde retraite en 1821 et fit de vains efforts pour l'empêcher; M. de Bausset, uni d'amitié avec ce ministre, fit lire après sa mort son éloge à la tribune de la chambre des pairs, et lui prodigua des louanges qui parurent autant de traits de blâme contre ses successeurs. Depuis lors, l'ancien évêque d'Alais ne prit plus aucune part aux événements politiques.

En 1817, un concordat avoit définitivement réglé les affaires du clergé de France, tant à l'intérieur que dans ses relations avec le souverain pontife; mais l'exécution de ce traité éprouvoit différents obstacles. M. de Bausset n'avoit pas été étranger à sa rédaction, et en 1818, lorsqu'on ouvrit des négociations pour modifier quelques-unes des dispositions de ce concordat, la première réunion des évêques eut lieu le 12 mars chez M. de Bausset; la seconde se tint le lendemain aux Tuileries, et la goutte l'empêcha d'y assister; mais il resta toujours uni de sentiments et de principes aux membres les plus respectables et les plus nombreux du clergé gallican; une lettre, rédigée au mois de juin de la même année, et présentée au Roi, contre la non-exécution du concordat, porte les signatures de trente-deux archevêques ou évêques, au nombre desquels est M. de Bausset.

* On les appeloit les *cardinalistes*.

En 1819, les conférences sur le même sujet recommencèrent; mais M. de Bausset, retenu chez lui par la maladie, ne prit qu'une foible part aux travaux des assemblées d'évêques tenues aux Tuileries dans le courant du mois de mai : une réunion avoit été indiquée chez lui, pour qu'il pût émettre son opinion sur les matières que l'on y débattoit; mais une indisposition de M. de Périgord la fit ajourner et l'empêcha d'avoir lieu. Toutefois M. de Bausset signa la lettre adressée au pape, en date du 30 mai, par les trois cardinaux françois et soixante-treize prélats institués ou simplement nommés, et celle du 15 juin suivant, adressée au Roi par les mêmes cardinaux et les prélats qui se trouvoient à Paris. Ces lettres contenoient des réclamations contre les sentiments et la conduite du ministère d'alors dans les affaires ecclésiastiques, et avoient pour but principal de vaincre la résistance que ce ministère opposoit aux prétentions des chefs de l'église gallicane.

Depuis cette époque, M. de Bausset, en proie à des infirmités toujours croissantes, cessa presque entièrement de s'occuper des affaires publiques, et même de celles du clergé. Louis XVIII, qui l'honora toujours d'une estime et d'une bienveillance particulières, voulut récompenser par les faveurs dont il le combla, le zèle dont il avoit fait preuve, et le talent qu'il avoit montré dans les divers travaux auxquels il avoit pris part.

M. de Bausset avoit été nommé membre de l'Académie françoise par l'ordonnance du Roi, du mois d'août 1816; le Roi attacha l'année suivante le titre de duc à la pairie de ce prélat, et, sur la présentation du même monarque, le pape lui accorda le chapeau de cardinal en même temps qu'à MM. de Périgord et de la Luzerne, dans le consistoire du 28 juillet 1817. Le 26 août Louis XVIII lui remit lui-même la barrette avec la cérémonie d'usage; le discours que le cardinal prononça dans cette occasion et

la réponse du Roi furent insérés dans le *Moniteur* des 27 et 30 août 1817.

En 1820, lors de la promotion qui eut lieu le 30 septembre à l'occasion de la naissance de M. le duc de Bordeaux, M. de Bausset fut nommé commandeur des ordres du Roi, et à la fin de 1821, à la mort de M. de la Luzerne, il joignit à ses divers titres celui de ministre d'état.

Cependant la goutte, dont il avoit ressenti les premières atteintes depuis plus de trente ans, lui faisant souffrir des douleurs qui devenoient chaque jour plus fréquentes et plus cruelles, le condamnoit à une inaction et à une retraite presque absolues : elle l'avoit totalement privé de l'usage de ses jambes, il pouvoit à peine se traîner dans sa chambre à l'aide de béquilles, et souvent elle l'empêchoit d'écrire : sur la fin de ses jours, il ne lui fut presque plus possible de faire usage de ses mains.

Le mauvais état de sa santé ne lui permit pas, à son grand déplaisir, de se rendre à Rome, au mois de septembre 1823, pour assister au conclave convoqué, à la mort de Pie VII, pour le choix de son successeur. La goutte, qui avoit empiété sans cesse et paralysé successivement tous ses membres, menaçoit de se porter sur l'estomac, et ne lui laissoit plus que de bien courts intervalles de répit. Au commencement du printemps de 1824, ses souffrances avoient redoublé et sa constitution physique paroissoit sensiblement altérée, sans que néanmoins on remarquât le moindre affoiblissement à ses facultés : c'étoit la même sérénité, la même aménité de caractère; il fit promettre au docteur Portal, son médecin et son ami, qu'il l'avertiroit quand il seroit temps qu'il se préparât à mourir; de longues souffrances l'avoient familiarisé avec l'idée de la mort, et il l'attendoit sans la redouter.

Enfin elle devint imminente : son estomac cessa de faire

ses fonctions et refusa toute nourriture. Le vertueux prélat, qui, depuis que ses infirmités le condamnoient à rester dans sa chambre, y avoit fait souvent célébrer la messe, se prépara à mourir avec la sainte résignation du chrétien : le curé de Saint-Thomas d'Aquin, son confesseur, lui administra les derniers sacrements, et il expira paisiblement le lundi 21 juin 1824 à huit heures du soir.

Le testament de M. de Bausset, écrit par lui-même peu de temps avant sa mort, et pendant un des instants de calme que lui laissoit la goutte, est un des actes qui honorent le plus sa mémoire, comme chrétien, comme citoyen, comme homme privé : il s'y montre fidèle à l'amitié, à la reconnoissance; il y dépose les sentiments de bonté dont son cœur étoit plein. Il lègue à la maison de Saint-Sulpice les manuscrits et les documents inédits des histoires de Bossuet et de Fénélon *; il prie, de la manière la plus touchante, M. l'archevêque d'Aix d'accepter sa bague et ses croix pastorales; enfin il dispose d'une somme considérable en faveur des pauvres de son ancien diocèse d'Alais, qu'une longue séparation n'avoit pas effacés de sa mémoire.

Les obsèques du cardinal de Bausset eurent lieu le 25 juin dans l'église de Saint-Thomas d'Aquin, et son corps a été enterré, ainsi qu'il l'avoit demandé, entre le cercueil de M. le cardinal de la Luzerne et celui de l'abbé Legris Duval, dans l'église des Carmes de la rue Vaugirard.

* M. de Bausset conserva toute sa vie, pour l'établissement célèbre dans lequel il avoit été formé au ministère évangélique, des sentiments d'affection et de reconnoissance, dont il lui donna des preuves fréquentes. Il abandonna à MM. de Saint-Sulpice le bénéfice que produisit la vente de son histoire de Fénélon, et dans les premières pages de ce bel ouvrage même il a exprimé son attachement et sa gratitude envers eux de la manière la plus flatteuse et la moins équivoque.

Voici l'épitaphe qui a été placée sur son tombeau :

D. O. M.

HOC. SUB. TUMULO. JACET.
LUDOVICUS. FRANCISCUS. DE BAUSSET.
EPISCOPUS. QUONDAM. ALESIENSIS.
PRÆSESQ. UNIVERSITATIS. STUDIORUM.
UNUS. È. QUADRAGINTA. VIRIS. ACADEMIÆ. GALLICÆ.
BASILICÆ. S. DIONYSII. CANONICUS. HONORIFICUS.
REGI. SANCTIORIBUS. A. CONSILIIS.
ORDINIS. S. SPIRITUS. COMMANDATOR.
DUX. ET. PAR. FRANCIÆ.
S. R. E. PRESBYTER. CARDINALIS.
VIR.
PIETATE. SAPIENTIA. MORUM. LENITATE.
SERMONUM. SUAVITATE. ÆQUE. COMMENDATUS.
RELLIGIONI. REGNO. LITTERIS. PARITER. ACCEPTUS.
QUI.
BOSSUETI. FENELONII. HISTORIAS.
ELEGANTIORI. STYLO. CONSCRIPSIT.
EORUM. DOCTRINÆ. VIRTUTIS. INGENIIQ.
DISCIPULUS. NARRATOR. ET. ÆMULUS.
NATUS. PONTICERII. XIV. DIE. DECEMBRIS.
ANNO. M. DCC. XLVIII.
OBIIT. LUTETIÆ. XXI. DIE. JUNII.
ANN. M. DCCC. XXIV.

M. le cardinal de Bausset aimoit les arts et les encourageoit; c'est à lui que l'on dut en grande partie le rétablissement de la statue équestre de Henri IV sur le terre-plein du Pont-Neuf; il fut l'un des membres de la commission qui dirigea et surveilla l'érection de ce monument, dont on lui attribue même la première idée.

Il employa utilement pour sa gloire, pour les lettres et pour la religion les longues années de retraite auxquelles le condamnèrent les souffrances de sa cruelle maladie.

Il écrivit les *Histoires de Fénélon* et *de Bossuet*, et c'est aujourd'hui sur ces deux ouvrages que repose presque toute sa renommée.

L'idée d'écrire la première lui fut suggérée, comme je l'ai dit, par M. l'abbé Emery, lorsque celui-ci lui communiqua les papiers et les manuscrits dont il venoit de faire l'acquisition. M. de Bausset, en parcourant ces précieux documents, avoit d'abord eu l'intention de s'en servir pour donner une édition complète des Œuvres de Fénélon; mais le malheur des temps s'opposa à l'exécution de cette grande entreprise, que plus tard ses infirmités et ses occupations ne lui ont plus permis de suivre; il se borna donc à faire usage des matériaux que le hasard mettoit à sa disposition pour écrire la vie de cet illustre prélat, l'un des hommes dont s'honore le plus l'église gallicane.

Il s'occupa avec ardeur de ce travail, et, aidé des conseils de M. Emery, auquel il soumettoit tous ses manuscrits avant de les livrer à l'impression, il le termina au bout de deux ans, et le fit paroître en 1808.

Nous n'avions encore sur Fénélon aucune notice, aucun ouvrage qui pût paroître digne de lui et qui le fît connoître comme il méritoit d'être connu; c'étoit donc en quelque sorte acquitter une dette de la nation françoise et de la religion que d'élever à ce grand homme un monument, qui, sans rien ajouter à sa gloire sans doute, la rendît néanmoins plus populaire et en exposât mieux tous les titres au grand jour; on ne pouvoit guère d'ailleurs choisir pour cette publication de moment plus opportun, aussi l'ouvrage fut-il bien reçu du public et obtint-il beaucoup de succès. Il fut regardé comme l'une des productions les plus remarquables et les plus importantes de cette époque, et en 1812, l'institut le désigna comme méritant le deuxième grand prix décennal de seconde classe, à décerner au meilleur écrit de biographie. Le juri de cette

ociété savante disoit dans son rapport : « L'ouvrage est
» écrit partout avec le ton de noblesse et de dignité qui
» est propre à l'histoire; on y désireroit seulement un
» peu plus de cette onction douce et pénétrante, qui convient à l'histoire de Fénélon. Le style en est en général
» pur, correct et élégant, quoiqu'on y puisse remarquer
» quelques taches. La narration manque quelquefois de
» rapidité, mais jamais de clarté, et rarement d'intérêt :
» attachante par le ton de sincérité qui y règne, elle est
» semée de réflexions toujours justes, et jamais ambitieuses, qui servent à relever les détails et à jeter du
» jour sur les faits. » De ce jugement, qui paroît dicté par une pureté de goût et une équité qu'on n'a pas toujours retrouvées dans ceux que rendit à cette époque le docte aréopage, on doit rapprocher celui qu'un critique ingénieux et spirituel* a porté plus récemment sur le même ouvrage : « Les trois époques qui lient l'histoire
» de Fénélon aux grands intérêts des peuples, de l'humanité et de la religion, et lui impriment un caractère
» d'élévation et d'importance qu'on trouve rarement dans
» une histoire particulière, ont été supérieurement tracées par l'historien : l'éducation du duc de Bourgogne,
» la longue et déplorable querelle qui divisa deux hommes
» tels que Bossuet et Fénélon; enfin la disgrâce dont
» cette querelle fut la première origine et ce long exil
» honoré par tant de vertus et de grandeur d'âme. Ce qui
» attache surtout le lecteur et soutient son attention dans
» toute l'étendue de cet ouvrage, dont la longueur paroît
» d'abord un peu hors de proportion avec l'histoire d'un
» simple particulier, ou, si l'on veut, d'un grand évêque
» et d'un beau génie, c'est que l'auteur sait y rattacher,
» avec beaucoup d'art et d'agrément, des détails impor-

* M. de Féletz, *Journal des débats*, du 28 juin 1824, et dans le *Répertoire de littérature ancienne et moderne*, publié chez Castel de Courval, tom. III, pag. 90.

» tants, des vues générales, des tableaux étendus et d'un
» intérêt public. Il présente ce beau siècle de Louis XIV,
» non, à la vérité, dans ses rapports politiques, mili-
» taires, extérieurs, mais peut-être dans ses points de
» vue les plus intéressants et sous ses aspects les plus
» curieux; il peint ces mœurs élégantes, cette société spi-
» rituelle, cette cour à la fois brillante, grave et polie.
» Il aime surtout à faire ressortir certains nobles carac-
» tères, la plupart liés avec Fénélon, dont la religion et
» l'honneur régloient toujours sévèrement la conduite,
» qui, dans le séjour de la distinction et de la flatterie,
» où tout est trop sacrifié à la faveur, donnèrent constam-
» ment l'exemple du plus noble désintéressement, res-
» tèrent toujours fidèles à l'amitié malheureuse, ne flat-
» tèrent jamais le vice triomphant, ne trahirent jamais
» ni leurs sentiments ni la vérité, et, toujours respec-
» tueux envers leur souverain, furent néanmoins toujours
» francs et sincères. »

Ces réflexions sont pleines de justesse. On ne sauroit trop louer, dans l'historien de Fénélon, sa noble modération, son impartialité; tous ses jugements sont pleins de mesure et d'équité; il est toujours grave, décent, soit qu'il flétrisse le crime, soit qu'il honore la vertu. Les matériaux sont coordonnés avec méthode et clarté, et loin que l'ouvrage paroisse long à la lecture, on le lit avec tant d'intérêt qu'on est étonné à la fin de n'avoir pas éprouvé un moment d'ennui, de ne pouvoir pas désigner une page qui puisse être retranchée dans cet ouvrage, dont la longueur paroissoit d'abord hors de proportion avec l'histoire d'un seul homme.

Les précieux documents que M. de Bausset avoit à sa disposition pour écrire cette Histoire, lui ont révélé une foule de faits dont la connoissance avoit échappé à ses devanciers, et lui ont donné l'avantage de ne rapporter aucune anecdote sans produire à l'appui de longs frag-

ients de la correspondance inédite de Fénélon et de ses
mis, ce qui ajoute un nouvel intérêt à son ouvrage.

Qu'il me soit permis de dire toutefois que la modéra-
on et la mesure que M. de Bausset met dans tous ses
igements, sa crainte de blâmer, son soin de louer tou-
ours, sans restriction, me semblent dégénérer quelque-
is en une certaine fadeur, et en une pusillanimité qui
aroissent tenir davantage du style académique et du
ngage d'apparat que du véritable ton de l'histoire. Sans
oute, l'une des plus précieuses qualités du narrateur,
oit être la modération, la froide et grave équité, bien
oignée de la fougue et de la haineuse partialité des
assions; mais aussi ne doit-il pas apporter dans le blâme
u vice, de la fausseté, de la honteuse foiblesse, un peu
oins de ces précautions, de ces réticences qui sont op-
osées à la noble franchise de l'histoire et qui ne servent
u'à l'énerver? Est-ce donc être juste que de louer tou-
ours? A l'appui du reproche un peu sévère que je fais ici à
I. de Bausset, je pourrois offrir plusieurs exemples pris
ans ses deux ouvrages; je me contente de citer l'éloge
omplaisant qu'il fait au premier livre de son *Histoire de
'énélon*, du roi d'Espagne Philippe V, dont les histo-
ens les plus portés à la bienveillance, s'étoient jusque
ors bornés à ne pas dire de mal.

La diction de M. de Bausset, toujours pure, noble,
égante, soutenue, est digne d'un écrivain du siècle de
ouis XIV, et prouve à chaque instant l'étude appro-
ndie qu'il avoit faite des ouvrages des grands écrivains
e cette époque et de Fénélon en particulier; toutefois
on style nombreux, périodique, cadencé, paroît n'avoir
as toujours la simplicité un peu négligée de celui de son
iodèle; il sent quelquefois un peu le travail et l'apprêt;
es périodes harmonieuses et arrangées avec art, quel-
ues expressions qui ne sont pas exemptes de recherche,
'affectation et même de prétention, l'abus des formes

oratoires, le choix des mots les plus sonores, et même quelquefois le sacrifice de la propriété à l'harmonie semblent se rapprocher davantage de la manière et du genre de Fléchier que de celui de Fénélon. Ce défaut est moins sensible dans les derniers volumes que dans le premier; sans doute alors, l'auteur emporté par la chaleur du récit, a moins songé à arranger sa phrase, et le style y a gagné.

On n'a pas assez remarqué, ce me semble, que, quoique les pensées de M. de Bausset soient ordinairement simples, claires et justes, plutôt qu'étendues et profondes, et que son style ait plus d'élégance et de facilité que d'énergie et de force, on trouve néanmoins dans plusieurs passages de ses histoires ces dernières qualités à un degré assez éminent. Son style souple s'élève avec le sujet, et se plie toujours à l'idée qu'il exprime; il a quelquefois une énergique précision, un bonheur et une hardiesse qui rappellent l'éloquence de Bossuet; je trouve surtout ces qualités réunies dans le morceau suivant du premier livre de l'Histoire de Fénélon : « Ce seroit une illusion » de croire qu'on ne connoît bien le monde qu'en se li- » vrant au tumulte insensé de ses plaisirs si bruyants, à » ses joies si vaines, à son oisive activité. Il reste bien » peu de temps et de moyens pour l'observation, lors- » qu'on est soi-même entraîné par le mouvement rapide » qui précipite les jours et les années de la vie dans ce » vide immense de soins inutiles, de distractions pénibles, » de vains projets, d'espérances trompeuses. C'est de la » solitude qu'il faut voir le monde, ses passions, ses en- » nuis, ses vicissitudes; la connoissance des hommes » n'est point attachée à l'observation superficielle des » formes et des usages de la société. L'habitude de la » politesse et des égards contribue sans doute à répandre » plus de douceur dans les mœurs et plus d'élégance dans » les manières; mais il n'est pas nécessaire de consumer

sa vie entière dans ces soins frivoles, pour avoir un grand usage du monde ; il suffit de porter en soi-même le sentiment des convenances et cette aménité d'esprit et de caractère qui forme la véritable urbanité. »

Je ne puis résister au plaisir de copier encore cet autre passage, non moins remarquable par l'élocution brillante, animée et pittoresque que par les pensées neuves, ingénieuses et profondes, et l'éclat de l'imagination ; c'est le parallèle du *Télémaque* avec le *Discours sur l'Histoire universelle.* « Dans les premières années de la jeunesse, » dans un cours de choses paisible et régulier, dans ces » jours de candeur et d'innocence où l'heureuse inexpé» rience de la perversité des hommes ouvre le cœur et » l'imagination à toutes les douces illusions de la vertu » et de la félicité publique, on aime à s'égarer avec Fé» nélon dans ces lieux enchantés où la sagesse et la bien» faisance, assises sur le trône, ne donnent à des peuples » soumis et tranquilles que des lois paternelles, et où les » sujets, heureux des vertus du prince, se jouent avec » les chaînes de fleurs qui les attachent à son autorité » tutélaire.

» Mais lorsque les années commencent à refroidir l'i» magination, et à attrister les pensées ; lorsque désabusés » de tous les prestiges qui avoient ébloui notre âme en» core jeune et sans expérience, nous voyons les hommes » tels qu'ils sont ; lorsque les espérances qui avoient » rempli notre vie, se sont évanouies avec tous les objets » de notre ambition ; lorsque, par une déplorable fata» lité, nous sommes appelés à assister à ces grandes » catastrophes qui changent la face des empires et le sort » des nations, alors nous avons besoin de la main ferme » et puissante de Bossuet, pour nous soutenir au milieu » des débris et des ruines que laissent ces terribles tem» pêtes des passions humaines. C'est alors qu'à la clarté » sombre et majestueuse du flambeau qu'il offre à notre

» esprit, on ose marcher à sa suite avec un effroi reli-
» gieux dans les profondeurs de cette Providence dont
» les coups de tonnerre* *font mourir les royaumes mêmes,*
» *et tomber les trônes les uns sur les autres avec un fracas*
» *effroyable, pour nous faire sentir qu'il n'y a rien de solide*
» *parmi les hommes, et que l'inconstance et l'agitation sont*
» *le propre partage des choses humaines.* »

Le succès de l'Histoire de Fénélon amenoit tout naturellement M. de Bausset à écrire celle de Bossuet, son digne émule; mais un motif plus puissant l'y détermina : il fut accusé d'avoir montré, dans son premier ouvrage, une partialité choquante pour le grand homme qui en faisoit le sujet, et de lui avoir sacrifié Bossuet, principalement dans le récit si intéressant et si nettement tracé de leurs démêlés au sujet du quiétisme; on alla jusqu'à dire que l'illustre écrivain, outre la prédilection assez naturelle d'un historien pour son héros, et surtout quand ce héros est le cygne de Cambray, au talent et aux inspirations duquel M. de Bausset devoit si bien compatir, avoit été porté à déprimer l'aigle de Meaux par esprit de parti; qu'il avoit attaqué en lui le défenseur des libertés de l'église gallicane, et exalté dans Fénélon l'ami des jésuites et le partisan des doctrines ultramontaines. La réponse la plus péremptoire à ces calomnies étoit d'écrire l'histoire de Bossuet : M. de Bausset n'en fit pas d'autre; il s'occupa avec persévérance de ce nouvel ouvrage, et le fit paroître en 1814.

On s'accorde généralement à regarder l'*Histoire de Bossuet* comme inférieure à celle de Fénélon; mais dans ce jugement, vrai en lui-même, on apporte de la prévention et de l'exagération : on prend d'abord l'intérêt qu'inspire le héros pour celui qu'offre son histoire. Bossuet, plus imposant, plus sublime, attire davantage l'admiration; et Fénélon, plus doux, plus simple, moins grand peut-

* *Discours sur l'Histoire universelle.*

être, plus affectueux, inspire plus de tendresse et d'amour : l'Histoire de Bossuet est grave, féconde en considérations d'un ordre élevé ; mais elle intéresse moins le commun des lecteurs que celle de Fénélon, plus riche en détails attachants, en événements variés*. Le style de l'historien est plus sévère dans son dernier ouvrage que dans l'autre ; son goût délicat lui a interdit les développements d'éloquence, les fleurs, les brillants qu'il avoit semés à pleines mains dans sa première narration.

Je dois convenir que l'Histoire de Bossuet est moins travaillée que celle de Fénélon : on y trouve des négligences plus fréquentes, des incorrections, des taches qui ne sont pas dans celle-ci ; mais aussi ce que le style peut perdre en pureté, en élégance, en apprêt, il le regagne, selon moi, en simplicité et en naturel ; il est plus historique et moins oratoire.

Le talent de M. de Bausset étoit flexible et brillant plutôt qu'énergique et fier ; cela explique pourquoi l'on trouve dans la vie de Bossuet des longueurs, des digressions peu nécessaires, et des endroits foibles et languissants. L'auteur, faute de pouvoir apprécier dignement un génie à la fois si vaste et si profond, et s'élever à sa hauteur pour saisir le secret de ses conceptions, prodigue trop et ne varie pas assez les formules d'une admiration vulgaire ; cependant on y trouve encore des idées heureuses, des vues neuves et ingénieuses, exprimées avec force et précision, qui rompent la monotonie du style,

* L'auteur a, je crois, indiqué fort bien lui-même la cause qui fait préférer l'*Histoire de Fénelon* à celle de Bossuet, dans ce passage plein de modestie d'une lettre qu'il adressoit à l'un de ses amis, après le succès de son premier ouvrage : « Quelque flatté que je puisse être de la bienveillance avec laquelle » le public a accueilli l'*Histoire de Fénélon*, je n'ai point cherché à me dissi- » muler que son principal succès est attaché à ce sentiment universel d'intérêt, » qu'inspirent toujours le nom et la mémoire de Fénélon. On est toujours sûr » de plaire et de toucher lorsqu'on retrace un des plus beaux caractères qui » aient honoré l'humanité. »

qui, s'il est moins brillant que dans l'*Histoire de Fénélon*, est toujours aussi noble, aussi mesuré, aussi décent.

Il n'y a rien dans l'*Histoire de Fénélon* qui soit au-dessus de ces quelques lignes sur la théologie, que je trouve dans celle de Bossuet : « Une science qui met » toujours les plus nobles facultés de l'âme et de l'intel- » ligence en présence de la divinité, qui lie le ciel et la » terre par cette chaîne qu'on ne peut briser sans tomber » dans un abîme effrayant pour la raison et l'imagina- » tion; qui apprend à l'homme son origine et sa desti- » nation, donne à la morale son véritable appui, aux » lois la sanction la plus redoutable; qui a occupé la » pensée et rempli la vie entière de tant d'hommes cé- » lèbres dont on ne peut mépriser les lumières, dont on » est forcé d'admirer les vertus, et auxquels on doit d'a- » voir fait entendre les premiers accents de l'éloquence » de Rome et d'Athènes : une telle science étoit sans » doute digne d'exercer un génie tel que Bossuet. »

Voici un passage qui n'est peut-être pas inférieur au premier; il se trouve dans l'analyse du *Discours sur l'Histoire universelle :* « Une grande leçon a été donnée au » monde; et de grandes réputations, des systèmes sédui- » sants, dont le danger et la témérité se cachoient sous le » charme de la parole, n'ont pu résister à cette terrible » expérience. Lois, mœurs, opinions, habitudes, tout a » été renversé et détruit. Tout a changé de face en Eu- » rope depuis que Bossuet a parlé, et Bossuet est resté » debout au milieu de tant de ruines. Il semble même » s'être agrandi dans l'imagination de tout ce que les » autres ont perdu dans l'opinion. Il avoit écrit l'histoire » de la chute des empires qui l'ont précédé, et en la li- » sant aujourd'hui on croit lire l'histoire prophétique » des temps qui l'ont suivi. Au milieu de tant de vicis- » situdes, au bruit de ce *fracas effroyable d'empires et* » *de trônes qui tombent les uns sur les autres*, les sages

» restent immobiles et tranquilles ; ils se confient avec
» Bossuet en cette Providence, qui n'a promis l'éternité
» qu'à un seul empire, à la religion. »

Je pourrois multiplier beaucoup ces citations. Tous les morceaux sur la *Politique sacrée*, sur le *Discours sur l'Histoire universelle*, sur l'*Histoire des Variations*, sur les *Oraisons funèbres*, et en particulier sur celles de la princesse Henriette d'Angleterre, et du grand Condé, sont dignes des plus grands éloges : on peut remarquer encore l'art et la beauté du récit de la dernière maladie et des derniers moments de Bossuet.

La partie la plus difficile à traiter pour M. de Bausset, dans son second ouvrage, étoit la relation de l'affaire du quiétisme, sur laquelle il s'étoit fort étendu dans la vie de Fénélon. Il a su se tirer de ce pas difficile avec beaucoup de bonheur; son récit est simple, court, mais suffisant; il sait y concilier son respect et son admiration pour les deux illustres adversaires; c'est l'historien de Bossuet, mais il ne fait pas oublier celui de Fénélon.

L'*Histoire de Bossuet*, ainsi que celle de Fénélon, offre souvent des recherches curieuses, des faits intéressants et peu connus; elle renferme des considérations générales sur les affaires ecclésiastiques, sur les mœurs, sur la cour au dix-septième siècle, qui sont très-importantes; enfin les notices sur les productions de ces deux grands écrivains ne laissent rien à désirer pour l'exactitude.

Il ne faut pas oublier de citer ici la lettre que Louis XVIII, dont j'ai déjà fait connoître la bienveillante affection pour M. de Bausset, lui écrivit de sa propre main au sujet des deux ouvrages dont je viens de parler :

A Paris, ce 3 janvier 1815.

« M. l'archevêque de Reims m'a en effet remis, Mon-
» sieur, votre *Histoire de Bossuet*. Je l'ai reçue avec bien-

» veillance sans doute, mais avec avidité, et je me plains
» de mes occupations qui, depuis huit jours, m'ont à
» peine permis d'achever la lecture du premier volume.

» Ecrire l'histoire de deux grands hommes contempo-
» rains, également célèbres dans le même genre, unis
» d'abord, puis divisés avec éclat, et, sans jamais se
» contredire, les faire tous deux chérir et respecter au
» même degré, étoit un effort que Plutarque lui-même
» n'osa pas tenter : vous l'avez cependant entrepris. Je
» connoissois, j'aimois l'un de ces ouvrages, et si le nom
» de l'auteur, la magie du style, l'art de rendre *histo-*
» *riques* (ainsi que Bossuet lui-même l'a fait dans ses
» *Variations*), les choses qui semblent le plus étrangères
» au domaine de l'histoire, ne me font pas illusion sur
» le second, je crois dès à présent pouvoir affirmer que
» jamais on ne dira de vous : *Magnis tamen excidit au-*
» *sis.*

» Mais que dirai-je de votre lettre? Ce tableau qu'elle
» offre en peu de lignes ne dépareroit ni le Discours sur
» l'Histoire universelle, ni l'oraison funèbre de la reine
» d'Angleterre; mais vous y tracez de moi un portrait
» beaucoup trop flatteur : j'espère être le foible instru-
» ment que, par un mouvement de sa volonté, le Dieu
» de saint Louis a destiné à faire éclater sa miséricorde
» sur la France; c'est bien assez d'honneur pour moi,
» et j'ai besoin de chercher dans cette vérité des armes
» contre l'amour-propre qu'un suffrage tel que le vôtre
» ne seroit que trop capable de m'inspirer. Soyez bien
» persuadé, Monsieur, de ma parfaite estime et de tous
» mes sentiments pour vous.

» *Signé* LOUIS.

» A M. L'ANCIEN ÉVÊQUE D'ALAIS. »

M. de Bausset, outre ses mandements, ses brochures sur les affaires du temps, et ses deux grands ouvrages, a laissé quelques autres productions, parmi lesquelles on doit distinguer une *Notice sur l'abbé Legris Duval*, qu'il a composée à la sollicitation de M. et Me de Doudeauville, et qui a plus de deux cents pages. On y retrouve le style et le talent de l'historien de Fénélon, des réflexions pleines de justesse et de raison, et des vues générales et vastes qui méritent d'être méditées. Dans une autre *Notice sur le cardinal de Boisgelin*, l'illustre écrivain cède au plaisir d'exprimer sa reconnoissance pour ce prélat, qui avoit guidé ses premiers pas dans la carrière, et s'applaudit d'avoir reçu dans sa jeunesse les conseils d'un homme aussi éclairé et d'un si grand mérite.

Le cardinal de Bausset fut remplacé à l'académie françoise par M. de Quélen archevêque de Paris, qui prononça dans la séance du 25 novembre 1824, son discours de réception; il a été inséré dans le *Moniteur* du 6 décembre suivant, et imprimé séparément, avec la réponse de M. Auger, directeur de l'académie, Paris, chez Firmin Didot, 1824, in-4° de 30 pages.

Le même prélat fut chargé de prononcer à la tribune de la chambre des pairs l'éloge funèbre de M. le cardinal de Bausset; mais après quelques mots sur la mort de son collègue, il se borna à engager la chambre à faire lire pour tout éloge, la notice de M. l'abbé de Montesquiou sur cet illustre membre; cette proposition fut acceptée.

L'oraison funèbre de M. le cardinal de Bausset a été prononcée par M. l'abbé Christine, chanoine titulaire de l'église métropolitaine d'Aix le 13 juillet 1824, en présence de M. de Bausset Roquefort, archevêque d'Aix et proche parent du défunt.

La notice la plus exacte que je connoisse sur M. de

Bausset est celle qui se trouve dans le tom. XL p. 273—278 et 369—374, de l'*Ami de la Religion et du Roi;* reproduite avec plus de développements et des changements importants, dans l'*Annuaire nécrologique* de M. A. Mahul, année 1824, elle m'a été utile pour la rédaction de celle que l'on vient de lire.

Il existe deux portraits de M. le cardinal de Bausset: l'un, où il est représenté à demi corps assis, a été peint par Labby et gravé par Dequevauviller; l'autre se trouve dans la collection des membres de l'institut, lithographié par J. Boilly.

Voici la liste, que je crois complète, des productions de M. de Bausset:

1.° *Lettre à M. le curé de....* (datée du 27 novembre 1790), in-8.° de 32 pages.

Brochure dirigée contre les décrets de l'assemblée constituante, et dans laquelle M. de Bausset déclaroit professer à cet égard les principes contenus dans l'instruction pastorale de M. Asseline, évêque de Boulogne, en date du 24 octobre précédent, sur l'autorité de l'Eglise.

2.° *Lettre pastorale* (sous la date du 12 mai 1791), in-8.° de 85 pages.

Cette lettre traite des mêmes matières que la précédente; l'auteur y adopte l'instruction pastorale de M. de la Luzerne, du 15 mars précédent; il y prend en outre des mesures pour l'administration de son diocèse, pendant l'absence à laquelle il prévoit que les circonstances le forceront.

3.° *Réflexions sur la déclaration exigée des ministres du culte par la loi du 7 vendémiaire an IV*, Paris, 1796, in-8.° de 16 pages. — (Trois éditions.)

M. Emery fut l'éditeur de ce petit ouvrage: il faisoit partie du suivant, et en fut détaché, parce que le ser-

ment d'égalité et de liberté cessant d'être exigé des prêtres, la question qui le concernoit devenoit inutile à traiter dans une brochure de circonstance.

4.° *Exposé des principes sur le serment de liberté et d'égalité, et sur la déclaration exigée des ministres du culte par la loi du 7 vendémiaire an IV* (29 septembre 1795), Paris, Guerbart, in-8.° de LVI et 171 pages (sans date, mais 1797).

La brochure précédente est refondue dans celle-ci, dont elle avoit été extraite pour être publiée séparément. Ce fut encore M. Emery qui publia cette production de son ami; M. Mahul lui attribue l'avertissement qui est en tête, quoique Barbier, ordinairement si exact et si bien informé, n'en fasse pas connoître l'auteur.

5.° *Lettre aux vicaires généraux du diocèse d'Alais* (24 décembre 1801), in-8.° de 34 pages.

Cette lettre, dont j'ai parlé dans la Notice ci-dessus, est relative, ainsi que je l'ai dit, au concordat de 1802.

6.° *Notice historique sur S. E. Monseigneur le cardinal de Boisgelin, archevêque de Tours, par un de ses anciens grands vicaires*, Paris, V.e Nyon, an XIII (1804), in-12.

M. de Crouzeilhes, évêque de Quimper, ne fut que l'éditeur de cette notice; étant dans l'intention d'en publier une sur M. de Boisgelin, il s'adressa à M. de Bausset pour en obtenir quelques renseignements, et ceux que ce prélat lui envoya lui parurent si complets qu'il jugea n'avoir rien de mieux à faire que de les livrer à l'impression tels qu'il les avoit reçus; c'est donc à tort que l'*Annuaire nécrologique* de 1823 l'a citée comme l'ouvrage de ce dernier. Elle a été réimprimée en 1818, en tête de l'édition des *Œuvres du cardinal de Boisgelin*, publiée à Paris, chez Guitel, in-8.°

7.° *Histoire de Fénélon, archevêque de Cambrai, composée sur les manuscrits originaux*, Paris, 1808, 3 volumes in-8.°

Cette première édition offre des variantes et quelques différences dans son texte, qui, quoiqu'elle soit moins complète que celles qui l'ont suivie, la font encore rechercher par les amateurs.

— Seconde édition, revue, corrigée et augmentée, Paris, Giguet et Michaud, 1809, 3 vol. in-8.°

— Troisième édition, ornée du portrait de Fénélon, Paris, Le Normand; Versailles, Lebel, 1817, 4 vol. in-8.°

Quatrième édition, revue et corrigée, avec une table générale des matières, Paris, Lebel, 1823, 4 vol. in-12.

Cet ouvrage a été traduit en anglois, par W. Mudfort, Londres, 1810, 2 vol. in-8.°, et en allemand, par M. Mich. Féder, bibliothécaire à Wurtzbourg, 1812, 3 vol. in-8.°

Il a donné lieu aux deux écrits suivants de M. Tabaraud :

Lettre à M. de Bausset, ancien évêque d'Alais, etc., pour servir de supplément à son Histoire de Fénélon, Paris, Brajeux, 1809, in-8.° — *Seconde Lettre, etc.*, Limoges, Barbou, et Paris, Brajeux (1810), in-8.° (rares.) Ces deux *Lettres* ont paru sans nom d'auteur.

8.° *Histoire de J.-B. Bossuet, évêque de Meaux, composée sur les manuscrits originaux*, Paris, Le Normand, 1814, 4 vol. in-8.°, portrait.

— Deuxième édition, revue et corrigée, etc., Paris, Le Normand, et Versailles, Lebel, 1819, 4 vol. in-8.°

— Troisième édition, Versailles, Lebel, 1821, 4 vol. in-12.

— Quatrième édition, Paris, Ferra et Lebel, 1824, 4 vol. in-12.

— Cinquième édition, Paris, Beaucé-Rusand, 1828, 4 vol. in-12, (Impr. de Béthune, à Paris; c'est une contrefaçon.)

M. Tabaraud a publié :

Supplément aux Histoires de Bossuet et de Fénélon, composées par M. le cardinal de Bausset, où les textes cités dans ces Histoires sont rétablis dans leur intégrité, et les faits replacés dans leur ordre convenable, Paris, Delaistre-Boulage, 1822, 1 volume in-8.° de 526 pages.

Les deux *Lettres* que M. Tabaraud avoit publiées précédemment sur l'*Histoire de Fénélon*, ont été refondues dans ce dernier ouvrage, qui est bien moins un *supplément* qu'une critique passionnée et souvent injuste de ceux de M. de Bausset.

9.° *Notice sur la vie et les écrits de M. Emery, ancien supérieur général de Saint-Sulpice*, in-8.° de 46 pages, sans date (1811).

10.° *Notice historique sur l'abbé Legris Duval, pour servir de préface à ses sermons, par M. L. C. D. B.* (le cardinal de Bausset); imprimée en tête de l'édition des *Sermons de l'abbé Legris Duval, prédicateur ordinaire du Roi*, Paris, A. Leclère, 1820, 2 vol. in-12, et séparément, à très-petit nombre d'exemplaires, Paris, 1820, in-8.°

11.° *Notice historique sur S. E. M. Alexandre-Angélique de Talleyrand*, cardinal de Périgord, archevêque de Paris; Versailles, Lebel, et Paris, A. Leclère, 1821, in-8.° de 114 pages.

12.° *Notice sur M. le duc de Richelieu. — Discours de M. le cardinal duc de Bausset à l'occasion de la mort de M. le duc de Richelieu, prononcé à la chambre des pairs le* 8 *juin* 1822, Paris, Dentu, 1822, in-8.° de 47 pages.

L'édition originale, Paris, imp. de P. Didot l'aîné,

1822, in-8.°, imprimée par ordre de la chambre des pairs, n'a pas été mise en vente.

M. de Bausset s'occupoit, dit-on, pendant les dernières années de sa vie, d'une *Histoire du cardinal de Fleury*, pour laquelle il avoit déjà rassemblé de nombreux matériaux. Il est à désirer que ce précieux travail passe entre les mains d'un homme qui puisse le mettre à profit; et on doit regretter que M. de Bausset n'ait pu mettre la dernière main à un ouvrage, dont le sujet paroissoit convenir beaucoup à la nature de son talent, comme l'observe avec raison l'auteur de la notice déjà citée, insérée dans l'*Annuaire nécrologique de 1824*.

G. F.

DISCOURS

PRONONCÉS

PAR M. DE BAUSSET, ÉVÊQUE D'ALAIS,

A LA TÊTE DE LA DÉPUTATION DES ÉTATS PROVINCIAUX DU LANGUEDOC, EN 1786.

AU ROI. — (LOUIS XVI.)

« SIRE,

» UN usage antique assure aux états de votre province » de Languedoc le privilége de porter au pied de votre » trône leurs réclamations et leurs vœux.

» Heureux les peuples dont la voix peut frapper l'o- » reille du souverain! heureux les rois qui ne craignent » pas d'entendre la voix de leurs sujets!

» De cette correspondance, SIRE, dépend la véritable » force d'un empire; le terme de sa prospérité seroit ce- » lui où l'on verroit la plus noble de toutes les institu- » tions dégénérer en une vaine cérémonie, qui rappelle- » roit à une nation ce qu'elle étoit, en lui faisant sentir » ce qu'elle n'est plus.

» Parmi les provinces fortunées soumises à vos lois, » le Languedoc, SIRE, la première de toutes par son » étendue, son commerce, sa situation, s'enorgueillit en- » core des avantages de sa constitution; cette constitu- » tion souvent méconnue, souvent défigurée, offre tous » les caractères qui peuvent, dans une monarchie, placer » des sujets et des hommes à une distance égale de la » servitude et de la licence.

» Défenseurs des peuples confiés à nos soins, nous » cherchons à concilier leurs intérêts avec les besoins de » l'état, dont nous sommes membres, avec les demandes du prince dont nous sommes sujets. Les formes » sacrées de la liberté conservatrice de nos droits attachent à nos délibérations et à nos sacrifices un prix » et un éclat qui les ennoblissent aux yeux de Votre Majesté. Ces délibérations, transmises ensuite au pied » de votre trône, reçoivent le sceau de votre puissance » souveraine et tous les caractères augustes qui rendent » les lois respectables aux peuples.

» C'est à l'ombre d'une constitution aussi favorable à » la prospérité publique, que l'on voit, depuis vingt ans, » le Languedoc se livrer à des entreprises dont la grandeur appelle l'admiration même des étrangers.

» Le commerce soutenu, excité, protégé, trouve mille » routes ouvertes dans toutes les parties de la province; » et son heureuse circulation, semblable aux eaux d'un » fleuve bienfaisant, procure l'abondance et la richesse » depuis le sommet de nos montagnes jusques aux rivages de la mer.

» Nos marais, desséchés et rendus à l'agriculture, deviennent des terres fécondes, et nous voyons les moissons croître et les hommes se multiplier dans ces » mêmes lieux que la nature avoit frappés de stérilité et » sembloit avoir condamnés à une solitude éternelle.

» Le Languedoc jouissoit de l'avantage glorieux d'avoir rendu le commerce des deux mers tributaire du » génie d'un de ses citoyens; nous avons perfectionné ce » grand monument, et le nouveau canal, qui touche déjà » à son terme, montrera au monde étonné les vaisseaux » de l'Océan et de la Méditerranée.

» A la vue de ces effets heureux d'une administration » bienfaisante et éclairée, le premier hommage de notre » reconnoissance doit se porter vers Votre Majesté.

» Sire, c'est à votre protection constante, et à la fidélité » de vos ministres dans l'exécution de vos ordres, que » nous devons en attribuer tout le succès.

» Mais nous le dissimulerions en vain à Votre Majesté, » et elle desavoueroit elle-même notre circonspection, si » nous lui laissions ignorer que les secours nous sont » plus nécessaires que jamais.

» Les dettes immenses contractées par nos pères, pour » la gloire du trône et les nécessités de l'état, pèsent en- » core sur la génération présente. Nous avons ajouté à » ce fardeau, déjà supérieur à nos forces, le poids re- » doutable de tant d'impositions accumulées sous des » noms différents. Notre zèle nous a fait oublier nos pro- » pres malheurs, et nous nous sommes seulement rap- » pelé que les hommes passent, les sociétés restent, et » que la patrie immortelle s'enrichit des sacrifices que » toutes les générations font à sa prospérité.

» Quelle circonstance plus favorable pourrions-nous » désirer pour le succès des vœux que nous formons au » nom d'une grande province!

» Vous venez, Sire, de parcourir une partie de votre » empire; vous connoissez une partie de vos sujets, vous » venez de recueillir le tribut de leur vénération pour » vos vertus.

» Non ce n'est point dans l'enceinte des murs de ce » palais que l'on peut se former une juste opinion de la » grandeur d'un roi de France. L'appareil qui l'envi- » ronne et le spectacle d'une cour qui ne laisse apercevoir » qu'un seul homme au milieu de tant d'hommes, n'en » sont que la foible image. Quand Votre Majesté a voulu » connoître le monument imposant que le génie et l'au- » dace ont su élever au milieu des eaux de la mer, tout » ce qui s'offroit dans ce moment à vos regards, Sire, » annonçoit avec bien plus d'éclat votre gloire et votre » puissance : ces villes florissantes que le commerce en-

» richit des dépouilles de l'univers, ces campagnes fer
» tiles qu'une nature prodigue s'est plu à favoriser d
» tous ses dons, ces rivages couverts d'un peuple innom
» brable empressé à suivre tous vos pas, ces vaisseau
» triomphants assemblés autour de vous, cet Océan im-
» mense affranchi par vos armes et ouvert à l'industri
» de tous les peuples, près de vous une nation rivale
» digne par ses lumières de rendre un hommage éclair
» aux vertus de votre caractère et à la sagesse de votr
» gouvernement: quel spectacle plus magnifique pouvoi
» retracer la majesté d'un grand Roi? Ah! SIRE, l'im-
» pression touchante que l'attachement d'un peupl
» fidèle et sensible a laissée au fond de votre cœur n
» s'en effacera jamais, et devient le garant certain d
» bonheur de vingt millions d'hommes qui bénissent l
» jour fortuné qui les a vus naître vos sujets. »

A LA REINE. — (MARIE-ANTOINETTE.)

« MADAME

» LE respect, la reconnoissance et la fidélité ont dicté
» les hommages et les serments que les députés d'une
» grande province viennent offrir à leur Souverain. Les
» mêmes sentiments nous conduisent aux pieds de Votre
» Majesté; et nous ne séparons point, dans nos vœux,
» ce que le ciel a uni pour notre bonheur. Le ciel pro-
» pice a daigné confirmer, par de nouvelles faveurs, le
» lien sacré qui nous attache à un Roi vertueux. Un peu-
» ple fidèle et sensible aime à voir multiplier, autour du
» trône, les gages précieux de votre heureuse fécondité,
» et votre prospérité personnelle est devenue, MADAME,
» celle de toute la nation.

» Placés aux extrémités de ce vaste empire, étrangers
» à cette cour que vous embellissez, ce n'est que par la

» voix de la renommée que nous sommes instruits de ce » que les peuples ont à espérer de leurs souverains; elle » nous a souvent entretenus, MADAME, de cette bienfaisance qui vous est si naturelle, de cette affabilité » touchante que vous avez su allier à la majesté du trône, » et de ce sentiment estimable qui rend toujours présentes » à votre esprit les plus légères promesses obtenues de la » bonté de votre cœur.

» Les services, les vertus et les malheurs des particuliers échappent souvent aux soins d'une grande administration, et aux regards même du souverain. C'est » pour y suppléer, MADAME, que la Providence, dans » sa bonté, a voulu vous confier un empire plus doux et » plus conforme à la sensibilité de votre âme, et c'est » l'usage de ce pouvoir si utile et si respectable qui rend » le nom de la REINE cher à la noblesse dont elle est » l'appui, et à tant de malheureux dont elle a séché les » larmes. »

A S. A. R. MONSIEUR, FRÈRE DU ROI.
(DEPUIS LE ROI LOUIS XVIII.)

« MONSEIGNEUR,

» Les hommages et les respects des peuples sont dus » au rang que vous occupez dans la nation, et au sang » qui coule dans vos veines. Leur estime et leur confiance » sont l'ouvrage de vos vertus et de vos lumières. L'amour de la vertu, gravé dans votre cœur dès vos plus » tendres années, a dirigé votre esprit vers le goût des » connoissances utiles et agréables. Vous avez pensé » qu'un prince ne peut être soutenu vertueux qu'autant » qu'il est éclairé. Tout parle aux princes de leurs grandeurs, et tout se tait sur leurs devoirs : vous avez » voulu connoître les vôtres, MONSEIGNEUR, et vous n'a-

» lités aimables et héroïques. Plus jaloux d obtenir l'a-
» mour que le respect, ils n'en étoient que plus aimés et
» respectés. On les voyoit voler avec la même ardeur,
» des jeux aux combats, des plaisirs à la gloire. Un no-
» ble enthousiasme les arrachoit tout à coup aux fêtes et
» aux spectacles d'une cour empressée à leur plaire, et
» les transportoit rapidement sur la brèche d'une ville
» assiégée. Leur présence et leur suffrage honoroient
» toutes les entreprises utiles à la grandeur ou à la sû-
» reté de la nation, et l'espoir de mériter une si noble
» récompense excitoit le génie qui conçoit les grands
» projets et le zèle qui les exécute.

» L'imagination, qui se plaît à retracer la mémoire de
» ces temps héroïques, aime à se peindre l'image et le
» caractère de ces princes généreux ; et lorsqu'une heu-
» reuse conformité offre les traits de leur ressemblance,
» dans un prince doué d'une valeur aussi brillante, éga-
» lement sensible à tous les genres de gloire, orné des
» mêmes grâces et des mêmes vertus, tous les cœurs dé-
» sirent de lui plaire, et les députés d'une province de-
» viennent les interprètes de toute la nation. »

A S. A. R. M.me LA COMTESSE D'ARTOIS.

« MADAME,

» De tous les privilèges qu'une longue possession a
» conservés aux états de Languedoc, celui qui leur est le
» plus cher est de transmettre directement au Souverain
» leurs demandes et leurs plaintes respectueuses. A cette
» prérogative honorable se réunit, MADAME, un avantage
» qui leur est également précieux, celui d'intéresser en
» leur faveur les personnes augustes qui, après le mo-
» narque, sont le premier objet de la vénération des peu-
» ples ; il est consolant pour eux de n'apercevoir autour

» du trône que la bonté, la douceur et la bienfaisance; » c'est ainsi, MADAME, que vous contribuez à votre bonheur personnel en rendant heureux tout ce qui vous environne. La paix et l'union qui régnent autour de vous, » l'estime et la confiance que vous accordez aux personnes vertueuses qui vous approchent de plus près, votre » tendresse pour les jeunes princes qui vous doivent le » jour, la satisfaction que vous causent leurs succès naissants et les talents qu'une éducation éclairée développe » en eux, tout annonce, MADAME, la sensibilité de votre » âme et la bonté de votre cœur. Ce sont ces qualités estimables qui attirent nos louanges, encore plus que le » rang élevé où la Providence vous a placée. »

A S. A. R. MADAME ELISABETH.

(SŒUR DU ROI.)

« MADAME

» Si la vertu descendoit du ciel sur la terre, si elle » se montroit jalouse d'assurer son empire sur tous les » cœurs, elle emprunteroit sans doute tous les traits » qui pourroient lui concilier le respect et l'amour des » mortels; son nom annonceroit l'éclat de son origine et » ses augustes destinées; elle se placeroit sur les degrés » du trône, elle porteroit sur son front l'innocence et la » candeur de son âme; la douce et tendre sensibilité » seroit peinte dans ses regards, les grâces touchantes » de son jeune âge prêteroient un nouveau charme à ses » actions et à ses discours, ses jours purs et sereins » comme son cœur s'écouleroient au sein du calme et de » la paix que la vertu seule peut promettre et donner. » Indifférente aux honneurs et aux plaisirs qui environnent les enfants des rois, elle en connoîtroit toute la » vanité, elle n'y placeroit pas son bonheur, elle trou-

» veroit un bonheur plus réel dans les charmes de l'a-
» mitié, elle épureroit au feu sacré de la religion ce que
» tant de qualités précieuses auroient pu conserver de
» profane; sa seule ambition seroit de rendre son crédit
» utile à l'indigence et au malheur, sa seule inquiétude
» seroit de ne pouvoir dérober le secret de sa vie à l'ad-
» miration publique; et dans ce moment même où sa
» modestie ne lui permet pas de fixer ses regards sur sa
» propre image, elle ajoute sans le vouloir un nouveau
» trait de conformité entre le tableau et le modèle. »

ORAISON FUNÈBRE

PRONONCÉE

DANS L'ÉGLISE MÉTROPOLITAINE D'AIX,

LE 13 JUILLET 1824,

LORS DU SERVICE FAIT POUR LE REPOS DE L'AME DE SON EMINENCE

Mgr LE CARDINAL DE BAUSSET,

EN PRÉSENCE DE MONSEIGNEUR PIERRE-FERDINAND DE BAUSSET ROQUEFORT, ARCHEVÊQUE D'AIX, D'ARLES ET D'EMBRUN, DU VÉNÉRABLE CHAPITRE, ET DES AUTORITÉS INVITÉES

PAR M. CHRISTINE,

CHANOINE TITULAIRE DE LA MÊME ÉGLISE.

Sapientiam ejus enarrabunt gentes,
et laudem ejus annuntiabit Ecclesia.
Les nations raconteront sa sagesse,
et l'Eglise publiera ses louanges. Eccles., c. 39.

Monseigneur,

Pourquoi faut-il qu'un événement qui couvre de deuil l'Eglise et la France, qui arrache des larmes à cette auguste assemblée, et qui vous pénètre vous-même de la plus vive douleur, m'oblige aujourd'hui de rompre le silence que m'imposent depuis si long-temps et la foiblesse de l'âge et la rigueur des infirmités! Pourquoi suis-je destiné à être ici l'interprète de votre affliction, et à vous

retracer une perte si vivement sentie en cette église, où elle rappelle de si touchants souvenirs! Vous l'avez exigé de moi, et tout en vous m'impose une entière obéissance.

J'ai donc à vous peindre un prélat illustre et vénérable, que ses rares talents, que ses hautes vertus élevèrent aux dignités les plus éminentes de l'Eglise et de l'Etat, et qui honora, qui releva ces dignités mêmes par l'éclat de ses talents et de ses vertus.

N'attendez pas cependant, Messieurs, que je vienne ici faire l'éloge d'un homme au-dessus de toute louange: une courte notice, un simple aperçu de sa vie est tout ce que la brièveté du temps m'a permis de consacrer à la glorieuse mémoire de SON EMINENCE MONSEIGNEUR LOUIS-FRANÇOIS, CARDINAL DUC DE BAUSSET, pair de France, ancien évêque d'Alais, ministre d'état du conseil privé, commandeur de l'ordre du Saint-Esprit, et l'un des quarante de l'Académie françoise.

Les grandes vertus, les talents extraordinaires viennent d'en-haut, Messieurs, et l'homme ne peut ici-bas se les donner à lui-même. Ce sont des dons de l'Esprit saint, qui ne se recueillent pas sur la terre comme la succession d'un père charnel. Je ne louerai donc dans le grand prélat, objet de cette triste cérémonie, ni l'éclat de son origine, ni l'illustration d'une famille qui a donné à l'Eglise cette succession multipliée de pontifes, parmi lesquels nous avons le bonheur de compter en ce moment celui qui, aussi réellement notre père que notre supérieur, nous porte tous dans son cœur, et par un juste retour possède en même temps tous les nôtres. Je tairai même les succès brillants et rapides de son éducation littéraire et sacerdotale, confiée à des sociétés célèbres *, auxquelles sa reconnoissance a souvent rendu des témoignages si éclatants, et en même temps si bien mérités.

* Les jésuites et sulpiciens.

Je me hâte de vous le montrer parvenu au sacerdoce dont il soutint si dignement toute la sainteté, et presqu'aussitôt appelé par un prélat*, dont les qualités brillantes vivront à jamais dans notre souvenir, pour lui faire partager sa sollicitude pastorale, et l'associer à l'administration de la province**, dont les intérêts lui étoient confiés comme chef des anciens états.

Ce choix remplit parfaitement toutes ses espérances. M. l'abbé de Bausset déploya, sans efforts, tous les talents d'un administrateur consommé. Sous son heureuse influence, la véritable vertu fut récompensée, les études vivifiées, les dispositions naissantes protégées : oui, et je lui dois ici un hommage particulier de reconnoissance et d'attendrissement; si je fus autrefois aperçu dans l'exercice du ministère de la parole sainte; si je fus honoré de quelque attention, je ne le dus qu'à ses bontés, à ses encouragements, et souvent même à la justesse et à la perspicacité de ses conseils. Il fit chérir le gouvernement de son chef par cette vivacité d'esprit, cette aménité de mœurs, cette bonté de caractère qui les décoroient l'un et l'autre, et qui les unirent entre eux par les doux liens d'une confiance sans bornes, et par ceux de la plus tendre amitié. La subordination, l'obéissance, devinrent sous lui des devoirs si doux, qu'en obéissant, on croyoit ne céder qu'à la reconnoissance, et ne se soumettre qu'aux règles de l'Eglise, qu'il respecta toujours lui-même, et dont il sut faire aimer les saintes rigueurs.

Une conduite si sage, une prudence si consommée, dans l'âge même de l'inexpérience, le firent juger capable des emplois les plus importants. Une église voisine étoit alors tombée dans l'état le plus déplorable, par l'imprévoyance de ceux qui eussent dû l'en garantir. Le spirituel, le temporel, tout étoit en décadence. Il falloit,

* M. de Boisgelin.

** Il est nommé vicaire général.

sans doute, une main habile pour relever, pour restaurer cet édifice presque entièrement écroulé. Celle de l'abbé DE BAUSSET fut seule jugée capable d'effectuer cette importante restauration. L'administration lui en est confiée ; et quelque pénible que fût pour lui nne mission qui l'arrachoit à la tendresse de son évêque, et au dévoûment d'un clergé qui, en le perdant, gémissoit de tout perdre, son zèle ne vit plus que les périls de cette église ; il vole à son secours, et son œil pénétrant découvre à l'instant et les maux qui l'affligent et les remèdes dont l'efficacité doit la délivrer. Ses paroles, ses exemples, ses soins assidus y font bientôt revivre l'esprit ecclésiastique, la piété, les ressources temporelles presque perdues ; et c'est ainsi qu'en peu de temps, il remit à l'évêque appelé à la gouverner, une église où il n'avoit plus qu'à entretenir le bien que sa sagesse y avoit si heureusement opéré.

Un succès si avantageux et si prompt découvrit en lui et mit au grand jour ce talent merveilleux et si rare de manier les esprits, et d'embrasser d'un coup d'œil tous les détails du gouvernement d'une église. Celle d'Alais fut confiée à ses lumières. Revêtu du caractère auguste de l'épiscopat, il sentit que si son autorité étoit plus grande et plus vénérable, il devoit aussi s'enflammer des feux sacrés d'une charité plus tendre et plus étendue, surtout à l'égard d'un troupeau divisé par des croyances opposées, et composé de catholiques et de dissidents. Sa position étoit délicate : il falloit ménager les uns, et en même temps attirer les autres ; gagner la confiance des premiers, sans toutefois indisposer les seconds. Mais rien n'étoit difficile à sa sagesse. Il reconnut, comme l'Apôtre, qu'il étoit redevable aux juifs comme aux gentils, aux fidèles comme aux errants : il se fit tout à tous, et les gagna tous par sa tolérance, par sa modération, et par le charme entraînant de son affectueux accueil ; il les gagna tous, dis-je, et les eût infailliblement ame-

nés à n'avoir entre eux qu'un même esprit, un même cœur, une même foi, si la tempête de l'impiété, qui vint bientôt renverser les autels et le trône, n'eût traversé ce grand dessein, et perverti tout son troupeau. Uni de sentiment à tout le corps épiscopal de France; détestant comme lui la scission sacrilége que la folie et l'irréligion voulurent opérer; inébranlable comme lui dans la foi de l'Eglise, il fallut épargner un parricide à ses enfants égarés; il fallut, comme autrefois le grand évêque de Carthage, céder à l'orage, et aller dans les régions lointaines pleurer sur l'égarement de ses ouailles, sur les désastres qui ravagèrent la plus belle portion de l'Eglise de Jésus-Christ, et sur la perte presque entière de la catholicité en France.

En proie à toutes les souffrances de l'exil, exposé à toutes les horreurs de l'infirmité et de la misère, mais content de la gloire de sa confession, il ne voit plus rien à désirer pour lui que la couronne même du martyre. Il vient donc courageusement la conquérir. Il rentre en France, dans Paris même, c'est-à-dire, au centre de la persécution; eh, dans quelle circonstance! Hélas, Messieurs, je frémis de cet affreux souvenir! au moment même où une nombreuse troupe de prêtres fidèles, arrachés aux autels, ayant à leur tête le vénérable, le saint archevêque d'Arles, soutien de leur foi, entassés dans une horrible prison, y furent inhumainement égorgés par des tigres altérés du sang de l'innocence et de la sainteté. Leur fureur découvrit bientôt l'asile où il s'étoit retiré. Son nom, sa réputation fit frémir l'iniquité. On l'arrache à sa retraite; on le conduit non devant un tribunal régulier, mais dans un de ces comités sanguinaires qui n'exerçoient d'autre droit que ceux de la rage et de la férocité. Il ne répond à ses bourreaux qu'un seul mot: Je suis évêque; et ce mot est pour lui un arrêt de mort. On alloit le conduire au supplice, lorsqu'un défenseur, son diocésain,

se rappelant sa bonté, sa douceur et son affabilité, réussit à l'arracher de leurs mains; et ce défenseur étoit protestant.

Echappé au danger, il est accueilli par l'estime, par l'amitié, par la piété d'une personne de la plus haute distinction. Elle le conduit dans une retraite plus assurée, et c'est là qu'il joignit ses prières et ses larmes au cri du sang de tant de martyrs qui venoient d'être immolés pour la foi. La colère du Seigneur céda enfin à de si puissantes instances. La fureur fut comprimée, le sang cessa de couler; mais la paix ne devoit rentrer en France qu'à la suite de l'usurpation. L'usurpateur connoissant les services que pouvoit lui rendre un si rare mérite, le nomma l'un des chefs de l'instruction publique. Le prélat ne refusa point une place dans laquelle il vit de grands biens à faire; mais au funeste retour du despote, il sut se soustraire à ses faveurs; et toujours fidèle à son prince légitime, il demeura dans sa retraite.

Cette fidélité, ce courage, ce généreux désintéressement, paroissent peut-être avoir épuisé l'éloge de notre illustre défunt; non, Messieurs, et j'ai encore à offrir à votre admiration, sinon des qualités aussi solides, du moins des talents plus brillants, et plus capables de porter au loin sa gloire et sa renommée.

Un prêtre vénérable *, chef d'une congrégation habile à former les lévites et à donner des pontifes à l'Eglise; un prêtre, intime ami de notre évêque, dont il suivit toujours les sages conseils, apprend que les précieux manuscrits de Fénélon ont été retrouvés, et vont devenir la proie des étrangers qui s'en disputent la possession. Effrayé de cette perte, il court, sauve à la France ce riche dépôt, et le porte avec empressement à son illustre ami. Celui-ci le reçoit avec une joie mêlée d'attendrissement. Il dévore des yeux les caractères tracés par la main même

* M. Emery.

du grand homme. Il découvre sa belle âme tout entière dans des écrits que sa modestie avoit toujours dérobés aux regards publics. Transporté à cette vue, l'évêque d'Alais prend à l'instant le dessein de la peindre; mais pour en exprimer dignement les traits, il falloit avoir ses vastes connoissances, sa douceur, sa bonté, sa tendre piété, et cette éloquence vive et insinuante qui lui gagnoit tous les cœurs. Il falloit enfin pour être l'historien de Fénélon, être Fénélon lui-même. Eh bien! l'illustre évêque n'eut, pour ainsi dire, aucun effort à faire; et, sans s'en apercevoir, en peignant son héros, il se peignit naturellement lui-même.

Le succès de cette brillante production répondit aux noms célèbres du modèle et de l'écrivain : l'empressement fut universel. Partout on voulut la posséder, la lire, la conserver comme un monument honorable et à l'Etat et à l'Eglise. On la traduisit dans toutes les langues, le produit en fut considérable; mais son généreux auteur, content d'avoir rempli glorieusement sa tâche, en fit l'entier abandon à la maison sainte où il fut élevé, au séminaire de Saint-Sulpice.

L'envie ne meurt jamais, Messieurs; ce ver rongeur et venimeux qui s'attache de préférence aux fleurs les plus délicates et les plus belles, prétendit trouver dans ce chef-d'œuvre, que l'historien, en élevant Fénélon, avoit en quelque sorte terni la gloire de l'évêque de Meaux, du grand Bossuet, et affectoit publiquement de douter qu'il pût jamais effacer cette tache, qni n'existoit cependant que dans le louche de son regard.

L'auteur eût pu, sans doute, mépriser des traits qui, à sa hauteur, ne pouvoient l'atteindre; mais il ne put supporter qu'on calomniât son respect pour un évêque envers lequel l'Eglise de France, l'Eglise universelle elle-même professe une religieuse vénération, et dont il partagea toujours lui-même tous les sentiments. Il se crut

obligé de repousser cette injure, non en se rabaissant à une justification, mais en peignant à son tour Bossuet lui-même.

Ici, Messieurs l'entreprise étoit d'une difficulté presque insurmontable : il falloit rendre avec fidélité les traits d'un de ces hommes que les siècles voient rarement paroître, d'un de ces génies extraordinaires que Dieu ne fait naître quelquefois parmi les hommes que pour les étonner. Philosophe profond, théologien supérieur, canoniste lumineux, controversiste invincible, historien universel, politique consommé, orateur sans égal, tel fut, tel est encore, tel sera toujours le grand Bossuet. Pour exprimer des traits si frappants et si rares, il falloit prendre en mains ses propres pinceaux, c'est-à-dire, s'approprier et son immense érudition et son inépuisable fécondité, et la justesse, la force, l'impétuosité de son raisonnement, et surtout s'élever à la hauteur de cette éloquence nerveuse et sublime qui l'a rendu le maître et le modèle de tous les orateurs. Telle est la tâche effrayante que notre illustre évêque avoit à remplir; mais rien n'étoit difficile à la supériorité de son talent : il sut monter jusqu'à la hauteur de son modèle; et comme en peignant Fénélon on crut entendre Fénélon lui-même, en peignant Bossuet on crut que le Père de l'église gallicane étoit sorti de son tombeau pour se peindre lui-même.

Ce nouveau chef-d'œuvre eut le même succès que le premier : même célébrité, même empressement, même entraînement des suffrages, et de l'Académie françoise qui voulut s'honorer de son association, et de l'Eglise dont il relevoit la gloire en célébrant celle de ses plus illustres Pontifes, et des nations dont il força de nouveau les applaudissements; en sorte qu'il vit alors se réaliser pour lui cet oracle de notre texte : Les nations raconteront sa sagesse, et l'Eglise publiera ses louanges. *Sa-*

pientiam ejus enarrabunt gentes, et laudem ejus annuntiabit Ecclesia.

Mais le moment de sa plus grande gloire étoit arrivé: le jour heureux de la restauration de la France s'étoit déjà levé sur nous; l'enfant de saint Louis, l'héritier d'Henri IV, le successeur de soixante-sept rois, que nos vœux appeloient depuis tant d'années, foulant aux pieds l'usurpation et le despotisme, faisoit déjà briller la légitimité et l'inaltérable bonté de son auguste race, sur le trône de ses aïeux. Appréciateur éclairé du véritable mérite, il accueillit notre prélat avec une distinction singulière, et lui fit, en le recevant, un aveu qui seul renferme tous les éloges. *J'ai lu*, lui dit-il, *vos immortels ouvrages, et cette lecture a été une des plus douces consolations de mon exil.* Aussi religieux que ses nobles ancêtres, le Roi voulut, en reprenant sa puissance, rétablir entièrement le règne de Dieu parmi nous. Il s'entoura, pour ce grand objet, de tout ce que l'Eglise de France possédoit encore d'hommes célèbres, et les plus dignes de ces siècles les plus éclairés, parmi lesquels on distinguoit l'archevêque de Reims, l'évêque de Langres et celui d'Alais. Ce choix réunit les suffrages de toute la France et de Rome même. Eh! qui mieux que ces illustres évêques pouvoit cicatriser les plaies invétérées et profondes faites à la catholicité; concilier les grands intérêts du trône et de l'autel, et maintenir les saintes maximes de notre Eglise, en respectant les droits sacrés de celle de Rome? Aussi, est-ce de la réunion de leurs lumières qu'est sorti ce nouvel ordre de choses qui, en multipliant les premières sentinelles d'Israël, donne aujourd'hui au culte public plus d'éclat, plus de dignité, plus d'influence pour le bien de tous; qui enfante chaque jour de nouveaux ministres de l'Evangile, en secondant les vocations; et qui, étendant plus au loin l'enseignement de la religion et de la morale, ramène naturellement le peuple à l'amour de la justice,

de l'ordre, de la subordination, et à cette tendre affection pour le Prince, si naturelle au cœur des François, et en même temps si nécessaire au bonheur et à la tranquillité de l'Etat.

Tant de talents, tant de vertus, de si hauts services, commandoient, pour ainsi dire, des récompenses dignes de l'évêque d'Alais : aussi, le chef de l'Eglise s'empressa de l'honorer, avec ses illustres coopérateurs, de la pourpre romaine. Le Roi lui offrit les plus hautes dignités. Il le fit siéger, comme duc, parmi les pairs de son royaume ; le décora du cordon du premier ordre de l'état; l'éleva au ministère, et voulut s'éclairer de ses lumières dans son conseil privé.

Mais à quoi servent, Messieurs, toutes ces grandeurs de la terre? à quoi servent les dons les plus rares de la nature, si Dieu dans sa miséricorde ne daigne pas les sanctifier? hélas! à enfler le plus souvent notre cœur et à nous perdre. Mais le Seigneur voulut ajouter ses récompenses à celles que son serviteur avoit si justement méritées; récompenses que la chair et le sang ne peuvent jamais comprendre. Il le livra aux rigueurs de l'infirmité; car c'est dans l'infirmité, comme dit l'apôtre, que la vertu se perfectionne : *virtus in infirmitate perficitur.*

Depuis long-temps une maladie douloureuse et mortelle détruisoit peu à peu tous les principes de la vie, dans un corps abattu sous le poids des travaux et des ans. Depuis long-temps il purifioit sa conscience, autant par sa résignation et sa patience que par l'humble et fréquent aveu de ses fautes.

Le jour fatal arrive : des souffrances plus aiguës annoncent le coup terrible qui va le frapper; des présages de trépas couvrent son visage; son arrêt y paroît écrit, et l'affreuse mort, jusque-là cachée dans son sein, se laisse presque voir à découvert. On l'exhorte à disposer de sa maison terrestre; mais depuis long-temps il avoit

destiné tout ce qu'il avoit de précieux à la maison sainte, berceau de son éducation ecclésiastique, pour ne s'occuper que de l'éternité. Il demande enfin, avec empressement, les derniers sacrements de l'Eglise : à leur aspect, ses forces semblent se ranimer; sa foi se réveille; ses yeux s'ouvrent pour voir son Sauveur. Anéanti devant lui, versant des larmes d'attendrissement, suffisant à peine aux élans de sa piété, il reçoit le gage précieux du passage du temps à l'éternité.

C'est ainsi que le saint évêque, accompagné des larmes de sa famille et de ses illustres amis, honoré des regrets de l'Eglise et de l'Etat, suivi de notre douleur et de celle de notre vénérable pontife, est allé se présenter avec confiance au tribunal de Jésus-Christ, et a laissé, dans une seule mort, un sujet commun de deuil et de tristesse.

Unissons donc, N. T.-C. F, unissons nos prières et nos larmes à celles de notre père commun. C'est le seul encens qu'il veut voir fumer autour de ce cercueil, le seul parfum digne d'accompagner la victime sainte qu'il va élever dans le ciel pour son repos.

Pour vous, Messieurs, n'attendez pas qu'à l'aspect même de la mort et de ses dépouilles, je vous rappelle ici la triste nécessité de mourir, ni le néant des grandeurs humaines qui passent, et vont bientôt se perdre dans le tombeau. J'aime mieux laisser à un spectacle si instructif et si touchant le soin de vous désabuser lui-même, par cette force secrète qu'ont sur les cœurs ces sombres et religieuses cérémonies.

Montez donc à l'autel, saint Pontife de J.-C.; achevez d'arroser ces cendres vénérables du sang de l'agneau, marquez-en ce tombeau sacré, afin que l'ange n'y touche point au jour terrible des vengeances. Ah! puisse cette victime adorable que vous allez offrir, et devant laquelle la sainteté même peut avoir des taches,

être pour notre illustre mort, comme autrefois pour les enfants d'Israël, un heureux passage des ténèbres de l'Egypte, de ces lieux obscurs où achèvent de se purifier les âmes fidèles, à la terre des vivants et au séjour de l'immortalité !

Amen.

TABLE DES SOMMAIRES.

LIVRE PREMIER.

PIÈCES JUSTIFICATIVES DU LIVRE PREMIER.



LIVRE DEUXIÈME.

PIÈCES JUSTIFICATIVES DU LIVRE DEUXIÈME.

LIVRE TROISIEME.

PIÈCE JUSTIFICATIVE DU LIVRE TROISIÈME.

FIN DE LA TABLE DES SOMMAIRES.

HISTOIRE

DE BOSSUET.

LIVRE PREMIER.

DES PREMIÈRES ANNÉES DE BOSSUET.

Le dix-septième siècle a vu un homme[1] « qui a fait » parler long-temps une envieuse critique, et qui l'a fait » taire ; qui accable par le grand nombre et par l'éminence » de ses talents ; orateur, historien, théologien, philo- » sophe ; d'une rare érudition, d'une plus rare élo- » quence..... » Un homme[2] « à qui il n'a manqué que » d'être né dans les premiers temps, pour avoir été la » lumière des conciles, l'âme des Pères assemblés, dicté » des canons, et présidé à Nicée et à Ephèse. » Cet homme est Bossuet. L'admiration de ses contemporains lui décerna, de son vivant même, le titre de Père de l'Eglise ; et ses contemporains *ont parlé d'avance le langage de la postérité.*

I. — Naissance de Bossuet. 1627.

Jacques-Bénigne Bossuet naquit à Dijon, dans la nuit du 27 au 28 septembre 1627, de *Bénigne Bossuet* et de *Madeleine Mochette.* Il fut baptisé le surlende-

[1] *Discours de la Bruyère à l'Académie françoise.* — [2] Massillon. *Oraison funèbre du premier Dauphin.*

main 29, dans l'église paroissiale de Saint-Jean de la même ville.

De dix enfants qu'eut son père, dont six garçons et quatre filles, Bossuet fut le septième dans l'ordre de la naissance, et le cinquième des mâles.

Nous avons sous les yeux des *Notes manuscrites* du grand-père et du père de Bossuet. A l'exemple des chefs de famille de ces temps anciens, ils consignoient, avec une sorte de religion, dans un registre particulier, tous les événements domestiques qui intéressoient leurs affections les plus chères. Les *Notes* de l'aïeul de Bossuet sont écrites en latin depuis 1565 jusqu'en 1632. On y trouve la date de la naissance de ses enfants et de ses petits-enfants. Mais ce que l'on y observe surtout, c'est le sentiment religieux qui le porte sans cesse à bénir la Providence des faveurs qu'il en recevoit, ou à se soumettre avec une pieuse résignation à sa volonté, lorsqu'elle l'affligeoit par des malheurs qui coûtoient des larmes à sa tendresse paternelle. L'époque de la naissance de chacun de ses enfants, ou de ses petits-enfants, est toujours accompagnée de quelques paroles de piété, qui expriment une touchante sensibilité. Quelquefois, il s'efforce de présager, au moins par ses vœux, la destinée qui les attend dans la suite de leur vie. Il en est qu'on ne peut lire sans cette espèce d'attendrissement que font toujours éprouver les sentiments les plus doux de la nature, ennoblis et épurés par la religion. Nous nous bornerons à rapporter les paroles dont il a voulu marquer le jour de la naissance du grand Bossuet, son petit-fils, sous la date du 27 septembre 1627 : « *Circumduxit eum,* » *et docuit, et custodivit quasi pupillam oculi**. »

Les registres domestiques du père de Bossuet sont

* « Le Seigneur igné lui servir de guide; il l'a conduit par divers che- » mins; il l'a instruit de sa loi; il l'a conservé comme la prunelle de son œil. » *Deutéronome*, chap. XXXII, ℣. 10.

écrits en françois, et respirent les mêmes sentiments de religion et de piété.

Telle fut la source pure et respectable où Bossuet puisa, avec la vie, les principes de religion héréditaires dans sa famille.

II. — Origine de la famille de Bossuet.

Elle étoit originaire de la petite ville de Seure en Bourgogne*.

Antoine Bossuet, son bisaïeul, vint s'établir, vers le commencement du XVI.e siècle, à Dijon, où il obtint une place de maître des comptes. Cette famille contracta des alliances honorables avec des maisons distinguées dans la noblesse et dans la magistrature de cette province. L'on vit à la fois le grand-père, l'oncle et les deux cousins-germains de Bossuet, occuper des places dans le parlement de Dijon ; et tel étoit le nombre de ses parents paternels et maternels, qui en étoient déjà membres, que le père de Bossuet n'avoit pu y être admis. Ce fut ce qui le disposa à se rendre à l'invitation de son oncle maternel, *Antoine de Bretaigne*.

Antoine *de Bretaigne*, un des plus célèbres magistrats du parlement de Bourgogne, avoit contribué à réduire la ville de Dijon sous l'obéissance d'Henri IV, et l'exemple de la capitale avoit été rapidement suivi par le reste de la province. Lorsqu'en 1633, le cardinal de Richelieu fit créer le parlement de Metz, il voulut donner à cette compagnie naissante un chef capable de faire respecter les lois et l'autorité royale; Antoine *de Bretaigne* en fut nommé premier président.

Il proposa à *Bénigne Bossuet*, fils de sa sœur, de le

* Quelques écrivains ont supposé qu'elle étoit originaire d'Auxonne. Cette méprise est venue de ce qu'*André Bossuet*, second fils d'*Antoine*, se fixa à Auxonne par un mariage qu'il y contracta, et par une charge de finances qu'il recueillit de son beau-père. Mais cette branche s'éteignit dès la seconde génération, comme nous aurons occasion de le rapporter.

suivre à Metz, et d'entrer, en qualité de doyen des conseillers, dans le parlement qu'on venoit d'y ériger. Ce ne fut pas seulement le désir d'être utile à son neveu qui inspira cette pensée à Antoine *de Bretaigne;* il y fut aussi porté par l'intention estimable d'introduire dans la compagnie qu'il alloit présider, un magistrat dont les vertus et les mœurs étoient propres à donner en quelque sorte une considération anticipée à ce nouvel établissement. L'événement justifia la sagesse de ses vues*.

Bénigne Bossuet laissa ses enfants à Dijon, et les confia aux soins de son frère aîné, *Claude* Bossuet, conseiller au parlement de cette ville.

Jacques-Bénigne Bossuet, dont nous écrivons l'histoire, n'avoit pas encore six ans, et il eut le bonheur de trouver dans son oncle un second père capable de diriger ses premiers pas.

C'étoit en effet un homme du premier mérite. La vie grave et retirée que menoient alors les magistrats, qui auroient cru déroger à la dignité de leur caractère en se livrant à de frivoles distractions, lui permettoit de cultiver les lettres dans les intervalles que lui laissoient des devoirs plus sacrés et des études plus austères. Il avoit une bibliothèque, et il y attiroit son jeune neveu, dans la vue d'entretenir les heureuses dispositions qu'il annonçoit. Ce fut donc dans une bibliothèque que Bossuet commença à vivre dès l'âge de sept ans. Ce fut là qu'il sentit naître cette passion de l'étude, et cette ardeur de tout savoir, qui furent les affections dominantes de toute sa vie.

III. — Il fait ses premières études au collége des jésuites de Dijon.

Son oncle le gardoit dans sa maison, très-voisine du collége des jésuites, où le jeune Bossuet se rendoit tous les jours pour suivre son cours d'humanités.

* *Bénigne* Bossuet fut dispensé de payer la finance de sa charge de conseiller au parlement de Metz. *Mts. de Ledieu.*

Une aptitude singulière à tout apprendre favorisa ses premiers essais, et une mémoire prodigieuse lui donna la facilité d'acquérir beaucoup en peu de temps : les vers de Virgile se gravoient sans effort dans sa mémoire ; et son oncle, fidèle aux principes qui présidoient alors à l'éducation de la jeunesse, avoit soin de l'exciter à retenir les beaux morceaux des anciens poètes, que son âge lui permettoit de sentir et de goûter. L'expérience fait assez connoître que cette habitude, contractée dès les premières années de la vie, contribue à familiariser de bonne heure l'oreille des enfants à une certaine harmonie de style, qui devient ensuite l'ornement de la pensée, et assure le pouvoir de l'éloquence.

Le père de Bossuet revenoit tous les ans faire un court voyage à Dijon. Il y avoit laissé les objets les plus chers de son affection, et dans un temps où l'*esprit de famille* étoit encore dans toute sa force, un père ne pouvoit consentir à rester entièrement étranger à l'éducation de ses enfants.

Cet *esprit de famille* est peut-être le principe le plus actif de toutes les vertus publiques, et la règle de conduite la plus utile dans les habitudes de la vie privée. Plus puissant que les lois il devient la sauve-garde des mœurs domestiques. Il étoit alors peu de pères dans toutes les classes appelées à exercer des fonctions honorables, qui n'eussent l'ambition de transmettre à leurs enfants l'héritage de gloire ou de vertu qu'ils avoient reçu de leurs ancêtres.

Jamais père n'éprouva une satisfaction plus douce que celui de Bossuet en revoyant son fils. Il n'osoit cependant s'abandonner avec trop de confiance aux espérances flatteuses que lui présentoient ses propres observations et l'espèce d'enthousiasme avec lequel les jésuites lui parloient de leur jeune élève. Il pouvoit soupçonner de l'exagération ou du moins de la prévention dans ces

éloges extraordinaires d'un mérite aussi précoce. Mais une circonstance peu importante pour tout autre qu'un père lui permit de pressentir la destinée de son fils.

Les *Eléments d'Euclide* avoient révélé à Pascal le secret de son génie. L'*Homme* de Descartes saisit l'imagination de Malebranche, et le transporta vers les régions les plus élevées de la métaphysique. Il étoit réservé à un livre bien supérieur à tous les livres des hommes, de révéler à Bossuet ce qu'il étoit, ou plutôt ce qu'il seroit. Ce fut la BIBLE. Le hasard l'offrit à ses yeux dans le cabinet de son père ; il en lut avidement quelques pages, et il demanda la permission de l'emporter. Bossuet étoit encore en *seconde* ou en *rhétorique*. C'étoit la première fois qu'il lisoit la BIBLE ; son âme éprouva une émotion qu'elle n'avoit point encore ressentie. Tous les charmes de la poésie et de la littérature profane s'éclipsèrent à l'aspect de ces grandes images et de ces hautes conceptions, qui déjà transportoient et exaltoient son imagination. Bossuet aimoit à se rappeler dans la suite de sa vie[1] cette première impression ; il en retraçoit le sentiment avec la même vivacité qu'il l'avoit éprouvé, lorsqu'aux jours de son enfance cette lueur soudaine étoit venue briller à son esprit et échauffer son âme.

Il étoit prêt à achever sa rhétorique, et à finir son cours d'humanités. On a vu que les jésuites, observateurs toujours attentifs des dispositions de leurs élèves, n'avoient pas eu de peine à distinguer le jeune Bossuet ; ils eurent un moment la pensée et l'espérance de l'associer à leur institut : une pareille conquête étoit digne de l'ambition d'une société qui attachoit sa gloire au mérite et aux talents de ceux qui en faisoient partie. Cette ambition étoit surtout excitée par les sentiments de religion et de vertu que le jeune Bossuet annonçoit ; c'étoit cette habitude de principes et de penchants vertueux, qui

1 Mss. de Ledieu.

donnoit à son maintien et à sa conduite un caractère de raison et de gravité bien rare dans la première jeunesse.

Son régent de rhétorique[1] voulut sonder ses dispositions sur le choix d'un état, et lui laissa entrevoir la distinction avec laquelle il seroit accueilli dans un corps qui s'honoroit déjà de lui avoir ouvert la carrière des sciences et des lettres. Bossuet ne montra ni répugnance ni empressement; il se contenta de répondre que c'étoit à son père à disposer de lui, et il rendit compte à son oncle de cet entretien; mais cet oncle avoit des vues bien différentes, et cherchant à prévenir de nouvelles insinuations, il engagea son père à l'envoyer à Paris.

Les écoles de province pouvoient bien suffire aux éléments de la littérature grecque et latine; et Bossuet racontoit lui-même[2] que les premières notions qu'il avoit acquises de la langue grecque au collége des jésuites de Dijon, lui servirent dans la suite à apprendre cette langue, et à en faire usage avec la même facilité que de la langue latine.

Mais il alloit commencer son *cours de philosophie*, et cette branche de l'instruction publique n'étoit pas cultivée dans les provinces avec autant de succès que dans les écoles de Paris, où la philosophie de Descartes commençoit à pénétrer, et à se faire de nombreux disciples.

IV et V. — Bossuet est destiné à l'état ecclésiastique dès l'âge de huit ans. — Il est nommé à un canonicat de Metz. 1640.

Avant de quitter Dijon, Bossuet appartenoit déjà à l'Eglise : à peine âgé de huit ans, il avoit reçu la tonsure le 6 décembre 1635; et de nouveaux titres, de nouveaux devoirs venoient de resserrer les liens qui l'attachoient au ministère ecclésiastique. Dès le 24 novembre 1640, il avoit été nommé à un canonicat de la cathédrale de Metz, quoiqu'il ne fût âgé que de treize ans et deux

[1] Mts. de Ledieu. — [2] *Ibid.*

mois. Si la considération, dont son père jouissoit dans cette ville, depuis qu'il y exerçoit les fonctions de doyen du parlement, put contribuer à lui faire obtenir une grâce aussi prématurée, on peut croire aussi que la réputation naissante du fils[1], et les brillantes dispositions qu'il annonçoit avoient heureusement secondé les vœux de son père.

L'entrée de Bossuet dans le chapitre de Metz[2] fut remarquable, parce qu'elle donna lieu à la réforme d'un abus qui s'y étoit introduit, et auquel un statut capitulaire sembloit donner force de loi. Ce statut, porté en 1611, et confirmé par une bulle du pape, donnoit à chaque chanoine la faculté de se nommer un coadjuteur, c'est-à-dire de disposer de son bénéfice, et d'en assurer la succession à celui que l'on choisissoit, en s'en réservant cependant la possession et les revenus. Bossuet avoit été nommé par le chanoine en tour à un canonicat vacant par la mort du titulaire. Mais un coadjuteur, nommé depuis douze ans par ce même titulaire, prétendit faire valoir son droit, en s'appuyant sur le statut capitulaire de 1611, confirmé par la bulle du pape. Bossuet appela comme d'*abus* et de la bulle, et d'un statut si contraire aux canons. Par arrêt du parlement de Metz, séant à Toul, rendu le 27 juin 1641, sur les conclusions de l'avocat-général *Frémin*, le statut de 1611 fut jugé « *contraire aux constitutions canoniques et aux usages de* » *France, abusif, répugnant même à l'honnêteté publique,* » *donnant occasion de désirer la mort de celui du décès* » *duquel on devoit profiter.* » Bossuet demeura paisible possesseur du canonicat; et les *coadjutoreries* furent supprimées pour toujours. Le chapitre de Metz fit d'inutiles efforts au conseil du Roi pour obtenir la cassation de l'arrêt du parlement.

[1] Mts. de Ledieu. — [2] Notes manuscrites.

VI. — Arrivée de Bossuet à Paris. 1642.

Bossuet partit pour Paris au mois de septembre 1642. époque de son arrivée est remarquable ; elle reste pro-ndément gravée dans son esprit et dans sa mémoire ; s'en servoit même dans la suite pour rappeler la date autres faits historiques, dont le souvenir venoit se rat-cher à un spectacle qui avoit laissé dans son imagina-n une forte impression : ce fut le jour même de son rivée qu'on vit entrer dans Paris le cardinal de Riche-u mourant, porté dans une chambre construite en anches couvertes de damas, ayant à côté de lui un crétaire assis auprès d'une table pour écrire sous sa ctée. C'étoit dans cet état qu'il venoit de traverser la ance depuis le Languedoc, porté par dix-huit de ses rdes, toujours nu-tête quelque temps qu'il fît, et qui relayoient de distance en distance. On avoit souvent é obligé d'abattre les portes et les murailles des villes des lieux qui s'étoient trouvés sur son passage. Toutes chaînes furent tendues à Paris dans les rues où il de-it passer, pour contenir la foule du peuple, contemplant ns le silence de l'étonnement et de l'effroi ce ministre pitoyable, qui venoit, peu de jours auparavant, d'en-yer à la mort le jeune Cinq-Mars et le vertueux de Thou, stes et dernières victimes de sa haine et de sa vengeance.

Bien peu de temps après [1], Bossuet vit le cardinal de chelieu exposé sur son lit de parade [2], aux regards de même peuple qui l'avoit vu naguère entrer à Paris ns un appareil où les ombres de la mort venoient déjà scurcir toutes les images de la grandeur et de la puis-nce. Il voulut aussi assister à la pompe funèbre de ce nistre si redouté. On s'aperçoit que cette imagination ne et forte aimoit déjà à se recueillir dans les grandes nsées de la mort.

[1] Le 4 décembre 1742. — [2] Mts. de Ledieu.

VII. — Bossuet entre au collége de Navarre.

Bossuet entra en philosophie au collége de Navarre; Nicolas *Cornet* en étoit alors grand-maître. C'est le même qui, quelques années après, réduisit à un petit nombre de propositions tout le système du livre de *Jansénius*.

VIII. — Du docteur Cornet.

Cet homme simple, modeste, désintéressé, jouissoit de la plus haute considération. Il étoit l'âme des délibérations de la faculté de théologie de Paris. Les personnages les plus importants de la cour et de la ville avoient sans cesse recours à ses avis; il étoit également consulté de toutes les parties de la France, et entretenoit un commerce habituel avec les ministres et les hommes les plus recommandables du conseil et de la magistrature : le cardinal de Richelieu réclama souvent ses lumières, et emprunta même, dit-on, sa plume dans les ouvrages de controverse. Il voulut le prendre pour son confesseur; mais le docteur *Cornet* refusa cet emploi délicat : le cardinal Mazarin l'appela *au conseil de conscience*, et lui donna la direction des affaires ecclésiastiques de France; ce ministre le nomma à l'archevêché de Bourges, qu'il refusa sans éclat, sans ostentation, comme il avoit refusé tant d'autres bénéfices. *Douze cents* livres de rentes composoient la fortune d'un homme qui avoit eu toutes les grâces à sa disposition.

Parmi les titres qui recommandent à l'estime le docteur *Cornet*, on peut compter, sans blesser aucun parti, le mérite d'avoir discerné de bonne heure le génie et la vertu de Bossuet. A peine ce jeune élève fut-il placé sous sa direction et confié à sa surveillance, qu'il entre vit la gloire à laquelle il étoit réservé. Il voulut diriger lui-même sa conduite et ses études; et sous un tel maître, Bossuet fit des progrès si rapides, qu'il effaça bientôt tous ses jeunes rivaux.

Pendant son cours même de philosophie, Bossuet acquit une connoissance approfondie de la langue grecque; l y apporta autant de suite que d'ardeur; il lut tous les historiens grecs et latins, et il se familiarisa avec le style les poètes de Rome et d'Athènes : il s'étoit si bien approprié leurs expressions et leurs pensées, que, dans un âge très-avancé, il en récitoit souvent de longs fragments, quoiqu'il ne les eût pas relus depuis un grand nombre d'années. Mais ce n'étoient pas seulement les récits des historiens et l'harmonie des vers qui s'étoient imprimés dans sa mémoire. On voyoit que son âme et son imagination étoient remplies de l'esprit de l'antiquité, lorsqu'il retraçoit dans ses entretiens ces doux et heureux souvenirs de sa jeunesse. Tous ses contemporains se rappeloient[1] le plaisir qu'ils trouvoient à l'entendre parler *de la sublimité d'Homère et de la douceur de Virgile.* Quel bonheur en effet d'avoir pu entendre *Bossuet* parler d'*Homère!* quels hommes que *Bossuet* et *Homère*, séparés par tant de siècles, et rapprochés par une si étonnante conformité de génie!

Mais toutes ces magnifiques créations des hommes disparoissoient à ses yeux et à sa pensée, lorsqu'il revenoit à l'étude des livres sacrés. Le grand-maître de Navarre ne cessoit de lui inculquer qu'il devoit en faire le fondement de toutes ses études, et Bossuet y étoit ramené par un sentiment plus impérieux encore que les avis de son instituteur.

Ce qui frappoit le plus ses condisciples étoit peut-être moins la supériorité de ses talents, que le spectacle singulier que leur offroit Bossuet, aussi ardent pour tous les divertissements permis à la jeunesse[2], que profondément appliqué aux plus sérieuses études, lorsqu'il y étoit rappelé par son goût et par le devoir.

Le collége de Navarre étoit alors le plus florissant de

[1] Mts. de Ledieu. — [2] *Ibid.*

l'université de Paris; la jeunesse la plus illustre de la Cour et de la magistrature y étoit élevée. Bossuet eut l'avantage de compter parmi ses compagnons d'études, des amis qui lui restèrent fidèlement attachés, et qui devinrent des témoins irrécusables de l'innocence et de la puteté de ses mœurs dès sa première jeunesse.

Il n'a laissé apercevoir dans aucun temps de sa vie du goût pour l'étude des mathématiques. Il est vrai que Bossuet, dont la passion dominante fut l'étude de la religion à laquelle il avoit consacré toutes les facultés de son âme, regardoit cette science comme vaine et inutile pour des ecclésiastiques, qui devoient s'attacher de préférence à acquérir des connoissances plus conformes aux obligations de leur ministère; mais il n'en estimoit pas moins tous ceux qui cultivoient les mathématiques, lorsque leur goût naturel les y portoit, lorsque leur profession leur prescrivoit le devoir de les étudier, et surtout lorsqu'elles avoient des résultats utiles pour l'intérêt général de la société. Il se plaisoit même, lorsque l'occasion s'en présentoit[1], à entendre les mathématiciens les plus célèbres de son temps développer les savantes théories qui les conduisoient à la solution des problèmes les plus difficiles. « Je ne suis pas de ceux qui font grand cas des » connoissances humaines (c'est Bossuet qui s'exprime » ainsi*), et je confesse néanmoins que je ne puis con- » templer sans admiration ces merveilleuses découvertes » qu'a faites la science pour pénétrer la nature, ni tant » de belles inventions que l'art a trouvées pour l'accorder » à notre usage. L'homme a presque changé la face du » monde..... Il est monté jusqu'aux cieux; pour marcher » plus sûrement il a appris aux astres à le guider dans ses » voyages; pour mesurer plus également sa vie, il a ob-

1 Mts. de Ledieu.

* Sermon du vendredi de la IV.e semaine de carême, tom. III, p. 180. (*Edition de Gauthier Frères.*)

» ligé le soleil à rendre compte, pour ainsi dire, de tous » ses pas.... »

Quelle est la conséquence que Bossuet tire de ces grandes découvertes? La voici :

« Pensez maintenant, mes frères, comment auroit pu » prendre un tel ascendant une créature si foible, si elle » n'avoit en son esprit une force supérieure à toute la » nature visible, un souffle immortel de l'esprit de Dieu, » un rayon de sa force, un trait de sa ressemblance? *Non,* » *non, il ne se peut autrement.* »

IX. — Bossuet soutient sa première thèse de philosophie. 1643.

En 1643, à la fin de sa première année de philosophie, Bossuet fut chargé, au nom de la maison de Navarre, de soutenir une thèse dédiée à M. Cospéan, évêque de Lisieux.

Les talents de ce prélat pour la chaire l'avoient successivement porté à l'évêché d'Aire, à celui de Nantes, et enfin à celui de Lisieux.

Le cardinal de Richelieu, qui s'attacha pendant tout son ministère à donner à la France des évêques recommandables par la science et la piété, et à qui l'on ne peut pas contester la gloire d'avoir préparé ce beau siècle où l'église gallicane jeta un si grand éclat, s'étoit plu à récompenser dans M. Cospéan les vertus d'un évêque et les talents d'un orateur qui commençoit à faire entendre les premiers accents de l'éloquence de la chaire. C'étoit Richelieu qui l'avoit placé sur le siége de Lisieux, et qui l'avoit, pour ainsi dire, fixé à la Cour. Sa vertu le rassuroit contre le crédit qu'il pouvoit y obtenir. Louis XIII voulut mourir entre ses bras. Anne d'Autriche, devenue régente, l'avoit choisi pour son prédicateur ordinaire. Il dirigeoit les personnes les plus pieuses, et les plus distinguées de la Cour, et il unissoit le goût et l'amour des lettres aux exercices du ministère ecclésiastique.

Dans son élévation, M. Cospéan n'oublia point qu'il en étoit redevable aux études qu'il avoit faites dans l'université de Paris; il en étoit regardé comme le principal appui. L'université, jalouse de cultiver la bienveillance d'un prélat qui pouvoit lui être si utile, voulut soutenir l'opinion avantageuse qu'il avoit du zèle des maîtres et des progrès des disciples. Elle jeta les yeux, comme nous venons de le dire, sur le jeune Bossuet, qui achevoit alors la première année de son cours de philosophie, et qui n'avoit encore que seize ans. Bossuet justifia le choix de l'université : il montra des dispositions et des talents qui frappèrent M. Cospéan et tous les évêques qui assistoient à cet acte, où il paroissoit pour la première fois devant le public. Deux autres de ses condisciples soutinrent la même thèse les jours suivants, et méritèrent d'être distingués après Bossuet même. L'université en conçut un juste orgueil : elle étoit alors en procès avec les jésuites; et, fière du succès qui avoit couronné ses élèves, elle osa, par des écrits publics, défier les jésuites de montrer dans leurs disciples des talents aussi brillants que ceux qu'elle venoit de produire. Heureuse rivalité, dont la religion, l'Eglise et la république des lettres auroient recueilli les plus grands avantages, si elle se fût toujours renfermée dans les efforts d'une noble émulation, pour donner à la patrie des citoyens vertueux et éclairés, et à la religion des ministres dignes de la servir!

X. — Bossuet commence a se faire connoître à Paris et à la Cour.

La circonstance et la solennité de cet acte public, et le concours des prélats qui y avoient assisté, portèrent le nom de Bossuet à la Cour. Ce nom n'y étoit pas inconnu. Il avoit un proche parent (François Bossuet, cousin-germain de son père*), secrétaire du conseil des finances, homme généralement estimé dans l'exercice des

* Il étoit fils d'*André Bossuet*, qui s'étoit établi à Auxonne en 1607.

fonctions de sa place. Il étoit surtout accueilli chez madame *du Plessis-Guénégaud*, femme du secrétaire d'état, dont la maison étoit le rendez-vous de tout ce que Paris et la Cour offroient de plus distingué par le rang ou le mérite. La naissance de madame *du Plessis-Guénégaud**, la place de son mari, et ses liaisons avec le surintendant Fouquet, dont elle fut toujours l'amie la plus fidèle, et dont elle partagea dans la suite la disgrâce, attiroient chez elle tout ce qui aspiroit à la fortune, à la faveur ou à la considération. C'étoit par elle que les gens de lettres arrivoient à la protection du surintendant, et elle fit un choix si heureux de ceux qu'elle jugeoit dignes de ses bienfaits, que ce ministre a dû, et doit encore une grande partie de l'intérêt que ses malheurs ont inspiré, aux écrits de Pélisson et à une élégie de La Fontaine.

Ce fut par François Bossuet, que son jeune parent fut présenté à madame du Plessis-Guénégaud, et introduit à l'hôtel de Nevers.

XI et XII. — Du marquis de Feuquières. Bossuet prêche à l'âge de seize ans à l'hôtel de Rambouillet.

Bossuet trouva aussi un utile appui dans le marquis de Feuquières, alors gouverneur de Verdun, et mort depuis ambassadeur en Espagne. Son séjour et ses emplois militaires dans les Trois-Evêchés l'avoient mis à portée de connoître à Metz le père de Bossuet, et de prendre de la bienveillance pour son fils. Il devint même, sans l'avoir prévu, l'un des premiers auteurs de la réputation de Bossuet. Le marquis de Feuquières parloit souvent avec enthousiasme à madame et à mademoiselle de Rambouillet du talent extraordinaire et de la facilité prodigieuse de ce jeune ecclésiastique. Il ne craignit même pas d'avancer que si on vouloit enfermer le jeune Bossuet seul et sans livres, dans une chambre, en lui lais-

* Elle étoit fille du maréchal de Choiseul-du-Plessis-Praslin.

sant seulement quelques moments pour se recueillir, il se trouveroit prêt à prononcer un sermon sur tel sujet qu'on jugeroit à propos de lui donner. Le défi fut proposé sur-le-champ par madame et mademoiselle de Rambouillet, et accepté par le marquis de Feuquières, qui envoya chercher Bossuet au collége de Navarre. Il n'arriva que dans la soirée à l'hôtel de Rambouillet. Toutes les conditions annoncées furent remplies avec l'exactitude la plus minutieuse. Le jeune orateur étonna la nombreuse et brillante assemblée qui l'entendoit, et surpassa l'idée que le marquis de Feuquières avoit prétendu donner de son talent et de sa facilité. Il étoit onze heures du soir lorsque Bossuet prêcha ce singulier sermon. Tout le monde sait que Voiture dit *qu'il n'avoit jamais ouï prêcher ni si tôt, ni si tard*. La singularité du fait en lui-même, et ce mot, beaucoup trop cité, du *bel-esprit* le plus à la mode dans son temps, contribuèrent ainsi à étendre la réputation naissante de Bossuet.

Le bruit qu'avoit fait ce *sermon*, fit naître à M. Cospéan le désir de l'entendre prêcher de la même manière ; il l'invita à se rendre chez lui, et là, en présence de deux autres prélats, amis de l'évêque de Lisieux, Bossuet prononça un discours qui excita l'admiration de cette assemblée si peu nombreuse, et par cette raison même plus redoutable pour le jeune orateur. L'auditoire étoit sans doute moins brillant que celui de l'hôtel de Rambouillet; mais il étoit composé de juges plus capables d'apprécier les dispositions et le mérite d'un orateur chrétien et d'un ministre de l'Evangile. M. Cospéan fut frappé de l'espèce de phénomène que lui offroit un jeune ecclésiastique qui n'avoit pas même encore achevé le cours de ses études. Ce ne fut point par des compliments exagérés, qui ne sont propres qu'à égarer l'amour-propre d'un jeune homme, qu'il lui montra son estime; ce fut par de sages conseils et d'utiles observations sur l'éloquence

sacrée. Il l'exhorta surtout à ne point se laisser séduire par des succès prématurés, et à résister à la dangereuse tentation de monter dans les chaires de la capitale, avant de s'être nourri de bonnes et fortes études.

Il voulut en même temps lui prouver que ses conseils étoient inspirés par un intérêt paternel et par l'espérance des avantages que l'Eglise recueilleroit de son zèle et de ses talents. Il lui promit de le présenter à la reine, et de le faire prêcher devant elle, en particulier, le même sermon qu'il venoit d'entendre. Bossuet continua à cultiver l'amitié de ce prélat; et un jour qu'il prenoit congé de lui, M. Cospéan, se tournant vers une nombreuse assemblée, dont il étoit entouré, dit avec une espèce d'accent prophétique : *Ce jeune homme que vous venez de voir sortir, sera une des plus grandes lumières de l'Eglise.* Le célèbre abbé de Rancé, qui se trouvoit alors chez l'évêque de Lisieux, entendit ces paroles; il se plaisoit à les rappeler à tous ceux qui venoient le voir dans sa solitude de la Trappe, lorsque la prophétie se trouva accomplie, et que Bossuet fut véritablement devenu l'oracle de l'église gallicane.

Mais M. Cospéan ne put contribuer à l'élévation de Bossuet que par ses vœux et ses espérances. La considération dont il jouissoit auprès de la reine donna de l'ombrage au cardinal Mazarin. Il eut ordre de se rendre dans son diocèse, où il mourut peu de temps après, à l'âge de soixante-seize ans.

Cependant Bossuet continuoit ses études de théologie au collége de Navarre. Le docteur *Cornet* s'attachoit tous les jours de plus en plus à son jeune élève. Dans la crainte de perdre un sujet que la maison de Sorbonne, émule de celle de Navarre, seroit peut-être tentée de lui disputer, il se proposa de l'attacher immédiatement à la société dont il étoit le chef. Il crut même devoir, en cette occasion, déroger aux lois et aux usages. Les réglements

du collége de Navarre ne permettoient d'admettre à la société des bacheliers de cette maison, que ceux qui avoient déjà le titre de bachelier en théologie. Mais le grand-maître de Navarre fit pour Bossuet ce qu'on n'avoit encore fait pour personne. Il l'affilia à la société de Navarre, avant même qu'il fût bachelier.

XIII. — Bossuet soutient sa thèse de bachelier. 1648.

La manière dont il soutint peu de temps après sa thèse, justifia la distinction qui lui avoit été accordée. Elle eut un grand éclat par le mérite extraordinaire qu'annonçoit le jeune bachelier, et par le nom du prince à qui cette thèse fut dédiée le 25 janvier 1648. C'étoit le grand Condé, déjà fameux par les victoires de Rocroi, de Fribourg, de Nortlingue et de Dunkerque. Il voulut y assister lui-même, accompagné d'un nombreux cortége de courtisans et de militaires de tout rang, que la gloire, le crédit et la faveur enchaînoient à la suite d'un jeune héros qui sembloit alors tenir en ses mains les destinées de la France.

Quelque peu importante que fût en elle-même la circonstance qui mit pour la première fois Bossuet en présence du grand Condé, il en parloit toujours avec complaisance dans la suite de sa vie, comme ayant été la première cause de l'estime et de l'amitié que ce prince conserva pour lui jusqu'à son dernier soupir [1]. Il lui adressa même en cette occasion une harangue qui reçut les plus vifs applaudissements, et qui flatta le noble orgueil d'un jeune prince passionné pour la gloire.

Au reste, le nom de Bossuet n'étoit point étranger au grand Condé. Ce prince, gouverneur de la province de Bourgogne, savoit que sa famille y jouissoit d'une grande considération ; et le désir de donner un témoignage de bienveillance au parlement de Dijon, fut aussi l'un

[1] Mts. de Ledieu.

des motifs qui le porta à accepter la dédicace de cette thèse.

Il ne faut pas croire que la présence du grand Condé à une thèse de théologie ne fût qu'une vaine cérémonie qui ne pouvoit lui offrir aucun intérêt. La part singulière qu'il fut sur le point d'y prendre est un trait de caractère qui mérite d'autant plus d'être remarqué, qu'il sert à faire encore mieux connoître l'esprit général du siècle dont nous avons à parler.

XIV. — Trait singulier du grand Condé.

Les succès de Bossuet avoient inspiré la plus vive émulation à tous ceux qui prétendoient lui contester un jour le premier rang. Le combat fut très-animé ; il intéressa tellement le grand Condé [1], « qu'il fut tenté, à ce » qu'il a dit lui-même plus d'une fois, d'attaquer un ré- » pondant si habile, et de lui disputer les lauriers même » de la théologie. » C'eût été un spectacle assez extraordinaire que de voir le grand Condé, déjà couvert de gloire, argumenter sur une thèse, au milieu de la faculté de théologie, contre Bossuet encore à peine connu *.

Cependant on sera peut-être moins étonné de voir le grand Condé prendre un intérêt si vif à une thèse de jeunes théologiens, lorsqu'on saura que ce prince avoit reçu une éducation forte, grave et nourrie d'études sé-

[1] Eloge de Bossuet par l'abbé de Choisy.

* Ce trait peut paroître plus singulier qu'il ne l'est en effet. La thèse du bachelier traite, en grande partie, de questions purement philosophiques, telles que l'existence de Dieu et ses attributs, la nature de l'homme, la spiritualité et l'immortalité de l'âme....... Ces mêmes questions faisoient partie de la philosophie enseignée dans les écoles, et le grand Condé avoit très-bien fait sa philosophie. Mais le fait le plus extraordinaire en ce genre est celui qui s'étoit passé quelques années auparavant. En 1632, Gustave-Adolphe, très-zélé pour sa religion, ayant pris Munich, alla voir le magnifique collége des jésuites de cette ville, et se mit à disputer en latin avec le recteur. Il mit ensuite aux prises avec un autre jésuite le jeune Gassion, depuis maréchal de France, qui étoit alors colonel au service de Suède.

rieuses ; qu'élevé au collége des jésuites de Bourges, comme auroit pu l'être le fils d'un simple gentilhomme, sans autre distinction que celle d'une chaise un peu plus haute que celle de ses condisciples, il avoit été soumis de bonne heure à une discipline sévère; qu'il n'avoit d'autre prééminence parmi eux que celle qu'il devoit conquérir, en les surpassant par le travail et le talent, et qu'il ne pouvoit obtenir aucune grâce de son père, sans lui en présenter la demande dans une lettre écrite en latin, dans un style assez pur et assez élégant pour attester ses progrès et ses succès.

Un de ses descendants, dans ses *Mémoires*, publiés depuis quelques années[1], nous a conservé quelques *fragments* de ces *lettres*, écrites par le grand Condé, à l'âge de quinze ans. Les hommes les plus familiarisés avec le style epistolaire des écrivains de Rome, ne désavoueroient ni la grâce, ni l'élégante facilité qui s'y font remarquer.

Enfin, lorsqu'en lisant ces *lettres* du grand Condé encore enfant, on observe qu'on l'avoit soumis à étudier le cours complet des *Institutes* de Justinien [*], peut-être cessera-t-on d'être surpris de le voir disputer sur une thèse qui appartenoit autant à la philosophie qu'à la théologie [**].

[1] Essai sur la vie du grand Condé.

[*] *De cætero quod cupis, maximè te scire volo, ut finem hodiè Institutionibus Justinianis imposuerim feliciter.* 21 novemb. 1635.

[**] Bossuet, dans l'*Oraison funèbre* du grand Condé, dit de ce prince : « Son grand génie embrassoit tout, l'antique comme le moderne, l'histoire, » la philosophie, *la théologie la plus sublime*, et les arts avec les sciences : il » n'y avoit rien qu'il ne sût. »

Le prince de Conti, frère du grand Condé, destiné par son père à l'état ecclésiastique, avoit reçu une éducation encore plus austère. Ce jeune prince, entraîné d'abord dans les égarements du monde et dans les intrigues de la Fronde, fut ramené à la religion et à la piété par M. Pavillon, évêque d'Alet. Ce fut alors qu'il composa plusieurs ouvrages, où l'on retrouve l'estimable sévérité des principes dans lesquels il avoit été élevé. On a de lui un *traité de la Co-*

XV. — Education générale au dix-septième siècle.

Si l'éducation du premier prince du sang embrassoit alors des études aussi graves, on doit penser qu'il devoit en être de même, à beaucoup d'égards, de l'éducation de la jeune noblesse, surtout à Paris.

Lorsqu'on lit l'*Histoire du collége de Navarre*, par le docteur *Launoy*, on est frappé de la longue suite de princes, de grands et de seigneurs, qu'on y envoyoit recevoir la première teinture des sciences et des lettres, sans que l'éclat de leurs titres et l'élévation de leur rang pussent les affranchir du régime exact et sévère auquel ces institutions étoient alors soumises. On ne connoissoit point encore toutes ces distractions prématurées, que les fêtes, les spectacles, et la tendresse peu éclairée des parents s'empressent d'offrir à la jeunesse.

Les terribles orages que les controverses religieuses avoient excités en France, entretenoient encore dans les esprits cette sorte d'activité qui les porte naturellement à s'instruire et à s'éclairer. Le calme avoit heureusement succédé à ces funestes agitations; mais deux cultes opposés existoient toujours en présence l'un de l'autre; et s'ils ne se combattoient plus avec les armes de la force et de la violence, ils cherchoient à exercer une autre sorte d'empire sur les esprits, en se servant de tous les moyens que l'érudition, la critique et la raison offroient à l'appui de leurs opinions. La nature même de ces controverses, qui exigeoient des connoissances que l'on ne peut acquérir que par de longues études et de pénibles recherches, étendoit son influence jusque sur les classes de la société qui auroient pu se croire dispensées d'y intervenir. Les *Mémoires* du temps nous montrent souvent des

medie et des Spectacles, selon la tradition de l'Eglise; Devoirs des Grands, avec un *Testament; Devoirs des Gouverneurs des provinces*. 3 vol. in-12. Il mourut en 1666, âgé seulement de trente-sept ans.

personnes que leur sexe et leur éducation pouvoient laisser étrangères à ces graves discussions, en faire l'objet de leur étude, et y développer une sagacité qui faisoit autant d'honneur à leur intelligence qu'à leur zèle. On eût été honteux d'entendre parler sans cesse de tant de questions qui avoient excité de si violents débats, et amené des résultats si importants, encore présents à tous les yeux, sans chercher à connoître jusqu'à un certain point les raisons et les autorités que présentoient les défenseurs des opinions opposées.

L'éducation publique, alors partagée entre l'université de Paris et les jésuites, contribuoit encore à répandre le goût des bonnes études. Ces deux corps rivaux, appliqués au même genre d'éducation et au même système d'instruction, cherchoient à signaler leur émulation par le mérite des élèves qu'ils se glorifièrent de produire; et l'époque à laquelle Bossuet entra dans la carrière fut encore remarquable par la nouvelle rivalité qui s'éleva entre l'école de Port-Royal et celle des jésuites. Le premier résultat de cette lutte si animée fut de rendre familières aux gens du monde des questions qui étoient restées jusqu'alors renfermées dans l'enceinte des écoles de théologie.

L'hôtel de Rambouillet, que le rang et la célébrité des personnages qui s'y réunissoient n'ont pu préserver entièrement d'une sorte de ridicule, contribua cependant à répandre le goût des plaisirs de l'esprit et de l'instruction à la Cour et dans le monde. Il étoit naturel que l'affectation et la recherche précédassent ce goût pur et sévère qui ne peut se former que par la comparaison des bons modèles. Mais le désir de se faire remarquer par une éducation plus cultivée annonçoit déjà l'heureuse influence que l'instruction, parée des grâces de l'esprit, devoit bientôt obtenir à la Cour, et le charme qu'elle pouvoit ajouter à la politesse et à l'élégance des mœurs. Il

est même permis de penser que la noblesse, la grâce et la décence qui distinguèrent la Cour de Louis XIV, furent préparées par ce mélange d'esprit, d'instruction, et peut-être de pedanterie, que l'on reprochoit à quelques sociétés de Paris sous la régence d'Anne d'Autriche.

Mais ce qu'il y avoit de plus remarquable à cette époque dans le caractère de la nation, c'étoit cet esprit de religion, dont nulle classe de la société n'auroit osé s'affranchir. L'opposition même des sentiments sur des dogmes contestés ne s'écartoit jamais de cette base, également respectée de tous les partis; et l'apparence de la licence dans les principes religieux eût été un scandale aussi choquant pour la bienséance que pour la vertu.

L'esprit de galanterie qui régnoit à la Cour et dans quelques sociétés de la capitale, n'avoit point encore pénétré dans les provinces, ni dans le sein des familles. Elles conservoient la pureté et la simplicité des mœurs antiques. Les désordres mêmes de la Cour, malheureusement favorisés par des exemples trop publics, étoient souvent expiés par d'éclatantes réparations. Les sentiments religieux qu'on avoit sucés dès l'enfance, et qu'on avoit eu le bonheur de conserver au milieu des erreurs de la jeunesse et de l'ivresse des passions, venoient reprendre leur empire dans l'âge de la maturité. Souvent même les puissantes leçons du malheur, la voix touchante de la vertu et de l'amitié, appeloient le repentir et le remords dans un cœur plutôt séduit que corrompu, et y faisoient descendre les douces consolations de la piété, pour le prémunir contre sa propre foiblesse.

Nous ne parlons point du clergé ni de la magistrature. On sait assez combien, à cette époque, ces deux corps comptoient d'hommes instruits, et comment ils se prêtoient un mutuel appui pour défendre la religion et la morale publique. Renfermés dans les devoirs de leur état, le plus grand nombre des magistrats et des ecclé-

siastiques restoient étrangers au mouvement et à la frivolité des sociétés où leur présence auroit paru déplacée. Opposés par principes et par devoir aux recherches du luxe, dont la Cour avoit seule alors le ruineux privilége, ils pouvoient se livrer en liberté à tous les genres d'études vers lesquels leur goût et leurs dispositions les portoient.

C'est ainsi que toutes les classes de la société, quoique séparées par leurs mœurs et leur genre de vie, se trouvoient en quelque sorte rapprochées par des principes uniformes, par des habitudes religieuses, et par le respect des mœurs publiques.

Tel étoit l'esprit général du siècle qui a produit Bossuet, et ce siècle étoit digne de Bossuet.

A peine entré dans l'âge de l'adolescence, on le voit toujours le premier parmi ses jeunes contemporains. Dans toutes les occasions où la société des bacheliers de Navarre avoit des actes publics à remplir, un choix unanime en décernoit l'honneur à Bossuet. C'est ainsi qu'il fut chargé de prononcer un discours de piété à une fête, instituée dans cette maison pour célébrer les vertus de la sainte Vierge. Nous ne parlerions pas d'un fait aussi peu important dans la vie d'un homme tel que Bossuet, si ce discours n'eût pas dès lors montré celui qui devoit dans la suite élever si haut l'éloquence de la chaire. Il fut tellement applaudi qu'on se crut obligé d'en faire une mention particulière dans les registres de la maison de Navarre [1].

Tout avertissoit déjà Bossuet qu'il étoit appelé à se distinguer dans la carrière de l'éloquence. Les encouragements et les exhortations de ses instituteurs, les applaudissements, non moins flatteurs, de ses rivaux et de ses émules, et surtout ce pressentiment secret du génie, qui a toute la conscience de sa force, et qui semble de lui-même aller au devant de l'avenir : tout disoit à Bossuet

[1] Mts. de Ledieu.

qu'il devoit créer en France un genre d'éloquence que nul n'avoit possédé avant lui, et que depuis nul n'a même aspiré à égaler.

Il voulut se former quelques règles[1] pour la déclamation oratoire, et il fut au spectacle pour observer ceux qui passoient alors pour en offrir les meilleurs modèles : « Il avoue encore aujourd'hui, ajoute l'abbé Ledieu, » qu'il eut quelquefois la curiosité d'aller à la comédie ; » mais il nous a assuré cent fois, qu'il s'est entièrement » éloigné des spectacles dès qu'il s'est vu engagé dans les » ordres sacrés. »

On doit observer sur cette particularité de la vie de Bossuet, que l'époque où il crut pouvoir se livrer à cette espèce d'étude, étoit celle où le cardinal de Richelieu avoit entrepris de réformer le théâtre, et il est vraisemblable qu'à son exemple, la sévérité des principes s'étoit relâchée, même parmi les ecclésiastiques les plus édifiants. C'étoit aussi à cette époque que les *tragédies* de Corneille excitoient un enthousiasme général ; et on conçoit alors comment un jeune homme, nourri dans les études de la littérature et de la philosophie, et qui se destinoit à exercer sur des hommes rassemblés le pouvoir de l'éloquence, ait été entraîné à aller observer, à la représentation des *tragédies* de Corneille, ce que la déclamation peut ajouter d'effet à des discours publics.

Mais on voudroit en vain se prévaloir de ce fait particulier, pour tenter d'affoiblir l'autorité des maximes généralement consacrées. Bossuet lui-même s'est élevé, dans la suite de sa vie, avec toute la dignité de son ministère et l'ascendant de sa raison, contre la licence des opinions qui tendoient à énerver la sainte vigueur de la discipline ecclésiastique. C'est dans cet écrit de Bossuet (*Maximes sur la Comédie*), l'un de ceux où il s'est montré le plus profond dans la science du cœur humain, et le

[1] Mts. de Ledieu.

plus habile dans l'art d'en développer les foiblesses et les artifices, que l'on doit aller chercher les véritables principes de la religion et de la morale *sur les spectacles.* C'est là qu'on se convaincra qu'il est toujours plus sûr et plus utile, dans la direction spirituelle des âmes, de proscrire les théâtres que facile de les réformer.

XVI. — Bossuet va à Metz. 1648.

Après avoir soutenu sa thèse de bachelier, Bossuet alla passer à Metz une grande partie des deux années prescrites par les statuts de la faculté de théologie, pour se préparer à la licence. Ses devoirs, en qualité de chanoine, l'y rappeloient; il y avoit déjà fait quelques courtes apparitions pendant les vacances de chaque année; mais il put alors y faire un séjour un peu plus long. La régularité avec laquelle il assistoit à tous les offices du jour et de la nuit de la cathédrale de Metz, annonçoit dès lors l'exactitude religieuse qu'il apporteroit dans la suite à remplir tous les devoirs de son ministère.

La prière et l'étude remplirent entièrement cette époque de sa vie, et on l'a entendu dire dans la suite[1] « que c'é» toit à Metz, où il n'étoit détourné par aucun devoir, ni » aucune distraction, qu'il avoit le plus lu les saints » Pères ; » c'est ainsi qu'il se disposoit à s'engager irrévocablement au ministère de l'Eglise.

XVII. — Bossuet reçoit le sous-diaconat. 1648.

Ce fut au mois de septembre 1648, que Bossuet reçut le sous-diaconat des mains de l'évêque de Langres, son évêque diocésain*; et il revint à Paris vers la fin de la même année**.

[1] Mts. de Ledieu.

* Dijon n'étoit point alors érigé en évêché, et faisoit partie du diocèse de Langres.

** Nous croirions dégrader le nom de Bossuet, si nous mêlions à l'histoire

Il falloit qu'il eût dès sa jeunesse des qualités faites pour lui mériter la confiance et l'amitié de ses condisciples. Les bacheliers de Navarre le choisirent, en 1649, pour le procureur et l'économe de leur communauté: fonctions pour lesquelles il n'a jamais montré ni beaucoup de goût ni beaucoup d'aptitude. Les papiers que nous avons sous les yeux nous font voir Bossuet pendant toute sa vie beaucoup plus occupé de ses livres et de ses études, que de ses affaires domestiques, qu'on lui reprocha même d'avoir trop négligées. Mais il est vraisemblable que ce témoignage de confiance de ses condisciples fut déterminé par l'opinion qu'ils avoient de la fermeté connue de son caractère : qualité qui pouvoit n'être pas indifférente au milieu des troubles dont Paris étoit alors menacé. Dans son élévation à Versailles, Bossuet rappeloit quelquefois cette circonstance de sa jeunesse, parce qu'elle se rattachoit à un événement remarquable de l'histoire de son temps. Ce fut en effet dans les premiers jours de 1649 que commença la guerre de la Fronde, et que le grand Condé tenta de réduire Paris par la famine. Bossuet racontoit[1] que, pendant ce blocus, *il avoit gardé dans la ruelle de son lit quatre sacs de farine, pour assurer la subsistance de ses camarades.*

Dans un second voyage que Bossuet fit à Metz en 1649, il y reçut le diaconat. Ce fut à cette époque que son père le présenta, pour la première fois, au maréchal et à la maréchale de Schomberg, qui passoient une grande partie de l'année à Metz.

[1] Mts. de Ledieu.

d'une vie remplie de tant de gloire et de vertu la fable de son prétendu mariage. Il doit suffire à la curiosité qu'inspire le désir de savoir tout ce qu'on a pu dire d'un tel homme, de montrer l'origine et l'auteur de cette ridicule fiction. On trouvera aux *Pièces justificatives du livre* I.er, n.o I, tous les éclaircissements que nous avons recherchés avec une attention minutieuse. Nous avons cru devoir les rapporter à la date incontestable où Bossuet s'engage dans les ordres sacrés.

XVIII. — Du maréchal et de la maréchale de Schomberg.

Le maréchal de Schomberg, après avoir commandé avec succès les armées en Languedoc, avoit cédé le gouvernement de cette province à Gaston de France, pendans la minorité de Louis XIV, et avoit reçu en échange celui des Trois-Evêchés*.

La maréchale de Schomberg étoit cette même demoiselle de *Hautefort*, dame d'atours de la reine Anne d'Autriche, qui avoit inspiré à Louis XIII une affection aussi pure qu'elle devoit l'être entre un prince vraiment pieux et une favorite dont la vertu étoit au-dessus de tout soupçon. Sacrifiée au cardinal de Richelieu par Louis XIII, sacrifiée encore au cardinal Mazarin par Anne d'Autriche, elle vivoit dans la retraite et la disgrâce, lorsque le maréchal de Schomberg, touché de sa vertu et de sa piété, lui offrit son nom, son rang et sa fortune. Leur maison à Metz étoit ouverte à tous ceux qui honoroient la religion par leur caractère et leurs talents. Bossuet, bien jeune encore, y fut accueilli comme il auroit pu l'être quelques années après. Le maréchal et la maréchale de Schomberg devinrent dès lors ses admirateurs et ses protecteurs, et ce furent eux qui contribuèrent dans la suite à le faire connoître à la Cour. Bossuet conserva toute sa vie la plus tendre reconnoissance pour leur mémoire. Etant devenu évêque de Meaux, il ne passoit jamais à Nanteuil**, dont la seigneurie avoit appartenu au maréchal et à la maréchale de Schomberg, et où ils avoient

* *Charles* de Schomberg, duc d'Hallwin, pair et maréchal de France, mort de la pierre à Paris en 1656, âgé de cinquante-six ans, étoit fils de *Henri*, maréchal de Schomberg, qui avoit fait prisonnier au combat de Castelnaudary le malheureux duc de Montmorency, et qui lui avoit succédé au gouvernement de Languedoc; mais il ne lui survécut que quelques semaines.

** Nanteuil est dans le diocèse de Meaux.

choisi leur sépulture, sans aller prier sur le tombeau de ses premiers bienfaiteurs*.

En 1650, Bossuet, de retour à Paris, commença au collége de Navarre sa licence en théologie. Quoique le docteur *Cornet* ne fût plus alors grand-maître de Navarre**, il continuoit à habiter cette maison, et il y conservoit la plus grande influence. Depuis huit ans il n'avoit cessé de montrer à Bossuet toute l'affection d'un père pour un fils, et ce fut lui qui dirigea constamment ses études et ses travaux pendant tout le cours de sa licence.

XIX. — Du docteur Launoy.

Ce fut également au collége de Navarre qu'il connut un homme d'un esprit et d'un caractère bien différents, mais dont les secours et les conseils ne furent pas entièrement inutiles à Bossuet. Les nombreux ouvrages du docteur *Launoy* attestent sa vaste érudition et sa passion pour la science. Mais il n'est point de passion qui n'ait ses excès, et il est quelquefois bien difficile de se renfermer dans cette juste mesure, qui ne permet de combattre l'erreur qu'en respectant des principes qu'on ne peut méconnoître sans danger. La critique de l'abbé de Launoy pouvoit s'exercer, sans de graves inconvénients, sur des points d'histoire; elle devint hardie et téméraire lorsqu'il prétendit l'appliquer à des points qui intéressoient la doctrine de l'Eglise. Mais lorsque Bossuet se lia avec

* La maréchale de Schomberg survécut long-temps à son mari, dont elle n'avoit point eu d'enfants. Elle ne mourut qu'en 1691. Louis XIV lui proposa deux fois, en 1684, la place de dame d'honneur de madame la Dauphine, qu'elle ne voulut jamais accepter. On peut voir dans les *Lettres* de madame de Sévigné la considération extraordinaire que lui montroit Louis XIV dans les occasions très-rares où elle paroissoit à la Cour. Bossuet transmit par reconnoissance à la maison de *Hautefort* l'attachement qu'il avoit voué à la maréchale de Schomberg. (*Mts. de Ledieu.*)

** Il s'étoit démis de cette place dès le 21 juin 1643, en faveur du docteur *Pereyret;* mais il y rentra au mois d'octobre 1651.

lui, aucun de ses ouvrages n'avoit encore attiré la censure des supérieurs ecclésiastiques.

Il suffisoit à ce docteur, passionné pour l'étude et les talents, d'entendre parler d'un jeune homme qui annonçoit d'heureuses dispositions, pour qu'il éprouvât le besoin de le rechercher et de l'encourager. Aussitôt qu'il connut Bossuet, il n'eut pas de peine à juger ce qu'il étoit, et à prévoir ce qu'il seroit. Il l'exhorta à se livrer avec ardeur aux études de son état; il lui offrit ses livres, ses papiers, ses *manuscrits*, et tout ce qu'il pouvoit attendre de sa longue et laborieuse expérience.

Bossuet conserva toujours de la reconnoissance pour un homme qui lui avoit montré un intérêt toujours flatteur pour celui qui en est l'objet. Il aimoit à lui faire honneur, dans la suite, des sages et utiles conseils qu'il en avoit reçus. Mais sa reconnoissance ne le porta jamais à approuver les idées hardies qu'on reprochoit au docteur Launoy, et ces reproches étoient malheureusement fondés. Il lui donna même, plusieurs années après, un témoignage d'égard et d'intérêt, qui concilioit sa reconnoissance avec la mesure d'un zèle sage et éclairé. Bossuet, devenu précepteur de monseigneur le Dauphin, fut informé par le docteur Arnauld, qu'au milieu même de Paris, le docteur Launoy tenoit des conférences où il hasardoit des maximes favorables au socinianisme. Sans paroître agir directement, Bossuet fit dissoudre ces conférences par l'autorité du chancelier Le Tellier; mais, satisfait d'avoir arrêté la contagion d'une doctrine dangereuse, il veilla avec attention à ce que l'on n'inquiétât en aucune manière le docteur Launoy, et qu'il ne fût exposé à aucun désagrément personnel.

XX. — Une thèse de Bossuet donne lieu à un procès.

Une thèse que soutint Bossuet pendant sa licence donna lieu à un incident assez singulier pour qu'on s'en soit

ressouvenu long-temps dans la faculté de théologie de Paris, mais dont les détails seroient aujourd'hui sans intérêt pour nos lecteurs.

Il suffira de dire que les réglements de la faculté obligeoient chaque licencié à soutenir une thèse, connue sous le nom de *sorbonique*, parce qu'elle avoit toujours lieu en Sorbonne : des réglements positifs donnoient également le droit au prieur de Sorbonne d'exiger du soutenant les preuves par écrit des assertions de sa thèse, mais il faisoit rarement usage de son droit; cependant le prieur de Sorbonne en exercice (le sieur Chamillart) voulut user de son droit à toute rigueur envers Bossuet.

Les docteurs de la maison de Navarre se trouvèrent offensés de ce qu'un jeune bachelier, tel que le prieur de Sorbonne, osât affecter cette espèce d'autorité sur celui que l'opinion publique plaçoit déjà au premier rang parmi tous ses concurrents. Ils étoient présents le 9 novembre 1650 à la sorbonique de Bossuet, et ils exigèrent de lui qu'il refusât au prieur de Sorbonne un titre honorifique que l'usage et les réglements lui accordoient. Le prieur, blessé à son tour, rompit l'acte. Les docteurs de Navarre enjoignirent alors à Bossuet de se transporter aux Jacobins, suivi d'une nombreuse partie de l'auditoire : il y porta sa thèse, et acheva son acte dans la même salle où saint Thomas d'Aquin avoit donné ses leçons plusieurs siècles auparavant. Il en résulta un procès dont la grand'chambre fut saisie. Les deux plus fameux avocats du parlement de Paris y portèrent la parole. Montholon plaida pour le prieur de Sorbonne, et Martinet pour la maison de Navarre. Le droit du prieur de Sorbonne étoit incontestable; Bossuet le sentoit bien lui-même. Il avoit conjecturé, d'après l'impression que les plaidoyers des avocats paroissoient faire sur les juges, que la maison de Sorbonne alloit obtenir un triomphe

complet. Engagé si avant, il eut l'amour-propre assez naturel de vouloir échapper à la petite humiliation de voir annuler l'acte qu'il avoit soutenu dans la salle des Jacobins. Il avoit remarqué avec peine que cette partie de la cause avoit été assez mal défendue par l'avocat de la maison de Navarre. Bossuet s'arma tout à coup de cette présence d'esprit singulière dont il a donné tant de preuves en des occasions bien plus importantes. Il demanda à défendre lui-même sa cause, et il plaida sur-le-champ *en latin* devant la grand'chambre. Le prieur de Sorbonne, qui, ne s'étant pas attendu à cette forme de plaidoirie, n'avoit rien préparé, se retira, et substitua des avocats à sa place. L'avocat général *Talon*, si connu à cette époque, porta la parole au nom du ministère public. En donnant ses conclusions pour le prieur et la maison de Sorbonne, il mit une restriction honorable en faveur de Bossuet. « Après ce qui a été présenté à la cour par ledit » Bossuet, qu'il a été contraint d'en user autrement par » les docteurs de sa maison, *et qu'il a rendu les preuves* » *de sa suffisance à la Cour;* il y a lieu de l'exempter de » faire de nouveau sa *sorbonique,* sans tirer à conséquence » pour l'avenir en d'autres *sorboniques.* »

L'arrêt, conforme aux conclusions de l'avocat général, fut prononcé le 25 avril 1651, par le célèbre *Matthieu Molé,* qui présidoit alors le parlement*.

C'est ainsi que les plus petites circonstances devenoient pour Bossuet des occasions et des moyens d'étendre sa

* L'arrêt ordonne « que les *sorboniques* se feront toujours dans la maison » de Sorbonne, sans pouvoir être transférées ailleurs, s'il n'est autrement par » ladite cour ordonné; et néanmoins, sans tirer à conséquence, pour cette » fois, l'acte commencé en Sorbonne, et achevé aux Jacobins par ledit Bossuet, » demeurera pour *sorbonique;* ordonne, en outre, que les bacheliers qui » répondront des *sorboniques*, communiqueront au prieur de Sorbonne les » thèses et les preuves d'icelles, qu'ils seront tenus de signer, et de dire, en » parlant audit prieur, en l'acte de *sorbonique : Dignissime domine Prior;* » le tout sans dépens. »

réputation au-delà même de l'enceinte où son âge et sa position sembloient encore le renfermer.

XXI. — Etudes de Bossuet pendant sa licence.

Aidé des secours et des instructions du docteur Cornet, Bossuet se livra, pendant les deux années de sa licence, à une étude approfondie de toutes les parties de la théologie. Il s'attacha à chercher les fondements de la doctrine, de la discipline et de la constitution de l'Eglise dans la lecture de l'Ecriture, des Pères et des conciles. C'est ainsi qu'il prit de bonne heure l'habitude de s'élever à ces vues générales qui lui offroient toutes les parties de la religion dans leur liaison et leur ensemble.

Car tel est le caractère remarquable du génie de Bossuet : lorsqu'il considère la religion, la philosophie, la politique, ou la morale, il commence par se placer à la hauteur nécessaire pour saisir d'un seul point de vue l'ensemble de toutes les parties dont elles se composent. De cette conception unique et générale il descend toujours sans effort à l'étude et à l'examen de toutes les conséquences qui en découlent, et il démontre leur rapport naturel et nécessaire avec le principe que son génie avoit deviné.

C'est ainsi qu'en remontant aux sources antiques et pures du christianisme, en n'adoptant pour règle de foi que les oracles des livres sacrés, la tradition constante des Pères, et l'esprit des prières que l'Eglise a consacrées dans sa liturgie, Bossuet sut se préserver de la dangereuse manie, si commune alors, de se passionner pour les opinions particulières de quelques théologiens et de quelques écoles. Il vouloit qu'on ne donnât des opinions que comme des opinions plus ou moins plausibles, et non comme des règles de croyance. L'Eglise seule avoit le droit de commander à son esprit, et ce n'étoit qu'en parcourant la longue suite des témoignages qui déclarent

sa foi depuis les premiers siècles du christianisme, qu'il cherchoit à connoître sa véritable doctrine.

Ce caractère particulier, qui, dès sa première jeunesse, distingua si éminemment Bossuet de presque tous les théologiens de son temps, est d'autant plus remarquable, qu'au moment même où il entroit dans cette carrière si orageuse, presque toutes les écoles de théologie en France se partageoient avec la plus déplorable véhémence sur des questions qu'il ne sera jamais donné aux hommes de résoudre. Mais plus les esprits s'échauffoient sur les controverses de la grâce, plus Bossuet s'attacha scrupuleusement à n'admettre et à n'enseigner que ces vérités fondamentales qui forment la doctrine constante et invariable de l'Eglise sur cette matière.

Des principes si exacts et des règles de conduite si sages honoroient d'autant plus le caractère de Bossuet, qu'on s'attendoit peut-être à le voir porter très-loin son zèle pour les opinions du docteur Cornet, et ses préventions contre ses nombreux ennemis. Ce docteur venoit en effet de dénoncer à la faculté de théologie les cinq fameuses propositions de Jansénius, comme formant l'esprit et la substance de son ouvrage. Mais cet homme, à la fois simple, savant et modeste, s'étoit borné à prémunir son élève contre cette nouvelle doctrine ; il n'étoit ni dans ses principes, ni dans son caractère, de chercher à lui inspirer des préventions, et moins encore de la haine pour ses détracteurs les plus passionnés.

Telle fut aussi la juste mesure dans laquelle Bossuet se renferma toute sa vie. Il sépara toujours les personnes et les opinions. Nous le verrons attaquer sans déguisement les opinions des théologiens de Port-Royal, et correspondre avec les plus célèbres de ces écrivains pour des ouvrages utiles à l'Eglise dans ses controverses avec les protestants. Nous le verrons rendre justice à leurs talents et à leur science, et blâmer en eux ces mêmes sub-

tilités et ces mêmes *restrictions mentales*, qui leur avoient fourni tant de sujets de plaisanterie contre quelques-uns de leurs adversaires.

Par une suite du même éloignement pour tout esprit de parti, il étoit ouvertement opposé à la doctrine du jésuite *Molina*, quoiqu'il convînt en même temps que, n'ayant pas été frappée des censures de l'Eglise, elle étoit abandonnée à la liberté des écoles. Mais on voit par tous ses ouvrages qu'il la jugeoit trop éloignée des principes de saint Augustin, pour mériter l'assentiment des théologiens exacts et fidèles à la tradition de l'Eglise sur cette matière.

Bossuet auroit peut-être été assez porté à préférer le système de saint Thomas sur les opérations de la grâce, s'il eût eu un système à adopter sur ces questions insolubles, où le plus simple et le plus sûr est de ne croire que ce que l'Eglise oblige à croire. On voit, dans son *Traité du libre Arbitre,* qu'il le jugeoit le plus propre à offrir des solutions plausibles aux difficultés que présente ce mystère inexpliquable; mais toujours fidèle à ses principes et à la vérité, il blâmoit en même temps la témérité des disciples de saint Thomas, qui, à l'époque des congrégations *de auxiliis,* avoient conçu le projet de faire consacrer par une bulle[1] le système de leur maître *comme une règle de doctrine.* Il approuvoit la sagesse du saint Siége, qui s'étoit constamment refusé à imprimer le sceau de son autorité à tous ces systèmes de corps et de particuliers.

Tel fut aussi le grand avantage que recueillit Bossuet de son attachement exclusif à la seule doctrine de l'Eglise, sans aucune distinction de parti, que, dans les nombreux combats qu'il eut à soutenir contre tous les novateurs de son temps, il les réduisit toujours à la nécessité de se défendre eux-mêmes, sans qu'aucun d'eux ait jamais osé se permettre d'accuser sa doctrine, ou de lui reprocher la

[1] Mts. de Ledieu.

plus légère variation dans ses principes. On observe, avec étonnement, qu'entraîné quelquefois par la véhémence de son zèle et par la chaleur de la dispute à laisser échapper des expressions sévères et animées, ceux mêmes qui auroient pu en être le plus blessés, ne lui répondoient que par des formules toujours honorables pour l'éminente doctrine de leur illustre adversaire. C'est ce concert unanime des amis et des ennemis de Bossuet, qui l'a fait regarder de son vivant même comme un PÈRE DE L'EGLISE.

XXII. — Bossuet prononce le discours des Paranymphes.

A la clôture de sa licence, Bossuet fut choisi par les licenciés de la maison de Navarre, pour prononcer le discours des *Paranymphes* *. Ce n'étoit pas seulement dans les études théologiques que ses rivaux eux-mêmes reconnoissoient sa supériorité. On savoit qu'il étoit aussi familiarisé avec les charmes et les agréments de la littérature qu'avec les discussions sévères de la théologie. L'orateur des *Paranymphes* étoit le maître de choisir le sujet du discours latin qu'il étoit chargé de prononcer, et Bossuet adopta pour le sien un texte qui semble avoir été l'expression entière de sa vie religieuse et politique : DEUM TIMETE ; REGEM HONORIFICATE : *Craignez Dieu, honorez le roi*[1]. Ce n'étoit point au hasard qu'il avoit choisi un tel sujet pour son discours. Il le prononçoit au commencement de 1652, dans la plus grande chaleur des troubles de la Fronde, et au moment où la Cour, errante dans les provinces, avoit à combattre des armées

[1] Mts. de Ledieu

* On donnoit le nom de *Paranymphe* à un discours solennel qui se prononçoit dans la faculté de théologie et dans celle de médecine à la fin de chaque licence, dans lequel l'orateur, qu'on appeloit aussi *Paranymphe*, adressoit à chaque licencié un compliment, auquel se mêloit souvent un trait épigrammatique ; le licencié répondoit par quelque trait du même genre. Cet usage, qui avoit fini par donner lieu à des abus, avoit été réformé dans ces deux facultés, et les *Paranymphes* se réduisirent à de simples harangues.

rebelles commandées par des princes du sang. Il y avoit sans doute du courage et du mérite à un jeune homme de rappeler à des sujets la soumission qu'ils doivent à leur roi, au milieu d'une ville dont le souverain se trouvoit lui-même banni par les intrigues et la violence de quelques factieux.

Le discours des *Paranymphes* étoit toujours terminé par une pièce de vers latins sur des sujets moins graves, et dans lesquels il étoit même permis de se livrer à quelques légères et innocentes plaisanteries sur les défauts et les ridicules de ses compagnons d'études.

L'objet de cette institution étoit d'entretenir les jeunes étudiants en théologie dans le goût de la bonne et ancienne littérature, en ramenant leur imagination encore jeune et sensible à l'étude des auteurs classiques de Rome et d'Athènes par la lecture des chefs-d'œuvre des Grecs et des Latins. La connoissance de ces deux langues étoit alors généralement répandue; il eût été honteux, non-seulement pour des ecclésiastiques, mais même pour des magistrats, de ne pouvoir pas s'énoncer facilement en latin, aussitôt que quelque circonstance imprévue l'exigeoit. De là venoit cette heureuse habitude qui nous étonne tant aujourd'hui, et qui étoit alors si commune, de parler et d'écrire en latin avec autant d'élégance et de facilité que dans sa langue naturelle. Cet avantage précieux résultoit en grande partie des fortes études auxquelles la jeunesse étoit alors assujétie, de la discipline sévère qui présidoit à l'éducation publique, et de la vie sérieuse et solitaire que menoient les maîtres et les disciples. On doit convenir en même temps que la disette presque absolue de bons écrivains dans la langue françoise contribuoit à entretenir ce goût universel pour la langue latine. C'étoit la seule langue commune à tous les savants de l'Europe, et la seule dont ils fissent usage dans leurs ouvrages et leurs écrits, de quelque genre qu'ils pussent être.

Bossuet se distingua parmi ses émules, par les discours et les vers latins qu'il étoit ordinairement chargé de prononcer dans ces solennités littéraires. Nos *manuscrits* rapportent qu'à l'époque de sa mort, il existoit plusieurs contemporains de ces premiers essais de sa jeunesse, et des applaudissements qu'ils avoient reçus. On doit bien penser qu'il s'étoit peu occupé de les conserver ; et il faut convenir qu'on doit peu les regretter, lorsqu'on jouit de l'immense collection qu'il nous a laissée d'ouvrages bien plus importants et bien plus utiles à la religion.

XXIII. — Bossuet obtient la seconde place de sa licence. 1652.

On sera sans doute étonné qu'avec une supériorité aussi marquée sur tous ses concurrents, Bossuet n'ait obtenu que la seconde place dans sa licence. Ce fut le célèbre abbé *de Rancé* qui eut la première. L'abbé de Rancé avoit des talents généralement reconnus, et des connoissances théologiques assez étendues. Il appartenoit à une famille puissante et accréditée ; et la forme dans laquelle tous les docteurs de la faculté concouroient alors à la distribution des rangs, offroit des abus qui devenoient des facilités pour surprendre les suffrages. Il avoit d'ailleurs des qualités qui servent souvent à séduire la bienveillance, ou à subjuguer l'opinion. Et en effet, les deux parties les plus remarquables de la vie de l'abbé de Rancé montrent assez que s'il avoit dans l'imagination cette effervescence qui égara sa jeunesse, il portoit aussi dans le caractère et dans la conduite cette force et cette suite qui commandent aux esprits et aux volontés.

XXIV. — De l'abbé de Rancé.

Bossuet et l'abbé de Rancé étoient faits pour s'aimer et s'estimer malgré le contraste de leurs goûts et de leurs mœurs. Cette noble concurrence, dans le début de leur carrière, devint même dans la suite le fondement d'une

liaison et d'une confiance, dont nous aurons à rapporter de nombreux témoignages dans le cours de cette histoire.

Cependant ils se perdirent entièrement de vue au sortir de leurs études. L'abbé de Rancé, livré à toutes les séductions du monde, se précipita dans un genre de vie peu conforme à la sainteté de son état, et que dégradoit en quelque sorte le triomphe qu'il avoit obtenu sur son illustre emule. Il étoit difficile que Bossuet, resté toujours fidèle aux devoirs et à la dignité de sa profession, pût se rencontrer avec l'abbé de Rancé dans les mêmes sociétés.

Mais, par une disposition singulière de la Providence, Bossuet, qui avoit passé sa vie dans l'étude et la retraite, fut tout à coup transporté dans la Cour la plus brillante de l'Europe, tandis que l'on voyoit l'abbé de Rancé expier sous la haire et le cilice les erreurs de sa jeunesse. Quelques divisions intérieures menaçoient alors de troubler la paix des déserts de la Trappe, et Bossuet n'attendit pas les sollicitations de son ancien ami pour porter Louis XIV à lui accorder son appui. Alors se renouèrent entre eux les liens qui les avoient unis dans leur jeunesse; et nous verrons plus d'une fois Bossuet s'arracher à la Cour, au monde, à la gloire même de ses nobles travaux, pour aller se recueillir dans le silence de la solitude de la Trappe, et y contempler le pouvoir de la religion sur des cœurs brisés par le remords, ou enflammés par la plus sublime vertu.

XXV. — Bossuet reçoit le bonnet de docteur. 1652.

Bossuet reçut le bonnet de docteur le 18 mai 1652. Ce ne fut point une vaine cérémonie pour un homme tel que lui. Il se prépara à cette action, comme à l'une des plus importantes de sa vie. Il la regarda comme l'acte d'un dévoûment entier et absolu à la défense de la religion et de la vérité. Il falloit qu'il fût bien pénétré du

sentiment profond qu'il y avoit apporté, puisque, plus de cinquante ans après, il se rappeloit encore les propres paroles qu'il adressa au chancelier de l'université, en recevant au pied de l'autel *des Martyrs* la bénédiction et les pouvoirs apostoliques.

On doit à l'abbé Ledieu de nous avoir conservé cette belle déclaration de Bossuet. Devenu son secrétaire et son aumônier, il s'occupoit avec un soin religieux à recueillir tous les traits et toutes les paroles qui avoient illustré une vie si glorieuse. Un jour, au mois d'août 1703, quelques mois seulement avant la mort de ce grand homme, et plus de cinquante et un ans après l'action dont nous venons de rendre compte, l'abbé Ledieu déploroit, en sa présence, la négligence qu'il avoit mise à conserver les premières compositions de sa jeunesse, telles que ses discours latins au collége de Navarre, sa harangue au grand Condé, et surtout son *discours* au chancelier de l'université. L'abbé Ledieu fut saisi de plaisir et d'admiration, en entendant tout à coup Bossuet prononcer du ton le plus ferme, sans aucune hésitation, en se promenant dans sa chambre, ce même discours, dont il n'avoit jamais conservé de copie.

« *Ibo**, *te duce, lætus ad sanctas illas aras, testes fidei* » *doctoralis, quæ majores nostros toties audierunt; ibi* » *exiges à me pulcherrimum illud sanctissimumque jusjurandum, quo caput hoc meum adducam neci propter*

* « J'irai, sous votre conduite, et plein de la plus vive joie, à ces saints autels, témoins de la foi doctorale si souvent jurée par nos saints prédécesseurs. » Là, vous m'imposerez ce noble et sacré serment qui dévouera ma tête à la » mort pour le Christ et toute ma vie à la vérité. O serment ! non plus d'un » docteur, mais d'un martyr, si pourtant il n'appartient d'autant plus à un » docteur qu'il convient plus à un martyr. Qu'est en effet un docteur, sinon » un intrépide témoin de la vérité ? Ainsi, ô Vérité suprême conçue dans le sein » paternel d'un Dieu, et descendue sur la terre pour se donner à nous dans ses » saintes Ecritures, nous nous enchaînons tout entier à vous, nous vous consacrons tout ce qui respire en nous. Et comment lui refuserions-nous nos » sueurs, nous qui venons de jurer de lui prodiguer notre sang ! »

» *Christum, meque integrum devovebo veritati. O vocem,*
» *non jam doctoris, sed martyris! nisi fortè ea est conve-*
» *nientia doctoris, quò magis martyrem decet. Quid enim*
» *doctor, nisi testis veritatis? Quamobrem, ô summa pa-*
» *terno in sinu concepta Veritas, quæ elapsa in terras te*
» *ipsam nobis in Scripturis tradidisti, tibi nos totos ob-*
» *stringimus, tibi dedicatum imus, quidquid in nobis spirat;*
» *intellecturi posthac quàm nihil debeant sudoribus parcere*
» *quos etiam sanguinis prodigos esse oporteat.* »

Sans doute le sentiment vrai et passionné qui avoit inspiré ce serment à Bossuet dans sa jeunesse, et la conscience d'y avoir été fidèle depuis plus d'un demi-siècle, l'avoit profondément gravé dans son cœur et dans sa mémoire. L'abbé Ledieu lui demanda la permission de conserver ces belles paroles; il voulut bien y consentir; il porta même la complaisance jusqu'à les répéter, pour que son secrétaire pût les écrire sous sa dictée.

XXVI. — Bossuet est nommé archidiacre de Metz. 1652.

Au moment où Bossuet venoit d'achever son cours de licence, le 24 janvier 1652, il fut nommé archidiacre de l'église de Metz, sous le titre d'archidiacre de Sarrebourg. Environ deux ans après, il fut nommé grand archidiacre de la même église, s'élevant ainsi par degrés, sans brigues, sans sollicitations, par le seul ascendant d'un mérite supérieur à son âge.

Il dut la première de ces deux dignités au duc de Verneuil, fils naturel d'Henri IV, évêque titulaire de Metz, et qui exerçoit la juridiction épiscopale, en vertu d'une dispense du pape, quoiqu'il ne fût point engagé dans les ordres sacrés.

Le grand archidiaconé lui fut conféré par l'abbé de Coursan, qui administroit le diocèse au nom du cardinal Mazarin, devenu évêque titulaire de Metz.

XXVII. — Bossuet reçoit la prêtrise. 1652.

Bossuet reçut la prêtrise au carême de 1652 ; et, pour s'y disposer saintement, il fit sa retraite à Saint-Lazare, sous la direction de saint Vincent de Paul.

Convaincu que toutes les cérémonies de la religion portent un caractère de sainteté et de dignité par l'objet de leur institution, il s'attacha à les connoître et à les étudier avec une attention scrupuleuse ; et il les observa toujours avec une fidélité inviolable. Ce n'est pas qu'il voulût jamais affecter en aucun genre des recherches minutieuses ; mais il savoit que les formes extérieures sont la sauve-garde de cet esprit intérieur qui doit accompagner tous les actes de la religion. Sa piété, aussi sincère qu'éclairée, aimoit à se recueillir dans cette sainte gravité, que les ministres des autels doivent toujours apporter dans les fonctions qu'ils exercent en public. Lorsqu'il célébroit les saints mystères, il étoit tout entier à l'action imposante qu'il remplissoit. Cette disposition n'étoit pas seulement en lui l'accomplissement d'un devoir, mais l'expression d'un sentiment profond. C'est ce qu'il étoit facile d'apercevoir dans les éloges qu'il donnoit à tous les ecclésiastiques qu'il voyoit remplir leur ministère avec le recueillement et la dignité convenables. Cet homme, d'un génie si élevé [1], étoit simple comme un enfant du peuple, dans le goût qu'il montroit pour les cérémonies et les pompes de la religion. Aussi éloigné de tout esprit de singularité et de petitesse, que fermement attaché aux intentions de l'Eglise, tout étoit grand et sérieux en Bossuet. Nourri de l'Evangile, à l'école des anciens Pères, dont il s'étoit approprié l'esprit et la science, il considéroit, avec eux, les apôtres comme les auteurs de ces saintes institutions. Il vouloit qu'on demeurât fidèle à toutes les traditions de discipline et de pratique qui re-

[1] Mss. de Ledieu.

montoient jusqu'à eux. Cet ancien esprit, cet esprit primitif contribuoit à le rendre peu favorable à tout ce qui ne portoit pas le sceau vénérable de l'antiquité ; et il repoussoit toutes les nouveautés en ce genre, celles même qui avoient pour motif, ou pour prétexte, la pieuse intention d'exciter et d'entretenir la dévotion du peuple.

C'est en conformité de ces principes et de ces sentiments qu'il voulut dans la suite que le clergé de son diocèse fût élevé dans le même esprit. Il recommandoit sans cesse aux supérieurs de son séminaire et aux pasteurs des paroisses, de veiller attentivement à ce que toutes les parties du culte divin fussent remplies avec l'exactitude, la décence et la dignité que demande le respect de la religion, et que prescrivent les lois de l'Eglise. Son exemple seul étoit la plus puissante de toutes les instructions. Il ne croyoit point que ses immenses travaux pour la gloire de la religion et de l'Eglise dussent jamais le dispenser des règles communes, ou même de ces actes de religion que la piété suggère, sans que les canons en fassent une loi expresse. Ce n'étoit pas seulement dans les grandes solennités qu'il montoit à l'autel en présence de son clergé et de son peuple, il y apportoit la même régularité dans son intérieur, et dans quelque lieu qu'il fût[1]. Fidèle au vœu du concile de Trente, il se fit une règle de dire la messe non-seulement les jours de dimanches et de fêtes, mais encore tous les jours des octaves des fêtes solennelles, tout le carême, et tous les jours de jeûne.

XXVIII. — Conférences de Saint-Lazare. — De saint Vincent de Paul.

Ce fut pendant le cours de sa retraite à Saint-Lazare, que Bossuet fut à portée de connoitre saint Vincent de Paul. Nous sommes dispensé de vanter la vertu et le mérite de cet homme si justement vénéré ; son nom seul

[1] Mts. de Ledieu.

en dit plus que nous ne pourrions dire. La religion lui doit, en grande partie, le rétablissement de la discipline ecclésiastique en France; et l'état lui doit encore ces admirables institutions, qui vont chercher le malheur dans les classes les plus obscures, pour le consoler, l'adoucir et le soulager.

Quel homme que celui qui, embrassant dans son immense charité l'humanité tout entière, depuis l'entrée à la vie jusqu'aux portes de la mort, s'est emparé de l'enfant du malheur au moment où, en ouvrant les yeux à la lumière, il est désavoué par la nature et dégradé par la société, et qui a su placer encore des anges consolateurs au lit de mort de l'indigent et de l'infortuné!

Au milieu de la conjuration formée pour abaisser tous les grands hommes du siècle de Louis XIV, saint Vincent de Paul a été respecté par ceux même qui affectoient de ne rien respecter. Lorsque tant de statues, qui auroient dû être protégées par des souvenirs immortels, ont été renversées, celle de saint Vincent de Paul est restée debout au milieu des ruines; et lorsque tant d'institutions, créées dans une longue suite de siècles, ont disparu en un jour, les deux plus belles créations de sa charité ont survécu à cette destruction universelle.

Saint Vincent de Paul avoit autant de pénetration dans l'esprit que de bonté dans l'âme. Ce vieillard, si simple dans son langage et dans ses manières, fut frappé du caractère de génie et de grandeur empreint sur le front de Bossuet. Par une distinction particulière, il l'admit, quoiqu'à peine sorti de ses études théologiques, à ces célèbres *conférences*, où, pour emprunter les expressions de Bossuet lui-même[1], se réunissoient le *mardi* de chaque semaine « de grands évêques qui y étoient » amenés par la réputation et la piété de cet homme excellent, et qui tiroient de cette société de puissants

[1] Lettre de Bossuet au pape Clément XI, 2 août 1702.

» secours pour les aider dans leurs soins et leurs travaux
» apostoliques, et des ministres irréprochables, toujours
» prêts à les seconder, en dispensant avec sagesse dans
» leurs églises la parole de vérité, et en prêchant l'Evan-
» gile, autant par leurs exemples que par leurs dis-
» cours. »

Par un contraste singulier, mais très-conforme à l'esprit de véritable piété qui caractérisoit cette époque remarquable, saint Vincent de Paul affecta[1] de mettre ce même jeune homme, qui annonçoit tant d'élévation dans le génie, et tant d'éclat dans l'imagination, sous la direction de l'ecclésiastique le plus pieux de sa congrégation[2], mais en même temps le plus simple et le plus modeste. Il vouloit ainsi lui apprendre que toutes les hauteurs de l'esprit humain devoient s'abaisser devant la vertu humble et cachée.

Mais ce qui est plus remarquable peut-être encore que la conduite de saint Vincent de Paul envers Bossuet, c'est celle de Bossuet lui-même[3] : il conserva toujours la plus tendre affection pour le pieux ecclésiastique qu'on lui avoit donné pour guide et pour instituteur. Il se déroboit souvent à ses livres et à ses travaux, pour aller converser avec un homme dont la seule science étoit de parler de Dieu dans l'effusion d'un cœur qui se bornoit à l'adorer et à l'aimer.

Bien peu de temps avant sa mort, Bossuet eut la consolation de rendre un témoignage éclatant de sa pieuse reconnoissance pour la mémoire de saint Vincent de Paul. On s'occupoit, au commencement du XVIII.e siècle, des informations et des procédures nécessaires pour sa béatification. Un grand nombre d'évêques de France qui avoient été témoins de ses vertus et des prodiges de sa charité, ou qui recueilloient dans leurs diocèses le fruit de ses travaux, s'empressèrent de porter au saint Siége

[1] Mts. de Ledieu. — [2] Il se nommoit *Leprêtre*. — [3] Mts. de Ledieu.

les déclarations les plus solennelles, en l'honneur de la mémoire de cet homme apostolique. On doit bien croire que Bossuet fit entendre sa voix avec celle de toute l'église gallicane. Prêt alors à descendre lui-même au tombeau, il rappelle avec attendrissement dans sa lettre au pape Clément XI [1], les obligations qu'il avoit eues à saint Vincent de Paul dans sa jeunesse :

« Plein de reconnoissance* pour la mémoire de ce » pieux personnage, nous croyons devoir déposer dans » votre sein paternel le juste témoignage que nous lui » rendons. Nous déclarons que nous l'avons connu très- » particulièrement dès notre jeunesse ; qu'il nous a in- » spiré par ses discours et par ses conseils les sentiments » de la piété chrétienne dans toute leur pureté, et le véri- » table esprit de la discipline ecclésiastique ; et aujour- » d'hui nous nous rappelons encore dans notre vieillesse, » avec un singulier plaisir, ses excellentes leçons.....

» Ce fut lui qui nous aida, et par ses soins et par ceux

[1] Du 2 août 1702.

* « Pii viri memores, hoc nostrum testimonium, Beatissime Pater, in vestræ Sanctitatis paternum sinum effundimus..... Testamur eumdem virum » ab ipsâ adolescentiâ nobis fuisse notum, ejusque piis sermonibus atque con- » siliis veros et ingenuos christianæ pietatis, et ecclesiasticæ disciplinæ sensus » nobis esse instillatos, quorum recordatione in hâc quoque ætate mirificè de- » lectamur.

» Ille nos ad sacerdotium promovendos suâ suorumque operâ juvit. Ille se- » cessus pios clericorum, qui ordinandi veniebant, sedulò instituit ; nosque » etiam non semel invitati, ut consuetos per illa tempora de rebus ecclesiasticis » sermones haberemus, pium laborem optimi viri orationibus et monitis freti, » libenter suscepimus ; licuitque nobis affatim eo frui in Domino, ejus virtu- » tes coram intueri, præsertim genuinam illam et apostolicam charitatem, gra- » vitatem, atque prudentiam cum admirabili simplicitate conjunctam, eccle- » siasticæ rei studium, zelum animarum, et adversùs omnigenas corruptelas » invictissimum robur atque constantiam...

» Neque licet conticescere de piarum feminarum cœtu, quæ ab ipso sanc- » tissimis regulis informatæ, pauperibus et ægrotis sublevandis tantâ castitate, » humilitate, charitate serviunt, ut sui institutoris, ab eoque insiti spiritûs obli- » visci non sinant.... »

» de ses disciples, à nous préparer au sacerdoce. Il s'étoit » appliqué à établir des retraites pour les clercs qui de- » voient être ordonnés; et plus d'une fois il nous a in- » vité à faire les conférences ecclésiastiques usitées en ces » occasions. Nous nous sommes volontiers chargé de ce » pieux travail, nous appuyant sur les prières et les avis » de cet homme apostolique. Combien de fois n'avons- » nous pas eu le bonheur de jouir dans le Seigneur de sa » société et de ses entretiens? avec quelle édification » n'avons-nous pas contemplé à loisir ses vertus, son ad- » mirable charité, la gravité de ses mœurs, sa prudence » extraordinaire, jointe à la plus parfaite simplicité; son » application aux affaires ecclésiastiques, son zèle pour » le salut des âmes, sa constance et son courage invin- » cible pour s'opposer à tous les abus et à tous les relâ- » chements....

» Mais pourrions-nous passer sous silence la compa- » gnie de ces saintes filles, qu'il a formées sur de si saintes » règles, qui servent les malades et les pauvres avec tant » de pudeur, et d'humilité, et de charité, qu'elles ne » permettent pas d'oublier leur instituteur, et l'esprit » qu'il leur a inspiré? »

XXIX. — Bossuet s'éloigne du monde.

Bossuet venoit de finir ses études théologiques avec un éclat qui rappeloit tous les succès les plus brillants du même genre. Sa réputation n'étoit pas restée enfermée dans l'enceinte des écoles; différentes circonstances avoient contribué à la répandre dans les sociétés les plus distinguées de Paris. Le monde alloit s'ouvrir devant lui; sa destinée, sa gloire pouvoient dépendre du genre de vie qu'il alloit embrasser, et de la direction qu'il sauroit donner à l'emploi de ses talents.

S'il n'eût pas été porté par ses principes, autant que par son caractère, à dédaigner ces vains succès de so-

ciété, qui séduisent si souvent la jeunesse, peu de personnes auroient été aussi fondées que Bossuet à se prévaloir de tous les dons de l'esprit, et de tous les avantages dont la nature l'avoit orné. Elle l'avoit doué de la figure la plus noble; le feu de son esprit brilloit dans ses regards; les traits de son génie perçoient dans tous ses discours. Il suffit de considérer le portrait de Bossuet, peint dans sa vieillesse par le célèbre Rigaud, pour se faire une idée de ce qu'il avoit dû être dans sa jeunesse.

Le marquis de Feuquières, en le faisant connoître a l'hôtel de Rambouillet et de Nevers, l'avoit lié avec tous les beaux esprits de son temps. Costar, Voiture, Godeau, personnages alors fameux, et qui dictoient à l'opinion publique les jugements qu'elle devoit porter, s'honoroient eux-mêmes de leurs relations avec le jeune Bossuet. Ses talents s'étoient déjà montrés avec éclat; il étoit désiré et recherché par tous ceux qui s'étoient établis les juges des prétentions à la gloire, et les dispensateurs de la renommée.

D'ailleurs Bossuet n'avoit besoin de faire aucun pas vers la fortune. Il se trouvoit assez naturellement à portée d'obtenir des grâces, si l'élévation de son caractère et de ses pensées avoit pu se concilier avec le sentiment d'une ambition vulgaire et commune. Le maréchal et la maréchale de Schomberg, qui s'étoient attachés à lui pendant son séjour à Metz, en parloient sans cesse à la Cour, et le témoignage de deux personnes si généralement respectées suffisoit pour disposer la reine en sa faveur.

Il avoit aussi dans sa famille un puissant appui; et quoique François Bossuet, son proche parent, n'eût pas à la Cour une de ces places éclatantes qui approchent de la personne du souverain, sa charge de *secretaire du conseil des finances* lui donnoit des moyens de crédit souvent plus actifs et plus utiles que des recommandations imposantes. On peut juger de l'importance que cette charge

avoit alors, par le prix de son acquisition. François Bossuet l'avoit achetée *quatorze cent mille francs*[1]; sa fortune étoit de *quatre millions*. Aussi François Bossuet avoit à Paris une représentation convenable à sa fortune. Sa femme recevoit chez elle tout ce que la Cour avoit de plus distingué par le rang et la naissance. Ses deux filles[*], dont l'une fut depuis la marquise de *Fercourt*, et l'autre la comtesse de *Pont-Chavigny*, passoient pour les deux plus grands partis de Paris ; on vantoit leur esprit, leur mérite, leurs manières nobles et élégantes. On voyoit habituellement chez elles, et dans toute l'intimité de l'amitié, la marquise de Serecey, dame d'honneur de la reine, nièce du cardinal de la Rochefoucault, et héritière de la maison de Randan. Henri de Beaufremont, marquis de Senecey, son mari, avoit présidé l'ordre de la noblesse aux états-généraux de 1614. La marquise de Senecey étoit devenue gouvernante des enfants de France, et sa fille, la comtesse de Fleiz, avoit été reçue en survivance de sa mère pour la charge de dame d'honneur de la reine. La mère et la fille étoient très-zélées pour les intérêts de la religion; et, en voyant habituellement Bossuet chez ses parents, elles conçurent la pensée de le fixer à Paris et à la Cour.

Ainsi, de quelque côté qu'il portât ses regards, il ne voyoit devant lui qu'un chemin facile pour arriver, sans peine et sans effort, à cette existence douce et agréable, qui n'exige ni un travail forcé, ni un genre de vie trop pénible, et qui, sans donner la gloire, n'exclut pas toujours la considération.

Que de moyens de séduction pour un jeune ambitieux, si Bossuet eût été ambitieux; ou pour un caractère foible et facile, si Bossuet n'avoit pas eu cette âme forte, ces mœurs graves et antiques dont il existoit encore quel-

[1] Mts. de Ledieu.

[*] François Bossuet avoit perdu un fils, le seul qu'il eût eu de son mariage.

ques grands modèles! A cet âge, où tout est illusion et ivresse; à cet âge, où le monde venoit s'offrir à lui sous les formes les plus attirantes, on vit avec étonnement Bossuet se séparer du monde, pour aller remplir à Metz les fonctions qui l'attachoient à l'église de cette ville.

Mais peu s'en fallut qu'un autre genre de séduction, contre lequel rien n'avoit dû armer ses principes et son caractère, ne changeât la résolution qu'il avoit prise.

XXX. — Bossuet refuse la place de grand maître de Navarre.

Le docteur Cornet, qui étoit rentré dans la place de grand maître de Navarre, jeta les yeux sur Bossuet pour l'exécution d'un projet qui l'occupoit tout entier. Ce respectable ecclésiastique pressentoit que son âge déjà assez avancé et sa santé affoiblie par de longs et pénibles travaux, ne lui permettroient pas de suivre l'exécution du dessein qu'il avoit conçu; il vouloit au moins en poser les fondements, et avoir, en mourant, la consolation de réserver à Bossuet la gloire d'achever cette entreprise. Le docteur Cornet avoit inspiré au cardinal Mazarin la noble ambition de faire pour le collége de Navarre ce que le cardinal de Richelieu avoit fait pour celui de Sorbonne. Mazarin étoit supérieur de la maison de Navarre, et ce titre l'invitoit à se montrer aussi magnifique que son prédécesseur. D'ailleurs le collége de Navarre étoit le premier et le plus ancien de l'université de Paris; il devoit sa fondation à la bienfaisance éclairée d'une reine* protectrice des sciences et des lettres, dans un siècle encore ignorant et barbare. Philippe le Bel, et tous les rois ses successeurs, avoient pris ce collége sous leur protection immédiate, et le cardinal Mazarin, en devenant le restaurateur de cet antique établissement, s'associoit en quelque sorte à la gloire et à la magnificence des rois, et plaçoit son nom à leur suite parmi les protecteurs des

* Jeanne, reine de Navarre, épouse de Philippe le Bel.

lettres et les bienfaiteurs de la nation. Il avoit sous les yeux l'exemple encore récent du cardinal de Richelieu, qui avoit attaché son nom à la restauration de la Sorbonne*, et à l'institution de l'Académie françoise. Toute l'histoire dépose, en effet, que les monuments consacrés à la religion, aux sciences et aux lettres, sont les garants les plus certains et les plus durables de la mémoire des hommes. Les honneurs, les titres et les richesses, que tant de ministres ont accumulés dans leurs familles, se sont évanouis avec leurs familles ; les institutions immortelles donnent seules l'immortalité. D'ailleurs la fortune immense du cardinal Mazarin lui permettoit d'accorder beaucoup à la vanité de son nom, et d'obéir en même temps à une inspiration plus noble. Aussi s'empara-t-il avec ardeur de l'idée du docteur Cornet, et il l'autorisa à lui présenter tous les plans relatifs à la restauration du collége de Navarre.

Le grand maître s'empressa de communiquer à Bossuet ses vues, ses espérances, et les engagements du cardinal ministre. Il le conjura, avec les plus tendres instances, d'accepter le titre de grand maître de Navarre, dont il étoit prêt à se démettre en sa faveur.

Quelque spécieuses que fussent toutes les considérations que lui présenta le docteur Cornet, elles ne séduisirent point Bossuet. La Providence l'avoit déjà attaché à l'église de Metz, et il crut qu'elle ne lui permettoit pas de rompre les nœuds qu'elle avoit elle-même formés. La voix du sang parloit aussi à son cœur, et il ne put consentir à se séparer pour toujours d'un père auprès duquel cette même Providence sembloit l'avoir placé

* La première pierre du collége de Sorbonne fut posée le 4 juin 1629, et celle du portail de l'église au mois de mai 1635. Le cardinal de Richelieu dépensa plus de deux millions en monnoie d'alors, à la construction de ce magnifique établissement. *Voyez* Richard, *Parallele de Ximenès et de Richelieu.*

pour soigner ses derniers jours, et entretenir dans son âme les sentiments religieux qui l'occupoient tout entière.

Le docteur Cornet, découragé et affligé du refus de Bossuet, ne mit plus autant d'empressement à cultiver les favorables dispositions du cardinal Mazarin. Mais il paroît que ce fut cette première idée qui inspira dans la suite à ce ministre le dessein de fonder le collége *de Mazarin*, également connu sous celui des *Quatre-Nations*. Il porta même dans cet établissement des vues de sagesse et de politique qui honorent son caractère et lui méritent la reconnoissance de la France. Il affecta les places gratuites de cette fondation aux familles des quatre provinces que le traité des Pyrénées venoit de réunir à la France. Il s'étoit proposé, par ce bienfait, de les attacher à la nouvelle patrie et au nouveau maître que le sort des armes venoit de leur donner. Ce fut en vertu de ces dispositions qu'il consigna dans son testament, et avec le secours des fonds considérables qu'il y avoit destinés, que ses héritiers élevèrent ce magnifique établissement, qui a honoré le nom du cardinal Mazarin aux yeux de la postérité, par les grands avantages que l'éducation publique en a recueillis pendant plus d'un siècle.

XXXI. — Bossuet s'établit à Metz.

Bossuet se rendit donc à Metz, pour y exercer ses fonctions d'archidiacre et de chanoine. Il s'attacha à en remplir tous les devoirs avec autant de modestie que d'assiduité. Il assistoit à tous les offices avec une exactitude et une régularité à laquelle il ne se permettoit jamais de déroger, sous le prétexte spécieux d'études et de travaux plus importants. Il y apportoit cette attention et cette espèce de scrupule qui montroit jusqu'à quel point il étoit convaincu que tout est grand, que tout est noble dans l'exercice du culte public.

Les manuscrits dont nous empruntons ces détails[1], n'ont pas négligé de rapporter que Bossuet avoit la voix douce, sonore, flexible, mais en même temps mâle et imposante; qu'autant il étoit soigneux à éviter dans les chants de l'Eglise toute affectation, et toute prétention à se faire remarquer, autant il étoit attentif à donner à sa voix cet accent grave et soutenu qui inspire au peuple le respect et le recueillement.

XXXII. — Etudes de Bossuet à Metz.

Pendant une résidence consécutive de six années à Metz, Bossuet ne sortoit de l'église que pour aller se renfermer dans son cabinet, s'y nourrir de l'étude des livres sacrés, et se livrer à ses recherches immenses sur la tradition, qui lui ont fourni des armes si puissantes pour combattre tous les genres d'erreurs. Il rejetoit toutes les études frivoles ou agréables qui étoient étrangères à son état.

Si Bossuet a montré dans tous ses ouvrages qu'il étoit aussi profondément versé dans l'histoire profane que dans l'histoire sacrée, il est facile d'observer qu'il s'étoit attaché à considérer la première sous un point de vue qui lui appartient d'une manière particulière. Toutes les révolutions du monde politique n'étoient à ses yeux que l'enchaînement des événements préparés par la Providence pour l'établissement de la religion et l'instruction du genre humain.

Dès sa jeunesse, dans tous ses entretiens avec ses amis, il ne cessoit d'insister sur les avantages et les consolations que l'on trouve dans la méditation des livres sacrés, qui offrent aux hommes de toutes les conditions les leçons les plus utiles pour la vie publique et privée. Il répétoit souvent ces paroles de saint Jérôme à Népotien: *Que ce divin livre ne sorte jamais de vos mains.*

[1] Mts. de Ledieu.

Celui qui nous a conservé ces détails, et qui a vécu vingt ans avec lui[1], rapporte qu'il ne se passoit pas un seul jour sans que Bossuet ne chargeât les marges de sa Bible de quelque *note* abrégée sur la doctrine ou sur la morale : quoiqu'il en sût par cœur presque tout le texte, il la lisoit et la relisoit sans cesse, et il y trouvoit toujours de nouveaux sujets d'instruction.

C'étoit le *nouveau Testament* qui étoit l'objet le plus habituel de ses méditations. Il le regardoit comme *la source de toute piété et de toute doctrine*. Il y trouvoit un fonds inépuisable de réflexions sur le caractère et la personne de Jésus-Christ, sur ses discours et ses paraboles, sur toutes les circonstances de sa vie et de sa mort, sur le caractère et la personne des apôtres, sur leur foi, leur zèle, l'autorité de leur témoignage. Rien ne lui échappoit, il ne négligeoit pas les plus petites circonstances, et il écrivoit toutes ses réflexions aussitôt qu'elles s'offroient à son esprit en lisant le texte sacré.

Quand il avoit à traiter quelque point de doctrine, il reprenoit son nouveau Testament, et il le lisoit avec une attention aussi forte, que s'il ne l'avoit jamais ouvert. Mais c'étoit moins une lecture qu'une méditation, pour s'imprimer profondément dans l'esprit les vérités qu'il vouloit établir ou éclaircir.

Pendant la messe, ou en voyage, on observoit qu'il avoit toujours l'Evangile à la main, plus souvent fermé qu'ouvert, et qu'il étoit absorbé dans ses réflexions. Aussitôt qu'il étoit rentré dans son cabinet, on le voyoit prendre la plume, et écrire rapidement les discours et les instructions qu'il avoit puisés dans cette profonde méditation.

Lors même qu'il ne se proposoit pas de composer un ouvrage, sa vie étoit, comme celle de saint Augustin, une méditation continuelle de la parole de Dieu. Mais cette

1 L'abbé Ledieu.

espèce de contemplation n'étoit jamais vague, oisive, ni stérile. Elle avoit toujours un objet déterminé, qui devoit produire un effet certain dans une occasion ou dans une autre. Tous les ouvrages qu'il a publiés pendant sa longue carrière, et tous ceux qui n'ont vu le jour qu'après sa mort, en offrent la preuve. Nous avons sous les yeux une multitude infinie de *notes* é rites de sa main, qui ne sont que des textes de l'Ecriture ou des saints Pères, qu'il prévoyoit devoir employer, pour confirmer quelque vérité, ou pour réfuter quelque erreur.

L'étude de l'Ecriture sainte étoit en même temps pour Bossuet une prière continuelle, parce qu'elle le ramenoit toujours à celui qui en avoit inspiré les auteurs. Il s'y attachoit avec une telle passion, qu'il ne pouvoit s'en arracher qu'avec une espèce de violence, pour s'occuper d'affaires ou de devoirs de société. Jamais il ne faisoit un voyage, dût-il n'être que d'une heure ou deux, sans faire mettre dans sa voiture son nouveau Testament avec son bréviaire. Ce fut dans la suite une règle établie dans toutes ses maisons, à la Cour, à Paris, à la campagne, de trouver toujours sur son bureau une Bible et une Concordance; il ne pouvoit s'en passer : « *Je ne pourrois vivre* » *sans cela,* » disoit-il[1].

Bossuet apporta la même ardeur et la même assiduité à l'étude des saints Pères

Il étudioit dans saint Chrysostôme les heureuses interprétations que ce Père de l'Eglise avoit faites de l'Ecriture, pour les appliquer à l'éloquence de la chaire. Il cherchoit à se familiariser *avec sa noble et douce élocution*, *et il le regardoit comme le plus grand prédicateur de l'Eglise.*

La profonde érudition d'Origène, la noblesse de son style, le caractère de candeur qu'il montre dans tous ses écrits, avoient un grand charme pour Bossuet. *On voit*,

1 Mts. de Ledieu.

dit l'abbé Ledieu, *qu'il a cherché à l'imiter dans son Commentaire sur le Cantique des cantiques.* On pourroit croire que saint Chrysostôme et Origène furent les deux modèles que Bossuet se proposa pour l'éloquence de la chaire, s'il n'étoit pas encore plus vrai de dire que Bossuet n'a eu aucun modèle, et n'aura peut-être jamais aucun imitateur.

Mais saint Augustin fut celui de tous les Pères de l'Eglise dont il fit l'étude la plus assidue, *pour apprendre*, disoit-il, *les principes de la religion.* Il s'étoit tellement pénétré de ses ouvrages, qu'à force d'en faire des extraits *il avoit mis*, pour ainsi dire, *en morceaux saint Augustin tout entier.* Tantôt c'étoit dans la vue d'en saisir et d'en exposer les principes théologiques; tantôt c'étoit pour tracer des plans raisonnés de ses sermons, et pour en faire ressortir les divisions et les preuves. Il avoit une édition *in*-8.° des Commentaires de saint Augustin sur les Psaumes, de sa Cité de Dieu et de ses écrits contre les pélagiens. Le texte et les marges de cette édition étoient couverts de ses *notes*. Cette *édition*, d'une forme portative, le suivoit partout, et il la consultoit à chaque instant. Mais dans la suite il en eut dans chacune de ses maisons une édition complète. Celle de Gryphe, de Lyon, restoit à Paris : c'étoit la première qu'il avoit lue, et elle étoit toute remplie de *remarques* de sa main. La belle édition des *Bénédictins* étoit pour son usage à Meaux; il la préféroit à toutes les autres, et elle étoit chargée de marques au crayon.

Bossuet étoit si rempli de l'esprit de saint Augustin, et si attaché à ses principes, qu'il n'établissoit aucun point de doctrine, qu'il ne faisoit aucune instruction, qu'il ne répondoit à aucune difficulté que par saint Augustin; il y trouvoit tout pour la défense de la foi et pour la pureté de la morale. Quand il avoit à monter en chaire, il ne demandoit que la Bible et saint Augustin. Quand

il avoit une erreur à combattre, une règle de doctrine à consacrer, il lisoit saint Augustin; on le voyoit parcourir rapidement ceux de ses ouvrages qu'il jugeoit devoir être propres à son sujet : il y trouvoit d'un coup d'œil tout ce qu'il cherchoit, marqué d'avance par un trait de crayon aux marges, qui lui rappeloit sur-le-champ toutes les réflexions qu'une longue étude de ce Père de l'Eglise avoit suggérées à son esprit.

Ce n'étoit pas seulement les principes de saint Augustin dont Bossuet avoit voulu se pénétrer, c'étoit encore ses règles de conduite envers ceux dont il avoit combattu les erreurs. Car, à l'exemple de ce saint docteur, le vœu le plus cher de Bossuet étoit de disposer les cœurs à la paix et à la soumission, après avoir triomphé des erreurs de l'esprit. C'est ce qui se fait surtout remarquer dans ses deux *Instructions sur les promesses faites à l'Eglise*, où il ramène constamment la conduite de saint Augustin avec les pélagiens et les donatistes.

Il s'étoit fait une telle habitude de saint Augustin, de son style, de ses principes, de ses paroles mêmes, qu'il parvint à rétablir une lacune de huit lignes dans le sermon deux cent quatre-vingt-dix-neuvième de l'édition des *Bénédictins**.

Ce fut également sur les conseils et les inspirations de Bossuet, que Mabillon rédigea la belle *Préface* qu'il a placée, en 1700, à la tête du dernier tome des ouvrages de saint Augustin. Ce savant bénédictin, bien convaincu que personne n'étoit plus pénétré que Bossuet de la véritable doctrine de ce Père de l'Eglise, se fit un devoir de lui soumettre le plan de son travail, et de se conformer à la marche qu'il lui traça. Il étoit d'autant plus im-

* Nous avons eu entre les mains l'exemplaire de saint Augustin qui avoit appartenu à Bossuet; les marges étoient remplies de notes écrites de sa main; il n'y avoit pas un passage important qui n'eût une marque à l'aide de laquelle on pouvoit suivre le travail de Bossuet. (*Note de l'Editeur.*)

portant que cette *Préface* n'offrît pas la plus légère prise à la censure, qu'elle devoit en quelque sorte servir de réponse aux accusations que l'on avoit portées contre quelques notes des premiers éditeurs*.

Bossuet, en s'attachant de préférence à l'étude de saint Augustin, n'avoit pas négligé de se pénétrer de la doctrine des autres Pères de l'Eglise, et surtout de celle de saint Athanase et de saint Grégoire de Nazianze, qu'il mettoit au-dessus de tous les Pères grecs pour la connoissance des mystères. Il fit même dans la suite l'usage le plus heureux de saint Grégoire de Nazianze, pour donner aux rois et aux princes des instructions convenables à la dignité de leur rang et à l'usage de leur pouvoir.

Parmi les Pères de l'Eglise latine, saint Bernard étoit, dans l'opinion de Bossuet, un des plus grands après saint Augustin. Saint Bernard avoit d'autant plus de mérite à ses yeux, qu'il le regardoit comme un véritable disciple de saint Augustin, fidèlement attaché à ses principes et à sa doctrine, et il fit une étude encore plus particulière de ses ouvrages dans le cours de ses controverses du *quiétisme;* il étoit frappé de l'élévation de son esprit, et touché de son onction et de sa piété.

L'usage heureux que Bossuet fait souvent d'un grand nombre de passages de Tertullien montre combien il avoit étudié ses ouvrages; et quoiqu'il déplorât avec toute l'Eglise les erreurs où un excès de sévérité entraîna *ce dur Africain*, expression de Bossuet lui-même, on

* L'abbé Ledieu rapporte une anecdote qui montre jusqu'à quel point Bossuet étoit admirateur de saint Augustin : en 1689, il voulut célébrer l'office pontifical le jour de la fête de ce saint, dans l'église des chanoinesses de Notre-Dame de Meaux. Pour donner plus de pompe à cette solennité, il prononça lui-même son panégyrique. Il se renferma dans ces deux propositions : *Ce que la grâce a fait pour saint Augustin, et ce que saint Augustin a fait pour la grâce.* Mais son éloquence et l'abondance de ses idées l'entraînèrent si loin, qu'en une heure et demie il ne put développer que la première proposition.

démêle facilement son admiration pour la fierté de ses pensées et la sauvage énergie de son style.

Au reste, on sera moins surpris de voir Bossuet déjà si profond théologien à un âge où l'on apprend encore à le devenir, lorsqu'on saura que nous avons de lui, parmi nos manuscrits, deux cahiers sur une suite d'*études théologiques**. Il est vraisemblable qu'il rédigea ces deux plans d'études pendant son séjour à Metz. L'un concerne les *études qui doivent suivre la licence;* l'autre porte pour titre : *Traité des Pères les plus utiles pour commencer l'étude de la théologie.*

Il suffit de les lire pour prendre une idée du travail et des recherches immenses qu'exige la théologie, lorsqu'on veut la considérer dans toute l'étendue des rapports et des connoissances qu'elle embrasse.

Une science qui met toujours les plus nobles facultés de l'âme et de l'intelligence en présence de la divinité; qui lie le ciel et la terre par cette chaîne qu'on ne peut briser sans tomber dans un abîme effrayant pour la raison et l'imagination; qui apprend à l'homme son origine et sa destination, donne à la morale son véritable appui, aux lois la sanction la plus redoutable; qui a occupé la pensée et rempli la vie entière de tant d'hommes célèbres dont on ne peut mépriser les lumières, dont on est forcé d'admirer les vertus, et auxquels on doit d'avoir fait entendre les derniers accents de l'éloquence de Rome et d'Athènes: une telle science étoit sans doute digne d'exercer un génie tel que Bossuet.

Telles furent les occupations et les études qui remplirent exclusivement six années entières[1] de la vie de Bos-

[1] Depuis 1652 jusqu'en 1658.

* L'un s'est trouvé dans le cabinet de l'abbé *Ladvocat,* docteur et bibliothécaire de Sorbonne, premier auteur du *Dictionnaire portatif des hommes illustres;* et le second est écrit de la main de l'abbé Ledieu.

suet, à l'âge où les facultés de son esprit avoient acquis tout leur développement et toute leur énergie.

Cependant il continuoit à cultiver l'amitié du maréchal et de la maréchale de Schomberg, qui résidoient à Metz une grande partie de l'année. Ils l'invitoient souvent à prêcher dans l'intérieur de leur maison pour leur édification et pour l'instruction d'un grand nombre de personnes, qui leur formoient une espèce de cour dans leur gouvernement, ou qui étoient attachées à leur service.

Nous rapporterons à ce sujet un fait singulier, qui servira à confirmer ce que nous avons déjà dit de l'esprit général de ce siècle, où tout ce qui tenoit à la religion occupoit tant de place dans l'opinion de toutes les classes de la société, dans toutes les habitudes de la vie, à la Cour, à la ville, dans les palais des grands, comme dans le sein des familles particulières.

Bossuet dînant chez le maréchal et la maréchale de Schomberg le dimanche dans l'octave des Rois, ils lui marquèrent un désir extrême de l'entendre prêcher ce jour même sur cette solennité. Il montra d'abord un peu de répugnance à se prêter à leur demande. Il n'aimoit point ces espèces de défis faits à la vanité, et où il entre souvent plus d'ostentation que de zèle. Il se rappeloit avec une sorte de pudeur les frivoles applaudissements qu'il avoit reçus à l'hôtel de Rambouillet dans sa première jeunesse. Ce qui pouvoit être excusable dans un jeune homme de seize ans, dont l'imagination s'enflamme aisément à l'aspect de la gloire, sous quelque forme qu'elle se présente, ne convenoit plus à Bossuet, déjà revêtu du sacerdoce, et élevé à l'une des premières dignités d'une grande église. Il pensoit d'ailleurs qu'on devoit toujours traiter la parole de Dieu avec un saint respect, et ne pas se confier témérairement à une facilité présomptueuse, avant de s'être éprouvé par un long exercice d'un minis-

tère si auguste. Cependant il ne put refuser de donner ce témoignage de déférence à des personnes respectables, qui, dans cette occasion, cherchoient autant à satisfaire leur piété qu'à lui montrer leur estime et leur bienveillance.

Pendant ce long séjour de Bossuet à Metz, un événement peu important en lui-même, mais remarquable par ses suites, vint tout à coup lui ouvrir une nouvelle carrière.

XXXIII. — Premier ouvrage de Bossuet contre les protestants.

Lorsque Bossuet, reçu docteur à Paris, étoit revenu à Metz, Pierre de Bédacier, évêque d'Auguste, exerçoit la juridiction épiscopale dans cette ville, comme grand vicaire du duc de Verneuil, évêque titulaire de Metz. Il aimoit tendrement Bossuet; pénétré d'estime pour lui, il avoit souvent recours à ses lumières et à ses conseils; il l'employoit à toutes les affaires importantes du diocèse, et il jugea que Bossuet sembloit appelé par une vocation particulière de la Providence à combattre l'hérésie, et à préparer de grands triomphes à l'Eglise.

L'état de foiblesse où les protestants se trouvoient alors réduits en France, invitoit à n'employer à leur égard que des moyens d'instruction et de douceur. Le gouvernement ne pouvoit plus être soupçonné de céder à la crainte, comme on l'avoit vu si souvent sous les règnes précédents.

Le cardinal de Richelieu, en faisant tomber les murs de la Rochelle, avoit abattu ce dernier rempart de la république protestante en France. Après avoir rempli ce grand objet politique, il avoit tracé lui-même la marche qui restoit à suivre pour faire disparoître toutes les divisions religieuses. Il avoit composé des ouvrages de controverse, qui n'étoient pas sans mérite, et qui n'avoient pas été sans succès. Il se flattoit qu'en réunissant à ces

moyens d'instruction qui ne pouvoient qu'être généralement approuvés, les grands moyens de crédit et de puissance que lui donnoient sa place et son caractère, il pourroit sans effort et sans violence obtenir cette uniformité de principes religieux et politiques, que les gouvernements catholiques et protestants cherchoient également à établir dans leurs états.

Il paroît que cette grande pensée l'occupa jusqu'au dernier moment*, et il est vraisemblable qu'il seroit arrivé à son but avec le même bonheur qui accompagna toutes ses entreprises, si les affaires du dehors, et les ennemis secrets, dont il eut toujours à se défendre, n'avoient détourné son attention.

Le cardinal Mazarin, sans apporter le même intérêt à l'exécution du plan de son prédécesseur, concourut avec Anne d'Autriche à favoriser le zèle que montroient un grand nombre d'évêques et les membres les plus éclairés du clergé, pour ramener les protestants par des écrits, des instructions, des conférences, qui dissipoient peu à peu leurs préventions contre la doctrine de l'Eglise catholique.

Telle étoit la disposition des esprits sur les affaires de la religion, lorsque Bossuet parut. Et dès qu'il se montra, on prévit qu'il étoit destiné à en étendre les conquêtes, et à assurer le triomphe de l'Eglise catholique.

La ville de Metz avoit un grand nombre de protestants. Déjà plusieurs d'entre eux, qui cherchoient la vérité de bonne foi, étoit venus s'adresser à Bossuet. Le maréchal et la maréchale de Schomberg avoient l'attention de lui renvoyer tous ceux dont les lumières, les connoissances, et même l'entêtement, paroissoient dignes d'exercer son zèle et sa capacité.

* Voyez les *Lettres historiques et critiques* de Richard Simon.

XXXIV. — Du ministre Ferry.

Les protestants de Metz avoient pour principal ministre Paul Ferry. Ce ministre réunissoit des connoissances étendues et variées à une aménité et à une pureté de mœurs qui le rendoient aussi recommandable aux catholiques qu'aux protestants. Ses études ne s'étoient point renfermées dans la science ecclésiastique ; il avoit su allier aux occupations sérieuses de sa profession ce goût des belles-lettres, vers lesquelles les imaginations douces et sensibles sont naturellement attirées.

Une heureuse conformité d'amour pour l'étude et de sentiments honnêtes et vertueux avoit attaché Bossuet au ministre Ferry. Il étoit son ami, et vivoit avec lui dans un commerce presque habituel. L'un et l'autre étoient doués de cette sagesse et de cette modération que les hommes droits et sincères savent apporter dans leurs relations, lors même qu'ils n'ont pas une façon de penser uniforme sur des points qui intéressent leur conscience.

Ce ministre savoit donc gré à Bossuet de la douceur et de la condescendance qu'il apportoit dans ses controverses avec les protestants de Metz. Car, à la sollicitation de l'évêque d'Auguste, il venoit d'embrasser ce nouveau ministère. Toutes les études qu'il avoit faites jusqu'alors, sembloient avoir été dirigées vers cet objet, et il n'avoit qu'à répandre tous les trésors de science qu'il avoit acquis depuis dix ans.

Indépendamment de ce fonds immense, la nature, aidée de la réflexion et de l'exercice, lui avoit donné cette puissante et invincible dialectique à laquelle il a dû l'ascendant qu'on l'a vu exercer pendant cinquante ans dans tous les combats qu'il a eus à soutenir. Son élocution noble, facile et abondante, le laissoit toujours le maître d'employer les expressions les plus propres à son sujet, sans paroître jamais les chercher, ni y attacher du

prix. En un mot, le plus heureux accord de tous les avantages naturels et de tous les fruits d'un génie cultivé, sembloit présager ses glorieuses destinées.

Bossuet s'étoit pénétré des maximes de saint Augustin comme de sa doctrine. Il avoit appris à son école qu'on ne doit jamais ni craindre ni regretter de montrer trop de douceur à ceux qu'on veut persuader et convaincre. A cette maxime générale, conforme à l'esprit du christianisme, il ajoutoit une considération fondée sur la connoissance du cœur humain : « *C'étoit déjà*, disoit-il, *une » assez grande peine aux gens, que de leur montrer qu'ils » ont tort, surtout en matière de religion.* »

Telles étoient les relations de Bossuet avec Paul Ferry, lorsque ce ministre publia un *Catéchisme*, où il se proposoit de démontrer :

1.° *Que la réformation avoit été nécessaire ;*

2.° *Qu'encore qu'avant la réformation on pût se sauver dans l'Eglise romaine, on ne le pouvoit plus depuis la réformation.*

La question, présentée sous ce point de vue général, offroit un grand intérêt, et étoit digne d'attirer également l'attention des catholiques et des protestants.

XXXV. — Réfutation du Catéchisme de Paul Ferry.

Bossuet prit aussitôt la plume et écrivit sa ***Réfutation du Catéchisme de Paul Ferry.***

Il plaça à la tête *un court avertissement*, où il fait connoître l'esprit qu'il apporte dans cette controverse : « Je » conjure nos adversaires[1], dit Bossuet, de lire cet écrit » en esprit de paix, et d'en peser les raisonnements avec » l'attention et le soin que méritent des matières de cette » importance. J'espère que la lecture leur fera connoître » que je parle contre leur doctrine, sans aucune aigreur

[1] Réfutation du Catéchisme de Paul Ferry. (*Œuvr. de Bossuet*, tom. XXXII, p. 7 *de l'edition de Gauthier frères.*)

» contre leurs personnes, et qu'outre la nature qui nous » est commune, je sais encore honorer en eux le bap- » tême de Jésus-Christ, que leurs erreurs n'ont point » effacé. »

On aura souvent lieu d'observer dans le cours de cette histoire, que les relations d'amitié, d'estime et de société ne pouvoient jamais faire consentir Bossuet à déroger à l'austère inflexibilité de ses principes et de son langage, lorsqu'il s'agissoit de la religion et de la vérité. Tout étoit sacrifié à ce grand intérêt, qui fut la passion dominante de sa vie entière.

Ainsi, dès le début, Bossuet exprime son étonnement[1] « de ce qu'un homme qui paroît assez retenu, ait traité » des matières de cette importance avec si peu de sincé- » rité, ou si peu de connoissance de la doctrine qu'il en- » treprend de combattre. Quiconque sera un peu instruit » de nos sentiments, verra d'abord qu'il nous attribue » beaucoup d'erreurs que nous détestons; et si une per- » sonne que nos adversaires estiment si sage et si avisée, » s'emporte à de telles extrémités, qu'ils nous pardon- » nent, si nous croyons que tel est l'esprit de la secte, » qui ne pourroit subsister sans cet artifice. »

Aux deux propositions qui servoient de fondement au Catéchisme de Paul Ferry, Bossuet oppose les deux propositions contraires :

1.° *La réformation, comme elle a été entreprise et exécutée, a été pernicieuse;*

2.° *Si on pouvoit se sauver dans l'Eglise romaine avant la réformation, on le peut encore aujourd'hui.*

Ce qu'il y a de remarquable, c'est que Bossuet ne fait usage que des principes et des aveux du ministre lui-même, pour confirmer la vérité des deux propositions qu'il a établies.

Il commence par démontrer la seconde, qui, étant une

[1] Refutation du Catéchisme de Paul Ferry, t. XXXII, p. 12.

fois reconnue, auroit pu le dispenser de remonter à la première.

Luther et Calvin avoient impitoyablement damné l'Eglise romaine dès le moment où ils avoient jugé à propos de se séparer d'elle.

Le ministre Ferry étoit un peu plus indulgent; il reculoit cette damnation jusqu'en 1545.

Il faut convenir que c'étoit une idée assez bizarre que celle de fixer une époque de cette nature, avec cette précision chronologique.

Si l'on demande au ministre Ferry pourquoi cette date de 1545?

Il répond que ce fut alors que le concile de Trente changea la doctrine et la discipline de l'Eglise sur *la justification, la grâce, le libre arbitre, et le mérite des bonnes œuvres.*

Bossuet montre comment le concile de Trente n'a fait que déclarer et confirmer la doctrine qui lui a été transmise par toute la tradition; et c'est dans son ouvrage même qu'il faut lire la discussion dogmatique de ces différents points de controverse.

Mais il n'est pas inutile d'observer, comme un fait remarquable dans l'histoire des contradictions humaines, que la doctrine si dure et si décourageante de Luther et de Calvin sur la *justification, la grâce, le libre arbitre, et le mérite des bonnes œuvres*, est aujourd'hui entièrement abandonnée des luthériens et des calvinistes, et qu'ils paroissent même s'être portés vers l'excès opposé.

Bossuet, dans la seconde partie de sa *Réfutation du Catéchisme de Ferry*, renverse tout le système des protestants sur les causes ou plutôt sur les prétextes de leur séparation.

Il y établit la *perpétuité*, la *visibilité*, et l'*infaillibilité* de l'Eglise.

Les protestants affectoient de croire et de dire que la doctrine des catholiques sur l'*infaillibilité* de l'Église tendoit à la rendre *juge souverain de la parole même de Dieu consignée dans l'Ecriture*.

« Nous ne disons pas[1], répond Bossuet, que l'Eglise » *soit juge de la parole de Dieu;* mais nous assurons *qu'elle* » *est juge des interprétations que les hommes donnent à* » *cette parole*...... Lorsque du temps des apôtres une » grande question s'éleva sur les cérémonies de la loi, » l'Eglise s'assembla pour la décider; et, après l'avoir bien » examinée, elle donna son jugement en ces mots : IL A » PLU AU SAINT-ESPRIT ET A NOUS ; cette façon de parler, » si peu usitée dans les saintes lettres, et qui semble » mettre dans un même rang le SAINT-ESPRIT et ses ser- » viteurs, en cela même qu'elle est extraordinaire, aver- » tit le lecteur que Dieu veut faire entendre à l'Eglise » quelque vérité importante. Car il semble que les apô- » tres devoient se contenter de dire que le SAINT-ESPRIT » s'expliquoit par leur ministère. *Mais Dieu, qui les gou-* » *vernoit intérieurement par une sagesse profonde, consi-* » *dérant par sa Providence combien il étoit important* » *d'établir en termes très-forts l'inviolable autorité de* » *l'Eglise dans la première de ses assemblées, leur in-* » *spira cette expression magnifique :* IL A PLU AU SAINT- » ESPRIT ET A NOUS ; *afin que tous les siècles apprissent* » *par un commencement si remarquable, que les fidèles* » *doivent écouter l'Eglise comme si le Saint-Esprit parloit* » *lui-même.* »

Bossuet termine cet ouvrage par un mouvement oratoire, qui le montre déjà tel qu'on l'a vu depuis, avec cette noble alliance de la majesté de l'éloquence et du langage sévère de la théologie.

« *Votre nouveauté*[2] *s'égalera-t-elle à cette antiquité vé-*

[1] Réfutation du Catéchisme de Paul Ferry, tom. XXXII, p. 186 et suiv. — [2] Ibid. p. 214 et 215.

» *nérable, à cette constance de tant de siècles, à cette*
» *majesté de l'Eglise ? Qui êtes-vous, et d'où venez-vous ?*
» *A qui avez-vous succédé ? où étoit l'Eglise de Dieu lors-*
» *que vous êtes paru tout d'un coup dans le monde ? Cher-*
» *chez les antiquités, lisez les historiens et les saints doc-*
» *teurs*, et montrez que, depuis l'origine du christianisme,
» aucune Eglise vraiment chrétienne se soit établie en se
» séparant de toutes les autres.... *Vous vous plaignez de*
» *nos abus et de nos désordres ; êtes-vous si étrangement*
» *aveuglés que vous croyiez qu'il n'y en ait point parmi*
» *vous ?* S'il y a des abus dans l'Eglise, sachez que nous
» les déplorons tous les jours. Mais nous détestons les
» mauvais desseins de ceux qui ont voulu les réformer
» par le sacrilége du schisme. Le triomphe de la charité
» est d'aimer l'unité catholique malgré les troubles, malgré
» les scandales, malgré les déréglements de la discipline,
» qui paroissent quelquefois dans l'Eglise.... Dieu saura
» bien, quand il lui plaira, susciter des pasteurs fidèles, qui
» réformeront les mœurs du troupeau, qui rétabliront l'E-
» glise en son premier lustre ; qui ne sortiront pas dehors
» pour la détruire, comme ont fait vos prédécesseurs,
» mais qui agiront au dedans pour l'édifier. Puissiez-vous
» enfin vous repentir d'avoir ajouté le malheur du schisme
» à tous les autres maux de l'Eglise ! »

Bossuet n'avoit que vingt-sept ans lorsqu'il écrivit cet ouvrage. Ce fut son début dans la carrière de la controverse ; et il est toujours curieux d'observer les premiers traits de génie et de caractère qui annoncent la vie entière d'un grand homme

Ce premier essai du talent de Bossuet devint un hommage de sa reconnoissance. Il le dédia au maréchal de Schomberg. Le nom d'un homme aussi vertueux étoit digne d'être inscrit à la tête des Œuvres de Bossuet. On trouve dans cette dédicace un trait qui dut toucher l'âme noble et élevée du maréchal de Schomberg : « *Votre*

» *nom,* lui dit Bossuet, *n'a jamais paru qu'en des actions* » *dont la justice est indubitable**. »

Une satisfaction plus douce encore étoit réservée à Bossuet. Cette réfutation de Paul Ferry ne fit que resserrer plus étroitement les liens d'estime et d'amitié qui unissoient déjà ce ministre à l'auteur qui venoit de le combattre.

Nous voyons, plus de dix ans après, Bossuet se concerter avec le ministre Ferry sur les projets de réunion qui entroient alors dans le système du gouvernement. Il paroît même par des lettres de Bossuet à son père, que les négociations entamées à ce sujet se suivirent avec assez d'activité pendant un séjour qu'il fit à Paris en 1666 et 1667.

Une de ces lettres est remarquable en ce qu'elle montre l'accès toujours facile que Louis XIV avoit la bonté d'accorder à tous ceux qui avoient à l'entretenir de quelque objet important pour la religion ou le bien de son service. A la date de cette lettre[1] Bossuet n'étoit point encore évêque; mais les sermons qu'il avoit prêchés devant ce prince lui avoient déjà mérité son estime.

« Je vous prie de dire à M. Ferry, écrit Bossuet à son » père[2], *que j'ai parlé au roi avec tous les témoignages* » *d'estime dus à son mérite.* Il me reste à instruire » M. Le Tellier, que je n'ai pu encore voir. Je puis bien » lui dire néanmoins que l'affaire semble prendre un bon » train. Les pères jésuites, nommément le père Annat » (confesseur du roi), prennent fort bien la chose, et » entrent dans nos sentiments. »

Peu de jours après, Bossuet s'explique encore avec un

[1] Du 1.er septembre 1666. — [2] Tom. XXXIV de ses *Œuvres*, pag. 114 et suiv. (*Edition de Gauthier frères.*)

* La *Réfutation du Catéchisme de Paul Ferry* fut imprimée à Metz en 1655, avec une approbation très-honorable de l'évêque d'Auguste, en date du 15 avril de la même année.

peu plus de détail sur les affaires personnelles du ministre Ferry, et sur le projet de réunion.

« J'ai parlé au Roi et à M. Le Tellier[1] sur le sujet de » M. Ferry, avec tout le bon témoignage qu'il mérite. » On paroît disposé à l'obliger.... Vous pourrez l'assu- » rer que je n'omettrai rien de ce qui dépendra de moi » pour son service. *Il est vrai que plusieurs théologiens » d'importance confèrent ici des moyens de terminer les » controverses avec messieurs de la religion prétendue ré- » formée, et de nous réunir tous ensemble. Il y a quelques » ministres convertis fort capables, qui donnent des ouver- » tures qui sont fort bien écoutées. Ils procèdent sans pas- » sion et avec beaucoup de charité pour le parti qu'ils ont » quitté. C'est ce que vous pouvez dire à M. Ferry, et que » très-assurément on veut procéder chrétiennement et de » bonne foi.* »

« Je vous supplie[2] de dire à M. Ferry, que pour son » affaire particulière, on n'omettra rien. *Quant à l'af- » faire générale* (celle de la réunion), *dont nous avons » parlé ensemble, on est persuadé qu'il y peut beaucoup, » et qu'il a bonne intention. Il a bien pris mes pensées, et » plût à Dieu que tous eussent ses lumières et sa droi- » ture!* »

Ces lettres, et plusieurs autres, que nous croyons inutile de rapporter, montrent assez l'estime et la confiance que Bossuet et Paul Ferry avoient l'un pour l'autre.

Ce ministre n'étoit plus arrêté que par le désir de porter ses confrères à suivre son exemple aussitôt qu'il pourroit déclarer hautement ses sentiments : il étoit regardé dans son parti comme l'un de ceux qui en faisoient la gloire et l'honneur. Mais cette considération même lui inspiroit une sorte de délicatesse qui lui faisoit craindre de paroître moins céder à la conviction qu'à la foiblesse,

[1] Lettre de Bossuet à son père, du 4 septembre 1666. — [2] Autre lettre, du 20 septembre 1666.

en abandonnant une cause qui perdoit chaque jour ses plus illustres appuis.

Telles étoient ses dispositions, lorsqu'il fut surpris par la mort en 1669. Il voulut même, en mourant, ne laisser aucune incertitude sur ses sentiments. Il déclara à sa famille et aux anciens du consistoire de Metz, qu'il vouloit faire son abjuration entre les mains de Bossuet, et recevoir de sa piété les derniers secours de la religion. Son vœu ne fut point rempli : les anciens du consistoire craignirent qu'une pareille conquête ne fût un triomphe trop éclatant pour les catholiques ; ils interdirent tout accès auprès de lui, et se rendirent maîtres de ses derniers moments. Mais ses intentions n'avoient pu rester si secrètes, qu'elles n'eussent transpiré dans le public. Le mécontentement du peuple contre les membres du consistoire se manifesta au moment où son convoi funèbre traversa la ville, et peu s'en fallut que cette lugubre cérémonie ne fût troublée par un mouvement populaire qui auroit pu entraîner les suites les plus affligeantes*.

XXXVI. — Bossuet donne les réglements de la maison de la Propagation de Metz.

La *Réfutation du Catéchisme de Paul Ferry* avoit produit un si grand effet à Metz, qu'on vit les protestants de cette ville accourir en foule auprès de Bossuet. Un succès si heureux fit naître à l'évêque d'Auguste l'idée d'établir dans cette ville une communauté de femmes chargées d'instruire et d'élever les personnes de leur sexe qui annonçoient l'intention de rentrer dans l'Eglise catholique. Ce prélat invita Bossuet à rédiger les réglements nécessaires pour donner à cette association la forme, l'ordre et

* L'abbé Ledieu rapporte qu'un écrit publié alors, et qu'on voyoit encore à Metz dans les cabinets des curieux, contenoit toutes les circonstances particulières de ce fait, avec de grandes plaintes des catholiques de Metz contre les protestants de cette ville. *Mts. de Ledieu.*

la régularité propres à en assurer les avantages, et à remplir l'objet de cette institution.

Ces réglements parurent si sages et si utiles, qu'on crut devoir les faire imprimer, pour servir de modèle à des institutions du même genre dans les autres villes du royaume*.

Une circonstance particulière offrit à Bossuet une nouvelle occasion d'exercer son zèle pour l'Eglise.

XXXVII. — Mission de Metz. 1658.

La reine mère, Anne d'Autriche, fit en 1657 un voyage à Metz; elle y entendit parler des succès et des talents de Bossuet dans les conférences et les entretiens qu'il avoit établis pour la conversion des protestants. On fit connoître à cette princesse que le plus grand nombre des protestants étoit ébranlé, et que le moment sembloit arrivé où l'on pouvoit donner un grand mouvement aux esprits. Elle forma dès lors le projet de faire prêcher une mission à Metz, et elle voulut donner à cette action le plus grand appareil. A son retour à Paris, elle chargea saint Vincent de Paul d'en diriger tous les détails, et elle se réserva d'en faire tous les frais. Saint Vincent de Paul s'empressa de se conformer aux pieuses intentions de la reine. Il s'établit entre Bossuet et lui une correspondance très-active, pour en concerter toutes les dispositions**. La sagesse et la dextérité de Bossuet écartèrent quelques difficultés qui auroient pu en traverser l'exécution. Saint Vincent de Paul lui associa les ecclésiastiques les plus vertueux et les plus instruits de cette célèbre conférence

* Le *Réglement* de Bossuet fut réimprimé en 1672; on l'a fait entrer dans l'édition des *Œuvres de Bossuet* de 1743, t. v. (*Edition de Gauthier frères*, tom. xxxiv, p. 67.)

** Les *originaux* des *Lettres* de Bossuet et de saint Vincent de Paul existoient encore aux archives de la maison de Saint-Lazare au moment de la révolution.

de Saint-Lazare, dont nous avons déjà parlé. Le chef des missionnaires envoyés de Paris fut l'abbé de Chandenier, de la maison de Rochechouart, neveu du cardinal de la Rochefoucauld.

Saint Vincent de Paul adressa à Bossuet la lettre de cachet du roi qui le nommoit chef de la mission, et il la transmit à l'évêque d'Auguste, chargé du gouvernement du diocèse, et qui étoit en cette qualité son premier supérieur.

Tous les missionnaires envoyés par la reine vinrent descendre chez Bossuet[1], et arrêt rent avec lui tout le plan et tous les travaux de la mission. Elle s'ouvrit le 4 mars 1658. On choisit la cathédrale et l'église paroissiale de la citadelle de Metz pour les sermons. Il céda par honneur aux missionnaires de la Cour la chaire de la cathédrale, où il avoit déjà fait si souvent entendre sa voix, et il se réserva les sermons de l'église paroissiale. On fixa des jours pour les conférences destinées à l'instruction particulière des protestants. Bossuet, qui avoit acquis par des communications suivies une connoissance exacte de leurs dispositions, adressoit aux missionnaires tous ceux dont on pouvoit espérer une conversion sincère : en un mot, il fut l'âme de cette pieuse entreprise; il en dirigea tous les progrès; il en prépara et en assura le succès.

C'est ce qu'atteste la lettre de l'abbé de Chandenier à saint Vincent de Paul, où il se plaît à faire honneur à Bossuet[2] de toutes les bénédictions dont les habitants de Metz comblèrent les chefs et les coopérateurs de cette mission. Saint Vincent de Paul écrivit, au nom de la reine, une lettre à l'évêque d'Auguste, et à Bossuet en particulier. On y voit combien cette princesse leur sut gré du zèle qu'ils avoient mis à seconder ses desseins, et

[1] Mts. de Ledieu. — [2] Tom. XLIV de ses *Œuvres*, p. 22. (*Edit de Gauthier frères.*)

tous les avantages qu'elle en espéroit pour le bien de la religion.

XXXVIII. — Bossuet établit des conférences ecclésiastiques à Metz.

Bossuet voulut conserver à la ville de Metz des avantages plus durables que les fruits passagers d'une mission. Il se proposa d'y établir des conférences semblables à celles de Saint-Lazare, et il demanda à saint Vincent de Paul d'associer cette institution à celle dont il étoit le créateur.

A la fin de sa carrière, Bossuet aimoit encore a se rappeler cette époque de sa vie et les honorables rapports qu'elle lui avoit donnés avec saint Vincent de Paul. Dans sa lettre au pape Clément XI, dont nous avons deja cité des fragments, il attribue au zèle, à la piété et aux prières de cet homme vénérable, toutes les bénédictions que le ciel avoit daigné répandre sur la mission de Metz[1]. Elle servit à resserrer les liens qui les unissoient. Se trouvant à Paris, en 1659, il fit, à la prière de saint Vincent de Paul, les conférences de Saint-Lazare pour l'ordination de Pâques; et celles de 1660 pour l'ordination de la Pentecôte.

Ce fut à la fin de cette même année 1660 (27 septembre), que la religion, l'humanité et la France perdirent cet homme incomparable, dont la vie entière ne fut qu'une longue suite de bienfaits inspirés par la charité chrétienne.

La mort de saint Vincent de Paul n'apporta aucun changement aux relations de Bossuet avec la congrégation de Saint-Lazare. Son premier successeur (René Alméras) l'engagea à faire les conférences des ordinations

[1] « Fuit etiam nobis desideratissimum illud tempus, quo eorum laboribus » sociati, Metensem Ecclesiam, in quâ tum ecclesiasticis officiis fungebamur, » in vitæ pascua deducere conabamur, cujus missionis fructus venerabilis Vin- » centii non modò piis instigationibus, verùm etiam precibus tribuendos ne- » mo non sensit. »

de la Pentecôte, en 1663 et 1669; et telle étoit la considération dont l'opinion publique l'avoit déjà environné[1], que les ecclésiastiques choisissoient de préférence le temps où il devoit donner ses instructions pour se disposer aux saints ordres. C'est ce que rapportoit le célèbre abbé Fleury, qui fut ainsi introduit sous les auspices de Bossuet dans le ministère ecclésiastique, qui devint dans la suite le coopérateur de ses travaux, et qui passa une grande partie de sa vie dans sa société.

La *Réfutation du Catéchisme de Paul Ferry*, les missions de Metz, l'éclat avec lequel Bossuet se montra peu de temps après dans les chaires de Paris, son habileté dans ses conférences avec les protestants, l'art infini qu'il apportoit à ménager leurs préventions et leur amour-propre, l'opinion invariable où il fut toujours, qu'on ne devoit employer à leur égard que des moyens d'instruction et de douceur, présentoit déjà Bossuet à son siècle comme l'homme que la Providence avoit suscité pour éteindre en France le schisme que le siècle précédent avoit vu naître.

Il avoit eu souvent occasion d'observer, dans le cours de ses controverses avec les ministres protestants, et dans les instructions que ses nombreux néophytes étoient venus lui demander, que l'une des principales causes de leur vive opposition à la religion catholique, étoit la fausse idée qu'on leur avoit donnée de sa doctrine. On affectoit trop souvent de la confondre avec des opinions particulières, avec des traditions populaires, avec des pratiques superstitieuses. Il crut donc qu'il suffisoit de montrer la doctrine catholique telle qu'elle étoit, pour la faire briller de tout son éclat, et dissiper les nuages dont le faux zèle, l'ignorance et la mauvaise foi, l'avoient quelquefois obscurcie.

[1] Mts. de Ledieu.

XXXIX. — Du livre de l'*Exposition* de la foi catholique.

Il conçut dès lors l'idée d'un écrit très-court et très-précis, qui ne devoit offrir que la déclaration claire et exacte des principes de l'Eglise catholique sur les questions de controverses agitées depuis le seizième siècle. Il les sépara avec une attention scrupuleuse de toutes les opinions particulières des théologiens, et de tout ce que la crédulité, ou une piété peu éclairée, avoient cru pouvoir y ajouter. Il ne voulut demander à la foi que ce que l'Eglise enseigne comme de foi ; et ce fut en s'attachant à la doctrine du concile de Trente, et en la présentant dans toute sa vérité, qu'il osa entreprendre de lui réconcilier ses adversaires les plus déclarés.

En un mot, le sentiment qui anima Bossuet dans l'exécution de cette belle idée, fut inspiré par cette sage maxime qui devroit toujours servir de règle de conduite aux hommes, partout où ils sont partagés d'opinion*. «*Dans* » *tout ce qui est nécessaire, l'unité; dans tout ce qui est* » *douteux, la liberté; dans tous les cas, la charité.*»

Chaque définition de cette espèce de *profession de foi* devoit avoir la précision et la clarté qui conviennent à la vérité, lorsqu'on l'annonce comme révélée de Dieu et déclarée telle par l'Eglise. Toute expression équivoque ou ambiguë devoit en être écartée, comme contraire à la sainteté de la religion et à la simplicité chrétienne. Tous les termes devoient être choisis avec cette attention sévère qu'observe l'Eglise, lorsqu'elle prononce des canons dans ses conciles. Enfin, pour porter la charité jusqu'à ses dernières bornes, on devoit s'abstenir de ce langage impérieux et absolu, qui ressemble trop à l'autorité et au commandement, de cet esprit de contention qui appelle la résistance en éloignant la persuasion, de ces censures amères, qui aigrissent les cœurs au lieu de les adoucir.

* In necessariis, unitas; in dubiis, libertas; in omnibus, charitas.

Tels sont en effet tous les caractères qui se trouvent réunis dans l'*Exposition de la foi catholique*, et le succès a justifié la sagesse du plan conçu par Bossuet et l'art infini qu'il a apporté dans son exécution.

Quoique Bossuet n'ait mis la dernière main au livre de l'*Exposition* que quelques années après l'époque où nous a conduit notre histoire, on ne peut douter qu'il ne s'en soit occupé dès le premier moment où il entra dans la carrière de la controverse. Il est au moins certain que dès lors il fit usage avec les protestants qui venoient réclamer ses instructions, de l'excellente méthode dont il a tracé ensuite l'enseignement; et nous n'en parlons ici que parce qu'il nous a paru naturel de réunir sous un seul point de vue les ouvrages de controverse que Bossuet a composés avant son épiscopat.

Le livre de l'*Exposition*, le moins étendu de ceux que Bossuet a écrits, a été le plus utile peut-être par les biens qu'il a produits et par le mouvement général qu'il imprima aux esprits. Il parut dans un siècle où les idées religieuses dominoient les gouvernements, les rois et les peuples, et dans un temps où la fureur des guerres de religion avoit fait place à un genre de combat plus digne de la raison humaine.

Les deux grandes communions qui séparoient l'Europe chrétienne étoient toujours également opposées l'une à l'autre; mais au moins la politique ne venoit plus mêler ses armes meurtrières aux controverses religieuses. Tous les gouvernements, fatigués des longues calamités qui avoient ensanglanté l'Europe pendant plus d'un siècle, ne demandoient que le repos et la paix. Ils se bornoient à environner la religion dominante dans leurs états de tous les appuis et de tous les honneurs qui pouvoient assurer sa prééminence. Si leur zèle les portoit encore à des conquêtes religieuses, ils ne vouloient les devoir qu'à l'ascendant des vertus et à l'influence des lumières.

C'est dans cet intervalle qu'on vit paroître en France et dans les pays étrangers un grand nombre d'ouvrages de controverse parmi les catholiques et les protestants. Le système du gouvernement de Louis XIV se bornoit alors à préparer la réunion de tous ses sujets à l'Eglise romaine par son attachement bien connu pour la religion qu'il professoit, par l'appât des honneurs et des récompenses, et surtout par le secours de l'instruction. Le clergé de France, qui comptoit à cette époque dans toutes les classes dont il étoit composé, un grand nombre d'hommes aussi vertueux qu'éclairés, secondoit avec une louable émulation les religieuses intentions du monarque. Les protestants, de leur côté, qui voyoient déjà les personnages les plus illustres de leur parti déserter la cause que leurs pères avoient défendue, redoubloient de zèle et d'effort pour succomber du moins avec honneur dans une crise dont ils redoutoient d'autant plus le danger, qu'elle n'offroit aucun des caractères de la violence et de la persécution. Ils avoient à leur tête des ministres recommandables par leurs mœurs, par la science, et par l'habitude de la controverse. Plusieurs d'entre eux s'étoient déjà montrés dignes de lutter contre les plus habiles défenseurs de la cause des catholiques.

Telle fut l'époque où Bossuet écrivit son livre de l'*Exposition*, et elle sert à expliquer l'intérêt général qu'il inspira et les succès qu'il obtint.

Le premier essai de ce travail fut consacré à l'instruction du marquis de Dangeau et de l'abbé de Dangeau, son frère, qui portoit alors le nom de marquis de *Courcillon*. Petits-fils, par leur mère, du fameux Duplessis-Mornay, ils avoient puisé dans le sang de cet ardent défenseur du calvinisme des préventions héréditaires contre l'Eglise romaine.

L'abbé de Dangeau [1] a rendu compte lui-même au pu-

[1] Dans ses *Dialogues sur la religion*.

blic de la conduite de Bossuet et de la sienne dans leurs rapports sur la religion. Ce témoignage de sa reconnoissance pour celui qui l'avoit désabusé de ses erreurs, est aussi la preuve la moins suspecte de sa candeur et de sa bonne foi. Non-seulement l'abbé de Dangeau avoua généreusement sa défaite, mais il voulut s'honorer lui-même en faisant son abjuration entre les mains de son vainqueur. Ce fut en 1668 qu'eut lieu cette conversion, qui fit alors beaucoup de bruit.

XL. — De M. de Turenne.

Une conquête bien plus glorieuse encore suivit de près celle de l'abbé de Dangeau.

« Un homme alors au-dessus de la fortune [1], et toute » sa vie au-dessus de l'intérêt, attaché par le sang et par » l'alliance à ce qu'il y avoit de plus grand dans le parti » protestant; un sage respecté pour la solidité de son gé» nie et la probité de son cœur; un guerrier renommé » par tant de glorieux travaux, qui ne pouvoit monter » plus haut, ni dans la confiance de son roi, ni dans l'af» fection de sa patrie, ni dans l'estime des nations étran» gères [2]; UN HOMME QUI FAISOIT HONNEUR A L'HOMME; » Turenne devient le disciple de Bossuet.

Ce fut en effet pour l'instruction de Turenne, que Bossuet donna à son livre de l'*Exposition* la forme dans laquelle il a paru; et telle est l'impression générale qui est restée de l'influence que le livre de l'*Exposition* obtint sur la conversion de Turenne, qu'il est impossible aujourd'hui de parler de l'un sans parler de l'autre.

On ne peut douter, en lisant les lettres de M. de Turenne à sa femme *, qu'il ne fût disposé à se réunir à l'E-

[1] Eloge funèbre de Bossuet par le P. de la Rue. — [2] Paroles de Montécuculli.

* On nous pardonnera sans doute les détails dans lesquels nous allons entrer sur la conversion de M. de Turenne, parce qu'il en est quelques-uns qui seront publiés pour la première fois.

glise catholique long-temps avant d'avoir abjuré la religion protestante. Ces lettres * annoncent tant de candeur et de simplicité; elles révèlent un jugement si droit et si pur; elles peignent avec tant de vérité les combats qu'il eut à soutenir dans l'intérieur de sa famille, qu'on ne peut se défendre d'une sorte d'attendrissement, en observant que ce grand homme n'étoit pas aussi heureux qu'il méritoit de l'être, et qu'il eut souvent à lutter avec les objets les plus chers de ses affections.

Cet homme si calme, ce héros si intrépide à la tête des armées, craignoit de porter la douleur dans le cœur d'une femme et d'une sœur qu'il aimoit avec tendresse. Il ne pensoit plus comme elles; il avoit le courage de leur résister, il n'avoit pas celui de les affliger.

Si on veut connoître toutes les anxiétés qui tourmentèrent Turenne pendant plusieurs années, il faut porter ses regards jusque dans l'intérieur de sa maison, et lever le voile qui a couvert jusqu'à présent le secret de ses chagrins domestiques.

Un homme qui lui fut constamment dévoué **, qui avoit

* Voyez les *Pièces justificatives* du livre premier, n.° 2.

** Nicolas Frémont d'Ablancourt. M. de Turenne lui avoit procuré le titre d'envoyé de France à la Cour de Portugal, et ensuite celui de résident du roi à Strasbourg, avant la réunion de cette ville impériale à la France. A la mort de M. de Turenne, il revint à Paris. Mais en 1685, à l'époque de la révocation de l'édit de Nantes, son attachement au calvinisme le détermina à quitter la France, et à se retirer en Hollande. C'est à lui que Richard Simon a adressé une grande partie de ses lettres historiques et critiques. Frémont d'Ablancourt, pendant son séjour à Paris, de 1675 à 1685, « écrivit une Vie de M. de Turenne, qui n'a jamais été imprimée, et que n'ont connue ni le père Lelong » ni ses derniers éditeurs. Cette Vie existoit encore manuscrite en un volume » petit in-folio, à l'hôtel de Bouillon, où je l'ai vue, dit l'abbé de Saint-Léger, » en 1782. Dans ce manuscrit, il se trouve, outre quelques notes aux marges, » des remarques sur des feuilles séparées, que l'on dit écrites de la main du » cardinal de Bouillon. »

C'est de cette vie manuscrite que l'abbé de Saint-Léger, connu par de savantes recherches bibliographiques et historiques, a extrait les fragments que je rapporte ici. J'en dois la communication à M. L'abbé de Tersan, qui a recueilli

eu sa confiance dans des affaires importantes, nous a conservé ce tableau intéressant. La simplicité, et l'espèce de naïveté qui s'y font remarquer, le rendent encore plus attachant. Son témoignage est d'autant moins suspect, que sa reconnoissance et son admiration pour M. de Turenne ne purent triompher de ses préventions religieuses, ni le porter à suivre son exemple.

« L'automne de cette année (1668), écrit Frémont » d'Ablancourt (*Vie manuscrite de Turenne*), le vicomte » de Turenne fit une action qui donna grand sujet de » parler fort diversement de lui. Mais comme on a attri- » bué à divers motifs son changement de religion, avant » que de rapporter mon sentiment, je dirai celui d'un » homme dont il se servoit dans ses négociations avec les » ministres étrangers de la Cour. Il dit donc, que le vi- » comte de Turenne, après s'être maintenu long-temps » auprès du Roi dans la connoissance des affaires les plus » secrètes de l'état, à l'insu des ministres, voulut enfin » agir à découvert, et faire connoître qu'il en étoit le maî- » tre : et pour preuve de cela, il envoya chez tous les mi- » nistres étrangers, leur insinuer que ceux qui voudroient » promptement obtenir de Sa Majesté ce qu'ils dési- » roient, n'avoient qu'à s'adresser à lui; que l'ambassa- » deur de Venise fut le premier qui tenta cette voie, et » qu'il fut suivi de tous les envoyés et même des rési- » dents; ce qui réveilla fort la jalousie des secrétaires » d'état, et les obligea de mettre tout en pratique pour » rompre ses mesures; que voyant ensuite qu'on le tra- » versoit plus que jamais, qu'on se déclaroit même con- » tre ses neveux, il jugea qu'il étoit impossible qu'il se » maintînt à la tête des affaires à moins de changer de » religion, et que ce furent là les secrets motifs qui le por- » tèrent à le faire. »

plusieurs notes manuscrites de l'abbé de Saint-Léger, et qui a eu la bonté de me permettre d'en faire usage.

« Pour moi, dit Frémont d'Ablancourt (qui sentois » mieux que personne tout le ridicule d'une pareille con- » jecture), pour moi, voici mon sentiment. Quoique le » vicomte de Turenne fût né protestant, et qu'il fût bien » instruit et même persuadé de sa religion, lorsqu'il se » maria, la grande piété de sa femme * et de sa sœur **, » qui devoient le fortifier dans sa croyance, furent en » quelque sorte les motifs qui le portèrent à changer de » religion : voici sur quoi je me fonde. Il y avoit déjà » quelques années que les livres des jansénistes faisoient » l'occupation et l'entretien de ceux qui aimoient les ou- » vrages d'esprit, et surtout de ceux qui étoient imbus de » cette matière de religion ; et comme le vicomte de Tu- » renne aimoit la lecture, et que la paix des Pyrénées » lui donnoit du loisir, ces lectures faisoient souvent la » matière de l'entretien qu'il avoit dans sa famille, qui, » considérée par rapport à ces dames, avoit plutôt l'air » d'une maison de retraite que d'une maison du monde ; et » comme il arrive dans les conversations que les avis sont » différents, ce qui les rend plus vives et plus agréables, » insensiblement le vicomte de Turenne défendit sérieuse- » ment les jansénistes, et même quelquefois les catholiques » contre les protestants, c'est-à-dire contre la croyance » de sa femme, de sa sœur, et la sienne propre ; *enfin* » *cela avec le temps dégénéra en une espèce de chicane,* » *qui alloit quelquefois jusqu'à l'aigre, si bien que ne pou-* » *vant plus compatir l'un avec l'autre, surtout en allant à* » *Charenton, leur paroisse, ils prirent le parti d'y aller* » *séparément.* Sa sœur étant morte (en 1662), et sa » femme bientôt après (en 1666), il s'abandonna plus que » jamais à la lecture des livres de Port-Royal ; *et comme*

* Charlotte de Caumont, fille du maréchal de la Force, mariée en 1653, morte sans enfants le 13 avril 1666, âgée de 43 ans.

** Charlotte de La Tour d'Auvergne, morte sans alliance au mois de juillet 1662.

» *dans ce temps-là l'évêque de Condom apportoit de grands* » *tempéraments pour passer d'une religion à l'autre, il* » *en conféroit avec lui*, et quelquefois avec l'évêque de » Tournay (Gilbert de Choiseul), dont la probité, jointe » au savoir, le charmoit. *On peut ajouter à cela qu'on* » *lui faisoit espérer qu'on se relâcheroit en sa faveur de* » *quelque chose, ce qu'on ne fit pas.* »

Après la mort de sa femme, Turenne consacra encore deux années entières aux études les plus sérieuses, aux recherches les plus assidues, avant d'abjurer publiquement le calvinisme. La qualité dominante du génie de Turenne étoit la réflexion. Celui qui dans les camps, dans les armées, et dans les combinaisons politiques, ne vouloit jamais rien accorder au sentiment trop prompt d'une première impression, devoit penser qu'un acte aussi important que celui d'un changement de religion, méritoit d'être soumis à toutes les épreuves d'une longue méditation.

Aussitôt qu'il eut pris et fixé sa résolution [1], « il se ren- » dit à la Cour et dit au Roi, qui étoit à table, qu'il avoit un » mot à lui dire, dont il supplioit Sa Majesté de ne point » parler : *C'est, Sire, que je veux changer de religion.* » *Ah! que je suis aise*, dit le Roi, en lui tendant les bras » pour l'embrasser; mais le vicomte de Turenne se re- » tirant un peu, le Roi se souvint qu'il venoit de le prier de » n'en rien témoigner. Ainsi il se retint, et lui dit, après » l'avoir fait entrer dans son cabinet, *que le pape auroit* » *bien de la joie de cette nouvelle, et qu'il vouloit tout à* » *l'heure lui dépêcher un courrier pour lui en faire part.* » *Ah! Sire*, dit le vicomte de Turenne, *je supplie Votre* » *Majesté de n'en rien faire : car si je croyois que cette* » *action dût m'attirer les gants qu'elle tient, je ne la fe-* » *rois pas.*

» Quelques jours après que le vicomte de Turenne

[1] Frémont d'Ablancourt, *Vie manuscrite de Turenne.*

» eut fait son abjuration à l'archevêché, où il alla avec
» son voisin Boucherat*, le Roi lui demanda s'il n'avoit
» pas un confesseur, et que s'il n'en avoit pas, il vouloit
» bien lui en donner un, ou du moins le prier de n'en pas
» prendre dans une communauté. Cependant il fit ve-
» nir Pertuis** de Courtrai à Paris, pour avoir son avis
» là-dessus; et comme celui-ci lui en eut proposé deux,
» l'un fort indulgent, et l'autre fort sévère, *voyons-les*
» *tous deux*, dit-il; et montant dans un carrosse de louage,
» sans valets de livrée, *ils furent à la Doctrine chrétienne*[1],
» où le vicomte, sans être connu, entretint trois ou
» quatre heures le père Charles, dont il fut très-content.
» L'après-dînée, ils furent en même équipage à Saint-
» Gervais, où le curé[2] les attendoit, qui connut d'abord
» le vicomte de Turenne, et lui parla tellement à son
» gré, qu'il le prit pour son confesseur.

» On trouva assez étrange en France, et dans les pays
» étrangers, et surtout parmi les princes protestants, que
» le vicomte de Turenne se fût avisé de changer de reli-
» gion à cinquante-sept ans : les uns disoient que c'étoit
» plutôt un effet de politique que de dévotion; que se
» voyant éloigné de la tête des affaires, et souhaitant d'y
» rentrer, il avoit cru nécessaire de mettre un chapeau
» de cardinal sur la tête de son neveu, dont il vantoit fort
» le mérite; que s'il pouvoit l'établir auprès du Roi, sous
» prétexte de lui mettre en main les dépêches de son
» oncle, et de lui rendre compte des choses dont il le
» chargeroit, il se rendroit agréable et nécessaire au Roi.
» D'autres croyoient qu'il avoit honte d'être d'une reli-

[1] Rue des Fossés-Saint-Victor. — [2] Il se nommoit M. Feu.

* Depuis chancelier de France, que Turenne aimoit et estimoit, et qu'il fit son exécuteur testamentaire.

** Pertuis, capitaine des gardes de Turenne, son ami et son conseil, homme de la bravoure la plus distinguée et de la fidélité la plus rare. La mort de M. de Turenne pensa lui coûter la vie, par l'excès de la douleur. Il lui devoit le gouvernement de Courtrai.

» gion, et de se trouver dans une assemblée (au prêche),
» où l'on ne voyoit presque plus de personnes de qualité.
» Mais tous ces raisonnements n'étant que des conjec-
» tures, ils s'évanouirent aussitôt. »

On a pu remarquer que Frémont d'Ablancourt, en parlant de Bossuet, dit : *L'évêque de Condom apportoit de grands ménagements pour passer d'une religion à l'autre.* On retrouve dans ces expressions le système favori des protestants, qui affectoient de représenter le livre de l'*Exposition* comme une espèce de déguisement de la véritable doctrine de l'Eglise romaine, comme un tableau tracé avec beaucoup d'art, pour masquer les erreurs qu'on lui reprochoit.

Frémont d'Ablancourt suppose également qu'*on avoit promis à Turenne de se relâcher en sa faveur de quelque chose;* mais on ne voit pas que, pendant les sept années qu'il a survécu à sa conversion, il ait jamais réclamé cette prétendue promesse. Turenne savoit mieux que personne jusqu'à quelle sévérité l'Eglise romaine porte l'inflexibilité de ses principes en matière de doctrine. L'édifiante régularité avec laquelle il se conforma jusqu'au dernier moment de sa vie à tous les préceptes et à toutes les pratiques de l'Eglise catholique, dans les points même les plus intolérables pour les protestants, montre assez qu'il n'avoit ni demandé, ni obtenu des exceptions aussi incompatibles avec sa sincérité naturelle qu'avec les maximes de la religion qu'il venoit d'embrasser. Le plus grand capitaine de l'Europe fut le disciple le plus humble et le plus soumis de Bossuet encore simple ecclésiastique. Il avoit trouvé dans le livre de l'*Exposition* la solution des doutes et des difficultés qui avoient long-temps suspendu son jugement, et ce ne fut qu'alors qu'il jouit véritablement de ce repos de l'esprit et de l'âme si nécessaire au bonheur et à la tranquillité d'un homme aussi droit et aussi sincère.

Nous reviendrons à ce célèbre ouvrage de Bossuet, et aux discussions singulières qu'il fit naître, à l'époque où Bossuet, devenu évêque de Condom et précepteur de monseigneur le Dauphin, consentit enfin à le rendre public.

FIN DU LIVRE PREMIER.

HISTOIRE
DE BOSSUET.

LIVRE DEUXIÈME.

DE SES SERMONS ET DE SES OCCUPATIONS JUSQU'A SA NOMINATION A L'ÉVÊCHÉ DE CONDOM.

Nous arrivons au moment où le génie de Bossuet va se montrer avec éclat. Il monte dans la chaire, et il y porte un genre d'éloquence inconnu avant lui

I. — Des sermons de Bossuet.

Les sermons de Bossuet offrent sans doute beaucoup d'inégalités et d'imperfections. Mais on ne doit pas oublier qu'il les prononça il y a plus de cent cinquante ans; qu'ils furent écrits et composés avec toute la rapidité qu'exigeoit l'empressement qu'on montroit à l'entendre; que jamais il ne répétoit le même sermon, et qu'on a peine à comprendre encore aujourd'hui comment il a pu seulement trouver le temps de les écrire et de les graver dans sa mémoire pendant les courts intervalles qu'on consentoit à lui accorder. On doit encore se rappeler que Bossuet ne les avoit point destinés à l'impression, et qu'il a paru même les avoir entièrement oubliés; et alors on sera encore plus frappé des éclairs de génie qui échappent sans cesse à leur auteur.

On ne peut donner trop d'éloges au zèle et au travail des *éditeurs** qui ont sauvé du naufrage ces précieux ouvrages d'un grand homme. Mais il eût été à désirer qu'un excès d'admiration pour tout ce qui venoit de la plume de Bossuet ne leur eût pas interdit de faire ce que sans doute il auroit fait lui-même : un discernement judicieux de toutes les beautés sublimes répandues dans un très-grand nombre de ses sermons en auroit composé un monument vraiment digne de celui qui a créé l'éloquence en France, digne du nom de Bossuet.

C'est là que tous les orateurs chrétiens seroient venus étudier les principes de l'éloquence sacrée dans le plus admirable des modèles.

On n'auroit point vu alors ses admirateurs les plus sincères prononcer des jugements si opposés sur le mérite de ses sermons.

Il n'est personne qui n'eût partagé la religieuse émotion du pere de Neuville, s'écriant avec douleur sur le bord de son tombeau, au moment où les sermons de Bossuet parurent pour la première fois :

« Plût au ciel que la Providence m'eût enrichi de ce » trésor avant cet âge d'affoiblissement et de langueur qui » me met hors d'état d'en profiter ! A l'école de ce maître » unique du sublime, de l'énergique, du pathétique, j'au- » rois appris à réfléchir, à penser, à exprimer ; et j'aurois » désiré de tomber dans ces négligences de style insépa- » rables de l'activité, de l'impétuosité du génie. Heu- » reux le siècle qui a produit ce prodige d'éloquence, » que Rome et Athènes, dans leurs plus beaux jours, » auroient envié à la France ! Malheur au siècle qui ne » sauroit le goûter et l'admirer... !

» Je crois qu'avec de l'esprit, de l'étude, des efforts, » on peut se promettre de marcher sur les pas de l'im- » mortel Bourdaloue, et aspirer à lui ressembler, sans

* Voyez les *Pièces justificatives* du livre deuxième, n.° 1.

» cependant se flatter d'atteindre à la perfection de son » modèle. Mais un Bossuet, passez-moi ces expressions, » il naît tout entier ; il ne se forme point par des dévelop- » pements, par des accroissements successifs, et il y au- » roit presque autant de folie à entreprendre de l'imiter, » que de délire à se promettre de l'égaler. »

Alors, on se seroit demandé comment M. de la Harpe, dont le goût étoit si pur et si éclairé, dont l'admiration pour Bossuet étoit si vraie et si passionnée, a pu dire : *Bossuet*[1] *est médiocre dans ses sermons*.

Des jugements si opposés peuvent cependant s'expliquer, jusqu'à un certain point, par le défaut de choix qui se fait remarquer dans la collection de ces sermons.

Le père de Neuville, nourri dans les études de la chaire, saisi des beautés sublimes que lui ont offertes un grand nombre des sermons de Bossuet, n'a vu que les magnifiques effets de l'éloquence portée à son plus haut degré d'élévation.

M. de La Harpe, littérateur distingué par un goût sévère, trop sensible peut-être au mérite de l'ordre et de la correction qu'on s'attend à trouver dans tous les ouvrages d'un homme supérieur ; trop prompt à s'alarmer de quelques négligences qui peuvent avoir des dangers lorsque la médiocrité se croit en droit d'abuser de l'autorité d'un pareil modèle, aura oublié que cette sorte de désordre et d'abandon qu'on remarque dans la trop volumineuse collection* des sermons de Bossuet, ne peut appartenir qu'à ces hommes extraordinaires que l'indépendance de leur génie semble affranchir des règles ordinaires.

Bossuet en parlant de l'éloquence des apôtres, a révélé lui-même, sans s'en apercevoir, le secret des beautés et des défauts de ses sermons.

[1] *Cours de littérature*, tom. VII, pag. 113.

* Elle forme 8 vol. dans l'édition de Gauthier frères.

« Ce n'est point[1] par l'art de bien dire, par l'arrange-
» ment des paroles, par des figures artificielles, qu'ils
» ont opéré ces grands effets. *Tout se fait par une secrète*
» *vertu qui persuade contre les règles : vertu qui, venant*
» *du ciel, sait se conserver tout entière dans la bassesse*
» *modeste et familière de leurs premières expressions, et*
» *dans la simplicité d'un style qui paroît vulgaire.* »

Le père de La Rue, qui ne connoissoit les sermons de Bossuet que sur la tradition des souvenirs qu'ils avoient laissés dans la mémoire de ses contemporains, a dit[2] :

« Il dépouilla son éloquence de tout ce qui ne pouvoit
» que plaire sans édifier, et Dieu permit qu'il plût sans
» vouloir plaire; que le fruit de ses sermons en égalât et
» surpassât la beauté. »

Enfin, ne pourroit-on pas dire des sermons de Bossuet ce que Quintilien a dit des vers d'Ennius :

« *Révérons-les comme ces bois consacrés par leur pro-*
» *pre vieillesse, dans lesquels nous voyons de grands*
» *chênes que le temps a respectés, et qui pourtant nous*
» *frappent moins par leurs beautés, que par je ne sais*
» *quel sentiment de religion qu'ils nous inspirent**. »

Bossuet avoit voulu se préparer à cet auguste ministère par de profondes études et de nombreux essais dans une église et dans un diocèse qui réclamoient ses premiers travaux. Il avoit toujours eu présent à l'esprit le sage conseil de M. Cospéan, qui l'avoit exhorté, dès sa première jeunesse, à mûrir son talent dans l'étude et la retraite, avant de monter dans les chaires de Paris, où les exagérations de la censure et de la louange pouvoient également

[1] Second *Sermon* du deuxième dimanche de l'Avent. *Œuvr.* t. 1, p. 263. (*Edition de Gauthier frères.*) — [2] *Eloge funèbre* de Bossuet, par le Père de La Rue.

* « *Ennium, sicut sacros vetustate lucos, adoremus, in quibus grandia et*
» *antiqua robora jam non tantam habent speciem, quantam religionem.* »

nuire à l'essor de son talent, et en corrompre les plus belles productions.

La mission de Metz venoit de montrer ce qu'étoit et ce que pouvoit Bossuet. Quelques affaires que le chapitre de cette ville avoit à suivre à Paris, lui servirent de motif ou de prétexte pour y députer celui de ses membres qui pouvoit devenir le plus utile aux intérêts de sa compagnie. C'étoit vers la fin de 1658, et Bossuet avoit alors trente et un ans.

II. — Bossuet commence à prêcher à Paris. 1659.

Dès qu'il fut arrivé à Paris, sa réputation, qui y étoit déjà établie, lui mérita d'être choisi pour prêcher le carême de 1659 aux minimes de la Place-Royale. Il y attira un tel concours [1], que la mémoire s'en étoit encore conservée long-temps après parmi ceux qui s'applaudissoient d'avoir été les premiers témoins et les premiers juges des grands effets de son éloquence.

A peine eut-on entendu Bossuet à Paris, que la voix publique porta son nom à la Cour d'Anne d'Autriche. Cette princesse se rappela que celui que Paris venoit d'entendre pour la première fois, étoit le même dont M. Cospéan lui avoit annoncé, long-temps auparavant, les talents naissants, dont le maréchal de Schomberg lui avoit parlé avec un intérêt paternel, dont mesdames de Senecey et de Fleix l'entretenoient souvent avec enthousiasme, dont saint Vincent de Paul lui avoit attesté le zèle et la piété pendant la mission de Metz. Elle exprima le désir de l'entendre prêcher à la Cour, et l'occasion s'en présenta naturellement.

III. — Bossuet prêche devant Anne d'Autriche.

François Bossuet, celui dont nous avons déjà parlé, avoit une chapelle dans l'église des Feuillants de la rue

[1] Mts. de Ledieu.

Saint-Honoré*. Il engagea sans peine les religieux à prier Bossuet d'y prêcher le panégyrique de saint Joseph. La reine y vint, suivie de toute sa Cour. Bossuet monta en chaire. A peine eut-il prononcé son texte : *Depositum custodi :* Gardez le dépôt, qu'un murmure général d'approbation avertit tous les auditeurs de l'heureuse allusion que ce texte sembloit offrir au dépôt de l'état et de la personne du jeune Roi, que la reine, sa mère, avoit eu tant de peine à conserver au milieu des troubles et des factions qui avoient agité sa régence. Tout l'auditoire redoubla d'attention pour un discours dont le début annonçoit tant d'intérêt, et dont la suite surpassa l'attente des amis même de Bossuet**. Il parloit quelquefois de ce sermon, comme de l'un des meilleurs qu'il eût prêchés[1]. La reine mère en fut si contente que, deux ans après, elle pria Bossuet de répéter le même sermon. Santeuil, qui s'y étoit trouvé, et qui étoit digne par sa brillante imagination de comprendre le génie de Bossuet, parloit souvent, dans la suite, de l'impression que ce sermon lui avoit faite dans le temps où il l'avoit entendu. Il voulut même laisser un souvenir durable de son admiration,

[1] Mts. de Ledieu.

* Cette chapelle a appartenu assez long-temps à la famille de Bossuet. Le frère de celui dont nous écrivons l'histoire l'acheta de madame de Fercourt, fille de François Bossuet.

** On ne s'attend pas à trouver ici un rapprochement assez singulier entre ce début du cardinal de Richelieu et celui de Bossuet à la Cour, où ils finirent par avoir, l'un le pouvoir absolu, et l'autre une considération plus flatteuse encore que le pouvoir. Il est certain que le cardinal de Richelieu s'étoit d'abord disposé à suivre la même carrière où Bossuet recueillit tant de gloire. Nous avons déjà dit qu'il commença, comme Bossuet, par écrire des ouvrages de controverse, et ces ouvrages lui méritèrent de la réputation même parmi les théologiens. Mais ce qui est peut-être moins connu, c'est que le cardinal de Richelieu, ainsi que Bossuet, avoit commencé par prêcher avec succès deux *carêmes* devant MARIE DE MÉDICIS et sa Cour, l'un en 1607, dans le temps où il venoit d'être nommé à l'évêché de Luçon, à l'âge de vingt-deux ans et l'autre en 1610, quelques mois avant la mort d'Henri IV.

en consacrant dans sa belle hymne de saint Joseph les mêmes paroles que l'orateur avoit choisies pour son texte : *Depositum custodi* *.

En 1661, Bossuet prêcha le carême aux Carmélites de la rue Saint-Jacques. Les religieuses de ce monastère, dans des Mémoires manuscrits rédigés à l'époque de ces sermons, dans un temps où elles ne pouvoient pas prévoir encore toute la gloire qui l'attendoit, observoient comme une circonstance singulière, que les hommes les plus célèbres et les plus instruits de Paris, attirés par la réputation de l'orateur, se rassembloient dans la cour de leur église, après l'avoir entendu, pour s'entretenir et raisonner sur le sermon qu'il venoit de prêcher. On remarquoit aussi [1] que le même motif y attiroit les maîtres et les disciples les plus renommés de Port-Royal; qu'ils se dispersoient en groupes dans les différentes parties de l'église, et se montroient les admirateurs les plus sincères de Bossuet.

Ce fut pendant le carême de 1661 qu'il répéta devant la reine mère le panégyrique de saint Joseph, qu'elle avoit entendu deux ans auparavant. Elle vint aux Carmélites accompagnée de la jeune reine sa belle-fille ; et, depuis cette époque, les deux reines ne négligeoient aucune occasion d'aller entendre Bossuet dans toutes les églises où il prêchoit quelques sermons détachés pendant le cours de l'année.

IV. — Panégyrique de saint Paul.

Dans l'une de ces occasions, il prêcha le panégyrique de saint Paul, et le génie de l'Apôtre semble animer celui de l'orateur.

1 Mts. de Ledieu.

* *Alto progeniem quàm bene creditam*
Servas consilio, depositum Dei!
Tecum pervigiles cœlituum Pater
Curas juraque dividit.

Bossuet veut, dans la première partie de ce discours, donner une idée de la grâce toute-puissante que Dieu avoit attachée à la prédication de saint Paul; et c'est dans la barbarie même, dans la grossièreté de ses mœurs, de ses manières, de son langage, et dans tous les désavantages extérieurs que sa naissance et sa condition offroient aux superbes dédains de Rome et d'Athènes, que Bossuet trouve les preuves de la divinité de sa mission.

Il commence par montrer saint Paul tel qu'il étoit, sous les traits les plus propres à rebuter un monde poli et délicat.

« Afin que vous compreniez, dit Bossuet[1], quel est ce » prédicateur destiné par la Providence pour confondre » la sagesse humaine, écoutez la description que j'en ai » tirée de lui-même.

» Trois choses contribuent ordinairement à rendre un » orateur agréable et efficace : la personne de celui qui » parle, la beauté des choses qu'il traite, la manière in- » génieuse dont il les explique; et la raison en est évi- » dente. Car l'estime de l'orateur prépare une attention » favorable; les belles choses nourrissent l'esprit; l'art » et l'agrément dans la manière de les expliquer les font » doucement entrer dans le cœur.

» Mais de la manière que se représente le prédicateur » dont je parle, il est bien aisé de juger qu'il n'a aucun » de ces avantages.

« Et premièrement, si vous regardez son extérieur, il » avoue lui-même que sa figure est humble et basse : *Præ-* » *sentia corporis infima.*

» Si vous considérez sa condition, il est réduit à ga- » gner sa vie par l'exercice d'un art mécanique; d'où il » est aisé de comprendre combien sa personne étoit mé- » prisable. *Chrétiens, quel prédicateur pour convertir tant* » *de nations!*

[1] *Œuvr. de Bossuet*, tom. VII, pag. 241. (*Edition de Gauthier frères.*)

» Mais peut-être que sa doctrine sera si plausible et si » belle, qu'elle donnera du crédit à cet homme si méprisé. » NON, IL N'EN SERA PAS DE LA SORTE. *Il ne sait*, dit-il, » *autre chose que son maître crucifié;* c'est-à-dire qu'il ne » sait rien que ce qui choque, que ce qui scandalise, » que ce qui paroît folie et extravagance.

» Comment donc peut-il espérer que ses auditeurs » soient persuadés?

» Mais, *grand Paul,* si la doctrine que vous annoncez » est si étrange et si difficile, cherchez du moins des » termes polis, couvrez des fleurs de la rhétorique cette » face hideuse de votre Evangile, et adoucissez son aus- » térité par les charmes de votre éloquence.

» A Dieu ne plaise, répond ce grand homme, que je » mêle la sagesse humaine à la sagesse du Fils de Dieu! » c'est la volonté de mon maître que mes paroles ne soient » pas moins rudes que ma doctrine paroît incroyable*.

» N'en rougissons pas, chrétiens, le discours de l'A- » pôtre est simple, mais ses pensées sont divines. S'il » ignore la rhétorique, s'il méprise la philosophie, Jésus- » Christ lui tient lieu de tout.

» *Il ira, cet ignorant dans l'art de bien dire,* avec cette » locution rude, avec cette phrase qui sent l'étranger, il » ira en cette Grèce polie, la mère des philosophes et » des orateurs; et, malgré la résistance du monde, il y » établira plus d'églises, que Platon n'y a gagné de dis- » ciples par cette éloquence qu'on a crue divine; il prê- » chera JÉSUS dans Athènes, et le plus savant de ses sé- » nateurs passera de l'aréopage en l'école de ce barbare. » Il poussera encore plus loin ses conquêtes. Il abattra » aux pieds de JÉSUS-CHRIST la majesté des faisceaux ro- » mains en la personne d'un proconsul, et il fera trem- » bler dans leurs tribunaux les juges devant lesquels on » le cite. Rome même entendra sa voix, et un jour cette

* *Non in persuasibilibus humanæ sapientiæ verbis.*

» ville maîtresse se tiendra bien plus honorée d'une lettre » du style de Paul adressée à ses citoyens, que de tant » de fameuses harangues qu'elle a entendues de son Ci- » céron.

» Et d'où vient cela, chrétiens? c'est que Paul a des » moyens pour persuader, que la Grèce n'enseigne pas et » que Rome n'a pas appris. Une puissance surnaturelle, » qui se plaît à relever ce que les superbes méprisent, » s'est répandue et mêlée dans l'auguste simplicité de ses » paroles... *De même qu'on voit un grand fleuve qui retient* » *encore, coulant dans la plaine, cette force violente et im-* » *pétueuse qu'il avoit acquise aux montagnes d'où il tire* » *son origine, ainsi cette vertu céleste qui est contenue* » *dans les écrits de saint Paul, même dans cette simpli-* » *cité de style, conserve toute la vigueur qu'elle apporte du* » *ciel, d'où elle descend.* »

Quelle hauteur de pensées! quelle magnificence d'images et d'expressions! que de grandeur dans le contraste de ces faisceaux de Rome et de cet aréopage d'Athènes s'abaissant devant les paroles simples et sans art d'un homme obscur! combien le triomphe de la foiblesse en présence de la puissance et de la force ajoute de poids aux raisonnements de Bossuet pour établir la divinité de la mission de saint Paul! avec quelle fierté ce Bossuet, si vanté pour son éloquence, foule aux pieds l'éloquence! avoit-on avant lui la moindre idée de ces formes augustes qu'il a su donner, sans recherche et sans art, au ministère de la chaire?

C'est toujours dans les moments où Bossuet, plein des souvenirs de l'antique grandeur des Romains, semble vouloir ajouter encore à la majesté de Rome par la pompe de ses expressions, que tout à coup, d'un seul mot, d'un seul trait, il fait évanouir tous ces prestiges de la grandeur humaine.

Dans l'exorde de l'un de ses sermons pour le *dimanche*

des Rameaux, il commence par faire entendre ces paroles :

« Parmi [1] toutes les grandeurs du monde, il n'y a rien » de si éclatant qu'un jour de triomphe. Rome, dans » toute sa grandeur, n'avoit rien de plus magnifique ; et j'ai » appris de Tertullien, que ces illustres triomphateurs » de l'ancienne Rome marchoient au Capitole avec tant » de pompe que, de peur qu'étant éblouis de tant de magnificence ils ne s'élevassent au-dessus de la condition » humaine, un esclave qui les suivoit étoit chargé de les » avertir qu'ils étoient hommes.

» Le triomphe de Jésus-Christ est aujourd'hui bien » éloigné de cette pompe ; et quand je vois le pauvre » équipage avec lequel il entre dans Jérusalem, au lieu » de l'avertir qu'il est homme, je trouverois bien plus à » propos, chrétiens, *de le faire souvenir qu'il est Dieu.* »

Il est difficile d'avoir obtenu plus de gloire parmi les hommes que Bossuet, si la gloire appartient d'une manière particulière à l'éclat, à la grandeur et à la puissance du génie. Cependant c'est cette passion de la gloire qui pourroit être appelée le génie du bien et du mal, que Bossuet semble avoir pris à tâche d'abaisser et d'humilier dans toutes les occasions.

On est étonné de trouver dans un sermon qu'il prononça en présence de la reine d'Angleterre, pour la profession d'une simple religieuse qu'Anne d'Autriche avoit tendrement aimée, ce beau morceau sur la gloire humaine.

« Le propre de la gloire, c'est d'amasser autour de » soi tout ce qu'elle peut. L'homme se trouve trop petit » tout seul. Il tâche de s'agrandir et de s'accroître comme » il peut. Il pense qu'il s'incorpore tout ce qu'il amasse, » tout ce qu'il acquiert, tout ce qu'il gagne. Il s'imagine » croître lui-même avec son train qu'il augmente, avec

[1] *Œuvr. de Bossuet*, tom. III, p. 469. (*Edition de Gauthier frères.*)

» ses appartements qu'il rehausse, avec son domaine qu'il » étend. Il ne peut augmenter sa taille et sa grandeur na» turelle, il y applique ce qu'il peut par le dehors, et s'i» magine qu'il devient plus grand, et qu'il se multiplie, » quand on parle de lui, quand il est dans la bouche de » tous les hommes, quand il fait du bruit dans le monde. » La vertu toute seule lui paroît trop unie et trop simple.»

Cependant Bossuet ne disconvient pas qu'il ne soit une sorte de gloire faite pour toucher les âmes généreuses : « *Quelquefois, à la vérité, la gloire se présente* » *comme d'elle-même, et vient, pour ainsi dire, de bonne* » *grâce. Alors je ne sais quoi nous dit dans le cœur que* » *nous la méritons d'autant plus que nous l'avons moins* » *recherchée; mais elle n'en est alors que plus dange-* » *reuse.* »

V. — Discours de Bossuet au grand Condé.

Bossuet n'avoit pu se refuser aux vœux des habitants de la ville qui l'avoit vu naître, et il prêchoit un jour à Dijon *sur le mépris de l'honneur du monde*, lorsque le grand Condé, que le traité des Pyrénées venoit de rendre à sa patrie, et qui traversoit alors la France pour aller à Aix abjurer, aux pieds de Louis XIV, ses erreurs et même ses victoires, parut tout à coup dans l'assemblée: le sujet du discours paroissoit bien peu favorable à l'éloge d'un prince qui avoit tant combattu et tant souffert pour la gloire et l'honneur du monde. Sa présence inattendue, loin d'intimider Bossuet, servit à lui inspirer un des plus beaux mouvements oratoires dont l'histoire de l'éloquence puisse offrir l'exemple. Au moment même où il abaissoit avec le plus de fierté aux pieds de la religion tous les trophées de la victoire, il donna au grand Condé les louanges les plus délicates sur son retour dans sa patrie, et sur la gloire dont il étoit environné. Il se tourna tout à coup vers ce prince, qui, venu sans aucun appareil à ce ser-

mon, s'étoit confondu dans la foule des auditeurs, et lui adressa ces paroles [1] :

« Je ne serois pas sans appréhension de condamner » devant V. A. S. la gloire dont je la vois environnée, si » je ne savois qu'autant qu'elle sait la mériter, autant elle » a de lumières pour en connoître le foible. Je reconnois » en elle le grand prince, le grand génie, le grand capi- » taine ; mais toutes ces grandeurs qui ont tant d'éclat de- » vant les hommes, doivent être anéanties devant Dieu. » Cependant je ne puis m'empêcher de me réjouir, avec » toute la France, de recevoir ensemble la paix et V. A. S. » La France voit dans l'une sa tranquillité assurée, et » dans l'autre un rempart invincible. Nonobstant la sur- » prise de sa présence imprévue, les paroles ne me man- » queroient pas sur un sujet si auguste : *mais en me* » *souvenant au nom de qui je parle, j'aime mieux abattre* » *aux pieds de* Jésus-Christ *les grandeurs du monde, que* » *de les admirer plus long-temps en votre personne.* »

Bossuet, à la fin de son sermon, eut la présence d'esprit d'y ramener encore l'éloge de ce prince, en y mêlant les vœux les plus tendres pour son bonheur, et les sages avis de la religion sur la fragilité des choses humaines. Le grand Condé venoit d'en faire l'expérience récente dans les vicissitudes de sa fortune. Il demande au ciel, pour ce prince, « *une gloire plus solide que celle que les hommes* » *admirent, une grandeur plus assurée que celle qui dé-* » *pend de la fortune, une immortalité mieux établie que* » *celle que promet l'histoire, et des espérances plus dura-* » *bles que celles dont les hommes flattent les héros* *. »

[1] *Œuvr. de Bossuet*, tom. III, pag. 498. (*Edition de Gauthier frères.*)

* Ce compliment au grand Condé, qui est entièrement écrit de la main de Bossuet avec le récit de la circonstance singulière où il l'avoit prononcé, existe encore parmi les *manuscrits* de la bibliothèque royale.

VI. — Bossuet prêche pour la première fois devant Louis XIV. 1661.

Louis XIV, averti par la voix publique du rare talent de Bossuet, voulut qu'il prêchât devant lui, dans la chapelle du Louvre, l'avent de 1661.

Louis XIV ne prévoyoit pas que celui qu'il alloit entendre pour la première fois, devoit répandre le plus grand éclat sur sa personne, sur son règne, et sur tout son siècle. Ce prince, dont le goût étoit toujours si pur et si délicat, et qui paroît avoir reçu de la nature le sentiment de tout ce qui étoit grand, noble et sublime, fut si frappé de l'éloquence de Bossuet, qu'il lui en donna sur-le-champ un témoignage qu'il n'appartenoit qu'à Louis XIV de donner, et qu'il n'a donné qu'à Bossuet seul: il fit écrire à son père *pour le féliciter d'avoir un tel fils*.

Combien le cœur d'un père dut être ému, en recevant au fond d'une province éloignée, où il exerçoit les fonctions honorables, mais souvent ignorées, de la magistrature*, la lettre d'un Roi qui étoit déjà l'objet du culte de toute la France.

Cette lettre, si flatteuse pour un père, fut écrite au nom du Roi par le président Rose, secrétaire du cabinet. Il est possible, il est même vraisemblable que Louis XIV n'écrivoit pas aussi bien que le président Rose. Mais cette attention si délicate n'appartenoit qu'à lui, et il y avoit encore plus de grâce et de mérite dans la pensée, qu'il ne pouvoit y en avoir dans la manière de l'exprimer.

On a justement fait honneur à ce prince des bienfaits qu'il accorda quelques années après à tout ce que la France, et même les pays étrangers, comptoient alors d'hommes célèbres dans les sciences et dans les lettres.

* L'auteur du *Siècle de Louis XIV* a fait une légère méprise en disant que ce prince fit écrire *au père de Bossuet intendant de Soissons*. Le père de Bossuet vécut et mourut conseiller au parlement de Metz. Mais long-temps après, son fils, frère de l'évêque de Meaux, fut intendant de Soissons.

Mais je ne sais si la distinction singulière dont il honora Bossuet ne fait pas encore mieux son éloge. Il n'avoit pu juger lui-même le mérite de ces hommes célèbres, dont la plupart lui étoient inconnus. Il fut obligé de s'en rapporter à des témoignages plus ou moins éclairés. Mais ce sentiment prompt et sûr, cette émotion de l'âme qui se déclare au moment même où elle est entraînée par l'admiration, cette recherche aimable et sensible dans l'expression de son intérêt et de sa bonté, montrent Louis XIV seul, et le montrent tout entier. On doit encore se rappeler qu'il n'avoit alors que vingt-trois ans, et qu'il y avoit à peine quelques mois que la mort du cardinal Mazarin l'avoit mis en possession des rênes de l'empire.

Au reste, il prouva encore mieux qu'il étoit digne d'admirer Bossuet, en exigeant de lui qu'il prêchât à la Cour le carême de 1662.

Anne d'Autriche lui demanda le carême de 1663, et il le prêcha dans l'église du Val-de-Grâce, monument de la piété de cette princesse, du génie de Mansard et des talents de Mignard. C'étoit dans la solitude de ce monastère qu'Anne d'Autriche étoit venue souvent oublier les chagrins et les persécutions dont elle avoit été l'objet à la Cour d'un époux qui avoit douté de son cœur, et dont elle ne partageoit le trône que pour être la première sujette d'un ministre tout-puissant.

Devenue régente, elle avoit conservé la même affection pour le Val-de-Grâce, et sa piété l'y ramenoit pour remercier le ciel de lui avoir donné la force de triompher de toutes les factions. Elle avoit alors la consolation de voir affermi sur un trône glorieux un fils digne d'elle, nourri par elle dans les principes les plus religieux, et que ses grandes qualités, relevées par l'extérieur le plus noble et le plus imposant, sembloient déjà présenter à tous les rois comme leur modèle, et l'objet de leur jalouse admiration.

Il seroit difficile, dit l'abbé Ledieu [1], de rendre compte avec la même exactitude de tous les sermons de Bossuet.

Dans l'intervalle de 1663 à 1665, il se montra dans toutes les chaires de Paris. La fécondité de son esprit, l'abondance de ses idées, sa facilité à s'exprimer, le dispensoient du long et pénible travail qui semble être imposé à tous les autres prédicateurs. D'ailleurs on a vu qu'il s'étoit préparé, pendant de longues années, au ministère de la parole par des études profondes, et par des essais multipliés pendant son séjour à Metz. Si on ajoute tous les avantages d'un travail aussi assidu à tout ce que la nature avoit fait en sa faveur, on pourra concevoir cette prodigieuse richesse d'imagination dont le recueil immense de ses sermons offre le témoignage irrécusable.

En 1665, Bossuet prêcha le carême dans l'église de Saint-Thomas-du-Louvre, où les deux reines et toute la Cour alloient l'entendre. Madame de Senecey jouissoit de ses succès. C'étoit elle qui l'avoit annoncé à la reine mère comme le modèle des prédicateurs, et Bossuet aimoit à lui rapporter tous les éloges et tous les applaudissements qu'on lui donnoit à la Cour.

Une circonstance bien douloureuse devint pour lui une occasion de signaler son dévoûment à une famille à laquelle il devoit tant de reconnoissance.

Louis XIV, qui ne consentoit qu'à regret à entendre d'autres prédicateurs depuis qu'il avoit entendu Bossuet, lui avoit demandé de prêcher l'avent de 1665 dans la chapelle du Louvre. Dans le courant du mois de décembre de cette même année, le jeune duc de Foix [2], petit-fils de la marquise de Senecey, fut atteint de la petite vérole. Peu de mois auparavant il avoit eu le malheur de perdre une épouse vertueuse [3], morte à la fleur de son âge. Le duc de Foix avoit cherché et trouvé dans la religion les

[1] Manuscrits. — [2] De la maison de Foix-Grailly. — [3] Née d'Albert-d'Ailly-Chaulnes.

seules consolations capables d'adoucir ses regrets et sa douleur. Il s'étoit mis sous la direction de Bossuet, qui étoit devenu son père, son guide et son ami. Aussitôt qu'il se sentit en danger, il le fit appeler. La nature de la maladie ne permettoit pas à Bossuet de concilier ce qu'il devoit à l'illustre rejeton d'une maison qui avoit des droits sacrés sur son cœur, avec le ministère qu'il exerçoit alors à la Cour. Il demanda au Roi de lui permettre de sacrifier l'honneur qu'il avoit de porter la parole devant lui, aux devoirs pénibles que réclamoit son jeune ami mourant. Louis XIV étoit digne de reconnoître la voix de la religion et l'accent de l'amitié dans un pareil procédé. Il lui permit de voir le duc de Foix. Bossuet courut s'enfermer dans cette maison de deuil et de mort. Il trouva dans l'état le plus déplorable ce jeune homme appelé à tant d'honneurs, de dignités et de richesses. La petite vérole s'étoit portée sur ses paupières, et les tenoit fermées : en entendant les paroles consolantes de Bossuet dans ces tristes et derniers moments, ne pouvant jouir de la douceur de le voir, il prenoit ses mains, et les pressoit contre son cœur[1]. Ce fut ainsi qu'il rendit le dernier soupir, après avoir reçu tous les secours de la religion. C'étoit un dimanche de l'avent, et Louis XIV permit qu'il n'y eût point de sermon ce jour-là à sa chapelle, pour laisser à Bossuet la liberté de se livrer aux soins tristes et religieux qui l'occupoient tout entier. Cette attention d'un Roi toujours si exact à ce que rien n'interrompît l'ordre accoutumé de sa Cour, honora sa religion et sa sensibilité, et donna une sorte d'éclat à un événement qui n'intéressoit qu'une seule famille.

Nous ne devons pas oublier que, pendant ce même avent de 1665, Louis XIV, instruit que le père de Bossuet, qui se trouvoit alors à Paris, venoit assidûment entendre son fils dans la chapelle du Louvre, dit devant

[1] Mts. de Ledieu.

toute sa Cour, avec la bonté touchante d'un cœur sensible aux affections les plus douces de la nature : *Voilà un père qui doit être bien heureux*[1].

Ce prince ne se lassoit point d'entendre Bossuet. Aussitôt après l'avent de 1665, il lui demanda le carême de l'année suivante. Il le prêcha à Saint-Germain-en-Laye, où la Cour s'étoit transportée après la mort de la reine mère[2].

Bossuet devoit, sous tous les rapports, convenir à Louis XIV. L'élévation du génie de l'orateur répondoit en quelque sorte à l'élévation des sentiments du monarque. La dignité modeste qui tempéroit dans Bossuet la sévérité de son ministère, s'accordoit avec ce devoir des convenances, dont ce prince avoit le sentiment à un degré si remarquable, et que commandoit le respect dû à la majesté du trône. Sa figure noble et grave concouroit encore à lui concilier la bienveillance d'un Roi à qui la nature avoit prodigué tous les avantages extérieurs, et qui n'étoit pas insensible à tout ce qui présentoit l'image de la grandeur et de la noblesse. L'abbé Ledieu rapporte[3] « que le regard de Bossuet étoit doux et perçant ; que sa » voix paroissoit toujours sortir d'une âme passionnée ; » que ses gestes dans l'action oratoire étoient modestes, » tranquilles et naturels ; que tout parloit en lui, avant » même qu'il commençât à parler. »

Il prêcha pour M. de Turenne aux Carmélites de la rue Saint-Jacques, le jour de saint André 1668, son sermon, de la *Vocation des gentils*. Il s'étoit proposé pour principal objet dans ce sermon, de confirmer M. de Turenne dans sa conversion encore récente*. C'est celui de tous les sermons de Bossuet qui excita la plus grande sensation. Le père Desmares, de l'Oratoire, célèbre prédicateur, qui l'avoit entendu, en parloit en-

[1] Mts. de Ledieu. — [2] Morte le 20 janvier 1666. — [3] Manuscrits.

* M. de Turenne avoit fait son abjuration le 23 octobre précédent.

core long-temps après avec enthousiasme. Il fit un tel effet sur Turenne, qu'il s'attacha à suivre tous ceux que Bossuet prêcha immédiatement après à Saint-Thomas-du-Louvre pendant l'avent de cette même année 1668. Le prédicateur correspondit à cette pieuse reconnoissance de Turenne[1], en tournant toujours une partie de ses sermons à l'instruction de cet illustre prosélyte.

Cet avent de 1668 fut remarquable par le panégyrique de *saint Thomas de Cantorbéry*, que Bossuet prononça dans l'église de Saint-Thomas-du-Louvre ; sujet délicat, où il balança avec autant de force que de sagesse toutes les considérations que présentoit l'histoire de cet affligeant démêlé qui finit d'une manière si tragique. Il pose tous les principes, développe les conséquences, indique les exceptions, prévient les abus et les dangers avec une telle mesure et une telle sagesse qu'on reconnoît déjà le grand homme qui proclama quelques années après la célèbre *Déclaration de* 1682.

La jeune reine et toute sa Cour assistoit à ce sermon ; il fut si admiré, on en parla à Louis XIV avec tant d'éloge, qu'il demanda à Bossuet de prêcher encore à la Cour l'avent de l'année suivante. Mais dans l'intervalle il fut nommé à l'évêché de Condom, et il prêcha cet avent de 1669, sans être encore sacré.

Les bornes dans lesquelles une histoire doit se renfermer nous interdisent la liberté de faire passer sous les yeux de nos lecteurs les beautés sans nombre répandues dans les sermons de Bossuet. Il faudroit tant citer, que l'*Histoire de Bossuet* deviendroit un *Cours d'éloquence de la chaire*.

On peut seulement assurer avec confiance que jamais avant lui aucun orateur sacré n'avoit imprimé autant de grandeur et de magnificence à l'autorité des preuves dont il environne la religion, ses mystères, sa morale et son culte.

1 Mts. de Ledieu.

C'est dans un des sermons[1] de Bossuet, que l'on trouve cette étonnante prophétie qu'il adressoit sans doute à notre siècle : « *Je prévois que les esprits forts pourront » être décrédités , non pour aucune horreur de leurs senti- » ments , mais parce qu'on tiendra tout dans l'indifférence, » excepté les plaisirs et les affaires.* »

Personne n'a jamais écrit avec plus de force que Pascal contre les athées ; mais il n'a peut-être jamais rien dit de plus énergique que l'arrêt prononcé par Bossuet, et qui les condamne malgré eux à l'immortalité[2] : « Hommes qui ne renoncez à la vie future que parce que » vous la craignez , N'ESPÉREZ PAS AU NÉANT : NON , NON , » N'Y ESPÉREZ PAS. VOULEZ-LE , NE LE VOULEZ PAS , VOTRE » ÉTERNITÉ VOUS EST ASSURÉE. »

VII. — Bossuet prêche souvent aux carmélites de Paris.

Ce n'étoit pas seulement à la Cour et dans les principales chaires de Paris que Bossuet exerçoit le ministère évangélique ; c'étoit à de simples religieuses, séparées du monde par des barrières impénétrables, qu'il aimoit le plus à se faire entendre. Il jouissoit lui-même avec complaisance des consolations qu'il apportoit à ces âmes pieuses et innocentes.

Plusieurs circonstances l'avoient mis à portée d'avoir des relations suivies avec les grandes carmélites de Paris. Presque toutes les personnes de la Cour qui faisoient profession de s'honorer de son amitié, avoient des parentes dans cette communauté si célèbre par son austérité.

Car c'est encore là un de ces caractères particuliers du siècle de Louis XIV, qui doit le plus effaroucher nos mœurs actuelles. C'étoit au sein même de la Cour la

[1] Deuxième sermon pour le second *dimanche de l'Avent*, *Œuvr. de Bossuet*, tom. 1 p. 268. (*Edition de Gauthier frères.*) — [2] Troisième sermon pour la *Toussaint*, ibid. p. 83.

plus brillante de l'Europe, que la religion alloit chercher ses plus nobles victimes ; et la perspective d'une vie entière consacrée à toutes les rigueurs de la pénitence, n'effrayoit pas de jeunes personnes nourries dès leur enfance au milieu des pompes de la grandeur et de la mollesse des palais où elles avoient reçu la naissance. Lorsqu'on cherchoit à retrouver, sous les noms humbles et modestes qu'elles prenoient en entrant dans le cloître, les titres et les qualités qui avoient orné leur berceau, on admiroit cet ascendant de la religion qui souvent cachoit sous le même voile l'origine la plus illustre et la plus éclatante beauté.

C'étoit aux Carmélites que Bossuet avoit prêché le 8 septembre 1660, devant Anne d'Autriche et la jeune reine sa belle-fille, le sermon de la prise d'habit de Mademoiselle de Bouillon de Château-Thierri, l'aînée des deux sœurs du cardinal de Bouillon, et dont la sœur cadette ne tarda pas à s'engager par les mêmes vœux.

La jeune reine venoit, peu de jours auparavant (le 26 août), de faire pour la première fois son entrée dans Paris, avec une magnificence dont tous les mémoires du temps parlent avec enthousiasme. C'est à cette circonstance que Bossuet fait allusion, en adressant la parole aux deux reines : « Vous verrez aujourd'hui une de » vos plus illustres sujettes (mademoiselle de Bouillon) » qui se dépouillera devant vous des honneurs que sa » naissance lui donne. Ce spectacle est digne de Vos » Majestés ; et après ces cérémonies magnifiques, dans » lesquelles on a étalé toutes les pompes du monde, il est » juste qu'elles assistent à celles où on apprend à les mé- » priser. »

En 1664 il prêcha encore aux Carmélites le sermon de la prise d'habit de la comtesse douairière de Rochefort.

Nous verrons, dans la suite de cette histoire, Bossuet

conduire aux pieds de ces mêmes autels la plus touchante victime de la religion et du repentir[1].

Un nom moins connu que ceux que nous venons de rappeler, mais auquel une circonstance singulière attacha une sorte de célébrité dans un temps où tout ce qui tenoit à la religion excitoit de l'intérêt, fut encore une conquête de Bossuet pour le monastère des Carmélites.

Mademoiselle de Péray étoit nièce du marquis de Dangeau. Elle avoit beaucoup d'esprit, et étoit passionnément attachée à la religion protestante. Elle fut conduite *aux Nouvelles Catholiques* le 5 mars 1686. Elle eut plusieurs conférences avec Bossuet, une, entre autres, à Versailles qui dura toute une après-dinée, et dont l'abbé Fleury fut témoin. Il fit usage d'une méthode nouvelle et extraordinaire pour la désabuser de ses erreurs. Il n'employa point les arguments usités et connus qu'on emprunte ordinairement de l'autorité de l'Ecriture et de la tradition. Mademoiselle Péray avoit puisé sa doctrine et ses raisonnements dans le livre du ministre Dumoulin, intitulé *le Bouclier de la Foi.* Ce fut de cet ouvrage même que Bossuet entreprit de se servir pour lui montrer les erreurs et les contradictions du livre et de l'auteur. Il en rapporta des passages si décisifs contre les principes de l'auteur lui-même, que, confondue et déconcertée, elle crut un moment que les catholiques altéroient les textes du ministre protestant. On envoya chercher le livre. Bossuet mit sous ses yeux ces mêmes passages ; elle n'eut rien à répondre. La honte avoit succédé à la confiance et à la présomption ; elle fut outrée de dépit, comme si elle eût eu à rougir d'être vaincue par Bossuet dans une controverse théologique. Cependant la droiture et la franchise de son caractère triomphèrent de sa vanité blessée ; elle fit peu de temps après son abjuration, et elle résolut d'embrasser la vie religieuse ; elle crut même ne pouvoir as-

[1] Madame de la Vallière.

surer son repos et son bonheur qu'en se soumettant à la règle la plus austère de l'Eglise. Mademoiselle de Péray fit profession aux Carmélites; et, ainsi qu'elle l'avoit désiré, Bossuet lui donna le voile le 13 mai 1679. Il avoit passé toute la nuit précédente à Saint-Cloud, pour préparer à la mort mademoiselle de Duras, dame d'atours de Madame. C'est cette même demoiselle de Duras dont nous aurons à parler lorsque nous rendrons compte de la célèbre conférence de Bossuet avec le ministre Claude.

L'affection particulière qu'il portoit à l'institut des Carmélites étoit encore excitée par les grands exemples de religion et de piété que ce monastère donnoit à la France. Ce n'étoit pas dans l'enceinte de sa clôture intérieure qu'étoit renfermée leur utile et heureuse influence. Les personnes les plus distinguées par le rang et la naissance avoient élevé autour de ses murs des maisons de retraite pour se recueillir avec plus de calme dans les pensées de la religion, en présence de tant de vertus. Ces espèces de colonies d'un genre si nouveau étoient l'objet du respect de ceux mêmes qui étoient le plus étrangers à la perfection des conseils évangéliques. Elles entretenoient un commerce de piété, d'instruction et de charité, dont tous les avantages tournoient au soulagement des malheureux, à la conservation des mœurs publiques, et à l'honneur de la religion. C'étoit là que Turenne alloit souvent déposer sa gloire et ses lauriers. C'étoit là que la duchesse de Longueville alloit expier les erreurs de ses premières années, et la princesse de Conti, sa belle-sœur, s'entretenir dans la pratique des vertus chrétiennes, qu'elle illustra par de si nobles exemples et de si généreux sacrifices.

VIII. — Conférences de Bossuet aux Carmélites.

Bossuet, à la sollicitation de ces deux princesses, éta-

blit aux Carmélites des conférences particulières, dont l'objet étoit de leur expliquer, ainsi qu'aux religieuses, les épîtres qui font partie de l'office de l'Eglise. Il donnoit ces conférences dans un grand parloir qui communiquoit au monastère, et où n'étoit admis qu'un petit nombre de personnes privilégiées. Il les continua même pendant son épiscopat, et long-temps après la mort de la princesse de Conti et de la duchesse de Longueville. L'abbé Ledieu rapporte[1] « qu'en 1686 et 1687, il assista » à plusieurs de ces conférences, et qu'il croyoit entendre saint Jérôme interprétant les livres sacrés aux » vierges et aux veuves chrétiennes. »

La duchesse de Longueville obtint encore du zèle et de la complaisance inépuisable de Bossuet, qu'il voulût bien donner quelques conférences du même genre dans sa propre maison ; et telle étoit la considération attachée à son caractère et à son ministère, que la faveur d'y être admis étoit regardée comme une distinction qui honoroit ceux à qui elle étoit accordée.

Ce n'étoient pas seulement les chaires de Paris qui retentissoient de la voix de Bossuet. Des sollicitations puissantes et de justes égards le forçoient quelquefois de se montrer dans d'autres églises, où sa renommée avoit fait naître l'impatient désir d'entendre un prédicateur qui avoit porté si haut l'éloquence sacrée.

C'est ainsi qu'en 1662, mademoiselle (de Montpensier), que les liens du sang et de l'amitié attachoient particulièrement à la princesse Henriette de Lorraine, abbesse de Jouarre, avoit conduit elle-même Bossuet à cette abbaye, pour y prêcher le sermon de la Toussaint.

Il fut obligé d'y retourner encore en 1667, à la prière du duc de Luynes, qui l'y mena avec l'évêque de Périgueux pour la cérémonie de la profession de ses deux

[1] Manuscrits.

filles*. La haute piété du duc de Luynes ne permettoit pas à Bossuet de se refuser aux vœux d'un père dans une circonstance où la religion et la nature sembloient se combattre et se disputer la victoire.

Nous voyons dans une note manuscrite[1] que les institutions les plus célèbres se montroient jalouses d'attacher le nom de Bossuet, encore simple ecclésiastique, à la gloire de leur établissement. Le fondateur[2] du séminaire des missions étrangères obtint de lui, comme une faveur du plus heureux présage, qu'il voulût bien prononcer le discours qui eut lieu le jour où tous les membres de cette association se réunirent pour la première fois[3]. C'est à cette occasion que commencèrent les rapports que Bossuet conserva toute sa vie avec une institution créée pour étendre les progrès de la religion et de la civilisation dans les contrées les plus sauvages; et il engagea même l'abbé Fleury à composer un mémoire, dont il lui traça le plan, pour l'instruction des infidèles. Les directeurs des missions étrangères le jugèrent si sage et si utile, qu'ils s'empressèrent de l'envoyer à Siam et à la Chine.

Nous avons voulu présenter sous un seul point de vue le récit historique des travaux et des succès de Bossuet pendant les dix années qu'il occupa les principales chaires de Paris, et qu'il prêcha à la Cour de Louis XIV. L'avent de 1669, prêché à Saint-Germain-en-Laye, fut le dernier acte de son ministère évangélique; devenu évêque de Condom, nommé l'année suivante précepteur de Monseigneur le dauphin, de nouveaux devoirs, de nouveaux travaux réclamèrent tous ses soins et tous ses moments.

[1] De MM. Tiberge et Brisacier, supérieurs du séminaire des missions étrangères. — [2] Vincent de Meurs. — [3] Au mois de décembre 1663.

* L'aînée des deux sœurs devint dans la suite prieure de Torcy dans le diocèse de Paris, et sa sœur l'y suivit. On trouve dans la collection des *Œuvres de Bossuet* un très-grand nombre de *lettres* de piété qu'il leur écrivit lorsqu'il fut devenu évêque de Meaux. La plupart sont adressées à la sœur cadette, qui portoit le nom de madame *d'Albert*.

Cependant il paroît que Louis XIV voulut encore entendre Bossuet près de onze ans après qu'il avoit renoncé à se montrer dans les chaires de Paris et de la Cour; et il prêcha devant ce prince le jour de Pâques 1680. Une circonstance particulière a rendu ce sermon remarquable. Il y prit la liberté d'exhorter Louis XIV à apporter la plus religieuse attention au choix des évêques. Il lui rappela que les succès si rapides de Luther et de Calvin venoient uniquement des indignes pasteurs qui déshonoroient alors la sainteté de l'Eglise, et qui n'avoient ni la science, ni la piété, ni les mœurs, ni la considération nécessaires pour opposer une digue au torrent des nouvelles erreurs et réprimer l'audace de leurs auteurs. Il compara la milice ecclésiastique à la milice des princes de la terre, qui n'élèvent aux grades supérieurs que ceux qui ont appris de bonne heure à obéir dans les rangs subalternes, et à y acquérir l'art et l'expérience nécessaires au commandement. Ce fut ainsi qu'il suggéra à Louis XIV l'idée de choisir toujours les évêques parmi les grands-vicaires des différents diocèses de son royaume. Louis XIV adopta ce sage conseil, et s'y conforma pendant le reste de son règne, ou du moins ne s'en écarta que très-rarement. Plus de vingt ans après, en 1700, Bossuet, dit l'abbé Ledieu [1], s'applaudissoit d'avoir inspiré cette pensée à Louis XIV.

C'est dans ce même sermon de 1680, qu'en parlant de tant d'églises qui ont eu le malheur de se séparer de la communion romaine, il adressa au ciel cette touchante invocation :

« O sainte église gallicane [2] pleine de science, pleine » de vertus, pleine de force, jamais, jamais, je l'espère, » tu n'éprouveras un tel malheur! La postérité te verra » telle que t'ont vue les siècles passés, l'ornement de la

[1] Manuscrits. — [2] *Œuvr. de Bossuet*, tom. IV, p. 250. (*Edition de Gauthier frères.*)

» chrétienté et la lumière du monde, toujours une des
» plus vives et des plus illustres parties de cette Eglise
» éternellement vivante, que Jesus-Christ ressuscité a
» établie par toute la terre. »

On peut observer que Bossuet s'exprimoit ainsi devant Louis XIV, en présence de toute sa Cour et de ses ministres, au moment où les différends de la France avec la Cour de Rome prenoient chaque jour un caractère plus alarmant. Cette noble franchise fut un motif de plus dans l'opinion d'un prince si sage et si religieux, pour donner à Bossuet la preuve la plus éclatante de son estime et de sa confiance, en le nommant, un an après, à l'évêché de Meaux, pour être l'âme et l'oracle de l'assemblée de 1682. Dans tous les rapports de Bossuet avec Louis XIV. on ne sait qui l'on doit le plus admirer, ou de Louis XIV ou de Bossuet.

A la fin de ce sermon il amena l'éloge de ce prince, en y mêlant, avec la mesure convenable et avec son art accoutumé, les plus grandes et les plus fortes leçons.

« Prenez [1], Sire, ces armes salutaires dont parle saint
» Paul, la foi, la prière, le zèle, l'humilité; c'est par-là
» qu'on peut assurer sa victoire parmi les infirmités et
» dans les tentatives de cette vie. *Arbitre de l'univers, et*
» *supérieur même à la fortune, si la fortune étoit quelque*
» *chose, il n'y a plus pour vous qu'un seul ennemi à redou-*
» *ter:* vous-même, Sire, vous-même, *vos victoires, votre*
» *propre gloire, cette puissance sans bornes, si nécessaire*
» *à conduire l'état, si dangereuse à se conduire soi-même.*
» *Qui peut tout, ne peut pas assez. Qui peut tout, tourne*
» *ordinairement sa puissance contre lui-même. Quand le*
» *monde nous accorde tout, il n'est que trop difficile de se*
» *refuser quelque chose. Mais aussi la grande gloire et la*
» *grande vertu est de savoir, comme vous, Sire, se donner*

[1] *Œuvres de Bossuet*, tom. IV, pag. 260. (*Edition de Gauthier frères.*)

» *des bornes, et demeurer dans la règle, quand la règle*
» *même semble nous céder**. »

IX. — De Bossuet et de Bourdaloue.

Telle fut la gloire ou le bonheur de Louis XIV, que, pendant une partie de son règne, un grand homme avoit toujours pour successeur un grand homme. Au moment même où Bossuet descendoit de la chaire, en 1669, Bourdaloue, qui ne s'étoit point encore fait entendre à Paris, alloit y monter; Bourdaloue, dont la vie fut, comme la doctrine, pure, noble et sans tache, simple comme la vérité, exemplaire comme la vertu; Bourdaloue, dont les sermons offrent le cours le plus complet et le plus parfait des dogmes et de la morale du christianisme; Bourdaloue, à qui il a été donné d'être peut-être le seul homme d'un mérite supérieur qui n'ait jamais eu ni ennemis, ni détracteurs.

C'est ici que se présente naturellement une observation qui sera toujours un juste sujet d'étonnement. On a peine à comprendre le silence que presque tous les contemporains de Bossuet gardent sur cette éloquence dont la nature l'avoit doué à un degré si éminent. A peine parlent-ils de lui comme orateur, et jamais comme prédicateur. On voit, à la plus belle époque du règne de Louis XIV, Bourdaloue régner seul dans la chaire. On voit dans les lettres de madame de Sévigné quelle place immense il occupoit dans l'opinion; et quoique la mémoire des sermons de Bossuet dût être encore présente à tous les esprits, puisque la même année vit Bossuet descendre de la chaire et Bourdaloue y monter, il ne vint seulement à l'idée de personne de balancer leur mérite et leur génie comme on le faisoit si souvent pour Corneille et Racine.

* Bossuet prêcha encore un autre sermon à Versailles, le jour de la Pentecôte, mais ce fut en présence de la reine seulement, et pour suppléer le prédicateur ordinaire; le roi étoit alors absent.

On ne les a jamais comparés; on n'a jamais opposé aux éloges que la ville et la Cour prodiguoient à Bourdaloue, ceux que la même Cour et la même ville avoient prodigués naguère à Bossuet.

Ce qui paroît plus étonnant encore, c'est que cette madame de Sévigné, dont toutes les lettres sont empreintes de la plus juste admiration pour Bourdaloue, ne parle pas même une seule fois des Oraisons funèbres de Bossuet; et si elle n'en parle pas, c'est qu'on en parloit bien peu dans le monde où elle vivoit. On sait en effet que madame de Sévigné, écho toujours fidèle, toujours aimable des opinions dominantes dans les sociétés, dont elle recevoit, et dont elle rendoit avec tant de grâce les jugements, en a transmis l'histoire la plus sincère.

Ce seroit peut-être un problème littéraire assez curieux à résoudre, que d'essayer d'expliquer comment ces formes méthodiques et sévères de Bourdaloue avoient plus captivé un public si avide d'émotions et de surprises, que les plans plus vastes, le ton inspiré, les élans sublimes et les magnifiques apostrophes de Bossuet; comment le dix-septième siècle a si peu parlé de ces Oraisons funèbres qui ont laissé tant d'admiration aux siècles suivants, comment Bossuet lui-même a paru si indifférent à la gloire qui devoit en rejaillir sur son nom.

Dans l'impossibilité d'expliquer d'une manière bien satisfaisante cette énigme historique, ne pourroit-on pas croire que Bossuet, déjà proclamé par la voix de son siècle un Père de l'Eglise, se trouvoit, pour ainsi dire, placé en imagination dans une sorte de lointain qui dispensoit de le comparer avec ses contemporains sous les rapports vulgaires de l'éloquence et du talent; et qu'on s'étoit accoutumé à ne le considérer que sous les traits plus augustes d'un pontife chargé du dépôt de la doctrine, et de veiller aux soins et aux intérêts de l'Eglise universelle.

X. — Genre de vie de Bossuet à Paris.

Le genre de vie de Bossuet à Paris, pendant les dix années qu'il exerça le ministère de la chaire, fut celui qui convenoit à un ministre de l'Evangile.

En y arrivant en 1659, il avoit fixé sa demeure au doyenné de Saint-Thomas-du-Louvre, chez l'abbé de Lameth, qui étoit alors doyen de cette église collégiale, et qui fut depuis curé de Saint-Eustache. Il l'avoit connu au collége de Navarre pendant le cours de ses études théologiques, et il lui étoit toujours resté attaché.

Là, Bossuet pouvoit se livrer sans distraction aux études de son état et au travail qu'exigeoit le ministère qu'il avoit embrassé. Il savoit que c'est loin des hommes qu'on apprend le mieux à connoître l'homme, et que c'est en interrogeant son cœur que l'on parvient à arracher le secret des erreurs et des contradictions du cœur humain. Il est en effet remarquable que les écrivains du siècle de Louis XIV, qui ont pénétré avec le plus de profondeur dans les replis du cœur de l'homme, ont été des hommes qui vivoient beaucoup dans la retraite, et qui sembloient inaccessibles par leur genre de vie à tous les orages des passions.

Si l'étude de la morale exige cette méditation profonde, qui ne peut se concilier avec les mouvements d'une vie agitée, on doit sentir que des raisons bien supérieures commandent aux ministres de la parole évangélique de se renfermer dans le sanctuaire de leurs méditations, pour y recevoir l'inspiration des oracles qu'ils sont chargés de faire entendre du haut de la chaire. Il ne suffit pas qu'un orateur chrétien soit exempt de tout reproche fondé : il faut qu'il n'offre pas un prétexte quelconque à la censure. Si l'ombre de la retraite n'efface pas entièrement les défauts et les imperfections presque inséparables de la nature humaine, elle empêche au moins

qu'ils ne paroissent au grand jour, et que la malignité n'en abuse pour tenter d'affoiblir l'autorité du ministre et du ministère ; il faut que la considération publique le précède à la chaire, et qu'elle l'environne de cette faveur, et de cette confiance honorable qui ne peut être que le prix de la vertu. Il faut que cette [1] *tristesse évangélique, qui est l'âme de l'éloquence chrétienne*, soit empreinte sur tous ses traits. Son nom seul doit imprimer le respect avant qu'il parle, et la sainteté de sa vie doit être encore plus éloquente que ses paroles.

Aussi voit-on que, sous le règne de Louis XIV, nos plus grands orateurs furent des hommes dont les mœurs honoroient le génie, et qui ne se montroient au monde qu'avec le cortége imposant des longues études qui avoient occupé leur retraite, des glorieux travaux qui avoient rempli leur vie publique, et de tous les tributs d'estime et d'admiration accordés à leurs vertus. Bossuet, Bourdaloue, Fénélon, Massillon, avoient sans doute le droit de parler avec toute l'autorité de leur ministère. Aucun souvenir humiliant, aucun parallèle injurieux ne pouvoient les rabaisser dans l'opinion publique ; et certes, aucun de leurs auditeurs n'étoit tenté de s'établir leur censeur et leur juge.

Pendant les dix années que Bossuet passa chez l'abbé de Lameth, il eut le bonheur d'être lié avec des ecclésiastiques animés du même esprit que lui, nourris des mêmes principes, occupés comme lui d'études utiles et religieuses.

On y remarquoit l'abbé du Plessis de la Brunetière*, depuis grand-vicaire de Paris et évêque de Saintes ; l'abbé d'Hocquincourt**, qui devint évêque de Verdun ;

[1] La Bruyère.

* Guillaume *du Plessis de la Brunetière,* nommé en 1677 à l'évêché de Saintes, mort le 2 mai 1702.

** Armand de *Monchy d'Hocquincourt*, nommé à l'évêché de Verdun en 1667, mort en 1679.

l'abbé Tallemant l'aîné*, prieur de Saint-Irénée de Lyon ; M. de Saint-Laurent, dont le duc de Saint-Simon fait un si bel éloge dans ses Mémoires ; il étoit alors introducteur des ambassadeurs auprès de Monsieur, frère de Louis XIV, et mourut dans l'exercice des fonctions de précepteur du duc d'Orléans, son fils, depuis régent**. Tous aimoient la religion et les lettres, et

* François *Tallemant*, abbé du Val-Chrétien, prieur de Saint-Irénée de Lyon, mort en 1693, à l'âge de soixante-treize ans.

** Racine, dans une de ses lettres, donne des détails touchants sur la vie et la mort de cet homme estimable ; il écrivoit à Boileau, le 8 août 1687 :

« M. de Saint-Laurent est mort d'une colique de *miserere*, et non point d'un » accès de néphrétique, comme je vous avois mandé. Sa mort a été fort chré- » tienne, et aussi singulière que le reste de sa vie. Il ne confia qu'à M. le duc » de Chartres (depuis régent) qu'il se trouvoit mal, et qu'il alloit s'enfermer » dans une chambre pour se reposer, conjurant instamment ce jeune prince » de ne point dire où il étoit, parce qu'il ne vouloit voir personne. En le quit- » tant, il alla faire ses dévotions ; c'étoit un dimanche, et on dit qu'il les faisoit » tous les dimanches ; puis il s'enferma dans une chambre jusqu'à trois heures » après midi, que M. le duc de Chartres, étant en inquiétude de sa santé, dé- » clara où il étoit. Tancret y fut, qui le trouva tout habillé sur un lit, souffrant » apparemment beaucoup, et néanmoins fort tranquille. Tancret ne lui trouva » point de pouls ; mais M. de Saint-Laurent lui dit que cela ne l'étonnât » point, qu'il étoit vieux, et qu'il n'avoit pas naturellement le pouls fort élevé. » Il voulut être saigné, et il ne vint point de sang. Peu de temps après il se » mit sur son séant, puis dit à son valet de le pencher un peu sur son chevet, et » aussitôt ses pieds se mirent à trépigner contre le plancher, et il expira dans le » moment même. On trouva dans sa bourse un billet par lequel il déclaroit où » l'on trouveroit son testament. Je crois qu'il donne tout son bien aux pauvres. » Voilà comme il est mort, et voici ce qui fait, ce me semble, assez bien son » éloge. Vous savez qu'il n'avoit presque point d'autres soins auprès de M. le » duc de Chartres que de l'empêcher de manger des friandises, qu'il l'empê- » choit le plus qu'il pouvoit d'aller aux comédies et aux opéras, et il vous a » conté lui-même toutes les rebuffades qu'il lui a fallu essuyer pour cela, et com- » ment toute la maison de Monsieur étoit déchaînée contre lui, gouverneur, » sous-précepteur, valets de chambre. Cependant on a été plus de deux jours » sans oser apprendre sa mort à M. le duc de Chartres, et quand Monsieur » enfin la lui a annoncée, il a jeté des cris effroyables, se jetant non point sur » son lit, mais sur le lit de M. de Saint-Laurent, qui étoit encore dans sa » chambre, et l'appelant à haute voix, comme s'il eût encore été en vie : tant » la vertu, quand elle est vraie, a de force pour se faire aimer ! Je suis assuré

s'entretenoient dans une louable émulation d'études et de travaux utiles à l'Eglise.

On doit voir par le genre de vie que Bossuet avoit adopté, et par la société qu'il s'étoit formée, combien étoit déjà loin de ses goûts et de sa pensée la frivole ambition de rechercher des succès dans ce monde brillant où on l'avoit fait connoître dès son enfance, et où il s'étoit montré avec un éclat prématuré. Déjà son caractère avoit, comme son esprit, cette gravité qui est restée attachée à son nom comme à ses ouvrages.

Ce fut pendant le séjour de Bossuet à Paris, que mourut M. de Bédacier, évêque d'Auguste. Ce prélat retournoit de Paris à Metz ; il tomba malade à Château-Thierri, et se fit transporter au château du Charmel, dans le voisinage. Se voyant près de sa fin, il voulut, avant de mourir, donner à Bossuet une dernière preuve de son affection paternelle. Il lui écrivit pour l'instruire de son état, et lui demanda, comme un témoignage de sa tendresse filiale, de venir recevoir ses derniers soupirs. Bossuet, toujours occupé de ses études et de ses travaux, négligea, pendant plusieurs jours [1], d'ouvrir la lettre de l'évêque d'Auguste. Le hasard l'ayant remise sous ses yeux, il la lut avec douleur, et n'hésita point à se rendre auprès de ce prélat pour remplir le triste ministère qu'il réclamoit de sa piété. Il eut la consolation de le trouver encore avec un reste de vie, et d'adoucir l'amertume de cette cruelle et dernière séparation par tous les secours de la religion et par les pleurs de la reconnoissance et de l'amitié.

[1] Mts. de Ledieu.

» que cela vous fera plaisir, non-seulement pour la mémoire de M. de Saint-
» Laurent, mais même pour M. le duc de Chartres. Dieu veuille qu'il per-
» siste long-temps dans de pareils sentiments ! »

XI. — Bossuet est nommé au prieuré de Gassicourt.

Avant de mourir, l'évêque d'Auguste avoit résigné à Bossuet, comme il se l'étoit proposé depuis long-temps, le prieuré de Gassicourt, près de Mantes, et lui en avoit remis l'acte entre les mains.

Ce prieuré dépendoit de l'ordre de Clugny, dont le cardinal Mazarin étoit abbé commendataire. Il connoissoit de réputation Bossuet; il se rappela tout ce que lui en avoit souvent dit M. Cornet, lorsqu'il lui avoit exprimé, quelques années auparavant, le vœu de l'avoir pour successeur dans la place de grand-maître de Navarre, et il lui fit expédier immédiatement les provisions. Mais ce ministre mourut le 9 mars suivant (1661), et sa mort donna lieu à un procès suscité par des compétiteurs avides, qui prétendirent le dépouiller de ce bénéfice sous les prétextes les plus frivoles.

On observe que tel étoit déjà l'ascendant de Bossuet dans l'opinion publique, que ses adversaires eux-mêmes se croyoient obligés de rendre hommage à sa réputation de vertu. Ils disoient dans leurs Mémoires[1] : « Le sieur » Bossuet semble être l'ennemi le plus redoutable; il est » résignataire par démission; il porte sa recommandation » avec lui : il est prédicateur, ses mœurs sont exem» plaires, la vertu est peinte sur son visage....»

Bossuet n'aimoit pas les discussions d'intérêt; il étoit prêt à abandonner ses justes droits au prieuré de Gassicourt par la répugnance qu'il éprouvoit à se montrer devant les tribunaux dans une pareille cause; mais il devoit ce bienfait à l'amitié, l'amitié le lui conserva. L'abbé Le Tellier, fils du chancelier, depuis coadjuteur et archevêque de Reims, professoit déjà pour Bossuet un dévoûment qu'il conserva toute sa vie, et qui ressembloit à une espèce de culte. Il choisit le moyen le plus court et le plus

1 Manuscrits.

simple pour lui assurer ce bénéfice. Il donna à son compétiteur (M. du Laurent, depuis évêque de Belley) un bénéfice qui vaquoit à sa disposition, et obtint son désistement*.

On s'étonnoit de ce que les dispensateurs de la faveur et des grâces n'alloient pas chercher Bossuet dans la retraite, où il aimoit à se renfermer, pour le fixer à Paris, et rendre ses talents encore plus utiles à l'Eglise. Il ne vaquoit aucune place importante à laquelle le public ne s'empressât de le nommer. Mais on doit observer que, plus éclairé qu'il ne l'est en beaucoup d'occasions, il ne prononçoit jamais son nom que pour des places qui exigeoient la réunion des vertus, des talents et de la sagesse. C'est ainsi qu'on le désigna pour la cure de Saint-Eustache, et avec plus d'empressement encore pour celle de Saint-Sulpice, pendant une maladie assez grave qui menaça cette paroisse de perdre un pasteur qui lui étoit cher**.

Ce fut au moment où la voix publique exprimoit les vœux les plus honorables pour Bossuet, qu'il donna une nouvelle preuve de sa délicatesse et de son désintéressement.

XII et XIII. — Modestie et désintéressement de Bossuet. — Il est nommé doyen de Metz. 1664.

Le doyenné de Metz vint à vaquer en 1662, et le chapitre s'empressa de lui offrir unanimement cette dignité, la première de son église. Mais un ancien chanoine[1] y aspiroit. Il étoit l'ami de Bossuet et de toute sa famille;

[1] Le sieur Royer.

* Le prieuré de Gassicourt valoit six mille livres de rente. Bossuet le conserva toute sa vie : peu de mois seulement avant sa mort, il le résigna à l'abbé Bossuet son neveu. *Mts. de Ledieu.*

** M. Raguey de Poussé, nommé à la cure de Saint-Sulpice en 1653, s'en démit en 1678.

c'étoit même à lui qu'il étoit redevable du canonicat dont il jouissoit avec le grand-archidiaconé. De pareilles considérations étoient décisives. D'ailleurs ce chanoine prit le moyen le plus infaillible pour le disposer en sa faveur. Ce fut à Bossuet lui-même qu'il s'adressa; il le pria de ne point se mettre sur les rangs, et lui écrivit en plaisantant : « *Je suis vieux ; vous êtes jeune, et je vous promets* » *de ne garder la place que deux ans.* »

Bossuet étoit à Paris; il y resta pour entrer dans les vues de celui qui lui montroit tant de franchise et d'abandon, et pour avertir le chapitre de Metz qu'on lui feroit plaisir de ne point penser à lui. L'abbé Royer fut élu doyen[1], et ce qu'il y eut de singulier, c'est qu'il tint parole; il mourut au bout de deux ans; et Bossuet fut nommé doyen de l'église de Metz par le choix unanime du chapitre, le 10 septembre 1664.

XIV. — Bossuet prêche l'oraison funèbre du Père Bourgoing.

Deux ans auparavant, Bossuet avoit fait un premier essai de son génie dans le genre des oraisons funèbres. Cet essai, auquel il attacha lui-même si peu de prix qu'il ne l'a jamais fait imprimer, pouvoit cependant annoncer déjà la hauteur prodigieuse à laquelle il devoit s'élever.

Il débuta dans cette nouvelle carrière le 4 décembre 1662 par l'*Oraison funèbre* du père Bourgoing, supérieur-général de la congrégation de l'Oratoire*.

Dès les premiers mots que fait entendre Bossuet, on est frappé du ton de noblesse et d'autorité avec lequel il juge les grandeurs de la terre, et se place bien au-dessus

[1] Le 16 août 1662.

* Elle a été imprimée pour la première fois dans l'édition des *Œuvres de Bossuet* de 1778. Le manuscrit original fut remis aux éditeurs par l'abbé de Lamotte, grand-vicaire de M. Bossuet évêque de Troyes, et qui le tenoit probablement de ce prélat.

de tout ce qui impose à l'imagination des hommes et appelle leur admiration.

« Je vous avoue, chrétiens, dit Bossuet, que j'ai coutume de plaindre les prédicateurs lorsqu'ils font les panégyriques des princes et des grands du monde. Ce n'est » pas que de tels sujets ne fournissent ordinairement de » nobles idées. Il est beau de raconter les secrets d'une » sublime politique, ou les sages tempéraments d'une né- » gociation importante, ou les succès glorieux de quelque » entreprise militaire. L'éclat de telles actions semble il- » luminer un discours; et le bruit qu'elles font déjà dans » le monde, aide celui qui parle à se faire entendre d'un » ton plus ferme et plus magnifique. Mais la licence et » l'ambition, compagnes presque inséparables des grandes » fortunes, font qu'on marche parmi des écueils; et il » arrive ordinairement que Dieu a si peu de part dans » de telles vies, qu'on a peine à y trouver quelques ac- » tions qui méritent d'être louées par ses ministres... Ce » sont là de ces discours où l'on ne parle qu'en tremblant, » où il faut plutôt passer avec adresse que s'arrêter avec » assurance, et où la prudence et la discrétion tiennent » toujours en contrainte l'amour de la vérité. »

C'est dans cette même oraison funèbre qu'on trouve ce bel éloge de la congrégation de l'Oratoire : « l'amour » immense du cardinal de Bérulle pour l'Eglise lui in- » spira le dessein de former une compagnie à laquelle il » n'a pas voulu donner d'autre esprit que l'esprit même » de l'Eglise, ni d'autres règles que ses canons, ni d'au- » tres supérieurs que ses évêques, ni d'autres biens que » sa charité, ni d'autres vœux solennels que ceux du bap- » tême et du sacerdoce. Là, une sainte liberté fait un » saint engagement; on obéit sans dépendre; on gou- » verne sans commander; toute l'autorité est dans la » douceur, et le respect s'entretient sans le secours de la » crainte. »

On observe dans ce discours l'idée que Bossuet s'étoit toujours faite de la véritable éloquence, et son souverain mépris[1] « pour ces périodes mesurées, pour ces mou- » vements affectés, pour ces figures artificielles, qui » peuvent tout au plus charmer un moment par la sur- » prise d'un plaisir qui passe. »

Il semble s'être peint lui-même, sans le vouloir, en appliquant à celui dont il fait l'éloge funèbre, le portrait que saint Augustin a tracé d'un orateur chrétien[2] : « son » discours se répandoit à la manière d'un torrent; et s'il » trouvoit en son chemin les fleurs de l'élocution, il les » entraînoit plutôt après lui par sa propre impétuosité, » qu'il ne les cueilloit avec choix pour se parer d'un tel » ornement. »

Peu de mois après, Bossuet eut à remplir un devoir du même genre, mais plus douloureux et plus cher à son cœur.

XV. — Bossuet prononce l'Oraison funèbre du docteur Cornet. 1663.

Le docteur Nicolas Cornet, ce premier instituteur de Bossuet, qui avoit prodigué à sa jeunesse les soins les plus tendres, qui avoit guidé ses premiers pas dans la carrière de la science et de la vertu, et qui lui avoit montré un intérêt paternel jusqu'au dernier moment de sa vie, mourut le 18 avril 1663, à l'âge de soixante et onze ans. Neuf jours après sa mort, on célébra pour lui un service solennel dans la chapelle du collége de Navarre, où il avoit été inhumé. M. de Lamothe-Houdancourt, archevêque d'Auch, y officia pontificalement; un grand nombre d'évêques y assistèrent. Bossuet avoit été choisi pour pronencer l'oraison funèbre; il eut à peine huit jours pour s'y préparer.

En prononçant cette oraison funèbre, le premier sen-

[1] Oraison funèbre du père Bourgoing; *Œuvres de Bossuet*, t. VIII, p. 275. (*Edition de Gauthier frères.*) — [2] *Ibid.* p. 276.

timent de Bossuet, le premier besoin de son cœur fut d'exprimer avec une touchante sensibilité tout ce que la reconnoissance et la douleur demandoient à sa piété filiale.

« Et moi! dit Bossuet à l'assemblée qui l'écoutoit[1], si » toutefois vous me permettez de dire un mot de moi-» même; moi, dis-je, qui ai trouvé en cet homme ver-» tueux, avec tant d'autres rares qualités, un trésor iné-» puisable de sages conseils, de bonne foi, de sincérité, » d'amitié constante et inviolable, puis-je lui refuser » quelques fruits d'un esprit qu'il a cultivé avec une bonté » paternelle dès sa première jeunesse, ou lui dénier » quelque part dans mes discours, après qu'il en a été » si souvent le censeur et l'arbitre?

On sait que le docteur Cornet, syndic de la faculté de théologie de Paris, avoit dénoncé à cette faculté les cinq fameuses propositions qu'il avoit extraites du livre de *Jansénius*. Cette démarche lui suscita de nombreux ennemis, et Bossuet ne craint pas de les appeler eux-mêmes en témoignage de ses grandes qualités.

« Toute la France le sait[2], s'écrie Bossuet, car il a » été consulté de toute la France, et il faut que ses enne-» mis mêmes lui rendent ce témoignage, que ses conseils » étoient droits, sa doctrine pure, ses discours simples, » ses réflexions sensées, ses jugements sûrs, ses raisons » pressantes, ses résolutions précises, ses exhortations » efficaces, son autorité vénérable, sa fermeté invincible. »

Il rapporte ensuite un trait qui honore la délicatesse et la mémoire du docteur Cornet[3] : « Nous savons que » dans une affaire de l'un de ses amis, qu'il avoit recom-» mandée comme juste, craignant que le juge, qui le » respectoit, n'eût trop déféré à son témoignage et à sa » sollicitation, il a réparé sur son propre bien le tort qu'il

[1] Oraison funèbre du docteur Cornet, t. VIII, p. 314 et suiv. — [2] *Ibid.* p. 322. — [3] *Ibid.* p. 323.

» reconnut quelque temps après avoir été fait à la partie ;
» tant il étoit lui-même sévère censeur de ses bonnes in-
» tentions ! »

Ce trait d'une justice exacte, mais rigoureuse, étoit d'autant plus estimable, que cet ecclésiastique qui avoit refusé les plus grandes dignités de l'Eglise, s'étoit réduit lui-même toute sa vie à un revenu de douze cents francs.

Bossuet rend l'hommage le plus éclatant à la pureté des motifs qui excitèrent son zèle contre les nouvelles doctrines que l'on cherchoit alors à introduire dans la faculté de théologie de Paris.

« Vous le savez [1], juste Dieu, vous le savez, que c'est
» malgré lui que cet homme modeste et pacifique a été
» contraint de se signaler parmi les troubles de votre
» Eglise. Mais un docteur ne peut pas se taire dans la
» cause de la foi ; et il ne lui étoit pas permis de manquer
» en une occasion où sa science exacte et profonde et sa
» prudence consommée ont paru nécessaires. »

On doit admirer l'art et la mesure avec laquelle, sans qu'il en coûte rien à sa franchise, Bossuet exprime son opinion sur le génie et le caractère des principaux partisans de ces nouvelles doctrines. Il emprunte les expressions de saint Grégoire de Nazianze, pour peindre leurs qualités et leurs défauts. « Les troubles [2] ne naissent pas
» dans l'Eglise par des âmes communes et foibles ; ce
» sont de grands esprits, mais ardents et chauds, qui
» causent ces mouvements et ces tumultes ; *esprits extré-*
» *mes, qui ne se lassent jamais de chercher, ni de discourir*
» *ni de disputer, et que saint Grégoire de Nazianze ap-*
» *pelle excessifs et insatiables.* »

Un fragment remarquable de ce discours est celui où Bossuet se montre tel qu'il fut toute sa vie, supérieur à

[1] Oraison funèbre du docteur Cornet ; tom. VIII, p. 324. — [2] *Ibid.* p. 325 et suiv.

tous les partis, opposé à tous les excès, ne connoissant d'amis et d'ennemis que ceux de la vérité et de l'Eglise.

« Deux maladies dangereuses[1], dit Bossuet, ont af-» fligé de nos jours le corps de l'Eglise. Il a pris à quel-» ques docteurs une malheureuse et inhumaine complai-» sance, une pitié meurtrière pour les pécheurs, qui les » porte à excuser leurs passions, à condescendre à leur » vanité, et à flatter leur ignorance affectée.

» Quelques autres, non moins extrêmes, ont tenu les » consciences captives sous des rigueurs très-injustes; ils » ne peuvent supporter aucune foiblesse; *ils traînent » toujours l'enfer après eux; ils ne fulminent que des » anathèmes.*

» Les uns rendent le vice aimable, et la sévérité des » autres rend la vertu odieuse. Certes, je ne vois rien » dans le monde qui soit plus à charge à l'Eglise que ces » esprits vainement subtils, qui réduisent tout l'Evangile » en problèmes, qui forment des incidents sur l'exécu-» tion de ses préceptes; plus malheureux encore les doc-» teurs indignes de ce nom qui adhèrent à leurs senti-» ments, *et donnent du poids à leurs folies;* qui confondent » le ciel et la terre, et mêlent Jésus-Christ avec Bélial; » mélange indigne de la piété chrétienne; union mons-» trueuse qui déshonore la vérité, la simplicité, la pureté » incorruptible du christianisme.

» Mais que dirai-je de ceux qui détruisent par un autre » excès l'esprit de la piété; qui trouvent partout des crimes » nouveaux, et accablent la foiblesse humaine, en ajou-» tant au joug que Dieu nous impose? Qui ne voit que » cette rigueur enfle la présomption, nourrit le dédain, » entretient un chagrin superbe et un esprit de fastueuse » singularité, fait paroître la vertu trop pesante, l'Evan-» gile excessif, le christianisme impossible.

» O foiblesse et légèreté de l'esprit humain, sans point,

[1] Oraison funèbre du docteur Cornet; tom. VIII, p. 317 et suiv.

» sans consistance, toujours le jouet des extrémités op
» posées! ceux qui sont doux deviennent trop lâches,
» ceux qui sont fermes deviennent trop durs. Les premiers
» penchent du côté du vice, et favorisent le parti de la
» corruption; mais ceux qui mettent la vertu trop haut,
» à qui toutes les foiblesses paroissent des crimes horri-
» bles, ou qui des conseils de perfection font la loi com-
» mune de tous les fidèles, ne doivent pas se vanter d'aller
» droitement, sous prétexte qu'ils semblent chercher une
» régularité plus scrupuleuse. »

M. de Péréfixe, récemment nommé à l'archevêché de Paris assistoit à cette cérémonie; et entendit le discours que Bossuet y prononça. C'est à cette époque que remontent les relations qu'il eut avec ce prélat.

L'estime, la confiance et l'amitié que M. de Péréfixe a constamment accordées à Bossuet, et la part qu'il a eue à son élévation, demandent et justifient les détails dans lesquels nous allons entrer.

XVI. — De M. de Péréfixe, archevêque de Paris

M. Hardouin de Péréfixe, archevêque de Paris *, avoit été précepteur de Louis XIV, et il ne manquoit pas des qualités propres à donner à ce prince une éducation convenable à son rang, et même une instruction très-supérieure à celle que l'on demande ordinairement aux princes. Mais il étoit plus difficile d'assujétir à l'étude et à l'application un élève déjà roi depuis l'âge de cinq ans, qu'un jeune prince qui n'est encore que le premier sujet de son père.

D'ailleurs les premières années de Louis XIV furent si orageuses, et sa Cour si errante au milieu des camps et des armées, que ses instituteurs ne pouvoient guère donner à son éducation toute la suite qu'on auroit eu

* Il avoit été évêque de Rodez en 1648; il fut nommé archevêque de Paris en 1662; mais il n'eut ses bulles qu'en 1664, à cause des différends qui existoient alors entre la Cour de France et celle de Rome.

droit d'attendre de leur part dans des temps plus paisibles. Peut-être a-t-on trop négligé d'entrer dans ces considérations, lorsqu'on leur a reproché le défaut d'instruction qu'on a cru observer en Louis XIV.

XVII. — Portrait de Louis XIV.

On ne peut au moins contester que la reine sa mère, et ses instituteurs, ne se soient attachés à développer avec le plus heureux succès les principes de religion et de vertu, les sentiments nobles et généreux, et toutes les grandes qualités que Louis XIV a montrées avec tant d'éclat dans la longue suite d'un règne glorieux.

Si une application constante à tous les devoirs de la royauté, si la noblesse des manières, la mesure et la dignité dans le langage; si le tact le plus exquis de toutes les convenances; si un goût pur et éclairé dans tout ce qui appartient à l'esprit, à l'imagination et aux beaux-arts; si un amour profond de la justice, un respect invariable pour la religion et l'honneur; un jugement sûr, calme et réfléchi; si la noble ambition de régner avec grandeur, malgré toutes les séductions de la jeunesse, des plaisirs et du pouvoir suprême, sont des indices d'une bonne éducation, certes peu de rois ont été mieux élevés qu'un prince dont l'histoire a même conservé les paroles comme des modèles de grâce, de noblesse et de bonté.

Quel roi que celui qui a su régner avec une autorité absolue pendant soixante ans, sans répandre une seule goutte de sang*, et qui a su se faire obéir, estimer et respecter en fondant une partie de la science du gouvernement sur la politesse dans sa Cour, et la dignité dans sa nation!

Quel roi a plus fait pour les sciences, les lettres et les

* A peine se ressouvient-on de la condamnation du chevalier de Rohan, dont l'entreprise, aussi extravagante que criminelle, demandoit toute la sévérité des lois.

beaux-arts, a su discerner avec plus de goût et de bonheur le génie et le talent de tous les genres, que ce même monarque à qui on a reproché le défaut d'instruction? C'est par leur âme et leur caractère que les rois gouvernent et sont gouvernés, et non par les connoissances très-superficielles qu'on a pu leur donner dans leur enfance. Bossuet et Fénélon ne seroient pas restés les modèles des instituteurs, s'ils n'eussent fait qu'orner l'esprit de leurs élèves.

M. de Péréfixe a montré qu'il étoit digne d'élever un roi, en écrivant pour son élève cette Vie d'Henri IV, que tout le monde a lue, que tout le monde aime à relire.

Sans doute cette Vie d'Henri IV ne paroît pas avoir inspiré à Louis XIV le désir de le prendre pour modèle. Jamais deux princes ne se ressemblèrent moins que ces deux rois. Cependant on peut croire que la peinture si attachante des vertus, des qualités, des défauts, des foiblesses même de Henri IV, laissa d'utiles impressions dans l'âme de Louis XIV; et si leur manière de gouverner fut aussi différente que leur caractère, ce fut peut-être un bonheur pour la France.

Un prince qui avoit un trône à conquérir au milieu de toutes les guerres civiles et religieuses, avoit besoin de la valeur brillante et hasardeuse d'Henri IV, de ses formes chevaleresques, de cette franchise aimable dans les discours et les manières, qu'il fit servir souvent à voiler, avec beaucoup d'art et de bonheur, une politique très-habile et très-profonde. Mais la dignité imposante de Louis XIV, et tous les prestiges dont il sut environner la majesté royale, convenoient à un monarque assez heureux pour n'avoir qu'à ramener à l'ordre et à l'habitude de l'obéissance quelques esprits déréglés, aussi étrangers à cette perversité du cœur qui donne l'audace du crime, qu'à cette hardiesse de conceptions qui enfante les grandes révolutions.

Nous avons cru devoir cette espèce d'apologie à la mémoire de M. de Péréfixe, qui a su si bien apprécier le mérite de Bossuet. M. de Péréfixe est en effet celui qui contribua le plus à lui ouvrir la carrière de la gloire.

En arrivant à l'archevêché de Paris, il le trouva déjà placé au premier rang des prédicateurs de son siècle, et il le jugea aussi capable de gouverner les esprits que de les éclairer.

XVIII. — Lettre de Bossuet aux religieuses de Port-Royal.

Ce prélat eut de longs démêlés avec les religieuses de Port-Royal pour la signature du formulaire prescrit par les évêques de France et les déclarations du Roi. Fatigué de ne pouvoir vaincre l'opiniâtreté de ces religieuses, après avoir inutilement employé tous les moyens de douceur et de patience que la modération naturelle de son caractère lui avoit fait mettre en usage, M. de Péréfixe imagina d'employer l'intervention de Bossuet pour les ramener à leur devoir.

L'idée seule de l'appeler dans cette négociation étoit une nouvelle preuve de l'esprit de douceur et de conciliation de M. de Péréfixe. Un pareil choix auroit dû naturellement être agréable aux religieuses de Port-Royal et à leurs directeurs. Bossuet n'avoit jamais pris aucune part aux procédés qui avoient excité leurs plaintes. Il n'avoit aucune liaison ni aucun intérêt qui pût le leur rendre suspect. Il avoit vu les commencements de cette controverse ; et on doit bien croire qu'il avoit examiné à fond des questions qui occupoient alors tous les esprits, et qui avoient tant de rapport avec les matières qui faisoient le principal objet de ses études.

« Aussi disoit-il souvent, écrit l'abbé Ledieu[1], qui fut » vingt ans son secrétaire intime, qu'il n'avoit jamais » seulement été tenté par aucun des maîtres ou des disci-

[1] Mts. de Ledieu.

» ples de Port-Royal; que fermement et inébranlable-
» ment attaché à la vérité, il n'avoit jamais voulu avoir
» d'autre parti que la vérité même; que jamais son esprit
» n'avoit admis le plus foible doute sur l'autorité des dé-
» cisions de l'Eglise, qui avoient condamné la doctrine de
» Jansénius; qu'il avoit lu et relu Jansénius, et qu'il y
» trouvoit les cinq propositions condamnées. »

Malgré cette disposition si peu favorable aux sentiments théologiques de Port-Royal, jamais Bossuet ne s'abaissa jusqu'à partager les inimitiés et les ressentiments de leurs adversaires. Il voyoit même avec peine que les jésuites oublioient trop souvent les fonctions dans lesquelles un institut religieux doit se renfermer, et que leur inquiète activité dans toutes les affaires publiques pouvoit leur devenir funeste à eux-mêmes.

Mais sur cet objet, comme sur tous les autres, il observa toujours la mesure et les égards qui convenoient à son caractère et à ses principes. Il entretint toute sa vie des relations avec les membres les plus distingués de cette société, comme avec les écrivains les plus célèbres de Port-Royal. Telle étoit la dignité de Bossuet, qu'on l'a vu constamment l'objet du respect et des éloges vrais ou affectés des deux partis, sans en être jamais l'esclave ni l'adulateur.

M. de Péréfixe ne pouvoit donc pas offrir aux religieuses de Port-Royal un interprète plus impartial et moins suspect des véritables sentiments de l'Eglise, ni un ministre plus indulgent pour compatir à leurs peines, et calmer le trouble qui les agitoit.

Ce prélat se flattoit d'ailleurs que Bossuet, dont la rép tation de science et de capacité dans les controverses théologiques étoit déjà établie, pourroit au moins balancer, dans l'esprit de ces religieuses, la confiance exclusive qu'elles paroissoient accorder à leurs directeurs; qu'ayant déjà eu le bonheur de ramener un grand nom-

bre de protestants à l'Eglise, il auroit encore plus de facilité à éclaircir les doutes et à calmer les scrupules de quelques religieuses.

Il eut donc plusieurs conférences avec elles; et il est bien certain que ce fut à cette occasion qu'il leur écrivit cette *Lettre**, où il établit tous les principes sur cette matière, expose rapidement la conduite uniforme de l'Eglise dans des circonstances semblables, met toujours la raison à la place des vaines subtilités, et montre enfin tant de rectitude et de bonne foi, que l'on doit encore plus s'étonner de l'obstination des directeurs que de celle des religieuses. Les premiers étoient faits, par leurs connoissances et leurs lumières, pour entendre le génie et la langue de Bossuet; les autres ne pouvoient guère avoir d'opinion sur de pareilles matières, que celle qu'on leur avoit inspirée.

Il faut dire encore que Bossuet s'étoit attaché à montrer un intérêt si vrai et si sensible à leur bonheur et à leur repos, qu'il devoit se flatter de les trouver au moins disposées à écouter ses conseils et ses raisons.

L'étendue de cette lettre, et le peu d'intérêt qu'auroit aujourd'hui la discussion qui en est le sujet, nous dispensent de la rapporter[1]. Nous nous bornerons à en extraire les réflexions pleines de raison et de sagesse que Bossuet oppose aux scrupules et aux objections de ces religieuses.

Après avoir établi la régularité et la validité du jugement rendu par l'Eglise dans l'affaire du livre de Jansénius, et rapporté de nombreux exemples des souscriptions de foi qu'elle a exigées des laïques mêmes dans des cas semblables, il fait observer :

[1] On la trouve au tome XLIV des *Œuvres de Bossuet*, p. 124 et suiv. (*Edition de Gauthier frères.*)

* Voyez les *Pièces justificatives* du livre deuxième, n.° 2, sur la lettre de Bossuet aux religieuses de Port-Royal.

« Que[1] cette distinction de fait et de droit dans la » quelle on les a engagées est entièrement inouïe dans les » souscriptions ordonnées par l'Eglise, étant très-indu- » bitable que, parmi un si grand nombre de professions » de foi, où l'on trouve des faits insérés par l'autorité de » l'Eglise, il ne s'est jamais trouvé que cette distinction » ait été jugée nécessaire, ni que personne ait eu un pa- » reil scrupule...

Il revient ensuite à la question particulière qui les intéressoit personnellement, « savoir, dit-il[2], si vous pou- » vez, sans offenser Dieu, soumettre votre jugement à » un jugement canonique de toute l'Eglise dans un fait » qui est de sa connoissance, et duquel vous déclarez que » vous n'avez nulle intelligence, ni aucune obligation de » vous en éclaircir davantage....

» Vous conviendrez sans doute que s'il y a des per- » sonnes qui puissent avoir pour l'Eglise cette déférence, » ce sont principalement celles qui n'ont nulle connois- » sance du fait, et nulle obligation de s'en enquérir....

» Ainsi je ne comprends pas sur quoi peut être fondée » cette nouvelle doctrine, qu'à moins de connoître par » soi-même la vérité de quelque fait, on ne peut signer » en conscience le jugement de l'Eglise qui le décide; » comme s'il n'étoit pas permis de s'en reposer sur son » autorité, et de souscrire à son témoignage....

» Mais combien peu de religieuses, qui sont si fort » dans la dépendance et sous la discipline de l'Eglise, » doivent-elles se reposer sur la connoissance que leurs » supérieurs ont prise des choses, et ensuite souscrire par » obéissance, lorsqu'on leur commande de le faire, ou » pour le bien de leur âme, ou pour l'édification publi- » que. »

Bossuet adresse ensuite aux religieuses de Port-Royal

[1] *Œuvres de Bossuet*, tom. XLIV, p. 130 et suiv. (*Edit. de Gauthier frères.*) — [2] *Ibid.* 131.

ces paroles, qui montrent assez combien étoient frivoles les prétextes qu'elles alléguoient pour justifier leur refus :

« Vous croyez vous être excusées de la signature par » une raison invincible, quand vous avez dit que vous » n'avez nulle connoissance de ces matières, et nulle » obligation de vous en instruire, et c'est là justement le » cas où l'on peut, sans aucune apparence de difficulté, » s'en rapporter à ceux qui ont obligation de connoître » et autorité de juger, c'est-à-dire, aux supérieurs ec- » clésiastiques.

» Vous croyez avoir satisfait à tout, quand vous dé- » clarez que vous soumettez votre jugement à toutes les » décisions de foi de l'Eglise romaine. Elle vous répond » par la bouche du pape saint Hormisdas : *Si vous em- » brassez ma foi, suivez aussi mes jugements.*

» Vous croyez qu'il n'y a plus rien à vous demander, » quand vous avez dit que vous ne prenez point de part aux » contestations. A la bonne heure, ne prenez jamais de » part aux contestations ; mais n'est-ce point trop d'in- » différence, que de n'en vouloir point prendre aux dé- » cisions ; et si vous persistez, ne donnerez-vous pas » sujet de penser que le motif qui vous y oblige, c'est que » vous en avez trop pris aux contestations ?»

Nous terminerons cet extrait bien abrégé de la lettre de Bossuet, par les justes et sévères réflexions qu'il adresse encore plus aux directeurs qu'aux religieuses de Port-Royal[1].

« Considérez où vous jetteroit cette malheureuse pen- » sée, s'il falloit que, croyant, *comme on vous le dit*, que » les formes canoniques ont été méprisées dans les juge- » ments des papes, et qu'on y a tout donné à la brigue et » à la cabale, vous les vissiez néanmoins reçues et ap- » prouvées avec une vénération universelle. Dieu vous

[1] *Œuvres de Bossuet*, t. XLIV, p. 161 et suiv. (*Edit. de Gauthier frères.*)

» préserve de ce sentiment! il vous jetteroit peu à peu » dans un état terrible, et vous feroit regarder avec le » temps tout l'ordre épiscopal d'un étrange œil. Dans ce » dégoût secret de votre cœur contre tout le corps des » évêques, que vous verriez adhérer unanimement à un » jugement qui vous paroîtroit prononcé contre les ca- » nons, croyez que l'amour de l'Eglise seroit exposé, pour » ne rien dire de pis, à d'étranges tentations. *Peu à peu » vous vous verriez détachées de la conduite ordinaire de » l'Eglise, et attachées à des conduites particulières de » personnes desquelles je ne veux rien dire, sinon qu'ils » sont à plaindre, plus que je ne puis l'exprimer, d'en » être réduits à ce point, qu'ils semblent mettre toute leur » défense à decrier hautement, de vive voix et par écrit, » tout le gouvernement présent de l'Eglise.* »

Il est affligeant d'être obligé de dire que tout le génie, la science, la vertu et la modération de Bossuet échouèrent contre le singulier entêtement de ces religieuses. Sa lettre ne produisit pas plus d'effet sur leur esprit, que toutes les conférences et toutes les explications qu'il avoit eues avec elles.

Au reste, dans toutes les circonstances de sa vie, depuis le commencement jusqu'à la fin de sa longue carrière, Bossuet a exprimé clairement son opinion sur cette controverse. Il l'a exprimée en termes précis et décisifs dans une lettre au maréchal de Bellefonds, en date du 30 septembre 1667[1].

« Je suis bien aise de vous dire en peu de mots mon » sentiment sur le fond.

» *Je crois donc que les propositions sont véritablement » dans Jansénius, et qu'elles sont l'âme de son livre. Tout » ce qu'on a dit au contraire me paroît une pure chicane, » et une chose inventée pour éluder le jugement de l'Eglise. » Quand on a dit qu'on ne devoit, ni on ne pouvoit avoir*

[1] *Œuvres de Bossuet*, tom. XLIV, p. 122. (*Edit. de Gauthier frères.*)

» *à ses jugements sur tous les points de* fait *qu'une* » *croyance pieuse, on a avancé une proposition d'une dan-* » *gereuse conséquence, et contraire à la tradition et à la* » *pratique.*

» Vous pouvez sans difficulté, ajoute Bossuet, dire » ma pensée à ceux à qui vous le jugerez à propos, tou- » tefois avec quelque réserve. J'ai appris de l'Apôtre à » ne point trahir la vérité, et aussi à ne point donner d'oc- » casions de troubles à ceux qui en cherchent. »

Quoique la lettre de Bossuet aux religieuses de Port-Royal n'eût pas fait sur leur esprit toute l'impression que M. de Péréfixe en avoit espérée, elle servit du moins à faire encore mieux connoître à ce prélat tous les avantages qu'il pouvoit recueillir de ses talents dans le gouvernement de son diocèse. Il lui donna une confiance entière; il l'employa dans toutes les affaires importantes et difficiles; il l'appeloit sans cesse auprès de lui, à la ville et à la campagne[1]; et lorsqu'il convoqua le synode de son diocèse, au mois de juin 1665; il voulut que Bossuet en prononçât le discours d'ouverture.

XIX. — Bossuet prononce le discours d'ouverture du synode de Paris, en 1665.

Sans doute le clergé de Paris offroit dès lors des ecclésiastiques capables de remplir avec succès un ministère qui devoit naturellement leur appartenir dans une occasion si solennelle; mais Bossuet étoit déjà au-dessus de toutes les exceptions; et, quoiqu'il fût attaché à une autre église et à un autre diocèse par son titre de doyen du chapitre de Metz, M. de Péréfixe étoit sûr de ne blesser aucun amour-propre, ni aucune convenance, en lui accordant une distinction si honorable.

L'attachement et la reconnoissance de Bossuet pour ce prélat ne lui paroissoient pas cependant des motifs suffi-

1 Mts. de Ledieu.

sants pour qu'il se fixât constamment auprès de lui, et se dispensât de ses obligations envers l'église de Metz. Tous les ans, aussitôt qu'il avoit rempli à Paris les fonctions qui l'y avoient appelé, il descendoit modestement de cette chaire évangélique, où il avoit présenté avec tant d'éclat la majesté de la religion devant la majesté des rois, et alloit remplir un autre ministère à Metz. Là il oublioit et laissoit oublier aux autres tant de succès flatteurs, tant de suffrages honorables, et le peuple de Metz, en le voyant reprendre paisiblement ses fonctions au chœur de son église, ne s'y distinguer que par la plus régulière assiduité, se renfermer dans la solitude de son cabinet pour se livrer tout entier à ses études, n'en sortir que pour donner aux fidèles, ou aux nouveaux convertis, des instructions simples et pieuses, auroit pu douter si c'étoit ce même Bossuet, dont la Cour et Paris publioient déjà la gloire et vantoient le génie et l'éloquence.

On s'étonnoit en effet qu'on laissât aussi long-temps dans le second ordre du clergé celui que tant de vœux, de suffrages et de services appeloient aux premières dignités de l'Eglise.

XX. — Mort de la reine mère. 1666.

La reine-mère avoit en effet annoncé l'intention où elle étoit de nommer Bossuet[1] à un des évêchés de Bretagne, dont le Roi lui avoit laissé la disposition en lui donnant cette province pour douaire et pour apanage; mais cette princesse mourut le 20 janvier 1666.

Parmi tant de personnes qu'elle avoit comblées de bienfaits, nul ne fut plus douloureusement affecté de sa mort que celui à qui elle n'avoit accordé que de l'estime.

Peu de jours après ce triste événement, le 2 février suivant (1666), Bossuet prêchant le carême à Saint-Germain-en-Laye devant Louis XIV et toute sa Cour.

[1] Mts. de Ledieu.

prévint les honneurs publics qu'on alloit rendre à la mémoire de cette princesse, en laissant parler sa douleur devant l'assemblée qui l'écoutoit. Il étoit facile d'observer dans ses paroles et dans l'émotion qui les accompagnoit, le sentiment profond qui les avoit inspirées. Ce court éloge d'Anne d'Autriche qui termina son sermon [1] est d'une grande beauté. Bossuet, suivant sa disposition habituelle, sut mêler au souvenir des grands événements qui ont rendu si mémorable la régence de cette reine, ces réflexions sensibles qui attachent toujours un intérêt si touchant à la mémoire des personnes dont on déplore la perte.

Après avoir parlé « des troubles, des mouvements, » des accidents imprévus qui agitèrent la régence d'Anne » d'Autriche, *sans jamais ébranler ni étonner sa grande* » *âme;* » après l'avoir représentée « toujours ferme, tou- » jours invincible; *fléchissant quelquefois par prudence,* » *mais incapable de rien relâcher des grands intérêts de* » *l'état, et attachée immuablement à conserver le sacré dé-* » *pôt de l'autorité royale, unique appui du repos public..;* » après avoir parlé « *de ce noble amas de vertu* qu'on ad- » miroit dans Anne d'Autriche, de sa bonté, de sa clé- » mence, de sa douceur parmi tant de majesté, *de ses* » *tendres compassions pour les misères publiques*, et de » tant de qualités *qui ne seront plus qu'un exemple et un* » *ornement pour l'histoire*, » Bossuet se demande « com- » ment la mort a enlevé cette princesse *qu'on ne voyoit* » *point vieillir et que les années ne changeoient pas;* » et il se répond par cette belle exclamation : « O que nous ne sommes rien [*] ! »

[1] Deuxième sermon pour le jour de la Purification. *Œuvres de Bossuet,* tom. V, p. 611 et suiv. (*Edit. de Gauthier frères.*)

[*] Ce sermon de Bossuet (le deuxième pour le jour de la Purification) peut donner lieu à une observation. Il falloit bien que la folie de l'astrologie judiciaire eût conservé encore des partisans, même à la Cour, puisque Bossuet se

Affranchi par la mort de la reine-mère des égards que le respect et l'obéissance lui avoient imposés, Bossuet se proposoit de retourner à Metz; il fit toutes ses dispositions pour aller s'y fixer. La seule pensée qui l'occupoit alors[1], étoit de se livrer à la composition de quelque ouvrage important pour la gloire de la religion et l'intérêt de l'Eglise.

Mais la mort de la reine-mère ne fit qu'exciter et échauffer le zèle des amis qui lui restoient. On doit placer à leur tête Turenne et le grand Condé.

XXI. — Rapports de Bossuet avec le grand Condé.

Les rapports de Bossuet avec le grand Condé remontoient, comme on a vu, à sa première jeunesse. Ce prince, pendant toute sa vie, rechercha toutes les occasions de l'entendre parler en public, de le voir en particulier dans l'habitude de la confiance et de l'amitié, et de l'entraîner quelquefois à Chantilly pour y jouir avec encore plus de liberté des charmes et des avantages de sa société. Il entretenoit avec lui une correspondance, dont les fragments qui nous restent et qui sont écrits de sa main, attestent la confiance sans bornes qu'il avoit en lui sur les intérêts les plus chers de sa famille.

XXII. — Mariage du frère de Bossuet.

Quelques années avant la mort de la reine-mère, le grand Condé avoit donné à Bossuet, en la personne de

[1] Manuscrits de Ledieu.

croit obligé de prémunir son auditoire contre des illusions dont les meilleurs esprits du siècle précédent n'avoient pas su se préserver.

« Que je me ris, dit Bossuet, de la vanité de ces faiseurs de pronostics qui » menacent qui il leur plaît, et nous font à leur gré des années fatales! esprits » turbulents et inquiets, amoureux des changements et des nouveautés, qui, » ne trouvant rien à remuer dans la terre, semblent vouloir nouer avec les » astres des intelligences secrètes pour troubler et agiter le monde. » *Œuvres de Bossuet*, tom. v, p. 613. (*Edition de Gauthier frères.*)

son frère, un témoignage marqué de l'intérêt qu'il prenoit à tout ce qui le touchoit. Ce frère* avoit été formé de bonne heure aux affaires par les soins et sous les yeux de François Bossuet son parent, secrétaire du conseil des finances. Le grand Condé lui avoit ensuite procuré la place de trésorier-général des états de Bourgogne, et lui fit épouser, le 26 avril 1662, Renée-Marie-Madeleine de Gaureau-Dumont, fille de Nicolas Dumont, gentilhomme de Bourgogne, et d'Anne Catherine de Hautoy, d'une maison distinguée de Lorraine. Nicolas Dumont avoit aimé passionnément la guerre, et s'étoit attaché avec trois de ses frères à la fortune du grand Condé. Lorsque ce prince, engagé dans les troubles de la Fronde, prit la fatale résolution de quitter la France et d'aller combattre sous les drapeaux ennemis, Nicolas Dumont lui étoit resté fidèle dans toutes les vicissitudes de sa fortune, l'avoit accompagné dans sa retraite en Flandre, et s'étoit toujours montré à ses côtés dans les belles campagnes qui ont illustré cette époque de sa vie. Il n'étoit rentré en France qu'avec ce prince, à l'époque de la paix des Pyrénées[1].

Le grand Condé, en alliant la famille de Bossuet à une famille qu'il affectionnoit par tant de motifs, s'étoit proposé de lui faire ressentir l'influence de son crédit et de sa protection. Le frère de Bossuet attachoit probablement alors à cette alliance toutes ses espérances; il ne prévoyoit pas que dans la suite le nom seul de Bossuet suffiroit à sa gloire et à son illustration.

Leur père vivoit encore à l'époque du mariage de son fils aîné. Il eut même la consolation de pouvoir espérer que sa famille se perpétueroit. Il vit naître ses deux petits-fils. Devenu veuf, il avoit embrassé l'état ecclésiastique

[1] Mts. de Ledieu.

* Antoine Bossuet, né le 17 janvier 1624, devint dans la suite intendant de Soissons, et mourut maître des requêtes, le 2 février 1699.

et pris les ordres sacrés jusqu'au diaconat. Lorsque Bossuet fut nommé doyen de l'Eglise de Metz en 1664, il résigna à son père, en 1665, le grand archidiaconé, dont il étoit titulaire. C'étoit dans l'exercice des fonctions de ce nouveau ministère, que le père de Bossuet, entièrement détaché du monde et des affaires, donnoit aux habitants de Metz l'exemple de la piété la plus édifiante, après leur avoir offert le modèle du magistrat intègre et éclairé.

XXIII. — Bossuet prononce l'oraison funèbre d'Anne-d'Autriche. 1667.

La reconnoissance de Bossuet pour la reine-mère lui imposa l'honorable devoir de rendre un dernier hommage à sa mémoire. Il revint de Metz à la fin de 1666 pour prononcer l'oraison funèbre de cette princesse dans l'église des carmélites de la rue du Bouloy, le 20 janvier 1667, jour de l'anniversaire de sa mort *. L'archevêque de Paris (Péréfixe) et un grand nombre d'évêques y assistèrent. Il prit pour texte ces paroles d'Isaïe : *Timor De-*

* On lit dans le *Siècle de Louis XIV :* « L'oraison funèbre de la reine-» mère, que Bossuet prêcha en 1667, lui valut l'évêché de Condom. Mais ce » discours n'étoit pas encore digne de lui; il ne fut pas imprimé, non plus » que ses sermons. »

Ce court passage présente plusieurs traits peu exacts.

Bossuet ne fut nommé à l'évêché de Condom que près de trois ans après qu'il eut prononcé l'oraison funèbre de la reine-mère. Comment un discours *qui n'étoit pas assez digne de Bossuet pour être imprimé*, auroit-il *valu* de la part de Louis XIV une récompense aussi honorable, trois ans après qu'il avoit été prononcé ?

Comment l'auteur du *Siècle de Louis XIV* a-t-il pu savoir si cette *oraison funèbre étoit digne ou n'étoit pas digne de Bossuet ?* Elle n'a jamais été imprimée; aucun des mémoires du temps n'en parle, et il n'existoit personne qui eût entendu cette oraison funèbre lorsque l'auteur du *Siècle de Louis XIV* écrivoit.

Il faut dire tout simplement que l'oraison funèbre d'Anne d'Autriche ne fut point imprimée, parce que Bossuet ne faisoit encore imprimer aucune de ses oraisons funèbres. La première qu'il ait consenti, presque malgré lui, à laisser imprimer, fut celle de la reine d'Angleterre, et ce ne fut de sa part qu'un acte de respect et de déférence pour la princesse sa fille.

mini ipse est thesaurus ejus. La crainte du Seigneur étoit son trésor. « Son discours, dit l'abbé Ledieu, fut » d'autant plus touchant, qu'il étoit lui-même plus péné- » tré de douleur de la perte qu'il avoit faite. »

XXIV. — Mort du père de Bossuet. 1667.

Bossuet étoit retourné à Metz en 1667, après avoir prononcé l'oraison funèbre d'Anne d'Autriche. Il s'y trouvoit encore, lorsqu'il eut le malheur de perdre son père. Il falloit que toutes les circonstances de la vie de Bossuet fussent marquées d'un caractère particulier, qui annonçât toujours la force, la grandeur et l'empire de la religion. Il s'étoit engagé à prêcher à la cathédrale de Metz le sermon du jour de la fête de l'Assomption (1667). Au moment même où il se disposoit à monter en chaire, on vint l'avertir que son père venoit d'être frappé d'une attaque d'apoplexie, et demandoit pour dernière consolation à mourir entre ses bras. Bossuet crut avec raison que, dans un pareil moment, la nature et la religion lui imposoient les mêmes devoirs. Il fit instruire son auditoire du triste événement qui ne lui permettoit pas de faire entendre sa voix dans une circonstance où elle étoit étouffée par la douleur. Il se rendit auprès de son père, lui administra les derniers secours de la religion, lui adressa les dernières paroles que l'affliction et la piété devoient mettre dans la bouche d'un tel fils, et reçut ses derniers vœux, ses dernières bénédictions et ses derniers soupirs. Jamais sans doute la religion n'a pu se montrer avec un caractère plus touchant, que lorsqu'elle a offert à un père mourant, son guide, son consolateur, son pasteur dans son propre fils, et que ce fils a été Bossuet.

Cependant des considérations puissantes et décisives pour l'intérêt de la religion l'arrachèrent encore à sa retraite de Metz. On s'apercevoit de son absence à Paris et à la Cour; on ne pouvoit consentir à perdre l'habitude

d'entendre un prédicateur qui avoit donné au ministère de la parole tant de force et de dignité.

D'ailleurs le gouvernement s'occupoit avec ardeur de la conversion des protestants, et on avoit reconnu par une heureuse expérience, que personne n'étoit plus propre que Bossuet, par son génie, ses lumières et l'art infini qu'il apportoit à ménager les esprits, à accélérer le succès des dispositions favorables qu'on observoit dans un grand nombre de protestants. Il reçut en conséquence l'ordre de revenir à Paris, et ce fut en effet dans le cours de ce voyage, en 1668, qu'il eut le bonheur et la gloire de décider la conversion de Turenne et de l'abbé de Dangeau, dont nous avons déjà rapporté les détails.

XXV. — Du livre de la Perpétuité de la foi sur l'eucharistie.

M. de Péréfixe étoit toujours sûr de retrouver en Bossuet le même zèle et le même empressement à seconder ses vues dans toutes les circonstances où il pouvoit servir l'Eglise. C'est ainsi que ce prélat l'engagea à concourir au succès d'un ouvrage important sur l'un des principaux points qui divisent les catholiques et les protestants.

La *paix* de Clément IX avoit paru, vers la fin de 1668, devoir mettre un terme aux controverses du jansénisme. Ce fut alors qu'Arnauld et ses disciples, voulant donner à l'Eglise et au Roi un témoignage de leur zèle pour la religion catholique, offrirent de consacrer leur plume et leurs talents à combattre les calvinistes. Un projet aussi conforme aux vues du gouvernement ne pouvoit qu'obtenir l'approbation de Louis XIV.

Quelques copies manuscrites du premier essai du livre de la *Perpétuité de la Foi sur l'Eucharistie*, par Nicole, s'étoient répandues dans le public. L'une de ces copies étoit tombée entre les mains du ministre Claude, qui lui avoit opposé une réponse assez spécieuse pour faire

craindre à quelques évêques, ainsi que le disoit Nicole*, « qu'on n'eût commis l'Eglise en donnant lieu au sieur » Claude de faire un livre pernicieux, si on ne réfutoit » la réponse de ce ministre; mais quand il fut question » qui le feroit, ajoute Nicole, en jetant les yeux sur tou- » tes les personnes que l'on connoissoit, on n'en trouva » aucune qui fût seulement en état d'y travailler. C'est » ce qui me fit résoudre à faire un essai de réponse, et » cet essai se termina à la réponse que vous avez vue, » c'est-à-dire, aux trois volumes *in*-4°, qui ont paru de- » puis sous le titre de *Perpétuité de la Foi touchant l'Eu- » charistie***.

Avant de publier cet ouvrage, l'auteur et les coopérateurs de cette entreprise demandèrent au roi pour censeur Bossuet, qui n'étoit pas encore évêque; l'estime dont ce prince l'honoroit déjà lui fit accueillir cette demande avec plaisir. Elle étoit d'ailleurs appuyée du suffrage de l'archevêque de Paris; et Bossuet, simple prêtre, se trouva ainsi établi, au nom du roi et de l'archevêque de Paris, le censeur et le juge de l'un des plus beaux ouvrages de Port-Royal.

Le premier volume de la *Perpétuité de la Foi* parut au commencement de 1669, muni de l'approbation de plusieurs évêques et de celle de Bossuet, en date du 2 janvier 1669.

Il continua, les années suivantes, à examiner ce grand travail, à mesure qu'on le publioit; il eut même à ce sujet (en 1670) des conférences avec Arnauld à Saint-Germain, pendant un voyage que la Cour fit en Flandre

* Voyez la *Lettre* de Nicole dans la *Bibliothèque de Richelet*, pag. 86.

** On a cru assez généralement qu'Arnauld étoit l'auteur de cet ouvrage, et que Nicole n'avoit fait que concourir à son travail; mais il est certain, par ce que Nicole lui-même a écrit et a souvent dit de vive voix, qu'il en étoit le seul auteur, et qu'Arnauld n'a fait que composer l'épître dédicatoire au pape Clement IX. *Voyez* la *Bibliothèque de Richelet*, pag. 86.

pour visiter les places que le roi avoit acquises par le traité d'Aix-la-Chapelle. Bossuet a toujours dit[1] « qu'il » avoit eu infiniment à se louer de la déférence qu'Ar- » nauld lui avoit montrée, et Arnauld de son côté ne se » montra pas moins satisfait de Bossuet. »

Cet examen et ces conférences se faisoient de l'ordre exprès du roi, comme le porte l'approbation qu'il donna, le 4 septembre 1671, au second volume de la *Perpétuité*. On lui avoit adjoint à cette époque l'évêque de Grenoble (Le Camus, depuis cardinal); les occupations de Bossuet auprès de monseigneur le dauphin, dont il étoit alors précepteur, ne lui permettoient plus de se livrer exclusivement à un examen qui demandoit la plus grande exactitude. On trouve encore son approbation, en date du 20 février 1674, à la fin du 3.e volume de la *Perpétuité*, qui termine le travail de Nicole *.

Il accorda aussi son approbation, en 1671, à quelques écrits de controverse contre les protestants, parmi lesquels on distingue les *Préjugés légitimes contre les calvinistes*, et le *Renversement de la morale de Jésus-Christ*.

La modération et l'équité qu'Arnauld avoit reconnues dans Bossuet pendant l'examen du livre de la *Perpétuité de la Foi*, l'excitèrent à porter ses vues plus loin. S'il ne put se flatter de le rendre plus favorable aux opinions qu'il professoit, il sut au moins se concilier son estime, et obtenir constamment de sa part ces égards et ces témoignages de considération qu'Arnauld méritoit en effet par de grands talents, de vastes connoissances, un génie profond et des vertus austères.

Il se servit donc, en 1669[2], de l'intervention du marquis de Feuquières, son parent, et ami de Bossuet, pour lui proposer de voir la *Version du Nouveau Testament*

[1] Mts. de Ledieu. — [2] *Ibid.*

* Le 4.e et le 5.e volume, qui n'ont paru qu'après la mort de Bossuet, sont de l'abbé Renaudot.

de Mons avec ceux des solitaires de Port-Royal qui avoient travaillé à cette traduction. M. de Péréfixe, archevêque de Paris, en avoit interdit la lecture par une ordonnance du 18 novembre 1667 ; et un arrêt du conseil du 22 du même mois en avoit prononcé la suppression. Plusieurs autres évêques l'avoient également proscrite, et une seconde ordonnance plus récente encore de M. de Péréfixe, en date du 20 avril 1668, en confirmant la première, avoit développé avec plus d'étendue les motifs de cette condamnation. Le même jour que l'ordonnance de M. de Péréfixe avoit été publiée à Paris, le pape Clément IX avoit condamné à Rome la *Version de Mons.*

Il paroissoit difficile de rendre la confiance et la faveur à un livre que tant d'autorités avoient frappé. Il paroissoit au moins nécessaire de lui faire subir des changements plus ou moins importants, pour éloigner toute espèce d'inquiétude dans une matière qu'on a souvent considérée sous des aspects absolument opposés, selon les temps et les lieux.

Si l'on suit en effet avec attention la conduite de l'Eglise dans les défenses qu'elle a portées en de certaines circonstances contre les traductions en langue vulgaire, on observera que son véritable motif a été de prémunir les fidèles contre les interprétations fausses ou hasardées que quelques novateurs osoient se permettre pour propager leurs erreurs à l'ombre d'une autorité sacrée. L'Eglise s'est montrée disposée à mettre l'Ecriture sainte à la portée de tous les fidèles, toutes les fois que les traducteurs et les traductions se sont présentés sous les auspices des supérieurs ecclésiastiques, et qu'il ne s'est élevé aucune réclamation contre la surprise faite à leur religion. On en a journellement la preuve sous les yeux, puisqu'il n'est aucun des livres de la Bible, ni aucune des prières de la liturgie, qui ne se trouve entre les mains des fidèles avec le sceau de l'autorité ecclésiastique.

XXVI. — Bossuet est chargé de corriger le *Nouveau Testament* de Mons.

Bossuet étoit en général favorable aux traductions en langue vulgaire; mais il pensoit en même temps[1] que la permission et l'approbation des évêques étoit d'autant plus nécessaire pour ces sortes de versions, qu'il s'agit « *d'y* » *conserver la substance même du testament de Jésus-Christ,* » *où consiste le fondement et l'essence même de la religion.* »

C'est par cette raison qu'il s'éleva dans la suite avec tant de chaleur contre la « *Version de Trévoux*, de Ri- » chard Simon, et contre la témérité de ces interprètes » indiscrets ou dangereux, qui[2] *osent exposer au public* » *des versions de l'Ecriture sainte sans la permission et* » *l'approbation des évêques.* »

Mais Bossuet étoit loin d'avoir une opinion aussi défavorable de la *Version de Mons*[3]. Il lui trouvoit à la vérité « des défauts, et même des défauts essentiels. Il disoit » que le plus souvent le tour de la *version* étoit trop re- » cherché, et qu'il falloit lui donner la noble simplicité » de l'original. »

C'est ce qu'il écrivoit au maréchal de Bellefonds le 1.er décembre 1674[4]. « Si la *Version de Mons* a quelque » chose de blâmable, c'est principalement qu'elle affecte » trop de politesse, et qu'elle veut faire trouver dans la » traduction un agrément que le Saint-Esprit a dédaigné » dans l'*original.* Aimons la parole de Dieu pour elle- » même; que ce soit la vérité qui nous touche, et non les » ornements dont les hommes éloquents l'auront parée. » La *Version de Mons* auroit eu quelque chose de plus » vénérable et de plus conforme à la gravité de l'*original,* » si on l'avoit faite un peu plus simple, et si les traduc- » teurs eussent moins mêlé leur industrie et l'élégance » naturelle de leur esprit à la parole de Dieu. »

[1] *Mémoire* de Bossuet au Roi en 1702. — [2] *Ibid.* — [3] Mts. de Ledieu. — [4] *Œuvres de Bossuet*, tom. XLIV, pag. 74. (*Edition de Gauthier frères.*)

La *Version de Mons* étoit l'ouvrage des écrivains de Port-Royal, et le nom de ses auteurs lui donnoit des censeurs et des admirateurs exaltés. L'esprit toujours juste de Bossuet et son caractère toujours impartial ne pouvoient ni comprendre ni admettre ces excès de prévention et d'admiration.

« Je vois avec regret[1], écrivoit-il, que quelques-uns » affectent de lire une certaine *version*, plus à cause des » traducteurs qu'à cause de Dieu qui parle, et qu'ils pa- » roissent plus touchés de ce qui vient du génie, ou de » l'éloquence de l'interprète, que des choses mêmes. » J'aime pour moi qu'on respecte, qu'on goûte et qu'on » aime dans les versions les plus simples, la sainte vérité » de Dieu.

» Il existoit[2] tant de versions imparfaites, inexactes, » ou essentiellement répréhensibles, que Bossuet auroit » vivement désiré de leur en substituer une plus satisfai- » sante, et c'est ce qu'il espéroit de la *Version de Mons*, » aussitôt qu'elle auroit été épurée des inexactitudes et » des imperfections qu'on lui reprochoit. »

C'est ce qui l'engagea à accueillir avec plaisir la proposition que lui fit le marquis de Feuquières, de revoir la *Version de Mons* avec les traducteurs, pour lui donner toute la perfection dont elle étoit susceptible. Mais il ne consentit à s'en charger, qu'avec l'autorisation de M. de Péréfixe, archevêque de Paris. Il n'eut pas de peine à l'obtenir. On a vu la confiance que ce prélat avoit en Bossuet. Jamais évêque ne porta plus loin l'esprit de douceur et de conciliation, et on le trouvoit toujours disposé à condescendre à tous les tempéraments qui pouvoient entretenir la paix de l'Eglise, sans compromettre l'exactitude et la pureté de sa doctrine. D'ailleurs Bossuet lui fit part[3] du dessein où il étoit de corriger la *Version*

[1] Même lettre au maréchal de Bellefonds, *Œuvr. de Bossuet*, tom. XLIV, p. 73. (*Edition de Gauthier frères.*) — [2] Mts. de Ledieu. — [3] *Ibid.*

de Mons, en se conformant aux règles qu'il avoit lui-même prescrites dans son ordonnance.

Les conférences[1] pour la révision du *Nouveau Testa-
» ment de Mons* se tinrent à l'hôtel de Longueville, entre
» Bossuet, Arnauld, l'abbé de la Lane, Sacy et Nicole.
» On commença par les *Epîtres* de saint Paul, et par *l'E-
» pître aux Romains*, comme la plus difficile. Les auteurs
» de la version y faisoient avec une docilité sans bornes
» toutes les corrections que Bossuet leur demandoit. Cette
» épître fut à peine achevée que la mort enleva M. de
» Péréfixe[2], et ce travail demeura imparfait. M. de Har-
» lay, successeur de M. de Péréfixe, ne voulut jamais per-
» mettre qu'on le continuât.

» Au reste[3] Bossuet n'approuvoit pas en général les
» paraphrases et les interprétations sous lesquelles on
» accable le texte sacré. Il vouloit une simple version,
» parce que c'est la pure parole de Dieu, au lieu qu'une
» paraphrase est la parole de l'homme. Il réprouvoit les
» longs commentaires qui font perdre le texte de vue. Il
» vouloit qu'on lût le texte même, et qu'on se bornât
» à y joindre de courtes notes pour en faciliter l'intelli-
» gence. »

Chaque année, et, pour ainsi dire, chaque jour voyoit accorder à Bossuet, encore simple ecclésiastique, des honneurs et des distinctions qui auroient flatté l'amour-propre des membres du clergé élevés déjà aux plus hautes dignités de l'Eglise.

XXVII. — Bossuet est député par la faculté de théologie auprès du Roi. 1669.

Au mois de février 1669, la faculté de théologie de Paris fut instruite que le roi se disposoit à publier une déclaration pour supprimer ou du moins pour restreindre le droit de *committimus*, dont l'abus et la trop grande extension excitoient en effet de justes plaintes. Elle ne

[1] Mts. de Ledieu. — [2] Le 1.er janvier 1671. — [3] Mts. de Ledieu.

put également ignorer que ce privilége auquel elle participoit, alloit être abrogé en ce qui la concernoit. Elle résolut de faire les derniers efforts, et d'envoyer une députation au roi pour être maintenue dans la possession où elle étoit. L'abbé le Tellier, déjà coadjuteur de Reims, fils du ministre le Tellier, depuis chancelier de France, et frère du marquis de Louvois, qui jouissoit alors de la plus grande faveur, exprima hautement son désir d'être chargé en cette occasion de porter la parole au nom de la faculté de théologie[1]; mais elle donna la préférence à Bossuet. Louis XIV voulut bien entendre lui-même les représentations de cette compagnie. Il donna une audience publique à ses députés dans la grande salle du Louvre. Bossuet porta la parole. Son discours, prononcé en françois, en présence de toute la Cour, mérita l'approbation générale, et produisit un effet qui étonneroit beaucoup aujourd'hui par le nom et le caractère des hommes qu'il eut pour juges et pour admirateurs en cette occasion. A peine eut-il cessé de parler et le roi se fut-il retiré, que le grand Condé courut à lui, l'embrassa, et le pressa contre son sein avec la plus vive émotion[2]. M. de Turenne, qui étoit également présent, mais dont les mouvements étoient plus calmes, laissa voir combien il étoit satisfait de la manière dont il avoit rempli les intentions de la faculté de théologie. Ce ne fut point à Bossuet qu'il adressa un compliment; ce fut la faculté même qu'il félicita d'avoir un tel orateur et un tel interprète. Tous les ministres vinrent à la suite de Turenne et de Condé lui donner de justes éloges.

On nous pardonnera d'insister sur ces traits qui caractérisent l'esprit, les mœurs et les opinions du siècle où vivoient ces personnages fameux.

Au reste, en cette circonstance, Bossuet n'obtint que des éloges; les considérations qui avoient déterminé le

[1] Mts. de Ledieu. — [2] *Ibid.*

conseil à réformer les abus du *committimus* étoient trop décisives pour fléchir devant l'éloquence même de Bossuet.

Il étoit temps enfin que celui qui s'étoit déjà créé dans l'opinion publique une existence supérieure à toutes les places et à toutes les dignités, fût revêtu d'un titre auquel il devoit donner plus d'éclat encore qu'il ne devoit en recevoir. Ce moment arriva.

XXVIII. — Bossuet est nommé à l'évêché de Condom. 1669.

Bossuet prêchoit à Meaux le 13 septembre 1669, dans l'église de Notre-Dame de cette ville, le sermon de la prise d'habit de mademoiselle de la Vieuxville; plusieurs évêques et le duc de la Vieuxville, père de la jeune novice, y assistoient. M. de Ligni, évêque de Meaux, dont Bossuet devoit dans la suite être le successeur, officioit à cette cérémonie. Ce fut ce jour-là même, à quatre heures après midi[1], que Bossuet reçut un courrier qui lui apporta la nouvelle de sa nomination à l'évêché de Condom.

[1] Mts. de Ledieu.

FIN DU LIVRE DEUXIÈME.

HISTOIRE

DE BOSSUET.

LIVRE TROISIÈME.

BOSSUET PRONONCE L'ORAISON FUNÈBRE DE LA REINE D'ANGLETERRE, ET CELLE DE MADAME HENRIETTE. IL EST NOMMÉ PRÉCEPTEUR DE MONSEIGNEUR LE DAUPHIN. IL PUBLIE LE LIVRE DE L'*EXPOSITION*. IL EST REÇU A L'ACADÉMIE FRANÇOISE.

Bossuet avoit près de quarante-deux ans lorsqu'il fut nommé à l'évêché de Condom. La reine d'Angleterre (Henriette de France) étoit morte presque subitement, trois jours auparavant[1], à Colombe près Paris, dans une maison de campagne où elle alloit ordinairement passer les beaux jours de l'automne. Elle n'avoit pas encore soixante ans.

La mort de cette princesse devint une grande époque dans la vie de Bossuet. Elle ouvrit à son génie une nouvelle carrière[*]; et, dès qu'il y fut entré, il fut ce que nul autre n'a été après lui. Bossuet est resté pour l'oraison

[1] Le 10 septembre 1669.

[*] Bossuet avoit déjà prononcé deux oraisons funèbres, celle du Père Bourgoing et celle de M. Cornet, et même celle d'Anne d'Autriche. Mais aucune des trois n'avoit été imprimée, et on est accoutumé à regarder l'oraison funèbre de la reine d'Angleterre comme la première des oraisons funèbres de Bossuet.

funèbre ce qu'Homère est encore pour la poésie épique, le modèle que tous leurs successeurs cherchent à imiter et n'aspirent pas même à égaler.

I. — Bossuet prononce l'oraison funèbre de la reine d'Angleterre. 1669.

Jamais un plus beau sujet ne pouvoit s'offrir à l'éloquence, que l'histoire d'une reine [1], « fille, femme et mère » de tant de rois, dont les catastrophes avoient rempli » tout l'univers, *et dont la vie seule offroit toutes les ex-» trémités des choses humaines.* »

Louis XIV jugea que Bossuet seul pouvoit remplir tout ce que l'on devoit attendre d'un tel sujet. Bossuet fit plus : il alla au-delà de ce que l'imagination auroit osé espérer du sujet et de l'orateur même. Il a montré dans l'*Oraison funèbre* de la reine d'Angleterre jusqu'où la pensée et la parole de l'homme peuvent s'élever, sans qu'il leur soit peut-être jamais donné de s'élever plus haut.

La reine d'Angleterre avoit demandé d'être enterrée dans l'église du couvent de la Visitation de Chaillot, qu'elle avoit fondé, et où elle passa dans la retraite les dernières années de sa vie. Mais Louis XIV voulut que son corps fût transporté à Saint-Denis ; son cœur seul resta au monastère de Chaillot, et ce fut le 16 novembre 1669, quarante jours seulement après la translation du corps à Saint-Denis, que Bossuet prononça ce chef-d'œuvre d'éloquence*.

Ce n'est point dans une histoire qu'il convient de s'étendre sur le mérite oratoire d'un discours, quelque frappant de beauté qu'il puisse être. Mais lorsque ce discours offre lui-même l'histoire dans toute sa grandeur et sa

[1] *Oraison funèbre* de la reine d'Angleterre, *Œuvr. de Bossuet*, tom. VIII, p. 8. (*Edition de Gauthier frères.*)

* Bossuet prononça cette oraison funèbre en simple habit ecclésiastique. Il n'étoit point encore sacré évêque de Condom ; il ne le fut même qu'assez long-temps après.

majesté ; lorsqu'il réunit les plus hautes leçons de la religion et de la politique au récit des plus grandes catastrophes qui avoient jusqu'alors épouvanté l'imagination des hommes, une oraison funèbre devient un monument historique du genre le plus imposant ; et telle est celle de la reine d'Angleterre.

Cette oraison funèbre a été pendant plus d'un siècle le sujet de la méditation profonde des hommes religieux et des hommes d'état. Jamais l'alliance de la religion et de la politique, le danger des innovations religieuses, et les terribles conséquences des maximes anarchiques n'avoient été présentés sous des caractères plus frappants. On ne savoit en la lisant, si on devoit plus admirer le pontife qui parle au nom du ciel, ou le sage politique qui annonce aux rois et aux peuples[1] « que toutes les révolutions sont causées ou par la mollesse, ou par la violence des princes. »

Mais depuis que, par une déplorable conformité, nous nous sommes vus en présence des mêmes catastrophes, Bossuet ne se montre plus à nous comme un orateur ou un historien, on croit entendre la voix d'un prophète ; toutes ses paroles semblent animées de cette inspiration sacrée, qui annonçoit à la nation juive et à ses rois une longue suite de calamités.

L'*exorde* de cette oraison funèbre est peut être le plus imposant qui ait jamais ouvert un discours religieux, comme la *péroraison* de celle du grand Condé est la plus magnifique conception de l'éloquence ancienne et moderne.

Le texte seul de cette oraison funèbre en expose tout le sujet, et quel sujet*!

Bossuet avoue[2] « qu'en commençant cette entreprise,

[1] *Oraison funèbre* de la reine d'Angleterre, *Œuvr. de Bossuet*, tom. VIII, p. 19. (*Edition de Gauthier frères.*) — [2] *Ibid.*

* « *Et nunc reges, intelligite ; erudimini, qui judicatis terram.* Psal. 2. Maintenant, ô rois, apprenez ; instruisez-vous, juges de la terre. »

» il en est épouvanté lui-même. Quand j'envisage de près » les infortunes inouïes d'une si grande reine, je ne trouve » plus de paroles ; et mon esprit, rebuté de tant d'indignes » traitements qu'on a faits à la majesté et à la vertu, *ne » se résoudroit jamais à se jeter parmi tant d'horreurs*, si » la constance avec laquelle cette princesse a soutenu ses » calamités ne surpassoit les crimes mêmes qui les ont » causées. Mais ce n'est pas un ouvrage humain que je » médite, il faut que je m'élève au-dessus de l'homme, » pour faire trembler toute créature sous les jugements » de Dieu. »

Dans tous les ouvrages de Bossuet, et surtout dans cette oraison funèbre, c'est la grande idée de Dieu qui domine tout; c'est sa suprématie qui règle tout.

Quelle profondeur de réflexions, lorsque Bossuet remonte à la première cause de la terrible catastrophe qui coûta le trône et la vie à Charles I.er, et qu'il montre cette cause dans les innovations religieuses d'Henri VIII.

« En vain les sages[1] lui dénoncèrent qu'en remuant ce » seul point, il mettoit tout en péril, et qu'il donnoit, » contre son dessein, une licence effrénée aux âges sui» vants. Les sages le prévinrent; mais les sages sont-ils » crus dans ces temps d'emportement, et ne se rit-on pas » de leurs prophéties? Ce qu'une judicieuse prévoyance » n'a pu mettre dans l'esprit des hommes, une maîtresse » plus impérieuse, l'expérience, les a forcés de le croire. »

Henri VIII avoit cru donner à l'autorité royale plus de force et d'étendue en concentrant dans ses mains toute la puissance spirituelle et temporelle; mais il est à remarquer que c'est précisément depuis cette époque que la puissance royale s'est affoiblie en Angleterre, et que le roi d'Angleterre n'est plus que le premier magistrat de la nation; et Bossuet en donne la raison.

[1] *Oraison funèbre* de la reine d'Angleterre, tom. VIII, p. 16. (*Edition de Gauthier frères.*)

« Qu'est-ce que l'épiscopat[1], quand il se sépare de » l'Eglise, qui est son tout, aussi-bien que du saint Siége, » qui est son centre, pour s'attacher contre sa nature à la » royauté, comme à son chef. Ces deux puissances, d'un » ordre si différent, ne s'unissent pas, mais s'embarras- » sent mutuellement quand on les confond ensemble. On » énerve la religion quand on la change, et on lui ôte un » certain poids, qui seul est capable de tenir les peuples. » Ils ont dans le fond du cœur je ne sais quoi d'inquiet » qui s'échappe si on leur ôte ce frein nécessaire; et on » ne leur laisse plus rien à ménager, quand on leur per- » met de se rendre maîtres de leur religion. Tout se » tourne en révoltes et en pensées séditieuses, quand » l'autorité de la religion est anéantie. »

Avec quelle fierté de pinceau Bossuet trace ensuite le tableau des malheurs de Charles I.er!

« Que[2] si vous me demandez comment tant de factions » opposées ont pu conspirer ensemble, vous allez l'ap- » prendre.

» Un homme s'est rencontré, d'une profondeur d'esprit » incroyable, hypocrite raffiné autant qu'habile politi- » que, capable de tout entreprendre et de tout cacher, » également actif et infatigable dans la paix et dans la » guerre, qui ne laissoit rien à la fortune de ce qu'il » pouvoit lui ôter par conseil et par prévoyance; mais » au reste si vigilant et si prêt à tout, qu'il n'a jamais » manqué les occasions qu'elle lui a présentées; enfin » un de ces esprits audacieux qui semblent être nés pour » changer le monde. Que le sort de tels esprits est hasar- » deux, et qu'il en paroît dans l'histoire à qui leur audace » a été funeste! Mais aussi que ne font-ils pas, quand il » plaît à Dieu de s'en servir! Il fut donné à celui-ci de » tromper les peuples, et de prévaloir contre les rois. »

[1] *Oraison funèbre* de la reine d'Angleterre, tom. VIII, p. 25 et 26. — [2] *Ibid.* p. 27 et 28.

Bossuet n'a pas nommé une seule fois Cromwell. Il fait mieux; il le montre à tous les esprits; il le rend présent à tous les regards; il lui laisse tous les lauriers qui ombrageoient son front tant de fois victorieux, et il arrache le masque qui couvroit tant de crimes et d'hypocrisie; c'est la plus noble vengeance du génie et de la vertu.

Mais Bossuet se refuse[1] « à raconter la suite trop fortunée de ses entreprises et de ses fameuses victoires, » dont la vertu étoit indignée, et cette longue tranquillité » qui a étonné l'univers. »

Toujours fidèle à sa doctrine, sans jamais se permettre d'interroger la Providence sur ses desseins ultérieurs, Bossuet ne voit dans les événements humains que l'ordre immuable de ses décrets[2]. « Quand Dieu a choisi quelqu'un pour être l'instrument de ses desseins, rien n'en » arrête le cours; ou il enchaîne, ou il aveugle, ou il » dompte tout ce qui est capable de résistance. »

Jusque dans le profond abaissement où le comble du malheur a réduit Charles I.er, Bossuet sait conserver à cet infortuné monarque un caractère de grandeur que l'histoire n'a pas démenti.

« Que[3] ceux qui veulent croire que tout est foible dans » les malheureux et les vaincus, ne pensent pas nous » persuader que la force ait manqué à son courage, ni la » vigueur à ses conseils. *Il a fait voir qu'il n'est pas permis aux rebelles de faire perdre la majesté à un roi qui » sait se connoître, et la postérité honorera son nom, si » son histoire trouve des lecteurs dont le jugement ne se » laisse pas maîtriser aux événements ni à la fortune*[*]. »

Il semble, selon les idées communes, que la vertu perde quelque chose de son éclat et de sa dignité, lorsqu'elle

[1] *Oraison funèbre* de la reine d'Angleterre, tom. VIII, p. 28. — [2] *Ibid.* p. 29. — [3] *Ibid.* p. 20 et suiv.

[*] M. Hume a justifié la prédiction de Bossuet par l'équité de ses jugements sur Charles Ier.

entraîne toujours le malheur à sa suite. Il n'en est pas ainsi avec Bossuet; l'adversité est le piédestal qui la montre à une plus grande hauteur.

Soit qu'il représente la reine d'Angleterre [1] « venant » prendre possession du sceptre de la Grande-Bretagne, » voyant, pour ainsi dire, les ondes se courber sous » elle, et soumettre toutes leurs vagues à la dominatrice » des mers; »

Soit qu'il la montre « poursuivie par des ennemis im- » placables, n'ayant ni assez de vent ni assez de voiles » pour favoriser sa fuite, et l'Océan étonné de se voir » traversé tant de fois avec des appareils si divers; »

Soit qu'il la ramène dans sa patrie « *pour étaler* à la » France et au Louvre même, où elle étoit née avec tant » de gloire, toute l'étendue de sa misère, »

Elle est toujours cette reine [2] « qui n'ayant pu vaincre » la violence de la destinée, en a noblement soutenu l'ef- » fort; qui a été si supérieure à la fortune, que la fortune » n'a rien pu sur elle; dont le courage n'a été abattu ni » par les maux qu'elle a prévus, ni par ceux qui l'ont » surprise; qui se montra telle que dans la plus grande » fureur des guerres civiles jamais on ne douta de sa pa- » role, ni on ne désespéra de sa clémence; et que si Dieu » n'eût point été inflexible, si l'aveuglement n'eût pas été » incurable, le parti le plus juste auroit été le plus fort....

« *Mais, ô mère! ô femme! ô reine admirable et digne* » *d'une meilleure fortune!* si les fortunes de la terre étoient » quelque chose, il faut céder à votre destinée. »

On doit remarquer que dans des éloges si magnifiques, Bossuet ne sacrifie rien ni au respect du rang, ni à l'admiration; c'est l'histoire elle-même qui lui présente ces traits d'un grand caractère; il ne fait qu'en disposer l'ordonnance.

[1] *Oraison funèbre* de la reine d'Angleterre, tom. VIII, p. 34. — [2] *Ibid.* p. 30.

Et lorsqu'enfin Bossuet aura à parler de la terrible catastrophe de Charles I.er, ira-t-il présenter cette image sanglante aux yeux de la princesse sa fille [1], placée au pied de sa chaire, dont les regards sont fixés sur lui, et qui prête une oreille attentive à sa voix? Non : et c'est ici que Bossuet, averti par le cri de la nature et le sentiment des bienséances, a recours à un prodige de l'art et du génie, il semble éloigner cet événement horrible de la pensée de ceux même qui en ont été témoins, et un passage de Jérémie [2], « *qui seul étoit capable d'égaler les lamentations aux calamités,* » retrace toutes les circonstances de la mort de Charles I.er, en ne paroissant raconter que les malheurs des rois de Juda.

Ce qui donne toujours aux paroles de Bossuet un accent si grave et si imposant; à toutes ses pensées une hauteur qui élève ceux qui l'écoutent à la hauteur où il s'est placé lui-même, c'est qu'il est toujours plein de la Divinité. Dans Bossuet, Dieu est toujours en action, et les hommes ne sont que les exécuteurs de ses décrets.

Si Bossuet parle du retour inespéré de Charles II au trône de son père, il dédaigne de descendre dans les détails obscurs et incertains des intrigues, des manœuvres, des agitations qui préparèrent une seconde révolution, dont l'Angleterre et l'Europe furent étonnées comme d'un prodige supérieur à tous les calculs de la prévoyance humaine. Il parle à peine de la pompe triomphale où l'on vit ce monarque ramené aux rivages d'Angleterre, sur cette même flotte qui lui en avoit si long-temps fermé l'accès; il ne cherche pas même à peindre le bonheur de cette famille de rois, dispersée pendant quinze ans dans toutes les parties de l'Europe, et qui avoit rempli tout l'univers du bruit de ses malheurs, réunie enfin sous des auspices plus favorables aux acclamations d'un peuple

[1] Madame Henriette. — [2] *Oraison funèbre* de la reine d'Angleterre, *Œuvr. de Bossuet*, tom. VIII, p. 38. (*Edition de Gauthier frères.*)

aussi extrême dans son amour que dans ses fureurs. Bossuet remonte plus haut, et dit avec une simplicité qui forme le contraste le plus étonnant avec la grandeur de l'événement : « *Quand l'heure que Dieu avoit marquée fut » arrivée, il alla prendre, comme par la main, ce prince » pour le conduire à son trône.* »

Il n'est pas jusqu'au berceau d'une jeune princesse, née au milieu des camps, et prête à devenir la proie des ennemis du roi son père, que Bossuet n'environne d'une protection surnaturelle ; et c'est à elle-même qu'il rappelle ce témoignage touchant de la bonté du ciel aux jours de son enfance. « Princesse[1], dont la destinée est » si grande et si glorieuse, faut-il que vous naissiez en la » puissance des ennemis de votre maison? O Eternel, » veillez sur elle! Anges saints, rangez à l'entour vos escadrons invisibles! faites la garde autour du berceau » d'une princesse *si grande et si délaissée.* »

On a observé avec raison[2] « que nul écrivain n'a tiré » un plus grand parti que Bossuet, de ces idées de mort, » de destruction, d'anéantissement, fréquentes chez les » anciens, qui connoissoient le pouvoir qu'elles ont sur » notre imagination, qui nous rend avides des impressions » mêmes qui effraient notre raison, et qui humilient notre orgueil. Mais ces idées lugubres ont dans le christianisme un résultat bien différent que chez les anciens. » Ils appeloient la pensée de la mort comme un avertissement de jouir du moment qui passe, et qui peut être » le dernier. Mais une religion qui ne considère le temps » que comme un passage à l'éternité, offre à l'éloquence » des instructions d'un ordre bien plus relevé ; et nulle » part elles ne sont plus frappantes que dans Bossuet. »

Cette loi du sépulcre, pour emprunter l'expression de Bossuet lui-même, semble toujours inspirer son génie. C'est en réchauffant la cendre des morts que Bossuet leur

[1] Madame Henriette. — [2] Cours de littérature de La Harpe, tom. VII.

donne une nouvelle vie. Les historiens racontent les pensées et les actions des hommes agités par toutes les passions de la vie humaine. Bossuet les exhume après leur mort, et les fait apparoître désabusés de toutes les illusions qui ont égaré leur cœur ou leur jugement, indifférents aux haines ou aux éloges qui poursuivent leur nom sur la terre, absorbés dans les pensées de l'éternité, et seuls en présence de leur conscience, aux pieds d'un juge plus équitable que ce que l'on appelle la postérité.

Ce fut par l'oraison funèbre de la reine d'Angleterre, que Bossuet se montra en France le créateur de l'éloquence funèbre, comme il avoit donné dans ses sermons les plus nobles modèles de l'éloquence de la chaire; et telle a été l'influence de son génie pour la gloire de l'Eglise gallicane, que ses successeurs dans l'une et dans l'autre carrière sont restés les premiers orateurs sacrés de l'Europe chrétienne.

Bossuet a été véritablement créateur de l'éloquence funèbre, quoiqu'il y ait eu des oraisons funèbres avant Bossuet; mais personne avant lui n'avoit donné à la religion un caractère si auguste, à la raison un accent si éloquent, à la politique autant de profondeur, à l'histoire autant de majesté. Personne n'avoit encore parlé et écrit comme Bossuet; personne n'avoit trouvé comme lui le sublime de l'expression dans le sublime de la pensée, et l'art singulier de donner quelquefois à la pensée encore plus de grandeur par la simplicité de l'expression; et comme l'antiquité * ne pouvoit offrir aucun modèle d'un genre d'éloquence qui ne peut appartenir qu'à la religion des chrétiens, les orateurs qui ont succédé à Bossuet dans la chaire funèbre n'ont pu renouveler encore les merveilles qu'il avoit créées. Quelque opinion que l'on

* Les anciens avoient des éloges funèbres, et non pas des oraisons funèbres, qui, dans l'acception généralement admise, doivent toujours être fondés sur la religion, et avoir même le caractère d'une grande leçon religieuse.

puisse avoir du mérite des sermons de Bossuet, il est au moins certain que si Bourdaloue et Massillon sont les premiers des prédicateurs, ses *Oraisons funèbres* le placeront toujours au premier rang des orateurs.

Au moment où l'oraison funèbre de la reine d'Angleterre fut prononcée, elle excita une telle admiration, elle laissa une émotion si profonde dans l'âme de madame Henriette, qui venoit d'entendre le magnifique et déplorable récit des malheurs de sa maison, qu'elle conjura Bossuet de consentir à la rendre publique, et elle fut imprimée. Il falloit une considération aussi puissante pour triompher de sa répugnance. Il n'avoit jamais attaché aucun prix à tous les vains succès de l'amour-propre. Le devoir, ou un motif certain d'utilité publique, pouvoient seuls, selon lui, forcer un ecclésiastique à publier ses ouvrages *. Lui-même s'étoit fait jusqu'alors l'application la plus sévère de cette règle de conduite. Quinze ans s'étoient écoulés depuis que, par soumission à ses supérieurs, il avoit laissé imprimer sa *Réfutation du catéchisme de Paul Ferry ;* et combien de sermons, combien de discours d'appareil, combien même d'écrits dignes d'attirer l'attention publique, avoient rempli ce long intervalle de quinze ans? Dans le temps où Bossuet ne consentoit qu'à regret à laisser imprimer un chef-d'œuvre d'éloquence, il se refusoit encore à laisser imprimer un chef-d'œuvre de doctrine. Il avoit déjà composé son fameux ouvrage de l'*Exposition de la doctrine catholique*. Cet ouvrage, encore manuscrit, avoit conquis à l'Eglise romaine Turenne, l'abbé de Dangeau et un grand nombre de protestants; il étoit désiré et attendu avec impatience de tous les évêques de France, et Bossuet se refusa encore pendant deux ans à le rendre public : trait de caractère non moins honorable pour le siècle qui en étoit

* C'est par cette raison que tant d'écrits de Bossuet n'ont paru qu'après sa mort.

témoin, que pour le grand homme qui donnoit un tel exemple de modestie.

II. — Oraison funèbre de madame Henriette. 1670.

Sept mois s'étoient à peine écoulés depuis que Bossuet étoit descendu de la chaire où il venoit de prononcer l'oraison funèbre de la reine d'Angleterre, lorsqu'un malheur aussi terrible qu'imprévu, le ramena au milieu des tombeaux, pour y prononcer sur le cercueil de la princesse sa fille les paroles les plus touchantes qui soient peut-être jamais sorties de la bouche des hommes.

III. — Portrait de madame Henriette d'Angleterre.

Un triste et doux souvenir est resté attaché au nom d'Henriette d'Angleterre. Elle étoit la dernière fille de l'infortuné Charles I.er, comme la reine sa mère étoit la dernière fille d'Henri IV. Les premiers regards d'Henriette de France, au moment où elle naquit dans le palais des rois ses ancêtres, avoient vu son père dans tout l'éclat de sa gloire, assis paisiblement sur un trône qu'il tenoit des droits du sang et qu'il avoit conquis par sa valeur, adoré de ceux même de ses sujets qu'il s'étoit vu forcé de combattre, et prêt à donner des lois à l'Europe par l'ascendant de la confiance, ou par la terreur de ses armes.

Henriette d'Angleterre étoit née sous des auspices moins heureux; elle avoit reçu le jour au milieu des camps; elle n'avoit vu autour de son berceau que les ennemis les plus acharnés de sa maison; et les premières paroles qu'elle avoit entendues n'avoient été que des cris de rage et de fureur contre les auteurs de ses jours. Echappée à leurs sinistres complots, et rendue à sa mère encore plus malheureuse qu'elle, son enfance n'avoit pas même été exempte de ces cruelles privations dont les conditions les plus communes ont rarement l'expérience; à travers les égards et la bienveillance sincère qu'elle

trouva dans la Cour où elle étoit venue chercher un asile, elle avoit pu reconnoître que la pitié que l'on inspire est de tous les sentiments celui qui pèse le plus sur une âme noble et fière. Cette impression pénible l'avoit en quelque sorte forcée de renfermer dans le silence de son cœur tous les mouvements qui l'oppressoient, et avoit donné à son caractère, trop porté peut-être à l'épanchement et à l'abandon de la confiance, une réserve opposée à son inclination naturelle. Mais cette noble circonspection pouvoit seule lui conserver la dignité du malheur.

Lorsqu'une providence moins sévère l'eut rendue à son rang et à ses honneurs, et qu'elle se vit tout à coup appelée à occuper la seconde place dans la première Cour de l'Europe, les qualités aimables qu'elle avoit reçues de la nature parurent emprunter un nouvel éclat de la contrainte même qu'elle s'étoit si long-temps imposée.

A peine Henriette d'Angleterre parut-elle sous un nouveau titre à cette Cour de Louis XIV, brillante alors de toute la splendeur d'un roi jeune, sensible à la gloire, plein de grandeur, de goût et de magnificence, qu'elle devint l'objet de tous les hommages. Le sentiment qu'elle inspira devint une espèce de culte public. Quoique placée au second rang, elle eut tout le crédit, tous les agréments, et presque tous les honneurs du premier.

Il étoit difficile qu'une jeune princesse que son penchant à la confiance et à la bonté ne prémunissoit peut-être pas assez contre l'excès de ses vertus mêmes, eût assez d'empire sur elle pour échapper à tous les traits de la censure ou de l'indiscrétion. Des nuages vinrent plus d'une fois obscurcir ces jours de fêtes et de plaisirs ; et les orages intérieurs de son palais lui firent souvent regretter les temps malheureux où l'abaissement même de sa maison avoit du moins préservé son enfance de ces chagrins domestiques, les plus difficiles peut-être de tous à supporter.

Telle étoit la disposition de cette princesse lorsqu'elle entendit la voix de Bossuet évoquer avec un accent si religieux les mânes de sa mère. Au milieu des séductions dont elle s'étoit vue environnée, un sentiment naturel de bonté avoit défendu son âme de cette indifférence qui ferme l'oreille aux conseils de la vertu, lorsqu'elle fait enfin entendre sa voix dans le silence des passions. Les peines et les contradictions qui venoient si souvent corrompre la prospérité dont elle paroissoit jouir l'avoient préparée à chercher dans la religion des consolations que le monde ne pouvoit pas lui offrir. Une heureuse inspiration, excitée par l'impression que les paroles de Bossuet avoient laissée au fond de son âme, la porta à mettre toute sa confiance en lui. Il venoit de lui montrer dans l'histoire même des auteurs de ses jours les exemples les plus éclatants de l'instabilité de toutes les grandeurs de la terre. A la voix de Bossuet, la religion descendit dans le cœur d'Henriette d'Angleterre, et le premier bienfait qu'elle lui accorda fut ce calme, cette satisfaction intérieure qu'elle avoit perdus depuis long-temps.

« Elle lui fit demander[1] des règles de conduite, et » elles étoient si appropriées aux dispositions où elle se » trouvoit, qu'elles lui firent désirer de le voir souvent en » particulier. Il devint son maître et son guide. Sous un » tel instituteur, elle fut bientôt instruite des devoirs du » christianisme ; elle voulut même étudier plus à fond la » religion catholique, dont elle n'avoit eu qu'une con- » noissance assez superficielle en Angleterre, et Bossuet » l'entretint régulièrement trois fois la semaine. »

Dans ces conférences, Bossuet rappeloit à Henriette d'Angleterre les témoignages récents de cette Toute-puissance divine qui avoit multiplié, pour ainsi dire, les coups de tonnerre, pour l'arracher au malheur de sa naissance, et la rendre à l'Eglise catholique. C'est ce

[1] Mts. de Ledieu.

qu'il a exprimé lui-même avec tant d'énergie dans l'oraison funèbre de cette princesse[1]; « Si les lois de l'état » s'opposent à son salut éternel, *Dieu ébranlera tout l'état* » *pour l'affranchir de ces lois. Il met les âmes à ce prix ;* » *il remue le ciel et la terre pour enfanter ses élus ;* et » comme rien ne lui est plus cher que ces enfants de sa » prédilection, rien ne lui coûte, pourvu qu'il les sauve. » *Pour donner à l'Eglise Henriette d'Angleterre, il a fallu* » *renverser tout un grand royaume.* »

Il paroît que dans le court intervalle de ses premiers rapports de confiance avec cette princesse, et la mort si imprévue qui abrégea ses jours, Bossuet ne s'étoit pas borné à lui donner des instructions religieuses ; une espèce de sollicitude paternelle l'avoit aussi porté à tourner son esprit vers des connoissances utiles et nécessaires pour prémunir son cœur contre cette oisiveté qui laisse toujours tant d'accès aux passions. Les inquiétudes et les agitations qui avoient rempli la vie de la reine sa mère, n'avoient pas permis de donner à l'instruction de la jeune princesse tout le développement convenable à son rang. Bossuet voulut en quelque sorte suppléer à ce qui lui manquoit, et le genre d'instruction qu'il commença à lui prescrire, fut une étude plus approfondie de l'histoire, que Bossuet appelle *la sage conseillère des princes.* En offrant cette occupation à son esprit, il évitoit de la fatiguer par des études trop pénibles et trop sèches, et lui présentoit en même temps les instructions les plus propres à l'éclairer sur les malheurs qui menacent si souvent les conditions les plus élevées. « C'est là[2], dit Bossuet, que les plus » grands rois n'ont plus de rang que par leurs vertus, *et* » *que, dégradés à jamais par les mains de la mort, ils* » *viennent subir sans Cour et sans suite, le jugement de* » *tous les peuples et de tous les siècles.* C'est là qu'on dé-

[1] *Oraison funèbre* de madame Henriette; *Œuvr. de Bossuet*, tom. VIII, pag. 67. (*Edition de Gauthier frères.*) — [2] *Ibid.* p. 53.

» couvre que le lustre qui vient de la flatterie est superfi-
» ciel, et que les fausses couleurs, quelque industrieuse-
» ment qu'on les applique, ne tiennent pas.... Là elle
» étudioit les devoirs de ceux dont la vie compose l'histoire;
» elle y perdoit insensiblement le goût des romans et de
» leurs fades héros, et soigneuse de se former sur le vrai,
» elle méprisoit ces froides et dangereuses fictions. »

Tandis qu'il entretenoit dans un cœur né pour la vertu ces heureuses inclinations, que le monde et ses vanités avoient pu égarer, mais n'avoient pu corrompre, la politique vint un moment disputer cette princesse à l'ascendant de Bossuet.

Henriette d'Angleterre devint tout à coup le lien secret d'une négociation à laquelle étoit attaché le sort de tout un peuple; deux grands rois confièrent à la discrétion d'une princesse de vingt-six ans les vastes combinaisons d'un plan que le mystère le plus profond devoit encore couvrir de ses voiles, et qui ne devoit éclater que pour faire disparoître du rang des nations une nation qui avoit conquis sa liberté par cent ans de combats, d'industrie et de sagesse. Le succès le plus heureux avoit couronné ses soins; et, au milieu même des fêtes qui avoient marqué tous les lieux de son passage dans deux grands royaumes, elle avoit tissu les nœuds d'une alliance qui alloit étonner l'Europe, et la condamner à un silence impuissant, ou à un désespoir terrible. Henriette d'Angleterre revenoit triomphante, et s'abandonnant peut-être avec trop de complaisance à cette prospérité nouvelle, *elle alloit se précipiter dans la gloire;* expressions que Bossuet emprunte à Tacite.

Ce fut au milieu de tant d'honneurs et des enchantements des plus brillantes destinées, que la mort vint soudain frapper cette grande victime [1], « pour faire voir » dans une seule mort, la mort et le néant de toutes les

[1] *Oraison funèbre* de madame Henriette, tom. VIII, p. 47.

» grandeurs humaines. » Les plus violents orages dans l'intérieur de son palais marquèrent son dernier jour, et tout à coup du sein de la nuit retentit *comme un éclat de tonnerre* cette étonnante nouvelle : MADAME SE MEURT ! MADAME EST MORTE !

Lorsqu'au bout de cent cinquante ans nous relisons dans Bossuet ces sombres et lamentables expressions, il n'est personne qui n'entende, pour ainsi dire, retentir encore à son oreille ce *coup de tonnerre*, qui couvrit de deuil *cette nuit désastreuse*, et qui ne laissa à la douleur et à l'étonnement de tous les habitants d'une grande ville qu'un *seul mot* pour annoncer le danger, et *un seul mot* pour apprendre la catastrophe. Il est facile encore aujourd'hui de comprendre comment elles firent couler les larmes de tous ceux qui les entendirent, puisque après plus d'un siècle, nous ne pouvons nous-mêmes nous défendre de partager cette émotion.

IV. — Mort de madame Henriette d'Angleterre.

Le 29 juin 1670, dans l'après-midi, peu de jours après son retour d'Angleterre, cette princesse, après avoir pris un verre d'eau de chicorée, sentit tout à coup des douleurs aiguës ; et des symptômes de la nature la plus alarmante ne laissèrent pas même une foible espérance. Il paroît que dans le premier moment de trouble où un événement si terrible avoit jeté tous les esprits, les médecins qu'on avoit appelés de Paris et de Versailles, ne voulant ou n'osant s'expliquer sur les causes réelles ou présumées d'une crise si extraordinaire, se méprirent dans le choix des remèdes, et en reconnurent peut-être l'inutilité. « Dieu, dit madame de La Fayette, présente à cette déplorable scène, aveugloit les médecins, et ne vouloit » pas même qu'ils tentassent des remèdes capables de » retarder une mort qu'il vouloit rendre terrible. »

Aussitôt que cette princesse s'étoit sentie frappée, elle

jugea que le coup de la mort étoit porté. Le premier mot qu'elle prononça, « fut [1] pour demander M. de Condom, » déclarant qu'elle vouloit absolument mourir entre ses » mains. » Ce prélat ne se trouva point chez lui au moment où le courrier de Saint-Cloud arriva à Paris. Cependant les douleurs et le danger croissoient à chaque instant, et elle demandoit sans cesse Bossuet, n'attendant que de lui seul les consolations et le soulagement que réclamoit sa religieuse résignation. MONSIEUR envoya un second courrier, qui fut bientôt suivi d'un troisième à la prière réitérée de cette princesse mourante.

Dans l'incertitude d'obtenir la consolation de mourir entre les mains de Bossuet, elle avoit cependant rempli tous ses devoirs religieux. Un ecclésiastique, célèbre dans ces temps-là par une sévérité qui alloit quelquefois jusqu'à la rudesse [2], et que la pureté de ses motifs peut seule excuser, s'étoit acquitté de ce triste et douloureux ministère. Il a écrit lui-même la relation de toutes les circonstances de cette mort [*], et cette relation n'atteste pas moins la douceur inaltérable de cette intéressante victime, que la dureté inflexible du ministre, dont le langage auroit pu être plus doux et plus encourageant, sans cesser d'être conforme au véritable esprit de la religion.

Madame Henriette existoit encore lorsque Bossuet arriva à Saint-Cloud ; elle avoit conservé toute sa présence d'esprit ; et lorsque, prosterné au pied de son lit, et fondant en larmes, il adressa à haute voix au ciel des prières où respiroient *la foi*, *la confiance et l'amour*, ces paroles si consolantes et si différentes de celles qu'elle venoit d'entendre depuis quelques heures, adoucirent l'amertume de ses derniers moments. Elle parut se ranimer à sa voix ; elle l'écoutoit avec avidité ; elle entroit avec douceur

[1] Mts. de Ledieu. — [2] M. *Feuillet.*

[*] Elle est placée à la tête de l'oraison funèbre de madame Henriette, qu'il prononça lui-même à Saint-Cloud, et qui fut imprimée en 1686.

et confiance dans l'espérance qu'il lui présentoit d'un bonheur plus durable que toutes les félicités passagères qu'elle alloit perdre ; et les yeux et les lèvres fixés sur le crucifix que Bossuet tenoit dans ses mains*, elle rendit le dernier soupir à trois heures après minuit, le 30 juin 1670, neuf heures seulement après qu'elle eut senti les premières atteintes du mal sous lequel elle succomba.

Madame de La Fayette, témoin de cette triste scène, rapporte un trait touchant, qui montre jusqu'à quel point cette princesse porta sa grâce et sa délicatesse naturelle jusque dans les bras de la mort[1]. « Comme M. de Condom » parloit, sa première femme de chambre s'approcha » d'elle pour lui donner quelque chose dont elle avoit be- » soin. Elle lui dit en anglois, afin que M. de Condom » ne l'entendît pas, conservant jusqu'à la politesse de son » esprit : *Donnez à M. de Condom, lorsque je serai morte,* » *l'emeraude que j'avois fait faire pour lui***. »

Rien ne peut mieux faire connoître l'esprit de douceur et de charité chrétienne dont Bossuet fit usage dans les derniers moments d'Henriette d'Angleterre, que ce qu'il dit lui-même dans l'oraison funèbre de cette princesse. « Ce peu d'heures saintement passées parmi les plus rudes » épreuves, et dans les sentiments les plus purs du chris- » tianisme, tiennent lieu toutes seules d'un âge accompli. » Le temps a été court, je l'avoue, mais l'opération de la » grâce a été forte et la fidélité de l'âme a été parfaite....

[1] Mémoires de madame de la Fayette.

* Bossuet dit dans l'oraison funèbre de cette princesse, que c'étoit le même crucifix qui avoit servi à consoler les derniers moments d'Anne d'Autriche.

** L'abbé Ledieu rapporte également cette circonstance, qu'il tenoit de Bossuet lui-même, et il ajoute « que pour honorer la mémoire d'une princesse qui » lui avoit montré tant d'estime et de confiance, il porta toute sa vie la bague » qu'elle lui avoit donnée. » Bossuet a fait allusion à ce trait de bonté de madame Henriette dans l'oraison funèbre de cette princesse. On lit dans un autre endroit des *manuscrits* de l'abbé Ledieu, *que cette émeraude* pouvoit être du prix de *cent louis*.

» la grâce se plaît quelquefois à renfermer en un seul » jour la perfection d'une longue vie. »

Qu'on se représente Bossuet placé dans une situation si douloureuse, auprès d'une jeune princesse que ses qualités rendoient chère à tous ceux qui l'approchoient; qui lui avoit donné sa confiance sur les dispositions les plus secrètes de son âme avec tout l'abandon de la piété filiale; qu'il venoit de voir expirer à ses yeux à la fleur de son âge, au comble de toutes les prospérités humaines, et on n'aura pas de peine à concevoir la profonde émotion qu'il dut apporter en prononçant sur son tombeau ces paroles de l'Ecriture si souvent répétées d'une voix étouffée par ses larmes : O VANITÉ DES VANITÉS! paroles dont l'application ne fut peut-être jamais plus juste et plus éloquente.

Bossuet avoit fait parler son génie dans l'oraison funèbre de la reine d'Angleterre; il laissa parler son âme tout entière dans celle de la princesse sa fille*. Cette oraison funèbre seule pourroit prouver qu'il n'étoit point aussi étranger qu'on le croit communément à ces douces affections de l'âme, à ce langage du cœur, à ces expressions sensibles dont le charme est toujours si puissant, parce qu'elles sont la voix de la nature gémissant sur les malheurs de la condition humaine. On croit entendre Fénélon, lorsqu'on entend Bossuet laisser tomber avec ses larmes sur le cercueil d'Henriette ces paroles touchantes, où sa douleur se montre sous des images si tendres, si douces et si tristes.

« Elle croissoit[1] au milieu des bénédictions de tous les » peuples, et les années ne cessoient de lui apporter de » nouvelles grâces... Elle a passé du matin au soir, ainsi

[1] *Oraison funèbre* de madame Henriette, *Œuvr. de Bossuet*, tom. VIII, p. 58 et suiv. (*Edition de Gauthier frères.*)

* Bossuet la prononça à Saint-Denis le 21 août 1670. Il n'étoit point encore sacré évêque de Condom.

» que l'herbe des champs. Le matin elle fleurissoit, avec
» quelles grâces, vous le savez! le soir nous la vîmes sé-
» chée: et ces fortes expressions par lesquelles l'Ecriture
» sainte exagère l'inconstance des choses humaines, de-
» voient être pour cette princesse si précises et si littéra-
» les..... Nous disions avec joie que le ciel l'avoit arra-
» chée, comme par miracle, des mains des ennemis du
» roi son père pour la donner à la France. Don précieux,
» inestimable présent, si seulement la possession en avoit
» été plus durable. *Mais pourquoi ce souvenir vient-il*
» *m'interrompre? Hélas! nous ne pouvons arrêter les yeux*
» *sur sa gloire, sans que la mort s'y mêle aussitôt, pour*
» *tout offusquer de son ombre. O mort, éloigne-toi de*
» *notre pensée, et laisse-nous tromper pour un peu de*
» *temps la violence de notre douleur par le souvenir de*
» *notre bonheur...!* Hélas! nous composions son histoire
» de tout ce qu'on peut imaginer de plus glorieux. Le
» passé et le présent nous garantissoient l'avenir; et on
» pouvoit tout attendre de tant d'excellentes qualités.....
» Toujours paisible, toujours généreuse et bienfaisante,
» son crédit n'auroit jamais été odieux. *On ne l'auroit*
» *point vue s'attirer la gloire avec une ardeur inquiète et*
» *précipitée; elle l'eût attendue sans impatience, comme*
» *sûre de la posséder....* Qui eût pu penser que les années
» eussent dû manquer à une jeunesse qui sembloit si vive?
» Non, après ce que nous venons de voir, la santé n'est
» qu'un nom, la vie n'est qu'un songe, la gloire n'est
» qu'une apparence; les grâces et les plaisirs ne sont qu'un
» dangereux amusement; tout est vain en nous... Au lieu
» de l'histoire d'une belle vie, nous sommes réduits à faire
» l'histoire d'une admirable et triste mort..... Que d'an-
» nées la mort va ravir à cette jeunesse? que de joie elle
» enlève à cette fortune! que de gloire elle ôte à ce mé-
» rite.....? Mais ne mêlons point de foiblesse à une si
» forte action; ne déshonorons point par nos larmes

» une si belle victoire. Elle fut douce envers la mort, » comme elle l'étoit envers tout le monde. Nous ne vîmes » en elle dans ses derniers moments, *ni cette ostentation » par laquelle on veut tromper les autres, ni ces émotions » d'une âme alarmée, par lesquelles on se trompe soi-» même*..... Tout étoit simple, tout étoit tranquille, tout » partoit d'une âme soumise; ni la gloire, ni la jeunesse » n'auront un soupir... Il semble que Dieu ne lui ait con-» servé le jugement libre jusqu'au dernier soupir qu'afin » de faire durer les témoignages de sa foi. *J'ai vu sa main » défaillante chercher encore en tombant de nouvelles for-» ces pour appliquer sur ses lèvres le signe de notre rédemp-» tion.* Et vous, qui m'entendez, commencez aujour-» d'hui à mépriser les faveurs du monde; *et toutes les fois » que vous serez dans ces lieux augustes, dans ces super-» bes palais à qui elle donnoit un éclat que vos yeux re-» cherchent encore; toutes les fois que, regardant cette » grande place qu'elle remplissoit si bien, vous sentirez » qu'elle y manque, songez que cette gloire que vous admi-» riez faisoit son péril en cette vie.* »

Mais au milieu de ces épanchements d'une âme pleine de sa douleur, on reconnoît Bossuet à ces traits fiers et hardis, à ces pensées fortes et profondes qui sont le véritable caractère de son génie.

S'il nous montre Henriette d'Angleterre calme et tranquille dans les bras de la mort[1] « sans la braver avec » fierté, contente de l'envisager sans émotion et de la re-» cevoir sans trouble, » il se hâte d'ajouter : « Triste » consolation, puisque, malgré ce grand courage, nous » l'avons perdue! C'est la grande vanité des choses hu-» maines; après que par le dernier effort de notre cou-» rage, nous avons, pour ainsi dire, surmonté la mort, » elle éteint en nous jusqu'à ce courage par lequel nous » semblons la défier. *La voilà, malgré ce grand cœur, cette*

[1] *Oraison funèbre* de madame Henriette, tom. VIII, p. 60 et suiv.

» *princesse si admirée et si chérie! la voilà telle que la* » *mort nous l'a faite**. *Encore ce reste tel quel va s'évanouir, et nous l'allons voir dépouillée même de cette triste* » *décoration; elle va descendre à ces sombres lieux, à ces* » *demeures souterraines, pour y dormir dans la poussière* » *avec les grands de la terre, avec ces rois et ces princes* » *anéantis, parmi lesquels à peine peut-on la placer, tant* » *les rangs y sont pressés! tant la mort est prompte à remplir ces places....!* PEUT-ON BATIR SUR CES RUINES? »

Si Bossuet parle de la grandeur et de la gloire à laquelle la confiance des deux rois élevoit Henriette d'Angleterre, il s'interrompt tout à coup[1]: « *La grandeur et la gloire!* » *pouvons-nous entendre encore ces noms dans ce triomphe* » *de la mort? Non, je ne puis plus soutenir ces grandes* » *paroles, par lesquelles l'arrogance humaine tâche de s'étourdir elle-même pour ne pas s'apercevoir de son néant...* » Que peuvent la naissance, la grandeur, l'esprit, puisque la mort égale tout, domine tout, et que d'une main » si prompte et si souveraine, elle renverse les têtes les » plus respectées..... *Quoi! le charme de sentir est-il si* » *fort que nous ne puissions rien prévoir? Les adorateurs* » *des grandeurs humaines seront-ils satisfaits de leur fortune, quand ils verront dans un moment leur gloire passer à leur nom, leurs titres à leurs tombeaux, leurs* » *biens à des ingrats, et leurs dignités peut-être à leurs envieux?* »

Dieu, la religion, un autel, des tombeaux, tous ces

[1] *Oraison funèbre* de madame Henriette *Œuvr. de Bossuet,* tom. VIII, p. 55 et suiv. (*Edition de Gauthier frères.*)

* Que M. de La Harpe a raison quand il s'écrie :

« Que cet homme est un puissant orateur! quel caractère de style! en vérité, il ne se sert point de la langue des autres hommes, il fait la sienne. Il est » impossible de le lire sans être terrassé d'admiration. Suivez de l'œil l'aigle » au haut des airs, traversant toute l'étendue de l'horizon. Il vole, et ses ailes » semblent immobiles; on croiroit que les airs le portent; c'est l'emblème de » l'orateur et du poète dans le genre sublime; c'est celui de Bossuet. »

vastes sujets de méditation qui écrasent ou qui humilient l'imagination des autres hommes, semblent être le domaine de Bossuet et la patrie de son génie. On sent qu'il respire plus à son aise à la hauteur où le place ce grand spectacle du temps et de l'éternité ; et c'est de cette hauteur qu'il considère les rois, les trônes et toutes les grandeurs de la terre, comme placés sous la main de Dieu pour servir de simples témoignages de sa toute-puissance, lorsqu'il juge à propos de les briser, de les anéantir et de les faire disparoître comme la paille légère emportée par le vent.

Bossuet, en envoyant, quelques années après, l'*oraison funèbre* de la reine d'Angleterre et celle de madame Henriette à l'abbé de Rancé, lui écrivoit[1] : « *J'ai laissé » ordre de vous faire passer deux oraisons funèbres, qui, » parce qu'elles font voir le néant du monde, peuvent avoir » place parmi les livres d'un solitaire, et qu'en tout cas il » peut regarder comme deux têtes de mort assez tou» chantes.* »

Ces mots jetés au hasard, dans une lettre qui n'étoit pas destinée à voir le jour, révèlent la pensée habituelle de Bossuet. Jamais la puissance et la grandeur ne venoient se présenter à son esprit, qu'il ne vît la mort à côté d'elles.

Bossuet avoit consenti à laisser imprimer l'*oraison funèbre* de la reine d'Angleterre, par respect pour le vœu de la princesse sa fille ; il ne put se refuser à montrer la même déférence aux prières de Monsieur, pour l'*oraison funèbre* de madame Henriette. D'ailleurs Bossuet n'étoit plus le maître d'anéantir ou de condamner à l'oubli un tel chef-d'œuvre. Le profond attendrissement que l'*oraison funèbre* de madame Henriette avoit excité dans tous ceux qui l'avoient entendue, et que les récits qu'on en

[1] Lettres du 30 octobre 1682, *Œuvr. de Bossuet.* tom. XLIV, pag. 272. (*Edition de Gauthier freres.*)

avoit faits avoient porté dans toutes les parties de la France, étoit une espèce de vœu unanime auquel il devoit se soumettre.

Bossuet reçut ses bulles pour l'évêché de Condom au commencement de septembre 1670. La maladie de Clément IX[1], sa mort arrivée le 9 décembre 1669, le conclave qui ne finit que le 29 avril 1670 par l'élection de Clément X[2], les premiers embarras d'un nouveau gouvernement, en avoient retardé l'expédition près d'une année entière. Il se disposoit à son sacre, et n'avoit d'autre pensée que d'aller ensuite loin des Cours et des rois remplir ses devoirs de pasteur dans le diocèse que la Providence venoit de lui confier aux extrémités du royaume, lorsqu'un événement imprévu changea sa destinée et le cours de sa vie entière.

V. — Bossuet est nommé précepteur de M. le Dauphin. 1670.

Le président de Périgny, précepteur du Dauphin, fils de Louis XIV, mourut le 1.er septembre 1670. Il n'en avoit exercé les fonctions qu'environ deux ans. Avant même que le président de Périgny eût été nommé à cette place, la voix publique y avoit appelé Bossuet[3], et des amis puissants agissoient à son insu pour fixer le choix de Louis XIV sur un homme dont la vertu égaloit le génie, et que la sagesse, la modération de sa conduite, l'obscurité même de sa vie habituelle défendoient contre tout soupçon d'ambition. Car telle est la destinée des Cours, quoique les ambitieux en obtiennent souvent les faveurs, il suffit quelquefois de paroître les rechercher pour en être exclu. On y redoute l'ambition, et on lui accorde tout. Le caractère connu de Bossuet écartoit toute inquiétude d'un pareil genre ; il en donna même la plus forte preuve en cette circonstance, il se refusa à faire aucune démarche et à prendre aucune mesure, dit l'abbé

[1] Rospigliosi. — [2] Altieri. — [3] Mts. de Ledieu.

Ledieu, pour seconder la bienveillance générale qu'on lui montroit. M. de Péréfixe, archevêque de Paris, qui avoit élevé Louis XIV, désiroit avec ardeur de voir monseigneur le Dauphin confié aux soins d'un instituteur qui seroit probablement plus maître qu'il ne l'avoit été lui-même, de donner à l'héritier du trône l'instruction et les connoissances convenables à son rang. M. Le Tellier ministre d'état, et depuis chancelier de France, favorisoit de tout son pouvoir et de tout son crédit les vœux de l'archevêque de Paris.

Mais le duc de Montausier, proposa le président de Périgny. On a peine à concevoir comment le duc de Montausier, qui s'étoit attaché à environner son élève de tous les hommes les plus remarquables alors par leur mérite, a pu donner la préférence sur Bossuet, au président de Périgny, homme très-peu connu, et dont on ne se ressouvient aujourd'hui, que parce qu'il a eu Bossuet pour successeur.

Cependant malgré la déférence que Louis XIV étoit disposé à accorder à la recommandation du gouverneur de son fils, il hésita long-temps entre Bossuet et le président de Périgny; et s'il se décida en faveur du dernier, ce ne fut probablement que parce qu'il étoit déjà accoutumé à lui par le titre de son lecteur.

D'ailleurs on doit observer qu'à cette époque Bossuet n'avoit point encore prononcé ses deux oraisons funèbres de la reine d'Angleterre et de madame Henriette. Louis XIV ne connoissoit encore Bossuet que comme un grand prédicateur. Ses controverses avec les protestants, et la gloire d'avoir converti Turenne, le montroient à la vérité comme un théologien habile et éclairé; mais on peut être un grand prédicateur et un grand théologien, sans avoir toutes les qualités propres à l'éducation d'un héritier du trône.

Tout à coup Bossuet venoit de déployer dans l'oraison funèbre de la reine d'Angleterre ces grandes conceptions,

ce génie profond et observateur qui découvre dans le caractère des rois et des peuples les causes de la grandeur et de la décadence des empires et de la chute des trônes. Plus récemment encore, il venoit de faire couler les larmes de toute la France, en déplorant la mort de Henriette d'Angleterre. Tous les cœurs* étoient encore pleins de la douleur qu'il avoit répandue sur cette pompe funèbre, et Bossuet étoit peut-être en ce moment l'homme qui occupoit le plus l'attention publique. Louis XIV jugea qu'un tel homme étoit seul digne d'élever son fils.

Aussi, dès le jour même où le président de Périgny mourut, le choix de son successeur fut arrêté dans sa pensée; et si ce prince mit un intervalle de quelques jours à rendre son choix public, ce ne fut que par ce sentiment des égards et des convenances dont il ne s'écartoit jamais. Il pouvoit craindre que le choix d'un évêque ne donnât quelqu'ombrage au duc de Montausier, accoutumé depuis deux ans à exercer une influence exclusive sur toutes les parties de l'éducation de monseigneur le dauphin. Il savoit, par l'expérience qu'il avoit des hommes et du gouvernement, combien ces petites jalousies de place et d'amour-propre nuisent au succès des affaires. Cet inconvénient étoit surtout à redouter dans le système d'une éducation aussi importante, et qui demandoit le concours de tous les cœurs, de tous les esprits et de toutes les volontés appelées à remplir les vœux et les espérances de sa tendresse paternelle.

Un exemple récent venoit de l'avertir encore combien ces petites susceptibilités de l'amour-propre sont communes dans les Cours, et c'étoit parmi les personnes même attachées à l'éducation de son fils qu'il avoit rencontré cette opposition de caractères, et cette jalousie du pouvoir.

* Bossuet prononça l'*oraison funèbre* de madame Henriette le 21 août 1670, et le président de Périgny mourut le 1.er septembre suivant.

VI. — Récit de M. Huet sur cette nomination.

Louis XIV, en associant à l'éducation de monseigneur le dauphin tous les hommes de mérite que la voix publique lui avoit indiqués*, avoit voulu l'accoutumer de bonne heure à ne voir autour de lui que des exemples de vertu, et à n'entendre que des leçons présentées par une raison éclairée, inspirées par un goût pur et délicat. La réputation du célèbre Huet, depuis évêque d'Avranches, étoit venue jusqu'à ce prince, et il avoit annoncé au duc de Montausier l'intention de l'attacher à l'éducation de son fils. Le duc de Montausier, qui aimoit et estimoit depuis long-temps M. Huet, avoit applaudi à la pensée du roi, et il prenoit les mesures nécessaires pour s'y conformer. Mais à peine le président de Périgny en fut-il instruit, qu'il courut porter ses plaintes au duc de Montausier; il prétendit qu'on alloit le dégrader en quelque sorte de ses fonctions; que c'étoit moins lui donner un coopérateur qu'un surveillant inquiet et dangereux.

M. de Montausier crut devoir instruire le roi de la répugnance, et même de l'opposition si animée qu'il avoit trouvée dans le président de Périgny, et il ne lui dissimula pas qu'il valoit encore mieux se priver des avantages que les talents et les connoissances de M. Huet pouvoient apporter dans l'éducation de monseigneur le dauphin, que d'y introduire ce sujet ou ce prétexte de division.

La mort du président de Périgny suivit de près ce bizarre incident; et cette expérience, si récente encore, dut être un motif de plus pour Louis XIV de ne nommer Bossuet précepteur qu'après avoir connu les dispositions de M. de Montausier, et s'être assuré de sa volonté sincère à agir toujours dans un parfait concert avec ce prélat.

Le duc de Montausier, qui avoit autant d'élévation

* *Huetii Commentarius de rebus ad eum pertinentibus*, p. 267.

dans l'âme que d'austérité dans les principes, vouloit préférablement à tout que monseigneur le Dauphin fût élevé par tout ce que la France avoit de plus vertueux et de plus éclairé; et aussitôt que le Roi lui eut témoigné avec une délicatesse obligeante qu'il craignoit que le choix d'un évêque pour la place de précepteur ne pût le contrarier ou le blesser, il répondit avec autant de candeur que de dignité : « Sire, ce n'est ni de moi, ni des » honneurs ou des prérogatives de ma place, que Votre » Majesté doit s'occuper; c'est uniquement du succès de » l'éducation de monseigneur le Dauphin. Dès que Votre » Majesté est dans l'intention de nommer précepteur un » évêque, elle ne peut faire un choix plus honorable » pour elle et plus utile pour monseigneur le Dauphin » que M. l'évêque de Condom. J'ose répondre au Roi » du parfait accord de nos vues et de nos sentiments » pour justifier la confiance dont Votre Majesté daigne » nous honorer. »

Louis XIV déclara Bossuet précepteur le 13 septembre 1670, et ce fut M. de Péréfixe, archevêque de Paris qui vint lui en apporter la nouvelle au doyenné de Saint-Thomas-du-Louvre, où il logeoit constamment depuis tant d'années.

VII. — De M. Huet.

Si l'on en croit M. Huet, il paroît que le premier vœu de M. de Montausier n'avoit pas été pour Bossuet. Il rapporte dans ses *Mémoires**, comme le tenant de M. de Montausier lui-même, *qui le lui avoit souvent raconté*, « qu'à la mort du président de Périgny, le Roi le charg» gea de lui proposer le sujet qu'il jugeroit le plus digne » de la place de précepteur de monseigneur le Dauphin; » que M. de Montausier, dans la vue de faire tomber le » choix du Roi sur M. Huet, imagina de lui présenter

* *Huetii Commentarius de rebus ad eum pertinentibus*, p. 289.

» une liste composée de tous ceux qui la lui avoient de-
» mandée, et lui avoient exprimé le désir de voir leur
» nom placé sous les yeux de Sa Majesté. Le nombre
» des prétendants montoit à *près de cent,* et M. de Mon-
» tausier les comprit tous sur la liste, sans aucune excep-
» tion et sans aucune distinction. A la suite de cette pre-
» mière liste, il en avoit ajouté une seconde, où il n'avoit
» compris que ceux qui ne lui avoient manifesté ni désir
» ni prétention, et qu'il jugeoit cependant les plus dignes
» et les plus capables de remplir cette place selon les vues
» de Sa Majesté. Il faisoit valoir leurs titres, leurs vertus
» et leurs talents, et il finissoit son Mémoire par ces
» mots : *Si Votre Majesté me demande actuellement mon*
» *opinion sur ceux que je crois le plus dignes de fixer son*
» *attention, je prendrai la liberté de lui dire avec confiance*
» *que, parmi ceux qui n'ont formé aucune demande, M.*
» *Ménage, M. de Condom et M. Huet me paroissent mé-*
» *riter la préférence. Je laisse à la sagesse de Votre Ma-*
» *jesté le choix de celui des trois qui pourra lui être le plus*
» *agréable.* Le Roi prit la liste de M. de Montausier sans
» s'expliquer, pour se donner le temps de réfléchir mû-
» rement sur un choix si important.

» M. de Montausier ajoutoit que, d'après cet exposé,
» il ne devoit pas douter que le Roi ne se portât de lui-
» même à nommer M. Huet précepteur de monseigneur
» le Dauphin. Le nom de Ménage étoit presque inconnu
» à ce prince. L'évêque de Condom, qui avoit consumé
» jusqu'alors toute sa vie dans des controverses de théolo-
» gie, ou dans l'exercice du ministère évangélique, ne de-
» voit point paroître assez familiarisé avec les belles-lettres,
» dont l'étude alloit occuper les premières années de l'é-
» ducation de monseigneur le Dauphin ; et d'après toutes
» ces considérations, il étoit d'autant plus vraisemblable
» que le Roi laisseroit tomber son choix sur M. Huet,
» que Sa Majesté avoit paru désirer elle-même, peu de

» mois auparavant, de le voir associé à l'éducation de » monseigneur le Dauphin.

» Mais les choses tournèrent tout autrement ; le roi » étoit accoutumé à entendre prêcher M. l'évêque de » Condom, il lui étoit agréable, il étoit frappé de son » mérite, *les murs mêmes de son palais* (ce sont les ex- » pressions de M. Huet) *retentissoient encore de son* » *éloquence*, et il nomma M. de Condom précepteur, » mais il nomma en même temps M. Huet sous-précep- » teur. »

VIII. — De Pélisson.

Beaucoup de personnes parloient aussi de Pélisson, dit l'abbé Ledieu[1] ; il ne se mit point sur les rangs, mais ses amis agirent avec chaleur pour lui. La résolution d'abjurer le calvinisme étoit décidément arrêtée dans son esprit, lorsque le président de Périgny vint à mourir. Pélisson, par un sentiment de délicatesse, suspendit pendant un mois entier son abjuration, pour convaincre le public et ses amis mêmes qu'il n'avoit aucune prétention à la place de précepteur de monseigneur le Dauphin, personne ne pouvant avoir l'idée de proposer au roi un protestant pour précepteur de son fils. Ce ne fut donc qu'environ un mois après la nomination de Bossuet, que Pélisson fit son abjuration à Chartres, le 8 octobre 1670, entre les mains de M. de Choiseul, alors évêque de Comminges, et depuis évêque de Tournai. Immédiatement après il se retira à la Trappe, pour s'y recueillir dans les sentiments religieux qui avoient dicté une conduite si respectable. De retour à Paris, il s'attacha aussitôt à Bossuet, et resta son ami intime jusqu'à sa mort.

Madame de Caylus nous apprend que madame de Montespan voulut s'honorer elle-même, en appuyant d'un suffrage qui étoit agréable à Louis XIV, la résolu-

[1] Mts. de Ledieu.

tion que ce prince avoit déjà prise de nommer Bossuet précepteur de monseigneur le Dauphin.

A travers les différences légères que l'on croit apercevoir entre les versions que nous venons de rapporter sur quelques circonstances de la nomination de Bossuet, on voit que le mérite d'un tel choix appartient tout entier à Louis XIV.

IX. — Bossuet sacré évêque de Condom, 21 septembre 1670.

Au moment où Bossuet fut nommé précepteur de monseigneur le Dauphin, ses dispositions étoient prises pour son sacre, et son sacre devoit être immédiatement suivi de son départ pour Condom. Cet événement imprévu exigeoit de sa part les plus mûres réflexions. Il paroît qu'il hésita entre ce nouveau ministère et celui auquel il se croyoit plus immédiatement appelé par une première disposition de la Providence. Il jugeoit avec raison que l'une de ces deux places étoit incompatible avec l'autre, et en présentant l'hommage de sa reconnoissance à Louis XIV, il ne put se dispenser de lui rappeler[1] « que » récemment chargé du gouvernement d'une église par » la bonté de Sa Majesté, il ne pouvoit prendre d'autre » engagement, ni recevoir la nouvelle marque de con- » fiance dont elle l'honoroit. *Je veux un évêque*, lui ré- » pondit le Roi; *faites-vous sacrer; suivez après cela le* » *mouvement de votre conscience, je vous laisse toute li-* » *berté sur votre évêché.* »

Cette décision du Roi, quelque obligeante qu'elle fût pour Bossuet, n'étoit point de nature à calmer les justes scrupules d'un évêque instruit des règles et des maximes de la discipline ecclésiastique. Dans cette perplexité, Bossuet[2] « crut devoir consulter le curé de Saint-Nicolas- » du-Chardonnet de Paris[3], pour lui demander son avis, » et s'il s'engageroit à la Cour en quittant son évêché,

[1] Mts. de Ledieu. — [2] *Ibid.* — [3] M. Féret.

» ou s'il suivroit sa première vocation, qui étoit d'aller » gouverner son église, en remerciant le Roi de l'honneur » qu'il lui offroit en l'appelant auprès de Monseigneur. » Le curé de Saint-Nicolas le pria de trouver bon qu'il » en conférât avec le curé de Saint-Sulpice[1], qu'il se » faisoit un devoir de consulter dans toutes les circon- » stances difficiles et délicates. Cependant M. de Condom » s'étoit à peu près décidé à se faire sacrer suivant l'or- » donnance du concile de Trente, parce qu'il avoit ses » bulles, et que tous les arrangements étoient déjà pris » pour être sacré en présence de l'assemblée du clergé » qui se tenoit alors à Pontoise. Il annonça donc à la » Cour, dès le moment où il entra en fonction, qu'il seroit » obligé de garder quelque temps son évêché, jusqu'à ce » qu'il pût être assuré qu'on s'accommoderoit de lui à » Versailles, et que lui-même s'accommoderoit d'un genre » de vie si nouveau pour lui. Sept ou huit mois après, le » curé de Saint-Nicolas-du-Chardonnet déclara à l'évê- » que de Condom que le bien qu'il faisoit à la Cour étoit » si grand, qu'il y pouvoit demeurer en conscience, et » servir l'Eglise même avec l'autorité de l'épiscopat, plu- » tôt que de quitter une place si importante pour aller » gouverner une église particulière dans un coin du royau- » me : il se rendit à cet avis, qui étoit le plus sage. »

Charles-Maurice le Tellier, coadjuteur de Reims, étoit membre de l'assemblée du clergé qui se tenoit à Pontoise. On a vu qu'il étoit intimement lié avec Bossuet, et il voulut avoir la gloire d'être le consécrateur d'un tel évêque. Il choisit pour assistants les évêques d'Autun* et de Verdun**. Toute l'assemblée du clergé fut présente à la

[1] M. Raguier de Poussey.

* Gabriel de *Roquette*, nommé à l'évêché d'Autun le 1.er mai 1666. Il s'en démit le 15 août 1702, et mourut le 23 février 1707, âgé de quatre-vingt-quatre ans.

** Armand de *Monchy-d'Hocquincourt*, nommé à l'évêché de Verdun

cérémonie, qui eut lieu dans l'église des cordeliers de Pontoise, le 21 septembre 1670, *avec toute la solennité*, dit l'abbé Ledieu, *des anciens sacres, et comme en plein concile.* M. de Fromentières*, depuis évêque d'Aire, prédicateur estimé, fit le sermon du sacre. Le lendemain 22 septembre, Bossuet prêta serment entre les mains du Roi pour l'évêché de Condom; et le surlendemain 23, en qualité de précepteur de monseigneur le Dauphin.

X. — Il se démet de l'évêché de Condom. 1671.

Cependant Bossuet étoit toujours tourmenté de l'idée de ne pouvoir concilier les nouvelles fonctions qui l'attachoient à la Cour, avec les devoirs d'un ordre supérieur que lui imposoit sa qualité d'évêque. Plusieurs considérations raisonnables ne lui permirent pas d'abord de se démettre de l'évêché de Condom, mais il ne le garda qu'un an**; il s'en démit le 31 octobre 1671. L'abbé de Matignon*** fut nommé pour lui succéder; il remit entre les mains du Roi son prieuré du Plessis-Grimaux, près de Caen, que ce prince donna à Bossuet. En renonçant à l'évêché de Condom, il perdoit *quarante mille livres* de rente,

en 1667. Il fut le premier évêque de Verdun nommé par le roi de France, en vertu d'un indult personnel que le pape Alexandre VII accorda à Louis XIV, et que le pape Clément IX étendit à tous les rois ses successeurs. M. d'Hocquincourt mourut le 29 octobre 1679, âgé de quarante-deux ans.

* Jean Louis de *Fromentières*, nommé à l'évêché d'Aire le 14 janvier 1673, mort en 1684.

** Il envoya à Condom l'abbé de Janon, son parent, pour gouverner le diocèse. C'étoit un ecclésiastique d'un grand mérite. Il avoit été procureur général de la cour des aides de Dauphiné avant d'entrer dans l'état ecclésiastique.

*** Jacques *Goyon de Matignon* se démit de l'évêché de Condom en 1693, et fut nommé en 1703 à l'abbaye de Saint-Victor de Marseille. Il fonda des bourses dans le collége de cette ville, et nous avons été témoins des biens infinis que cette fondation avoit produits jusqu'à ces derniers temps. Ces bourses étoient distribuées au concours avec un discernement et une équité remarquables.

et le prieuré du Plessis-Grimaux n'en valoit que huit ou neuf. A peine avoit-il retiré de l'évêché de Condom les frais de ses bulles et de son premier établissement. Dès le moment où il avoit été nommé, il s'étoit démis des bénéfices qu'il possédoit dans l'église de Metz sans se réserver aucune pension. Ainsi Bossuet se trouvoit dans une des premières places de la Cour avec le modique revenu du prieuré du Plessis-Grimaux, et du doyenné de Gassicourt, qui pouvoit rapporter cinq ou six mille livres de rente, et la foible pension attachée au titre de précepteur de monseigneur le dauphin. Mais des calculs d'intérêt n'entrèrent jamais dans l'âme de Bossuet*.

XI et XII. — Il est nommé à l'abbaye de Saint-Lucien de Beauvais. — Lettre de Bossuet à ce sujet.

Louis XIV, qui avoit le sentiment de toutes les convenances, crut avec raison qu'il ne pouvoit laisser le précepteur de son fils, et un évêque tel que Bossuet, dans un état de gêne et d'embarras. En 1672, à son retour de la belle campagne du Rhin, il s'occupa des moyens de lui procurer l'existence et la dignité convenables à l'emploi qu'il lui avoit confié. Le cardinal Mancini étoit mort à Rome le 28 juin 1672. Il laissoit trois abbayes

* On trouve dans les *Lettres* de madame de Sévigné une preuve de la légèreté avec laquelle les personnes les plus estimables se pressent quelquefois de juger et de censurer les grands hommes. Elle écrivoit des *Rochers* à sa fille, le 22 juillet 1671 : « Vous savez qu'on a donné à M. de Condom l'abbaye de » Rebais qu'avoit l'abbé de Foix : LE PAUVRE HOMME ! »

C'est pour madame de Sévigné elle-même qu'il faut s'affliger de ce qu'une pareille allusion, en parlant d'un homme tel que Bossuet, a pu se présenter à une femme d'autant d'esprit et de goût que madame de Sévigné.

Dans la lettre suivante du 26 juillet de la même année, paroissant se repentir elle-même de sa légèreté et de sa précipitation, elle mande : « Je ne savois » pas que M. de Condom eût rendu son évêché. Madame de Chaulnes m'a » assuré que cela a été fait. »

La vérité est que Bossuet n'a jamais eu l'abbaye de Rebais, et qu'il ne se démit de l'évêché de Condom que plus de trois mois après la date de ces lettres.

vacantes, celle de la *Chaise-Dieu*, celle de *Saint-Lucien* de Beauvais, et celle de *Saint-Martin* de Laon. Louis XIV mit de la délicatesse à offrir à Bossuet le choix de celle des trois qui pourroit lui être la plus agréable. Il donna la préférence à celle de Saint-Lucien de Beauvais, comme la plus voisine. Elle valoit alors vingt mille livres de rente.

Croira-t-on qu'une grâce aussi modérée attira à Bossuet le blâme de quelques censeurs chagrins. On voit par une de ses lettres au maréchal de Bellefonds, en date du 9 septembre 1672, qu'il fut pour ainsi dire obligé de se justifier d'avoir accepté la grâce que le Roi venoit de lui accorder. Nous n'avons pas la lettre du maréchal; mais si on en juge par l'apologie que renferme la réponse de Bossuet, on est fondé à croire que le maréchal s'étoit prêté trop facilement à lui transmettre des observations au moins très-déplacées envers un évêque tel que Bossuet. Cette réponse atteste autant son excellent jugement et la modération de son caractère, que cette exactitude de principes qui le préserva toute sa vie des excès du relâchement et des excès du rigorisme.

« Je [1] commencerai ma réponse par où vous avez com- » mencé votre lettre du 28 août. Je ne m'attends à aucun » compliment sur les fortunes du monde, de ceux à qui » Dieu a ouvert les yeux pour en découvrir la vanité. » L'abbaye que le Roi m'a donnée me tire d'un embarras » et d'un soin qui ne peut pas compatir long-temps avec » les pensées que je suis obligé d'avoir. N'ayez pas peur » que j'augmente mondainement ma dépense. La table » ne convient ni à mon état ni à mon humeur; mes pa- » rents ne profiteront point du bien de l'Eglise. Je paie- » rai mes dettes le plus tôt que je pourrai. Elles sont pour » la plupart contractées pour des dépenses nécessaires, » même dans l'ordre ecclésiastique; ce sont des bulles, » des ornements et autres choses de cette nature.

[1] Tom. XLIV, des *Œuvr. de Bossuet*, pag. 40. (*Edition de Gauthier frères.*)

» Pour ce qui est des bénéfices, assurément ils sont » destinés pour ceux qui servent l'Eglise. *Quand je n'au-» rai que ce qu'il faut pour soutenir mon état, je ne sais si » je dois en avoir du scrupule.* Je ne veux pas aller au-» delà, et Dieu sait que je ne songe point à m'élever. » Quand j'aurai achevé mon service ici, je suis prêt à me » retirer sans peine, et à travailler aussi, si Dieu m'y » appelle.

» *Quant à ce nécessaire pour soutenir son état, il est » malaisé de le déterminer ici fort précisément, à cause des » dépenses imprévues. Je n'ai, que je sache, aucun atta-» chement aux richesses, et je puis peut-être me passer de » beaucoup de commodités. Mais je ne me sens pas encore » assez habile pour trouver tout le nécessaire, si je n'avois » que le nécessaire; et je perdrois plus de la moitié de mon » esprit, si j'étois à l'étroit dans mon domestique. L'expé-» rience me fera connoître de quoi je puis me passer; alors » je prendrai ma résolution, et je tâcherai de n'aller pas au » jugement de Dieu avec une question problématique sur » ma conscience.*

» Je vous serai fort obligé de m'écrire souvent de la » manière dont vous avez fait. Ce n'étoit pas une chose » possible de me tirer d'affaire par les moyens dont vous » me parlez. Je tâcherai qu'à la fin tout l'ordre de ma » conduite tourne à édification pour l'Eglise. *Je sais qu'on » y a blâmé certaines choses, sans lesquelles je vois tous les » jours que je n'y aurois fait aucun bien. J'aime la régula-» rité; mais il y a certains états où il est fort malaisé de la » garder si étroite. Si un fond de bonne intention domine, » tôt ou tard il y paroît dans la vie; on ne peut pas tout » faire d'abord.* »

XIII. — Bossuet publie son livre de l'*Exposition*. 1671.

L'Eglise avoit été redevable à Bossuet de la conver-sion de Turenne, et c'est à Turenne qu'elle doit d'a-

voir décidé Bossuet à rendre public son livre de l'*Exposition*.

Lorsqu'il avoit composé cet ouvrage, il n'avoit eu ni la pensée ni la prévoyance de tout le bien qu'il produiroit. Il ne l'avoit écrit que pour l'instruction des protestants qui avoient recours à son ministère. Il pensoit que cette manière d'exposer la véritable doctrine de l'Eglise romaine, en montrant toute la bonne foi d'un homme qui ne craint pas de soumettre à l'examen et à la critique les règles de croyance qu'il propose, étoit en même temps plus propre à fixer les idées, et à éclaircir la vérité, que des discussions ou des explications verbales, dans lesquelles on perd souvent de vue la suite des raisonnements et l'enchaînement des preuves.

Mais Turenne, éclairé par sa propre expérience, lui représenta que tant que cet ouvrage resteroit *manuscrit*, il ne pourroit être utile qu'au très-petit nombre de personnes qui en auroient connoissance.

Bossuet avoit naturellement si peu d'empressement à occuper le public de ses écrits, qu'il résista trois ans entiers aux vives instances de Turenne; et ce ne fut que lorsqu'il se vit forcé par le vœu unanime des évêques et des docteurs qui s'étoient réunis à Turenne pour triompher de sa répugnance, qu'il consentit enfin à publier l'*Exposition de la foi catholique*.

Mais il sentit qu'en proposant à toutes les communions chrétiennes une espèce de profession de foi, il devoit y apporter toute la maturité que demandoit l'exécution de cette grande idée.

Dans cette vue et dans l'intention de faciliter un examen réfléchi de son ouvrage, il prit le parti d'en faire imprimer une douzaine d'exemplaires. C'étoit le moyen le plus sûr et le plus simple de prévenir les inconvénients et les dangers qui pouvoient résulter des copies *manuscrites* dans une matière *où il falloit peser toutes les sylla-*

bes, et où la plus légère inexactitude pouvoit présenter des méprises graves et même des erreurs; il se regardoit comme responsable à toute l'Eglise de sa fidélité à exposer la croyance catholique, et il transmit ce petit nombre d'exemplaires à ceux des évêques de France et des membres de la faculté de théologie de Paris, qui lui parurent les plus capables de l'aider de leurs lumières et de leurs avis.

« Tous[1] ces exemplaires revinrent ensuite à Bossuet,
» à l'exception de celui qu'il avoit confié à M. de Harlay,
» archevêque de Paris, et de celui de M. de Turenne,
» qui voulut conserver précieusement le premier exem-
» plaire d'un ouvrage qui avoit eu tant d'influence sur
» son changement de religion. »

Les observations que lui valut l'examen sévère qu'il avoit lui-même provoqué, se réduisirent, dit Bossuet, *à des minuties, et ne demandoient aucun changement dans la doctrine; elles se bornoient à quelques avis*[2] *sur l'ordre et sur une plus grande netteté du discours et du style. Après avoir reçu ces remarques, Bossuet*[3] *pesa le tout; il changea ou il retint ce qui lui sembla le plus raisonnable, et il le fit imprimer dans l'état où il a paru.*

Ce fut au mois de décembre 1671, que fut imprimé pour la première fois, avec l'autorisation de Bossuet, son célèbre ouvrage* de l'*Exposition de la doctrine de l'Eglise*

[1] Mts. de Ledieu. — [2] Lettre de Bossuet au Père Shirburne, 6 avril 1686. Tom. XXXI des *Œuvr. de Bossuet*, p. 159. (*Edition de Gauthier frères.*) — [3] *Ibid.* 26 mai 1686, p. 168.

* M. *de Burigny*, dans la *Vie de Bossuet*, pag. 152, dit qu'il y avoit eu une édition furtive *à Toulouse;* l'abbé Ledieu le dit également, sans citer le lieu de l'impression. Comme on n'a jamais pu retrouver aucun exemplaire de cette *édition furtive*, quelques personnes, entre autres l'abbé de Saint-Léger, ont paru douter qu'elle ait jamais existé. Mais Bossuet lui-même dit formellement dans sa lettre au Père *Shirburne*, en date du 6 avril, 1686, *que comme il s'étoit répandu plusieurs copies, on le fit imprimer sans son ordre et sans sa participation.*

catholique sur les matières de controverse, attendu et désiré avec tant d'impatience.

Il n'est peut-être aucun livre de religion qui ait été imprimé aussi souvent, et qui ait été traduit en autant de langues. Il étoit revêtu de l'approbation de l'archevêque de Reims (le Tellier), et de dix autres évêques*.

Si l'on veut se faire une idée de l'empressement avec lequel on s'arracha dans le public tous les exemplaires de l'*Exposition*, il suffira de dire que la première édition authentique *fut achevée d'être imprimée le premier décembre* 1671, ainsi qu'on le lit à la suite du *privilége du Roi*, et qu'il y eut un second tirage pendant le cours *du même mois*.

Nous avons eu sous les yeux des exemplaires de ces deux tirages; et quoiqu'ils portent le même nombre de pages et le même nombre de lignes, les exemplaires du second tirage offrent deux *additions*** dont l'une est assez importante, et l'autre ne mérite pas même d'être rappelée.

Dans les exemplaires qui portent la date du *premier décembre* 1671, à l'article *du Pape*, on lit seulement ces mots: *Il suffit de reconnoître un chef établi de Dieu;* mais dans les exemplaires du tirage suivant, *du même mois de décembre*, on trouve à la suite de ces mots : *Un chef établi de Dieu;* ceux-ci, *pour conduire tout le troupeau dans ses voies*.

* Nous sommes encore à regret obligés de reprocher à madame de Sévigné la légèreté avec laquelle elle se pressoit de juger l'ouvrage d'un homme aussi célèbre que Bossuet, avant même de le connoître. Elle écrivoit à sa fille, le 13 septembre 1671, près de trois mois avant que le livre de l'*Exposition* fût imprimé : « On dit que M. de Condom a fait un livre qui assure que, pourvu » que l'on croie les mystères, c'est assez, et improuve fort toutes les chicanes » sur le saint Sacrement, qui ne sont que des hérésies. J'entends dire qu'il n'y » a rien de plus beau. Voilà votre fait. »

** Pour faire entrer ces *additions*, on n'avoit fait que serrer les caractères de l'*alinéa* suivant.

Cette addition parut nécessaire, parce qu'on auroit pu demander en quoi consistoit l'autorité de ce chef, et prétendre qu'elle se bornoit à une simple présidence. C'est ce que l'abbé Fleury a exactement rendu danc sa *version* latine, écrite quelques années après, sous la direction immédiate de Bossuet, et publiée par lui-même : *Sufficit agnoscere caput et pastorem à Deo constitutum ut gregem omnem in vias ejus dirigat.*

Il paroît que Bossuet ne s'étoit pas borné à réclamer les lumières de tout ce que l'Eglise de France avoit alors de plus éclairé. Il voulut aussi s'appuyer de l'avis du cardinal Bona, regardé comme le membre le plus instruit du sacré collége; il lui avoit fait parvenir par le cardinal de Bouillon, dès les premiers jours de décembre 1671, un exemplaire de l'*Exposition;* sa réponse du 19 janvier 1672 montre qu'il n'avoit pas perdu un seul instant pour lire, juger et admirer l'ouvrage de Bossuet.

« Je l'ai lu [1] avec une attention particulière, et comme » Votre Eminence me marque que quelques-uns y trouvent quelques fautes, *j'ai voulu particulièrement observer* » *en quoi il pouvoit être repris.* Mais je n'y saurois trouver » que la matière de très-grandes louanges, puisque, sans » entrer dans les questions épineuses des controverses, il » se sert d'une manière ingénieuse, facile et familière, » et d'une méthode, pour ainsi dire, géométrique, pour » convaincre les calvinistes par des principes communs » et approuvés, et les forcer à confesser la vérité de la foi » catholique. Je puis assurer votre Eminence que j'ai » senti, en la lisant, une satisfaction que je ne puis exprimer, et je ne m'étonne pas que l'on y ait trouvé à » redire, puisque tous les ouvrages qui sont grands et au-dessus du commun ont toujours des contradicteurs. »

[1] Lettre du cardinal Bona au cardinal de Bouillon. *Œuvr. de Bossuet*, tom. XXXI, p. 41. (*Edition de Gauthier frères.*)

XIV. — Discussions élevées à l'occasion du livre de l'*Exposition*.

Rien ne peut être comparé à la sensation qu'excita dans toute l'Europe chrétienne l'*Exposition* de Bossuet*. Depuis le concile de Trente, jamais on n'avoit vu un consentement aussi unanime de toutes les églises catholiques pour adopter une expression commune dans la profession de leurs sentiments. Les protestants crurent devoir réunir toutes leurs forces pour affoiblir l'autorité d'un tel témoignage.

Cet exposé si simple, si clair, si lumineux des dogmes

* L'*Exposition* n'avoit été imprimée qu'à la fin de 1671, et dès 1672 l'abbé de Montaigu la traduisit en anglois pour l'usage des catholiques anglois, qui la reçurent avec applaudissement.

En 1675, elle fut traduite en irlandois (la langue vulgaire du pays) par un religieux de l'ordre de saint François (le Père Porter), supérieur du couvent de Saint-Isidore, à Rome. Cette traduction fut imprimée à Rome même en 1675, à l'imprimerie de la *Propagande*, où l'on étoit très-attentif à ne rien imprimer qu'avec une approbation expresse et formelle des plus célèbres théologiens de Rome.

Le prince Ferdinand de Furstemberg, évêque de Paderborn, alors coadjuteur, et depuis évêque de Munster, avoit annoncé, en 1673, à Bossuet qu'il se proposoit de faire traduire l'*Exposition* en latin, pour l'usage de l'Allemagne. La guerre allumée alors dans toute l'Europe suspendit pour le moment cette *traduction*, que Bossuet, quelque temps après, fit exécuter lui-même sous ses yeux par l'abbé Fleury.

L'évêque de Castorie (Neercassel) en fit faire une traduction flamande pour l'usage des catholiques flamands et hollandois.

Ce fut à la même époque que parut la traduction italienne. Elle étoit remarquable par son élégance et sa fidélité. Le Père Nazzari, connu par son *Journal des savants*, en étoit l'auteur. Il l'avoit dédiée aux cardinaux de la *Propagande*, qui en ordonnèrent l'impression à l'imprimerie même de cette congrégation. Elle parut en 1678, munie des approbations des plus célèbres théologiens de Rome, et de la permission du maître du sacré Palais. L'abbé Nazzari n'oublia pas, dans son épître dédicatoire, de rappeler l'événement glorieux de la conversion de Turenne, préparée ou décidée par les lumières qu'il avoit puisées dans l'*Exposition* de Bossuet.

En 1679, François-Ego de Furstemberg, évêque de Strasbourg, et frère du cardinal du même nom, fit traduire l'*Exposition* en allemand. Elle fut imprimée à Mosheim, et parut en 1680, avec une lettre pastorale du même prélat, du 1.er février 1679, adressée à ses diocésains.

de l'Eglise romaine, répondoit à toutes les accusations imaginaires qu'ils avoient portées contre sa doctrine, sa discipline et ses institutions.

Avant même que l'*Exposition* eût été rendue publique [1], « et dans le temps où on ne la connoissoit encore que sur » des copies *manuscrites*, on entendoit les protestants les » plus honnêtes dire que si ce livre étoit approuvé, il » lèveroit à la vérité de grandes difficultés, mais que l'au- » teur n'oseroit jamais le rendre public, et que s'il l'en- » treprenoit il n'éviteroit pas la censure de toute sa com- » munion, et principalement celle de Rome. »

Les ministres protestants, frappés eux-mêmes du caractère de raison imprimé dans toutes les lignes de cet écrit, crurent ou affectèrent de croire que Bossuet avoit dénaturé la doctrine dont il s'étoit établi l'interprète. Ils peignirent Bossuet [2] « comme un homme qui cherchoit » des tempéraments propres à contenter tout le monde. »

Ils se bornèrent d'abord à cette réponse négative; mais ils en reconnurent bientôt l'insuffisance et le danger. Depuis que l'*Exposition* étoit devenue publique, un grand nombre de protestants simples et sincères n'avoient pas hésité à déclarer que si elle étoit approuvée des docteurs de la communion de l'auteur, ils n'auroient plus aucune répugnance à se réunir à l'Église catholique.

Ce fut pour prévenir cette espèce de défection, qu'ils engagèrent deux de leurs ministres les plus exercés dans les matières de controverse, à répondre à l'ouvrage de Bossuet.

L'auteur de la première de ces deux *Réponses* garda l'anonyme*; mais on la fit paroître avec l'approbation des quatre principaux ministres de Charenton**.

[1] Avertissement de l'édition de 1679, par Bossuet lui-même. *Œuvr. de Bossuet*, tom. XXXI, p. 3. (*Edition de Gauthier frères.*) — [2] *Ibid.* p. 4.

* On a su depuis que c'étoit M. de la Bastide.

** MM. *Claude*, *Alix*, *de Langle* et *Daillé*.

La seconde étoit de M. Noguier, « considéré dans son » parti, dit Bossuet, et qui avoit parmi les siens la réputation d'un habile théologien. »

Tous les deux convenoient qu'aucun théologien catholique n'avoit jamais exposé la doctrine de son Eglise sous des formes plus spécieuses; mais ils accusoient Bossuet[1] « de s'éloigner de la doctrine commune de l'E- » glise romaine; ils alloient jusqu'à souhaiter que tous » ceux de cette Eglise voulussent bien s'accommoder aux » adoucissements de ce livre, et qu'ils écrivissent dans le » même sens. Ce seroit, disoient-ils, un heureux com- » mencement de réformation. »

Bossuet observoit avec raison, en répondant à cette accusation vague et imaginaire d'avoir dénaturé la doctrine de l'Eglise romaine[2], « que la moindre chose que » l'on pût accorder à un évêque, c'est qu'il ait su sa re- » ligion, et qu'il ait parlé sans déguisement dans une » matière où la dissimulation seroit un crime...... Qu'il » n'y avoit guère d'apparence que la foi catholique eût » été trahie plutôt qu'exposée par un évêque, qui, après » avoir prêché toute sa vie l'Evangile, sans que sa doc- » trine eût jamais été suspecte, venoit d'être appelé à » l'instruction d'un prince que le Roi, le plus zélé défen- » seur de la religion de ses ancêtres, faisoit élever pour » en être un jour l'un de ses principaux appuis. »

Il parut un troisième écrit contre l'*Exposition* de Bossuet. Il étoit de Brueys, alors ministre, et plus connu depuis par des ouvrages d'un genre bien différent. Bossuet, pour se dispenser de le réfuter entreprit de le convertir, et il y réussit : c'étoit la meilleure de toutes les réfutations.

L'approbation de tant d'évêques et de tant de docteurs

[1] *Avertissement* de l'édition de 1679, par Bossuet lui-même, *Œuvres de Bossuet*, tom. XXXI, pag. 6. (*Edition de Gauthier frères.*) — [2] *Ibid.* p. 4.

de l'Eglise romaine*; la traduction de l'ouvrage en tant de langues différentes qui le reproduisoient dans toute l'Europe; l'usage heureux que savoient en faire les catholiques d'Allemagne, la contrée de l'Europe où les luthériens étoient le plus nombreux, et où les catholiques, toujours en présence de leurs habiles adversaires, pouvoient le mieux savoir si Bossuet avoit bien ou mal exposé le sujet de leurs controverses, tous ces témoignages éclatants étoient de sûrs garants de l'exactitude et de la fidélité de sa doctrine.

Quelques années s'étoient écoulées, et on observoit que le pape n'avoit pas encore imprimé le sceau de son approbation à l'ouvrage de Bossuet. Les ministres protestants se prévalurent de son silence pour répandre que toutes les approbations accordées à l'*Exposition* par tant d'églises particulières ne prouvoient rien *tant que l'oracle de l'Eglise de Rome n'auroit pas parlé.*

* Il n'y eut que le Père Maimbourg, jésuite, qui eut la témérité de se permettre une censure indirecte de l'*Exposition* de Bossuet. On a justement reproché à cet écrivain sa ridicule manie de chercher toujours à peindre ses contemporains par des allusions déplacées à des personnages des temps dont il écrivoit l'histoire. On lut avec autant de mépris que d'indignation, dans son *Histoire du luthéranisme*, un article où l'on voit clairement qu'il veut déprimer l'*Exposition* de Bossuet, en parlant d'un ouvrage du même genre du cardinal Contarini :

« Et certes, on a vu de tout temps que tous ces prétendus accommodements » et ménagements de religion qu'on a voulu faire pour réunir les hérétiques » avec les catholiques dans ces prétendues *expositions de la foi* qui suppriment » ou qui dissimulent, ou qui n'expriment qu'en termes ambigus ou trop » raccourcis, une partie de la doctrine de l'Eglise, ne satisfont ni les uns ni » les autres, qui se plaignent également qu'on biaise dans une chose aussi dé» licate que la foi, où l'on ne peut faillir en un point qu'on ne manque en » tous. »

Bossuet ne daigna pas seulement faire attention à une censure aussi indécente. Nous ne voyons même pas qu'il s'en soit plaint une seule fois à ceux des supérieurs et des confrères du Père Maimbourg qu'il aimoit, et qu'il estimoit le plus; et ce qu'il y eut de remarquable, c'est que le Père Maimbourg s'attira également par ce procédé le blâme des catholiques et des protestants, tels que Bayle et Basnage.

On pouvoit être surpris sans doute de les voir en cette circonstance attacher tant d'autorité au *silence de l'oracle de l'église de Rome*, et en attacher si peu au suffrage unanime de toutes les autres églises. Cette espèce d'inconséquence paroissoit déroger à la rigueur de leurs principes accoutumés.

Mais ce silence même ne donnoit pas le droit de supposer que le saint Siége eût éprouvé la moindre inquiétude sur l'exactitude et la pureté de la doctrine exposée par Bossuet. C'étoit sous les yeux même du pape que l'ouvrage avoit été traduit en italien ; que la traduction avoit été dédiée aux cardinaux de la congrégation chargée d'une manière spéciale, sous l'autorité et par l'autorité du pape, de veiller au maintien de la pureté du dogme ; qu'elle avoit paru revêtue de l'approbation des plus savants théologiens de l'Eglise romaine, avec le sceau du maître du sacré palais, celui des officiers de la cour de Rome à qui elle impose l'obligation la plus étroite de veiller à l'inviolabilité de la foi ; qu'enfin elle avoit été imprimée par les agents et les employés de l'Eglise romaine, et ce qui n'étoit pas moins remarquable, cette traduction avoit conservé avec une telle fidélité le sens et les expressions du texte original, qu'on n'avoit pas voulu se permettre d'y apporter le moindre changement sous prétexte d'une plus grande élégance.

On devoit donc conclure que, de l'aveu même du saint Siége, la doctrine de l'*Exposition* étoit conforme en toutes ses parties à la doctrine que professe l'Eglise romaine.

On pouvoit tout au plus présumer que les partisans exagérés des prétentions ultramontaines n'étoient pas entièrement satisfaits de la sage réserve et de l'exactitude scrupuleuse avec laquelle Bossuet avoit exposé ce que la foi nous ordonne de croire sur la primauté et l'autorité *du chef établi de Dieu pour conduire tout le troupeau dans ses voies*.

Mais il étoit digne de la haute sagesse et du profond jugement de Bossuet, « de mettre l'autorité du saint » Siége dans les choses dont on est d'accord dans toutes » les églises catholiques. La chaire de saint Pierre n'a » pas besoin de disputes. Ce que tous les catholiques y » reconnoissent sans contestation suffit à maintenir la » puissance qui lui est donnée pour édifier, et non pour » détruire[1]. »

Il est certain que Bossuet désiroit vivement[2] « que son » ouvrage passât naturellement par toutes les approba- » tions jusqu'à celle du pape même, qui devoit confirmer » toutes les autres. »

S'il s'affligea du délai que mit le pape à exprimer son sentiment personnel, il s'en affligea moins pour sa propre gloire que pour l'intérêt même du saint Siége. Il croyoit avec raison l'avoir bien mieux servi en montrant le successeur de saint Pierre avec cette autorité douce et paternelle que Jésus-Christ lui a donnée sous l'emblème du *pasteur*, pour maintenir l'unité dans toutes les parties de l'Eglise catholique, que s'il l'eût environné d'un faux éclat et de prérogatives exorbitantes, qui n'auroient servi qu'à justifier les folles déclamations de ses ennemis, et peut-être même à alarmer les princes de la catholicité.

Mais une circonstance particulière amena cet heureux résultat, qui a imprimé à l'*Exposition* de Bossuet tous les caractères d'autorité, et l'a placée au rang de ces ouvrages consacrés par une approbation universelle, où l'on trouvera, dans tous les temps et dans tous les lieux, les principes de la doctrine commune à tous les catholiques.

On demandoit de tous côtés à Bossuet une traduction latine de l'*Exposition*. Il étoit convenable en effet qu'un ouvrage de doctrine adopté par tant de nations qui par-

[1] *Avertissement* de l'édition de 1679, par Bossuet lui-même, tom. XXXI, p. 27 et 28. — [2] *Ibid.* p. 13.

loient une langue différente ne fût pas exposé à être altéré par des traductions inexactes, et reçût l'empreinte ineffaçable de cette langue universelle qui sert encore de lien à toutes les nations civilisées.

Ce fut le célèbre abbé Fleury que Bossuet chargea de traduire l'*Exposition* en latin. Il suivit lui-même cette traduction avec la sollicitude la plus scrupuleuse, et il s'attacha surtout à ce qu'elle rendît fidèlement et mot pour mot le texte original. Il mettoit le plus grand prix à ôter aux protestants tout prétexte de supposer des adoucissements ou des changements quelconques.

XV. — Innocent XI approuve le livre de l'*Exposition*.

Bossuet fit présenter au pape un exemplaire de cette traduction latine par l'abbé de Saint-Luc, qui se trouvoit alors à Rome. Innocent XI chargea l'abbé de Saint-Luc de faire connoître à l'auteur *combien il en étoit satisfait*. Bossuet se crut obligé d'adresser directement au pape ses remercîments par une lettre du 22 novembre 1678, et il reçut en réponse un bref du 4 janvier 1679[1], « *qui renfermoit une approbation si expresse de son livre, que* » *personne ne pouvoit plus douter* qu'il ne contînt la pure » doctrine de l'Eglise et du saint Siége. »

Le pape disoit dans ce bref : « *Votre livre* de l'Exposi- » tion de la foi catholique, *qui nous a été présenté depuis* » *peu, contient une doctrine et est composé avec une mé-* » *thode et une sagesse qui le rendent propre à instruire* » *nettement et brièvement les lecteurs, et à tirer des plus* » *opiniâtres un aveu sincère des vérités de la foi.* »

Dans un second bref du 12 juillet de la même année (1679), le pape répondant à une lettre de Bossuet, du 7 juin précédent, dans laquelle il lui avoit exprimé tous ses sentiments d'attachement, de respect et de dévoûment pour le saint Siége, lui montre toute sa satisfaction

[1] *Avertissement* de l'édition de 1679, par Bossuet lui-même, t. XXXI, p. 13.

d'avoir reconnu dans sa lettre « l'ancien esprit et les sen-» timents des saints évêques de l'Eglise gallicane. »

Bossuet fit imprimer sous ses yeux, en 1679, une nouvelle édition de l'*Exposition*, et il plaça à la tête un *Avertissement* qui a toujours été regardé comme un chef-d'œuvre de raisonnement et de dialectique ; on y trouve la réfutation des deux ouvrages de la Bastide et de Noguier, et toutes les approbations solennelles que l'ouvrage avoit reçues dans toutes les églises catholiques, approbations couronnées si glorieusement par celle du pape lui-même dans son bref du 4 janvier 1679*.

Jamais aucun ouvrage dogmatique n'avoit été inspiré par un sentiment plus noble que celui qui anima Bossuet lorsqu'il écrivit le livre de l'*Exposition*. Sa seule pensée, son seul désir, avoit été de réunir toutes les communions et toutes les sectes que le schisme de Luther et de Calvin avoit séparées de l'Eglise romaine, et dont la plupart ne professoient même plus la doctrine qui avoit servi de prétexte à leur séparation. Jamais on n'avoit tracé, pour atteindre une fin si salutaire, une voie plus digne de la sainteté du christianisme, ni plus convenable à la raison humaine.

On ne peut calculer le nombre des protestants que ce seul livre ramena à la religion de leurs pères. Bossuet dut sans doute être flatté de tant d'approbations honorables que lui avoit accordées tout ce que l'Eglise comp-

* Après la révocation de l'édit de Nantes, on mit l'*Exposition* de Bossuet entre les mains de tous les nouveaux convertis. C'est ce qui détermina Bossuet à donner, en 1686, une sixième édition, dans laquelle il joignit aux approbations précédentes celle de l'assemblée de 1682, et le second bref d'Innocent XI, du 12 juillet 1679. C'est la dernière que Bossuet ait revue lui-même, et il la laissa dans l'état où depuis elle a toujours paru. Toutes les éditions imprimées dans la suite jusqu'à la douzième, que Bossuet vit encore paroître avant sa mort, ne furent que des réimpressions de la sixième édition. On ne comprend pas dans ces douze éditions celles de Lyon, de Toulouse, ni celles de tous les pays étrangers, qui parurent du vivant même de Bossuet.

toit alors de plus recommandable et de plus imposant. Mais ce qui dut le plus toucher le cœur d'un évêque tel que Bossuet, fut ce concours immense de protestants de tous les rangs et de toutes les parties de l'Europe, qui, désabusés par son *Exposition*, venoient recevoir ses dernières instructions, et abjurer à ses pieds les préjugés et les erreurs de leur naissance *.

XVI et XVII. — Bossuet est reçu à l'académie françoise. — Son discours de réception.

L'académie françoise s'étoit déjà empressée de recevoir Bossuet dans son sein; deux places seulement étoient devenues vacantes depuis qu'il avoit été nommé précepteur de monseigneur le dauphin. La mort de M. de Péréfixe, archevêque de Paris, avoit fait vaquer la première: des motifs de convenance lui donnèrent pour successeur à l'académie M. de Harlay, qui venoit de lui succéder à l'archevêché de Paris. D'ailleurs, M. de Harlay avoit des talents et des qualités qui auroient suffi pour déterminer le choix de l'académie, indépendamment de toute autre considération; et Bossuet se seroit affligé lui-même de devoir à la mort de M. de Péréfixe, qui lui avoit montré une affection si constante et si paternelle, le titre de son successeur à l'académie.

La mort d'un abbé Duchâtelet **, qui paroît avoir été un personnage assez obscur, fit vaquer une seconde place, et l'académie mit un tel empressement à conquérir Bos-

* On trouvera aux *Pièces justificatives* du livre troisième, n.° 1, le détail des singulières accusations que les ministres protestants intentèrent à Bossuet contre la première édition de son livre de l'*Exposition*. Mais, quelque intéressants que puissent être ces détails, nous avons cru devoir les renvoyer aux *Pièces justificatives*. Ils auroient suspendu trop long-temps la suite de son histoire.

** Il étoit de la même famille que Haï Duchâtelet, maître des requêtes sous Louis XIII, qui figura si indécemment dans le procès du maréchal de Marillac, et que le cardinal de Richelieu avoit assez affectionné.

suet, que, dans son discours de réception, il crut devoir la remercier[1] « d'avoir abrégé en sa faveur ses formes » et ses délais ordinaires ; il semble même se plaindre » d'avoir été privé par cette bonté particulière des secours » qu'il auroit pu espérer de la méditation et du temps, » pour parler dignement de sa reconnoissance. »

Bossuet fut reçu à l'académie le 8 juin 1671 ; on sait que la forme de ce genre de discours ne comporte guère ces grands mouvements d'éloquence qu'on semble toujours attendre de Bossuet, et à cette époque l'usage les avoit circonscrits dans le retour périodique de quelques formules de respect et de reconnoissance pour les premiers protecteurs de l'académie *. Cependant on reconnoît Bossuet à quelques traits qui lui échappent comme malgré lui, et qui ont en même temps le mérite de la diction, de la noblesse et de la convenance.

« La gloire de la France, dit Bossuet, est d'être docte » et conquérante, en ajoutant l'empire des lettres à l'a» vantage glorieux qu'elle a toujours conservé de com» mander par les armes ; *et comme les actions héroïques* » *animent les grands écrivains, les grands écrivains vont* » *remuer par le désir de la gloire ce qu'il y a de plus vif* » *dans les grandes âmes, qui ne sont jamais plus capables* » *de ces généreux efforts par lesquels l'homme est élevé au*» *dessus de ses propres forces, que lorsqu'elles sont tou*» *chées de cette belle espérance de laisser à leurs descen-*

[1] *Discours* de Bossuet à l'académie françoise. *Œuvres de Bossuet*, tom. II. (*Edition de Gauthier frères.*)

* On peut remarquer que Bossuet ne parle en aucune manière de son prédécesseur, et n'en prononce pas même le nom. L'usage n'avoit pas encore consacré cette espèce de devoir funèbre. On peut remarquer aussi, en parcourant le recueil des *Discours de réception* à l'académie, que M. Huet, reçu à l'académie le 13 août 1674 à la place de M. de Gomberville, est le premier qui se crut obligé de donner des regrets et des éloges à la mémoire de son prédécesseur ; il se borna à les exprimer en deux ou trois lignes. Fléchier, qui répondit à M. Huet en qualité de directeur, s'étendit un peu plus sur le panégyrique de M. de Gomberville.

» *dants, à leurs maisons, à l'état, des exemples toujours* » *vivants de leur vertu et des monuments éternels de leurs* » *mémorables entreprises. L'éloquence seule peut imprimer* » *à ces monuments éternels ce caractère de perfection que* » *le temps et la postérité respectent; mais l'éloquence est* » *morte, toutes ses couleurs s'effacent, toutes ses grâces* » *s'évanouissent, si l'on ne s'applique avec soin à fixer en* » *quelque sorte les langues et à les rendre durables; com-* » *ment peut-on confier des actions immortelles à des lan-* » *gues toujours incertaines et toujours changeantes?* »

Bossuet propose des règles justes et raisonnables pour soumettre les caprices de l'usage à une espèce d'autorité fondée sur la confiance due aux grands modèles.

« L'usage [1], je le confesse, est appelé avec raison le père » des langues; le droit de les établir aussi-bien que de les » régler n'a jamais été disputé à la multitude; mais si » cette liberté ne veut pas être contrainte, elle souffre » toutefois d'être dirigée, et l'académie françoise peut » être regardée comme un conseil réglé et perpétuel, dont » le crédit établi sur l'approbation publique, peut répri- » mer les bizarreries de l'usage, et tempérer les dérégle- » ments de cet empire trop populaire. »

On voit dans la suite de ce discours combien Bossuet, qui paroît toujours si supérieur aux recherches du style, avoit étudié le véritable génie de la langue françoise, et le caractère que l'éloquence doit avoir en quelque langue que ce soit.

« La langue françoise, dit Bossuet à l'académie, doit » avoir la hardiesse qui convient à la liberté mêlée à la » retenue, qui est l'effet du jugement et du choix. La li- » cence doit être restreinte par les préceptes. *Mais tou-* » *tefois vous prendrez garde qu'une trop scrupuleuse régu-* » *larité, qu'une délicatesse trop molle, n'éteignent le feu* » *des esprits, et n'affoiblissent la vigueur du style.*

[1] Discours de réception; *ibid.* tom. LI.

» C'est par vos soins et par vos écrits que la justesse » est devenue le partage de notre langue. Elle ne peut » rien endurer ni d'affecté ni de bas. *Sortie des jeux de » l'enfance et de l'ardeur d'une jeunesse emportée, formée » par l'expérience et réglée par le bon sens, elle semble » avoir atteint la perfection que donne la consistance.*

» Mais si vous voulez conserver au monde cette véri- » table éloquence, résistez à une critique importune, qui » tantôt flattant la paresse par une fausse apparence de » facilité, tantôt faisant la docte et la curieuse par de bi- » zarres raffinements, ne laisseroit à la fin aucun lien à » l'art, nous feroit retomber dans la barbarie ; faites pa- » roître à sa place, une critique sévère mais raisonnable, » et travaillez à vous surpasser tous les jours vous-mêmes, » *puisque telle est tout ensemble la grandeur et la foi- » blesse de l'esprit humain, que nous ne pouvons égaler » nos propres idées : tant celui qui nous a formés a pris » soin de marquer son infinité !* »

A ce dernier trait on reconnoît l'empreinte du cachet de Bossuet. En nous montrant l'*infinité de Dieu* dans l'impossibilité où sont les hommes *d'égaler leurs propres idées*, il découvre dans un principe de littérature un principe de la plus haute philosophie. Et en effet, quelque perfection qu'on ait pu donner aux langues les plus riches et les plus harmonieuses, on est souvent arrêté par l'impossibilité de traduire et d'exprimer tout ce que l'on conçoit et tout ce que l'on sent. Cette impuissance des idiômes inventés par les hommes, ou qui leur ont été transmis, nous avertit sans cesse qu'il existe au dedans de nous un principe d'intelligence indépendant de tous les organes naturels et supérieurs à leur action.

Bossuet remplit toute sa vie ses devoirs d'académicien avec la même assiduité qu'il apportoit à tous les emplois et à toutes les fonctions qui lui furent confiés pendant le cours de sa longue carrière. L'abbé de Choisy rapporte,

dans l'*Eloge* qu'il prononça de ce grand homme, en présence de l'académie, que Bossuet « *ne manquoit jamais* » *d'assister aux assemblées publiques : qu'il venoit même* » *souvent aux conferences particulières des académiciens*, » *et que tout savant qu'il étoit, il a dit plusieurs fois à ses* » *confrères, qu'il trouvoit toujours parmi eux le plaisir et* » *l'instruction.* »

Mais c'est surtout dans le système d'éducation que Bossuet créa pour le fils de Louis XIV, qu'on le trouvera toujours fidèle à cette noble alliance de la religion, de la philosophie, de la morale, des sciences et des lettres.

FIN DU LIVRE TROISIÈME.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

DU LIVRE PREMIER.

N.° 1.

COMMENT a-t-on pu imaginer la fable insensée du mariage de Bossuet avec mademoiselle Des Vieux de Mauléon? A quelle époque de sa vie pourroit-on placer cette alliance, qui seroit le dernier excès du scandale, si elle n'étoit pas le dernier excès du ridicule? Comment une pareille calomnie a-t-elle pu seulement se présenter à la haine ou à l'extravagance? c'est ce que nous nous proposons d'éclaircir.

ne fut qu'après la mort de Bossuet qu'on entendit parler *pour la première fois* de son prétendu mariage. Le *premier* auteur de cette fable fut un de ces prêtres apostats, qui alloient porter dans les pays étrangers la licence de leurs écrits, comme celle de leurs mœurs

Jean-Baptiste Denys, religieux apostat, se réfugia d'abord à Genève, et ensuite en Angleterre. Il fit imprimer à Londres en 1712, *huit ans* après la mort de Bossuet, un libelle qu'il intitula : *Mémoires ou Anecdotes de la Cour et du Clergé de France.* Il se donna comme secrétaire, jusqu'en 1706, de M. de Bissy, d'abord évêque de Toul, et qui avoit succédé à Bossuet dans l'évêché de Meaux; et la singulière marque de reconnoissance qu'il donne à son maître et à son bienfaiteur, est de le déchirer de la manière la plus outrageante. Il prodigue aussi des injures grossières à M. de Coislin, évêque de Metz. Il s'attacha surtout à représenter le cardinal de Noailles sous les traits les plus opposés à l'opinion qu'il a généralement laissée de son caractère et de ses vertus, parmi ceux mêmes qui ne partageoient pas toutes les opinions de ce prélat. Il en parle *comme du plus malhonnête homme du monde.* Il lui prête *les intrigues les plus diaboliques pour parvenir à l'archevêché de Paris.* Tout ce qu'il dit de lui est écrit avec la même décence et la même bonne foi.

Mais de tous les évêques de France Bossuet est celui contre le-

quel il montre l'acharnement le plus déplorable. Si on veut l'en croire, Bossuet étoit un homme *dur, despotique* dans le gouvernement, qui se faisoit obéir *par des lettres de cachet,* qu'il avoit à sa disposition; *prodigieusement intéressé; qui multiplioit ses revenus par toutes sortes de voies, légitimes ou non;* et il finit par donner en ces termes la fable de son prétendu mariage.

« Peu de temps [1] après la mort de cet évêque (de Bossuet), » *ses créanciers poursuivirent ses héritiers* pour le paiement d'une » maison qu'il avoit achetée 20,000 francs *, pour les intérêts échus depuis l'acquisition, qui alloient quasi à pareille » somme. Mais comme *les héritiers refusèrent d'y satisfaire*, ses » créanciers eurent recours par voie de saisie à la dame qui occupoit la maison depuis l'acquisition qui en avoit été faite par » le sieur Bossuet, pour être payés du principal et des arrérages. » La dame voulut se prévaloir de deux contrats qu'elle avoit entre » les mains. Par le premier, le sieur Bossuet *s'étoit engagé de faire » l'acquisition de cette maison; et par le second, il en avoit fait à la » dame une donation pure et simple.* Les créanciers qui se voyoient » ballottés, poursuivirent vivement la dame, laquelle, se voyant » pressée de près, fut trouver un habile avocat pour lui communiquer un bon contrat de mariage passée entre elle et M. » Bossuet, qui n'étoit alors (à ce que l'on croit) que chanoine » de Metz, et seulement sous-diacre. La chose fit du bruit, *et le » Roi ordonna au neveu* (l'abbé Bossuet) *d'assoupir cette affaire.* » M. Bossuet, n'étant encore que chanoine de Metz, y avoit » connu particulièrement cette dame **. Son ambition lui suggéroit d'aller à Paris, et de chercher des moyens de s'introduire » à la Cour. Il y trouva au-delà de ce qu'il pouvoit souhaiter. » Sa bonne dame, voyant qu'il s'y établissoit avantageusement, » et qu'il y paroissoit même avec éclat, voulant partager sa » bonne fortune, ne demeura pas long-temps à l'y suivre. La » bonne dame avoit peu ou point du tout de bien. Néanmoins, » elle s'entretenoit à Paris selon sa condition, qui augmentoit

[1] Page 108 jusqu'à la page 118.

* Vers l'année 1688 ou 1684, dit l'auteur dans une apostille

** *Madame de ***, qu'on dit être d'une noble famille de ****. Apostille de l'auteur.

Il ne nomme ni la personne, ni la famille, ni la province de son origine; on ne sait pas pourquoi, ou plutôt il est facile de le deviner. On sent que s'il eût hasardé ces indications, il eût été facile de le convaincre sur-le-champ d'imposture.

» autant que croissoit la bonne fortune de son époux..... Les » fréquentes visites qu'il lui rendoit n'étoient suspectes à per- » sonne.... On se contentoit de dire que la bonne dame lui étoit » ce qu'étoit madame Guyon à M. de Fénélon. Effectivement, » elle passoit pour un des plus beaux esprits de femme qui fût » dans Paris....Un valet de chambre de la maison de M. de Meaux, qui » avoit été au service de M. Bossuet, m'en a souvent parlé *... » Ledit valet de chambre est maintenant établi à Genève avec sa » famille..... Il (Bossuet) étoit chéri de sa femme; car il étoit » bel homme, et n'étoit pas, malgré ses travaux apostoliques, » tout-à-fait ennemi du plaisir. L'on dit que leur race n'est pas » éteinte. La bonne veuve en conserve entre autres deux jolies » filles, qu'on dit avoir de l'éducation et du mérite. Passant » une fois au Louvre, un de mes amis me les fit remarquer. »

Il ajoute que M. Bossuet, pendant sa dernière maladie, qui fut fort longue, ne vit pourtant qu'une fois sa chère épouse. Enfin il suppose que Bossuet « avoit arrangé ses affaires *de manière » qu'il laissoit à sa femme et à ses enfants une riche succession ;* » tandis que ses neveux n'eurent que de grandes dettes pour tout » héritage. »

Telle est la source dégoûtante où quelques écrivains ont éte puiser cette fable; ils en ont seulement varié quelques détails, pour en dissimuler l'absurdité autant qu'il leur étoit possible.

On vit paroître, en 1758, sous le nom de Prosper Marchand, un dictionnaire dans le genre de celui de Bayle. Prosper Marchand étoit mort deux ans auparavant, en 1756. Le professeur Allaman, son ami, ne fit que mettre en ordre les matériaux que Prosper Marchand avoit recueillis, et les publia sous la forme de *Dictionnaire.* On y lit à la page 94 du premier tome un article qui concerne Bossuet. Après s'être livré aux déclamations les plus injurieuses et les plus grossières contre sa mémoire, il ajoute: « Je » ne parle pas non plus de son concubinage, ou, si l'on aime » mieux, de son mariage clandestin avec une certaine dame de » Mauléon, qui donna lieu au P. le Tellier de lui reprocher fort » plaisamment qu'il étoit beaucoup plus *mauléoniste* que *moliniste*, » comme il l'en assuroit, parce que, vu la manière dissolue et » scandaleuse dont vivent quantité de ses confrères, ce mariage

* Ce valet de chambre de Bossuet avoit passé au service de M. de Bissy, son successeur, qu'il abandonna pour aller avec sa femme professer le calvinisme à Genève. *Mts. de Ledieu.* Telle est l'autorité sur laquelle Jean-Baptiste Denys s'appuie dans son libelle.

» seroit en lui une vertu plutôt qu'un crime, s'il n'eût point eu » l'iniquité de refuser la même liberté à ses confrères. »

Comme Prosper Marchand n'allègue aucun témoignage même ridicule à l'appui de *son assertion*, on est dispensé de le réfuter*. Mais on peut être surpris de voir un auteur tel que Prosper Marchand, qui se piquoit d'exactitude en critique, commettre un anachronisme aussi grossier que celui qui se trouve dans un article si court. Bossuet mourut en 1704; le P. le Tellier n'arriva à la Cour qu'en 1709. Bossuet n'a jamais été dans le cas d'avoir la moindre relation avec le P. le Tellier.

Il est vrai que quelques autres écrivains, frappés de cet anachronisme, ont imaginé d'attribuer au P. de la Chaise ce que Prosper Marchand rapporte du P. le Tellier. Mais en vérité, il faut être entièrement étranger au siècle où a vécu Bossuet, et à l'existence qu'il avoit à la Cour et dans le monde, pour se permettre de supposer un pareil langage dans la bouche du P. de la Chaise parlant à Bossuet.

Ce qui est bien plus extraordinaire, c'est qu'un écrivain qui avoit autant d'esprit et de goût que l'auteur *du Siècle de Louis XIV*, ait eu le triste courage d'aller emprunter à des hommes aussi décriés que ceux que nous venons de citer, la fable du mariage de Bossuet, et qu'il en ait déshonoré l'un de ses meilleurs ouvrages.

On ne peut expliquer une foiblesse aussi contraire aux intérêts de sa propre gloire, que par cette déplorable maladie qui l'a tourmenté pendant cinquante ans, et qui le portoit toujours à élever des nuages sur la vertu et la sincérité des grands hommes du siècle de Louis IV, qui ont honoré la religion par la science et le génie Le défaut assez habituel d'attention et de critique, qu'on est fondé à lui reprocher lorsqu'il écrit l'histoire**, ne suffiroit pas même pour lui faire pardonner de s'être abaissé jusqu'à reproduire une calomnie aussi méprisable. Car on voit, par ce qu'il dit, qu'il ne croyoit pas lui-même ce qu'il disoit; et d'ailleurs, les contradictions dont il sème son récit, auroient dû avertir son

* Il est vraisemblable que Prosper Marchand n'a pas osé citer un écrivain aussi méprisable que Jean-Baptiste Denys. Il sentoit qu'il auroit partagé tout le ridicule d'une pareille autorité.

** On peut aussi reprocher à l'auteur du *Siecle de Louis XIV* d'avoir privé l'histoire de ses principaux appuis, et de lui avoir ôté tous droits à la confiance publique, en se dispensant toujours de citer ses autorités et ses garants : exemple funeste, qui n'a eu que trop d'imitateurs dans le dernier siècle.

amour-propre de l'avantage si facile qu'il donnoit de le réfuter par ses propres paroles.

Nous rapporterons son récit tel qu'il l'a consigné dans *l'édition* de ses ouvrages faite à Genève sous ses yeux et sous sa direction immédiate.

« Celui-ci (Bossuet)[1], qui devint un grand homme, *s'était » d'abord destiné au parti de la robe; et il s'était engagé dans sa plus » grande jeunesse à épouser mademoiselle Des Vieux, fille d'un » rare mérite. Ses talens pour la théologie*, et pour cette sorte d'é» loquence qui le caractérise, se montrèrent de si bonne heure, » que ses parens et ses amis le déterminèrent à l'Eglise. Mademoi» selle des Vieux l'y engagea elle-même, préférant la gloire qu'il » devoit acquérir, au bonheur de vivre avec lui. »

Et à la page 201 du même volume[2] on lit encore :

« Bossuet (Jacques-Bénigne) de Dijon, né en 1627, évêque de » Condom, et ensuite de Meaux..... On a imprimé plusieurs fois » que cet écrivain a vécu marié. Saint-Hyacinthe, connu par la » part qu'il a eue à la petite plaisanterie de Mathanasius, a passé » pour son fils. Il n'y en a jamais eu la moindre preuve. *Une » famille considérée dans Paris et qui a produit des personnes de » mérite*, assure qu'il y a eu un contrat de mariage secret entre » Bossuet, encore très-jeune, et mademoiselle Des Vieux; que » cette demoiselle fit le sacrifice de sa passion et de son état à la » fortune que l'éloquence de son amant devoit lui procurer dans » l'Eglise; *qu'elle consentit à ne jamais se prévaloir de ce contrat, » qui ne fut point suivi de la célébration;* que Bossuet, cessant » ainsi d'être son mari, entra dans les ordres, et qu'après la » mort de ce prélat *ce fut cette même famille qui régla les reprises » et les conventions matrimoniales. Jamais cette fille n'abusa, dit » cette même famille, du secret dangereux qu'elle avait entre les » mains.* Elle vécut toujours l'amie de l'évêque dans une union » sévère et respectée. *Il lui donna de quoi acheter la petite terre » de Mauléon*, à cinq lieues de Paris; elle prit alors le nom » de Mauléon, *et a vécu près de cent ans.* »

On auroit pû d'abord demander à l'auteur du *Siècle de Louis XIV* comment il a su que Bossuet *avait été destiné à la robe.*

Nous avons vu Bossuet entrer dans l'état ecclésiastique *dès l'âge de huit ans*, en 1635; nommé à un canonicat de Metz, *à l'âge de treize ans et deux mois*, en 1640; venir à Paris *à l'âge*

[1] *Voyez* le *Siècle de Louis XIV*, article des *Beaux-Arts*, livre VII, p. 6.
[2] Catalogue des écrivains du siècle de Louis XIV.

de quinze ans pour s'y consacrer uniquement aux études ecclésiastiques ; s'engager irrévocablement à l'Eglise *dès l'âge de vingt et un ans*, en 1648, et promu successivement aux ordres supérieurs, aussitôt qu'il avoit atteint l'âge requis par les lois canoniques.

Nous avons vu Bossuet annoncer, dès l'âge le plus tendre, une sorte de vocation extraordinaire pour le ministère ecclésiastique, par la passion avec laquelle il dévore la Bible dès le premier moment où elle tombe sous sa main ; toutes ses études n'ont pour objet que la science ecclésiastique, et toutes les actions de sa vie publique et particulière ne sont que des actes du ministère ecclésiastique. A quelle époque de sa vie Bossuet a-t-il donc pu *être destiné au parti de la robe*, comme le prétend l'auteur du *Siècle de Louis XIV?* Il est le premier qui ait hasardé cette supposition ; elle lui a paru sans doute nécessaire pour donner un motif quelconque à la fable du mariage.

D'ailleurs, l'auteur du *Siècle de Louis XIV* se réfute lui-même en disant que ce furent les *talents de Bossuet pour la théologie* qui portèrent ses parents et mademoiselle Des Vieux à préférer pour le jeune Bossuet l'état de l'Eglise à celui *de la robe*. Mais si Bossuet étudioit en *théologie*, il ne se destinoit donc pas *à la robe ;* et s'il n'avoit pas encore commencé à étudier *la théologie*, comment peut-on préjuger *ses talents pour la théologie*.

On trouve une contradiction encore plus remarquable dans l'auteur du *Siècle de Louis XIV*. Il rapporte que le prétendu *contrat de mariage ne fut point suivi de la célébration;* il n'y eut donc point de mariage, puisque la *célébration* seule faisoit alors le mariage ; et s'il n'y eut point de *mariage*, comment une famille *considérée dans Paris*, qu'on ne nomme point, et qu'on auroit été bien embarrassé de nommer, *a-t-elle réglé*, *après la mort de Bossuet, les reprises et les conventions matrimoniales. Les reprises et les conventions matrimoniales* ne peuvent point avoir lieu *lorsqu'il n'y a point eu de mariage.*

Le même auteur ajoute : *Cette fille n'abusa jamais du secret dangereux qu'elle avait entre les mains.* Mais comment un contrat de mariage entre deux personnes libres (puisqu'il dit lui-même que Bossuet *n'était point encore engagé dans les ordres sacrés*), comment un pareil contrat, *qui n'a point été suivi de la célébration*, et a été anéanti *de l'aveu des deux parties*, exigeoit-il un si profond *secret*, et comment ce *secret* pouvoit-il jamais être *dangereux?*

Quant à la bizarre histoire qui a voulu faire de Saint-Hyacinthe un fils de Bossuet, elle a été réfutée depuis long-temps

dans le *journal de Verdun*, par un acte authentique qui n'a jamais été contredit. Le véritable nom de ce Saint-Hyacinthe, qui se faisoit aussi quelquefois appeler Thémiseuil, étoit Hyacinthe Cordonnier. Il étoit né à Orléans, le 26 septembre 1684, de Jean-Jacques Cordonnier, seigneur de Bel-Air, et auparavant porte-manteau de Gaston, duc d'Orléans. Le nom de la mère étoit Anne-Marie Mathé. C'est ce qui a été constaté par une expédition authentique de *l'extrait baptistaire*, tirée des registres de la paroisse de Saint-Victor d'Orléans ; et Bossuet étoit évêque *depuis quinze ans* lorsque Saint-Hyacinthe vint au monde.

Mais nous ne devons pas nous contenter de trouver dans le récit même de l'auteur du *Siècle de Louis XIV* la réfutation qui résulte des contradictions qu'il renferme.

Nous avons à produire des témoignages plus positifs, qui expliquent la nature des rapports qu'eut Bossuet avec mademoiselle Des Vieux de Mauléon, leur origine, leurs suites; et l'incident auquel ils donnèrent lieu après la mort de ce prélat.

On doit bien croire que, lorsque le libelle de Jean-Baptiste Denys parut en 1712, on fut un peu étonné en France de l'étrange accusation portée contre un évêque tel que Bossuet, connu par sa sévérité, ses principes et la pureté de ses mœurs. Ses relations avec mademoiselle Des Vieux de Mauléon, qui faisoit profession de la plus haute piété, avoient toujours été très-publiques. Bossuet étoit son directeur, *elle recevoit souvent la communion de sa main*[1], et quoique Bossuet, pendant sa longue carrière, ait eu souvent à combattre des adversaires puissants et des ennemis ardents, jamais on n'avoit osé élever le plus foible nuage sur la régularité de sa conduite.

Personne certainement en France ne crut à la calomnie de Jean-Baptiste Denys. Mais on voulut savoir tout ce qui pouvoit y avoir donné lieu. Nous trouvons, parmi les papiers qui nous ont été confiés, une lettre *manuscrite*, qui date du moment même où parut le libelle de Jean-Baptiste Denys. Elle renferme tous les éclaircissements que nous pouvions désirer [*].

« Parlons maintenant de l'homme illustre que l'on a calomnié

[1] Mts. de Ledieu.

[*] Cette lettre fut écrite par un ecclésiastique nommé Fouilloux, et elle est adressée à un docteur de Sorbonne nommé Besoigne. Ces deux hommes étoient connus dans le temps par leur zèle ardent pour le jansénisme. Ils ont écrit un grand nombre d'ouvrages que personne ne lit plus, mais dont les titres se trouvent dans quelques dictionnaires historiques.

» après sa mort. Voici ce que j'appris avant-hier d'un vertueux » prêtre, qui a été plus de vingt ans auprès de lui.

« En 1664 ou 1665, la demoiselle Des Vieux n'avoit que *neuf* » *ou dix ans*, et l'abbé Bossuet étoit prêtre. Il fut fait évêque » quelques années après, et précepteur de monseigneur le Dau- » phin. Il demeuroit chez monsieur de Lameth, alors doyen de » Saint-Thomas-du-Louvre, et mort curé de Saint-Eustache, » qui logeoit et nourrissoit cinq ou six abbés du premier mérite, » dont le nôtre tenoit le premier rang. La demoiselle de Mau- » léon * avoit une tante chez feu madame Henriette d'Angle- » terre, à laquelle elle fit connoître ce que valoit l'abbé Bossuet, » qui par ce moyen fut connu à cette Cour. Sa nièce, qui demeu- » roit auprès de M. de Lameth, venoit assez souvent chez lui, et » on la recevoit comme un enfant, la faisant chanter et causer. » L'abbé Bossuet, qui avoit de l'obligation à sa tante, lui fai- » soit plus d'amitié que les autres, et il l'a conservée jusqu'à la » mort par pure reconnoissance, lui prêtant souvent son car- » rosse et un laquais, surtout depuis qu'elle eut des affaires d'in- » térêt à soutenir.

» Le contrat qui a fait parler après sa mort étoit un caution- » nement accordé à cette demoiselle, pour la somme de quarante » mille francs, que M. Pajot lui prêta à la prière de l'abbé Bossuet, » et sur sa caution. C'étoit pour recouvrer des étaux à la halle » de Paris, dont le revenu, s'il eût été bien gouverné, devoit » aller à quatre mille francs par an au moins. Mais par le peu » de capacité de cette demoiselle, il se réduisoit à peu de chose, » et M. de Meaux étoit souvent obligé de payer les intérêts de » la somme empruntée. *Il en avoit toujours tiré de bonnes quit-* » *tances, qui ont servi après sa mort à l'abbé Bossuet d'à-présent* » (depuis évêque de Troyes), *pour ôter à mademoiselle de Mauléon* » *le bien qu'elle avoit recouvré avec les quarante mille francs prêtés.* » *MM. Pajot ont ledit bien, et je la crois réduite à l'aumône.* Je » l'ai vue bien des fois venir chez madame de Caumartin, la prier » d'employer son crédit auprès de madame Pajot pour avoir du » temps, et n'être pas consumée en frais. Comme la famille de » feu M. de Meaux étoit fort tourmentée pour ce cautionnement; » *ils l'ont pressée, et elle s'en est fort plainte.* Ce contrat, ayant » par le bruit de l'affaire été fort public, a fait répandre le bruit » dont vous me parlez; et comme les hérétiques et les quiétistes

* C'est le nom qu'elle prit depuis; mais elle portoit alors celui de *Des Vieux*.

» avoient fort en butte M. de Meaux, et que les libertins mêmes » aiment assez à railler sur les personnes les plus distinguées dans » l'Eglise, on a répandu que c'étoit un contrat de mariage, ce » qui est très-faux. Cette affaire est pleinement étouffée; et ce que » l'on vous a dit ne peut venir que de ce que ce qui est fini à » Paris se répand dans les provinces, où les choses reviennent » tard. Aussi vois-je avec joie que vous ne demandez pas cet éclair- » cissement pour vous, mais pour la personne qui vous a parlé. »

Je trouve dans le *journal* de l'abbé Ledieu la confirmation de tous les faits rapportés dans cette lettre. Son témoignage doit avoir d'autant plus d'autorité, qu'il écrivoit chaque jour, avec la fidélité la plus minutieuse, tout ce qui se passoit sous ses yeux dans la maison de Bossuet. Les articles de ce *journal* qui concernent mademoiselle de Mauléon sont écrits avant que Jean-Baptiste Denys eût inventé la fable du mariage; et l'abbé Ledieu ne peut pas être soupçonné d'avoir écrit pour réfuter une accusation qui n'existoit pas encore. Son *manuscrit*, que nous avons sous les yeux, est disposé de manière qu'il ne pouvoit recevoir aucune intercalation.

C'est dans ce *journal* que je trouve sous la date du 25 *février* 1703, l'article suivant :

« *M. de Meaux s'est fait rendre compte ces jours-ci des affaires de* » *mademoiselle de Mauléon avec madame Pajot, et cette dame est* » *venue elle-même voir M. de Meaux. Il paroît que le prélat songe à* » *se tirer de cette affaire, où il est caution.* »

Bossuet ressentoit alors les premières atteintes de la cruelle maladie dont il mourut l'année suivante, et il s'occupoit à mettre en ordre ses affaires temporelles.

Le dénoûment des affaires de mademoiselle de Mauléon avec les héritiers de Bossuet, se trouve également rapporté dans le *journal* de l'abbé Ledieu, et ce dénoûment est précisément le contraire de celui qu'il a plu à Jean-Baptiste Denis et à l'auteur du *Siècle de Louis XIV* d'imaginer.

On lit dans ce *journal*, sous la date du 24 *juin* 1706, deux ans après la mort de Bossuet, et six ans avant que Jean-Baptiste Denys ait publié son libelle : « J'apprends de M. Anisson fils, » conseiller en la Cour, que mademoiselle de Mauléon a été con- » damnée par arrêt du parlement dans sa chambre, à faire vendre » par décret sa maison de Mauléon, située à Saint-Brice, près » Montmorency, avec ses dépendances, et sa halle au poisson, » *pour payer tant les sommes principales dues aux héritiers de feu* » *monsieur Pajot, avocat, que les intérêts dus tant à eux qu'à la*

» *succession de feu M. de Meaux, qui avoit souvent payé en sa » vie les arrérages des rentes de feu monsieur Pajot.* »

Il résulte de tous ces témoignages, dont on ne peut contester l'authenticité;

1.° Que Bossuet étoit prêtre depuis treize ans lorsqu'il vit pour la première fois mademoiselle Des Vieux.

2.° Que mademoiselle Des Vieux de Mauléon n'avoit alors que dix ou onze ans.

3.° Qu'elle n'auroit pu contracter un mariage secret qu'à l'âge de quinze ou seize ans, c'est-à-dire, en 1669 ou 1670, époque à laquelle Bossuet, âgé de 43 ans, étoit déjà évêque.

4.° Que le *contrat* où Bossuet étoit intervenu étoit un *contrat public de cautionnement*, revêtu de toutes les formes légales, et non un contrat secret de mariage.

5.° Que Louis XIV a si peu ordonné à l'abbé Bossuet neveu de l'évêque de Meaux, d'assoupir cette affaire, comme le prétend Jean-Baptiste Denys dans son libelle, que l'abbé Bossuet a dirigé, comme héritier de son oncle, une action *publique* contre mademoiselle Des Vieux devant le premier tribunal du royaume.

6.° Si mademoiselle de Mauléon eût été dépositaire de quelque *secret dangereux* pour la gloire de Bossuet, comme le suppose l'auteur du *Siècle de Louis XIV*, l'abbé Bossuet se seroit bien donné de garde de la porter à quelque résolution désespérée. Il auroit pu craindre que mademoiselle de Mauléon, irritée de voir le neveu d'un homme qui lui avoit marqué l'affection la plus constante jusqu'au dernier moment, se joindre à ses créanciers, et la réduire à la misère pour le recouvrement de quelques arrérages, n'abusât du *secret dangereux* dont on la suppose dépositaire; elle se borna *à se plaindre fortement de l'abbé Bossuet*, parce qu'elle n'avoit que des *plaintes* à former, et aucun *secret* à révéler.

7.° Au lieu de *conventions et de reprises matrimoniales réglées secrètement par une famille considérée dans Paris*, ainsi que le rapporte l'auteur du *Siècle de Louis XIV*, on voit qu'un arrêt du parlement de Paris, *très-public et très-authentique*, dépouille mademoiselle de Mauléon de toute sa fortune au profit de ses créanciers, au nombre desquels se trouvoient les héritiers de Bossuet.

8.° Au lieu de la *riche succession* laissée par Bossuet à mademoiselle Des Vieux de Mauléon, si l'on en croit Jean-Baptiste Denys, on ne voit à cette femme que des dettes et des créanciers qui la réduisent à un état voisin de l'indigence.

9.° Il est impossible de deviner où l'auteur du *Siècle de Louis XIV* a trouvé que mademoiselle de Mauléon *a vécu près de cent*

ans, ou plutôt il est facile de reconnoître qu'il étoit obligé de recourir à cette fiction pour donner quelque foible vraisemblance à son roman. Il avoit représenté Bossuet encore *très-jeune* engagé à mademoiselle Des Vieux de Mauléon ; il falloit donc dans son système les faire naître contemporains l'un de l'autre, et donner *cent ans* à mademoiselle des Vieux, parce qu'elle a survécu plusieurs années à Bossuet. C'est par le même motif qu'il a imaginé le premier que Bossuet fut d'abord *destiné à la robe*.

Il semble que le nom seul de Bossuet auroit pu nous dispenser d'entrer dans des détails aussi minutieux. Mais on ne peut jamais calculer l'impression que laisse trop souvent dans des esprits faciles et ignorants, l'extrême confiance avec laquelle quelques écrivains ont hasardé les faits et les anecdotes les moins vraisemblables.

N.° 2.

DES LETTRES DE TURENNE A SA FEMME.

ix ans avant sa conversion (le 20 décembre 1658), monsieur de Turenne écrivoit d'Ypres à la maréchale de Turenne ;

« On fit la cène ici dimanche passé. M. Brévin prêcha très-» bien ; il faudroit en devenir plus homme de bien, qui seroit » le principal ; mais on a de la peine à y parvenir ; et quand on » se consulte au fond, il me semble qu'on ne change guère.

» En parlant sur ces paroles ; SORTEZ DE BABYLONE, *il me fit* » *comprendre qu'il ne s'en seroit pas allé si vite que les réformateurs.* » C'est un esprit qui a beaucoup de connoissances et point d'ai-» greur. Il est tombé d'accord avec moi, qu'on n'instruit point » les gens de bonne foi dans les deux religions, et que chacun » de son côté fait voir la religion de l'autre pour en donner de » l'aversion ; de même que dans une ville où il y a deux cabales, » vous ne trouvez de naïveté de pas un côté.

» *Je sais ce que ma sœur et vous pensez dessus sur mon sujet.* » *Vous voyez qu'une personne qui ne donneroit pas tant dans mon* » *sens que M. Brévin, me rendroit l'esprit plus ferme. Mais vous* » *vous trompez.* Il prêcha sur ce que Notre-Seigneur dit en don-» nant la cène à ses disciples et ne dit pas un mot de controverse. » On voit bien qu'il a fort lu les anciens, et qu'il y accorde son » style. »

Deux ans après, on voit Turenne s'éloigner d'une manière encore plus sensible des sentiments des protestants. Sa lettre du 12

février 1660, datée d'Amiens, est surtout remarquable par les réflexions pleines de sens qu'on y trouve sur le débordement de toutes les sectes qui couvroient l'Angleterre.

« Je vous dirai naïvement sur le livre du Port-Royal que je viens » de lire *: Je souscrirai à l'article dont je vous ai écrit. *Quand » on ne veut point se préoccuper, on voit souvent par les grands dis- » cours que l'on fait contre les catholiques, qu'on cherche noise, et » pensant réformer, on va bien loin au-delà de la charité.* Il faut » avoir extrêmement bonne opinion de soi, pour ne pas voir que » l'éducation et les discours ne nous tirent pas d'un côté; et vous » savez le nom que l'on mérite quand on ne s'attache point aux » bonnes raisons pour en juger et les comparer aux autres choses, » mêlant nos recherches avec de l'humanité et de la dévotion.... Je » vois par le récit d'un gentilhomme que j'avois envoyé au géné- » ral Monk, l'état de la religion en ce pays. *On reconnoît par » toutes les sectes qui abondent en Angleterre, que trop d'indépen- » dance d'esprit, quoique avec du bon sens, et peut-être de la dévo- » tion, on a si fort défiguré la religion, que chaque personne fait » une secte à sa mode, et que chaque personne qui lit la parole de » Dieu et veut l'expliquer à sa fantaisie, va bien plus loin qu'on » ne pense. Vous sentez bien dans le fond de votre conscience que » l'on tourne un peu plus les esprits dans la jeunesse du côté de la » dispute que de la vraie dévotion, dont j'avoue que je m'acquitte » très-mal. Mais je vois assez bien les motifs qui font agir les per- » sonnes.* »

Sa lettre du 11 juin 1660, datée de Saint-Jean-de-Luz, ne laisse plus aucun doute sur ses véritables sentiments. On voit qu'au milieu même des soins de la guerre et des négociations de la paix, Turenne s'étoit livré à une étude approfondie des ouvrages les plus célèbres des partisans des deux communions; et que, dans le calme d'une conscience droite et pure, il balançoit avec cette rectitude de jugement dont peu d'hommes ont été doués à un degré aussi remarquable, tous les motifs qui devoient déterminer sa dernière résolution dans une question si importante.

« On m'a donné ici un livre d'un nommé monsieur Martin, » ministre qui a changé de religion. J'en ai lu peu de chose, et il » me paroît de bon sens. *Je vous dirai franchement que beaucoup*

* Il s'agit du livre *de la Perpétuité de la Foi sur l'eucharistie*, que Nicole fit d'abord paroître en un vol. *in*-12, et qu'on a ensuite appelé la *petite Perpétuité*, pour la distinguer de la *grande Perpetuité*, en plusieurs volumes *in*-4.°, qui ne parurent que quelques années après.

» *de ministres, à qui j'ai parlé, me paroissent pleins de préjugés,*
» *et n'ont point cette naïveté qui persuade. C'est qu'ils ont accoutumé*
» *de voir des gens qui se contentent de termes, et qui ne savent pas*
» *que pour satisfaire l'esprit, il vaut beaucoup mieux avouer son*
» *tort que d'esquiver une raison.*

» *J'ai été quelques temps à entendre ce que vous voulez me dire par*
» *un trait que vous tirez contre moi. Je ne le mérite pas, et dans*
» *une amitié comme la nôtre, les petites égratignures ne valent rien.*
» Devant Dieu, toutes choses sont criminelles; mais devant les
» hommes, je n'ai assurément rien à me reprocher. Je sais bien
» que, m'aimant comme vous faites, vous serez extrêmement
» affligée de ce que je suis si sensible à vos reproches; mais n'ayant,
» Dieu merci, pas besoin de remontrances, j'aime mieux m'en
» décharger un peu le cœur avec vous, que de l'y garder trop,
» quand il est question de choses qui vous touchent de si près
» que la religion. *Je vous dis simplement mes pensées, et elles vous*
» *blessent. Cela, à dire vrai, me fait regarder le grand chagrin*
» *que vous avez d'une autre façon que je ne ferois, si je vous avois*
» *trouvée bien ingénue à reconnoître de certaines vérités que je crois*
» *claires comme le jour. Il faut que chacun agisse selon sa con-*
» *science; alors, ma sœur, vous et moi serons tout aussi bons amis*
» *qu'auparavant.*

» J'ai lu ce matin un livre que je trouvai hier chez M. Duplessis,
» secrétaire d'état. C'est un recueil en françois fait à Port-Royal,
» de ce que les Pères des premiers siècles ont dit de l'eucharistie*.
» Il y a les passages entiers avec les discours qui les précèdent et
» ceux qui suivent, et rien de l'auteur du livre. *Si cela n'est pas*
» *vrai, on peut le contredire. Mais je vous assure que ce n'est pas ce*
» *que nous disons. Je pense que tous les discours que je fais dans mes*
» *lettres m'ont attiré un peu les reproches que vous me faites; mais*
» *rien ne peut altérer ma tendresse pour vous.* Je me servirai néan-
» moins de vos remontrances, et je vous prie de croire que je
» sais bien comme vous m'aimez. Cela me touche beaucoup. Croyez
» aussi que ce qui est naturel et qui regarde le mouvement des
» esprits, je le vois très-bien. Pour ce qui est de nous, j'ai la
» soumission qu'il faut avoir, quoique non pas encore au degré
» qu'elle doit être. *J'ai pensé déchirer cette lettre. Mais la fin vous*
» *confirmera mon amitié tout entière.* »

* La *Perpétuité de la Foi*, dont on a déjà parlé.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

DU LIVRE DEUXIÈME.

N.° 1.

SUR LES SERMONS DE BOSSUET.

Bossuet étoit mort depuis plus de soixante ans ; et ses *Sermons* étoient encore inconnus au public. Ils étoient restés ensevelis avec une multitude de papiers de ce grand homme dans le cabinet de l'évêque de Troyes, son neveu (l'abbé Bossuet). La difficulté, et peut-être l'impossibilité apparente de mettre un peu d'ordre dans ce recueil immense, avoient fait renoncer à l'idée de tenter un travail si pénible, et qu'aucun succès ne paroissoit devoir récompenser [1]. Tous ces *Sermons* étoient écrits sur des feuilles volantes, dont le caractère très-difficile demandoit une étude particulière, pour ne point se méprendre dans la lecture. Remplis de rature, ils étoient chargés dans les interlignes d'une écriture plus indéchiffrable encore que celle du corps des *manuscrits*. Les mots souvent ajoutés sur les interlignes, pour servir de *variantes*, venoient encore augmenter la confusion et l'embarras. Des transpositions presque inintelligibles, des additions de toute espèce, dont il falloit deviner l'emploi et le lieu, pour retrouver l'ordre et le fil du discours ; un nombre infini de textes latins sans citation, et dont il falloit constater les auteurs originaux, offroient des difficultés qui parurent vraisemblablement insurmontables à l'évêque de Troyes, et qui peuvent excuser jusqu'à un certain point l'espèce d'abandon où il laissa cette portion de l'héritage de son oncle.

D'ailleurs il paroît que Bossuet, qui a obtenu tant de gloire, ne pensoit jamais à la gloire. Tout ce qu'il a fait, tout ce qu'il a écrit, étoit commandé par un devoir pressant, ou par un

[1] *Préface* des *Sermons* de Bossuet.

grand *intérêt*. Il ne concevoit pas même comment on faisoit un livre pour faire un livre.

Cet homme, dont la postérité s'est tant occupée, et qui occupera long-temps la postérité, ne s'en est pas occupé lui-même un seul moment. Il est vraisemblable qu'il parloit très-peu des *sermons* qu'il avoit prêchés dans sa jeunesse, et qu'il les avoit oubliés dans les cartons où étoient déposés sans ordre et sans suite ces premières productions de son génie.

Ce qui porte à croire à cette singulière indifférence de Bossuet, c'est que l'abbé Ledieu, son secrétaire, qui a passé avec lui les vingt dernières années de sa vie, et qui a recueilli avec un respect religieux tous les détails qui pouvoient le faire connoître, dit formellement, dans ses mémoires *manuscrits*, que Bossuet n'avoit jamais écrit ses *sermons*. L'évêque de Troyes, qui n'avoit jamais vu son oncle *y attacher le moindre intérêt* et qui étoit d'ailleurs effrayé des difficultés que présentoit un travail au-dessus peut-être de ses forces, *crut sans doute* que ces *Sermons* ne pouvoient rien ajouter à une gloire appuyée sur tant d'autres titres éclatants, et il les avoit probablement condamnés à une éternelle obscurité.

A sa mort, le président de Chasot, son petit-neveu, les recueillit avec les autres *manuscrits* de Bossuet, et les laissa dans le même état où il les avoit reçus.

Mais lorsqu'en 1768 et 1769 on publia le *prospectus* d'une nouvelle édition des *Œuvres de Bossuet*, madame de Chasot, sa veuve, et M. de Montholon, frère de madame de Chasot, s'empressèrent de communiquer aux éditeurs tous les *manuscrits* qu'ils avoient à leur disposition

Si le public doit de la reconnoissance aux propriétaires de ces précieux *manuscrits*, il doit aussi des *éloges* au zèle ardent des éditeurs, qui ont su vaincre avec tant de courage et de succès les difficultés d'un travail aussi pénible. On peut s'en faire une idée par l'exposé que nous venons de présenter de l'*état* où se trouvoient ces *manuscrits* *.

Mais enfin le succès le plus heureux a couronné eurs soins et leurs efforts, et les *Sermons* de Bossuet parurent pour la première fois en 1772, dans les tomes IV, V, VI, VII et VIII de la dernière édition in-4° des *Œuvres de Bossuet*.

Cependant les éditeurs ne se flattent pas d'avoir recueilli tout les *Sermons* de ce grand évêque.

* Il n'est personne qui ne puisse s'en convaincre par soi-même à la Bibliothéque royale, où ces manuscrits sont déposés.

L'éveque de Troyes en avoit probablement perdu une grande partie, soit qu'il les eût donnés, soit qu'on ne les lui eût pas rendus. Quelques-uns, à la vérité, mais en petit nombre, sont revenus aux éditeurs, à qui ils ont été remis par les personnes mêmes à qui l'évêque de Troyes les avoit donnés.

Bossuet a laissé lui-même des listes, quoique bien imparfaites, de ses *Sermons;* et ces listes en indiquent un très-grand nombre qu'on n'a jamais pu recouvrer.

D'ailleurs il est constant que Bossuet a prêché six *Carêmes* et quatre *Avents*, soit à Paris soit à la Cour. Il avoit souvent prêché à Metz avant de prêcher à Paris, et la plupart des *Sermons* de cette époque de sa vie ne se retrouvent plus.

Bossuet a souvent dit qu'il n'avoit jamais prêché le même *Carême* ni le même *Avent;* la collection imprimée de ses *Sermons*, quelque étendue qu'elle soit, n'en offre donc qu'une foible partie.

C'est ce qui autorise les éditeurs de Bossuet à penser que si on avoit pu réunir tous les *Sermons* qu'il a prêchés et tous les discours *ecclésiastiques* qu'il a prononcés dans le cours de sa vie, on auroit une collection qui égaleroit en nombre ceux des Pères de l'Eglise, dont on en a le plus recueilli, et qui offriroit dans plusieurs de ses parties leur mérite et leur beauté.

Quelle idée prodigieuse doit-on se faire du génie et de la fécondité d'un homme qui, dès sa jeunesse, a produit tant de choses admirables, et qui à peine daigne s'en souvenir dans la suite de sa vie, parce qu'il a fait des choses plus admirables encore. Bossuet accable réellement l'imagination.

Mais on demandera peut-être comment l'abbé Ledieu, attaché si long-temps à Bossuet, a-t-il pu assurer d'une manière si formelle que Bossuet *n'avoit jamais écrit ses Sermons.* On pourroit se borner à une seule réponse : Ces *Sermons* existent; ils sont tous écrits de la main de Bossuet, ils sont sous les yeux du public; il n'est aucune assertion qui ne doive s'évanouir devant une pareille démonstration

D'ailleurs cette contradiction apparente s'éclaircit facilement. L'abbé Ledieu n'entra chez Bossuet qu'en 1684. Ce prélat étoit déjà évêque de Meaux, et il est certain qu'alors Bossuet *n'écrivoit plus ses Sermons*, ou qu'il n'en *écrivoit* qu'un très-petit nombre. La longue habitude qu'il avoit contractée dès sa jeunesse de parler en public, et l'étude continuelle qu'il n'avoit cessé de faire des livres sacrés et des écrits des saints Pères, lui rendoient sans cesse présents tous les textes, toutes les autorités et toutes les preuves dont il avoit besoin pour monter en chaire après une très-courte

préparation. L'abbé Ledieu, témoin de la manière habituelle dont Bossuet prêchoit à Meaux, a pu croire que telle avoit été la méthode de Bossuet dans tous les temps de sa vie. Il paroît d'ailleurs que l'abbé Ledieu n'avoit pas apporté son exactitude ordinaire à examiner cette partie des porte-feuilles de Bossuet, ensevelis depuis tant d'années dans son cabinet, et qui y étoient probablement relégués avant que l'abbé Ledieu devînt son secrétaire. Enfin, on le répète, les faits parlent plus haut que tous les raisonnements. Les *Sermons* de Bossuet, écrits de sa main, existent encore.

Quant au témoignage de Burigny, on ne doit pas le compter. Il avoit écrit sa *Vie de Bossuet* avant qu'on eût recouvré ses *Sermons manuscrits :* d'ailleurs cette *Vie de Bossuet* n'est qu'une copie incomplète d'un manuscrit de l'abbé Ledieu.

Il en est de même de ce qu'a écrit le père de la Rue dans la *préface* de ses *Sermons*. Il avoit composé l'éloge funèbre de Bossuet sur les *mémoires* qui lui avoient été fournis par l'abbé Ledieu, et il a dû nécessairement se tromper avec lui, parce qu'il devoit naturellement accorder une entière confiance au témoignage d'un homme d'ailleurs très-instruit sur tout ce qui concernoit Bossuet, et qui avoit passé les vingt dernières années de sa vie avec lui.

N.° 2.

SUR LA LETTRE DE BOSSUET AUX RELIGIEUSES DE PORT-ROYAL.

Cette lettre a dû être écrite à la fin de 1664, ou au commencement de 1665. Bossuet y parle de l'ordonnance de M. de Péréfixe (du 7 juin 1664), et il n'y parle point de la bulle d'Alexandre VII, du 15 février 1665, qui prescrivit un formulaire peu différent de celui qui avoit été proposé par l'assemblée de 1661. Tous les raisonnements de Bossuet se rapportent à ce dernier formulaire, que quelques évêques s'étoient refusés à adopter, comme émané d'une autorité dont ils contestoient la compétence. On voit, par la lettre de Bossuet, que cette difficulté de forme ne l'empêchoit pas de prononcer que les religieuses de Port-Royal étoient obligées de souscrire ce *formulaire* par *obéissance* à leur évêque, qui avoit droit de l'exiger, et dont elles ne pouvoient contester l'autorité et la juridiction. Ce prélat d'ailleurs ne faisoit que se conformer à des délibérations d'assemblées du clergé, dont l'autorité royale avoit ordonné l'exécution *.

* Louis XIV, par une déclaration enregistrée au parlement le 19 avril 1664.

La bulle d'Alexandre VII (du 15 février 1665), qui suivit de si près la lettre de Bossuet, ajoutoit encore à la force et à l'autorité de ses raisonnements. Elle avoit été reçue par la presque universalité des évêques de France, et revêtue de la sanction royale par une déclaration enregistrée au parlement le 29 avril 1665.

On a tenté d'élever quelques doutes sur la vérité et l'authenticité de cette lettre. Mais, dans l'impossibilité d'y méconnoître la logique et le langage de Bossuet, le dernier *éditeur* de Bossuet, que cette lettre importunoit beaucoup, a voulu du moins faire entendre qu'il n'en avoit fait aucun usage pour l'objet qu'il s'étoit proposé en l'écrivant, et qu'il *ne l'avoit point envoyé aux religieuses de Port-Royal.*

Nous croyons n'avoir rien de mieux à faire pour fixer [illegible]s les doutes et pour détruire toutes les suppositions de l'éditeur, que de rapporter les déclarations de Bossuet lui-même, telles que l'abbé Ledieu les a consignées dans son *Journal.*

« Dès hier [1], M. de Meaux me demanda un écrit qu'il avoit » fait autrefois pour persuader aux religieuses de Port-Royal de » signer le *formulaire*, suivant l'intention de M. de Péréfixe, ar- » chevêque de Paris. Je lui ai trouvé son écrit; *il est en forme de » lettre adressée à ces religieuses mêmes, et il m'a dit que dans ce » temps-là il l'avoit donné à M. de Péréfixe même* *. Il y entre tout- » à-fait au fond de la question, comment on doit signer les déci- » sions de l'Eglise touchant le dogme et touchant les faits.

» M. de Meaux [2] m'a fait encore relire sa *lettre aux religieuses » de Port-Royal.* Dès les commencements, il y est fait mention des » conférences que M. l'abbé Bossuet (M. de Meaux) avoit eues à » Port-Royal même avec les religieuses, dont il est aussi parlé » dans l'histoire du jansénisme en trois tomes *in*-12, publiée pour » répondre à l'*Histoire des cinq Propositions*, par l'abbé Dumas. » *Mais on n'y a rien dit de cette lettre, qu'aujourd'hui même M. de » Meaux estime très-importante, parce qu'il y répond, dit-il, à » ce que M. Arnauld avoit dit de plus fort pour la justification des » religieuses de Port-Royal.* C'est ce qui est ici traité au long d'une

[1] Extrait du journal *manuscrit* de l'abbé Ledieu, sous la date du 9 janvier 1703. *Manuscrits.* — [2] Même journal, sous la date du 15 janvier 1703.

avoit ordonné la souscription du *formulaire* prescrit par l'assemblée du clergé de 1661, et conforme à celui de l'assemblée de 1656.

* M. l'abbé Ledieu ajoute, dans un autre *Mémoire* également écrit de sa main, « *que Bossuet envoya cette lettre à Port-Royal, par l'ordre de » l'archevêque.* »

» manière très-solide, quoique simple et proportionnée à la portée » de ces filles, *où l'on voit que M. de Meaux, loin d'être favorable » aux jansénistes, a été au contraire très-opposé de tout temps à » leurs maximes. Aussi me disoit-il : Ce sont eux qui ont accoutumé » le monde, et surtout les docteurs, à avoir peu de respect pour les » censures de l'Eglise, et non-seulement pour celles des évêques, » mais encore pour celles de Rome même, au moins dans les ma- » tieres qui les touchent, et surtout dans les faits ; car, pour la mo- » rale, ils ont fort exalté de tout temps les condamnations des ca- » suistes et des jésuites.*

» Cette lettre aux religieuses de Port-Royal est donc une pièce » très-importante pour faire voir le véritable sentiment de M. de » Meaux sur l'affaire du jansénisme, et que sa conduite d'aujour- » d'hui est la même qu'elle étoit dès ces temps-là, dans sa jeunesse, » et avant son épiscopat. *Vous voyez*, me dit-il à cette occasion, » *combien j'étois alors attentif à cette affaire, et combien je la suivois » de près.* Tant il a été toute sa vie appliqué à servir l'Eglise ! »

Cette lettre aux religieuses de Port-Royal n'avoit jamais été publiée du vivant de Bossuet. Elle parut tout à coup dans un mandement du cardinal de Noailles, du 15 avril 1709, adressée aux religieuses de Port-Royal, cinq ans après la mort de Bossuet.

Comment le cardinal de Noailles se détermina-t-il à faire usage de cette lettre ? comment en eut-il connoissance ? C'est ce que l'abbé Ledieu va nous apprendre ; car il continua son *journal* long-temps encore après la mort de Bossuet.

« M. le cardinal de Noailles [1] a jugé à propos de publier, le 15 » du mois d'avril dernier (1709), une lettre écrite en 1665, par » feu M. Bossuet, évêque de Meaux, alors abbé, aux religieuses de » Port-Royal, pour leur persuader la signature du formulaire » contre Jansénius. *J'ai une copie de ma main de cette lettre, dif- » férente en partie de la copie que le cardinal en a fait imprimer.* » Comme j'en ai souvent parlé à Paris, *et que les jansénistes vien- » nent de publier un écrit en réponse au mandement dont le cardinal » a accompagné cette lettre, par lequel les jansénistes disent que » feu M. de Meaux avoit changé d'avis avant sa mort, l'abbé Bos- » suet* (neveu), *sachant que j'ai cette copie, me presse fort de la lui » envoyer.* Je la lui envoie, à condition de me rendre fidèlement » et exactement cette copie, qui me tient lieu de l'original.

» Il me promet de me la rendre fidèlement. Par sa dernière lettre » d'hier 23, il me demande avec grande instance l'original sur

[1] Journal de l'abbé Ledieu, sous la date du 11 juillet 1709. *Manuscrits.*

» lequel j'ai fait ma copie, et que M. le cardinal de Noailles le » veut voir. Aux précédentes lettres, j'ai répondu que ma copie » étoit le dernier état auquel l'auteur avoit voulu que sa lettre » demeurât, et enfin qu'elle tenoit lieu du véritable original, revu » et corrigé par l'auteur même, et fait sous ses yeux et sa direction, » voilà tout ce que j'ai voulu dire. Je ne réponds point à sa der- » nière lettre du 23 juillet (1709), qui devient vive et piquante; » il le faut laisser quelque temps s'adoucir, et lui donner à en- » tendre que ne me laissant point ébranler à ses menaces, il feroit » mieux de me gagner par douceur.

» Ce mardi 22 octobre [1], j'ai été voir l'abbé Bossuet, qui se » trouvoit à Paris, et je l'ai prié de me rendre, suivant sa pa- » role, ma copie originale de la lettre de feu M. de Meaux aux » religieuses de Port-Royal. Il m'a dit pour conclusion que, puis- » que c'étoit un original, il lui appartenoit, et qu'au surplus il » m'en offroit une copie. Je lui ai répliqué que m'étant donné la » peine d'en faire la copie moi-même, cette copie m'appartenoit, » et qu'une copie faite dessus lui suffiroit, puisqu'aussi-bien il » ne trouvoit pas la mienne même authentique. Nous avons eu, » l'abbé et moi, une longue explication sur cette lettre, moi, lui » répétant toujours la vérité que je lui avois écrite ci-devant, » que ma copie avoit été faite sous les yeux et la direction de M. » de Meaux, voulant que ma copie demeurât pour un original; » qu'au surplus, je verrois M. le cardinal de Noailles.

» Je viens de voir M. le cardinal de Noailles [2], lui rendant un » si bon compte de *ma minute originale*, qu'il m'a dit qu'il étoit » content de moi, et qu'il ne manqueroit point de le dire à M. » l'abbé Bossuet. Je ne puis avoir une plus grande marque de sa » satisfaction que de m'avoir rendu *ma minute originale*, et de » me l'avoir laissé emporter.... Et ce bon cardinal, me faisant » raconter *ab initio* l'histoire de la *lettre aux religieuses de Port-* » *Royal*, il ne put s'empêcher de me dire *qu'il avoit eu un peu à* » *se plaindre de ce que cette lettre avoit été d'abord communiquée à* » *feu M. l'évêque de Chartres* [*], *à M. de Meaux d'aujourd'hui, à* » *madame de Maintenon et autres, et qu'il avoit été le dernier à qui* » *elle avoit été envoyée; et il a bien voulu m'avouer que madame de* » *Maintenon lui ayant demandé de publier cette lettre avec un ca-* » *ractère authentique, il s'étoit résolu, comme il avoit fait, de la*

[1] Journal de l'abbé Ledieu, 22 octobre 1709. *Manuscrits.* — [2] *Ibid.* 27 octobre.

[*] M. Godet Desmarais, qui étoit mort cette même année 1709.

» *donner avec son mandement. Mais j'ai vu depuis M. l'abbé Bignon,*
» *qui m'a appris que feu M. Godet Desmarais, évêque de Chartres,*
» *avoit engagé madame de Maintenon à parler à M. le cardinal de*
» *Noailles, pour l'engager à rendre cette lettre publique sous son au-*
» *torité.* »

L'abbé Ledieu ne nous apprend pas comment l'évêque de Chartres et l'évêque de Meaux (Bissy) en avoient eu connoissance.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

DU LIVRE TROISIEME.

N.° 1.

SUR LE LIVRE DE L'*EXPOSITION*.

Les protestants avoient commencé par avouer que la doctrine du livre de l'Exposition *se rapprochoit beaucoup de la leur*, *qu'elle entroit dans leurs sentiments, qu'elle levoit de grandes difficultés...* Mais ils affectoient de douter *qu'elle fût jamais approuvée par les docteurs de la communion de l'auteur ;* et ils avoient vu toutes les églises catholiques approuver la doctrine de Bossuet.

Déconcertés par un témoignage si éclatant et si unanime, ils affectèrent tout à coup de dédaigner ces approbations partielles, et eurent l'imprudence d'annoncer que *l'oracle de Rome frapperoit de sa censure une doctrine si contraire à ses maximes ;* et on venoit d'entendre *l'oracle de Rome* prononcer, dans la forme la plus expresse et la plus solennelle, que la doctrine de l'Exposition étoit celle de l'Eglise romaine.

En vain, pour affoiblir l'autorité de Rome, ils eurent alor recours à ces déclamations surannées dont les premiers réformateurs avoient rempli leurs écrits contre les papes et contre la Cour romaine; Bossuet leur répondoit avec calme et dignité[1] : « Que vous sert d'aller rechercher dans les histoires les vices des » papes ? Quand même ce que vous racontez seroit véritable, *est-* » *ce que les vices des hommes anéantiront l'institution de Jésus-Christ* » *et le privilége de saint Pierre ? l'Eglise s'élèvera-t-elle contre une puis-* » *sance qui maintient son unité, sous prétexte qu'on en aura abusé ?* » *Les chrétiens sont accoutumés à raisonner sur des principes plus* » *hauts et plus véritables : ils savent que Dieu est puissant pour main-* » *tenir son ouvrage au milieu de tous les maux attachés à l'infirmité* » *humaine.* »

[1] *Avertissement* de l'édition de 1679.

Ce fut pour échapper à toutes les contradictions où ils s'étoient engagés si imprudemment par leurs premiers aveux et leurs premières déclarations, que les ministres protestants imaginèrent tout à coup un système de défense qui acheva de révéler leur embarras, et dont ils ne purent se dissimuler à eux-mêmes la foiblesse.

Nous avons rapporté que Bossuet, avant de rendre public son livre de L'Exposition à la fin de 1671, en avoit fait imprimer *une douzaine d'exemplaires*, qu'il avoit soumis à l'examen et aux observations de quelques évêques et de quelques docteurs.

On a vu également que les *observations* qui résultèrent de cet examen se réduisoient à quelques changements de nulle importance, qui n'intéressoient aucun point de *doctrine*, et qui n'avoient pour objet que *l'ordre et une plus grande netteté de style et de discours*.

L'un de ces douze exemplaires, et l'on présume que ce fut celui de M. de Turenne, fut porté en Angleterre, et tomba entre les mains du docteur Whake, depuis archevêque de Cantorbéry

Ce fut sur un tel fondement qu'en 1686, quinze ans après que l'Exposition avoit été consacrée par le suffrage de l'Europe catholique, on bâtit une fable vraiment puérile dans son objet, et ridicule par la manière dont elle fut présentée.

On répandit d'abord en Angleterre avec *une sorte* de mystere, et ensuite en Hollande avec triomphe, qu'on venoit de recouvrer *un de ces exemplaires*, qui différoit sur des points *essentiels* de l'ouvrage tel que Bossuet l'avoit publié; que ces différences étoient si importantes, que la Sorbonne avoit refusé d'*approuver* l'ouvrage de Bossuet tel qu'il l'avoit d'abord composé, et s'étoit même montrée disposée à le *censurer*; que ce fut la crainte de cette *censure* qui obligea Bossuet à se réformer dans l'édition de l'Exposition qu'il avoit publiée en 1671.

On mêloit à cette accusation quelques anecdotes insignifiantes, qui n'auroient pu y ajouter aucune force, en supposant même qu'elles eussent été vraies.

Ce fut le sieur *de la Croze*, auteur du onzième volume de la *Bibliothèque historique et universelle*, qui publia cette grande découverte au mois de décembre 1688 [1], en rendant compte des ouvrages du docteur *Whake*

Dès 1686, Bossuet avoit été instruit par le père *Jonhston*, bénédictin anglois, de toute l'importance que le docteur *Whake* paroissoit attacher à cette fable : la réponse de Bossuet à ce religieux le réduisoit à sa juste valeur.

[1] Tom. XI, p. 438.

« Je ne puis comprendre[1], mon révérend Père, quel avan-
» tage peuvent tirer les ministres de tous les faits qu'ils allèguent
» contre mon Exposition. Il me paroît au contraire qu'ils tour-
» nent à l'avantage de ce livre, puisqu'on n'en peut raisonnable-
» ment conclure autre chose, sinon qu'il a été fait avec soin,
» qu'on en a pesé toutes les syllabes, et qu'enfin on l'a fait paroître
» après un examen si exact, qu'aucun catholique n'y trouve rien
» à redire. »

Bossuet rapporte ensuite qu'il avoit cru devoir faire imprimer une douzaine d'exemplaires, *pour donner lieu à un plus facile examen, et pour profiter des réflexions de ses amis et des siennes propres,* et il ajoute :

« [2] Qu'y a-t-il là-dedans qui puisse nuire à ce traité? et tout
» cela au contraire ne sert-il pas à recommander ma diligence?
» Je ne serois nullement fâché, quand on pourroit avoir trouvé
» chez M. de Turenne les remarques qu'on aura faites sur mon
» *manuscrit*, ou même sur cet imprimé particulier. *On peut har-*
» *diment les faire imprimer ; on verra qu'il ne s'agissoit de rien d'im-*
» *portant, ni qui mérite le moins du monde d'être relevé.*

» *Mais, quand il s'agiroit de choses de conséquence, a-t-on ja-*
» *mais trouvé mauvais qu'un homme consulte ses amis, qu'il fasse*
» *de nouvelles réflexions sur son ouvrage ; qu'il s'explique, qu'il se*
» *restreigne, qu'il s'étende autant qu'il le faut pour se faire bien*
» *entendre ; qu'il se corrige même, s'il en est besoin..... ?*

» [3] Quant à la Sorbonne, je vous l'ai déjà dit, elle n'a pas accou-
» tumé d'approuver des livres en corps. Quand elle en approuve-
» roit, je n'aurois eu aucun besoin de son approbation, ayant celle
» de tant d'évêques, et étant évêque moi-même. Cette vénérable
» compagnie sait trop ce qu'elle doit aux évêques, qui sont natu-
» rellement par leur caractère les vrais docteurs de l'Eglise, pour
» croire qu'ils aient besoin de l'approbation de ses docteurs. D'ail-
» leurs la plupart des évêques qui ont approuvé mon livre sont
» du corps de la Sorbonne, et moi-même je tiens à honneur d'en
» être aussi. C'est une grande foiblesse de me demander que j'aie
» à produire l'approbation de la Sorbonne, *pendant qu'on voit*
» *dans mon livre celle de tant de savants évêques, et de tout le clergé*
» *de France dans l'assemblée de 1682, et celle du pape même.*

» Vous voyez par-là, mon révérend Père, que c'est une fausseté

[1] Réponse de Bossuet au père Johnston, 26 mai 1686; *Œuvres de Bossuet*, tom. XXI, p. 155. (*Edition de Gauthier frères.*) — [2] *Ibid.* — [3] Lettre de Bossuet au père Shirburne, 6 avril 1686, *ibid.*, p. 146.

» toute visible, de dire qu'on ait supprimé la première *édition* de » mon livre, de peur que les docteurs de Sorbonne n'y trouvassent » à redire. *Je n'en ai jamais publié ni fait faire* d'édition *que celle qui » est entre les mains de tout le monde, à laquelle je n'ai jamais ôté » ni diminué une syllabe, et je n'ai jamais appréhendé qu'aucun » docteur catholique y trouvât rien à reprendre.* »

En 1691, Bossuet publia, à la fin de son *sixième Avertissement aux protestants*, un écrit sous le tire de *Revue de quelques ouvrages précédents*; on y lit : « La forme [1] que j'ai donnée à mon Ex- » POSITION, leur disoit Bossuet, *est telle que je l'ai donnée au public; » telle qu'elle a reçu l'approbation de tant de savants cardinaux et » évêques, de tant de docteurs, de tout le clergé de France et du pape » même. C'est en cette forme que les protestants l'ont trouvée pleine » d'adoucissements, ou plutôt de relâchements qu'ils y ont voulu re- » marquer; et cela étant posé pour indubitable, comme d'ailleurs il » est certain que ma doctrine est demeurée en tous ses points irré- » préhensible parmi les catholiques, elle sera un monument éternel » des calomnies dont les protestants ont tâché de défigurer celle de » l'Eglise, et on ne doutera point qu'on ne puisse être très-bon catho- » lique en suivant cette* exposition, *puisque je suis avec elle depuis » vingt ans dans l'épiscopat, sans que ma foi soit suspecte à qui que » ce soit.* »

Au reste, Bossuet avoit eu raison de demander que ses adversaires fissent eux-mêmes connoître ces différences *si essentielles*, qu'ils prétendoient avoir trouvées entre les premiers imprimés de l'EXPOSITION, et l'édition authentique publiée par Bossuet.

Forcé par cette espèce de défi, le docteur Whake les rendit publiques en 1686, au nombre de *quatorze*. Mais à peine furent-elles connues, qu'elles perdirent toute l'importance qu'on s'étoit plu à leur attribuer. Elles étoient si légères et si indifférentes; elles étoient si évidemment déterminées par le seul motif grammatical de donner au style plus de force et de précision; elles étoient si étrangères au fond de la doctrine, que ce fut en quelque sorte un service réel que le docteur Whake rendit sans le vouloir à Bossuet. Cette accusation maladroite ne servit qu'à mieux constater encore le soin et l'exactitude que Bossuet avoit apportés à la rédaction de l'EXPOSITION.

Nous n'aurions pas insisté aussi long-temps sur les détails de cette discussion qui occupa quelques années tout le parti protestant, si *de nos jours* on n'avoit pas jugé à propos de reproduire une ac-

[1] *Œuvres de Bossuet*, tom. XXI, p. 135.

cusation abandonnée depuis plus d'un siècle par les protestants les plus habiles et les plus savants, et d'imputer à Bossuet de l'*artifice* et une mauvaise foi, dont il semble que la gloire attachée à son nom auroit dû le défendre.

L'auteur *des Détails historiques sur les divers projets de réunion*, 1806 (M. Rabant *jeune*), dit pag. 106 *et* 107 :

« En 1691 (à l'occasion du projet de réunion formé entre Mola-» nus, Leibnitz et Bossuet), Bossuet composa son fameux ouvrage » de l'EXPOSITION DE LA FOI CATHOLIQUE.

Il faut d'abord observer que Bossuet avoit publié l'EXPOSITION dès 1671, et l'avoit composée plus de vingt-cinq ans avant qu'il ait existé aucune correspondance et aucun projet de réunion entre Molanus, Leibnitz et Bossuet.

L'auteur ajoute : « Les protestants n'y virent *qu'un artifice;* leur » soupçon parut fondé, lorsque, loin d'avouer cette EXPOSITION, » *les docteurs de Louvain et de Paris la condamnèrent*, *et que le* » *pape refusa son approbation*. Elle contient en effet certaines » doctrines que l'esprit de l'Eglise romaine repousse. »

On auroit bien embarrassé l'auteur de ces *Détails historiques*, si on lui eût seulement demandé la date de ces prétendues censures de Louvain et de Paris, qu'il suppose avoir condamné l'EXPOSITION.

Mais ce qu'on a peine à concevoir, c'est qu'on vienne dire sérieusement, au bout de cent trente ans, *que le pape a refusé son approbation à l'*EXPOSITION *de Bossuet*, lorsque *l'approbation du pape Innocent XI* se trouve imprimée à la tête de toutes les éditions de l'EXPOSITION publiées depuis 1679.

Ce n'est pas ainsi que s'exprime *sur Bossuet et sur* l'EXPOSITION, l'un des hommes qui, dans le siècle dernier, a le plus honoré la communion luthérienne par ses talents, ses vertus, sa vaste érudition.

Le savant Mosheim, dans son *Histoire ecclésiastique*, t. v, pag. 127, *édition* de Maëstricht, dit :

« Aucun controversiste moderne n'employa cette méthode avec » tant d'art et de dextérité *que M. Bossuet*, *évêque de Meaux*, *homme* » *d'un vrai génie*, *et qui étoit dirigé par la prudence la plus consom-* » *mée*. Le but que cet auteur subtil et insinuant se proposa dans » la fameuse EXPOSITION *de la Foi catholique romaine*, fut de prou-» ver aux protestants que les raisons qu'ils alléguoient pour ne » point retourner dans le sein de l'Eglise romaine, disparoîtroient » aisément, s'ils vouloient examiner ses doctrines dans leur véri-» table jour, et non point dans celui où il avoit plu à leurs con-» frères de les représenter. »

Quoique sincèrement attaché à sa communion, le savant Mosheim étoit trop judicieux pour reproduire dans son *Histoire ecclésiastique* toutes les fables absurdes des prétendues censures de Paris et de Louvain, le prétendu refus de l'approbation du pape, et la grande découverte du docteur Whake, des deux imprimés de l'Exposition. Aussi garde-t-il le plus profond silence sur cette ridicule accusation.

Mais un bonheur inespéré a mis à notre disposition l'un des douze exemplaires de l'Exposition, que Bossuet avoit fait imprimer pour la soumettre à l'examen de quelques évêques et de quelques docteurs, avant d'en publier l'édition authentique.

Tout le monde croyoit et devoit croire qu'il n'en restoit d'autre exemplaire que celui dont le docteur Whake avoit fait usage pour servir de fondement à l'accusation portée contre Bossuet. Le docteur Whake, devenu archevêque de Cantorbéry sous le roi Guillaume III, fit déposer cet exemplaire dans les archives de son palais de Lambeth, avec des précautions, des formalités et des légalisations qui attestoient toute l'importance qu'il mettoit à la conservation de cette pièce. Cet exemplaire est même très-imparfait, puisqu'il se compose d'une partie des feuilles de l'imprimé, tandis que l'autre partie est supléée par une copie à la main que le ministre Alix avoit déclaré être exactement conforme à un *imprimé* qu'il avoit vu.

On étoit si généralement persuadé que l'exemplaire de Lambeth étoit le seul qui restât dans toute l'Europe, que le dernier éditeur de l'Exposition de la doctrine de l'Eglise catholique (1761), celui qui avoit fait le plus de recherches et s'étoit donné le plus de mouvements pour réunir toutes les pièces qui devoient entrer dans la *Collection générale des Œuvres de Bossuet*, dont il étoit éditeur, et qui a paru depuis sa mort (l'abbé Lequeux), disoit dans sa *préface* de l'Exposition, pag. cxv :

« Pour cette édition (si on peut l'appeler ainsi), dont M. Bossuet avoit fait tirer quelques exemplaires pour les communiquer à des savants ou à des amis, afin de profiter de leurs avis avant de publier l'Exposition, on ne peut se plaindre que nous ne l'ayons point confrontée, puisqu'outre *qu'elle ne subsiste peut-être nulle part*, elle n'a jamais été autorisée par l'auteur. »

Nous avons été plus heureux que cet éditeur, et on apprendra sans doute avec satisfaction qu'il existe encore un de ces exemplaires qui ont donné lieu à tant de controverses historiques et critiques contre des écrivains célèbres des deux communions

On a eu la bonté de nous le confier, et de nous autoriser à le publier*.

Nous prenons le parti de placer sous les yeux de nos lecteurs les textes de ces deux éditions, en regard l'un de l'autre, pour toutes les parties où elles offrent *la plus légère différence*, soit pour la contexture des phrases, soit même pour les mots et les syllabes. Il ne sera plus désormais un seul lecteur, à quelque communion qu'il appartienne, et quelque peu instruit qu'il puisse être, qui ne se trouve à portée de juger si ces différences *grammaticales* méritoient seulement qu'on en parlât.

« Ces deux éditions [1] furent imprimées à Paris, chez Sébastien-» *Mabre-Cramoisy*, sous la même date de M. DCLXXI (1671), avec » les mêmes caractères, sur du papier de même fabrique, avec » approbation et privilége.

» La première, qui ne fut tirée qu'à un très-petit nombre » d'exemplaires (environ douze), que Bossuet s'étoit réservés » pour les confier à des amis, et pour les communiquer à des » personnes éclairées dont il vouloit avoir l'avis, pour corriger » ou changer son ouvrage avant de le rendre public, est de 174 » pages.

» Les exemplaires de cette première édition ont toujours été » extrêmement rares, comme on peut l'imaginer facilement, puis-» que Bossuet n'en fit tirer qu'environ douze exemplaires pour » l'objet qu'il se proposoit, et nous avons l'un de ces douze exem-» plaires.

» La seconde édition est de la même année M. DCLXXI (1671), du » même format, et de 189 pages

» Les différences typographiques entre ces deux éditions de 1671, » dont la première est de 174 pages, et l'autre de 189, sont :

» 1.° Que le titre de la *première*, en 174 pages, porte simple-» ment en frontispice ; *Exposition de la doctrine de l'Eglise catho-» lique, par messire Jacques-Bénigne Bossuet ;* au lieu que la se-» conde, en 189 pages, après ces mots : *Exposition de la doctrine » de l'Eglise catholique*, ajoute ceux-ci, *sur les matières de con-» troverse.*

» 2.° La *seconde* édition de 1671, en 189 pages, est précédée d'une » *approbation de Charles Maurice le Tellier*, archevêque de Reims

[1] Notes *manuscrites* de l'abbé de Saint-Léger.

* C'est encore à M. l'abbé de Tersan que nous avons cette importante obligation. Il tient cet exemplaire de feu M. l'abbé de Saint-Léger, dont le nom seul fait autorité dans tout ce qui tient à la bibliographie.

» et de dix autres évêques, qui ne se trouve pas, et qui ne pouvoit pas se trouver à la *première* édition de la même année 1671, » en 174 pages, destinée seulement à être confiée aux amis et » aux conseils de Bossuet.

» 3.° Quoique le frontispice de la première édition, en 174 » pages, porte : *Avec approbation et privilége du roi*, le *privilége* » ne s'y trouve pas plus que l'*approbation*; ce qui indique en» core que ces *exemplaires*, tirés en un si petit nombre, n'étoient » pas destinés au public, au lieu que dans la seconde édition » de la même année 1671, en 189 pages, on y trouve le *privi- » lége du roi*, daté du 9 août 1671; l'enregistrement sur le livre » des imprimeurs, en date du 13 novembre 1671, et on lit à la » fin; *Achevé d'imprimer, pour la première fois, le* 1.er *décem- » bre* 1671. »

Cette dernière circonstance, assez indifférente en elle-même, est remarquable par la petite *addition* dont nous avons parlé dans l'*Histoire de Bossuet*[1], qui concerne le pape, et qui consiste en ces mots : *pour conduire tout le troupeau dans ses voies.*

« 4.° La *première* édition de 1671, en 174 pages, ne porte au» cune vignette en tête du texte, au lieu que la *seconde* de la même » année 1671, en 189 pages, porte en tête du texte une *vignette* » en taille douce, représentant un *Saint-Esprit* au milieu de deux » médaillons représentant *saint Pierre* et *saint Paul.* »

Nous allons actuellement mettre ces deux éditions en regard l'une de l'autre dans toutes les parties où elles portent la plus légère diversité de choses et de mots.

[1] Livre III, p. 279.

Première édition en 174 pages, *dont il n'a été tiré que* douze *exemplaires.*

I.

SECTION PREMIÈRE.

« Après plus d'un siècle de contestations avec messieurs de la religion prétendue réformée, il semble qu'on ne puisse mieux faire que de leur proposer simplement la doctrine de l'Eglise catholique, en séparant les questions qu'elle a décidées de celles qui n'appartiennent pas à la foi ; et comme l'aversion que ces messieurs ont pour la plupart de nos sentiments est attachée aux fausses idées qu'ils en ont conçues, et souvent à certains mots qui les choquent tellement que, s'y arrêtant d'abord, ils ne viennent jamais à considérer le fond des choses, j'estime que, sans mêler à cet examen ce qu'ils ont coutume d'objecter aux docteurs particuliers, et contre certaines pratiques qui ne sont pas essentielles à la religion catholique, rien ne leur peut être plus utile que de leur expliquer à quoi l'Eglise s'est précisément obligée par les définitions du concile de Trente, d'où sa profession de foi a été tirée, et par lesquelles on doit corriger ou interpréter tout ce qui peut être proposé sur les matières dont il s'agit, parce que c'est là que la même Eglise en a parlé décisivement, et avec toute son autorité.

» Cette exposition de notre doctrine produira deux bons effets : le premier, que plusieurs disputes s'évanouiront tout-à-fait ; le second, qu'il paroîtra clairement que celles qui restent ne sont pas à beaucoup près si capitales que nos adversaires l'ont cru d'abord, puisqu'elles n'ont rien, selon leurs propres principes, qui blesse les fondements de la foi. »

Autre édition en 189 pages, *autorisée et publiée par Bossuet.*

I.

SECTION PREMIÈRE.

» Après plus d'un siècle de contestations avec messieurs de la religion prétendue réformée, *les matières dont ils ont fait le sujet de leur rupture doivent être éclaircies, et les esprits disposés à concevoir les sentiments de l'Eglise catholique.* Ainsi il semble qu'on ne puisse mieux faire que de les proposer simplement, *et les bien distinguer de ceux qui leur ont été faussement imputés. En effet, j'ai remarqué en différentes occasions* que l'aversion que ces messieurs ont pour la plupart de nos sentiments est attachée aux fausses idées qu'ils en ont conçues, et souvent à certains mots qui les choquent tellement, que, s'y arrêtant d'abord, ils ne viennent jamais à considérer le fond des choses. *C'est pourquoi j'ai cru que rien ne leur pouvoit être plus utile que de leur expliquer ce que l'Eglise a défini dans le concile de Trente, touchant les matières qui les éloignent le plus de nous sans m'arrêter à ce qu'ils ont coutume d'objecter aux docteurs particuliers, ou contre les choses qui ne sont ni nécessairement ni universellement reçues. Car tout le monde convient, et M. Daillé même, que c'est chose déraisonnable d'imputer les sentiments des particuliers à un corps entier ; et il ajoute qu'on ne peut se séparer que pour des articles établis authentiquement, à la croyance et observation desquels toutes sortes de personnes sont obligées. Je ne m'arrêterai donc qu'aux décrets du concile de Trente, puisque* c'est là que l'Eglise a parlé décisivement *sur les matières dont il s'agit, et ce que je dirai pour faire mieux entendre ces décisions, est approuvé dans la même Eglise, et paroîtra manifestement conforme à la doctrine de ce saint concile.*

» Cette exposition de notre doctrine produira deux bons effets : le premier, que plusieurs disputes s'évanouiront tout-à-fait, *parce qu'on reconnoîtra qu'elles sont fondées sur de fausses explications de notre croyance ; le second, que les disputes qui resteront ne paroîtront pas, selon les principes des prétendus réformés, si capitales qu'ils ont voulu d'abord le faire croire,* et que, *selon ces mêmes principes,* elles n'ont rien qui blesse les fondements de la foi. »

Première édition en 174 pages.

II.

SECTION II.e Pag. 3-6.

« Nos adversaires, qui appréhendent les conséquences importantes que nous pourrons tirer de cet aveu, tâchent de les prévenir, en disant que nous détruisons ces articles, parce que nous en posons d'autres qui leur sont contraires; que par ce moyen nous renversons d'une main ce que nous bâtissons de l'autre, et qu'enfin nous enseignons une doctrine contradictoire. »

« Mais nous ferons voir très-clairement sur la fin de ce discours, qu'ils ne peuvent soutenir ce reproche sans se départir de leurs principes; et en attendant, nous allons montrer le contraire de ce qu'ils nous objectent par la seule proposition de notre doctrine. »

III.

SECTION III.e Pag. 6-12.

« La même Eglise enseigne que tout culte religieux se doit terminer à Dieu comme à sa fin nécessaire, et c'est pourquoi l'honneur qu'elle rend à la sainte Vierge et aux saints n'est religieux, qu'à cause qu'elle leur rend cet honneur par rapport à Dieu, et pour l'amour de lui.

» Ainsi tant s'en faut qu'il faille blâmer, comme font nos adversaires, l'honneur que nous rendons aux saints, parce qu'il est religieux, qu'au contraire il devroit être blâmé s'il ne l'étoit pas, puisque c'est par cette qualité qu'il se rapporte nécessairement à Dieu. »

IV.

SECTION IV.e Pag. 12-24.

Nota. Deux changements très-légers dans cette section, l'un au *premier alinéa*, pour rendre la phrase plus précise.

Autre édition en 189 pages.

II.

SECTION II.e Pag. 5-12.

« *Les prétendus réformés qui voient les avantages* que nous pouvons tirer de cet aveu, *veulent nous les ôter*, en disant que nous détruisons ces articles, parce que nous en passons d'autres qui leur sont contraires. *C'est ce qu'ils tâchent d'établir par des conséquences qu'ils tirent de notre doctrine. Mais le même M. Daillé, que je leur alléguerai encore....* »

Nota. Tout le reste de cet article, pages 8, 9, 10, 11 et 12, est ajouté dans l'édition de 189 pages. Mais ces quatre pages et demie n'intéressent en rien la foi catholique. D'ailleurs la critique des ministres protestants sur ces deux éditions de 1671, portoit uniquement sur ce qu'ils imputoient à Bossuet d'avoir retranché de la première édition, et non pas sur ce qu'il avoit ajouté dans la seconde.

III.

SECTION III.e Pag. 12-17.

« La même Eglise enseigne que tout culte religieux se doit terminer à Dieu comme à sa fin nécessaire ; *et si* l'honneur qu'elle rend à la sainte Vierge et aux saints *peut être appelé* religieux, *c'est à cause* qu'il se rapporte nécessairement à Dieu. »

Nota. Cet *alinéa* est entièrement supprimé.

Les changements faits dans le long *alinéa* suivant n'intéressent point la substance des choses, mais seulement le style et la manière de les présenter.

IV.

SECTION IV.e Pag. 17-30.

« Le catéchisme du concile de Trente (ici trois mots inutiles retranchés) conclut de cette doctrine *que si la qualité de média-*

Première édition en 174 pages.

« Le catéchisme du concile de Trente, qui l'enseigne ainsi, conclut de cette doctrine que si l'intercession des saints qui règnent avec Dieu blessoit la médiation de Jésus-Christ, elle ne seroit pas moins affoiblie par celle des fidèles qui vivent avec nous. » *Pag.* 13.

V.

Même section. Pag. 21-22.

« L'Eglise se contente d'enseigner.... que ces prières sont très-profitables à ceux qui les font, soit que les saints les apprennent par le ministère des anges..., soit qu'il leur en découvre le secret dans son essence infinie, où toute vérité est comprise, *et cela en la manière et selon la mesure qu'il lui plaît, soit enfin que par quelque autre voie plus impénétrable encore et plus inconnue, il fasse que nous recevions le fruit des prières que nous adressons à ces âmes bienheureuses.*

» Ainsi l'Eglise.... »

VI

SECTION V.ᵉ Pag. 24-34.

Page 25. « C'est en cela que consiste l'usage et l'utilité des images. »

VII.

Même section. Pag. 26.

« Ainsi, à parler précisément, et selon le style ecclésiastique, nous n'honorons pas tant l'image d'un apôtre ou d'un martyr, que nous honorons l'apôtre ou le martyr en présence de son image. »

Autre édition en 189 pages.

teur donnée à Jésus-Christ recevoit quelque préjudice de l'intercession des saints qui règnent avec Dieu, *elle n'en recevroit pas moins de l'intercession* des fidèles qui vivent avec nous. » *Page* 18.

V.

Même section

Nota. L'autre changement de cette section consiste dans le retranchement total de huit lignes de la page 22, que l'auteur a jugées inutiles ; retranchement qui a été fait à la page 28 de l'édition de 189 pages. Les lignes retranchées sont soulignées ci-contre.

VI.

SECTION V.e Pag. 30-41.

Nota. Deux ou trois légers changements qui méritent à peine d'être remarqués. On lit au deuxième *alinéa*, pag. 31 : « C'est *sur* cela *qu'est fondé l'honneur qu'on rend aux images.* »

VII.

Même section. Pag. 32.

« Ainsi à parler précisément, et selon le langage ecclésiastique, *quand* nous *rendons honneur* à l'image d'un apôtre ou d'un martyr, *notre intention n'est pas tant d'honorer l'image que* d'honorer l'apôtre ou le martyr en présence de l'image. »

Première édition en 174 pages.

VIII.

Même section. Pag. 28.

« Il faut être de mauvaise humeur pour appeler idolâtrie.... »

IX.

Même section. Pag. 33-34.

« Il n'y a rien de plus injuste que d'objecter à l'Eglise qu'elle fait consister toute la piété dans cette dévotion aux saints, puisqu'elle n'impose en particulier aucune obligation de s'appliquer à cette pratique. Nous avons déjà remarqué les paroles du concile de Trente, qui se contente de l'appeler *bonne et utile*, sans enseigner qu'elle soit nécessaire ni commandée. »

X.

Même section Pag. 34.

« Elle doit les condamner, parce qu'elle ne doit pas souffrir que les bonnes pratiques soient méprisées, ni que l'antiquité qui les a autorisées par sa doctrine et par son exemple, soit condamnée par les nouveaux docteurs. »

XI.

SECTION VI e *La justification*. Pag. 34-39.

Nota. Après les deux premiers *alinéa*, il s'en trouve un, pages 35 et 36, qui a été entièrement retranché dans l'autre édition, page 42. Le voici :

L'Eglise catholique n'est nulle part plus invincible qu'en ce point ; et il ne faudroit peut-être pas un long discours pour faire voir que plus on pénétrera par les Ecritures le dessein de la rédemption du genre humain, qui est de nous faire saints, plus on s'approchera de notre doctrine, en s'éloignant des opinions

Autre édition en 189 pages

VIII.

Même section. Pag. 34.

« Il faut être *peu équitable* pour appeler idolâtrie.... »

IX.

Même section. Pag. 40.

« Il n'y a rien de plus injuste que d'objecter à l'Eglise qu'elle fait consister toute la piété dans cette dévotion aux saints, puisque, comme nous l'avons *déjà remarqué*, le concile de Trente se contente d'*enseigner* aux fidèles *que cette pratique leur est* bonne et utile, sans en rien dire davantage. »

Nota. C'est là un des changements donnés pour tres importants entre les deux éditions.

X.

Même section. Pag. 41.

« Elle ne doit pas souffrir que les pratiques *salutaires* soient méprisées, ni qu'une doctrine que *l'antiquité a autorisée* soit condamnée par les nouveaux docteurs. »

XI.

SECTION VI.e *La justification*. Pag. 41-45.

Nota. Il n'est pas difficile de voir pourquoi Bossuet a retranché ce morceau, qui ne faisoit que ralentir sa marche.

Première édition en 174 pages.

de Calvin qui sont insoutenables, contradictoires et ruineuses à la véritable et solide piété. Mais comme j'ai déclaré d'abord que mon dessein n'est pas d'entrer en dispute, je me contenterai de continuer l'exposition que j'ai promise, et dont nos adversaires auront sujet d'être d'autant plus contents, qu'ils s'attacheront plus précisément et plus droitement au fond des choses. »

XII.

Même section. Pag. 38.

« Si cette justice qui est en nous par le Saint-Esprit n'étoit justice qu'aux yeux des hommes, ce seroit une hypocrisie. Elle est donc... »

XIII.

SECTION VIIe *Le mérite des œuvres*. Pag. 39-49.

« Voilà ce qu'il y a de plus nécessaire dans la doctrine de la justification, et nos adversaires seroient extraordinairement contentieux, s'ils ne confessoient qu'il n'en faut pas savoir davantage pour être solidement chrétien. »

XIV.

SECTION VIIIe *Les satisfactions*. Pag. 50-61.

« L'Eglise a toujours reconnu ces deux différentes manières d'appliquer la rémission des péchés que nous avons proposées, parce qu'elle a vu dans les Ecritures qu'outre le premier pardon, qui devoit être le seul si les hommes n'étoient point ingrats, et qui nous est énoncé dans les termes d'une pure rémission, il y a une autre absolution, et une autre grâce, qui nous est promise par forme de jugement, où l'Eglise doit non-seulement délier et remettre, mais encore lier et retenir. »

Autre édition en 189 pages

XII.

Même section. Pag. 44

« Si la justice qui est en nous n'étoit justice qu'aux yeux des hommes, *ce ne seroit pas l'ouvrage du Saint-Esprit. Elle est donc....* »

XIII.

SECTION VII.e *Le mérite des œuvres.* Pag. 45-57.

« Voilà ce qu'il y a de plus nécessaire dans la doctrine de la *justification*, et nos adversaires seroient *fort déraisonnables* s'ils ne confessoient que la doctrine *suffit pour apprendre aux chrétiens qu'ils doivent rapporter à Dieu par Jésus-Christ toute la gloire de leur salut.* »

XIV.

SECTION VIII.e *Les satisfactions.* Pag. 57-68.

Nota. Dans cette édition, tout l'*alinéa* ci-contre est retranché

Première édition en 174 pages.

XV.

Même Section. A la fin du premier alinéa. Pag 66.

« Ce qui montre que cette matière appartient principalement à la discipline. »

XVI.

SECTION XIV.e *Sacrifice de la messe.* Pag. 115, lig. 3-5.

« Si bien qu'elle peut être raisonnablement appelée un sacrifice. »

XVII.

SECTION XXI.e *De l'autorité du saint Siége et de l'épiscopat.* Pag. 165-166.

« Le Fils de Dieu ayant voulu que son Eglise fût une et solidement bâtie sur l'unité, a établi et institué la primauté de saint Pierre pour l'entretenir et la cimenter. C'est pourquoi notre profession nous oblige sur ce sujet à reconnoître l'Eglise romaine comme la mère et la maîtresse (*magistram*) de toutes les églises, et à rendre une véritable obéissance au souverain pontife, successeur de saint Pierre et vicaire de Jésus-Christ. Les autres droits ou prétentions que les ministres ne cessent d'alléguer pour rendre cette puissance odieuse, n'étant pas de la foi catholique, ne sont pas aussi énoncés dans la profession que nous en faisons. Il n'est question que de reconnoître un chef établi de Dieu ; ce que feront toujours volontiers ceux qui aiment la concorde des frères et l'unanimité ecclésiastique ; et certes, si les auteurs de la réformation prétendue eussent aimé l'unité, ils n'auroient ni aboli le gouverment épiscopal, qui est en vigueur dès le temps des apôtres, ni méprisé l'autorité de la chaire de saint Pierre, qui a un fondement si certain dans l'Evangile, et une suite évidente dans la tradition ; mais plutôt ils auroient conservé soigneuse-

Autre édition en 189 pages

XV.

Même section. Pag. 63.

« Ce qui montre que la *manière de dispenser les indulgences regarde la discipline.* »

XVI.

SECTION XIV.[e] *Sacrifice de la messe.* Pag. 129, lig. 2 et 3.

« Si bien que *rien ne lui manque pour être un véritable* sacrifice.»
Nota. La dernière édition de 1761 porte (page 149) la même leçon que Fleury a traduite ainsi : *Nihil ut illi desit quominus verè sit sacrificium*

XVII.

SECTION XXI.[e] *De l'autorité du saint Siége et de l'épiscopat.* Pag. 184-186.

« Le fils de Dieu ayant voulu que son Eglise fût une et solidement bâtie sur l'unité, a établi et institué la primauté de saint Pierre, pour l'entretenir et la cimenter. C'est pourquoi *nous reconnoissons cette même primauté dans les successeurs du prince des apôtres, auxquels on doit par cette raison la soumission et l'obéissance que les saints conciles et les saints Pères ont toujours enseignée à tous les fidèles.*

» *Quant aux choses dont on sait qu'on dispute dans les écoles, quoique* les ministres ne cessent de les alléguer pour rendre cette puissance odieuse, *il n'est pas nécessaire d'en parler ici,* puisqu'elles ne sont point de la foi catholique. *Il suffit* de reconnoître un chef établi de Dieu*; ce que feront toujours volontiers ceux qui aiment la concorde des frères et l'unanimité ecclésiastique.

» Et certes, si les auteurs de la réformation prétendue eussent aimé l'unité, ils n'auroient ni aboli le gouvernement épiscopal,

* Dans le second tirage du même mois de décembre 1671, Bossuet ajouta ces mots : *Pour conduire tout le troupeau dans les voies.*

Première édition en 174 pages.

ment et l'autorité de l'épiscopat, qui établit l'unité dans les églises particulières, et la primauté du siége de saint Pierre, qui est le centre commun de toute l'unité catholique. »

XVIII.

SECTION XXII.e *Conclusion de ce Traité.* Pag. 167–173.

« J'espère que ceux de leur communion qui examineront équitablement toutes les parties de ce traité seront disposés par cette lecture à mieux recevoir les preuves sur lesquelles la foi de l'Eglise est établie, et reconnoîtront en attendant que beaucoup de nos controverses se peuvent terminer par une sincère explication de nos sentiments ; que notre doctrine est sainte, et que, selon leurs principes, aucun de ses articles ne renverse les fondements du salut, *qui sont l'adoration d'un seul Dieu, Père, Fils et Saint-Esprit, et la confiance en un seul Sauveur.* »

XIX.

Même section. Pag. 168.

« En effet, dans toutes ces explications qui comprennent le fond de notre croyance, il n'y a pas un seul mot qui soit contraire à ces deux principes, ni directement, ni par conséquence ; et supposé qu'il fût possible de nous combattre par des conséquences, nous aurions sujet d'espérer que messieurs de la religion prétendue réformée nous traiteroient avec la même équité qu'ils ont fait les luthériens. »

XX.

Même section. Même page.

« M. Daillé, que je leur alléguerai encore une fois, moins pour les convaincre par le témoignage d'un de leurs plus doctes minis-

Autre édition en 189 pages.

qui est établi par Jésus-Christ même, et que l'on voit en vigueur dès le temps des apôtres, ni méprisé l'autorité de la chaire de saint Pierre, qui a un fondement si certain dans l'Evangile, et une suite si évidente dans la tradition; mais plutôt ils auroient conservé soigneusement et l'autorité de l'épiscopat, qui établit l'unité dans les églises particulières, et la primauté du siége de saint Pierre, qui est le centre commun de toute l'unité catholique. »

XVIII.

SECTION XXII.e *Conclusion de ce Traité.* Pag. 186-187.

Nota. Tout cet *alinéa* est entièrement conforme dans les deux éditions, à l'exception des trois dernières lignes ci-contre *soulignées*, qui sont retranchées dans cette édition.

XIX.

Même section.

Nota. Cet *alinéa* est retranché dans cette édition.

XX.

Même section.

Nota. Cet *alinéa* est, ainsi que le précédent, retranché dans cette édition.

Première édition en 174 pages.

tres, que parce que ce qu'il enseigne est très-évident de soi-même. dit ces paroles remarquables dans la lettre qu'il a écrite à M. de Montglat, sur le sujet de son apologie : *encore que l'opinion des luthériens sur l'eucharistie induise, selon nous, aussi-bien que celle de Rome, la destruction de l'humanité de Jésus-Christ, cette suite néanmoins ne leur peut être mise sus sans calomnie, vu qu'ils la rejettent formellement.* »

XXI.

Même section. Pag. 169.

« Il n'y a rien de plus fondamental dans la religion chrétienne que la vérité de la nature humaine en Jésus-Christ ; et cependant, quoique les luthériens tiennent une doctrine d'où l'on infère la destruction de cette vérité capitale par des conséquences que nos adversaires jugent évidentes et légitimes, ils n'ont pas laissé de leur offrir leur communion, *parce que leur opinion n'a aucun venin,* dit M. Daillé dans son *apologie ;* et le synode national, tenu à Charenton en 1631, les admet à la *sainte table*, sur ce fondement *qu'ils conviennent des principes et points fondamentaux de la religion.* »

« C'est donc un principe établi parmi eux, qu'il ne faut point en cette matière regarder les conséquences qu'on pourroit tirer d'une doctrine, mais simplement ce qu'avoue et ce que pose celui qui l'enseigne. »

XXII.

Même section. Pag. 170.

« Ainsi reconnoissant que l'Eglise romaine retient, croit et professe tout ce qui est essentiel pour conserver la substance de la religion chrétienne, sans qu'on lui puisse imputer raisonnablement aucune doctrine contraire, il faut en même temps qu'ils avouent, selon leurs principes, qu'elle est une véritable partie de l'Eglise de Jésus-Christ, à laquelle par conséquent tout chrétien est obligé de s'unir de cœur et d'effet, autant qu'il dépend de lui. »

Autre édition en 189 pages.

XXI

Nota. Cet *alinéa*, ainsi que les deux précédents, est retranché dans cette édition.

XXII.

Nota. Cet *alinéa*, ainsi que les trois précédents, est retranche dans cette édition.

Première édition en 174 pages.

XXIII.

Même section. Pag. 171.

« C'est cette raison qui les oblige à offrir leur communion à l'Eglise luthérienne, bien que de son côté elle les rejette. Il est vrai qu'ils s'engagent par-là à soutenir que l'Eglise universelle peut être un amas de plusieurs sociétés separées entre elles de communion, de profession de foi et d'assemblées ; ce qui a de très-grands inconvénients, et confond l'idée véritable que les chrétiens ont toujours eue de l'Eglise de Jésus-Christ ; mais ils se sont déjà engagés à suivre cette doctrine par l'union qu'ils ont résolue avec l'Eglise luthérienne, qu'ils reconnoissent pour véritable Eglise de Jésus-Christ, toute séparée qu'elle est d'avec eux. »

XXIV.

Même section. Pag. 12.

« Si quelqu un trouve à propos de répondre à ce traité, il est prié de considérer....

Autre édition en 189 pages.

XXIII.

Nota. Cet *alinéa*, ainsi que les quatre précédents, est retranché dans cette édition.

XXIV.

Même section.

« Que si quelqu'un trouve à propos de répondre à ce traité, il est prié de considérer.... »

Nota. Tout le reste, jusqu'à la fin, est entièrement conforme dans les deux éditions.

On doit voir à présent, par la comparaison des *deux éditions* dans toutes les parties où elles diffèrent, à quoi se réduisent ces différences si importantes, qu'on avoit imaginé de reprocher à Bossuet.

Mais nous avons été plus heureux encore que nous n'avions osé l'espérer. Non-seulement nous avons retrouvé un exemplaire de cette *première édition*, que l'on croyoit entièrement anéantie en France, mais nous avons recouvré l'une des *copies à la main* que Bossuet confioit aux protestants qui venoient lui demander de instructions dans un temps où il ne se proposoit pas encore de publier son *Exposition*

Le caractère de l'écriture et de l'orthographe de cette *copie* annonce qu'elle remonte à l'époque même où Bossuet composa cet ouvrage.

Elle diffère beaucoup des exemplaires imprimés, quant à l'ordre et à la partie du style.

Le titre de cette *copie manuscrite* n'est pas le même que celui de l'imprimé.

L'imprimé a pour titre : *Exposition de la doctrine de l'Eglise catholique.* Et le titre de la *copie manuscrite* porte : *la Croyance de l'Eglise catholique expliquée.*

Le commencement de l'ouvrage dans le *manuscrit* est conforme à l'imprimé, quant au fond, au choix, à l'ordre des pensées, et même dans les expressions. Mais Bossuet a un peu plus serré son style dans *l'imprimé.* C'est par cette raison qu'il en a retranché plusieurs portions de phrases, qu'on retrouve dans la *copie manuscrite.*

Rien ne seroit plus facile que de rapporter un grand nombre d'exemples de ces différentes nuances dans les expressions, qui laissent subsister l'entière conformité de doctrine entre le *manuscrit* et l'imprimé du livre de l'*Exposition*. Nous pourrions faire sur cette *copie manuscrite* le même travail que nous venons de présenter sur les deux éditions imprimées ; nous pourrions placer la *copie* en regard avec l'imprimé.

Mais ce travail seroit sans objet et sans intérêt. Toutes les accusations des ministres protestants contre Bossuet ne portoient que sur les différences *essentielles* qu'il leur plaisoit de supposer entre l'édition de 174 pages et l'édition de 189 pages.

On doit savoir actuellement à quoi s'en tenir sur cette singulière accusation, qu'on ne s'attendoit certainement pas à voir reproduire de nos jours.

Nous espérons qu'on nous pardonnera les longs détails dans

lesquels nous sommes entrés, en faveur de l'intérêt que mérite celui des ouvrages de Bossuet qui a été peut-être le plus utile à l'Eglise.

Nous avons cru aussi satisfaire au vœu des principaux bibliographes de l'Europe, en leur apprenant l'existence certaine de deux pièces importantes qui étoient restées inconnues jusqu'à présent.

On trouve parmi les papiers de Bossuet un grand nombre d'écrits qu'il avoit composés d'avance, pour justifier toutes les parties de la doctrine de son *Exposition*, si les ministres protestants tentoient de les combattre; mais comme ils se réduisirent toujours à prétendre que la doctrine de l'*Exposition* seroit certainement condamnée par l'Eglise romaine, Bossuet se trouva dispensé de répondre à cette accusation, lorsque le saint Siége et toutes les églises de la catholicité eurent donné, avec le concert le plus unanime, la sanction la plus honorable à la doctrine du livre de l'*Exposition*.

Cependant le travail immense que Bossuet avoit préparé pour la défense de cet ouvrage ne fut pas entièrement perdu; il l'a fait entrer en grande partie dans les différents écrits de controverse qu'il a ensuite publiés contre les protestants.

FIN DU PREMIER VOLUME.

HISTOIRE DE BOSSUET.

TOME II.

Propriété de

Gauthier frères et C[ie]

IMPRIMERIE DE L. GAUTHIER.

HISTOIRE
DE BOSSUET,

ÉVÊQUE DE MEAUX,

COMPOSÉE SUR LES MANUSCRITS ORIGINAUX,

Par le Cardinal DE BAUSSET,

PAIR DE FRANCE, MEMBRE DE L'ACADÉMIE FRANÇOISE.

CINQUIÈME ÉDITION,

AUGMENTÉE D'UNE NOTICE HISTORIQUE SUR LA VIE ET LES OUVRAGES DE L'AUTEUR,
AINSI QUE D'UNE TABLE GÉNÉRALE DES MATIÈRES;
ORNÉE DES PORTRAITS ET FAC SIMILE DE BOSSUET ET DU CARDINAL DE BAUSSET.

TOME II.



A PARIS,
CHEZ GAUTHIER FRÈRES ET C.ie, LIBRAIRES,
RUE ET HÔTEL SERPENTE, N.° 16;
MÊME MAISON DE COMMERCE, A BESANÇON.

M. DCCC. XXX.

Bossuet chercha toute sa vie à s'environner d'hommes de mérite. Transporté à la Cour, il devint pour les autres ce qu'on avoit été pour lui dans sa première obscurité, si un tel mot peut se placer à la suite du nom du Bossuet.

On compte parmi ses amis Pélisson, Renaudot, l'abbé Fleury, Cordemoi, La Bruyère, Malezieux, Valincourt, Saurin, Sauveur, Varignon, Winslou, Dodart, Tournefort, dont les noms ornent pour la plupart les plus belles pages des éloges de Fontenelle, et quelques autres moins célèbres, quoique non moins estimables, tels que l'abbé de Vares, l'abbé de Saint-Luc, et l'abbé de Broue, depuis évêque de Mirepoix.

On voit la plupart d'entre eux former à Bossuet une espèce de cour, au milieu même de la Cour de Louis XIV, ils n'étoient pas tous attachés à l'éducation du Dauphin; mais ils furent presque tous appelés par Bossuet pour y remplir des fonctions du même genre auprès de M. le duc du Maine et de M. le comte de Toulouse, fils de Louis XIV.

I. — Etudes de Bossuet pour l'éducation de monseigneur le Dauphin.

En se chargeant de l'éducation du fils de Louis XIV, Bossuet conçut un plan d'éducation digne d'un tel père, digne d'un tel instituteur, digne du siècle où il vivoit.

Pour s'y préparer, il se livra à une étude approfondie de l'antiquité grecque et latine. Poètes, orateurs, philosophes, historiens, tous les monuments d'Athènes et de Rome repassèrent sous les yeux de Bossuet; il se pénétra de leur caractère, de leur manière et de leur style, et il est peut-être le seul qui ait donné à la langue françoise

Et, præsul, nil de te ausus præsumere quicquam,
Ridebas vana auguria et mendacia vatum,
Et tamen hanc sortem meritis ingentibus imples.

Santeuil publia cette pièce de vers en 1670, au moment même de la nomination de Bossuet; il la fit paroître en 1698 avec quelques légers changements; *Voyez* les *Œuvres de Santeuil*, tome 1.er, édition de 1729.

quelque chose de ce génie antique qu'il est si difficile de transporter dans les langues modernes.

Nous avons déjà parlé de son enthousiasme pour Homère. Il le plaçoit au-dessus de tous les poëtes et de tous les orateurs, et il ne prononçoit jamais son nom sans dire *le divin Homère*. La lecture de ses ouvrages étoit dans sa jeunesse la diversion la plus agréable aux études graves et sérieuses qui remplissoient sa vie. Il étoit facile de reconnoître combien il en étoit pénétré par l'espèce de charme qu'il trouvoit à ramener souvent ses entretiens sur les beautés inépuisables de ce grand poëte. Bossuet savoit par cœur presque toute l'*Iliade* et l'*Odyssée*. Il en récitoit quelquefois de longs fragments avec la même facilité que les vers de Virgile et d'Horace, qui étoient restés gravés dans sa mémoire depuis sa première jeunesse [1]. Bossuet, devenu évêque de Meaux, se trouvoit un jour à Germigny avec l'évêque d'Autun (Gabriel de Roquette); on parloit d'Homère, tout à coup, s'abandonnant à son enthousiasme ordinaire, il récita un des plus beaux morceaux de l'*Iliade*, avec cette chaleur que le génie et le feu du chantre d'Achille allumoient toujours dans son âme et dans son imagination. Bossuet observant l'espèce de surprise et d'admiration de l'évêque d'Autun, lui dit : *Quelle merveille qu'après avoir enseigné tant d'années la grammaire et la rhétorique....! Et dans quel collége?* demanda bonnement l'évêque d'Autun : *A Saint-Germain et à Versailles*, répondit Bossuet en souriant : et il lui conta à cette occasion avec une sorte de satisfaction, « que pendant l'éducation de monseigneur le Dauphin, » il étoit si plein d'Homère qu'il en récitoit souvent des » vers en dormant; que souvent même il s'éveilloit par la » forte attention qu'il apportoit à les réciter, comme on » s'éveille au milieu d'un songe dont on est agréablement » frappé. »

[1] Mts. de Ledieu.

Ce fut dans un de ces enchantements passionnés pour Homère, que son imagination fut si vivement touchée des malheurs d'Ulysse qu'il fit encore tout endormi le vers suivant :

Τοῖς δυςτύχουσιν ἄχθον πάντα καὶ νόος.

Tout est à charge aux malheureux, même leur pensée.

Virgile et Horace ne lui étoient pas moins familiers. Il n'alloit jamais à la campagne sans Virgile. Il ne cessoit de vanter la douce mélodie de ses vers, et un exemple, emprunté des *Eglogues* ou des *Géorgiques*, venoit confirmer l'impression qu'il ressentoit et qu'il communiquoit à tous ceux qui l'entendoient parler de ce poète inimitable. C'étoit surtout à Germigny, en se promenant sur les bords de la rivière qui en arrosoit les jardins, que Bossuet se plaisoit à rappeler ces peintures touchantes que Virgile a retracées tant de fois des plaisirs si purs et si vrais que l'on goûte à la campagne, à l'aspect de la nature et dans toute sa parure et sa richesse. C'est là qu'ayant le modèle et le tableau sous les yeux, il sembloit goûter avec encore plus de douceur tout le charme des vers de Virgile.

On ne sera pas sans doute surpris de la préférence qu'il lui accordoit sur Horace[1]. « Il ne pouvoit approuver » la licence d'Horace, qui, disoit-il, *se donne pour stoï-* » *cien, et se montre trop souvent cynique*. Rarement il en » citoit des vers, si ce n'étoit ceux où il peint les hom- » mes, les âges de la vie, la diversité des caractères. *Ho-* » *race*, ajoutoit Bossuet, *laisse échapper les plus beaux* » *vers, lorsqu'il s'excuse de n'en savoir pas faire.* »

On aura peut-être de la peine à se persuader que Bossuet ait voulu reprendre lui-même ses études de grammaire, pour épargner à son élève ce que ces premiers éléments ont de plus pénible et de plus rebutant. Mais on a

1 Mts. de Ledieu.

retrouvé parmi ses papiers[1] « des *notes* écrites de sa main » sur la force et le jeu des conjonctions et des particules » indéclinables, sur l'usage d'un grand nombre de mots » latins, pris en sens propre en des significations tout op- » posées par les meilleurs auteurs, dont il rapportoit les » exemples en preuves. »

L'abbé Ledieu ajoute que Bossuet avoit composé lui-même une *grammaire latine* pour monseigneur le Dauphin [*].

Il possédoit si parfaitement la langue latine, que toutes les fois que l'on disputoit devant lui sur le sens de quelque mot, il mettoit fin à toutes les discussions, et tranchoit sur le champ la difficulté par des exemples et des autorités empruntés de Térence, de Virgile, d'Horace, de Phèdre dont il estimoit singulièrement la pureté de style : tant il avoit présents à l'esprit tous les auteurs du siècle d'Auguste ! Il avoit acheté exprès toutes les éditions appelées *Variorum*, pour se livrer à un examen suivi du style des écrivains de ce beau siècle ; et on observa qu'il n'y avoit pas une seule page de ce recueil qui ne fut marquée de son crayon.

II. — De la *Lettre* de Bossuet au pape Innocent XI sur l'éducation de monseigneur le dauphin.

L'histoire des travaux de Bossuet pour l'éducation de monseigneur le Dauphin est facile à écrire ; Bossuet l'a

[1] Mts. de Ledieu.

[*] L'abbé Ledieu nous apprend encore que Bossuet avoit composé une fable dans le goût de Phèdre, dont il avoit cherché à imiter la simplicité et la clarté, autant que des modernes peuvent se rapprocher de ces inimitables modèles ; et que l'ayant montrée à quelques-uns de ses amis, sans leur dire qu'il en étoit l'auteur, ils avoient cru de bonne foi qu'elle appartenoit à quelqu'écrivain de l'antiquité. Nous n'avons point retrouvé cette fable parmi nos *manuscrits* (1).

(1) Nous avons été assez heureux pour retrouver cette fable, et nous l'avons publiée dans les *Œuvres inédites* dédiées à S. A. R. monseigneur le duc de Bordeaux. *(Edition de Gauthier frères.)*

écrite lui-même; il l'a consignée dans une lettre adressée au pape Innocent XI. Ce pontife avoit jugé qu'il importoit à la gloire de tous les princes, au bonheur des peuples et à l'intérêt de la religion, de conserver un monument durable du système d'instruction qu'un tel instituteur avoit adopté et suivi pour l'éducation du fils et de l'héritier d'un monarque qui étoit alors au plus haut degré de gloire et de prospérité. C'étoit en 1679, à l'époque de la paix de Nimègue, et au moment où l'éducation de monseigneur le Dauphin alloit finir. A la prière d'Innocent XI, Bossuet lui adressa cette lettre si intéressante, qu'on relit toujours avec une nouvelle admiration.

Elle est écrite en latin, et Bossuet l'intitula :

DE INSTITUTIONE LUDOVICI DELPHINI,

LUDOVICI XIV FILII,

AD INNOCENTIUM XI,

PONTIFICEM MAXIMUM.

Mais un trait particulier du caractère de Bossuet, c'est que, satisfait d'avoir obéi au vœu du pontife, il n'imagina seulement pas de donner aucune publicité à un écrit qui est un de ses plus beaux titres de gloire, et qui est le plus magnifique plan de l'éducation d'un prince. Cette lettre ne fut connue qu'après sa mort, et ce fut l'abbé Bossuet son neveu, qui la fit imprimer en 1709, en publiant pour la première fois le célèbre ouvrage de son oncle, la *Politique tirée des propres paroles de l'Ecriture sainte*. Il fit plus; il en fit hommage à l'élève même de Bossuet, au Dauphin, qui vivoit encore, et qui auroit pu démentir la fidélité du récit de son éducation, si son instituteur n'en avoit pas été l'historien exact et sincère.

Nous avons d'ailleurs sous nos yeux, dans les manu-

scrits qui nous ont été confiés, les preuves irrécusables de la vérité de chaque fait, de chaque circonstance, et des plus petits détails rapportés dans cette lettre. Tous les extraits que nous avons de la main de Bossuet, et de celle de monseigneur le Dauphin, attestent l'étendue du plan que l'instituteur s'étoit proposé, l'application constante qu'il apporta à le suivre, et les recherches immenses auxquelles il s'étoit livré pour en accélérer l'exécution. Nous n'exagérons point en disant que les seuls extraits originaux formeroient la matière de plusieurs volumes.

« Aussitôt[1] que Dieu eut donné un fils à Louis XIV, » écrit Bossuet à Innocent XI, il résolut de le former de » bonne heure au travail et à la vertu, pour ne pas l'abandonner à la mollesse, où tombe nécessairement un enfant qui n'entend parler que de jeux, et qu'on laisse » trop long-temps languir parmi les caresses des femmes » et les amusements du premier âge. Il voulut que, dès » sa plus tendre jeunesse, et pour ainsi dire dès le berceau, il apprît premièrement la crainte de Dieu, *qui est » l'appui de la vie humaine, et qui assure aux rois mêmes » leur puissance et leur majesté*. Il voulut ensuite qu'il fût » orné de toutes les sciences convenables à un grand prince » pour gouverner et maintenir un royaume tel que la » France, et qu'il se familiarisât de bonne heure avec » ces connoissances utiles et agréables qui contribuent à » perfectionner l'esprit, à donner de la politesse et à se » concilier l'estime des hommes éclairés.

» En un mot, le vœu le plus cher de Louis XIV a été » d'ajouter à sa gloire celle de se voir survivre dans un » fils digne d'être proposé pour modèle à la jeunesse, pour » exemple à la nation, et pour protecteur à tous les amis » de la vertu, des sciences et des lettres. »

Pour se concilier l'attention du jeune prince et obtenir sa confiance, Bossuet s'attacha d'abord à l'intéresser, et

[1] *Œuvres de Bossuet*, tom. XIII, pag. 2 (*Edition de Gauthier frères.*)

à l'accoutumer à son langage et à ses manières, en évitant de lui présenter l'appareil prématuré d'un travail trop pénible et d'études trop sèches et trop décourageantes[1]. Il se borna dans les premiers temps à l'entretenir de récits et d'histoires appropriés aux circonstances du moment, et à captiver son esprit par des fables ingénieuses qui excitoient et piquoient sa curiosité. Par cette espèce d'appât, qui séduit toujours les enfants, il cherchoit à lui inspirer peu à peu le goût de la littérature et l'attrait de l'étude.

Il portoit son assiduité auprès de son élève, jusqu'à se trouver tous les soirs à son coucher, pour l'endormir par quelque récit agréable.

III. — Etudes de monseigneur le Dauphin.

Il ne voulut se reposer sur personne du soin de surveiller les études du jeune prince. Il faisoit lui-même toutes les leçons et se chargeoit des plus petits détails de son éducation littéraire.

Il auroit pu sans doute s'en rapporter avec confiance à deux hommes tels que le savant Huet et M. de Cordemoi, dont l'un étoit sous-précepteur, et l'autre lecteur du jeune prince. Mais Bossuet crut qu'il étoit important d'accoutumer son élève à la même personne, aux mêmes manières, à la même méthode d'instruction.

IV. — Sur la religion.

On doit bien penser que Bossuet s'appliqua surtout à graver profondément dans le cœur du Dauphin les sentiments et l'amour de la religion; chaque jour l'instruction sur la religion précédoit toutes les autres études : il avoit composé un Catéchisme destiné uniquement à l'instruction chrétienne du jeune prince, et il y avoit joint des formules de prières qui convenoient d'une manière

[1] Mts. de Ledieu.

plus particulière à un prince appelé à régner. Il vouloit ainsi l'accoutumer à se placer sans cesse sous la main de Dieu, et à lui demander, dans toute la sincérité d'un cœur pur et vertueux, ces heureuses et utiles inspirations qui apprennent à concilier avec les principes invariables de la justice et de la morale chrétienne les maximes si incertaines de la politique et de la sagesse humaines.

L'étude du soir et du matin commençoit chaque jour par la lecture d'un chapitre de l'Ecriture sainte. « Le » prince[1] demeuroit découvert tout le temps que duroit » cette lecture, et apprenoit ainsi à l'écouter avec un res- » pect religieux. Si pendant la lecture de l'Evangile le » jeune prince paroissoit distrait ou préoccupé, son insti- » tuteur lui ôtoit aussitôt le livre des mains, pour l'avertir » qu'on ne devoit écouter une pareille lecture qu'avec le » profond respect dû à Dieu qui l'avoit inspiré, et aux » vérités sacrées qui y sont contenues.

» Dans l'explication des livres sacrés, Bossuet préve- » noit son élève que ces livres renfermoient beaucoup de » choses qui passoient son âge, et beaucoup même qui » passoient l'esprit humain; qu'elles y étoient placées pour » humilier l'amour-propre des hommes et exercer leur foi; » mais que leur divin auteur a laissé dans l'Eglise qu'il a » fondée une interprète nécessaire et infaillible de toutes » les vérités qui suffisent à la règle des mœurs, à l'exer- » cice de la foi, à la pratique des vertus et l'accomplisse- » ment de tous les devoirs que Dieu exige de chaque » homme. »

Bossuet rédigea pour monseigneur le Dauphin des instructions particulières sur la pénitence et sur la première communion. Elles lui parurent dans la suite à lui-même si utiles et si convenables pour tous les états et toutes les conditions, qu'étant devenu évêque de Meaux, il les fit

[1] Lettre de Bossuet à Innocent XI. *Œuvr. de Bossuet*, tom. XIII, p. 6 et 12. (*Edition de Gauthier frères.*)

imprimer pour l'usage des fidèles de son diocèse, sous le titre de *Prières ecclésiastiques du diocèse de Meaux*. Il eut seulement l'attention d'en retrancher tout ce qui ne pouvoit concerner que le prince à qui elles avoient été d'abord destinées*.

Aussitôt que Bossuet jugea son élève capable d'attacher un sens aux expressions morales[1], « il ne cessa de lui » répéter les mots *piété*, *bonté* et *justice*, en lui montrant » les rapports que ces trois qualités ont entre elles, et » toutes les conséquences qui en émanent dans l'ordre de » la religion et dans celui du gouvernement. »

V. — Sur la grammaire.

« Il s'appliqua également à lui faire connoître la pro- » priété des termes, et l'élégance de la diction dans l'u- » sage de la langue latine et de la langue françoise.

» Par cette méthode qui exclut ce qu'une étude minu- » tieuse de la grammaire présente ordinairement de trop » rebutant pour les enfants, le jeune prince étoit parvenu » à entendre facilement les auteurs latins. Cette disposi- » tion fut encore favorisée par l'habitude qu'on lui fit » contracter d'apprendre par cœur les morceaux les plus » agréables des meilleurs écrivains dans les deux langues, » et surtout des poètes. »

Bossuet voulut aussi éviter un inconvénient trop commun dans toutes les éducations publiques et dans presque toutes les éducations particulières, celui de ne faire connoître les auteurs que par fragments ou morceaux détachés. « Il faisoit[2] lire à monseigneur le dauphin » chaque ouvrage en entier, de suite et comme tout d'une » haleine, afin qu'il s'accoutumât peu à peu, non à con- » sidérer chaque chose en particulier, mais à découvrir

[1] Lettre de Bossuet à Innocent XI ; tom. XIII, p. 8. — [2] *Ibid.*

* Nous les avons rétablies dans les *Œuvres inédites*, dédiées à S. A. R. monseigneur le duc de Bordeaux.

» le but, l'ensemble et l'enchaînement de toutes les par-
» ties d'un ouvrage. »

VI. — Sur les auteurs latins.

On doit comprendre facilement que Bossuet ne s'étoit prescrit cette méthode que pour les ouvrages des anciens qui n'excédoient pas une certaine étendue, tels que Virgile, Horace et Térence ; quelques oraisons et quelques traités philosophiques de Cicéron, et pour les historiens, César et Salluste.

On voit par la manière dont Bossuet s'exprime sur César, combien il admiroit le génie de cet homme extraordinaire, qui avoit tant de vices et de vertus, et qui n'avoit pas un défaut. Il le représente « comme[1] un excel-
» lent maître pour faire de grandes choses et pour les
» écrire ; il le suit dans toutes ses marches ; il le voit choi-
» sir la position de ses camps, ranger ses troupes en ba-
» taille, saisir d'un coup-d'œil le plan d'une attaque, l'exé-
» cuter avec la rapidité de la foudre, louer et châtier tou-
» jours à propos ses soldats, les exercer constamment au
» travail et à la discipline, les tenir toujours en haleine,
» enflammer leur courage par l'assurance de la victoire,
» conduire ses armées sans jamais porter la désolation dans
» les pays qu'elles parcouroient, les soumettre au joug
» d'un ordre invariable, s'assurer de la fidélité de ses alliés
» par la confiance qu'il leur inspiroit en sa seule parole,
» changer ses plans d'attaque et de défense selon les temps
» et les lieux, et selon le génie des ennemis qu'il avoit à
» combattre ; affecter quelquefois de la réserve et de la
» circonspection, mais déployer le plus souvent une ac-
» tivité qui ne laissoit à l'ennemi surpris, ni le temps de
» délibérer, ni celui de fuir ; toujours humain et généreux
» après la victoire, toujours inexorable pour ceux qui
» avoient trompé sa clémence ; apporter dans le gouver-

[1] Lettre de Bossuet à Innocent XI ; tom. XIII, page 18.

» nement des peuples soumis une douceur et une modé-
» ration qui leur faisoient aimer sa victoire même, et lui
» garantissoient leur fidélité. »

A ce portrait si brillant de César succède, sous des couleurs plus douces et plus sensibles, celui de Térence. Il peint les avantages et les agréments « qu'on[1] reçoit des » vives images de la vie humaine, qui passent devant les » yeux en lisant Térence. » Dans ce tableau trop fidèle de la société, et surtout des passions et des erreurs de la jeunesse, Bossuet faisoit remarquer à son jeune élève « les mœurs et le caractère de chaque âge et de chaque » passion retracés par cet admirable peintre avec tous les » traits convenables à chaque personnage, des sentiments » toujours naturels, enfin cette grâce et cette bienséance » que demandent ces sortes d'ouvrages. »

Mais, malgré sa prédilection pour Térence, Bossuet ne se montroit pas moins sévère à son égard en prémunissant le cœur et l'esprit du jeune Dauphin « contre la » licence avec laquelle il s'est quelquefois exprimé, et » cet abandon de sentiment qui n'est pas sans danger par » les impressions qu'il peut faire naître ou laisser. »

C'est à cette occasion que Bossuet croit devoir s'élever avec une juste sévérité contre des auteurs modernes « qui, » éclairés de toutes les lumières du christianisme, sont » encore bien moins excusables que Térence de n'avoir » pas su se renfermer dans des bornes qu'il avoit au moins » respectées, et n'ont pas rougi de s'abandonner à une » licence d'images et d'expressions qui doit nécessaire- » ment porter la plus funeste atteinte aux mœurs et aux » bienséances. »

Nous ne pouvons offrir une preuve plus simple et plus certaine de l'attention que mit Bossuet à faire connoître au Dauphin les chefs-d'œuvre des auteurs latins, qu'en disant que nous avons sous nos yeux des versions, toutes

[1] Lettre de Bossuet à Innocent XI; tom. XIII, p. 20 et suiv.

rites de la main du jeune prince, des plus beaux ouvrages oratoires de Cicéron, tels que ses *Catilinaires*, ses *raisons* pour *Marcellus*, et pour *Ligarius*; son Traité e la *Vieillesse*; et l'Histoire de *la Guerre de Jugurtha*, ar Salluste.

VII. — De la Géographie.

L'étude de la géographie ne fut qu'un jeu pour le maître pour le disciple. Bossuet la lui montroit « en[1] voyageant avec lui sur les cartes, tantôt en suivant le courant des fleuves, tantôt rasant les côtes de la mer, et allant terre à terre; puis tout d'un coup, cinglant en haute mer, on reconnoissoit les ports et les villes fameuses dans les temps anciens et modernes; on examinoit leurs monuments les plus célèbres, on étudioit leurs mœurs, et on s'arrêtoit dans les pays les plus célèbres pour connoître les mœurs opposées de tant de peuples divers. »

VIII. — Sur l'histoire générale.

Ces études préliminaires et indispensables conduisirent jeune dauphin à celle de l'histoire, que Bossuet apille *la maîtresse de la vie humaine et de la politique*. Mais ne crut pas devoir perdre des années courtes et précieus à donner à son élève une connoissance approfondie et op détaillée de toutes les parties de l'histoire ancienne. se contenta de les placer sous un point de vue général, lon le plan qu'il a si magnifiquement exécuté dans son *iscours sur l'Histoire universelle.*

Pour prévenir la confusion qu'auroit pu laisser dans n esprit cette succession rapide de rois, de peuples, de ctoires, de défaites, de triomphes, de catastrophes, de issances et de chutes des empires, Bossuet apporta une tention particulière à attacher au récit des événements plus importants de l'histoire ancienne des tables cor-

[1] Lettre de Bossuet à Innocent XI; tom. XIII, p. 20 et suiv.

respondantes pour la chronologie et la géographie, qui ne peuvent et qui ne doivent jamais être séparées d'une étude quelconque de l'histoire. A la faveur de la table chronologique, le Dauphin retrouvoit l'époque précise des événements dont il venoit d'entendre le récit, et la table géographique retraçoit en même temps à ses yeux le théâtre où ces grandes scènes s'étoient passées. C'est ainsi qu'en se prêtant un mutuel appui, l'histoire, la chronologie et la géographie peuvent offrir pour les temps anciens le degré de clarté, de certitude et d'intérêt qui doit suffire à l'instruction du plus grand nombre des hommes, et surtout aux princes, que des soins plus importants dispensent des recherches de l'érudition.

Il suivit à peu près le même plan pour l'histoire moderne générale depuis la chute de l'empire romain. On est étonné du travail immense auquel il ne craignit pas de se livrer lui-même, pour réduire sous la forme d'un précis clair et satisfaisant toutes les parties de l'histoire moderne sur lesquelles il jugeoit inutile à l'instruction de son élève de s'appesantir avec trop de détail*.

IX. — Sur l'*Histoire* de France.

Mais la partie de l'histoire qui devint le principal objet des études du Dauphin, fut celle de l'empire qu'il étoit appelé à gouverner. En considérant tous les matériaux que Bossuet avoit réunis pour donner à cette partie de son instruction tous les développements dont elle étoit susceptible, on seroit tenté de croire que l'étude de l'histoire de France avoit été jusqu'alors sa seule étude.

Il faisoit lui-même des extraits des ouvrages imprimés

* Nous avons sous les yeux de nombreux extraits faits par Bossuet lui-même, de l'*Histoire de l'empereur Maurice*, par Théophylacte; de l'*Histoire mêlée* de Procope; de Jean *Comnène*, par Nicetas; d'Alexis *Comnène*, par Anne Comnène sa fille; de Jean *Paléologue* et de Jean *Cantacuzène*, par Cantacuzène; et *des empereurs Andronic*, par le même Cantacuzène.

ou manuscrits les plus importants. Lorsque ces ouvrages étoient généralement connus, il en confioit la rédaction aux personnes qu'il en jugeoit le plus capables; mais il leur traçoit le plan qu'elles devoient suivre, pour ne conserver dans leurs *extraits* que des objets dignes de fixer l'attention de son élève, il les soumettoit ensuite à sa révision, et il y attachoit des *notes* où il rappeloit les témoignages des autres historiens qui avoient traité les mêmes points d'histoire. Il confrontoit, pour ainsi dire, tous ces témoins, dont les récits sont destinés à fixer l'opinion de la postérité; il relevoit leurs contradictions, réformoit leurs erreurs, et démêloit la vérité à travers leurs préjugés*.

Personne n'a peut-être jamais possédé la science de l'histoire dans son ensemble et dans ses détails au point où Bossuet a porté cette partie si intéressante des connoissances humaines. Ce n'est pas seulement la suite des faits qu'il a le talent d'enchaîner les uns aux autres dans un ordre qui les rend toujours présents à l'esprit; ce n'est

* Nous avons entre les mains les *extraits* que Bossuet avoit ainsi recueillis de *Monstrelet*, de *Belleforêt*, de *Christine de Pisan*, d'*Auton*, de *Godefroy*, de *Saint-Gelais*, de *Comines*, de *Seissels*, de *Villars*, de *Guichardin*, de *Davila*, de *Thou*, de *Matthieu*.

Nous avons remarqué que les *extraits* de Monstrelet et de Thou sont chargés d'un grand nombre de notes écrites de la main de Bossuet, et conçues dans cet esprit d'exactitude et de critique qui peut seul donner de l'intérêt et de l'autorité à l'histoire.

En écrivant le récit de l'éducation de monseigneur le duc de Bourgogne, dans l'*Histoire de Fenélon*, nous avons déjà montré notre étonnement de ce qu'il n'y est jamais question de l'*Histoire de Mézerai*. Bossuet n'en parle pas davantage dans le récit des études de monseigneur le Dauphin sur l'*Histoire de France*, et nous avons cru pouvoir attribuer ce silence si remarquable aux préventions qu'avoient inspirées à Louis XIV et à ses ministres quelques maximes que Mézerai avoit répandues, dans son *Histoire, sur l'origine, la nature et la législation des impôts*. Ce fut ce motif qui porta Colbert à lui supprimer sa pension : et il est assez vraisemblable que ni Bossuet ni Fénélon ne crurent convenable de recommander à leurs élèves la lecture d'un historien dont les principes paroissoient en opposition avec ceux du gouvernement

pas soulement cette grande et majestueuse conception qui domine dans ces vastes tableaux de l'histoire où il représente l'action invariable d'une Providence qui élève et qui abaisse des grandeurs et des puissances de quelques jours pour accomplir des pensées éternelles ; il faut encore admirer en lui cette critique toujours impartiale et exacte que demande l'étude de l'histoire pour trouver la vérité au milieu des incertitudes et des passions qui corrompent trop souvent les jugements des historiens.

C'est cette habitude d'une sage et savante critique qui a servi si puissamment Bossuet lorsqu'il a eu à appliquer les témoignages de l'histoire à des questions souvent étrangères à l'histoire, telles que celles de la théologie, de la philosophie et de la théorie générale de la politique.

Parmi les extraits des manuscrits relatifs à l'histoire de France, qu'il avoit demandés aux savants préposés à la garde des manuscrits de la bibliothèque du Roi, on en trouve plusieurs remarquables par l'attention que l'on avoit eue de réunir tout ce qui pouvoit servir à l'instruction du jeune prince sur les points les plus curieux de la législation, des mœurs, des usages, et de l'esprit général de chaque siècle ; il avoit surtout recommandé qu'on fît connoître ces détails toujours intéressants qu'on a reproché à la plupart des historiens d'avoir trop souvent négligés *.

* Dans un mémoire fourni à Bossuet sur le règne de Charles VIII, le garde des manuscrits observe qu'il n'existe à la bibliothèque du roi que très-peu de mémoires sur le règne de ce prince. Il donne l'extrait de ce petit nombre de m[illegible]nuscrits, et il fait remarquer, avec raison, comme un trait assez singulier, q[illegible] Charles VIII, en partant (en 1494) pour son expédition d'Italie et la conqu[illegible] du royaume de Naples, laissa monseigneur le Dauphin, son fils unique, au [illegible]teau d'Amboise, sous le gouvernement de ses chambellans et de madame le B[illegible]ssières-Basoges, sa gouvernante. On voit que, dans les lettres que Charles VIII leur écrivoit souvent, ce prince ne donnoit d'autre titre au Dauphin son fils que celui de *monsieur l'Écuyer*, qualification qui peut paroître bien modeste pour le fils unique du roi et pour l'héritier de la couronne, et qui étoit probablement fondée sur les règles et les usages de la chevalerie. Ce jeune Dauphin mourut avant le roi son père.

De tant d'ouvrages imprimés ou manuscrits sur l'histoire de France, Bossuet se borna à faire lire au dauphin les plus beaux endroits de Philippe de Comines, et du Bellay, dont le style n'étoit point encore trop vieilli. Il ne voulut pas même mettre entre ses mains le précis du travail immense qu'il avoit préparé; mais il imagina la méthode qu'il crut la plus propre à graver dans sa mémoire toutes les parties de ce vaste tableau, et à faire entendre à son âme les leçons de justice, de sagesse, de morale et de piété, que tous les hommes doivent chercher dans l'étude de l'histoire.

Tous les matins, il récitoit de vive voix au dauphin une suite de faits et de réflexions qu'il présumoit pouvoir se graver dans sa mémoire, sans trop la fatiguer ni la charger. Il lui faisoit immédiatement répéter ce récit, pour se convaincre de l'attention et de la fidélité avec laquelle il avoit saisi sa narration. Le jeune prince employoit ensuite quelques heures à l'écrire en françois, et et il la traduisoit en latin.

Le sujet d'un pareil travail devoit intéresser vivement le successeur et l'héritier de tant de rois dont il écrivoit l'histoire, et le familiarisoit en même temps avec la langue françoise et la langue latine. Bossuet corrigeoit ensuite la version françoise et la version latine, et tous les samedis monseigneur le Dauphin relisoit tout ce qu'il avoit composé pendant la semaine.

Cet ouvrage croissant ainsi avec le temps, on le divisa en livres. L'assuidité avec laquelle il fut suivi conduisit cette *Histoire de France* jusqu'au règne de Charles IX inclusivement; mais la version latine finit avec le règne de Louis XI. Il crut alors, comme il l'écrit au pape Innocent XI, son élève assez avancé dans la langue latine, pour être dispensé d'un genre de travail qui employoit des moments précieux; il voyoit approcher l'époque où alloient expirer ses fonctions auprès de monseigneur le

Dauphin, et il se proposoit de conduire ces essais sur l'histoire de France jusqu'aux temps où elle pouvoit se rattacher aux événements dont le jeune prince étoit lui-même contemporain; mais son vœu ne put pas être rempli.

Nous avons sous les yeux les manuscrits originaux de cette suite de thèmes sur *l'Histoire de France*, dictés par Bossuet au fils de Louis XIV. La version latine et la version françoise sont entièrement écrites par monseigneur le dauphin, et portent de nombreuses corrections et des additions très-considérables de la main de Bossuet; monument bien respectable sans doute du zèle d'un tel instituteur.

On ne doit pas considérer un pareil abrégé d'histoire comme un ouvrage de Bossuet, puisqu'il n'étoit en effet que le résultat des compositions de son élève; c'étoit le nom du jeune prince, et non pas le grand nom de Bossuet, qui devoit paroître à la tête de cet Essai historique, si on l'avoit publié, comme il paroît en effet qu'on en avoit eu l'intention[1]. Le style, la forme, les réflexions même, n'ont rien qui surpasse l'intelligence et les moyens d'un jeune homme inspiré et dirigé par un esprit sage et éclairé.

Lorsque Bossuet a voulu révéler lui-même aux hommes les grandes leçons de l'histoire, on sait comment il s'est élevé à la hauteur d'un tel sujet. Le *Discours sur l'Histoire universelle* est la plus magnifique expression de l'éloquence transportée dans l'histoire.

Cependant il est très-vrai de dire qu'il a indiqué la véritable manière d'apprendre l'histoire à un jeune prince pendant sa première éducation, pour lui inspirer le désir et le besoin d'en faire dans la suite une étude plus approfondie.

Il avoit évité de s'appesantir sur les premiers âges de la monarchie, qui ne pouvoient lui présenter aucun in-

[1] Tom. XVII et XVIII. (*Edition de Gauthier frères.*

térêt, ni aucun sujet d'une instruction utile. Mais, en entrant dans la troisième race, il commence à mêler des réflexions dignes d'attirer l'attention de son élève.

Le mérite de l'extrême exactitude qui se fait remarquer dans ce précis historique, atteste l'exactitude scrupuleuse qu'il avoit apportée dans la comparaison et dans la discussion des témoignages des historiens sur tous les faits importants.

Cet ouvrage a encore un mérite qui honore son caractère, celui de l'impartialité et d'une justice exacte et sévère. On voit que Bossuet s'étoit dit à chaque instant, que ni sa qualité d'évêque, ni le rang du jeune prince qu'il étoit appelé à instruire, ne pouvoient ni ne devoient le dispenser de parler toujours le langage de la vérité. C'étoit la plus forte leçon qu'il pût donner à son élève; c'étoit lui prononcer d'avance le jugement de la postérité, si son nom arrivoit jusqu'à elle.

Le récit des démêlés de Boniface VIII et de Philippe le Bel est entièrement écrit de la main de Bossuet dans le manuscrit du dauphin. Le pontife et le monarque sont jugés avec une égale impartialité.

On reconnoît Bossuet dans le tableau que fait le Dauphin des obsèques de Charles VI.

« Charles VI[1] mourut à Paris aussi malheureusement » qu'il avoit vécu. Dans l'abandon où il demeura, il ne » conserva aucun reste de sa première majesté. Charles, » son fils et son successeur légitime, étoit éloigné. Sa » pompe funèbre fut déplorable en tout; on n'y vit point » paroître les princes du sang en deuil, suivant la cou- » tume. La plupart étoient prisonniers en Angleterre; les » autres étoient dispersés deçà et delà, ayant en horreur » la domination étrangère. A la fin du service de Charles, » on entendit avec douleur crier au héraut : *Dieu fasse* » *paix à l'âme de Charles VI, roi de France; Dieu donne*

[1] *Œuvres de Bossuet*, tom. XVII, pag. 308. (*Edition de Gauthier frères.*)

» *vie à Henri VI, roi de France et d'Angleterre, notre* » *souverain seigneur.* Tous les bons François gémissoient » d'entendre nommer un étranger au lieu du légitime hé- » ritier de la couronne, comme si on eût enterré avec le » roi toute la maison royale. Chacun avoit l'esprit occupé » des malheurs où la France étoit plongée, et les maux » qui la menaçoient paroissoient encore plus grands que » ceux qu'elle avoit soufferts. »

Le récit du règne de Louis XI est la censure la plus juste et la plus sévère d'un roi dont on a trop vanté l'habileté et la politique.

C'est avec la même sincérité qu'il s'explique sur l'origine et les causes du schisme déplorable qui déchira l'Eglise au commencement du seizième siècle.

Rien de plus magnifique que le portrait de saint Louis: rien de plus énergique que ceux de Calvin et de Jean de Montluc, évêque de Valence

C'est avec une profonde indignation qu'il décrit le spectacle atroce que Catherine de Médicis et les princes de la maison de Lorraine osèrent donner à un roi enfant, après la conjuration d'Amboise.

Mais partout où Bossuet voit une âme ferme et intrépide, un grand caractère et la hauteur du génie, il s'arrête avec complaisance devant ces monuments honorables de la dignité humaine, et semble se consoler à leur aspect du malheur d'avoir à parler de tant de crimes ou de foiblesses.

Nous devons faire remarquer que dans le manuscrit original de ces thèmes de monseigneur le Dauphin, le récit de la Saint-Barthélemy se trouve entièrement écrit de la main de Bossuet; il avoit voulu se réserver à lui-même la pénible tâche de retracer cette exécrable tragédie dans toute son horreur. Jamais on n'a répandu des couleurs plus sombres et plus effrayantes sur cette nuit épouvantable, où l'on vit un roi et les chefs les plus dis-

tingués d'une nation généreuse tremper leurs mains dans le sang, donner à un peuple enivré de fureur le signal d'un massacre général, et repaître leurs regards du spectacle des cadavres amoncelés sous les fenêtres du palais des rois. Jamais on n'a peint avec plus de vérité un roi foible et furieux, ne reculant d'abord à l'aspect du crime que pour s'y enfoncer avec plus de férocité. Personne n'a condamné avec une plus profonde indignation la mémoire de cette reine, qui n'eut d'habileté que pour tout bouleverser et tout détruire, et qui se jouoit avec des assassinats comme avec les apprêts d'une fête; et lorsqu'on voit ensuite Bossuet terminer cet horrible récit par ces seules lignes : « La manière dont Charles IX mourut fut » étrange. Il eut des convulsions qui causoient de l'hor- » reur, et les pores s'étant ouverts par des mouvements » si violents, le sang lui sortoit de toutes parts. On ne » manqua pas de remarquer *que c'étoit avec justice qu'on* » *voyoit nager dans son propre sang un prince qui avoit* » *si cruellement répandu celui de ses sujets. Telle fut la fin* » *de Charles IX, à l'âge de vingt-quatre ans*; » on sent qu'il a voulu, par ce terrible exemple, apprendre aux rois que la vengeance du ciel n'attend pas toujours les temps de la justice éternelle.

La différence des opinions religieuses n'apporte jamais aucune prévention dans les jugements de Bossuet, et il sait même pardonner de grandes fautes, lorsqu'elles sont couvertes par des vertus ou de grandes qualités.

Notre intention n'est pas cependant de présenter cet *Abrégé de l'Histoire de France* comme un livre classique en cette partie. Il ne pouvoit guère convenir qu'à un prince appelé à régner. L'instituteur ne s'étoit attaché qu'à peindre les qualités, les vices et les défauts des rois et de quelques personnages fameux qui ont influé sur de grands événements; mais il y a omis beaucoup de détails importants qu'il se proposoit de faire entrer dans son ouvrage

sur les lois, les mœurs et les coutumes des François comparées à celles des autres peuples de l'Europe.

On pourroit s'étonner que Bossuet ait fait entrer tant de détails militaires dans un *abrégé* aussi court, s'il n'étoit facile de juger qu'il étoit intimement persuadé qu'un roi, et surtout un roi de France, doit chercher à se distinguer par les qualités militaires. Le caractère de la nation françoise est essentiellement militaire, et ce préjugé, aussi ancien que la nation, met le talent de la guerre au premier rang de l'estime publique. C'est sans doute par cette considération que Bossuet et Fénélon lui-même ont voulu que les rois conduisissent leurs propres armées. Les rois qui savent commander les armées sont aussi ceux qui savent le mieux se faire respecter de leurs ennemis et de leurs sujets.

Souvent l'instituteur profitoit de quelque événement récent dont toutes les imaginations étoient fortement frappées, et en faisoit le sujet d'une composition pour son élève.

C'est ainsi que nous trouvons parmi nos manuscrits la *Relation de la campagne du Rhin* en 1672, mise en latin par monseigneur le Dauphin*. On sait quel enthousiasme le passage du Rhin excita dans un temps où le nom seul de Louis XIV exerçoit une sorte de prestige sur tous les esprits. La belle fiction de Boileau et l'arc de triomphe de la porte Saint-Denis sont restés pour la gloire des lettres et des arts, des monuments plus durables du passage du Rhin, que les succès rapides qui marquèrent cette époque brillante du règne de Louis XIV. Il étoit sans doute difficile de choisir un sujet de composition plus intéressant pour le jeune fils d'un roi environné de tant d'éclat. Quel intérêt la présence même des hommes qui étoient alors le sujet de tous les entretiens, ne devoit-

* La copie qui est parmi nos manuscrits peut passer pour *originale*. On y remarque un mot et quelques coups de crayon de la main de Bossuet.

elle pas ajouter au récit de ces exploits récents que l'enchantement des imaginations élevoit au-dessus des exploits les plus fameux de l'antiquité. Combien un pareil travail devoit toucher le cœur d'un fils respectueux, et élever l'âme d'un prince à qui la France imposoit l'obligation de succéder à tant de gloire?

On pourroit croire par les dernières lignes qui terminent cette composition, que le jeune Dauphin avoit su se pénétrer de tous les sentiments que Bossuet avoit voulu faire entrer dans son âme*.

« En écrivant le récit des actions du Roi dans cette » mémorable campagne, j'ai cédé au besoin que mon » cœur éprouvoit de célébrer sa gloire. Puissé-je, héri- » tier de ses vertus, me montrer digne de marcher sur » ses traces! Puissé-je, avec les années, me montrer » digne d'un tel père. »

X. — De la rhétorique et de la logique**.

La plupart des instituteurs séparent l'étude de la rhétorique de celle de la logique. Bossuet les fit marcher de front, en ne les considérant que comme des parties d'un même tout. Il montroit la liaison nécessaire qu'ont entre elles la logique et l'éloquence, en les présentant sous l'image de la force et de la grâce réunies. C'est ainsi qu'un corps parfaitement constitué, et orné de toutes les grâces que la jeunesse et la beauté ajoutent aux autres dons de la nature, laisse cependant apercevoir sous des formes élégantes et sous des couleurs aimables, la force, le jeu et le mouvement qui animent ce parfait ensemble. Bossuet faisoit l'application la plus heureuse de cette com-

* « Atque hæc de rebus LUDOVICI regis delibare animus fuit, ut ejus præ- » claré gestis à me commemoratis animatus, quandoque patriam virtutem » imitari, tantoque me parente, cùm per ætatem licebit, dignum præstare » queam. »

** *Œuvres inédites.* (Edition de Gauthier frères.)

paraison, en proposant un raisonnement qu'il n'annonçoit d'abord que sous la forme sèche et nue d'un syllogisme avec ses prémisses et sa conséquence, et dont il couvroit ensuite la sécheresse en ornant d'idées ingénieuses et d'images agréables toutes les parties de ce même raisonnement, sans lui rien ôter de sa force, et en laissant subsister dans l'esprit la même conviction.

« La logique[1] et la morale, disoit Bossuet, servent à » cultiver les deux principales opérations de l'esprit humain, qui sont la faculté d'*entendre* et celle de *vouloir*. » Pour la *logique*, nous l'avons tirée de Platon et d'Aristote, non pour la faire servir à de vaines disputes de » mots, mais pour former le jugement par un raisonnement solide, nous arrêtant principalement à cette partie de la logique qui sert à trouver les arguments probables, parce que ce sont ceux que l'on emploie dans » les affaires... Nous avons expliqué comment, en liant » ces arguments probables les uns aux autres, tout foibles qu'ils sont chacun à part, ils deviennent invincibles par cette liaison.

XI. — De la morale.

» Pour la doctrine des mœurs, nous l'avons puisée » dans sa véritable source, dans l'Ecriture et dans les » maximes de l'Evangile; nous n'avons pas cependant » négligé d'expliquer la morale d'Aristote, et cette doctrine admirable de Socrate, vraiment sublime pour son » temps, qui peut servir à donner de la foi aux incrédules, et à faire rougir les hommes corrompus.

» Mais nous remarquions en même temps ce que la » philosophie chrétienne y condamne, ce qu'elle y ajoute, » ce qu'elle y approuve, avec quelle autorité elle en confirme les saines maximes, et combien elle lui est supé-

[1] Lettre de Bossuet à Innocent XI. *Œuvres de Bossuet*, tom. XIII, p. 32 et suiv. (*Edition de Gauthier frères.*)

» rieure, en sorte que la philosophie de Socrate, toute » grave qu'elle paroît, comparée à la sagesse de l'Evan- » gile, n'est que l'enfance de la morale. »

Cependant Bossuet crut devoir extraire lui-même des écrits de Platon et de Xénophon sur *la morale*, plusieurs maximes importantes, et il emprunta d'Aristote ses *Définitions des vertus et des vices;* il les réunit aux sentences qu'il avoit puisées dans les livres sacrés, et il en forma une espèce de code de morale approprié à tous les hommes.

XII. — De la philosophie.

« Quant à la philosophie, nous nous sommes attachés » à celles de ses maximes qui portent avec elles un ca- » ractère certain de vérité, et qui peuvent être utiles à la » conduite de la vie humaine. Quant aux systèmes et aux » opinions philosophiques qui sont abandonnés aux vaines » disputes des hommes, nous nous sommes bornés à les » rapporter sous la forme d'un récit historique; nous » avons pensé qu'il convenoit à la dignité du jeune prince » de connoître les opinions diverses et opposées qui ont » occupé beaucoup de grands esprits, et d'en protéger » également les défenseurs, sans partager leur enthou- » siasme ou leurs préjugés. *Celui qui est appelé à comman- » der, doit apprendre à juger et non à disputer.*

» Mais, après avoir considéré que la *philosophie* con- » siste surtout à rappeler l'esprit à soi-même pour s'éle- » ver ensuite jusqu'à Dieu, nous avons d'abord cherché » à nous connoître nous-mêmes. Cette étude prélimi- » naire, en nous présentant moins de difficulté, offroit » en même temps à nos recherches le but le plus utile et » le plus noble; car, pour devenir un vrai philosophe, » l'homme n'a besoin que de s'étudier lui-même, et sans » s'égarer dans les recherches inutiles et pénibles de ce » que les autres ont dit et pensé, il n'a qu'à se chercher

» et s'interroger lui-même, et il trouvera celui qui lui a » donné la faculté d'être, de connoître et de vouloir. »

XIII. — Traité *de la Connoissance de Dieu et de soi-même.*

C'est d'après cette idée que Bossuet composa son admirable traité *de la Connoissance de Dieu et de soi-même**.

Cet ouvrage, dont le seul défaut peut-être est d'excéder les bornes de l'intelligence d'un enfant à qui la nature n'avoit accordé ni une grande vivacité d'imagination, ni cette ardeur de s'instruire qui supplée quelquefois à des dispositions plus heureuses, est un des ouvrages les plus dignes de la méditation des hommes qui ont la conscience de leur raison et le sentiment de leur dignité. On auroit même le droit de penser que ce seul ouvrage pourroit dispenser de l'étude difficile, et souvent inutile, de tant de questions métaphysiques qui offrent si peu de résultats certains.

Dans le traité *de la Connoissance de Dieu et de soi-même*, Bossuet semble avoir atteint et posé les bornes de l'entendement humain; et semblable à ces voyageurs audacieux, qui, parvenus aux limites de la terre, se sont arrêtés à la vue d'un abîme sans bornes, il a vu et dit

* Nous devons encore faire remarquer que Bossuet ne daigna pas seulement faire imprimer cet ouvrage, l'un des plus beaux monuments philosophiques du génie d'un grand homme. Il n'a été imprimé qu'après la mort de son auteur. Il parut pour la première fois en 1722, sous le titre d'*Introduction à la philosophie*, ou *Traité de la Connoissance de Dieu et de soi-même.*

On l'attribua à Fénelon, parce qu'il fut imprimé sur une copie qui se trouva parmi ses papiers, et que Bossuet lui avoit confiée pour l'instruction de monseigneur le duc de Bourgogne. Mais on en publia une édition plus correcte en 1741, sur le manuscrit original de Bossuet, et c'est cette édition qu'on a suivie dans l'édition des *Œuvres de Bossuet*, en 1745, tome X, et dans l'édition de *Gauthier frères*, tom. XIII. Il ne l'avoit composé que pour monseigneur le Dauphin; et il crut apparemment inutile de le rendre public, dans un temps où les grandes vérités qu'il y a établies n'étoient ni contredites ni combattues.

tout ce qu'il est donné aux hommes, voyageurs aussi sur la terre, de voir et d'entendre. Jamais aucun philosophe ancien et moderne n'a professé sur ce digne sujet des méditations de l'homme une doctrine plus simple dans son exposé, mieux démontrée dans ses preuves, plus satisfaisante dans ses résultats, plus consolante dans ses espérances. Chose remarquable! Bossuet, toujours si éloquent et si magnifique lorsqu'il veut parler à l'âme et à l'imagination, n'emploie que les expressions les plus simples et les plus accessibles à l'intelligence lorsqu'il veut parler à la raison. Il savoit que la clarté ne dépend pas seulement de l'ordre des idées, mais qu'elle dépend surtout du choix de l'expression. Malebranche avoit eu besoin de séduire l'imagination par le coloris brillant de son style, parce qu'il créoit un système. Bossuet n'a eu besoin que de s'exprimer avec clarté, parce qu'il ne vouloit montrer que la vérité.

En lisant le traité *de la Connoissance de Dieu et de soi-même* avec toute l'attention qu'exigeoit de notre part la qualité d'historien de la vie et des ouvrages de Bossuet, nous n'avons pu nous défendre d'une réflexion affligeante.

Le dix-huitième siècle a vu l'Angleterre, la France et l'Allemagne produire de nombreux écrivains qui ont montré le plus déplorable acharnement pour ébranler tous les fondements de l'ordre naturel, religieux, moral et politique, et on pourroit peut-être affirmer avec confiance qu'aucun d'eux n'avoit ni lu ni médité cet ouvrage de Bossuet. On ne peut en effet expliquer sans cette supposition comment ils ont pu sérieusement présenter tant de systèmes extravagants, qu'il avoit frappés d'avance de la plus juste censure et du plus profond mépris. La plupart d'entre eux n'ont pas même eu le don de l'imagination; ils n'ont fait qu'abuser d'un principe de Locke en lui donnant une interprétation que Locke désavoue dans

tous ses écrits. « Séduits[1] par une fausse application de » la maxime qui place dans les impressions sensibles la » première occasion de nos connoissances, et prétendant » réduire l'homme à de simples *sensations*, ils n'ont pas » su, ou ils n'ont pas voulu distinguer la *sensation* pro- » prement dite, de la *perception, qui seule donne un carac-* » *tère intellectuel à l'impression sensible.* Ils ont résisté à » l'expérience de tous les jours et de tous les moments, » en dédaignant de tenir compte de ce qui appartient à » l'activité propre de l'esprit humain. »

Sous le nom de *nature*, Bossuet entend une sagesse profonde qui développe avec ordre et selon de justes règles tous les mouvements que nous voyons. Il y a tant d'art dans la nature, que l'art même ne consiste qu'à la bien entendre et à l'imiter. Plus on entre dans ses secrets, plus on la trouve pleine de proportions cachées, qui font tout aller par ordre et sont la marque certaine d'un ouvrage bien entendu et d'un artifice profond.

Mais de tous les ouvrages de la nature, celui où le dessein est le plus suivi, c'est l'*homme*.

L'*homme*, disoit Platon, *est une âme se servant de son corps;* et de cette seule définition il concluoit la différence du *corps* et de l'*âme*.

Mais quoique le *corps* soit un instrument de l'*âme*, l'âme et le corps ne font ensemble qu'un tout naturel, et il y a entre ces deux parties une parfaite et nécessaire correspondance.

L'*âme* est non-seulement *intellectuelle*, elle est aussi *sensitive*. Ainsi, dans toutes les opérations animales, il y a quelque chose de l'*âme* et du corps; et avec de l'attention, on peut discerner dans chacune de ses opérations ce qui appartient à l'*âme* de ce qui appartient au *corps*.

Les opérations *sensitives* de l'âme sont appelées *sen-*

[1] Rapport de la troisième classe de l'Institut, 1809, article *Philosophie*.

sations. Les *sensations* se font dans notre âme à la présence de certains corps qu'on appelle *objets*.

Le *plaisir* et la *douleur* accompagnent les opérations des sens.

Il ne faut pas confondre le *plaisir* et la *douleur* avec la *joie* et la *tristesse*, quoiqu'elles se suivent et qu'on les confonde souvent.

Le *plaisir* et la *douleur* naissent à la présence effective d'un corps qui touche et affecte les organes ; il n'en est pas ainsi de la *joie* et de la *tristesse*, qui peuvent être excitées en l'absence des objets sensibles par la seule *imagination*, ou par la réflexion de l'esprit.

C'est par cette raison qu'on place le *plaisir* et la *douleur* avec les *sensations*, et qu'on met la *joie* et la *tristesse* avec les *passions*.

Les *sensations* sont différentes entre elles, puisqu'elles appartiennent à des sens différents ; mais il existe dans l'âme une faculté de les réunir.

L'*imagination* d'un objet est toujours plus foible que la *sensation*.

De la réunion des *sensations* et de l'*imagination* naissent dans l'*âme* des mouvements qu'on appelle *passions*. Tels sont l'*amour*, la *haine*, le *désir*, l'*aversion*, la *joie*, la *tristesse*, l'*audace*, la *crainte*, l'*espérance*, le *désespoir*, la *colère*.

Mais c'est dans ses opérations *intellectuelles* que l'*âme* doit être surtout considérée.

Il y a deux sortes d'opérations *intellectuelles*, celles de l'*entendement* et celles de la *volonté*.

Entendre, c'est connoître le vrai et le faux, et discerner l'un de l'autre.

Par cette définition, on connoît la nature de l'*entendement*, et sa différence d'avec les *sens*.

« Les *sens* donnent lieu à la connoissance de la vérité ;
» mais ce n'est pas par eux précisément qu'on la connoît. »

Les illusions qui naissent souvent des *sens* montrent assez qu'ils ont besoin d'être redressés, et que c'est par une autre faculté qu'on connoît la *vérité*, et qu'on discerne la *fausseté*, et cette faculté est l'*entendement*.

Ce que l'on dit des illusions qui naissent quelquefois des *sens* doit être également appliqué à l'*imagination*. L'*imagination* ne nous apporte autre chose que des images affoiblies de la *sensation*, et tout ce que l'*imagination* ajoute à la *sensation* n'est qu'une pure illusion qui a besoin d'être corrigée.

Mais il y a des actes de l'*entendement* qui suivent de si près les *sensations*, qu'on les confond avec elles, si on n'y apporte pas une exacte attention.

Il arrive encore plus souvent de confondre l'*imagination* avec l'*intelligence*.

L'*entendement* ou l'*intelligence* connoît la nature des choses ; l'*imagination* ne fait qu'en retracer l'image.

Quoique ces deux actes *imaginer* et *entendre* soient très-distincts, ils se mêlent toujours ensemble. L'*entendement* ne définit point le *triangle* ou le *cercle*, que l'*imagination* ne se figure un *triangle* ou un *cercle*. Il se mêle des images sensibles dans la considération des choses les plus spirituelles.

L'*imagination*, selon qu'on en use, peut nuire ou servir à l'*intelligence*.

Le bon usage de l'*imagination* est de s'en servir seulement pour rendre l'esprit attentif.

Le mauvais usage de l'*imagination* est de la laisser décider, ce qui arrive principalement à ceux qui ne croient rien de véritable que ce qui est *imaginable* et *sensible*.

« Aussi, dit Bossuet, l'expérience fait-elle voir qu'une » *imagination* trop vive étouffe le *raisonnement* et le *jugement*. De là sort la différence entre les gens d'*imagination*, et les gens d'*esprit* ou d'*entendement*. »

On peut être curieux de connoître le sens précis que Bossuet attachoit à ces mots *esprit*, *jugement*, *imagination*, *mémoire*, dont on fait un usage si fréquent et si abusif dans la société, expressions équivoques qui excitent des prétentions et des rivalités secrètes, et qu'on ne définit le plus souvent que dans le sens le plus favorable à la vanité personnelle. D'ailleurs, Bossuet pouvant être regardé comme le plus digne interprète du siècle de Louis XIV, on pourra reconnoître si l'acception que les grands génies de son siècle donnèrent à ces expressions s'accorde entièrement avec celle qu'on a voulu faire prévaloir dans un autre siècle. Si jamais un homme a été doué au degré le plus éminent de *jugement*, d'*imagination*, de *mémoire*, et même d'*esprit* dans le sens le plus honorable, ce fut sans doute Bossuet.

« L'*esprit*, dit Bossuet, s'étend quelquefois à l'*imagi-*
» *nation* comme à l'*entendement;* en un mot, à tout ce
» qui agit au-dedans de nous.

» Mais la signification la plus ordinaire du mot *esprit*
» est de le prendre pour *entendement.*

» *Ainsi un homme d'esprit et un homme d'entendement*
» *est à peu près la même chose, quoique le mot d'entende-*
» *ment marque un peu plus ici le bon jugement.*

» *La différence des gens d'imagination et des gens d'es-*
» *prit est donc évidente. Ceux-là sont propres à retenir et*
» *à se représenter vivement les choses qui frappent les sens ;*
» *ceux-ci savent démêler le vrai d'avec le faux, et juger*
» *de l'un et de l'autre.*

» Les premiers sont passionnés et emportés, parce que
» l'*imagination*, qui prévaut en eux, excite naturellement
» et nourrit les passions. Les autres sont réglés et modé-
» rés, parce qu'ils sont plus disposés à écouter la raison
» et à la suivre.

» Comme l'*imagination* aide beaucoup l'*intelligence*,
» il est clair que pour faire un habile homme, il faut de

» l'un et de l'autre, mais dans ce tempérament, *il faut que* » *l'intelligence et le raisonnement prévalent.*

» Quand on distingue les gens d'*imagination* d'avec les » gens d'*esprit, ce n'est pas que les premiers soient tout-à-* » *fait destitués de raisonnement*, *ni les autres d'imagina-* » *tion*. Ces deux choses vont toujours ensemble; mais on » définit les hommes par la partie qui prévaut en eux.

» La *mémoire* est un troisième caractère entre le *raison-* » *nement* et l'*imagination*. La *mémoire* fournit beaucoup » au *raisonnement;* mais elle appartient à l'*imagination*, » quoique dans l'usage ordinaire on appelle gens d'*ima-* » *gination* ceux qui sont inventifs, et gens de *mémoire* » ceux qui retiennent ce que les autres ont inventé.

» Mais il faut observer, avec Bossuet, que la différence » des noms donnés aux facultés intellectuelles de l'âme, » n'a été établie que pour expliquer la diversité de leurs » opérations, qui dérivent cependant d'un même principe: » ainsi l'*entendement* n'est autre chose que l'âme, en tant » qu'elle *conçoit;* la *mémoire* est l'âme, en tant qu'elle *re-* » *tient* et se *ressouvient;* la *volonté* n'est autre chose que » l'âme, en tant qu'elle *veut* et qu'elle *choisit*, l'*imagina-* » *tion* est l'âme qui *se représente les images sensibles* des » objets qui ont frappé les sens. »

XIV. — Etudes de Bossuet sur l'anatomie.

Après avoir considéré l'âme, Bossuet considère *le corps* humain. Il existoit alors très-peu de traités d'*anatomie* écrits dans la langue françoise. On sait que la langue latine étoit à cette époque la langue commune de tous les savants de l'Europe, et c'est une singularité assez remarquable dans la vie de Bossuet, que de le voir appliquer son esprit, son talent et son langage à une science si nouvelle pour lui, et si étrangère à ses études habituelles. « M. de Meaux, dit l'abbé Ledieu [1], communiqua cette

[1] Manuscrits.

» partie de son ouvrage aux physiciens, aux anatomistes, » aux médecins les plus renommés de son temps. *Tous » le jugèrent supérieur à tout ce qui avoit paru jusqu'alors » sur de pareilles matières, non-seulement par la méthode » et par l'évidence des principes de physiologie, qu'il avoit » su proportionner à l'intelligence des esprits les plus or- » dinaires*, mais encore par la fin principale que l'auteur » s'étoit proposée, celle de montrer partout la grandeur » d'un Dieu créateur, dont l'action se fait sentir et ad- » mirer dans toutes ses œuvres. »

Le médecin Dodart, célèbre alors par ses connoissances, et non moins recommandable par ses vertus religieuses et morales[1], ne cessoit d'admirer Bossuet, et de s'étonner de la sagacité avec laquelle il avoit pu saisir cette partie si difficile et si compliquée de la physiologie. Nous avons entendu nous-mêmes les médecins les plus célèbres de nos jours exprimer le même sentiment, et déclarer que, malgré les profondes recherches qui ont porté la science de l'anatomie bien au-delà du point où elle étoit il y a cent cinquante ans, il n'est aucune des découvertes nouvelles qui soit en contradiction avec les différentes parties de l'exposé de Bossuet.

Dira-t-on que Bossuet n'a fait que prêter sa plume à une main plus exercée que la sienne dans un art qui devoit lui être si étranger? Sans doute Bossuet a pu et a dû profiter des recherches qui avoient été faites avant lui; sans doute il a pu et il a dû se faire représenter des dessins exacts de cette multitude presque infinie d'organes et de ressorts qui donnent le mouvement et la vie au corps humain; il a dû demander des explications nécessaires pour éclaircir ses doutes, et fixer ses idées sur cette organisation intérieure qui se dérobe aux regards.

Nous lisons en effet, dans l'Eloge de M. Duverney par Fontenelle, que cet habile anatomiste fut chargé de don-

[1] Voyez son *Eloge* par Fontenelle.

ner à monseigneur le Dauphin quelques connoissances de cette partie de la physiologie, et que Bossuet en fit une étude particulière sous la direction d'un homme « qui, » dit Fontenelle, étoit parvenu *à mettre l'anatomie à la » mode*. Duverney préparoit les parties à Paris, et les » transportoit à Saint-Germain ou à Versailles; là il » trouvoit un auditoire redoutable; le Dauphin environné » de M. le duc de Montausier, de M. l'évêque de Meaux, » de M. Huet, depuis évêque d'Avranches, de M. de » Cordemoi, qui tous, en ne comptant pour rien les ti- » tres, quoiqu'ils fassent toujours leur impression, étoient » fort savants et fort capables de juger même de ce qui » leur eût été nouveau. Les démonstrations d'anatomie » réussirent si bien auprès du jeune prince, qu'il offrit » quelquefois de ne point aller à la chasse, si on les lui » pouvoit continuer après son dîner. »

Mais cette instruction rapide et superficielle ne remplissoit pas toutes les vues de Bossuet; on sent que la crainte assez naturelle de fatiguer la patience ou l'intelligence d'un jeune prince à peine entré dans l'âge de l'adolescence, et le respect même dû à cet âge, en permettoient pas à un protesseur d'anatomie d'étendre ses démonstrations au-delà de ces notions générales qui suffisoient pour lui donner l'idée de l'organisation du corps humain, sans exciter indiscrètement sa curiosité, ni provoquer de sa part des questions prématurées.

Il paroît que Bossuet s'occupoit alors de son traité *de la Connoissance de Dieu et de soi-même*. Dans le plan qu'il s'étoit proposé, de conduire ses lecteurs *à la connoissance de Dieu* par un examen approfondi *des deux natures qui constituent l'homme*, rien n'étoit plus propre à compléter un travail si important, qu'un exposé clair et lumineux de toutes les parties de cet admirable mécanisme qui donne la vie à l'homme avant même qu'il ait vu le jour, jusqu'au moment où les ressorts qui entre-

tiennent le mouvement viennent à s'altérer ou à se briser.

Bossuet se fit donc l'élève et le disciple de Duverney, et ce fut à un tel maître qu'il dut cette connoissance de l'anatomie qu'on est si étonné de rencontrer en lui.

« Les expériences [1] faites en présence du Dauphin, » se recommencèrent donc chez M. de Meaux avec plus » d'étendue et de détail; il s'y assembloit de nouveaux » auditeurs, tels que le duc de Chevreuse, le père de » la Chaise, M. Dodart, tous ceux que leur goût y at- » tiroit, et qui se sentoient dignes d'y paroître. Duverney » fut de cette sorte, *pendant près d'un an*, *l'anatomiste* » des courtisans, connu de tous, et presque ami de ceux » qui avoient le plus de mérite; ses succès de Paris l'a- » voient porté à la Cour, et il en revint à Paris avec ce » je ne sais quoi de plus brillant que donnent les succès » de la Cour. »

Mais Bossuet fit ce que Duverney n'auroit peut-être pas pu faire. On vient de voir par le témoignage de leurs contemporains, qu'il n'existoit alors aucun traité d'anatomie en françois qui eût porté dans cette partie des sciences physiques, l'ordre, la simplicité et la clarté propres à la rendre accessible à tous les esprits; les gens de l'art étoient alors dans l'usage d'envelopper leur doctrine d'un langage obscur et presque barbare, qui en interdisoit l'intelligence à tout autre qu'à eux. Bossuet est le premier qui ait parlé de l'anatomie avec cette clarté que Fontenelle a appris depuis à répandre sur toutes les sciences physiques. Combien d'admirateurs de ce grand homme ignorent encore qu'un tel genre de gloire ou de mérite a pu lui appartenir.

XV. — De l'union de l'âme avec le corps.

Bossuet parle ensuite de l'union de l'*âme* et du *corps*,

[1] Eloge de Dodart.

« *de cette espèce de miracle perpétuel, général et subsis-*
» *tant, qui paroît dans toutes les sensations de l'âme et*
» *dans tous les mouvements volontaires du corps : miracle*
» *dont il est difficile et peut-être impossible à l'esprit hu-*
» *main de pénétrer le secret, mais dont on ne peut contes-*
» *ter la vérité.* »

C'est dans l'ouvrage même qu'il faut lire l'explication des étonnants phénomènes qui résultent de cette correspondance constante des sentiments de l'âme avec les mouvements du corps, et de l'empire que l'âme conserve ou peut conserver sur le corps, lors même qu'il est le plus violemment ému par les passions : phénomènes si extraordinaires, que l'habitude et l'irréflexion peuvent seules nous rendre inattentifs à ce miracle de tous les jours et de tous les moments.

Bossuet indique en passant une des questions qui entrèrent long-temps après, dans la controverse si vive et si animée qu'il eut avec Fénélon, et on le trouve toujours fidèle à ses principes.

« On met en question, dit-il, s'il peut y avoir en cette
» vie un pur acte d'*intelligence* dégagé de toute image
» *sensible, et il n'est pas incroyable que cela puisse être*
» *durant certains moments dans les esprits élevés à une*
» *haute contemplation, et exercés depuis long-temps à se*
» *mettre au-dessus des sens ; mais cet état est fort rare, et*
» *on ne doit parler que de ce qui est ordinaire à l'entende-*
» *ment.* »

Il est peu de moralistes qui aient indiqué des moyens plus raisonnables pour combattre, ou du moins pour éluder la violence des passions.

« Il est, dit Bossuet, un moyen de calmer, de modé-
» rer, ou même de prévenir les passions dans leur prin-
» cipe, et ce moyen est l'attention bien gouvernée.

» On a toujours observé que le remède le plus natu-
» rel des passions, c'est de détourner l'esprit, autant

» qu'on peut, des objets qu'elles lui présentent, en s'at-
» tachant à d'autres objets.

» Il est souvent plus facile de s'arrêter dans la passion,
» en passant à autre chose, qu'en s'opposant directement
» à son cours.

» Une passion violente a souvent servi de frein ou de
» remède aux autres. C'est ainsi qu'on est quelquefois
» enlevé à l'amour par l'ambition ou la passion de la
» guerre.

» Il est quelquefois utile de s'abandonner à des pas-
» sions innocentes, pour échapper à des passions crimi-
» nelles. Les charmes d'une conversation douce et raison-
» nable peuvent faire une diversion agréable aux passions
» violentes. Mais si rien n'émeut plus les *passions* que les
» discours et actions des hommes *passionnés, il faut aussi*
» *que la tranquillité que laisse autour de nous une conver-*
» *sation raisonnable, ne soit ni trop fade, ni trop sensi-*
» *ble; car il faut un peu de cet animé qui s'accorde avec le*
» *mouvement de l'imagination.* »

Bossuet observe encore qu'il est toujours plus facile de prévenir les passions que d'en triompher en les combattant de front. Il n'est plus temps d'opposer des *raisons à une passion émue*; car, en raisonnant sur sa passion, même pour l'attaquer, on en rappelle l'objet, on en imprime plus fortement les traces, et on irrite plutôt les esprits qu'on ne les calme.

Admirable application de la physiologie à la morale, qui constitue la seule et véritable philosophie.

Il fait encore une observation qui étonne d'abord, mais dont la réflexion démontre la profonde justesse :

« Nous connoissons beaucoup plus de choses de notre
» âme que de notre corps, puisqu'il se fait dans notre
» corps tant de mouvements que nous ignorons, et que
» nous n'avons aucun sentiment que notre esprit n'aper-
» çoive. »

XVI. — De la connoissance de Dieu.

Bossuet arrive enfin au véritable objet qu'il s'est proposé, *celui de faire connoître Dieu, par la connoissance que l'homme a de lui-même.*

Ici la profondeur et la fécondité de son génie se manifestent dans la force et dans la variété des preuves qui se pressent sous sa plume, et quand on pense qu'il s'attache à ne présenter que celles qui dérivent uniquement de son sujet, c'est-à-dire de la seule notion de l'homme, on sent qu'un homme tel que Bossuet est lui-même un des plus magnifiques témoignages de la Divinité.

Fidèle au plan qu'il s'est tracé, il écarte toutes les preuves que la révélation, la philosophie, le spectacle de l'univers et le consentement unanime des peuples pouvoient lui offrir. Il ne met en action qu'un seul homme, et cet homme montre un Dieu.

« La parfaite harmonie qui existe entre l'âme et le » corps humain n'a pu être établie et dirigée que par une » cause intelligente.

» Cette première cause, cet auteur suprême de la na» ture pouvoit donner à l'homme l'immortalité, il a pu » aussi la lui refuser. »

Cependant, en créant l'homme mortel, Dieu a préparé à l'homme tous les moyens de veiller à sa conservation pendant le terme qu'il a fixé à son passage sur la terre.

« Mais, quoique chaque homme meure, l'univers n'y » perd rien, puisque dans les mêmes principes qui con» servent l'homme durant tant d'années, il se trouve en» core de quoi en produire d'autres jusqu'à l'infini. Ce » qui nourrit l'homme le rend fécond, et rend l'espèce » immortelle. Un seul homme, un seul animal, une seule » plante suffit pour peupler toute la terre. Le dessein de » Dieu est si suivi, qu'une infinité de générations ne sont » que l'effet d'un seul mouvement continué sur les mêmes

» règles, en conformité du mouvement que la nature a
» reçu dès le commencement. »

Que serviroit à l'âme d'avoir un corps si sagement construit, si elle n'étoit avertie de ses besoins et de la diversité des objets par les sensations et les passions?

« Mais elle ne profiteroit pas de ces avertissements
» sans un principe secret de raisonnement, qui lui fait
» comprendre les rapports des choses, et juger de ce
» qu'elles lui font éprouver. »

Ce même principe de raisonnement la fait sortir de son corps pour étendre ses regards sur le reste de la nature, et comprendre l'enchaînement des parties qui composent un si grand tout.

A ces connoissances devoit être jointe une volonté maîtresse d'elle-même, et capable d'user selon la raison des organes, des sentiments et des connoissances même.

« On voit donc que ce corps est un instrument fabri-
» qué et soumis à notre *volonté par une puissance qui est*
» *hors de nous*, et toutes les fois que nous nous en ser-
» vons, soit pour parler ou pour respirer, ou pour nous
» mouvoir en quelque façon que ce soit, *nous devrions*
» *toujours sentir Dieu présent.* »

Et quelle est cette cause? *Elle ne peut être que Dieu.*

Bossuet le démontre par l'existence de ces vérités éternelles dont chaque homme a le témoignage et la conviction, *et qui ne peuvent exister qu'en Dieu.*

Parmi ces vérités éternelles que tout le monde conçoit, une des plus certaines est celle-ci : « *Qu'il y a quelque*
» *chose qui existe d'elle-même, et qui est par conséquent*
» *éternelle et immuable.*

» QU'IL Y AIT UN SEUL MOMENT OU RIEN NE SOIT, ÉTER-
» NELLEMENT RIEN NE SERA. »

Bossuet, par une suite de raisonnements empruntés de la seule philosophie, et dont les principes et les con-

séquences s'enchaînent avec l'ordre et toute la force que comportent les vérités philosophiques, finit par conduire l'homme jusqu'aux limites où l'intelligence humaine est forcée elle-même de s'arrêter.

Là, il ouvre tout à coup à ses yeux le livre des révélations, et le laisse entre les bras de la religion.

XVII. — De l'âme des bêtes.

Il n'y a pas jusqu'à la question de la différence entre l'homme et la bête, que Bossuet n'ait cru devoir discuter dans ce traité de philosophie.

Il commence par établir quelques notions claires et précises qui suffisent pour montrer la frivolité des sophismes qu'on a hasardés sur cette question.

Il semble même que Bossuet ait eu le pressentiment de l'excès d'extravagance qui porteroit quelques hommes, par un genre d'amour-propre bien extraordinaire, à se dégrader eux-mêmes.

« La ressemblance[1] des actions des bêtes aux actions » humaines, trompe les hommes. Ils veulent, à quelque » prix que ce soit, que les animaux raisonnent; et tout » ce qu'ils peuvent accorder à la nature humaine, c'est » d'avoir peut-être un peu plus de raisonnement.

» Encore y en a-t-il qui trouvent que ce que nous » avons de plus ne sert qu'à nous inquiéter et qu'à nous » rendre plus malicieux. Ils s'estimeroient plus heureux » et plus tranquilles, s'ils étoient comme les bêtes.

» Ces raisonnements plaisent par leur singularité. On » aime à raffiner sur cette matière; et c'est un jeu à » l'homme de plaider contre lui-même la cause des bêtes. » *Il ressemble alors à un homme de grande naissance,* » *qui, ayant des penchants vils et ignobles, ne veut point* » *se souvenir de sa dignité! de peur d'être obligé de vivre* » *dans les exercices qu'elle demande.*

[1] Eloge de Dodart.

» Tous les raisonnements, dit Bossuet, qu'on fait en » faveur des animaux se réduisent à deux.

» Les animaux font toutes choses *convenablement* » aussi-bien que l'homme : donc ils raisonnent comme » l'homme.

» Les animaux sont semblables aux hommes à l'exté- » rieur, tant dans leurs organes que dans la plupart de » leurs actions : donc ils agissent par le même principe » intérieur, et ils ont du raisonnement.

» Mais une simple observation suffit pour faire sentir » le défaut du premier de ces deux raisonnements.

» C'est autre chose de faire tout *convenablement;* autre » chose de connoître la *convenance :* l'un convient non- » seulement aux animaux, mais à tout ce qui est dans » l'univers ; l'autre est le véritable effet du raisonnement » et de l'intelligence.

» Dès que le monde est fait par raison, tout doit s'y » faire convenablement, car le propre d'une cause intel- » ligente est de mettre de l'ordre et de la convenance dans » tous ses ouvrages.

» On a beau exalter l'adresse de l'hirondelle, qui se » fait un nid si propre, et des abeilles, qui ajustent avec » tant de symétrie leurs petites cases : les grains d'une » grenade ne sont pas ajustés moins proprement, et toute- » fois on ne s'avise pas de dire que les grenades ont de » la raison. Tout se fait, dit-on, à propos dans les ani- » maux ; mais tout se fait peut-être encore plus à propos » dans les plantes.

» Tout, dans la nature, montre à la vérité *que tout est* » *fait avec intelligence*, *mais non pas que tout soit intelli-* » *gent.* »

Bossuet développe ensuite, avec une sagacité et une fécondité qui étonnent toujours, tous les rapports et toutes les ressemblances qu'une conformation physique a mis entre les hommes et les animaux. Il examine l'objet et les

moyens d'instruction apparente que l'homme, à force de patience, est parvenu à donner à quelques animaux.

En lisant le détail et la suite de toutes ces observations dans l'ouvrage même, et si on consentoit à oublier tout ce qu'a été et tout ce qu'a fait Bossuet, on seroit tenté de croire qu'il a consumé toute sa vie dans des recherches physiques.

Mais toutes ces observations le conduisent à ne reconnoître dans les animaux que les *impressions physiques*, qui résultent de la conformation de leurs organes, et à leur accorder des *sensations*.

« Qu'il y a loin de là à la grandeur de l'homme consi-
» déré *comme être intelligent*, libre et capable de perfec-
» tionner sa raison et ses connoissances !

» En apercevant l'ordre du monde, *l'homme se pro-
» mène par tous les ouvrages de Dieu*. Il voit d'un côté
» une sagesse éclatante, et de l'autre une sagesse pro-
» fonde et cachée. *Alors s'apparoît à lui la belle idée d'une
» vie hors de cette vie*.

» Il reconnoît que le hasard n'est qu'un nom inventé
» par l'ignorance, et qu'il n'y en a point dans le monde.

» La nature humaine ressent en elle-même la force de
» la raison, et comment une chose doit suivre une autre.

» Dans cette raison, quoique imparfaite, il reconnoît
» une image et une étincelle de cette raison première, à
» laquelle il doit conformer sa vie.

» Dans cette raison première il découvre encore les
» règles de la justice, de la bienséance, de la société, de
» la fraternité humaine.

» Il est forcé d'avouer qu'en s'écartant de ses règles
» d'ordre et de justice, il mérite d'être réprimé et puni.

» Que le châtiment doit réparer l'ordre du monde
» blessé par l'injustice, et qu'une action injuste qui n'est
» point expiée par le repentir, ne le peut être que par la
» peine.

» D'où il conclut que l'état de cette vie, où il y a tant » de maux et de désordres, doit être un état pénal auquel » doit succéder un autre état où la vertu soit toujours avec » le bonheur, et où le crime soit toujours avec le supplice. »

Les hommes sont doués de l'esprit d'*invention*, dit Bossuet; les animaux *n'inventent rien*. Y a-t-il un homme si stupide qui n'invente du moins quelque signe pour se faire entendre? Y a-t-il une bête si rusée qui ait jamais rien trouvé? et qui ne sait que la moindre des inventions est d'un ordre supérieur à tout ce qui ne fait que suivre?

« Quand on entend dire à Montaigne qu'il y a plus de » différence de tel homme à tel homme, que de tel homme » à telle bête, on a pitié d'un si bel esprit, soit qu'il ait » dit sérieusement une chose ridicule, soit qu'il raille » sur une matière qui d'elle-même est si sérieuse.

» Qu'on me montre que les animaux aient inventé » quelque chose depuis l'origine du monde, j'y reconnoî- » trai de la *réflexion* et de l'*invention;* mais peut-on leur » attribuer un principe dont on ne voit parmi eux aucun » effet? »

La nature humaine a une étendue en bien et en mal qu'on ne trouve point dans la nature animale, et c'est pourquoi les passions dans les animaux ont un effet plus simple et plus certain. Car les nôtres se compliquent par nos *réflexions* et s'embarrassent mutuellement. Mais moins il y a de raison dans les animaux, plus il y en a dans celui qui les a faits.

« Et certainement c'est l'effet d'un art admirable d'a- » voir si industrieusement travaillé la matière, qu'on soit » tenté de croire qu'elle agit par elle-même et par une » industrie qui lui est propre. »

On doit ajouter qu'on n'a jamais vu d'animaux qui fussent touchés de la beauté des objets qui se présentent à leurs yeux, ni de la régularité des formes, ni de l'harmonie des proportions; et il faut en conclure qu'ils n'ont

pas même cette espèce de *raisonnement* qui accompagne toujours en nous la *sensation*, et qui est le premier effet de la *réflexion*.

Dès le temps de Bossuet, il existoit, quoiqu'en bien petit nombre, quelques esprits systématiques qui prétendoient attacher l'*intelligence* aux organes corporels, et qui, supposant une entière conformité d'organes dans les hommes et dans les animaux, en concluoient une entière conformité d'intelligence.

Mais Bossuet commence par les réfuter par leurs propres principes. « Si les organes sont communs entre les » hommes et les bêtes, comme d'ailleurs il est clair que » les hommes entendent des objets dont on ne peut pas » même soupçonner que les animaux aient la moindre lu- » mière, il faudroit conclure nécessairement que l'intel- » ligence de ces objets n'est point attachée à ces orga- » nes, et qu'elle dépend d'un autre principe. »

Il démontre ensuite, par plusieurs observations aussi simples que claires, que cette prétendue conformité n'est pas, à beaucoup près, telle qu'on la suppose trop souvent.

« Non, ce qui fait raisonner l'homme n'est pas l'ar- » rangement des organes. C'est un rayon et une image » de l'esprit divin; c'est une impression, non point des » objets, mais des vérités éternelles qui résident en Dieu » comme dans leur source; de sorte que prétendre placer » la faculté de raisonner dans les organes, c'est chercher » à mettre tout l'esprit dans le corps. »

Mais par quel principe les bêtes agissent-elles, puisqu'elles n'agissent point par raisonnement? « Car il faut » bien, dit Bossuet, que Dieu ait mis quelque chose en » elles pour les faire agir convenablement comme elles » font, et pour les faire pousser aux fins auxquelles il les » a destinées; on est convenu de dire qu'elles agissent » par instinct. »

Le mot *instinct* en général signifie *impulsion*. Il est opposé à choix, et on a raison de dire que les animaux agissent par *impulsion* plutôt que par choix.

Mais qu'est-ce que cette *impulsion* et cet *instinct?*

Là Bossuet s'arrête, et se borne à énoncer les deux opinions opposées.

« L'une veut que l'*instinct* des animaux soit un *sentiment*, et l'autre ne veut y reconnoître qu'un pur *mouvement mécanique* semblable à celui des horloges ou » toute autre machine. »

On sait que cette dernière opinion étoit celle de Descartes*. Bossuet discute en peu de mots les difficultés que l'on peut opposer à ces deux systèmes, et ne se prononce ni pour l'un, ni pour l'autre.

C'est tout ce qu'il consent à accorder à son admiration pour Descartes. Tel fut toujours le caractère du génie de Bossuet. Ni son estime pour Descartes, ni sa reconnoissance pour les services que ce grand homme a rendus à la philosophie**, n'ont jamais eu le pouvoir de

* Lamotte appeloit cette opinion de Descartes une débauche de raisonnement.

** « Bossuet mettoit le traité de la *Méthode* de Descartes au-dessus de tous » les ouvrages de ce célèbre philosophe et de tous ceux de son siècle. » *Mts. de Ledieu.*

Mais quelque estime qu'il eût pour Descartes, il n'en désapprouvoit pas moins les imprudentes applications que quelques-uns de ses disciples prétendoient faire de ses principes philosophiques à des vérités d'un ordre supérieur. On trouve au tome XLIV des *Œuvres de Bossuet*, édit. de Gauthier frères, deux de ses lettres qui montrent toute sa sollicitude pour la réputation de Descartes en matière de doctrine.

Pour ce qui est de Malebranche, Bossuet s'exprime avec la plus grande sévérité contre son *Traité de la Nature et de la Grâce*, et en général contre ses spéculations métaphysiques. Ce fut à la sollicitation de Bossuet qu'Arnauld engagea avec Malebranche cette controverse qui produisit tant d'écrits et tant d'aigreur entre ces deux philosophes (*voyez* la lettre LXXVII de Bossuet à l'évêque de Castorie, tom. XLIV de ses *Œuvres*, édition de Gauthier frères). On lit dans le même volume une autre lettre de Bossuet à un jeune enthousiaste de Malebranche (*lettre* CLXX). Elle est d'autant plus intéressante qu'on

séduire son jugement. Personne n'a jamais su, comme Bossuet, résister à cet esprit de système dont les plus grands hommes n'ont pas toujours su se préserver. C'est par cette raison qu'en théologie, en philosophie, en histoire et en politique, les jugements de Bossuet ont conservé une si grande autorité sur les bons esprits. En philosophie, il n'admet jamais que ce qui est démontré; et aussitôt que le flambeau de la raison cesse de l'éclairer, cet homme, dont on a peine à suivre le vol rapide jusqu'à la hauteur où l'essor de son génie le porte toujours s'arrête tout à coup et ne craint pas d'avouer son ignorance.

La partie du traité *de la Connoissance de Dieu et d soi-même qui concerne l'union de l'âme et du corps*, offr un exemple remarquable de cette sage réserve. Descartes Malebranche et Leibnitz ont voulu expliquer ce gran mystère de la nature, dont Dieu paroît s'être réservé l secret; et l'auteur de la nature semble avoir voulu s jouer de leur témérité, en condamnant ces grands géni à n'enfanter que des systèmes qui n'offrent rien de sati faisant à la raison, et qui n'ont aujourd'hui ni admir teurs ni disciples.

On nous reprochera, et peut-être avec raison, d'avo accordé à l'exposé de cet ouvrage une étendue qui semb sortir des bornes de l'histoire; mais l'histoire d'u homme tel que Bossuet doit être autant l'histoire de s ouvrages que celle des événements particuliers de sa vi

Plusieurs considérations sollicitent l'indulgence do nous avons besoin, et que nous réclamons.

y retrouve l'empreinte de son génie, de son caractère, et de ce zèle ard pour la religion qui remplissoit son âme tout entière. Cette lettre n'étoit po destinée à devenir publique, et elle montre que ce n'étoit pas uniquement d ses ouvrages, mais encore dans ses relations habituelles et dans ses corresp dances de tous les jours et de tous les moments que Bossuet portoit cette so citude inquiète dont il fut animé jusqu'au dernier soupir pour la pureté d doctrine et pour les intérêts de l'Eglise.

XVIII. — Réflexions sur le traité *de la Connoissance de Dieu et de soi-même.*

Le traité *de la Connoissance de Dieu et de soi-même* est un des ouvrages de Bossuet le moins connu, et un de ceux qui méritent le plus de l'être. Ce n'est point ici un évêque et un théologien qui vient combattre des erreurs ou établir des points de doctrine. C'est un philosophe qui parle à tous les hommes éclairés de tous les siècles, de tous les pays, de toutes les religions; et il leur parle de tout ce qui doit le plus appeler l'attention et l'activité de l'esprit humain. Socrate, Aristote, Platon, Cicéron et Sénèque auroient accordé le même intérêt à cet ouvrage de Bossuet, que Descartes, Newton, Pascal, Arnauld, Leibnitz et Malebranche, si les uns et les autres en avoient eu connoissance.

Depuis la mort de Bossuet, toutes les vérités qu'il a établies ont été attaquées ou méconnues. Il étoit donc nécessaire de montrer l'homme du dix-septième siècle en présence du dix-huitième. On ne croit pas que Bossuet ait rien à perdre à ce rapprochement.

Enfin, il est permis de penser que ceux qui ont voulu réduire les ouvrages de Bossuet à ses *Oraisons funèbres* et à son *Discours sur l'Histoire universelle,* n'ont affecté un silence si remarquable sur le traité *de la Connoissance de Dieu et de soi-même*, que parce qu'il étoit plus facile de n'en pas parler que de le réfuter.

Le traité *de la Connoissance de Dieu et de soi-même* renfermoit plusieurs notions importantes sur la physique générale. Mais Bossuet écarta de cette étude tout ce qui ne tenoit qu'à des conjectures ou à des idées systématiques, dont une observation suffisante des effets et des phénomènes de la nature n'avoit point encore constaté la certitude. Il se borna à faire connoître à son élève ces différents systèmes sous la forme d'un récit historique,

sans leur donner cette sorte d'autorité que le temps et une longue suite d'observations peuvent seuls leur imprimer. Cependant on fit par ses ordres, devant monseigneur le Dauphin, toutes les expériences de physique qui étoient alors connues, et qui étoient les plus propres à lui donner quelque idée des essais et des efforts de l'industrie humaine dans l'invention des arts et dans la recherche des secrets de la nature.

XIX. — Des mathématiques.

Bossuet emprunta pour les leçons de mathématiques le secours d'un excellent maître, François Blondel, moins connu peut-être par ses ouvrages de géométrie, que par le monument de la porte Saint-Denis, qui l'a placé au rang des grands architectes. Blondel apprit au jeune prince la partie des mathématiques dont l'usage pouvoit lui être le plus utile, celle qui concerne l'art de fortifier les places et de les attaquer, de construire des forts, de choisir les positions les plus favorables pour asseoir des camps, la science des mécaniques, l'équilibre des liqueurs et des corps solides, les *Eléments* d'Euclide et le système du monde.

De toutes les sciences, celle des mathématiques fut la seule [1] dont Bossuet ne donna pas lui-même des leçons à son élève. Il fut son unique maître dans toutes les autres parties ; et quelque habiles que fussent la plupart de ses coopérateurs, jamais il ne crut devoir s'en reposer sur eux de tout ce qui concernoit l'instruction du jeune prince.

XX. — De la jurisprudence. — Du traité *du libre arbitre*.

Bossuet crut même devoir présenter à monseigneur le Dauphin quelques notions de la *jurisprudence*. On imaginera bien qu'il ne se proposa point de lui faire connoître tous les détails de cette vaste science ; mais il fut in-

[1] Mts. de Ledieu.

spiré par une pensée aussi sage que profonde. Il voulut graver de bonne heure dans l'esprit de l'héritier du trône un respect inviolable pour le droit sacré de la *propriété*, en lui montrant que tout l'ordre social, toutes les institutions politiques et civiles, et le trône lui-même, reposent sur cette base fondamentale à laquelle on ne peut toucher sans tout renverser.

L'évêque de Troyes (Bossuet), en publiant quelques-uns des ouvrages *posthumes* de son oncle, parmi lesquels se trouvoit le traité *du Libre arbitre*, annonça qu'il avoit été composé pour l'éducation de monseigneur le Dauphin Mais il est peu vraisemblable qu'un ouvrage plein de la plus sublime théologie et de la plus haute philosophie ait été destiné à l'instruction d'un enfant de quinze ou seize ans. On pourroit tout au plus supposer qu'il le lui auroit fait connoître, si ce jeune prince lui eût montré dans la suite de sa vie le désir de s'éclairer sur cette question si difficile et si impénétrable à l'esprit humain.

XXI. — Du *Discours sur l'Histoire universelle.*

Bossuet, après avoir rendu compte au pape Innocent XI des travaux et des études de monseigneur le Dauphin, termine sa lettre par lui annoncer son *Discours sur l'Histoire universelle.*

« [1] Maintenant que le cours de ses études est presque » achevé, nous avons cru devoir travailler principalement » à trois choses.

» Premièrement, à une Histoire universelle qui eût » deux parties, dont la première comprît depuis l'origine » du monde jusqu'à la chute de l'ancien empire romain, » et au commencement de Charlemagne; et la seconde, » depuis ce nouvel empire établi par les François.

» Il y avoit déjà long-temps que nous l'avions compo-

[1] Lettre de Bossuet à Innocent XI; *Œuvr. de Bossuet*, tom. XIII, pag. 38 et suiv. (*Edition de Gauthier frères.*)

» sée, et même que nous l'avions fait lire au prince ; mais
» nous la repassons maintenant et nous avons ajouté de
» nouvelles réflexions qui font entendre toute la suite de
» la religion et les changements des empires, avec leurs
» causes profondes, que nous reprenons dès leur origine.

» Dans cet ouvrage on voit paroître la religion toujours
» ferme et inébranlable depuis le commencement du
» monde ; le rapport des deux *Testaments*, lui donne cette
» force, et l'*Evangile*, qu'on voit s'élever sur les fonde-
» ments de la loi, montre une solidité qu'on reconnoît
» aisément être à toute épreuve. On voit la vérité tou-
» jours victorieuse, les hérésies renversées, l'Eglise fon-
» dée sur la pierre, les abattre par le seul poids d'une
» autorité si bien établie, et s'affermir avec le temps ;
» pendant qu'on voit au contraire les empires les plus flo-
» rissants non-seulement s'affoiblir par la suite des années,
» mais encore se défaire mutuellement, et tomber les uns
» sur les autres.

» Nous montrons d'où vient d'un côté une si ferme
» consistance, et de l'autre un état toujours changeant et
» des ruines inévitables.

» Cette dernière recherche nous engage a expliquer en
» peu de mots les lois et les coutumes des Egyptiens,
» des Assyriens et des Perses ; celles des Grecs, celles
» des Romains, et celles des temps suivants ; ce que
» chaque nation a eu dans les siennes qui ait été fatal
» aux autres et à elle-même, et les exemples que leurs
» progrès ou leur décadence ont donnés aux siècles fu-
» turs.

» Ainsi nous tirons deux fruits de l'histoire universelle.

» Le premier est de faire voir tout ensemble l'autorité
» et la sainteté de la religion par sa propre stabilité et sa
» durée perpétuelle ; le second est que, connoissant ce
» qui a causé la ruine de chaque empire, nous pouvons
» sur leur exemple trouver les moyens de soutenir les

» états, si fragiles de leur nature, sans toutefois oublior » que ces soutiens mêmes sont sujets à la loi commune » de la mortalité, qui est attachée aux choses humaines, » et qu'il faut porter plus haut ses espérances.

XXII. — De la *Politique sacrée.*

» Par le second ouvrage, nous découvrons les secrets » de la politique, les maximes du gouvernement, et les » sources du droit dans la doctrine et dans les exemples » de l'Ecriture sainte. On y voit non-seulement avec » quelle piété il faut que les rois servent Dieu ou le flé- » chissent après l'avoir offensé, avec quel zèle ils sont » obligés de défendre la foi de l'Eglise, à maintenir ses » droits et à choisir ses pasteurs, mais encore l'origine » de la vie civile; comment les hommes ont commencé » à former leur société; avec quelle adresse il faut ma- » nier les esprits; comment il faut former le dessein de » conduire une guerre, ne l'entreprendre pas sans bon » sujet; faire une paix, soutenir l'autorité, faire des lois » et régler un état. Ce qui fait voir clairement que l'E- » criture sainte surpasse autant en prudence qu'en auto- » rité tous les autres livres qui donnent des préceptes » pour la vie civile, et qu'on ne voit en nul autre endroit » des maximes aussi sûres pour le gouvernement.

» Le troisième ouvrage comprend les lois et les cou- » tumes particulières du royaume de France. En compa- » rant ce royaume avec tous les autres, on met sous les » yeux du prince tout l'état de la chrétienté et même de » toute l'Europe.

» Nous achèverons tous ces desseins autant que le » temps et nos moyens pourront le permettre. »

Ces dernières lignes annoncent que Bossuet avoit commencé à s'occuper de ce troisième ouvrage comme des deux premiers, et qu'il les faisoit concourir tous les trois au même but. Mais il n'en est resté aucune trace ni

parmi ses manuscrits, ni parmi ceux de l'abbé Ledieu. On regrettera toujours de ne pas avoir un tableau de la France et de l'Europe comparées sous tous les rapports de la législation et des mœurs, tracé de la même main qui a peint les Egyptiens, les Grecs et les Romains, et qui a posé les fondements de la véritable politique sur la religion et les grandes leçons de l'histoire.

XXIII. — Réflexions sur le *Discours sur l'Histoire universelle.*

Sans doute un pareil regret n'est que trop légitime, et une telle perte est irréparable. Mais la gloire de Bossuet n'a rien à désirer ni à regretter. Le *Discours sur l'Histoire universelle* a placé pour toujours Bossuet au premier rang des plus grands génies, et sa *Politique sacrée* offre une conception qui ne pouvoit appartenir qu'à lui.

Lorsqu'il conçut la première pensée de son *Discours sur l'Histoire universelle*[1], il ne se proposa d'abord que de donner un abrégé de l'histoire ancienne, pour que monseigneur le Dauphin pût conserver plus facilement le souvenir de ce qu'il en avoit appris. Les réflexions qui devoient en être le résultat étoient réservées pour servir de *préface* à ce tableau historique. Mais Bossuet ayant fait lire cette *préface* à des amis éclairés qu'il étoit dans l'usage de consulter, ils l'engagèrent à donner plus d'étendue à ses réflexions. C'est ainsi que ce qui n'étoit dans le premier plan qu'un accessoire, devint dans l'exécution l'objet principal et important. La partie historique n'en est plus que l'introduction.

Ce sont en effet ces réflexions qui ont donné un si grand caractère au *Discours sur l'Histoire universelle.* Cent trente ans se sont écoulés depuis qu'il a paru, et l'admiration, loin de s'être épuisée, s'accroît chaque jour encore à la lecture de ce magnifique ouvrage.

[1] Mts. de Ledieu.

Une grande leçon a été donnée au monde ; et de grandes réputations, des systèmes séduisants, dont le danger et la témérité se cachoient sous le charme de la parole, n'ont pu résister à cette terrible expérience. Lois, mœurs, opinions, habitudes, tout a été renversé et détruit. Tout a changé de face en Europe depuis que Bossuet a parlé, et Bossuet est resté debout au milieu de tant de ruines. Il semble même s'être agrandi dans l'imagination de tout ce que les autres ont perdu dans l'opinion. Il avoit écrit l'histoire de la chute des empires qui l'ont précédé ; et en la lisant aujourd'hui, on croit lire le récit prophétique des temps qui l'ont suivi. Au milieu de tant de vicissitudes, *au bruit de ce fracas effroyable d'empires et de trones qui tombent les uns sur les autres*, les sages restent immobiles et tranquilles ; ils se confient avec Bossuet en cette Providence, qui n'a promis l'éternité qu'à un seul empire, à la religion.

Le *Discours sur l'Histoire universelle* fut achevé en même temps que finit l'éducation de monseigneur le Dauphin, vers la fin de 1679. Ce fut l'époque à laquelle le mariage de ce jeune prince avec la princesse de Bavière fut arrêté.

Bossuet, nommé premier aumônier de madame la Dauphine, fut envoyé avec toute la maison de cette princesse pour la recevoir sur la frontière*.

On apprendra ici un fait bien extraordinaire. Pourra-t-on jamais croire que ce fut dans le cours même de ce voyage, au milieu des fêtes brillantes que madame la Dau-

*Le bruit courut que madame de Maintenon, dame d'atours de la nouvelle Dauphine, et Bossuet, son premier aumônier, avoient été détachés du reste de la maison, pour aller au-devant de cette princesse ; et ce fut à cette occasion que madame de Sévigné écrivoit à sa fille : « Si madame la Dauphine croit que » tous les hommes et toutes les femmes de ce pays ont autant d'esprit que cet » échantillon, elle sera bien trompée. »

La nouvelle étoit fausse ; mais la réflexion de madame de Sévigné n'en est pas moins piquante.

phine trouvoit sur tous les lieux de son passage, que Bossuet s'arrachoit aux distractions inséparables d'un pareil mouvement, pour se renfermer dans son cabinet, et mettre la dernière main à son *Discours sur l'Histoire universelle?*

Et au moment même où Louis XIV imposoit des lois à toute l'Europe, et donnoit à sa maison et à son trône une puissance qu'il croyoit avoir affermie sur des fondements inébranlables, Bossuet, les yeux fixés sur les ruines éparses de Babylone, de Tyr, de Memphis et de tant de cités jadis si florissantes, lui montroit comment avoient fini tant de grandeurs et de prospérités.

Ce fut au retour de ce voyage*, et vers le commencement de 1691, que parut pour la première fois le *Discours sur l'Histoire universelle.*

A la vue de ce superbe monument, un cri d'admiration retentit d'un bout de l'Europe à l'autre. Le plan et l'exécution s'élevoient au-dessus de toutes les rivalités nationales, de tous les préjugés de parti et de toutes les différences d'opinion. Ce n'étoit pas un ouvrage de controverse, ou de circonstance. On n'y cherchoit pas le foible intérêt d'un point d'histoire, d'une découverte nouvelle dans les arts ou dans les sciences, d'une question de philosophie ou de littérature. Bossuet avoit voulu parler à tous les siècles, à tous les pays, à toutes les communions. Il avoit embrassé dans ce vaste tableau de l'histoire du monde tout ce qui doit exalter l'âme et l'imagi-

Le mariage de madame la Dauphine fut célébré par procureur à Châlons-sur-Marne, au mois de mars 1681. La *Gazette de France*, en rendant compte de cet événement, rapportoit que *l'ancien évêque de Condom, premier aumônier de la princesse, avoit prêté son serment en cette qualité, le premier.*

Nous remarquons ici cette petite circonstance, parce qu'elle servit dans la suite de titre à Bossuet pour écarter la prétention du marquis de Dangeau, qui voulut (en 1697) prêter son serment en qualité de chevalier-d'honneur de madame la duchesse de Bourgogne, avant Bossuet, nommé premier aumônier de cette princesse.

nation par la grandeur des événements, la magnificence des images et la majesté des oracles qu'il avoit puisés dans les livres sacrés. Par une espèce de prodige, qui sembloit communiquer à son style l'éclat et les figures du langage des prophètes, il avoit donné à la sagesse et à la raison tous les accents du génie et de l'inspiration. En enchaînant tout l'ordre des événements qui ont changé si souvent la face du monde, à l'ordre immuable des desseins de Dieu pour l'établissement de la religion, Bossuet donnoit au christianisme la plus auguste des sanctions, et il devoit réunir le suffrage de toute l'Europe, parce qu'alors dans l'Europe tout étoit chrétien.

Aussi n'y eut-il qu'un concert unanime entre les catholiques et les protestants dans les justes éloges qu'ils prodiguèrent au *Discours sur l'Histoire universelle.* Les auteurs des *journaux* les plus opposés à la France et à Rome, le vantèrent avec le plus noble enthousiasme. Les *Actes de Leipsick* s'empressèrent, dès le premier moment, d'en donner l'analyse, et le firent connoître au nord de toute l'Europe. Au mois de juillet 1682, c'est-à-dire, un peu plus d'un an après qu'il eût paru en France pour la première fois [1], le *Discours sur l'Histoire universelle* avoit déjà été réimprimé dans toutes les principales villes de l'Europe.

L'abbé Ledieu nous apprend « que [2] Bossuet lui avoit » dit à lui-même que, dès sa jeunesse et dès le moment » où il commença à étudier la religion dans l'Ecriture et » dans les Pères, il avoit conçu le dessein de ce grand » travail, et qu'il se décida à l'exécuter, lorsqu'il fut » chargé de l'éducation de monseigneur le Dauphin. »

Il est difficile en effet de ne pas observer que cet ouvrage supposoit de profondes études, bien antérieures à l'époque où Bossuet fut nommé précepteur du fils de Louis XIV.

[1] Mts. de Ledieu. — [2] *Ibid.*

On voit par le seul exposé des faits qui embrassent une si longue étendue de siècles, que Bossuet ne s'étoit pas borné à les emprunter aux historiens qui en ont fait le récit avant lui ; mais qu'il étoit remonté jusqu'aux premières sources où ces historiens les avoient puisées, et que ce n'étoit qu'après avoir soumis leurs traditions à la critique la plus sévère, qu'il les avoit fait entrer dans son tableau historique.

Quelques lignes suffisent à Bossuet pour présenter le résultat des recherches pénibles que lui avoit demandées l'examen de tant de systèmes de chronologie, entre lesquels il étoit obligé de se décider pour l'ordre de son travail.

C'est dans les écrivains de la Grèce et de Rome, historiens, philosophes, orateurs et poètes, qu'il prend tous les traits de caractère, de génie et de mœurs qui servent à distinguer les peuples, les gouvernements, et ces personnages fameux qui remplissent la scène de ce vaste théâtre. Obligé de renfermer en un petit nombre de pages l'histoire de tant de siècles, un seul mot, un seul trait devient, sous la plume de Bossuet, l'expression fidèle de la tradition tout entière. C'est là ce qui donne ce grand intérêt et ce mouvement si rapide à cette longue suite de tragédies qui ont ensanglanté la terre.

Mais le plus grand effort de génie devoit être de donner à tant de scènes différentes qui se sont succédé depuis les temps connus, cette unité d'action qui ne pouvoit venir que d'une cause unique et suprême ; et c'est ce que Bossuet a fait, et ce que peut-être lui seul pouvoit faire, en attachant l'histoire des empires à celle de la religion. Il a vu et il a montré l'action constante et invariable de la Providence dans toutes les vicissitudes et les révolutions du monde pour arriver à une seule fin, et cette fin a été l'établissement du christianisme.

C'est en effet la religion qui est l'âme du *Discours sur l'Histoire universelle.*

Tout ce que l'Ecriture, les prophètes, les promesses divines, l'exposition des mystères, leur nécessité et leur vérité ; tout ce que la tradition et les écrits des Pères offrent de preuves et de monuments de cette grande intention de la Providence, est rappelé dans cet ouvrage de Bossuet, et l'on est toujours frappé d'étonnement et d'admiration en considérant l'espace si borné dans lequel il a su renfermer tant de faits, d'autorités et de pensées.

L'abbé Ledieu rapporte[1] que, relisant un jour avec Bossuet (sur la fin d'octobre 1699), son *Discours sur l'Histoire universelle*, il lui disoit « que ce qu'il y remar- » quoit de plus extraordinaire, étoit d'y trouver un recueil » fidèle et complet de toutes les preuves de la religion, » tirées des apologies des premiers Pères de l'Eglise, et » surtout du bel ouvrage de *la Cité de Dieu*, que saint » Augustin avoit composé dans le même dessein.

» Cela est vrai, lui répondit Bossuet, telle étoit ma » pensée ; et j'ai voulu réunir à l'autorité des premiers » *apologistes* et de saint Augustin tout ce qui est répandu » dans toute la tradition. Mais il y a plus : après avoir » épuisé l'Ecriture et les Pères, j'ai voulu combattre de » mon propre fonds les philosophes anciens et les païens » par des raisons nouvelles qui n'ont jamais été dites, et » que je tire le plus souvent de mes adversaires mêmes*. »

Bossuet donna, en 1700, une troisième édition de son *Discours sur l'Histoire universelle***, et il s'attacha avec

[1] Mts. de Ledieu.

* Arnauld disoit du *Discours sur l'Histoi e universelle*, « qu'il y avoit » trouvé ce qu'il n'avoit jamais vu ailleurs, une suite de pensées si universelles » et si bien liées, qu'elles remontoient des temps actuels au commencement du » monde dans la religion, et dans les empires par rapport à la religion, toujours » la même et toujours inébranlable au milieu des changements des monarchies.» C'est ce que Bossuet racontoit lui-même à l'abbé Ledieu. *Manuscrits.*

** La première édition fut imprimée en 1681, *in*-4.° La seconde, qui n'en est qu'une copie, parut l'année suivante 1682, *in*-12.

Outre ce que Bossuet ajouta dans la troisième édition, il fit une nouvelle

un soin extrême à fortifier par un nouvel enchaînement de preuves, la liaison des livres de l'ancien et du nouveau Testament, et à constater leur authenticité par des raisons invincibles.

Deux mois seulement avant sa mort [1], relisant encore avec l'abbé Ledieu le même ouvrage, il s'arrêta aux chapitres XXVII et XXVIII de la seconde partie, qui concernent les livres de l'Ecriture, et il lui dit naturellement que

[1] *Journal manuscrit* de l'abbé Ledieu, sous la date du 2 février 1704.

division des chapitres, corrigea des fautes de dates ou de citations, et même quelquefois le style. On a suivi cette édition dans la collection de ses *Œuvres*. Paris, 1743, *in*-4.°, et dans les éditions faites séparément du *Discours sur l'Histoire universelle*, jusqu'en 1741. Mais, depuis 1753, les libraires de Paris qui avoient le privilége de cet ouvrage, au lieu de continuer à le réimprimer d'après l'édition de 1700, ont repris celle de 1681, et ont persisté à la suivre jusqu'à présent. Les éditions de Didot pour l'éducation du Dauphin, celle que le même imprimeur a publiée en 1814 parmi les meilleurs ouvrages de la langue françoise, et autres imprimées avec tant de luxe, où l'on auroit dû s'appliquer à donner le texte le plus correct, ne sont pareillement que des copies de la première édition, et on y a omis les additions et les corrections faites par Bossuet dans la troisième.

Cela est sans doute étonnant : mais ce qui surprend davantage, c'est de voir que jusqu'à nos jours il n'existoit point d'édition exacte et complète de ce chef-d'œuvre de l'évêque de Meaux, et que celle de Versailles, *in*-8.°, est la première où l'on ait mis à la place qui leur convient les additions importantes et nombreuses que l'auteur y fit dans les dernières années de sa vie (1). Ces divers morceaux, que j'ai transcrits sur le manuscrit autographe, ont pour but de mettre dans un nouveau jour les preuves de l'authenticité des livres saints, de la liaison qu'ils ont entre eux, et de la vérité de la religion. Le plus considérable est un chapitre entier, le XXIX.e de la seconde partie, ayant pour titre : *Moyen facile de remonter à la source de la religion, et d'en trouver la vérité dans son principe*. On ne conçoit pas pourquoi l'abbé Bossuet, qui avoit ce manuscrit entre les mains, n'en a fait aucun usage dans les éditions publiées de son vivant, et notamment dans celle de 1730 *in*-4.° J'avois dessein d'insérer ces fragments parmi les *Pièces justificatives*, quand je me suis aperçu qu'on les avoit imprimés sous le titre de *Variantes*, en y joignant les changements faits en 1700, à la fin de l'édition stéréotype d'Herhan qui parut en 1806, 4 vol. *in*-18. Il est vraisemblable que l'éditeur n'aura eu communication de ces additions qu'après l'impression de l'ouvrage. Cela seul peut expliquer comment il ne les a pas mises à la place que l'auteur leur avoit assignée.

(1) Nous avons suivi l'édition de Versailles dans celle de *Gauthier frères*.

« c'étoit là où se trouvoit la force de tout l'ouvrage, c'est-» à-dire la preuve complète de la vérité de la religion et » de la certitude de la révélation des livres saints contre » les libertins *. Que là paroît véritablement tout ce qui » est la pure production de son esprit, que ce sont de » nouveaux arguments, qui n'ont pas été traités par les » saints Pères; nouveaux, disoit-il, puisqu'ils sont faits » pour répondre aux nouvelles objections des athées. »

Il se fit relire ensuite quelques morceaux d'un genre moins sévère, où il avoit trouvé une espèce de charme à pouvoir s'abandonner à l'inspiration de son éloquence naturelle, telle que cette belle et heureuse transition du règne pacifique d Auguste à la naissance de Jésus-Christ

« César et Pompée décidèrent leur querelle à Pharsale » par une bataille sanglante. César victorieux parut en un » moment par tout l'univers, en Egypte, en Asie, en » Mauritanie, en Espagne; vainqueur de tous côtés, il » fut reconnu maître de Rome et dans tout l'empire. *Brutus* » *et Cassius crurent affranchir leurs citoyens en le tuant* » *comme un tyran malgré sa clémence.* Rome retomba » entre les mains de Marc-Antoine, de Lépide et du » jeune César-Octavien, petit-neveu de Jules-César, et » son fils par adoption, trois insupportables tyrans, dont » le triumvirat et les proscriptions font encore horreur en » les lisant. Mais elles furent trop violentes pour durer » long-temps; ces trois hommes partagent l'empire : » César garde l'Italie, et changeant incontinent en dou-» ceur ses premières cruautés, il fait croire qu'il y a été » entraîné par ses collègues. Les restes de la république » périssent avec Brutus et Cassius. Antoine et César, » après avoir ruiné Lépide, se tournent l'un contre l'autre. » Toute la puissance romaine se met sur la mer. César » gagne la bataille d'Actium; les forces de l'Egypte et de

* On appeloit alors libertins ceux qui portoient la liberté de penser jusqu'à la licence.

» l'Orient, qu'Antoine menoit avec lui, sont dissipées.
» Tous ses amis l'abandonnent, *et même sa Cléopâtre*,
» *pour laquelle il s'étoit perdu*. Hérode Iduméen, qui lui
» devoit tout, est contraint de se donner au vainqueur,
» et se maintient par ce moyen dans la possession du
» royaume du Judée, que la foiblesse du vieux Hircan
» avoit fait perdre entièrement aux Asmonéens. *Tout cède*
» *à la fortune de César, Alexandrie lui ouvre ses portes*,
» *l'Egypte devient une province romaine; Cléopâtre, qui*
» *désespère de la pouvoir conserver, se tue elle-même après*
» *Antoine. Rome tend les bras à César, qui devient, sous*
» *le nom d'Auguste, et sous le titre d'empereur, seul maître*
» *de tout l'empire. Il dompte vers les Pyrénées, les Can-*
» *tabres et les Asturiens révoltés; l'Ethiopie lui demande*
» *la paix; les Parthes épouvantés lui renvoient les éten-*
» *dards pris sur Crassus, avec tous les prisonniers romains;*
» *les Indes recherchent son alliance; ses armes se font*
» *sentir aux Rhètes ou Grisons, que leurs montagnes ne*
» *peuvent défendre. La Pannonie le reconnoît; la Ger-*
» *manie le redoute, et le Véser reçoit ses lois. Victorieux*
» *par mer et par terre, il ferme le temple de Janus. Tout*
» *l'univers vit en paix sous sa puissance*, et Jésus-Christ
» vient au monde. »

S'il est dans le *Discours sur l'Histoire universelle* un tableau d'histoire aussi magnifique que celui que nous venons de mettre sous les yeux de nos lecteurs, c'est sans doute celui de la mort d'Alexandre.

« Alexandre fit son entrée dans Babylone, avec un
» éclat qui surpassoit tout ce que l'univers avoit jamais
» vu.... Pour rendre son nom plus fameux que celui de
» Bacchus, il entra dans les Indes, où il poussa ses con-
» quêtes plus loin que ce célèbre vainqueur; mais celui
» que les déserts, les fleuves et les montagnes n'étoient
» pas capables d'arrêter, fut contraint de céder à ses sol-
» dats rebutés qui lui demandoient du repos; réduit à se

» contenter des superbes monuments qu'il laissa sur les » bords de l'Araspe, il ramena son armée par un autre » route que celle qu'il avoit tenue, et dompta tous les » pays qu'il trouva sur son passage.

» Il revint à Babylone, craint et respecté, non pas » comme un conquérant, mais comme un Dieu; mais cet » empire formidable qu'il avoit conquis, ne dura pas plus » long-temps que sa vie, qui fut fort courte; à l'âge de » trente-trois ans, au milieu des plus vastes desseins » qu'un homme eût jamais conçus, et avec les plus justes » espérances d'un heureux succès, il mourut sans avoir » eu le loisir d'établir ses affaires, laissant un frère im- » bécile, et des enfants en bas âge, incapables de soutenir » un si grand poids.

» Mais ce qu'il y avoit de plus funeste pour sa maison » et pour son empire, est qu'il laissoit des capitaines à » qui il avoit appris à ne respirer que l'ambition et la » guerre. Il prévit à quels excès ils se porteroient quand » il ne seroit plus au monde; pour les retenir, ou de peur » d'en être dédit, il n'osa nommer ni son successeur, ni » le tuteur de ses enfants. Il prédit seulement que ses » amis célébreroient ses funérailles par des batailles san- » glantes, et il expira dans la fleur de son âge, plein des » tristes images de la confusion qui devoit suivre sa mort. » Son empire fut partagé; toute sa maison fut exterminée, » et la Macédoine, l'ancien royaume de ses ancêtres, » passa à une autre famille. Ainsi ce conquérant, le plus » renommé et le plus illustre qui fut jamais, a été le der- » nier roi de sa race. S'il fût demeuré paisible dans la » Macédoine, la grandeur de son empire n'auroit pas » tenté ses capitaines, et il auroit pu laisser à ses enfants » le royaume de ses pères; mais, parce qu'il avoit été » trop puissant, il fut la cause de la perte de tous les siens, » et voilà le fruit glorieux de tant de conquêtes. »

En finissant le récit de cet entretien, dans lequel il

faut se représenter Bossuet prêt à descendre au tombeau*, luttant depuis dix mois contre la plus cruelle de toutes les maladies**, et conservant, dans un corps détruit par l'excès des souffrances, cet amour immense de la religion et de l'étude qui avoit rempli sa longue vie, l'abbé Ledieu fait cette réflexion touchante.

« Au reste [1], M. de Meaux se console de ses souffrances » par la méditation de la vérité et par l'Evangile, qu'il » se fait lire tous les jours matin et soir. Je ne doute pas » qu'il n'ait repris la lecture de son *Histoire universelle*, » pour se remettre dans l'esprit toutes les grandes vérités » qu'il y traite. »

Nous n'avons considéré ce chef-d'œuvre de Bossuet que sous les grands rapports qui lui en ont inspiré la pensée, et qui étoient les seuls dignes d'appeler tous les efforts de son génie. Tandis que les nations et les empires viennent se succéder sur ce théâtre changeant et mobile, on voit toujours Bossuet, dominé par une seule pensée, observer la cause toute-puissante qui préside à tant de mouvements, et assister, pour ainsi dire, aux conseils de la Providence, pour révéler aux hommes la longue suite de ses desseins.

Bossuet avoit parlé à un siècle digne de l'entendre et d'admirer une telle doctrine, et le consentement unanime de son siècle avoit répondu à la puissance de sa parole, et à la grandeur d'une telle conception.

Mais on peut se demander comment, dans les temps qui ont suivi, et lorsque les impressions et les habitudes religieuses ont perdu une grande partie de leur force, le même sentiment d'admiration pour un ouvrage si grave et si religieux subsiste encore dans tous les esprits, et comment le nom de Bossuet commande au moins le si-

1 Manuscrits.

* Il mourut deux mois après.

** Il étoit malade de la pierre.

lence du respect à ceux mêmes qui ont si souvent élevé la voix contre les principes et la doctrine qu'il a professés?

On pourroit, sans doute, se borner à répondre que tels sont l'art et l'habileté avec lesquels Bossuet a conçu et exécuté le dessein, l'ensemble et toutes les parties de ce chef-d'œuvre, qu'on obéit, sans le savoir et même sans le vouloir, à l'action irrésistible d'un tel génie. On peut en effet se convaincre tous les jours de cette espèce d'ascendant universel que Bossuet exerce encore sur tous les esprits. Il n'est aucun écrivain, il n'est aucun philosophe, il est même très-peu de Pères de l'Eglise, dont on cite aussi souvent les paroles et dont on appelle avec autant de confiance l'autorité en témoignage.

Ce ne sont point les théologiens seuls qui aiment à s'appuyer de son suffrage. Il est juste et convenable qu'ils se fassent toujours une gloire de professer les sentiments du plus grand théologien de son siècle, de l'oracle de l'Eglise gallicane, et du plus digne héritier de la doctrine des Pères de l'Eglise.

Mais il est assez remarquable qu'en philosophie, en politique, en histoire, en éloquence, et même en littérature, il soit peu d'écrivains qui ne cherchent à se parer du nom et du langage de Bossuet, pour donner plus de confiance et de crédit à leurs propres sentiments. Telle est même la puissance attachée à toutes ses paroles, qu'une citation de Bossuet est toujours sûre d'obtenir un hommage d'étonnement et d'admiration, et quelques fragments empruntés de ses écrits sont devenus le plus bel ornement d'un grand nombre d'ouvrages.

Cette même considération peut servir aussi à expliquer comment dans la jeunesse même, lorsqu'on est assez heureusement favorisé de la nature pour porter dans son âme le sentiment naissant des grandes émotions, lorsque l'imagination commence à s'ouvrir aux premières inspirations du beau et du sublime, on est déjà frappé du ca-

ractère de grandeur et d'élévation empreint dans toutes les pages du *Discours sur l'Histoire universelle.* On n'a pas sans doute encore, on ne peut pas même avoir toutes les connoissances nécessaires pour juger le mérite d'un tel ouvrage; mais on est ému, on admire, et le sentiment est le jugement de la jeunesse. On peut même dire qu'un pareil sentiment devient le garant des dispositions qu'elle annonce, et le plus heureux présage du génie qui doit porter ses fruits dans un âge plus avancé.

Il faut convenir aussi que l'éclat des pensées, la magnificence du style, l'effet étonnant et inattendu de ces expressions qu'il semble avoir créées, l'espèce de poésie sublime qui respire dans tout l'ouvrage*, doivent faire éprouver aux âmes jeunes et sensibles ce noble enthousiasme dont elles conservent la longue impression dans toute la suite de leur vie. Ce seul mérite, qui est le plus foible de tous dans un génie tel que Bossuet, suffira cependant pour assurer au *Discours sur l'Histoire universelle* une immortalité indépendante de toutes les révolutions d'opinions.

L'auteur du *Siècle de Louis XIV* a remarqué avec raison que les deux ouvrages (le *Discours sur l'Histoire universelle* et le *Télémaque*) qui donnèrent le plus de gloire à Bossuet et de célébrité à Fénélon, n'eurent aucun modèle dans l'antiquité. On peut ajouter que Bossuet n'a eu aucun imitateur, et qu'aucun des imitateurs de Fénélon ne l'a égalé.

* Bossuet a fait des vers, il en a beaucoup fait, et ils sont presque tous très-médiocres. Fénélon a fait aussi quelques vers; ils ont un peu plus de grâce et de facilité que ceux de Bossuet. Mais ni l'un ni l'autre ne peuvent être comptés parmi les poëtes; cependant, quel poëte a mis plus de poésie dans ses vers que Bossuet n'en a mis dans ses *Oraisons funèbres* et dans son *Discours sur l'histoire universelle,* ainsi que Fénélon dans son *Telémaque?* Si Bossuet peint, il peint comme Homère, il en a la chaleur, l'éclat et la majesté. Si Fénélon veut parler au cœur, toute la mélodie, toute la sensibilité douce et élégante de Virgile vient se répandre sur son style, et donner une âme à toutes ses expressions.

Bossuet avoit annoncé la *seconde* partie de son *Discours sur l'Histoire universelle*, elle devoit être la continuation de la *première*, depuis le règne de Charlemagne jusqu'à celui de Louis XIV : il avoit même jeté sur le papier la suite des faits conformes à l'ordre des temps, mais détachés les uns des autres, et dépouillés de ces grandes considérations qui répandent tant de majesté sur la première partie : c'est plutôt une table chronologique, qu'un abrégé d'histoire.

C'est cette ébauche si imparfaite qu'on a imprimée il y a quelques années (en 1806) sous le titre de *Quatrième partie du Discours sur l'Histoire universelle ;* elle est certainement de Bossuet. Nous avons vérifié nous-mêmes sur le manuscrit, que les premières pages sont tout entières de sa main, et le corps du manuscrit offre un grand nombre de mots de son écriture ; mais, comme nous l'avons dit, ce n'est qu'une première et rapide esquisse d'un vaste tableau.

Il est bien évident que Bossuet se proposoit de suivre dans cette seconde partie le même plan que dans la première. Mais il fut entraîné par l'importance et la multitude des travaux d'un autre genre, qui se succédèrent pendant le reste de sa vie. On doit surtout regretter qu'il n'ait pas pu s'occuper, comme il l'avoit annoncé au pape Innocent XI, du tableau de la naissance, des progrès et des prodigieux succès de la révolution opérée dans le monde par l'imposteur de la Mecque. Une histoire de l'*Islamisme* par Bossuet, auroit sans doute répandu sur cette grande époque des siècles modernes, qui changea en quelques années la face de la moitié du monde connu, et menaça l'autre moitié d'une entière subversion, des traits de génie et de lumière qui manquent au récit qu'en ont fait la plupart des historiens. Il eût été intéressant de voir le peintre de Cromwell montrer Mahomet tel qu'il fut, avec ce mélange étonnant de vices et de grandes

qualités, d'un ardent fanatisme joint à la froide méditation des plus vastes desseins, conduisant à la conquête de l'univers, sur la foi des plus absurdes inspirations, quelques hordes de brigands jusqu'alors séparées du monde, et presque inconnues aux nations mêmes dont elles étoient environnées.

XXIV. — Analyse du traité de la *Politique sacrée.*

Aux grandes instructions que renferme le *Discours sur l'Histoire universelle*, Bossuet ne pouvoit pas en ajouter de plus utiles pour un prince, que celles qui lui apprennent à gouverner ses sujets. Tel est l'objet de son traité de la *Politique tirée des propres paroles de l'Ecriture sainte.* Ici c'est Dieu qui parle; c'est celui par qui les rois règnent, qui instruit les rois. En donnant une telle autorité à ses leçons, Bossuet a voulu les rendre inviolables et sacrées. Il a voulu désabuser ceux qui affectent de croire qu'il ne peut exister aucune alliance entre la religion et la politique. En fondant la politique sur la religion, il a montré qu'il connoissoit mieux les hommes que tous ces insensés qui de nos jours ont ravagé le monde par des opinions, comme autrefois les barbares par des invasions.

C'étoit, sans doute, une idée digne de Bossuet, que celle de fonder uniquement sur les livres sacrés les éléments d'une science humaine, telle que la politique, ce vaste champ de toutes les passions et de toutes les contradictions des hommes, où la perfidie et la force ont si souvent triomphé de la justice et de la raison.

Les sages eux-mêmes dans la tranquille indépendance de leurs méditations solitaires, se sont rarement rencontrés, lorsqu'ils ont voulu offrir aux hommes la forme de gouvernement la plus propre à assurer leur repos et leur bonheur pendant la courte durée de leur passage sur la terre. Plus frappés des imperfections de l'ordre de choses

sous lequel ils vivoient, que du danger de s'exposer par de périlleux essais à des maux bien plus redoutables, ils ont presque toujours oublié de faire entrer dans leurs combinaisons la force terrible que le choc des passions et des vicissitudes humaines devoit opposer à l'action désarmée de leurs paisibles et vertueuses spéculations.

C'est ainsi que Solon vit lui-même renverser en un seul jour la constitution sage et régulière qu'il avoit donnée à sa ville natale, et qui paroissoit la mieux appropriée au caractère, au génie et aux mœurs du peuple qui lui avoit demandé des lois.

Cet exemple et tant d'autres ont pu, sans doute, donner le droit à quelques hommes raisonnables et modestes de penser *que le meilleur des gouvernements est celui qui existe*, en se confiant au temps, à l'expérience, et au progrès des lumières, pour amener naturellement, sans effort et sans secousses, toutes les modifications heureuses ou utiles que sollicite l'intérêt général.

On conviendra du moins qu'il a été permis de regretter qu'on ait méconnu la sagesse d'une maxime qui n'exigeoit pas sans doute un grand effort de génie, mais qui peut-être, par cette raison même, étoit d'une application plus facile à des maux inévitables et passagers.

Lorsque Bossuet a voulu donner des maximes de politique et des règles de gouvernement, il n'a jamais prétendu imaginer un système approprié à tous les pays et à tous les peuples.

On ne lui refusera pas sans doute cette partie sublime du génie à qui semble appartenir la faculté de créer. Mais il avoit autant de sagesse que de génie, parce qu'il voyoit de plus haut, et plus loin que les autres hommes; qu'il savoit toujours se renfermer dans cette juste mesure où il est permis de combiner le vrai, l'utile et le possible. Au-delà, il ne voyoit que des chimères; et les chimères, transportées au milieu des institutions sociales, lui pa-

roissoient les armes les plus dangereuses entre les mains des hommes abandonnés à eux-mêmes.

Bossuet n'examine point d'une manière abstraite quelle est la meilleure forme de gouvernement; il ne censure ni ne condamne aucune des formes de gouvernement qui ont régi les nations anciennes et modernes. Il ne discute point les modifications que l'on a cru, dans quelques pays, devoir apporter à l'exercice du pouvoir suprême. On ne le voit point tracer d'une main téméraire la ligne où finit le devoir d'obéir et commence le prétendu droit de s'élever contre la puissance publique. Fidèle à la doctrine que saint Paul a été établie sur l'autorité de Jésus-Christ, Bossuet déclare avec l'apôtre des nations, *que les puissances sous lesquelles on vit, sont ordonnées de Dieu.*

C'est conformément à cette doctrine, qu'on lui a souvent entendu répéter, « que Jésus-Christ[1], dans son » Evangile, n'a voulu entrer en aucune manière dans la » constitution ou dans la forme qu'avoit en son temps le » gouvernement de l'empire romain, sous lequel il a trouvé » le peuple de Dieu, et où il a voulu naître lui-même; » que Jésus-Christ a supposé, par toutes ses paroles, que » ce gouvernement, tel qu'il le trouvoit, étoit légitime en » soi, et dès là établi de Dieu à sa manière. »

Bossuet alloit plus loin. Il faisoit observer que Jésus-Christ s'étoit expliqué lui-même, et par l'autorité imposante de son propre exemple, dans deux circonstances bien remarquables. « La première[2] où, consulté sur le » tribut que l'on devoit à César, en regardant les formes » publiquement établies comme légitimes, il prononça » cette décision qu'on ne peut assez admirer, où il oblige » *de rendre à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est* » *à Dieu.*

» La seconde est celle où, étant accusé lui-même de» vant Pilate, gouverneur de la Judée pour les Romains

[1] *Préface de la Politique sacrée*, édition de 1709. — [2] *Ibid.*

» et pour l'empereur, il reconnoît que la puissance que » ce magistrat romain exerçoit sur lui-même, *lui étoit » donnée d'en-haut*, et que par conséquent elle étoit légi- » time.

» Si les Césars s'étoient emparés légitimement de la » souveraine puissance; si pour l'exercer ils avoient bien » et dûment uni la puissance tribunitienne avec celle » d'empereur, ou de chef des armées, et les autres dont » on avoit formé celle des Césars; si le sénat et le peuple » romain avoient été suffisamment libres pour accumuler » tous ces droits sur une même tête, et si les Césars pou- » voient les transmettre à leurs enfants, et même par » adoption, c'est de quoi le Fils de Dieu n'a point parlé. » Dieu, disoit Bossuet, *veut que le monde soit gouverné, » parce qu'il veut qu'il vive dans l'ordre et en paix, et c'est » tout ce qu'il falloit savoir; c'est pourquoi Jésus-Christ » n'en a pas dit davantage.* »

Dans l'exécution du plan qu'il s'étoit proposé, il n'a- voit pas besoin d'entrer dans la discussion de ces diffé- rentes questions, et il lui suffisoit d'avoir indiqué son opinion par quelques maximes générales*. Il vivoit sous une monarchie, et il écrivoit pour l'héritier de cette mo- narchie.

Voulant établir la doctrine de sa politique sur la seule autorité de l'Ecriture, il observe que, dès l'origine, le gouvernement monarchique a été donné de Dieu même au peuple hébreu. Une telle autorité annonce suffisamment que cette forme de gouvernement ne blesse ni la loi di- vine, ni la loi naturelle. Bossuet se borne en conséquence à traiter du gouvernement monarchique dans sa *Politique sacrée*.

En considérant tous les avantages qu'il attribue à la

* On verra dans la suite que Bossuet a établi les grands et les véritables principes sur cette matière, dans son *cinquième Avertissement aux protes- tants*, tom. XXIX de ses *Œuvres*. (*Edition de Gauthier frères.*)

monarchie, on s'aperçoit facilement qu'il s'exprime avec la profonde conviction d'un homme qui a comparé et balancé les résultats et les inconvénients de toutes les formes de gouvernement. Mais on voit en même temps que son caractère et ses principes, autant que ses études et ses réflexions, l'avoient convaincu que les hommes ont besoin, pour leur propre intérêt, d'être gouvernés par une autorité assez dominante pour faire fléchir toutes les résistances.

On peut croire que si Bossuet fût né dans une république, il en auroit été le citoyen le plus zélé, comme il fut le sujet le plus soumis d'une monarchie. Il est même vraisemblable qu'un orateur qui possédoit à un si haut degré la puissance de la parole, se seroit élevé par le seul empire de l'éloquence aux premiers honneurs de son pays. Mais il est permis de penser qu'il auroit été encore plus souvent révolté des caprices et des fureurs de la tyrannie populaire, que flatté des hommages et des applaudissements qu'il en auroit reçus : sa vertu se seroit indignée d'avoir quelquefois à partager de pareils honneurs avec des hommes qui n'auroient dû recueillir que le mépris ou la haine publique. Ainsi, lorsqu'il a représenté la monarchie comme le meilleur de tous les gouvernements, il n'a fait qu'exprimer ce qu'il pensoit et ce qu'il sentoit.

« L'homme [1], dit Bossuet, a été créé pour vivre en so-
» ciété. Dieu a fait naître tous les hommes d'une même
» famille. »

Ainsi le berceau du genre humain est le berceau de la société.

Le choc des intérêts et des passions a fait sentir le besoin d'un gouvernement. « Où [2] tout le monde peut faire
» ce qu'il veut, nul ne fait ce qu'il veut. Où il n'y a point

[1] *Politique sacrée*, tom. XVI, p. 7 et 8. *Œuvres de Bossuet.* (*Edition de Gauthier frères.*) — [2] *Ibid.* p. 27.

» de maître, tout le monde est maître. Où tout le monde » est maître, tout le monde est esclave. »

Il y a des lois fondamentales qu'on ne peut changer. Il est même très-dangereux de changer sans nécessité celles qui ne le sont pas. « On perd[1] la vénération pour » les lois, quand on les voit si souvent changer. *C'est » alors que les nations semblent chanceler, comme trou- » blées et enivrées.* »

La première idée de commandement et d'autorité est venue aux hommes de l'autorité paternelle. Mais bientôt, par le consentement des peuples ou par la force des armes, il s'établit des rois.

La monarchie est la forme de gouvernement la plus commune, la plus ancienne, la plus naturelle.

Ce gouvernement est si naturel, qu'on le voit d'abord dans tous les peuples.

« Rome a commencé[2] par la monarchie et y est reve- » nue comme à son état naturel. Ce n'est que tard, et » peu à peu, que les villes grecques ont formé leurs ré- » publiques. Homère avoit dit dans les temps anciens : » *Plusieurs princes ne sont pas une bonne chose; qu'il n'y » ait qu'un prince et un roi.* A présent, il n'y a pas de ré- » publique qui n'ait été autrefois soumise à des monar- » ques. Les Suisses étoient sujets des princes de la mai- » son d'Autriche. Les Provinces-Unies étoient sous la » domination de l'Espagne et de la maison de Bourgogne. » Les villes libres d'Allemagne avoient des seigneurs » particuliers. Les villes d'Italie qui se formèrent en ré- » publiques achetèrent de l'empereur Rodolphe leur li- » berté. Venise même, qui se vante d'être république » dès son origine, étoit encore sujette aux empereurs » sous le règne de Charlemagne et long-temps après. »

Si le gouvernement monarchique est le plus naturel, il est aussi le plus durable et le plus fort.

[1] *Politique sacrée*, tom. XVI, p. 36. — [2] *Ibid.* p. 68.

« Les armées[1] où paroît le mieux la puissance humai-
» ne, veulent naturellement un seul chef. Tout est en
» péril quand le commandement est partagé ; et cette
» forme de gouvernement doit à la fin prévaloir, parce
» que le gouvernement militaire, qui a la force en main,
» entraîne naturellement tout l'État après soi ; il vaut
» donc mieux qu'il soit établi d'abord avec douceur, parce
» qu'il est trop violent quand il gagne le dessus par la
» force ouverte. »

De toutes les formes de monarchie, la meilleure est la monarchie héréditaire. Elle est la plus naturelle ; elle se perpétue d'elle-même. Rien n'est plus durable qu'un état qui subsiste par les mêmes causes qui font durer l'univers, et qui perpétuent le genre humain.

L'hérédité doit s'arrêter aussitôt qu'elle vient à se reposer sur la tête d'une femme, dit Bossuet.

« *Mais*[2] *il n'y a aucune forme de gouvernement, ni au-*
» *cun établissement humain qui n'ait ses inconvénients ; de*
» *sorte qu'il faut demeurer dans l'état auquel un long temps*
» *a accoutumé le peuple. C'est pourquoi Dieu prend en sa*
» *protection tous les gouvernements légitimes, en quelque*
» *forme qu'ils soient établis. Qui entreprend de les ren-*
» *verser n'est pas seulement ennemi public, mais encore*
» *ennemi de Dieu.* »

Bossuet reconnoît aussi[3] « un droit de conquête, qui,
» commençant par la force, se réduit, pour ainsi dire, au
» droit commun et naturel, du consentement des peuples,
» et par la possession paisible. »

Le bien de la paix et l'instabilité des choses humaines commandent quelquefois ces grandes exceptions aux règles générales et accoutumées qui doivent régir la loi des empires et l'ordre des successions.

On doit obéir aux rois, *non-seulement par crainte, mais par principe de religion et de conscience*. L'esprit du

[1] *Politique sacrée*, tom. XVI, 69 et 70. — [2] *Ibid.* p. 76. — [3] *Ibid.* p. 79.

christianisme est de faire respecter les rois avec une espèce de religion, et c'est ce que Tertullien appelle *la religion de la seconde majesté*.

Quand même ils ne rempliroient pas tous les devoirs qui leur sont imposés, il faut, dit Bossuet, respecter en eux *leur charge et leur ministère*.

Mais, quoique leur puissance vienne de Dieu, ils ne doivent pas croire qu'ils soient les maîtres d'en user au gré de leurs caprices; ils ne doivent s'en servir qu'avec crainte et retenue, comme d'un dépôt que Dieu leur a confié, et dont il leur demandera un compte rigoureux.

« L'autorité royale doit être absolue. Pour rendre ce » terme odieux et insupportable, observe Bossuet, plu- » sieurs affectent de confondre le gouvernement absolu » avec le gouvernement arbitraire, mais rien n'est plus » différent*. »

* On peut observer avec quelque surprise que Voltaire s'est exactement rencontré avec Bossuet sur cette distinction importante du *pouvoir absolu* et du *pouvoir arbitraire*. Il s'élève avec raison contre ces écrivains insensés, qui, dès son temps, s'abandonnoient, sans mesure et sans jugement, aux plus violentes déclamations contre le gouvernement de Louis XIV.

La Beaumelle, encore jeune, s'étoit permis, dans un de ses ouvrages, de prononcer, avec toute la présomption ordinaire à son âge, « *qu'un roi absolu,* » *qui veut le bien, est un être de raison, et que Louis XIV ne réalisa jamais* » *cette chimère.* »

« Apprenez, jeune homme, » lui répond Voltaire, « que cette criminelle » remarque est aussi punissable que fausse.... Apprenez qu'un roi absolu, » quand il n'est pas un monstre, ne peut vouloir que la grandeur et la pros- » périté de son état, parce qu'elle est la sienne propre, parce que tout père » de famille veut le bien de sa maison. Il peut se tromper sur le choix des » moyens; mais il n'est pas dans la nature qu'il veuille le mal de son royaume. »

Voltaire s'étonne avec raison de ce que le mot *despotique*, qui, dans son origine, n'étoit que l'expression du pouvoir très-foible et très-limité d'un petit vassal de Constantinople, signifie aujourd'hui un pouvoir absolu et même tyrannique.

« On en est venu au point, ajoute Voltaire, de distinguer parmi les formes » de gouvernements ordinaires, le gouvernement despotique dans le sens le plus » affreux, le plus humiliant pour les hommes qui le souffrent, et le plus dé- » testable dans ceux qui l'exercent. On s'étoit contenté auparavant de recon-

Un gouvernement est absolu, lorsqu'il n'existe aucune puissance capable de forcer le souverain, et c'est dans ce sens qu'il est indépendant de toute autorité humaine. Mais il ne s'ensuit pas de là que le gouvernement soit arbitraire.

« Il y a des lois [1] dans les empires légitimes, contre lesquelles tout ce qui se fait est nul de droit; et il y a toujours ouverture à revenir contre, ou dans d'autres temps, de sorte que chacun doit demeurer légitime possesseur de ses biens; et tout gouvernement étant établi pour affranchir les hommes de toute oppression et de toute violence, la liberté des personnes est un droit sacré de la nature et de la société. *L'action contre les injustices et les violences est donc immortelle.* »

On ne peut cependant se dissimuler qu'il est bien plus facile d'établir ces distinctions dans une théorie politique,

[1] *Politique sacrée*, tom. XVI des *Œuvres de Bossuet* (*Edition de Gauthier frères.*)

» noître deux espèces de gouvernements, et de ranger les uns et les autres sous » différentes divisions. On est parvenu à imaginer une troisième forme d'ad» ministration naturelle, à laquelle on a donné le nom d'*Etat despotique*, dans » laquelle il n'y a d'autre loi, d'autre justice, que le caprice d'un seul homme. » On ne s'est pas aperçu que le despotisme, dans ce sens abominable, n'est autre » chose que l'abus de la monarchie, de même que dans les états libres, l'anar» chie est l'abus de la république.... Voilà comme on s'est formé un fantôme » hideux pour le combattre, et en faisant la satire de ce gouvernement despo» tique, qui n'est que le droit des brigands, on a fait celle du monarchique, » qui est celui des pères de famille.

» Je ne veux point entrer dans un détail délicat qui me mèneroit trop loin. » Mais je dois dire que j'ai entendu par le *despotisme* de *Louis XIV*, l'usage » toujours ferme, et quelquefois trop grand, qu'il fit de son pouvoir légitime. » Si, dans des occasions, il a fait plier sous ce pouvoir les lois de l'état qu'il » devoit respecter, la postérité le condamnera en ce point. Ce n'etoit pas à moi » de prononcer sur ce point. *Mais je defie qu'on me montre aucune monar» chie sur la terre, dans laquelle les lois, la justice distributive, les droits de » l'humanité aient été moins foulés aux pieds, et où l'on ait fait de plus » grandes choses pour le bien public, que pendant les cinquante-cinq années » que Louis XIV régna lui-même.* »

Supplément au *Siecle de Louis XIV*, première partie.

que d'en assurer le maintien dans l'action ordinaire des gouvernements. C'est un grand malheur sans doute, mais c'est un malheur inévitable, et qui est commun à presque toutes les formes de gouvernement. Les passions humaines, les vicissitudes politiques, l'empire des circonstances ont bien plus de force que toutes ces foibles barrières, que la main des sages se plaît à élever contre l'abus de la puissance. Mais les esprits éclairés et les hommes vertueux aiment à reposer leurs pensées et leurs espérances sur ces images d'ordre, de paix et de bonheur. D'ailleurs la distinction de Bossuet entre le pouvoir absolu et le pouvoir arbitraire a un fondement très-réel en elle-même, et elle peut servir à prévenir ou à réparer de grandes injustices.

Bossuet rappelle le fameux discours de Samuel aux Hébreux, lorsque, pour leur faire mieux sentir tout le poids des obligations qu'ils alloient contracter en se donnant un roi, ce prophète leur expose , sous le titre de *droit du roi*, tous les abus et tous les excès de la puissance arbitraire.

« Mais[1], reprend Bossuet, est-ce que les rois ont le » droit de faire tout cela licitement? A Dieu ne plaise; » car Dieu ne donne point de tels pouvoirs. Mais les rois » auront le droit de le faire impunément à l'égard de la » justice humaine. »

« S'il y a dans un état[2] quelque autorité capable d'ar- » rêter le cours de la puissance publique, et de l'embar- » rasser dans son exercice, personne n'est en sûreté. »

« Les princes[3] affectent quelquefois une fausse fer- » meté; mais la plus grande de toutes les foiblesses est » de craindre trop de paroître foible. »

« Les princes[4] doivent sans doute être instruits, et » chercher à s'instruire; mais il ne faut pas s'imaginer le » prince, un livre à la main, avec un front soucieux et

[1] *Politique sacrée*, tom. XVI. — [2] *Ibid.* — [3] *Ibid.* — [4] *Ibid.*

» des yeux profondément attachés à la lecture. *Son livre* » *principal est le monde.* Son étude, c'est d'être attentif » à ce qui se passe devant lui, pour en profiter. »

On voit, par cette dernière maxime, combien on a été peu fondé à reprocher à Bossuet d'avoir voulu charger le prince son élève d'une érudition inutile à son rang.

« La vie du prince[1] doit être sérieuse. Il n'y a rien par» mi les hommes de plus sérieux, ni de plus grave que » l'office de la royauté.

» Il n'y a rien de plus flatteur[2] que la gloire militaire; » elle décide souvent d'un seul coup des choses humai» nes, et semble avoir une espèce de toute-puissance en » forçant les événements; et c'est pourquoi elle tente si » fort les rois de la terre. Mais combien elle est vaine! »

Bossuet a parlé aux sujets de leurs devoirs, il va parler aux rois.

« Je n'appelle pas majesté, dit Bossuet[3], cette pompe » qui environne les rois, ou cet éclat extérieur qui éblouit » le vulgaire. C'est le rejaillissement de la majesté, et » non pas la majesté elle-même. La majesté est l'image » de la grandeur de Dieu dans le prince. Le prince, en » tant que prince, n'est pas regardé comme un homme » particulier, c'est un personnage public, tout l'état est » en lui; la volonté de tout le peuple est renfermée dans » la sienne. Quelle grandeur qu'un seul homme en con» tienne tant! La puissance de Dieu se fait sentir en un » instant de l'extrémité du monde à l'autre. La puissance » royale agit en même temps dans tout le royaume; elle » tient tout le royaume en état, comme Dieu y tient tout » le monde. Que Dieu retire sa main, le monde retom» bera dans le néant; que l'autorité cesse dans le royau» me, tout sera en confusion. Ramassez tout ce qu'il y a » de grand et d'auguste; voyez un peuple immense réuni » en une seule personne; voyez cette puissance sacrée,

[1] *Politique sacrée*, tom. XVI. — [2] *Ibid.* — [3] *Ibid.*

» paternelle et absolue ; voyez la raison secrète qui gou-
» verne tout le corps de l'état, renfermée dans une seule
» tête ; vous voyez l'image de Dieu, et vous avez l'idée
» de la majesté royale. Oui, Dieu l'a dit : Vous ÊTES DES
» DIEUX. Mais, ô dieux de chair et de sang ! ô dieux de
» boue et de poussière, vous mourrez comme des hommes !
» O rois ! exercez donc hardiment votre puissance, car
» elle est divine et salutaire au genre humain ; mais exer-
» cez-la avec humilité, car elle vous est appliquée par le
» dehors ; au fond elle vous laisse foibles, elle vous laisse
» mortels, et elle vous charge devant Dieu d'un plus
» grand compte. »

XXV. — Réflexions sur le traité de la *Politique sacrée*.

Nous avons cru devoir réunir sous un seul point de vue les maximes les plus importantes qui se trouvent répandues dans la *Politique sacrée* de Bossuet ; mais c'est dans l'ouvrage même que l'on doit chercher tous les principes et toutes les règles de détail qui s'appliquent à l'ensemble du gouvernement et à toutes les parties de l'administration. On verra que si Bossuet accorde beaucoup aux rois en pouvoir et en autorité, ce n'est ni pour flatter leur ambition ni pour favoriser leurs passions. C'est uniquement parce qu'il regarde leur indépendance et l'exercice de leur puissance, comme le fondement du bonheur du peuple et de la tranquillité des empires. Les obligations immenses qu'il impose aux souverains dans l'usage du pouvoir suprême, dans le respect et la soumission qu'ils doivent à la religion, dans la dispensation exacte et sévère de la justice, dans l'administration des revenus publics ; les exemples terribles qu'il met sous leurs yeux, de tant de rois que l'abus de la puissance a conduits aux plus déplorables catastrophes, les châtiments éclatants qu'il leur dénonce au nom d'un Dieu vengeur des peuples opprimés, tout révèle *à ces dieux de la terre* le secret de

leur propre foiblesse, et les avertit à chaque page que les rois peuvent aussi étonner l'univers par l'excès de leur infortune.

La manière franche et décidée dont Bossuet s'explique sur l'autorité absolue des rois, ne laisse sans doute aucune incertitude sur ses principes de politique. On voit que, parmi toutes les formes de gouvernement, il donne une préférence entière à une monarchie fortement constituée, dont le chef suprême doit être investi de toute la force et de tous les moyens nécessaires pour imprimer une action rapide et irrésistible à tous les ressorts de l'administration; on ne peut douter que son opinion ne fût le résultat d'une étude profonde de l'histoire et de longues méditations sur toutes les vicissitudes dont elle offre le tableau.

En lisant le traité de la *Politique*, on s'aperçoit facilement que les maximes de Bossuet sur les gouvernements étoient entièrement conformes à celles de Louis XIV. Louis XIV avoit puisé dans son âme noble et élevée, et dans la rectitude naturelle de son jugement, les sentiments et les principes qu'il a portés sur le trône, et qui l'ont placé au premier rang des monarques les plus habiles dans l'art de régner. Bossuet portoit également dans son caractère et ses principes cette sorte de domination dont les génies transcendants ont peine à se défendre, et dont la conscience de leur supériorité sur les autres hommes semble les investir. Bossuet voyoit les hommes tels qu'ils ont été, tels qu'ils sont, et tels qu'ils seront probablement toujours; et il étoit peu susceptible de ces dangereuses illusions qui conduisent quelquefois à ébranler les fondements des empires les plus florissants. Nos jugements tiennent à l'impression de nos sentiments les plus habituels, et on obéit autant à son caractère qu'à une conviction raisonnée dans la préférence que l'on accorde à quelques opinions spéculatives.

L'ouvrage même dont nous venons de rendre compte, semble en offrir une nouvelle preuve. Deux instituteurs des enfants des rois ont fait connoître leurs principes politiques en formant leurs élèves à l'art de gouverner; tous les deux sont célèbres par la supériorité et la beauté de leur génie. Leurs noms vivront autant que leurs ouvrages, et la postérité a déjà consacré à un respect éternel la mémoire de Bossuet et de Fénélon.

Mais il est difficile de ne pas apercevoir une espèce de contraste entre les systèmes politiques de deux hommes qui portèrent dans leurs nobles spéculations les mêmes sentiments de vertu, la même droiture dans leurs intentions, un amour égal pour le bonheur des rois et des peuples.

Il est vrai que les temps qui les ont vu naître, ont pu influer jusqu'à un certain point sur la manière dont ils ont considéré la science du gouvernement.

Les premiers regards de Bossuet avoient été frappés du spectacle de la Fronde. Il dut alors regarder comme le plus grand fléau des peuples les factions, les rébellions, et en général les moindres résistances à l'autorité. Fénélon, au contraire, fit ses premiers pas dans le monde lorsqu'une obéissance profonde étoit le sentiment général: lorsqu'aucune opposition à l'autorité n'étoit regardée ni comme légitime, ni comme possible : et alors il n'a dû voir du danger pour la tranquillité publique que dans les excès et les abus du pouvoir.

Mais ne seroit-il pas permis de penser que la différence de leur caractère et de leur imagination a dû naturellement influer sur l'expression de leurs sentiments, et donner à l'ouvrage de Bossuet le caractère de profondeur et de gravité qui distingue si éminemment le traité de la *Politique*, et aux instructions de *Mentor* cette onction douce et persuasive dont Fénélon vouloit pénétrer l'âme de son jeune élève?

Quoi qu'il en soit, rien ne prouve mieux la pureté des intentions de ces deux grands hommes, et la bonne foi de Fénélon, que l'idée qu'il eut de mettre en même temps sous les yeux de l'héritier du trône le manuscrit de la *politique sacrée* de Bossuet, et les instructions de *Mentor*. Fénélon, qui connoissoit si bien le caractère de son élève, étoit fondé à craindre qu'un jeune prince, déjà trop porté à s'enivrer du sentiment de sa propre grandeur, ne s'exagérât encore à lui-même l'étendue de sa puissance et de son autorité. Ce fut surtout par cette considération qu'il s'attacha à lui montrer que tant de puissance et d'autorité ne lui étoient promises que pour le bonheur de ses sujets. C'étoit la première fois qu'on faisoit entendre un pareil langage à la Cour des rois; le maître connoissoit le disciple, et il savoit que, pour lui faire aimer l'austère vérité, il falloit la lui rendre aimable. Fénélon nous a appris lui-même que ce fut dans cette pensée qu'il voulut donner à des vérités encore si nouvelles et si étrangères toutes les couleurs de sa douce et sensible imagination, et leur prêter le charme des plus ingénieuses fictions.

Et quel est l'enfant des rois qui pourra jamais se vanter d'avoir eu deux instituteurs tels que Bossuet et Fénélon, d'avoir été instruit à l'art de gouverner par l'homme qui avoit le plus profondément médité sur les causes de la grandeur des empires, et par celui de tous les hommes qui a le plus fait aimer la religion et la vertu?

XXVI. — Réflexions sur l'éducation de monseigneur le Dauphin, et sur celle de monseigneur le duc de Bourgogne.

En finissant le récit de tant de soins, d'études et de travaux, on ne peut se défendre d'une triste et affligeante réflexion. On ne peut comprendre comment tous les efforts d'un instituteur tel que Bossuet, furent à peu près inutiles, ou du moins eurent si peu de succès. Cette réflexion s'étoit déjà présentée, et devoit naturellement se

présenter aux contemporains mêmes de Bossuet et du fils de Louis XIV*.

Mais sans rechercher les causes auxquelles on peut attribuer l'espèce d'obscurité qui suivit une éducation qui auroit dû laisser tant d'éclat, on ne peut se dissimuler qu'il existe un contraste bien étonnant entre les résultats de l'éducation du Dauphin, et de celle du duc de Bourgogne.

Cependant, en supposant même que l'humeur impérieuse et sévère du duc de Montausier ait nui au succès de ses vœux et de ses soins, il paroît plus vraisemblable encore que le genre d'esprit et de caractère du premier Dauphin fut le principal et le plus insurmontable obstacle à tous les efforts de Bossuet pour faire de son élève un grand prince.

Le génie, l'observation et la patience peuvent corriger des défauts naturels; mais l'art ne peut pas donner ce que la nature a refusé. Il faut avoir une âme qui entende les accents du génie, pour répondre à ses nobles inspirations. Il faut avoir un cœur susceptible de sentiments passionnés, pour éprouver ces fortes émotions qui enflamment une jeune imagination. Des passions ardentes et redoutables, des penchants dangereux, et même des vices naissants peuvent offrir à un instituteur habile et vertueux de puissants moyens de réprimer leur essor trop impétueux. Mais comment donner du ressort et du mouvement à une âme indifférente, privée de la faculté de

* « Si on considère, raconte madame de Caylus, le mérite et la vertu de » M. de Montausier, l'esprit et le savoir de M. de Meaux, quelle haute idée » n'aura-t-on pas, et du Roi, qui fit élever si dignement son fils, et du Dau» phin, qu'on croira savant et habile, parce qu'il le devoit être! On ignorera » les détails qui nous ont fait connoître l'humeur de M. de Montausier, et qui » l'ont fait voir plus propre à rebuter un enfant tel que Monseigneur, né doux, » paresseux et opiniâtre, qu'à lui inspirer les sentiments qu'il devoit avoir. La » manière rude avec laquelle on le forçoit d'étudier, lui donna un si grand » dégoût pour les livres, qu'il prit la résolution de n'en jamais ouvrir quand » il seroit son maître, et il a tenu parole. » *Souvenirs de madame de Caylus.*

conserver les impressions qu'elle reçoit, et qui n'a pas même assez d'énergie pour combattre et résister?

Il étoit difficile que monseigneur le Dauphin, comprimé par la réserve austère de M. de Montausier, pût se livrer à cette confiance et à cet abandon qui auroient pu ouvrir son cœur à de douces et utiles inspirations; et quand même Bossuet eût pu trouver dans sa qualité de précepteur et dans l'autorité partagée qu'il exerçoit, des moyens assez puissants pour se rendre le maître du cœur et de l'esprit de son élève, il faut convenir que ni sa position ni son caractère même ne lui auroient pas permis d'en faire usage.

Ce n'étoit pas M. de Montausier qui s'étoit associé Bossuet pour l'éducation du dauphin, comme on vit dans la suite Beauvilliers appeler Fénélon, et Fénélon accourir à la voix de son vertueux ami. Cette seule considération que Bossuet s'exagéroit peut-être par un excès de délicatesse, suffisoit pour interdir au précepteur la pensée de chercher à prendre sur son élève un ascendant qui auroit pu donner de l'ombrage au gouverneur.

Il n'en étoit pas de même de Beauvilliers et de Fénélon. Plus Fénélon acquéroit d'empire sur le duc de Bourgogne, plus Beauvilliers s'applaudissoit du bonheur de son choix; et plus le duc de Bourgogne montroit de confiance et de déférence au duc de Beauvilliers, plus Fénélon savoit se servir avec art de cet heureux concert pour arriver au seul but auquel ils aspiroient l'un et l'autre.

Si l'on considère actuellement l'esprit dans lequel sont conçus les principaux ouvrages que Bossuet a composés pour l'éducation de monseigneur le Dauphin, on n'y remarquera rien qui indique une application directe et particulière au caractère et aux dispositions de ce jeune prince. Ces écrits immortels seront toujours les matériaux les plus précieux pour tous les instituteurs des enfants des

rois. C'est peut-être par cette raison qu'ils ne s'adressent pas plus au fils de Louis XIV qu'à tout autre prince du même âge et du même rang. On pourroit même aller jusqu'à croire qu'ils seroient d'une plus grande utilité à des princes qui ont déjà reçu leur éducation, qu'à des enfants qui ont besoin de la recevoir.

De là résulte un nouveau contraste entre le tableau de l'éducation du Dauphin, et celui de l'éducation du duc de Bourgogne.

L'histoire de Fénélon nous montre toujours l'élève aux prises avec son instituteur. C'est un combat continuel des passions d'un jeune homme fougueux et irascible, qui lutte en vain contre la main ferme et habile qui cherche à le dompter. Dans ce mouvement rapide et animé, on voit succéder les remords aux fureurs, les pleurs aux cris de la colère et du dépit, les humbles supplications du repentir à toute l'ivresse de l'orgueil; enfin le triomphe du génie et de la vertu sur tous les vices d'un jeune prince qui auroit pu devenir le fléau du genre humain, si on l'avoit laissé tel que la nature l'avoit fait.

Dans l'éducation de son père on ne voit jamais que Bossuet; et il est vrai qu'on ne se lasse jamais de le voir et de l'entendre. Mais son élève paroît n'avoir été que le témoin impassible de tant de soins et de travaux. On ne peut ni savoir, ni deviner son maintien et sa pensée en présence d'un tel génie. Nos manuscrits, ni les mémoires du temps, ne nous offrent aucun fait, aucun trait qui puisse animer le tableau d'une éducation où le précepteur *étoit tout*, et où l'élève *n'étoit rien*.

Au reste il paroît que Bossuet ne s'étoit point fait illusion sur le caractère et les dispositions de son élève.

On lit dans une de ses lettres au maréchal de Bellefonds, en date du 6 juillet 1677 [1]; « Me voici quasi à la fin de mon travail. Monseigneur le Dauphin est si

[1] *Œuvr. de Bossuet*, tom. XLIV, p. 114. (*Edition de Gauthier frères.*)

» grand, qu'il ne peut pas être long-temps sous notre
» conduite. *Il y a bien à souffrir avec un esprit si inappli-*
» *qué.* On n'a nulle consolation sensible, et on marche,
» comme dit saint Paul, en espérant contre l'espérance.
» Car encore qu'il se commence d'assez bonnes choses,
» tout est encore si peu affermi, que le moindre effort du
» monde peut tout renverser; je voudrois bien voir quel-
» que chose de plus fondé; mais Dieu le fera peut-être
» sans nous. Priez Dieu que sur la fin de la course où il
» semble qu'il doive arriver quelque changement dans
» mon état, je sois en effet aussi indifférent que je m'i-
» magine l'être. »

C'est ce défaut d'attention, c'est cette inapplication habituelle, qui paroît avoir été le défaut dominant du caractère de monseigneur le Dauphin, et qui l'a sans doute empêché de recueillir tous les avantages que promettoient les soins et les talents supérieurs des célèbres instituteurs qui présidèrent à son éducation. On ne peut douter que Bossuet n'ait fait tout ce qui étoit en son pouvoir, pour arracher son élève à cette langueur, à cette sorte d'inertie qui trompoit ses efforts, ses vœux et ses espérances. On voit même qu'il n'épargna ni les conseils, ni les reproches, pour combattre cette malheureuse disposition, qui pouvoit devenir si fatale à sa gloire, à son bonheur, et surtout au bonheur des peuples sur lesquels il étoit appelé à régner. On en trouve la preuve dans une *instruction* que Bossuet lui adressa; elle exprime l'intérêt le plus tendre et la franchise la plus courageuse. L'abbé d'Olivet* l'a publiée pour la première fois en 1764. Elle roule presque tout entière sur le défaut d'attention. Bossuet attribue « ce défaut, trop ordinaire aux princes, à l'abondance

* A la tête d'une édition des *Pensées de Cicéron*, l'abbé d'Olivet assure qu'il publie cette instruction sur une copie françoise, où l'on trouve des corrections de la main de Bossuet. On l'a insérée au tome XIII des *Œuvres de Bossuet*, pag. 50 et suiv. (*Edit. de Gauthier frères.*)

» où ils naissent. Le besoin éveille les autres hommes ; et
» le soin de leur fortune les sollicite sans cesse au tra-
» vail...... Les plaisirs et les grandeurs se présentent
» d'eux-mêmes aux princes. Ils n'ont rien à gagner par
» le travail, rien à acquérir par le soin de l'industrie.
» Mais il n'en est pas de même de la raison et de la vertu.
» Ils ont besoin de s'accoutumer dès leur enfance à tenir
» leur esprit attentif, à régler ses mouvements vagues et
» incertains, et à penser sérieusement en eux-mêmes à
» ce qu'ils ont à faire.

» Pensez-vous, dit Bossuet au Dauphin, que tant de
» peuples, tant d'armées, une nation si nombreuse et si
» belliqueuse, dont les esprits sont si inquiets, si indus-
» trieux et si fiers, puissent être gouvernés par un seul
» homme, s'il ne s'applique de toutes ses forces à un si
» grand ouvrage? Comment gouvernerez-vous cette im-
» mense multitude, où bouillonnent tant de passions,
» tant de mouvements divers? Au milieu de tant d'orages
» menaçants, pourrez-vous vous flatter de jouir du calme
» et de la tranquillité qui vous plaisent tant? Dieu ne
» nous a pas donné, pour n'en pas faire usage, la faculté
» de nous rappeler le passé, de connoître le présent, de
» prévoir l'avenir.....? Ne commencez pas par l'inappli-
» cation et la paresse une vie qui doit être si occupée et
» si agissante.... A quoi vous servira d'avoir de l'esprit,
» si vous ne l'employez pas, et que vous ne vous appli-
» quiez pas? Si vous n'exercez pas votre esprit, il s'en-
» gourdira, il tombera dans une espèce de léthargie; et
» quelques efforts que vous eussiez alors envie de faire
» pour l'en tirer, vous n'y serez plus à temps. Nos véri-
» tables amis, Monseigneur, sont ceux qui résistent à nos
» passions ; ceux au contraire qui les favorisent, sont nos
» plus cruels ennemis. »

Bossuet propose enfin à son élève le modèle le plus propre à exciter la noble émulation d'un fils, celui du Roi

son père,[1], « qui montre son grand caractère dans la
» paix comme dans la guerre ; qui préside à tout, qui
» donne lui-même ses réponses aux ministres étrangers,
» et à ses propres ministres les lumières dont ils ont be-
» soin pour exécuter ses ordres ; qui établit dans son
» royaume les plus sages lois ; qui décide la marche de
» ses armées, et souvent les commande en personne ; et
» qui, dans le mouvement des affaires générales, trouve
» encore le moyen d'embrasser les détails. »

Mais au moins Bossuet n'eut point à combattre des défauts essentiels et des passions redoutables. Son élève manquoit de cette énergie que donnent quelquefois les grands vices, comme les grandes vertus. Il étoit né doux et bon, et Bossuet eut soin d'entretenir en lui des dispositions qui furent peut-être plus favorables à son bonheur, que n'auroient pu l'être dans la condition où il resta toute sa vie, des talents plus éminents et un caractère plus fortement prononcé. Sa bonté lui valut même une sorte de popularité dans un siècle et dans une nation où il suffisoit aux princes de ne pas montrer des vices et de promettre des vertus, pour ouvrir tous les cœurs à l'espérance et à l'amour.

Bossuet s'attacha surtout à lui prescrire, comme le premier de ses devoirs, cette soumission entière et invariable dont il ne s'écarta jamais envers son père. L'héritier de l'empire, le fils unique de Louis XIV, ne fut jamais que son premier sujet. Tel devoit être dans tous les temps un Dauphin de France ; tel devoit être le fils du monarque le plus jaloux du pouvoir suprême.

La conduite des deux élèves envers leurs précepteurs, dans la suite de leur vie, offre encore un contraste assez singulier dans le résultat de ces deux éducations.

Le duc de Bourgogne, qui avoit toujours trouvé dans Fénélon, dans ce Fénélon si doux, si indulgent et si sen-

[1] *Œuvres de Bossuet*, tom. XIII, p. 54. (*Edit. de Gauthier frères.*)

sible, un surveillant sévère et un censeur sans cesse occupé à varier, sous toutes les formes, les leçons, les reproches, les conseils pour briser son caractère et extirper les vices qu'il avoit apportés en naissant, resta toujours le disciple, l'ami et l'enfant de son instituteur; des degrés du trône où il étoit prêt à monter, c'étoit toujours vers Cambrai, où Fénélon languissoit dans l'exil et la disgrâce, qu'il tournoit ses regards et ses pensées. Il sembloit n'attendre le pouvoir que pour en soumettre l'exercice au sage instituteur à qui il devoit toutes ses vertus.

Bossuet, au contraire, dont le caractère étoit naturellement grave et austère, paroît n'avoir montré au Dauphin que la douceur et l'indulgence du père le plus tendre. Cependant on ne voit pas que Bossuet presque toujours fixé à la Cour, occupant une place distinguée dans la maison même du Dauphin, honoré de l'estime et de la considération de Louis XIV, ait jamais possédé la confiance particulière de son élève. Il éprouva toujours de sa part ces égards qu'une si haute renommée, autant que la reconnoissance commandoit pour le plus grand évêque de son siècle. Mais on ne voit pas qu'il ait jamais existé entre le maître et le disciple cette intimité qui auroit dû naturellement succéder aux fonctions paternelles qu'il avoit exercées sur son enfance. Lorqu'on a lu la correspondance si suivie et si attachante qui a uni tant d'années le duc de Bourgogne et Fénélon, on s'étonne de ne trouver dans les manuscrits de Bossuet *aucune trace* de relations de confiance entre lui et son ancien élève.

Les manuscrits de l'abbé Ledieu nous apprennent seulement qu'à deux époques différentes* monseigneur le Dauphin s'arrêta chez Bossuet en se rendant à l'armée, et au retour de sa campagne d'Allemagne.

* Le 25 septembre 1688, et le 28 novembre de la même année.

« En 1690[1], monseigneur le Dauphin ayant encore été » chargé du commandement de l'armée d'Allemagne, » voulut que M. de Meaux lui fît les honneurs de sa » maison de campagne de Germigny, et il arriva le 17 mai » par un des plus beaux jours du printemps. Il voulut » même partir de bonne heure de Versailles, afin d'arri- » ver assez tôt à Germigny pour s'y promener et entrete- » nir M. de Meaux avec plus de temps et de liberté. Il y » arriva en effet à quatre heures après midi. Il étoit ac- » compagné du duc de Vendôme, du comte de Brionne, » du comte de Sainte-Maure, et d'un grand nombre d'of- » ficiers de sa maison, à qui M. de Meaux fit les hon- » neurs de Germigny. Monseigneur le Dauphin y passa la » journée; et le lendemain, après avoir entendu la messe, » qui fut célébrée et servie par les aumôniers de M. de » Meaux, il fit un léger repas, et continua sa route. »

L'abbé Ledieu, qui étoit alors auprès de Bossuet, et qui étoit si attentif à recueillir toutes les circonstances de sa vie, ne nous a conservé aucun fait, aucune parole qui indique de la part de l'élève le *désir* de réclamer les *conseils* de son ancien précepteur, quoique monseigneur le Dauphin fût à portée de le voir habituellement à la Cour, et qu'il dût être sûr de ne donner aucun ombrage au Roi son père.

Le duc de Bourgogne vit à peine une seule fois Fénélon pendant les quinze années qu'il vécut éloigné de lui; il ne le vit qu'en public, en présence de témoins chargés de surveiller ses regards, ses paroles, ses mouvements. Il ne put lui dire que ces mots : « *Je sais ce que je vous* » *dois, vous savez ce que je vous suis.* » Mais ces mots seuls révèlent tout ce que le duc de Bourgogne et Fénélon furent l'un à l'autre jusqu'au dernier moment de leur vie.

On doit cependant observer que la différence des positions où se trouvèrent placés les deux élèves, peut ex-

[1] Mts. de Ledieu.

pliquer à quelques égards la différence des relations qu'ils conservèrent avec leurs anciens instituteurs. Le fils de Louis XIV n'eut jamais ni la volonté, ni le pouvoir d'influer sur les affaires; et, en supposant même qu'il eût été disposé à consulter Bossuet, il est difficile de savoir sur quoi il auroit pu le consulter.

La situation du duc de Bourgogne fut bien différente la dernière année de sa vie. Il entra en partage de l'autorité suprême, et tous les ministres reçurent ordre de lui communiquer leur travail. Ses amis les plus vertueux ne lui dissimuloient pas que son aïeul étoit plus que septuagénaire, et qu'il pouvoit à chaque instant être appelé au trône; dans une pareille situation, il étoit assez naturel que l'élève réclamât souvent les conseils de son ancien instituteur.

Sera-t-il permis d'ajouter que *Mentor* ne se seroit probablement pas refusé à devenir le conseil *d'Idoménée*. Tout, au contraire, porte à croire que Bossuet auroit refusé d'accepter un autre ministère que le ministère évangélique, qu'il remplissoit avec tant d'autorité.

Bossuet vécut toujours dans la plus parfaite intelligence avec le duc de Montausier, qui mourut en 1690, et ce fut Bossuet qui, dans cette triste circonstance, lui rendit les derniers devoirs de la religion, et célébra les saints mystères à la pompe de ses funérailles.

Tous les deux concoururent avec un accord invariable au travail de l'éducation qui leur étoit confiée. Tous les deux étoient animés de la noble passion de former un grand prince, et un fils digne de son père.

Le duc de Montausier auroit voulu montrer à une nation guerrière et valeureuse un chef propre à commander les armées, et un prince d'une probité assez austère pour aimer à déplaire aux courtisans.

Bossuet vouloit graver profondément dans l'âme de son élève ces principes religieux qui peuvent seuls rassu-

rer les peuples contre les abus de la puissance. Il vouloit un prince assez instruit et assez éclairé pour sentir, penser et agir par lui-même, et qui fût capable de conserver à la France la prééminence de gloire où elle se trouvoit élevée.

On sent que ces deux méthodes, quoique différentes, n'étoient que l'expression de la même pensée, celle que l'on cherche et que l'on trouve dans l'idée d'un grand roi et d'un bon roi*.

* Voyez les *Pièces justificatives* du livre quatrième (n.° 2).

FIN DU LIVRE QUATRIÈME.

HISTOIRE

DE BOSSUET.

LIVRE CINQUIÈME.

GENRE DE VIE DE BOSSUET A LA COUR. CONFÉRENCE AVEC LE MINISTRE CLAUDE. AFFAIRE DE MADAME DE LA VALLIÈRE. AFFAIRE DE MADAME DE MONTESPAN.

I. — Bossuet vit dans la retraite à la Cour.

PENDANT toute l'éducation de monseigneur le Dauphin, Bossuet se renferma dans l'exercice de ses devoirs et de ses fonctions. Estimé et respecté de toute la Cour, il y vécut dans la retraite, et il n'entretint avec toutes les personnes que la naissance, les dignités, le crédit ou la faveur élevoient au premier rang, que les simples relations commandées par le devoir ou prescrites par l'usage.

Cette conduite fut généralement approuvée. On sentit qu'en s'éloignant du commerce du monde, il honoroit plus son siècle et la Cour par ses études et ses travaux, qu'il n'auroit pu le faire par une oisive assiduité dans la société. Il étoit d'ailleurs prévenant et poli; il ne manquoit jamais à aucun devoir de bienséance. Les ministres et tous les grands de la Cour vouloient être comptés au nombre de ses amis, et la bienveillance même des princes venoit le chercher jusque dans sa retraite.

« Il vécut[1] à la Cour avec la frugalité et la modestie » dont il a fait profession toute sa vie. Sa table étoit ser- » vie d'une manière convenable, mais sans délicatesse et » sans profusion ; ses meubles très-simples, son équipage » modeste, sa maison peu nombreuse et composée des » seuls domestiques nécessaires à son service. Sans faste, » sans ostentation, sans vains amusements, il ne parut » jamais rien sur sa personne que de grave et de sérieux ; » on eût cru voir un simple ecclésiastique. »

Bossuet n'étoit pas seulement à la Cour le précepteur du Dauphin. Déjà placé par l'opinion publique au premier rang des grands hommes d'un grand siècle, sa renommée avoit fixé autour de lui un certain nombre de disciples choisis qui s'honoroient d'être admis à l'école d'un tel maître. La plupart étoient ecclésiastiques, et attachés à la Cour par les fonctions qu'ils y exerçoient ; quelques magistrats et des gens de la Cour qui partageoient le même goût pour l'étude et la retraite, étoient aussi admis dans cette société si distinguée.

Tous ces hommes, plus ou moins célèbres, que leur rang et leur profession sembloient devoir rendre étrangers à un genre de vie si grave et si sérieux, venoient se réunir tous les jours chez Bossuet à une heure marquée. Lorsque le temps et la saison le permettoient, ils se rendoient tous ensemble à la promenade pendant les séjours de la Cour à Saint-Germain, à Versailles et à Fontainebleau.

Pendant toute sa vie et même au dernier voyage que Bossuet fit à Versailles, peu de mois avant sa mort, pendant l'été de 1703[2], « il ne parut jamais à la Cour dans » les promenades publiques, qu'environné de l'élite du » clergé. » Les générations s'étoient succédé, d'autres disciples avoient remplacé les premiers disciples de Bossuet ; mais il étoit toujours resté le chef et l'oracle de cette école de religion et de science.

[1] Mss. de Ledieu. — [2] *Ibid.*

« C'étoit[1] un spectacle imposant pour tout ce qui habitoit Versailles, de voir jusqu'à la fin de sa vie ce vieillard vénérable par ses cheveux blancs, et plus encore » par tant de travaux et de gloire, se promener, suivi de » ce nombreux cortége, dans les allées du Petit-Parc de » Versailles, et surtout dans celle que toute la Cour » étoit convenue d'appeler l'*allée des Philosophes*, » pour consacrer en quelque sorte le souvenir des promenades de Bossuet et de ses disciples.

Ces philosophes* étoient, comme on l'a dit, Fénélon, l'abbé Fleury, Pélisson, l'abbé Renaudot, l'abbé de La Broue, l'abbé de Langeron, l'abbé de Saint-Luc, La Bruyère, l'abbé de Longuerue, Cordemoi et quelques autres. « C'étoit[2] dans ces promenades qu'on voyoit Bossuet résoudre les difficultés qu'on proposoit sur l'Ecriture sainte, expliquer un dogme, traiter un point d'histoire ou une question de philosophie. Là régnoit une entière liberté. On parloit de tout indifféremment, sans gêne, sans prétention. Aux plus graves discussions sur la religion et sur la philosophie se mêloient des réflexions sur les nouveaux ouvrages de littérature qui occupoient le public; et souvent Bossuet, entraîné par son goût pour tout ce qui étoit grand et sublime, récitoit avec une mémoire imperturbable les plus beaux morceaux des poètes anciens et modernes. »

Quelquefois même avec cette simplicité naïve que exclut pas le génie, « il laissoit[3] lire devant lui quelques fragments de ses propres ouvrages; il recueilloit les observations de tous ceux qui l'écoutoient; il profitoit de leurs avis pour y faire tous les changements et toutes les corrections qu'on paroissoit désirer. C'est ainsi, ajoute l'abbé Ledieu, que fut lue et corrigée en 1703,

[1] Mts. de Ledieu. — [2] *Ibid.* — [3] *Ibid.*

* Il est assez piquant d'observer comment, en moins d'un siècle, ce nom *philosophe* a changé d'acception.

» aux promenades qu'il fit pendant son dernier séjour à
» Versailles, sa *Politique sacrée*, à laquelle il mettoit la
» dernière main, et qu'il étoit prêt à publier. »

L'abbé de Choisy, revenu de ses voyages et des égarements de sa jeunesse, alors occupé d'études plus sérieuses, ne parle qu'avec enthousiasme du bonheur qu'il a trouvé à entendre Bossuet, et à vivre avec lui.

« Quels[1] agréments dans sa société ! quelle égalité
» dans son humeur ! quels charmes dans sa conversa-
» tion ! nous y apprenions toujours en nous réjouissan
» sans cesse ; chacun avoit la liberté d'y mettre du sien
» le maître de la maison ne vouloit point de préférence
» et si la supériorité de son génie ne l'avoit pas fait recon
» noître, sa modestie l'eût fait oublier. »

II. — Conférences sur l'Ecriture sainte.

Ces promenades philosophiques, qui rappellent e quelque sorte celles de Platon et des premiers fondateu des écoles de la Grèce, avoient commencé dès 1673, Saint-Germain, où la Cour étoit encore fixée penda les hivers[*] ; il n'y avoit point alors, les après-midi, d'o fice divin les dimanches ni les fêtes à la chapelle du ch teau. Ce fut pour en tenir lieu, que Bossuet proposa ses disciples de consacrer leur promenade accoutumée l'étude de l'Ecriture sainte ; et comme on étoit alors da l'avent, ce fut par la lecture des prophéties d'Isaïe q l'on commença ce grand travail.

On se servit d'un exemplaire de la grande Bible *Vitré*, qui appartenoit à Bossuet, et dont les mar offroient tout l'espace nécessaire pour recevoir les no

[1] *Eloges* de Bossuet par l'abbé de Choisy.

[*] Dès 1672, Louis XIV fixa son séjour à Saint-Germain pendant les hi et il alloit passer les étés à Versailles. Cette disposition subsista jusqu'en 1 Mais depuis l'été de 1682, Louis XIV s'etablit entièrement à Versailles, fit plus aucun sejour à Saint-Germain.

qui devoient être le résultat de ces utiles discussions; l'abbé Fleury fut choisi pour tenir la plume, et transcrire, au retour de chaque promenade, les notes à la marge, à mesure qu'elles étoient convenues et arrêtées*. Ces promenades et ces lectures, continuées pendant une longue suite d'années, produisirent les *notes* et les *commentaires* de Bossuet sur les différentes parties de la Bible.

La Cour ne tarda pas à être instruite de l'objet de ces savantes réunions. Elle étoit alors dans tout son éclat[1] et toute sa splendeur, et c'étoit sans doute un spectacle assez extraordinaire que de voir, au milieu des fêtes et des plaisirs qui se succédoient dans ces lieux enchantés, Bossuet, la Bible à la main, méditant sur des vérités qui ne passent point, à l'ombre de ces belles forêts qui avoient vu tant d'âges et de choses, et qui devoient voir encore tant de vicissitudes et de catastrophes.

Mais tel étoit l'esprit du siècle où Bossuet vivoit, qu'un contraste qui n'auroit paru que singulier et bizarre un siècle plus tard, offrit à la Cour de Louis XIV un spectacle auguste et imposant. Comme le cortége qui accompagnoit Bossuet dans ses promenades, étoit en grande partie composé d'ecclésiastiques, une voix s'éleva pour donner le nom de *concile* à cette respectable société, et cette dénomination lui resta pendant toute la vie de Bossuet**. Pour être plus sûr de se trouver réunis, et ne pas

[1] Depuis 1672 jusqu'à 1679.

* Cet exemplaire de la Bible de Vitré, qui appartenoit à Bossuet, et sur lequel sont inscrites les notes de l'abbé Fleury, et quelques notes de la main de Bossuet, appartient aujourd'hui à un libraire de Paris nommé *Delestre-Boulage*.

** Cette espèce de concile, pour se servir du nom qu'on lui avoit donné, se réunit sous la même forme pendant douze années consécutives, et subsista jusqu'en 1685. Depuis cette époque, la résidence ordinaire de Bossuet étant à Meaux, il ne parut plus à Versailles et à Fontainebleau que pendant de courts intervalles, pour remplir ses fonctions de premier aumônier de madame la Dauphine, et ensuite de madame la duchesse de Bourgogne.

perdre un temps précieux à s'attendre, tous les membres qui la composoient étoient invités à dîner chez lui les jours de la semaine consacrés à ce travail*.

Pélisson sollicita l'honneur d'être admis à ce concile, et n'eut pas de peine à l'obtenir. Quoiqu'il ne fût pas ecclésiastique, peu d'ecclésiastiques étoient plus instruits que lui dans la science de la religion, et avoient rendu autant de services à l'Eglise romaine par l'éclat de sa conversion et le mérite de quelques ouvrages écrits sur les controverses des catholiques et des protestants. Sa modestie l'avoit d'abord porté à demander d'assister à ces assemblées *uniquement pour y écouter*, et il en fut un des membres les plus utiles et les plus éclairés.

Ce fut aussi pendant le cours de ces conférences, que Fénélon, jeune encore, fut présenté à Bossuet par le marquis de Fénélon son oncle, et que se forma entre ces deux grands hommes une liaison qui subsista pendant bien des années. Fénélon introduisit ensuite l'abbé de Langeron dans la société de Bossuet; la marquise de Langeron, dame d'honneur de madame la princesse, avoit vivement demandé à Bossuet d'honorer son fils de sa bienveillance et de ses conseils paternels.

Telle étoit l'existence de Bossuet à la Cour : sans crédit réel, sans aucune influence sur les ministres, sans aucun pouvoir sur les dispensateurs des grâces ecclésiastiques, Bossuet avoit déjà, par la seule considération de son génie et de sa vertu, une telle puissance d'opinion, que tous ceux qui aspiroient à l'estime publique, ambitionnoient la distinction d'être admis dans sa société, et attachoient plus de prix à un tel honneur qu'aux honneurs les plus éclatants.

* L'abbé de Longuerue, qui assistoit quelquefois à ces conférences, disoit que Bossuet faisoit fort mauvaise chère. Cela est très-possible.

III. — *Notes* et *Commentaires* de Bossuet sur l'Ecriture sainte.

Bossuet ne commença à publier qu'en 1691 ses *dissertations* et ses *notes* sur plusieurs parties de la Bible. Les grandes affaires dans lesquelles il avoit été obligé d'intervenir, et des travaux plus pressants encore ne lui avoient pas permis de mettre en ordre le recueil des notes qui étoient résultées de tant de conférences.

Il crut devoir publier d'abord ses *notes* sur les *psaumes*, comme pouvant être d'une utilité plus générale. Ces chants sacrés, qui depuis trois mille ans ont été répétés par tant de générations dans tant de langues différentes, et qui se répètent encore chaque jour dans toutes les parties de la terre, seront toujours la plus sublime expression de la reconnoissance des créatures pour leur auteur, et ils semblent avoir reçu une durée éternelle du nom même de l'Eternel, à qui ils sont consacrés. Ils forment la partie de la Bible dont l'Eglise nourrit chaque jour la piété des fidèles, et avec laquelle ils sont le plus familiarisés. Bossuet dédia ce travail au chapitre et au clergé du diocèse de Meaux; cette *épître dédicatoire*, datée du 8 juin 1690, respire l'onction la plus douce et la plus pieuse; il y rappelle avec reconnoissance le zèle et les lumières des vertueux coopérateurs qui avoient concouru avec lui à cet utile travail. C'est dans cette même *épître dédicatoire* qu'il exprime avec le plus touchant abandon *le vœu qu'il a formé de vieillir et de mourir sur les livres sacrés :* IN HIS CONSENESCERE, HIS IMMORI, SUMMA VOTORUM EST.

Cette *épître dédicatoire* est suivie d'une *dissertation* sur les *psaumes*, où tout ce qu'il importe à la plupart des chrétiens de savoir sur cette partie si importante de la Bible, est exposé avec autant de précision que d'ordre et d'exactitude. *Arnauld trouvoit cette dissertation admirable, et surtout le dernier chapitre*, qui traite *de l'usage que l'on peut faire des psaumes dans tous les états de la vie.*

Bossuet distingue différentes sortes de *psaumes;* les *psaumes moraux*, qui contiennent des exhortations, des reproches, des préceptes, des conseils. Les *déprécatifs*, qui ont pour objet d'implorer la miséricorde et les graces de la bonté divine ; les *historiques* et les *prophétiques.*

Les *prophétiques* sont de deux genres ; les uns, purement *prophétiques*, doivent s'entendre *immédiatement* de Jésus-Christ ; les autres ne se rapportent que *médiatement* au Messie, et ce sont ceux où le prophète dit lui-même des choses qui ne peuvent avoir leur juste application et un sens parfait qu'en remontant à Jésus-Christ, figuré dans le psaume.

Quoique les différentes versions reçues dans l'Eglise varient beaucoup entre elles, elles s'accordent parfaitement avec le texte original sur le fond du dogme et de la morale. Le concile de Trente, en déclarant la Vulgate authentique, n'a point interdit aux commentateurs la liberté de consulter le texte original. Lorsqu'ils ont recours à l'hébreu, ce n'est pas pour y chercher des articles de foi inconnus, mais pour éclaircir et confirmer la vérité déjà professée, ou pour découvrir des sens plus relevés, plus propres, plus analogues à la lettre.

Bossuet établit en principe que les titres des *psaumes,* destinés à nous en apprendre l'occasion et le sujet, ont été inspirés par le même esprit qui a inspiré les psaumes, qu'ils en sont comme la clef, et il a appuyé son opinion sur les témoignages de toute la tradition.

Quant aux auteurs des *psaumes*, il juge plus raisonnable de dire qu'ils n'ont pas tous été composés par David, quoiqu'il en soit le principal auteur. Mais il croit qu'il est assez indifférent qu'on les attribue tous à David, ou qu'on soutienne qu'ils sont de différents auteurs, puisque leur autorité ne vient ni de David, ni de tout autre, mais de l'Esprit saint qui les a inspirés.

Les notes que Bossuet a ajoutées aux psaumes pour en

faciliter l'intelligence sont courtes, mais judicieuses et exactes. Il y a surtout évité un vain étalage d'érudition, l'ambition d'y trouver des sens éloignés et cachés, et la manie de hasarder des interprétations vaines ou imaginaires.

Il a placé à côté de la Vulgate la version des *psaumes* que saint Jerôme a travaillée avec tant de soin, et que l'Eglise latine auroit adoptée, comme elle a adopté la *version* que ce Père a faite des autres parties de l'Ecriture, si les peuples des églises d'Occident n'eussent pas déjà été accoutumés à l'ancienne version *italique*.

L'abbé de Longuerue, qui, avec tout l'orgueil d'une vaste érudition, avoit un caractère tranchant, s'exprime avec assez de légèreté sur ce travail de Bossuet. Mais Arnauld, juge plus compétent dans une pareille matière, en avoit une opinion bien différente. Après avoir fait l'éloge de la *dissertation préliminaire*, il ajoute : « Ce[1] qui » m'en a plu davantage, est le moyen qu'a trouvé M. de » Meaux d'expliquer les psaumes selon l'hébreu, sans » dire qu'il le faisoit..... Ç'a été en mettant vis-à-vis de » la Vulgate, non une nouvelle version selon l'hébreu, » mais celle de saint Jerôme, à qui l'Eglise a rendu ce » témoignage, qu'il avoit reçu de Dieu une vocation par» ticulière pour traduire les Ecritures divines. Il n'y a » plus guère d'endroits dans les psaumes, qu'on n'entende » très-bien, et on a dans un même livre la traduction de » l'hébreu de saint Jerôme et la Vulgate. »

Bossuet avoit publié, en 1691, sa *préface* et ses *notes* sur les *psaumes*. Deux ans après, en 1693, il publia ses *préfaces* et ses *notes* sur les livres de *Salomon*. Il mit à la fin de cet ouvrage un *supplément* à son *commentaire* sur les *psaumes*. L'objet de ce supplément étoit de réfuter quelques commentateurs, et entre autres Grotius, qui s'efforçoient d'affoiblir l'autorité des prophéties en général, et surtout celles qui sont annoncées dans les *psaumes*.

[1] Lettre du 5 juin 1691.

Ces commentateurs prétendoient que lorsque les apôtres ont fait usage des oracles des prophètes pour prouver que Jésus-Christ étoit le Messie, ils n'ont point présenté ces oracles comme des preuves d'une vérité déjà suffisamment attestée par les miracles et la résurrection de Jésus-Christ, mais qu'ils se proposoient uniquement d'éclaircir et de confirmer ce qui étoit déjà reconnu et démontré.

Bossuet s'élève avec chaleur contre cette opinion. Il convient à la vérité que les témoignages employés par les apôtres ne sont pas tous de la même évidence ni de la même force. Mais il n'en est pas moins convaincu que la vérité des témoignages des prophètes consiste particulièrement dans ces prophéties si multipliées, qui se rapportent clairement et uniquement à Jésus-Christ*.

Bossuet dans ses *préfaces* sur les livres de *Salomon*, traite tout ce qui peut concerner le sujet, l'auteur, l'âge et les *versions* de ces différents livres ; et quand l'occasion s'en présente, il combat les erreurs de quelques critiques, et en particulier celles de Grotius et de Richard Simon.

Les notes, dans le même genre que celles dont il a enrichi les psaumes, sont cependant plus étendues en quelques endroits. Ses notes sur le Cantique des cantiques sont une espèce de commentaire qui en développe les véritables sens. Il explique d'abord le sens historique, qui regarde Salomon et la reine son épouse, fille du roi d'Egypte ; et après avoir éclairci le sens littéral, il passe au sens allégorique, et ramène tout à Jésus-Christ et à son Eglise.

Tous les interprètes conviennent aussi que ce dernier sens est celui que le Saint-Esprit a eu principalement en vue dans la composition de ce cantique. Bossuet em-

* Nous aurons occasion d'exposer l'opinion de Bossuet sur Grotius, lorsque nous aurons à parler de sa *Dissertation* sur ce célèbre personnage, qu'il publia en 1703, à la suite de ses deux *Instructions* contre *Richard Simon*. (*Voyez* livre XII.e de cette *Histoire*.)

prunte des saints Pères toutes les explications qu'il donne; il a seulement fait choix de leurs plus belles pensées.

Le livre des *Proverbes*, celui de la *Sagesse*, l'*Ecclésiaste* et l'*Ecclésiastique* ont quelquefois exigé une certaine étendue dans les notes, pour bien éclaircir le sens historique et défendre des points de dogme contre des interprètes qui s'écartoient des règles de la foi en rejetant les sentiments des Pères. Bossuet a suivi à peu près le même plan qu'il avoit adopté pour l'explication des *psaumes*. Il a également fait usage des différentes versions propres à développer le texte, et il s'est principalement servi des traductions de saint Jerôme*.

* Les *Commentaires* de Bossuet sur les *Psaumes* et sur les livres *Sapientiaux* sont les seuls qu'on ait pu réunir. Cependant il paroît par sa *lettre* à son Chapitre, qu'il avoit dessein de commenter les prophètes et tous les autres livres de l'ancien Testament. Les notes manuscrites de l'abbé Ledieu le confirment également; il existe même quelques fragments informes, qui ne permettent pas de douter qu'il ne se soit occupé de ce travail. Indépendamment de ces fragments, on voit, par le privilége obtenu en 1727 par l'évêque de Troyes, pour la publication des *Ouvrages posthumes* de son oncle, qu'il y est question d'un manuscrit de Bossuet portant pour titre : *Notæ in libros Genesis et Prophetarum*. On voit aussi dans le catalogue des livres de M. Lepelletier Desforts, ministre d'état, imprimé en 1741, un manuscrit portant pour titre : *Jacobi Benigni Bossuet Notæ et Commentaria in libros Genesis, in Exodum... in Isaïam et prophetas*, *in-4.o* Il est vraisemblable que ce manuscrit étoit passé à M. Lepelletier, contrôleur-général, son oncle, qui l'avoit reçu de l'abbé Fleury, avec lequel il étoit fort lié, et qui avoit eu part au travail de Bossuet sur l'Ecriture sainte.

Ce manuscrit, à la vente de M. Lepelletier Desforts, fut acquis par M. Barrois, libraire, qui le revendit à M. de Mazaugues, président au parlement d'Aix. Après la mort de M. de Mazaugues, l'évêque de Carpentras fit l'acquisition de la plus grande partie de ses livres et de ses manuscrits, pour former dans sa ville épiscopale une bibliothèque publique. On y fit inutilement des recherches, il y a plus de soixante ans, pour retrouver ce manuscrit. On apprit seulement que l'évêque de Carpentras avoit donné au pape Benoît XIV plusieurs manuscrits de sa bibliothèque, et que celui-ci pouvoit être du nombre. On poussa en conséquence les recherches jusqu'à Rome et jusqu'à Bologne, dans la bibliothèque des Pères de l'Oratoire de cette dernière ville, à qui Benoît XIV avoit légué tous ses manuscrits et tous ses livres. Mais tant de recherches ont été infructueuses.

Tout ce que Bossuet faisoit par lui-même pour la religion et les sciences, ne suffisoit pas à son zèle. Il dirigeoit encore par ses conseils et ses lumières un des plus beaux monuments que la science et la piété aient élevés en l'honneur de la religion et de l'Eglise.

« Il paroît constant, dit une *note manuscrite* que nous » avons sous les yeux, que Bossuet a eu une très-grande » part aux ouvrages de l'abbé Fleury, et particulièrement » à ses deux premiers *Discours sur l'Histoire ecclésiasti-* » *que*. L'abbé *Fleury* et lui avoient leurs rendez-vous or- » dinaires dans le *Bosquet des Fables d'Esope*, qui étoit » alors le seul des jardins de Versailles qui fût fermé au » public, et dont on leur avoit donné une clef. L'abbé » Fleury apportoit toujours avec lui dans ses promenades » une écritoire et du papier, pour prendre note de tout ce » que lui disoit Bossuet sur le travail qui l'occupoit. »

Bossuet étoit encore précepteur de monseigneur le Dauphin, lorsqu'il eut avec le ministre Claude cette célèbre conférence qui fit tant d'éclat en France et dans les pays étrangers, et qui contribua à décider un grand nombre de protestants à se réunir à l'Eglise romaine; elle peut encore aujourd'hui mériter l'attention par l'idée qu'elle donne de l'intérêt général qu'on attachoit alors aux affaires de la religion.

Mademoiselle de Duras, dame d'atours de Madame [1], et sœur de la comtesse de Roye et des maréchaux de Duras et de Lorges, avoit été élevée dans la religion protestante par sa mère, sœur de M. de Turenne. La conversion de ce grand homme, à qui elle appartenoit de si près, l'avoit déjà disposée à écouter avec moins de prévention les témoignages, les raisons et les explications des défenseurs de l'Eglise romaine. Mais la crainte d'affliger une mère qu'elle chérissoit avec tendresse, combattoit le penchant qui la ramenoit à une religion que ses

[1] Seconde femme de *Monsieur*, frère de Louis XIV.

ancêtres avoient professée pendant tant de siècles. Cependant une lecture attentive et continuelle de l'*Exposition* de Bossuet acheva de la désabuser des préjugés de son éducation ; et sans en convenir encore, elle étoit déjà, dans le secret de son âme, disciple de Bossuet. Enfin elle exprima le désir d'éclaircir quelques difficultés qui agitoient encore son esprit. Le choix du moyen qu'elle adopta pour arriver à la vérité qu'elle cherchoit, montroit sa bonne foi et cette rectitude de jugement qui veut tout accorder à la conviction, et rien à des préjugés anciens et nouveaux. Elle voulut entendre elle-même, dans une discussion paisible et réglée, les deux hommes de son temps que l'Eglise romaine et la communion protestante présentoient comme les plus habiles interprètes de leur doctrine.

IV. — Conférence de Bossuet avec le ministre Claude.

Jean Claude, né à la Sauvetat dans le Rouergue, étoit digne de se montrer en présence de Bossuet. Il étoit regardé comme l'oracle du parti protestant, et se trouvoit depuis plusieurs années à la tête du consistoire de Charenton. Des talents distingués, des connoissances très-étendues, une dialectique forte et pressante. étoient relevés en lui par des qualités plus estimables encore ; l'intégrité de ses mœurs, la facilité de son commerce, et ces vertus douces et aimables qu'on se plaît toujours à chercher et à trouver dans les hommes d'un mérite supérieur, lui avoient acquis parmi tous les protestants en France et dans les pays étrangers la plus flatteuse de toutes les dominations, celle de l'estime, du respect et de la confiance générale.

Mademoiselle de Duras avoit fait demander à Bossuet s'il voudroit bien consentir à conférer en sa présence avec le ministre Claude sur quelques points de doctrine qui lui laissoient encore des doutes, et il n'avoit pas hésité à

en prendre l'engagement; s'étant également assurée du consentement du ministre Claude, elle chargea le duc de Richelieu d'inviter Bossuet à se rendre chez elle, le mardi 28 février 1678. Il la trouva seule, et elle lui annonça que le ministre Claude étoit convenu de se réunir avec lui le lendemain mercredi 1.er mars pour la conférence qu'elle leur avoit demandée. Elle lui dit en même temps « que[1] le point sur lequel elle désiroit d'être éclaircie, étoit l'autorité de l'Eglise. Bossuet lui répondit » que ce n'étoit pas sans raison qu'elle s'attachoit principalement et même uniquement à ce point qui renfermoit la décision de tout le reste. » Il lui donna en même temps quelques instructions préliminaires pour fixer le véritable état de la question qui alloit les occuper[2]. Madame de Roye vint le lendemain matin annoncer « que Claude, qui avoit promis de venir le même jour, » avoit reçu défense de le faire, et qu'il ne le pouvoit plus. » Mademoiselle de Duras parut mécontente de ce procédé. » Mais peu de temps après, on apprit que M. Claude consentoit à se trouver avec Bossuet; et on convint de se réunir le même jour 1.er mars (1678), à trois heures après midi, chez la comtesse de Roye.

Cette conférence dura cinq heures; et comme on désiroit également des deux côtés de discuter sans aigreur, sans éclat et sans ostentation, on n'y admit qu'un très-petit nombre de personnes; presque toutes étoient de la religion protestante, excepté la maréchale de Lorges.

Toute la conférence roula principalement, comme on en étoit convenu, sur la matière de l'Eglise.

Bossuet déclare lui-même dans la relation qu'il a donnée de cette conférence, que le ministre *Claude défendit » sa cause avec toute l'habileté possible, et si subtilement » qu'il craignit pour ceux qui l'écoutoient.* »

[1] Relation de la conférence de Bossuet avec le ministre Claude; *Œuvres de Bossuet*, t. XXXII, p. 227 et suiv. (*Edit. de Gauthier frères.*) — [2] *Ibid.* p. 248.

Il y eut surtout deux articles sur lesquels le ministre Claude déploya avec beaucoup d'art et de force tous les moyens que lui fournirent la subtilité de son esprit et une longue habitude de la controverse.

Bossuet avoit établi en principe contre le schisme des protestants, « *que jamais des particuliers n'ont droit de » se séparer de l'Eglise*[1]. »

Claude lui objecta aussitôt[2] « *le jugement de la synagogue, lorsqu'elle condamna Jésus-Christ, et déclara » par conséquent qu'il n'étoit pas le Messie promis par les » prophètes. Dites-moi, Monsieur,* reprenoit Claude, en » s'adressant à Bossuet, *un particulier qui eût cru alors » que Jésus étoit le vrai Christ, n'eût-il pas mieux jugé » que tout le reste de la synagogue?* »

Bossuet crut remarquer que cette objection faisoit impression sur ceux qui l'écoutoient; mais il en montra bientôt toute la foiblesse, quelque spécieuse qu'elle parût d'abord.

« Pour[3] peu qu'un pareil argument pût avoir quelque » force, reprit Bossuet, il auroit fallu qu'au moment où » Jésus-Christ fut condamné par la synagogue, il n'y eût » eu aucun *moyen extérieur*, aucune autorité certaine à » laquelle on dût nécessairement céder; mais qui oseroit » le dire, puisque Jésus-Christ étoit lui-même sur la » terre et paroissoit visiblement au milieu des hommes » pour confirmer sa mission? Jésus-Christ ressucitoit les » morts, guérissoit les aveugles-nés, et faisoit tant de » miracles, que les Juifs confessoient eux-mêmes que *jamais homme n'en avoit tant fait.* Il y avoit donc un » *moyen extérieur* pour connoître la vérité, une autorité » visible pour la confirmer. — Mais cette autorité étoit » contestée. — Il est vrai, mais elle étoit infaillible. Je » ne prétends pas que l'autorité de l'Eglise ne soit jamais

[1] Relation de la conférence de Bossuet avec le ministre Claude; t. XXXII, p. 265 et suiv. — [2] *Ibid.* p. 270 et suiv. — [3] *Ibid.* 246 et suiv.

» contestée. Je vous écoute, vous, Monsieur, qui la con-
» testez. Mais je dis qu'elle ne doit pas l'être par les
» chrétiens ; je dis qu'elle est infaillible..... Je dis qu'il
» n'y eut jamais aucun temps où il n'y ait eu sur la terre
» une autorité visible et parlante, à qui il faille céder.
» Avant Jésus-Christ nous avions la synagogue ; au mo-
» ment où la synagogue tombe, Jésus-Christ paroît lui-
» même ; quand Jésus-Christ abandonne la terre et monte
« au ciel, il laisse son Esprit à son Eglise. *Faites revenir*
» *Jésus-Christ enseignant, prêchant, faisant des miracles,*
» *je n'ai plus besoin de l'Eglise; mais aussi ôtez-moi l'E-*
» *glise, il me faut Jésus-Christ en personne, parlant, prê-*
» *chant, décidant avec des miracles et une autorité infail-*
» *lible. Nous avons l'Ecriture, dites-vous ; oui, sans doute,*
» *nous avons cette parole divine, mais qui se laisse expli-*
» *quer et manier comme on veut, et qui ne réplique rien à*
» *ceux qui l'entendent mal. Or il faut un moyen extérieur*
» *de se résoudre sur les doutes, et que ce moyen soit cer-*
» *tain, et il ne peut se trouver que dans une Eglise infail-*
» *lible.* »

Le second article, où le ministre Claude ne montra pas moins de talent et de subtilité, fut celui où Bossuet avoit établi que par le baptême et la profession du symbole commun à tous les chrétiens, ils étoient excités et s'engageoient à croire à l'autorité de l'Eglise, que c'étoit ensuite par l'Eglise qu'ils recevoient les Ecritures avec les interprétations qu'il appartenoit à l'Eglise seule de donner aux livres sacrés.

« Mais [2], reprit le ministre Claude, par ce raisonne-
» ment, vous feriez conclure à chacun en faveur de son
» église. Les Grecs, les Arméniens, les Ethiopiens,
» nous-mêmes, que vous croyez dans l'erreur, chacun de
» nous a reçu l'Ecriture sainte de l'Eglise où il a été bap-

[1] Relation de la conférence de Bossuet avec le ministre Claude; t. XXXII, p. 281, 282.

» tisé. Chacun la croit la vraie Eglise énoncée dans le
» symbole, et dans les commencements on n'en connoît
» pas même d'autre. Si, ayant reçu sans examen l'Ecri-
» ture de cette église où nous avons été baptisés, il faut
» aussi en recevoir aveuglément toutes les interprétations,
» c'est un argument pour conclure que chacun doit rester
» dans sa religion. »

C'étoit en vérité, dit Bossuet dans sa *Relation*, *tout ce qui se pouvoit objecter de plus fort; et quoique la solution de ce doute me parût claire, j'étois en peine comment je pourrois la rendre claire à ceux qui m'écoutoient; je ne parlois qu'en tremblant, voyant qu'il s'agissoit du salut d'une âme; et je priois Dieu qui me faisoit voir si clairement la vérité, qu'il me donnât des paroles pour la mettre dans tout son jour*; *car j'avois affaire à un homme qui écoutoit patiemment, qui parloit avec force et netteté, et qui enfin poussoit les difficultés aux dernières précisions.*

Bossuet répondit[1] « que premièrement il falloit distin-
» guer la cause des Grecs, des Arméniens et des autres
» communions chrétiennes, de celle des protestants; que
» dans ces communions, ils errent à la vérité en prenant
» une fausse église pour l'Eglise véritable; mais que du
» moins elles établissent en principe qu'il faut croire à la
» véritable église, quelle qu'elle soit, et qu'elle ne trompe
» jamais ses enfants; au lieu que les protestants établis-
» sent en principe, qu'on n'est pas obligé de soumettre
» son jugement particulier à celui de l'Eglise qu'on re-
» connoît être la véritable. »

Ainsi, lorsque des catholiques ont à discuter avec des Grecs et des Arméniens, c'est aux premiers à prouver qu'ils sont dans la véritable Eglise et que les autres l'ont abandonnée. Mais les protestants sont entièrement étran-

[1] Relation de la Conférence de Bossuet avec le ministre Claude; t. XXXII, p. 282 et suiv.

gers à cette discussion, puisqu'ils refusent à toute église quelconque une autorité de décision.

« De cette différence, dont vous ne pouvez pas contes-
» ter la justesse, reprit Bossuet[1], voici l'abîme où va vous
» jeter l'opinion où vous êtes, qu'on ne doit pas même
» croire à la véritable Eglise. Car il s'ensuit de votre
» principe *que le fidèle ne peut pas même croire sur la foi*
» *de l'Eglise que l'Ecriture est la parole de Dieu.* — Il le
» peut d'une foi *humaine*, et non d'une foi *divine*. — Qui
» dit une foi *humaine*, dit une foi *douteuse*. — Je ne dis
» pas qu'il soit dans le *doute*, mais dans l'*ignorance*. — Et
» moi je dis qu'il est dans le *doute*. *Douter*, c'est ne sa-
» voir pas si une chose est ou non. M. Claude répondoit
» toujours que c'est là *ignorer*, et non *douter*. — Eh bien,
» laissons là les mots. *Il ne doute pas, mais il ne sait pas*
» *si l'Ecriture sainte est une vérité ou une fable. Il ne sait*
» *pas si l'Evangile est une histoire inspirée de Dieu, ou*
» *un conte inventé par les hommes. Il ne peut donc pas*
» *faire sur ce point un acte de foi divine; il n'a donc qu'une*
» *foi humaine à la parole même de Dieu.* »

M. Claude en convint; *Eh bien! Monsieur, c'est assez*, lui dit Bossuet. *Il y a donc dans votre religion un point où un chrétien ne sait pas même si l'Evangile est une fable ou une vérité?*

M. Claude ne répondit rien, tout le monde se leva, et il n'y eut plus que quelques légères discussions sur des points moins importants. Bossuet avoit dès la veille annoncé à mademoiselle de Duras qu'il amèneroit, bon gré malgré, le ministre Claude à cet étrange aveu, et elle n'avoit jamais pu le croire.

Bossuet revit le lendemain mademoiselle de Duras, et il la trouva dans les dispositions qu'il en avoit espérées. « Il eut[2] encore peu de temps après un entretien

[1] Relation de la conférence entre Bossuet et le ministre Claude; t. XXXII, p. 285 et suiv. — [2] *Ibid.* p. 304.

» avec elle à Saint-Germain, dans l'appartement de la » duchesse de Richelieu. Ce fut alors qu'elle lui déclara » qu'elle se croyoit en état de prendre sa résolution. En » effet, le 22 mars suivant (1678), Bossuet revint à Paris » pour recevoir son abjuration dans l'église des Pères » de la doctrine chrétienne. »

Le soir même du jour où la conférence avec le ministre Claude avoit eu lieu, « Bossuet l'avoit racontée tout » entière au duc et à la duchesse de Richelieu, en pré- » sence de l'abbé Testu..... Le lendemain il fit le même » récit à quelques amis particuliers, du nombre desquels » étoit l'évêque de Mirepoix (M. de la Broue). Il étoit » plein de la chose, et il la raconta naturellement. Ils » l'exhortèrent à la mettre par écrit, pendant qu'il en » avoit la mémoire fraîche, et le convainquirent par plu- » sieurs raisons que ce soin ne seroit pas inutile. Il les » crut, et on le vit écrire avec la rapidité qui paroît lors- » qu'on écrit des faits qu'on a présents, sans se mettre » en peine du style; et tous ceux qui lui en avoient en- » tendu faire le récit reconnurent dans la narration écrite, » la même simplicité qu'ils avoient ressentie dans le ré- » cit de vive voix. » Mademoiselle de Duras y retrouva l'exposé fidèle de tout ce qu'elle avoit vu et entendu.

Cet écrit circula quelque temps manuscrit, et, comme il arrive presque toujours, les copies qu'on en avoit prises furent altérées en beaucoup de points. « Une de ces co- » pies manuscrites tomba entre les mains du ministre » Claude; et il répandit de son côté une *relation manu-* » *scrite* fort différente de celle de Bossuet.

» Aussi, écrit Bossuet[1], *à dire franchement ce que je* » *pense, cette relation ne fait honneur ni à lui, ni à moi.* » Nous y tenons tour à tour des discours assez languis- » sants, assez traînants, assez peu suivis. Dans la *relation*

[1] Relation de la conférence de Bossuet avec le ministre Claude; t. XXXII, p. 220.

» de M. Claude, on revient souvent d'où on est parti, sans » qu'on voie par où on y rentre. Ce n'est pas ainsi que » nous agîmes ; notre dispute fut suivie et assez serrée. » Dans ces sortes de disputes, on s'échauffe naturelle» ment comme dans une espèce de lutte. Ainsi la suite » est plus animée que ne sont les commencements. On » se tâte, pour ainsi dire, l'un l'autre, dans les premiers » coups qu'on se porte ; quand on s'est un peu expliqué, » quand on croit avoir, pour ainsi parler, senti le foible, » tout ce qui suit est plus vif et plus pressant*. »

Bossuet se crut alors d'autant plus obligé de publier une relation fidèle et authentique de sa *conférence* avec le ministre Claude, qu'on en avoit imprimé une à Toulouse, très-imparfaite et très-inexacte sur l'une des copies manuscrites qui avoient circulé dans le public.

Mais il ne jugea ni nécessaire ni convenable d'accuser le ministre de mauvaise foi ou d'infidélité dans son récit ; ni de s'épuiser en raisonnements pour constater la vérité de sa propre *relation*. Il savoit que ces discussions accessoires, qui n'intéressoient en rien le fond des questions qu'ils avoient agitées, sont toujours fort indifférentes au public, et n'offrent jamais aucun résultat utile. « Quand » nous nous mettrions, dit Bossuet, M. Claude et moi à » soutenir chacun notre récit, il n'en résulteroit qu'une » dispute dont le public n'a que faire. »

Bossuet prit une voie plus courte et plus propre à arriver au but.

1.° Il prit l'engagement formel d'obliger le ministre Claude à avouer lui-même dans une nouvelle conférence tout ce qu'il prétendoit n'avoir pas avoué dans la pre-

* Bossuet eut communication de la *relation manuscrite* du ministre Claude par le duc de Chevreuse. On devoit ajouter d'autant plus de foi à la fidélité de cette copie, que le duc de Chevreuse s'étoit procuré une lettre signée de Claude lui-même, qui en reconnoissoit l'exactitude.

mière : « Ainsi[1], partout ou M. Claude prétend qu'il » n'est pas demeuré sans réponse, je le réduirai par les » mêmes arguments à des réponses si visiblement absur- » des, qu'il vaudroit mieux pour lui n'en faire aucune.

» 2.° Je me charge de démontrer dès à présent que, » même en me tenant à son récit, il avoue forcément » tout ce dont il ne veut pas convenir.

» 3.° Enfin, de peur qu'on ne dise que M. Claude aura » peut-être pris un mauvais tour, par lequel il se sera » engagé dans des inconvénients, je soutiens que cet » avantage appartient tellement à la cause que je dé- » fends, *que tout ministre, tout docteur, tout homme vi- » vant succombera de la sorte à de pareils arguments.*

» *Ceux qui voudront faire cette épreuve, verront que ma » promesse n'est pas vaine.* »

Il ne tint pas à Bossuet que le défi qu'il adressoit au ministre Claude avec tant de solennité, ne fût accepté. Il lui fit proposer une nouvelle conférence avec des instances réitérées. Le ministre s'y refusa, et donna pour motif la défense que le Roi avoit faite de tenir ces sortes d'assemblées. Bossuet se chargea de lever cet obstacle, et il obtint en effet de Louis XIV toutes les autorisations nécessaires pour la sûreté et la tranquillité de M. Claude. Il s'empressa de l'en informer par le marquis de Ruvigny, protestant très-accrédité à la Cour, et très-zélé pour sa religion. Mais le ministre Claude persista dans son refus, et ne voulut jamais consentir à s'engager dans un second combat avec Bossuet.

Il se vit alors obligé de donner la plus grande publicité à la relation de cette conférence. Il y joignit des réflexions sur celle du ministre Claude. Ces réflexions lui offrirent la facilité de reprendre les questions qui avoient été traitées ; il les présenta sous un nouveau jour, leur

[1] Relation de la conférence de Bossuet avec le ministre Claude ; *Œuvres de Bossuet*, tom. XXXII, Avertissement, p. 224. (*Edit. de Gauthier frères.*)

prêta une nouvelle force, et établit invinciblement l'autorité infaillible de l'Eglise comme le point fondamental autour duquel roulent toutes les controverses qui ont séparé de l'Eglise romaine les sectes qu'elle a frappées d'une juste et nécessaire condamnation.

Cette relation et ces réflexions furent imprimées en 1682, peu de temps après la clôture de l'assemblée du clergé.

Mademoiselle de Duras survécut assez long-temps à son abjuration, pour se confirmer de plus en plus dans les principes et dans les sentiments qui l'avoient déterminée. Elle mourut en 1689.

Aussitôt qu'elle se vit frappée, elle fit prier Bossuet de se rendre auprès d'elle à Saint-Cloud, où la fixoient ses fonctions de dame d'atours de Madame. Elle reçut les derniers secours et les dernières consolations de la religion de celui à qui elle avoit dû son retour à l'Eglise.

En présence et à la voix de Bossuet, la mort sembloit perdre une partie de ses horreurs; elle ne paroissoit plus qu'un passage à un bonheur pur et durable. On avoit vu, en 1680, le duc de la Rochefoucauld, l'auteur des *Maximes*, réclamer pendant sa dernière maladie les soins et les consolations de Bossuet. Il voulut expirer entre ses bras, et être soutenu, dans ce grand combat de la vie et de la mort, par cet homme qui savoit si bien parler de l'éternité à ceux à qui le temps est prêt à échapper. On peut regretter de ne trouver ni dans les lettres particulières, ni dans les mémoires du temps, aucuns détails particuliers sur les derniers entretiens du duc de la Rochefoucauld avec Bossuet. Madame de Sévigné nous dit seulement qu'il mourut avec beaucoup de calme et de courage. Il conserva toutes les facultes de son âme jusqu'au dernier moment, et il eût été intéressant d'entendre ces deux hommes parler de ces grandes vérités qu'on néglige trop souvent de méditer pendant la vie, mais sur

lesquelles il paroît impossible de rester indifférent aux approches de la mort.

V. — Retraite de madame de la Vallière.

Pendant l'éducation même de monseigneur le Dauphin, Bossuet fut mêlé à deux événements dont l'un a laissé un souvenir doux et touchant à la postérité, et l'autre emprunte tout son intérêt du nom de Louis XIV et de Bossuet.

Personne n'ignore les fautes, les remords et la pénitence de madame de la Vallière. La Cour avoit vu pour la première fois une femme indifférente à l'éclat et à la jouissance du trône, n'aimer dans un roi que les qualités et les sentiments qui avoient touché son cœur; fidèle encore à la pudeur au moment où elle avoit oublié la vertu, se refusant à des honneurs qui étoient le prix de sa foiblesse, et uniquement occupée à nourrir dans la solitude de son cœur un sentiment dont la douceur passagère étoit déjà expiée par les plus cruels tourments.

Il étoit dans l'ordre d'une Providence miséricordieuse, que madame de la Vallière trouvât dans l'excès de sa passion l'excès de son malheur. Mais plus son cœur avoit été foible, plus son âme devint forte pour briser ses chaînes. Au milieu même de ses erreurs, elle étoit restée fidèle aux principes qu'elle avoit reçus dans son enfance; et la voix de la religion avoit souvent parlé à son cœur déchiré par l'amour et les remords. Pendant sa faveur, elle avoit constamment dédaigné les hommages d'une Cour empressée à lui plaire; et elle avoit toujours préféré la société des hommes vertueux, qui avoient entrevu de bonne heure qu'une âme telle que la sienne n'étoit pas perdue sans retour pour la vertu.

Le maréchal de Bellefonds étoit un de ces hommes dont le caractère et la vertu avoient inspiré le plus d'estime et de respect à madame de la Vallière. Madame de

Bellefonds, sa sœur, étoit prieure des carmélites de Paris, et elle devint la confidente de ses peines et de ses pensées*.

Dès 1673, le maréchal avoit mis madame de la Vallière en relation avec Bossuet; et l'on voit par une lettre de celui-ci, en date du 25 décembre 1673, qu'il n'avoit pas eu besoin de toute sa pénétration pour démêler les incertitudes et les agitations de cette âme foible et sensible.

« J'ai vu plusieurs fois madame la duchesse de la Val-
» lière, écrit Bossuet; je la trouve dans de très-bonnes
» dispositions, qui, à ce que j'espère, auront leur effet.
» *Un naturel un peu plus fort que le sien auroit déjà fait*
» *un peu plus de pas. Mais il ne faut point l'engager à plus*
» *qu'elle ne pourroit soutenir.* C'est pourquoi ayant vu
» qu'on souhaitoit avec ardeur du retardement à l'exécu-
» tion de son dessein jusqu'au départ de la Cour, *et que*
» *peut-être on pourroit employer l'autorité à quelque chose*
» *de plus*, si on rompoit subitement, j'ai été assez d'avis
» qu'on assurât le principal, et qu'on rompît peu à peu
» des liens *qu'une main plus forte que la sienne auroit bri-*
» *sés tout à coup*. Ce qui me paroît de très-bon en elle,
» c'est qu'elle n'est effrayée d'aucune des circonstances
» de la condition qu'elle a résolu d'embrasser, et que son
» dessein s'affermit de jour en jour. Je fais ce que je puis
» pour entretenir de si saintes dispositions, et si je trouve
» quelque occasion d'avancer les choses, je ne la man-
» querai point. »

Bossuet craignoit *qu'on n'employât l'autorité* pour arrêter l'exécution des desseins de madame de la Vallière; Louis XIV ne pouvoit consentir à une résolution aussi extraordinaire. Quoiqu'il se fût entièrement détaché d'elle, il souffroit lui-même, en voyant une femme qu'il avoit tendrement aimée, se punir si cruellement du mal-

* Madame de la Vallière avoit d'abord eu l'intention d'entrer aux *capucines*; ses relations avec madame de Bellefonds la décidèrent pour les carmélites.

heur d'avoir partagé sa passion. Peut-être aussi craignoit-il qu'une expiation si éclatante ne parût une censure amère de la liaison bien plus coupable encore, dont il étaloit alors le scandale aux yeux de toute la Cour.

Mais Bossuet ajoute une circonstance singulière. Madame de la Vallière se vit obligée d'avoir recours à sa rivale même pour obtenir la permission d'aller s'ensevelir dans un cloître. Elle exigea de Bossuet qu'il vît madame de Montespan, pour écarter tous les obstacles qu'elle paroissoit y apporter. Bossuet peint madame de Montespan en quelques lignes ; on croit la voir et l'entendre.

« Madame la duchesse de la Vallière[1] m'a obligé de » traiter le chapitre de sa vocation avec madame de Mon- » tespan. J'ai dit ce que je devois; et j'ai, autant que j'ai » pu, fait connoître le tort qu'on auroit de la troubler » dans ses bons desseins. *On ne se soucie pas beaucoup » de la retraite; mais il semble que les carmélites font » peur. On a couvert, autant qu'on a pu, cette résolution » d'un grand ridicule.* J'espère que la suite en fera pren- » dre d'autres idées. Le Roi a bien su qu'on m'avoit parlé. » *Sa Majesté ne m'en ayant rien dit, je suis aussi demeuré » dans le silence.* Je conseille fort à madame la duchesse » de terminer son affaire au plus tôt. *Elle a beaucoup de » peine à parler au Roi, et remet de jour en jour.* M. Col- » bert, à qui elle s'est adressée pour le temporel, ne la » tirera d'affaire que fort lentement, si elle n'agit pas » avec un peu plus de vigueur qu'elle n'a accoutumé. »

On conçoit sans peine comment Louis XIV évitoit d'entretenir Bossuet sur un pareil sujet. Il pouvoit craindre qu'en lui parlant de madame de la Vallière, Bossuet ne lui parlât de madame de Montespan, ou du moins ne lui fît entendre, par un silence encore plus expressif que des paroles, tout ce qu'il pouvoit lui dire.

[1] Lettre de Bossuet au maréchal de Bellefonds, 25 décembre 1673, *Œuvr. de Bossuet*, tom. XLIV, p. 54. (*Edition de Gauthier frères.*)

On retrouve les mêmes combats de madame de la Vallière dans une autre lettre de Bossuet au maréchal de Bellefonds, en date du 8 février 1674. Ce n'étoit pas qu'elle fût incertaine, ni indécise dans ses résolutions; mais tous ses sentiments doux, foibles et timides ne lui laissoient pas le courage nécessaire pour prendre une résolution forte et hardie.

« J'ai[1] rendu vos lettres à madame la duchesse de la » Vallière. Il me semble qu'elles font un bon effet; elle » est toujours dans les mêmes dispositions, et il me sem- » ble qu'elle avance un peu ses affaires à *sa manière,* » *doucement et lentement.* Mais si je ne me trompe, la » force de Dieu soutient intérieurement son action; *et* » *la droiture qui me paroît dans son cœur entraînera* » *tout.* »

Ce portrait ne ressemble pas tout-à-fait à celui d'une autre femme de la Cour dont Bossuet parle à la fin de la même lettre. « J'ait fait vos compliments à madame » de....; *elle est meilleure que le monde ne croit, et pas si* » *bonne qu'elle se croit elle-même; car elle prend encore* » *la volonté d'être vertueuse pour la vertu même; ce qui* » *est une illusion dangereuse de ceux qui commencent.* » *Nous ne lui parlons jamais de vos lettres, nous craignons* » *trop les échos fréquents*[*]. »

Enfin, les paroles et les conseils de Bossuet mirent un terme à toutes les agitations et à toutes les incertitudes de madame de la Vallière; et celui qui avoit reproché à cette illustre pénitente sa foiblesse et sa timidité, se sentit lui-même étonné et accablé de tant de courage.

« Je vous envoie[2] une lettre de madame de la Vallière, » qui vous fera voir que, par la grâce de Dieu, elle va

[1] Lettre au maréchal de Bellefonds, tom. XLIV, p. 57. — [2] *Ibid.* 6 avril, p. 59.

[*] On peut conjecturer qu'il est question de madame de Thianges, sœur de madame de Montespan.

» exécuter le dessein que le Saint-Esprit lui avoit mis
» dans le cœur. Toute la Cour est édifiée et étonnée de
» sa tranquillité et de sa joie, qui s'augmente à mesure
» que le temps approche. En vérité, ses sentiments sont
» si divins, que je ne puis y penser sans être en de conti-
» nuelles actions de grâces : et la marque du doigt de
» Dieu, c'est la force et l'humilité qui accompagnent
» toutes ses pensées. Ses affaires se sont disposées avec
» une facilité merveilleuse. Elle ne respire plus que la
» pénitence ; et sans être effrayée de l'austérité de la vie
» qu'elle est près d'embrasser, elle en regarde la fin avec
» une consolation qui ne lui permet pas d'en craindre la
» peine. *Cela me ravit et me confond. Je parle, et elle*
» *fait. J'ai les discours et elle a les œuvres. Quand je*
» *considère ces choses, j'entre dans le désir de me taire et*
» *de me cacher, et je ne prononce pas un seul mot où je ne*
» *croie prononcer ma condamnation.* »

Le maréchal de Bellefonds et le cardinal Le Camus, alors simple évêque de Grenoble, avoient aussi contribué par leurs lettres à affermir le courage de madame de la Vallière, et à la défendre, non de sa foiblesse, mais de sa timidité. Le père Bourdaloue, qui prêcha le carême à la Cour en 1674, l'année même de sa retraite, acheva de fixer irrévocablement sa détermination. On voit dans deux lettres de madame de la Vallière au maréchal de Bellefonds, combien elle fut touchée des paroles évangéliques de ce célèbre jésuite. Elle voulut même avoir un entretien avec lui, et elle se proposoit de l'engager à prêcher le sermon de sa prise d'habit, dans le cas où Bossuet ne pourroit pas remplir ce ministère.

Un sentiment trop naturel et bien cher à son cœur, avoit entretenu long-temps les irrésolutions de madame de la Vallière. Elle étoit mère, et la douleur de se séparer de sa fille étoit le seul lien qui auroit pu désormais l'attacher au monde. C'est ce qu'elle écrivoit au maré-

chal de Bellefonds, avec cette candeur qui donne une expression si simple et si touchante à tous ses sentiments.

« Je n'ai plus [1] qu'un pas à faire. Je sacrifie de bon » cœur les grandeurs et les richesses, mais pour de la » sensibilité, j'en ai ; et on a raison de vous dire que ma- » demoiselle de Blois [*] m'en a donné.... Je l'aime ; mais » elle ne m'arrête pas un seul instant. *Je la quitte sans » peine ; et je la vois avec plaisir. Ce sont des sentiments » opposés ; mais je le sens comme je le dis. Il faut que je » parle au Roi, et voilà toute ma peine. Priez Dieu pour » moi, qu'il me donne la force qui m'est nécessaire pour » cette démarche.* »

Elle ajoute dans une autre lettre, du 19 mars suivant (1674) : « Enfin je quitte le monde sans regret, mais ce » n'est pas sans peine. *Ma foiblesse m'y a retenue long- » temps sans goût, ou pour parler plus juste, avec mille » chagrins.* Vous en savez la plus grande partie, et vous » connoissez ma sensibilité. *Elle n'est pas diminuée, je » m'en aperçois tous les jours, et je vois bien que l'avenir » ne me donneroit pas plus de satisfaction que le passé et » le présent.* »

Ce fut le 20 avril 1674, que madame de la Vallière alla s'enfermer aux carmélites. Elle n'avoit pas encore trente ans.

VI. — **Bossuet prêche le sermon de la profession des vœux de madame de la Vallière.**

Elle avoit demandé à Bossuet de vouloir bien prêcher le sermon de sa prise d'habit, et Bossuet en avoit pris l'engagement ; mais il fut obligé d'accompagner monseigneur le Dauphin, qui faisoit cette année sa première campagne au siége de Dôle, où le Roi commandoit en personne. Au défaut de Bossuet, madame de la Vallière

[1] Lettre de madame de la Vallière, 8 février 1674.

[*] Depuis princesse de Conti.

avoit jeté les yeux sur Bourdaloue. On ignore les raisons qui ne lui permirent pas de remplir un ministère qui auroit si bien convenu à sa piété et au genre de son éloquence. Ce fut M. de Fromentières, depuis évêque d'Aire, prédicateur estimé, qui prononça, le 6 juin 1674, le sermon de vêture de cette illustre pénitente.

Mais elle eut la satisfaction d'entendre Bossuet le jour de la profession solennelle de ses vœux. Cette cérémonie, un des triomphes les plus éclatants de la religion, eut lieu le 26 juin 1675.

Madame de Sévigné a écrit que ce sermon ne répondit pas à l'attente publique*.

Il est possible que dans le monde et dans les sociétés où vivoit madame de Sévigné, on se fût fait une très-fausse idée de la manière dont Bossuet devoit traiter un pareil sujet. Il est vrai que la réunion de plusieurs circonstances particulières de cette cérémonie offroit un tableau qui ne pouvoit appartenir qu'au siècle de Louis XIV.

On y voyoit la reine conduire au pied de l'autel, et couvrir du drap mortuaire la rivale, autrefois si heureuse aux yeux du monde, qui avoit fait couler ses premières larmes, et ouvert son cœur aux tourments affreux de la jalousie. Presque à côté de la reine, on apercevoit la duchesse de Longueville, occupée à expier depuis vingt ans dans la retraite et le silence, les égarements de sa jeunesse; et on sent combien cette espèce de conformité devoit attirer l'attention sur elle dans cette scène religieuse.

*Il fut imprimé sans l'aveu de Bossuet, et sur des copies peu exactes. L'abbé Ledieu rapporte que Bossuet, en lisant cette première édition, dit *qu'il ne s'y reconnoissoit pas*. Il est probable que le *Discours de la profession de madame de la Vallière* fut imprimé pour la première fois dans un *Recueil de discours, sermons et oraisons funèbres*, publié en 1691, 5 vol. petit *in*-12. Nous avons inutilement cherché un exemplaire de cette première édition, pour le comparer avec celle que les éditeurs des *Œuvr. de Bossuet*, édition de Paris, 1772, déclarent publier sur le manuscrit original. Il pourroit être intéressant d'en observer les différences, pour expliquer ce que vouloit dire Bossuet, en déclarant *qu'il ne s'y reconnoissoit pas*.

On ne voyoit point Louis XIV, mais il étoit présent à toutes les pensées.

On savoit d'ailleurs que, dans le moment même où madame de la Vallière alloit entrer dans le tombeau qui devoit ensevelir le reste de sa vie, Louis XIV étoit livré à toutes les agitations d'un violent combat entre la religion et son propre cœur. Des engagements formels, dont Bossuet étoit dépositaire, promettoient la réparation d'un grand scandale; et madame de Montespan, incertaine de sa destinée, n'osant disputer le cœur du Roi à ses remords, tremblante entre la crainte et l'espérance, avertie par cette épreuve récente que ce cœur, où elle avoit dominé avec tant d'empire, pouvoit lui échapper, gémissoit au milieu des magnificences dont Louis XIV avoit embelli la retraite où elle paroissoit s'être fixée* : contraste qui ajoutoit un nouvel intérêt au spectacle bien différent que présentoit alors l'église des carmélites.

Tout ce que Paris et la Cour avoient de plus distingué se trouvoit réuni dans cette église pour être témoin d'un événement qui appeloit tant de souvenirs et de réflexions; et au-dessus de toutes ces têtes s'élevoit Bossuet, placé entre le ciel et la terre, « *qui alloit rompre un silence* » *de tant d'années, et faire entendre une voix que les* » *chaires ne connoissoient plus***. »

Il est certain qu'un tel tableau pouvoit être favorable au talent d'un historien, ou d'un orateur profane. Mais il est au moins douteux que les convenances religieuses permissent à Bossuet d'appuyer, ou même de paroître appeler l'attention publique sur des circonstances si délicates et si présentes, auxquelles tant de personnages augustes étoient intéressés. Bossuet, confident des remords de Louis XIV, et dépositaire des engagements de

* Louis XIV étoit alors à l'armée, et madame de Montespan à Clagny, près de Versailles. On croyoit et on pouvoit croire à une séparation absolue.

** Ce sont les propres expressions de Bossuet dans ce discours.

madame de Montespan, pouvoit-il laisser transpirer des secrets confiés à sa religion et à sa conscience? N'étoit-il pas d'ailleurs trop fondé à craindre que ces remords et ces engagements ne cédassent bientôt à l'empire d'une passion qui étoit encore dans toute sa force.

Bossuet a dit tout ce qu'il pouvoit dire, et a répondu à la pensée de tous ses auditeurs, lorsqu'il prononça ces paroles qui disoient tant de choses : «*Qu'avons-nous vu*[1], » *et que voyons-nous? Quel état, et quel état? Je n'ai pas* » *besoin de parler, les choses parlent assez d'elles-mêmes...* » *Madame*[2], *voici un objet digne de la présence et des yeux* » *d'une si pieuse reine. Votre Majesté ne vient pas ici pour* » *apporter les pompes mondaines dans la solitude. Son* » *humilité la sollicite de venir prendre part aux abaisse-* » *ments de la vie religieuse, et il est juste que faisant par* » *votre état une partie si considérable des grandeurs du* » *monde, vous assistiez quelquefois aux cérémonies où on* » *apprend à les mépriser.* »

Bossuet avoit probablement prévu qu'on ne trouveroit pas dans son discours ce que l'on avoit espéré y trouver. C'est peut-être par cette raison qu'il adressa ces paroles à ses auditeurs : « *Allez, ne songez pas au prédicateur* » *qui vous a parlé, ni s'il a bien ou s'il a mal dit. Qu'im-* » *porte qu'ait dit un homme mortel? Il y a un prédicateur* » *invisible, qui prêche dans le fond des cœurs. C'est celui-* » *là que les prédicateurs et les auditeurs doivent écouter.* »

D'ailleurs l'instruction de ses auditeurs, dans une pareille circonstance, n'étoit que l'objet accessoire et indirect du discours de Bossuet. C'étoit à madame de la Vallière surtout qu'il parloit et qu'il vouloit parler, et le monde n'étoit plus rien pour elle. Le passé étoit fini et effacé de sa mémoire ; elle étoit même étrangère au présent, puisqu'elle étoit déjà morte à tout ce qui existoit

[1] Sermon de la *profession* de madame de la Vallière, *Œuvr. de Bossuet*, tom. VI, p. 387. (*Edition de Gauthier frères.*) — [2] A la Reine.

autour d'elle. De là cette espèce de langage mystique avec lequel madame de la Vallière s'étoit déjà familiarisée dans ses pieuses méditations, et ce langage étoit conforme à l'esprit d'un tel discours.

Bossuet n'est jamais orateur, il est souvent éloquent sans le vouloir ; c'est ce qu'on peut observer dans ce même discours, où il sembloit s'être interdit tout mouvement oratoire, pour ne laisser entendre que les pieux accents *de cette âme qui ne respiroit plus que du côté du ciel.* Entraîné comme malgré lui par son génie, Bossuet laisse échapper sous la forme la plus éloquente les réflexions que lui arrache le mystère de la nature humaine, mystère qui seroit entièrement inexplicable s'il n'étoit pas lié à la doctrine fondamentale de tout le christianisme.

« Les sentiments [1] de religion sont la dernière chose » qui s'efface en l'homme, et la dernière que l'homme » consulte; rien n'excite de plus grands tumultes parmi » les hommes, rien ne les remue davantage, et rien en » même temps ne les remue moins. En voulez-vous voir » une preuve? *A présent que je suis assis dans la chaire » de Jésus-Christ et des apôtres, et que vous m'écoutez » avec attention; si j'allois (Ah! plutôt la mort!) si j'allois » vous enseigner quelque erreur, je verrois tout mon auditoire se révolter contre moi : je vous prêche les vérités les » plus importantes de la religion, que feront-elles?* Est-ce » un prodige? est-ce un assemblage monstrueux de choses » incompatibles? est-ce une énigme inexplicable? ou bien » n'est-ce pas plutôt, si je puis parler de la sorte, un reste » de lui-même, une ombre de ce qu'il étoit dans son origine ; un édifice ruiné, qui dans ses masures renversées » conserve encore quelque chose de la beauté et de la » grandeur de sa première forme. Il est tombé en ruines » par sa volonté dépravée. Le comble s'est abattu sur les » murailles, et les murailles sur le fondement; mais qu'on

[1] Sermon de la profession de madame de la Vallière; tom. VI, p. 398.

» remue ces ruines, on trouvera dans les restes de ce bâ-
» timent renversé et les traces des fondations, et l'idée du
» premier dessin, et la marque de l'architecte? L'impres-
» sion de Dieu y reste encore si forte, qu'il ne peut la
» perdre, et tout ensemble si foible, qu'il ne peut la
» suivre; si bien qu'elle semble n'être restée que pour le
» convaincre de sa faute et lui faire sentir sa peine. »

C'est encore Bossuet qui se montre et qu'on entend lorsque, prêt à finir son discours, il prend tout à coup le langage et le caractère imposant de ces prophètes que Dieu chargeoit de porter ses ordres. Etendant sa main vers madame de la Vallière, placée en face de lui dans une tribune élevée à côté de la reine, Bossuet lui dit d'un ton d'autorité : « *Et vous, descendez, allez à l'autel, vic-*
» *time de la pénitence, allez achever votre sacrifice; le feu*
» *est allumé, l'encens est prêt, le glaive est tiré; le glaive*
» *est la parole qui sépare l'âme d'avec elle-même, pour*
» *l'attacher uniquement à Dieu.* »

Madame de la Vallière vécut trente-six ans sous le nom de sœur *Louise de la Miséricorde*, dans les pratiques et les rigueurs de la vie austère des carmélites*.

On voit par les lettres de madame de Maintenon, que Louis XIV ne parloit jamais d'elle qu'avec un sentiment d'estime et de respect.

VII. — Conseils de Bossuet au maréchal de Bellefonds.

Le maréchal de Bellefonds**, qui avoit eu tant de part à la confiance et à la retraite de madame de la Vallière, réunissoit à des talents militaires des sentiments nobles

* Elle mourut le 6 juin 1710, âgée de soixante-cinq ans et dix mois.

** Bernard Gigault, maréchal de Bellefonds, mourut le 24 novembre 1694, à l'âge de soixante-quatre ans, au château de Vincennes, dont il étoit gouverneur. Il fut enterré dans le chœur de la chapelle de ce château. On y lisoit encore son épitaphe avant la révolution. Il avoit perdu son fils. Sa fille épousa le marquis du Châtelet.

et élevés, et à une piété austère une inflexibilité de caractère qui lui attira deux fois la disgrâce de Louis XIV. Il fut exilé dès 1672, pour avoir refusé de servir sous les ordres du maréchal de Turenne, qui, en qualité de maréchal général des camps et armées du Roi, avoit reçu le pouvoir de commander à tous les autres maréchaux de France. Cette première disgrâce ne fut que passagère et momentanée.

Mais il mécontenta encore le Roi en 1674 pour s'être permis d'engager une action avec l'ennemi, malgré les ordres du maréchal de Créqui, qui commandoit en chef; et quoiqu'il eût remporté un avantage signalé en cette occasion, Louis XIV ne crut pas devoir laisser impuni un exemple qui pouvoit n'avoir pas toujours des résultats aussi heureux. Il fut exilé une seconde fois, et passa le reste de sa vie dans une espèce de disgrâce, adoucie quelquefois par des témoignages d'estime qu'il reçut du Roi. Bossuet lui donna dans cette circonstance des conseils inspirés par le plus tendre intérêt, et conformes aux devoirs d'un ami vrai et fidèle. Il lui écrivoit le 24 mai 1674 : « Quels que soient les ordres et les desseins de la » Providence sur vous, je les adore, et je crois que vous » n'avez point de peine à vous y soumettre. *Le christia-* » *nisme n'est pas une vaine spéculation, et il faut s'en* » *servir dans l'occasion, ou plutôt il faut faire servir toutes* » *les occasions à la piété chrétienne, qui est la règle supé-* » *rieure de notre vie....* Quoi qu'il en soit, je vous prie, » s'il y a quelque ouverture au retour, ne vous abandon- » nez pas. Fléchissez, contentez le Roi; faites qu'il soit » en repos sur votre obéissance. *Il y a des humiliations* » *qu'il faut souffrir pour une famille, et quand elles ne* » *blessent pas la conscience, Dieu les tient faites à lui-* » *même.* »

Ces derniers conseils de la sagesse de Bossuet, et les motifs dont il les appuie, ont d'autant plus de poids dans

sa bouche, qu'on ne les attendoit peut-être pas de sa part. Mais Bossuet, inflexible dans la défense de la vérité, savoit s'accommoder dans la conduite de la vie aux temps et aux hommes; et c'est une preuve remarquable de la justesse de son esprit.

Il arriva au maréchal de Bellefonds ce qui arrive souvent aux malheureux. La solitude et le délaissement où ils se trouvent, les rend quelquefois méfiants et injustes. Ils se croient abandonnés de leurs amis les plus fidèles ; et le maréchal de Bellefonds paroît avoir eu la foiblesse de craindre que Bossuet, fixé par état et par devoir à la Coûr, ne ressemblât à ces courtisans qui évitent d'entretenir des relations trop suivies avec ceux que la disgrâce en a éloignés. C'étoit assurément bien mal connoître Bossuet. Il ne mettoit pas sans doute dans les démonstrations de son affection une exagération qui n'étoit ni dans ses manières, ni dans son caractère : mais personne ne fut jamais plus fidèle que lui à l'amitié. Il écrivoit au maréchal de Bellefonds[1] : « Mandez-moi, je vous supplie, si la longue solitude ne vous abat point, et si votre esprit demeure dans la même assiette, et ce que vous faites pour vous soutenir et pour empêcher que l'ennui ne vous gagne. Une étincelle d'amour de Dieu est capable de soutenir un cœur durant toute l'éternité. Dites-moi comme vous êtes, et je vous prie *ne croyez jamais que je change pour vous. J'ai toujours sur le cœur le soupçon que vous en eûtes; et qu'auriez-vous fait qui me fît changer? Quoi! parce que vous êtes moins au monde, et par conséquent plus à Dieu, je serois changé à votre égard! Cela pourroit-il tomber dans l'esprit d'un homme qui sait si bien que les disgrâces du monde sont des grâces du ciel des plus précieuses.* »

[1] 19 mars 1675.

VIII. — Affaire de madame de Montespan. 1675.

C'étoit dans le temps même où Bossuet mettoit le dernier sceau aux engagements sacrés que madame de la Vallière venoit de prendre, qu'il fut mêlé à une négociation du même genre, mais d'une nature bien plus délicate, et dont le succès ne répondit ni à ses espérances, ni aux efforts de son zèle.

Rien ne ressembloit moins au caractère de madame de la Vallière, que celui de madame de Montespan*. D'ailleurs madame de la Vallière, malheureuse et délaissée, n'avoit eu à combattre que son propre cœur, et son cœur avoit déjà commencé à goûter les consolations puissantes de la religion. Madame de Montespan, au contraire, exerçoit avec toute la domination de son caractère, l'empire qu'elle devoit aux agréments de son esprit et à tous les avantages dont la nature l'avoit douée.

Quoique le caractère de madame de Montespan ait prêté à de justes reproches, on doit cependant convenir qu'elle avoit beaucoup d'élévation dans l'âme et dans les sentiments. Trop fière pour être ambitieuse, elle se montra toujours supérieure aux intrigues et aux bassesses, si communes dans les Cours. Elle ne fit jamais usage de son ascendant sur Louis XIV pour influer sur son gouvernement; et elle n'employa son crédit que pour environner ce prince de tous les grands hommes qui faisoient l'ornement de son règne et de son siècle. Sa hauteur et ses emportements pouvoient seuls détruire le charme qui lui avoit soumis si long-temps le cœur de Louis XIV.

Cependant ce prince, subjugué par une longue habitude, ne sentoit pas encore tout le poids des chaînes qu'il s'étoit données. Mais un incident extraordinaire avo[it]

* Françoise-Athénaïs de Rochechouart de Mortemart, marquise de Montespan.

amené une crise dont le dénoûment encore incertain sembloit annoncer une grande révolution à la Cour.

En 1675*, madame de Montespan se présenta le jeudi saint à un prêtre (M. Lécuyer) de la paroisse de Versailles. Ce prêtre lui refusa l'absolution, et on devine facilement les motifs d'un pareil refus. Elle s'en plaignit au Roi, qui fit venir le curé de la paroisse (M. Thibaut). Le curé déclara que le prêtre n'avoit fait que son devoir.

Madame de Maintenon, alors à Versailles, vivant dans la société habituelle de madame de Montespan, et très à portée d'être instruite de tous les détails d'un événement auquel ses principes de religion et de vertu lui faisoient prendre un si grand intérêt, écrivoit à la comtesse de Saint-Géran, « que le Roi ne vouloit condamner ni le » prêtre ni le curé sans savoir ce que le duc de Montau- » sier, dont il respecte la probité, et M. de Condom, » dont il estime la doctrine, en pensoient. »

Bossuet ne balança pas à répondre, comme le curé, « que le prêtre n'avoit fait que son devoir. »

« M. de Montausier, ajoute madame de Maintenon, » a parlé plus fortement. M. de Condom reprit la parole » et parla avec tant de force ; il fit venir si à propos la

* L'auteur des *Eclaircissements historiques sur la révocation de l'édit de Nantes* (M. de Rulhière), trompé par un passage des *Souvenirs* de madame de Caylus, paroît tenir beaucoup à reculer jusqu'au jubilé de 1676, le refus d'absolution qu'éprouva madame de Montespan, refus qui donna lieu à son éloignement passager de la Cour. Mais madame de Caylus qui n'y étoit point encore, et qui n'y arriva, fort jeune, que plusieurs années après, a pu se tromper facilement sur cette date assez éloignée des temps où elle écrivoit ses *Souvenirs*. L'abbé Ledieu, dans ses manuscrits, fixe positivement cet événement au Jeudi saint du carême de 1675. Nous avons un témoignage encore plus décisif ; nous avons sous les yeux les minutes originales des lettres que Bossuet écrivit à Louis XIV, alors à son armée de Flandre, pour l'entretenir dans ses religieuses dispositions. Il lui parle dans ces lettres des dispositions également édifiantes de madame de Montespan. Ces lettres sont tout entières de la main de Bossuet. L'une d'elles porte la date du 20 juillet 1675, et l'autre, qui est antérieure, ne porte aucune date. Cette preuve de fait est plus décisive que tous les raisonnements de l'auteur des *Eclaircissements*.

» gloire et la religion, que le Roi, à qui il ne faut que » dire la vérité, se leva fort ému, et dit à M. de Montau» sier, en lui serrant la main : *Je ne la verrai plus.* »

Louis XIV étoit profondément religieux ; et quand Bossuet lui déclara que la morale de l'Evangile ne pouvoit admettre que des règles invariables ; que les princes étoient comme les autres hommes, soumis à l'autorité de ses saintes maximes ; que des ministres lâches ou corrompus cessoient d'être les véritables interprètes de sa doctrine, quand, par foiblesse ou par complaisance, ils montroient une coupable indulgence pour de grands scandales ; qu'enfin l'Eglise avoit toujours décidé dans des circonstances semblables, qu'une séparation entière et absolue étoit une disposition indispensable pour être admis à la participation des sacrements, Louis XIV fut frappé et touché du caractère de vertu et de vérité que Bossuet avoit imprimé à ses paroles ; et il lui promit encore de renoncer à ses engagements avec madame de Montespan. Elle reçut en conséquence ordre de quitter la Cour, et fut envoyée à Paris.

Louis XIV fit plus encore, « il[1] chargea Bossuet de » disposer madame de Montespan à consentir à cet éloi» gnement. Tous les soirs Bossuet partoit de Versailles » en poste, et se rendoit à Paris. » Et dans les longs entretiens qu'il avoit avec elle, il cherchoit à adoucir son dépit et son irritation.

Qu'on se représente une femme altière et impérieuse, accoutumée à voir depuis dix ans toute la Cour et Louis XIV lui-même à ses pieds ; persuadée par la servitude générale, que des actes extérieurs et des pratiques faciles devoient suffire pour la dispenser des règles communes ; et on aura l'idée de tous les emportements auxquels elle se livra d'abord envers Bossuet.

« Elle[2] l'accabla de reproches ; elle lui dit que son or-

[1] Mts. de Ledieu. — [2] *Ibid.*

» gueil l'avoit poussé à la faire chasser ; qu'il vouloit seul » se rendre maître de l'esprit du Roi, pour le tourner à » son intérêt. » Et voyant que Bossuet n'opposoit que de la douceur et du calme à ses extravagantes déclamations, « elle chercha à le gagner par des flatteries et des pro» messes[1] ; elle fit briller à ses yeux l'éclat de la pour» pre, et tout ce que les premières dignités de l'Eglise et » de l'état pouvoient offrir de séduisant à l'ambition*. »

Il est difficile de comprendre que madame de Montespan, si distinguée elle-même par l'élévation de son caractère, ait pu croire un seul moment qu'un homme dont le caractère et les principes étoient aussi établis que ceux de Bossuet, fût accessible à un pareil genre de séduction.

Une lettre de Bossuet au maréchal de Bellefonds en date du 20 juin 1775**, laisse apercevoir combien il sentoit lui-même toutes les difficultés et tous les embarras de l'entreprise dans laquelle il se trouvoit engagé.

« Priez Dieu pour moi, je vous en conjure, et priez-le » qu'il me délivre du plus grand poids dont un homme » puisse être chargé, et qu'il fasse mourir tout l'homme » en moi, pour n'agir que par lui seul. Dieu merci, je » n'ai pas encore songé durant tout le cours de cette af» faire, que je fusse au monde. Mais ce n'est pas tout, il » faudroit être comme un saint Ambroise, un vrai homme » de Dieu, un homme de l'autre vie, où tout parlât, dont » tous les mots fussent des oracles du Saint-Esprit, dont » toute la conduite fût céleste. Dieu choisit ce qui n'est

[1] Mts. de Ledieu.

* L'abbé Ledieu ajoute « que madame de Montespan avoua souvent depuis » que, dans le temps où elle étoit le plus aigrie contre Bossuet, elle avoit fait » faire une exacte recherche de sa vie, et qu'elle n'avoit rien trouvé à re» prendre en aucun état où il avoit été, et que la justice l'obligeoit à lui rendre » ce témoignage. »

** La date de cette lettre prouve encore que cet événement doit se rapporter à l'année 1675, et non à 1676, comme le prétend l'auteur des *Eclaircissements*.

» pas, pour détruire ce qui est. Il faut donc n'être pas, » c'est-à-dire n'être rien du tout à ses yeux, vide de soi» même et plein de Dieu. »

Cependant Louis XIV étoit sincèrement disposé à remplir les engagements qu'il avoit pris avec Bossuet. Il se plaisoit même à les renouveler en public ; et tout le monde sait la réponse fine et mesurée que lui fit Bourdaloue, lorsque le Roi, lui adressant la parole, dit : « *Mon père,* » *vous devez être bien content de moi, madame de Mon-* » *tespan est à Clagny. Oui, Sire*, répondit Bourdaloue ; » *mais Dieu seroit plus satisfait si Clagny étoit à soixan-* » *te-dix lieues de Versailles.* »

Louis XIV paroissoit si ferme et si décidé, que les directeurs de sa conscience crurent pouvoir lui permettre d'approcher des sacrements aux fêtes de Pâques ; et il partit pour l'armée sans avoir vu madame de Montespan, sans même lui avoir écrit.

Pendant l'absence du Roi, Bossuet continua à voir madame de Montespan; et tel fut l'heureux effet de sa patience et de sa modération, que ses emportements cédèrent à l'impression forte et puissante qu'il sut donner à ses paroles et aux instructions mêlées de douceur et de fermeté qu'il ramenoit dans tous ses entretiens. Elle paroissoit même l'écouter avec plaisir, et répondre à son intérêt paternel par ses sentiments et par des actes de bienfaisance, qui au moins tournoient au profit du malheur et de l'indigence.

Ce fut pendant que le Roi étoit à l'armée, que Bossuet, autorisé et même invité par Louis XIV, lui écrivit plusieurs lettres dignes d'un Père des premiers siècles de l'Eglise*.

* Ces lettres ont été imprimées pour la première fois dans le tome IX de l'édition des *Œuvres de Bossuet*, donnée par D. Deforis. Nous les copions sur les minutes originales de la main de Bossuet. Voyez l'édition de *Gauthier frères*, tom. XLIX, p. 80 et suiv.

IX. — Lettres de Bossuet à Louis XIV. 1675.

SIRE,

« Le jour de la Pentecôte approche, où Votre Majesté
» a résolu de communier. Quoique je ne doute pas qu'elle
» ne songe sérieusement à ce qu'elle a promis à Dieu,
» *comme elle m'a commandé de l'en faire souvenir*, voici
» le temps où je me sens le plus obligé de le faire.....

» Jamais, Sire, votre cœur ne sera paisiblement à
» Dieu, tant que cet amour violent qui vous a si long-temps
» séparé de lui, y régnera. Cependant, Sire, c'est ce
» cœur que Dieu demande. Votre Majesté a vu les ter-
» mes avec lesquels il nous commande de le lui donner tout
» entier. Elle m'a promis de les lire et de les relire sou-
» vent. Je vous envoie encore, Sire, d'autres paroles de ce
» même Dieu, qui ne sont pas moins pressantes, et que je
» supplie Votre Majesté de mettre avec les premières.
» *Je les ai données à madame de Montespan, et elles lui*
» *ont fait verser beaucoup de larmes*; et certainement, Sire,
» il n'y a point de plus juste sujet de pleurer, que de sen-
» tir qu'on a engagé à la créature un cœur que Dieu veut
» avoir. Qu'il est malaisé de se retirer d'un si malheu-
» reux et si funeste engagement! Mais cependant, Sire,
» il le faut, ou il n'y a point de salut à espérer.

» Je ne demande pas, Sire, que vous éteigniez en un
» instant une flamme si violente. Ce seroit vous deman-
» der l'impossible. Mais, Sire, tâchez peu à peu de la
» diminuer, craignez de l'entretenir.

» J'espère que tant de grands objets, qui vont tous les
» jours de plus en plus occuper Votre Majesté, serviront
» beaucoup à la guérir. On ne parle que de la beauté de
» vos troupes, et de ce qu'elles sont capables d'exécuter
» sous un si grand capitaine; et moi, Sire, pendant ce
» temps, je songe secrètement en moi-même à une guerre

» bien plus importante, et à une victoire bien plus dif-
» ficile que Dieu vous propose....

» Mes inquiétudes pour votre salut redoublent de jour
» en jour, parce que je vois tous les jours de plus en
» plus quels sont vos périls. Sire, accordez-moi une grâce.
» Ordonnez au père de la Chaise de me mander quelque
» chose de l'état où vous vous trouvez. Je serai heureux,
» Sire, si j'apprends de lui que l'éloignement et les oc-
» cupations commencent à faire le bon effet que nous
» avons espéré......

» *Je vois, autant que je puis, madame de Montespan,*
» *comme Votre Majesté me l'a commandé. Je la trouve assez*
» *tranquille. Elle s'occupe beaucoup aux bonnes œuvres,*
» *et je la vois fort touchée des vérités que je lui propose,*
» *qui sont les mêmes que je dis aussi à Votre Majesté.*
» *Dieu veuille vous les mettre à tous deux dans le fonds*
» *du cœur, et achever son ouvrage, afin que tant de larmes,*
» *tant de violences, tant d'efforts que vous avez faits sur*
» *vous-mêmes ne soient pas inutiles.* »

Dans cette première lettre, Bossuet s'étoit borné à parler à Louis XIV comme un ministre de l'Evangile doit parler à un chrétien ; mais, dans une seconde lettre du 10 juillet 1675, c'est au Roi qu'il parle, et il lui rappelle toutes les obligations qu'un si grand titre lui impose.

« Vous êtes né[1], Sire, avec un amour extrême pour
» la justice, avec une bonté et une douceur qui ne peu-
» vent être assez estimées ; et c'est dans ces choses que
» Dieu a renfermé la plus grande partie de vos devoirs.
» Car l'Ecriture a dit : *La miséricorde et la justice gar-*
» *dent le Roi, et son trône est affermi par la clémence et*
» *la bonté.* Le trône que vous remplissez est à Dieu ;
» vous y tenez sa place, vous devez y régner selon ses
» lois. Les lois qu'il vous a données sont que, parmi vos

[1] Seconde lettre de Bossuet à Louis XIV, 1675 ; *Œuvres de Bossuet*, tom. XXV, p. 84 et suiv. (*Edition de Gauthier frères.*)

» sujets, votre puissance ne soit formidable qu'aux mé» chants, et que vos autres sujets puissent vivre en paix » et en repos en vous rendant obéissance......

» Je n'ignore pas, Sire, combien il vous est difficile » de donner à votre peuple tout le soulagement dont il a » besoin, au milieu d'une grande guerre où vous êtes » obligé à des dépenses si extraordinaires, et pour con» server vos alliés; mais la guerre qui oblige Votre Ma» jesté à de si grandes dépenses, l'oblige en même temps » à ne pas laisser accabler le peuple, par qui seul elle peut » les soutenir.....

« Il n'est pas possible que de si grands maux, qui sont » capables d'abîmer l'état, soient sans remède, autre» ment tout seroit perdu sans ressource; mais ces remè» des ne se peuvent trouver qu'avec beaucoup de soin et » de patience. Car il est malaisé d'imaginer des expé» dients praticables, et ce n'est pas à moi de discourir de » ces choses. Mais ce que je sais très-certainement, c'est » que si Votre Majesté témoigne persévéramment qu'elle » veut la chose; si malgré la difficulté qui se trouvera dans » le détail, elle persiste invinciblement à vouloir qu'on » cherche; *si enfin, elle fait sentir, comme elle le sait* » *très-bien faire, qu'elle ne veut pas être trompée sur ce* » *sujet, et qu'elle ne se contentera que de choses solides et* » *effectives, ceux à qui elle confie l'exécution, se plieront* » *à ses volontés et tourneront tout leur esprit à la satisfaire* » *dans la plus juste inclination qu'elle puisse jamais avoir.*

» Au reste, Votre Majesté doit être persuadée, quelque » bonne intention que puissent avoir ceux qui la servent » pour le soulagement de ses peuples, qu'elle n'égalera » jamais la vôtre. Les bons rois sont les vrais pères des » peuples; ils les aiment naturellement; leur gloire et leur » intérêt le plus essentiel est de les conserver, et de leur » bien faire, et les autres n'iront jamais en cela aussi » avant qu'eux. »

Bossuet finit cette lettre par chercher à exciter dans le cœur de Louis XIV la noble ambition de prendre Henri IV pour modèle ; et il peint avec toute l'émotion que le nom seul d'Henri IV réveille encore dans tous les cœurs, après deux siècles révolus, le deuil général qui couvrit la France, au moment où un coup affreux enleva ce prince à ses sujets.

« Il est arrivé souvent[1] qu'on a dit aux rois que les peu-» ples sont plaintifs naturellement, et qu'il n'est pas pos-» sible de les contenter, quoi qu'on fasse. Sans remon-» ter bien loin dans l'histoire des siècles passés, le nôtre » a vu Henri IV votre aïeul qui, par sa bonté ingénieuse » et persévérante à chercher les remèdes aux maux de » l'état, avoit trouvé les moyens de rendre les peuples » heureux, *et de leur faire sentir et avouer leur bonheur ;* » *aussi en étoit-il aimé jusqu'à la passion ; et dans le temps* » *de sa mort, on vit par tout le royaume et dans toutes les* » *familles, je ne dis pas l'étonnement, l'horreur et l'indi-* » *gnation que devoit inspirer un coup si soudain et si exé-* » *crable, mais une désolation pareille à celle que cause la* » *perte d'un bon père à ses enfants. Il n'y a personne de* » *nous qui ne se souvienne d'avoir ouï souvent raconter ce* » *gémissement universel à son père ou à son grand-père,* » *et qui n'ait encore le cœur attendri de ce qu'il a ouï réci-* » *ter de la bonté de ce grand roi envers son peuple, et de* » *l'amour extrême de son peuple envers lui ; c'est ainsi* » *qu'il avoit gagné les cœurs ; et s'il avoit ôté de sa vie la* » *tache que Votre Majesté vient d'effacer, sa gloire seroit* » *accomplie, et on pourroit le proposer comme le modèle* » *d'un roi parfait.*

» Je supplie Votre Majesté de me pardonner cette lon-» gue lettre ; jamais je n'aurois eu la hardiesse de lui par-» ler de ces choses, si elle ne me l'avoit si expressément » commandé. Je lui dis les choses en général, et je lui

[1] Seconde Lettre à Louis XIV, tom. XLIV, p. 87 et suiv.

» en laisse faire l'application, suivant que Dieu l'inspi-
» rera. »

X. — Instruction de Bossuet pour Louis XIV.

Bossuet joignoit à ces lettres une instruction particulière [1] sur ce sujet important : *Quelle est la dévotion d'un roi.*

On y remarque l'art infini et les ménagements délicats, que la prudence chrétienne recommande envers les princes, et qui consistent à présenter les règles et les maximes de la religion sous la forme la plus convenable au caractère, aux qualités, et aux dispositions de ceux qu'on veut ramener aux vertus du christianisme.

Bossuet évite de censurer avec trop d'amertume la passion, peut-être extrême, que Louis XIV avoit pour la gloire ; cette jalousie du pouvoir suprême ; cette magnificence qu'il se plaisoit à étaler dans sa Cour et dans ses palais ; le goût excessif qu'on lui a reproché trop légèrement pour le luxe, les beaux-arts et les fêtes ; il s'attache même à jeter un voile respectueux sur les suites affligeantes qui pouvoient en accompagner l'excès. Il fait plus ; il cherche à faire ressortir les avantages et les bons effets qui peuvent naître de la magnificence à laquelle les rois sont condamnés, lorsqu'ils savent la renfermer dans de justes bornes. Bossuet se flattoit que, si Louis XIV consentoit à régler ses penchants sur les maximes de la religion, il trouveroit dans l'application de ces maximes mêmes le grand art de concilier la majesté de son rang et les intérêts de sa gloire avec le soulagement de ses peuples.

Au reste, après un siècle de déclamations, il est aujourd'hui bien reconnu que, loin d'avoir excédé les bornes d'une sage et utile magnificence, Louis XIV a apporté la plus sévère économie dans l'exécution de ses

[1] *Œuvres de Bossuet*, tom. XLIV, pag. 90 et suiv. (*Edition de Gauthier frères.*

belles créations; et la postérité, plus équitable, admirera comment il a pu faire tant et de si grandes choses avec d'aussi foibles moyens*.

Bossuet montre la même sagesse et la même modération dans les avis qu'il donne à Louis XIV sur les exercices et les pratiques de la religion. Il n'est personne d'éclairé qui ne sache en effet que la dévotion d'un roi dont tous les moments sont remplis par les soins et les intérêts d'un vaste empire, ne peut ni ne doit être celle d'un particulier, et encore moins celle d'un religieux.

« Lorsqu'un roi [1], dit Bossuet, agit fortement pour soutenir son autorité, et qu'il est jaloux de la conserver, il » fait un grand bien à tout le monde, puisqu'en maintenant cette autorité, il conserve le seul moyen que Dieu » ait donné aux hommes pour soutenir la tranquillité publique, c'est-à-dire le plus grand bien du genre humain.

» Lorsqu'il est contraint de faire la guerre, il la fait » avec vigueur. Il empêche ses peuples d'être ravagés, et » se met en état de conclure une paix durable, en faisant » redouter ses forces.

» Lorsqu'il soutient sa gloire, il soutient en même » temps le bien public; car la gloire du prince est l'ornement et le soutien de tout l'état.

» S'il cultive les arts et les sciences, il procure par ce » moyen de grands biens à son royaume, et y répand un » éclat qui fait honorer la nation, et rejaillit sur tous les » particuliers.

» S'il entreprend quelque grand ouvrage, comme des

[1] Instruction de Bossuet pour Louis XIV; t. XLIV de ses *Œuvres*, p. 93 et suiv. (*Edit. de Gauthier freres.*)

* Voyez aux *Pièces justificatives* du tome IV de la troisième édition de l'*Histoire de Fenelon*, la preuve irrécusable de l'exagération de tous les calculs que tant de declamateurs avoient hasardés sur les dépenses de Louis XIV pour ses bâtiments.

» ports, de grands bâtiments, et d'autres choses sembla-
» bles, outre l'utilité publique qui se trouve dans ces tra-
» vaux, il donne à son règne une gloire qui sert à entre-
» tenir ce respect de la majesté royale si nécessaire au
» bien du monde.

» Ainsi, quoi que fasse le prince, il peut avoir toujours
» en vue le bien du prochain, et dans le bien du prochain,
» le véritable service que Dieu exige de lui.

» Par tout cela, il paroît qu'un prince appliqué, autant
» qu'est le Roi, aux affaires de la royauté, n'a besoin que
» de faire, pour l'amour de Dieu, ce qu'on fait ordinai-
» rement par un motif plus bas et moins agréable.

» Le bien public se trouve même dans les divertisse-
» ments honnêtes qu'il prend, puisqu'ils sont souvent né-
» cessaires pour relâcher un esprit qui seroit accablé par
» le poids des affaires, s'il n'avoit quelques moments pour
» se soulager.

» En faisant pour Dieu toutes ses actions, le Roi tra-
» vaillera à son salut, sans rien changer dans sa vie, et
» sans rien affecter d'extraordinaire.

» L'amour de Dieu lui apprendra à faire toutes choses
» avec mesure, et à régler tous ses desseins par le bien
» public, auquel est joint nécessairement sa satisfaction
» et sa gloire.

» Cet amour du bien public lui fera avoir tous les
» égards possibles et nécessaires à chaque particulier,
» parce que c'est de ces particuliers que le public est
» composé.

» Il n'est ici question, ni de longues oraisons, ni de
» lectures souvent fatigantes à qui n'y est pas accou-
» tumé, ni d'autres choses semblables. On prie Dieu,
» quand on se tourne à lui au dedans de soi; que le Roi
» mette son cœur à faire bien les prières qu'il fait ordi-
» nairement, c'en sera assez. Du reste, tout ira à l'ordi-
» naire pour l'extérieur, excepté le seul péché qui dérègle

» la vie, la déshonore et attire les châtiments rigoureux » de Dieu en ce monde et en l'autre. »

Tandis que Bossuet s'abandonnoit avec une religieuse confiance à l'espoir de voir Louis XIV persévérer dans les engagements qu'il avoit pris à la face de toute la France, tous les amis de madame de Montespan s'agitoient pour la ramener triomphante à la Cour. Ils étoient malheureusement secondés par les intérêts et les passions de cette foule de courtisans, qui redoutoient l'austérité des maximes de Bossuet, et qui craignoient de voir succéder aux fêtes, aux plaisirs, et à l'accès plus facile que la société de madame de Montespan donnoit auprès du Roi, le triste et sombre aspect d'une Cour qui seroit portée à exercer sur les autres la rigidité de conduite et de principes qu'elle se seroit imposée à elle-même.

On affectoit de s'étonner de la rigueur que l'on mettoit à exclure de la Cour, une femme que sa naissance et son rang y plaçoient naturellement, qui y étoit revêtue de la première charge du palais de la Reine*, et qui ne pouvoit en être dépouillée sans une extrême injustice, puisqu'il étoit constant qu'elle n'avoit point recherché la faveur du Roi, et que son seul tort peut-être étoit de s'être montrée trop foible pour un prince qui la punissoit si cruellement des fautes dont il étoit encore plus coupable qu'elle; que d'ailleurs il étoit facile de concilier la présence de madame de Montespan avec les justes et religieuses dispositions du Roi, qu'il n'existeroit plus de scandale dès le moment où le Roi ne la verroit plus en particulier, et qu'elle ne tiendroit à la Cour que par le rang et les fonctions qui l'attachoient au service de la Reine. On ajoutoit qu'on pouvoit se reposer avec sécurité sur le caractère d'un prince accoutumé à commander à toutes ses volontés comme à celles des autres, et qu'une pareille conduite auroit même plus de décence

* Madame de Montespan étoit sur-intendante de la maison de la Reine.

et de dignité qu'un éclat imprudent, qui alloit exciter le zèle indiscret de tous ceux qui chercheroient à couvrir leur intérêt et leur ambition du voile de la religion.

De pareils raisonnements dont il étoit aussi facile d'apercevoir la vanité que les véritables motifs, n'auroient assurément rien changé aux premières dispositions de Louis XIV, si malheureusement son propre cœur n'eût pas été complice des insinuations intéressées de ses courtisans, et si une séparation de quelques mois n'eût pas en quelque sorte ajouté une nouvelle vivacité à sa passion pour madame de Montespan.

Louis XIV n'étoit pas encore revenu de l'armée, il n'avoit pas encore vu madame de Montespan, et déjà il avoit fait parvenir ses ordres à Versailles, pour qu'elle s'y trouvât au moment où il y arriveroit.

Bossuet averti d'un changement si imprévu, crut devoir tenter un dernier effort. Il se[1] rendit au-devant du Roi à huit lieues de Versailles, et parut devant lui. Il n'eut pas besoin de parler. La tristesse religieuse empreinte sur son visage, révéloit toute la douleur de son âme. Aussitôt que Louis XIV l'aperçut, il lui adressa ces paroles accablantes : « *Ne me dites rien, j'ai donné mes ordres* » *pour qu'on prépare au château un logement à madame* » *de Montespan.* » Bossuet ne put que se taire et gémir.

C'est à cette circonstance remarquable de la vie de Bossuet, que le père de la Rue a fait allusion dans son éloge funèbre : « A combien de pécheurs a-t-il dit avec le » zèle d'un Jean-Baptiste : *Non licet, cela n'est point per-* » *mis*. Il n'avoit quelquefois qu'à se présenter à leurs » yeux dans les moments imprévus à leurs passions, pour » les frapper du regret de n'en être pas les maîtres. Ils se » faisoient eux-mêmes en le voyant les reproches qu'il » leur épargnoit, et son silence discret les touchoit plus » que l'ardeur empressée des autres. »

[1] Mts. de Ledieu.

On sait où aboutirent toutes ces promesses illusoires de n'avoir avec madame de Montespan que des relations avouées par l'honneur et par la vertu. La naissance de mademoiselle de Blois, depuis duchesse d'Orléans, et celle du comte de Toulouse, dont elle fut bientôt suivie, donnèrent un nouvel éclat au scandale de cette réunion.

Sans doute, après un pareil triomphe, madame de Montespan dut croire que l'ascendant qui lui rendoit le cœur de Louis XIV seroit à jamais irrésistible. Mais ce fut précisément vers cette époque qu'elle commença à perdre sa faveur et son affection, en laissant trop apercevoir à ce prince les hauteurs et les inégalités de son humeur impérieuse.

C'étoit dans la société de madame de la Vallière, que Louis XIV avoit senti naître la première impression de la passion si vive qui l'entraîna vers madame de Montespan. Ce fut dans la société de madame de Montespan elle-même, qu'il commença à éprouver pour madame de Maintenon le charme plus doux d'un attachement vertueux. Madame de Montespan avoit triomphé de madame de la Vallière par ses agréments et sa beauté. Madame de Maintenon dut l'empire plus durable et plus flatteur qu'elle conserva sur Louis XIV jusqu'à la fin de sa vie, à son esprit, à sa raison et à sa vertu.

Que l'on oublie un moment toutes les douceurs et toutes les consolations que la religion apportoit à madame de la Vallière au fond de sa retraite; que l'on ne considère le cœur humain que dans les affections morales qui l'agitent, le tourmentent ou le consolent; et l'on conviendra que les chagrins et les humiliations que madame de Montespan eut à essuyer le reste de ses jours, que l'insupportable injure de se voir préférer la femme qu'elle avoit attirée elle-même dans sa maison, et qui avoit été soumise à ses ordres comme à ses caprices, durent être, pour un caractère tel que le sien, un tourment mille fois

plus affreux que les expiations volontaires que madame de la Vallière s'étoit imposées.

Et si l'on se représente madame de la Vallière suivie dans sa retraite de l'estime, du respect, des vœux et des souvenirs touchants qui étoient restés attachés à son nom, tandis que madame de Montespan, sans amis et même sans esclaves, n'avoit conservé de sa grandeur passée, que l'affectation d'une hauteur et d'une fierté qu'elle ne pouvoit plus exercer que dans sa famille[1], on trouvera sans doute que madame de la Vallière fut assez vengée; mais une pareille vengeance ne pouvoit pas arriver jusqu'à cette âme douce et vertueuse; elle dut seulement y apercevoir un nouveau motif de bénir la Providence, pour l'avoir conduite par la main de Bossuet au seul port où elle pût reposer en paix un cœur brisé par les orages des passions.

On voit avec peine que madame de Maintenon se montra en cette occasion peu équitable envers Bossuet: et il est difficile de retrouver la justesse habituelle de son esprit dans la prévention qu'elle paroît avoir conservée longtemps contre lui à la suite des événements qui ramenèrent madame de Montespan à la Cour.

On a pu remarquer dans sa lettre à madame de Saint-Géran, qu'elle semble placer le duc de Montausier au premier rang pour la fermeté de sa déclaration à Louis XIV, et qu'elle ne nous montre pour ainsi dire Bossuet que sur le second plan de ce tableau si intéressant. Son humeur perce d'une manière encore plus sensible dans une autre de ses lettres à madame de Saint-Géran. « *Je vous l'avois bien dit, Madame, que M. de Condom* » *joueroit dans toute cette affaire un rôle de dupe. Il a* » *beaucoup d'esprit; mais il n'a pas celui de la Cour.* » Comment, avec autant d'esprit qu'elle en avoit elle-même, madame de Maintenon ne s'est-elle pas aperçue

[1] Voyez les *Mémoires* de Saint-Simon.

qu'en voulant faire la censure de Bossuet, elle en a fait le plus bel éloge? Accuser un évêque tel que lui, *de n'avoir pas l'esprit de la Cour,* c'étoit lui accorder un titre de plus à l'estime. La fermeté tranchante du duc de Montausier pouvoit n'être pas déplacée dans un homme de sa profession, et surtout de son caractère, qui lui avoit acquis le droit d'exagérer l'austérité de la vertu; mais la longue expérience de Bossuet et sa profonde connoissance du cœur humain, lui avoient appris que la douceur, la patience et les exhortations évangéliques sont les véritables armes d'un évêque pour combattre les passions, et qu'elles servent plus souvent à en triompher, que ces décisions brusques et absolues qui obtiennent rarement un si heureux succès. L'événement justifia la sagesse de Bossuet. L'intrépide fermeté du duc de Montausier et la parole que lui avoit donnée Louis XIV n'empêchèrent pas ce prince de reprendre bientôt après les chaînes qui le livrèrent encore à la domination de madame de Montespan. Bossuet, au contraire, par la rectitude de sa conduite, par ses utiles instructions, et surtout par ce caractère de vertu et de sagesse qui ne l'abandonnoit jamais dans les circonstances les plus difficiles et les plus délicates, vit enfin ses vœux couronnés*. Il suffiroit d'ailleurs, pour la justification de Bossuet, d'observer que madame de Maintenon est la seule de tous ses con-

* C'est ce qui est confirmé par le témoignage de M. de Saint-Simon dans ses *Memoires*.

«C'étoit (Bossuet) un homme, dont les vertus, la droiture et l'honneur » étoient aussi inséparables que la science et la vaste érudition. La place de » précepteur de monseigneur le Dauphin l'avoit familiarisé avec le Roi, qui » s'étoit plus d'une fois adressé à lui dans les scrupules de sa vie. Bossuet lui » avoit souvent parlé là-dessus avec une liberté digne des premiers siècles et des » premiers évêques de l'Eglise. Il avoit interrompu le cours de ses liaisons plus » d'une fois; il avoit osé poursuivre le Roi, qui lui avoit échappé. Il fit à la » fin cesser tout commerce, et il acheva de couronner cette grande œuvre par » les derniers efforts qui chassèrent pour jamais madame de Montespan de la » Cour.»

temporains, qui se soit permis en cette occasion de donner comme un témoignage de mollesse, ou comme *un défaut d'esprit de la Cour,* une conduite pleine de bienséance et conforme aux maximes de la prudence chrétienne.

Mais on seroit également injuste envers madame de Maintenon, si on se plaisoit à attribuer le chagrin qu'elle eut de voir madame de Montespan revenir à la Cour à des motifs peu dignes d'elle, et à ces petites passions qu'on retrouve si souvent dans la société. Toute la suite de sa vie a montré qu'en cette occasion sa peine la plus sensible fut la perte des espérances qu'elle avoit déjà conçues de ramener le Roi à une conduite plus conforme aux sentiments de religion et de piété dont elle étoit pénétrée.

Il est vraisemblable cependant qu'elle sut mauvais gré à Bossuet de ce qu'il continua à voir quelquefois madame de Montespan depuis son retour à la Cour. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'elle vécut dans une disposition peu favorable à son égard jusqu'à l'époque de l'affaire du quiétisme, où, par les conseils de l'évêque de Chartres, elle s'abandonna entièrement à sa conduite et à ses inspirations*.

Bossuet continua en effet à voir madame de Montespan; mais c'étoit toujours chez madame de Thianges, sa sœur, et en observant à son égard la gravité et la dignité de son ministère[1]. De son côté, madame de Montespan lui montra constamment autant d'estime que de confiance. Ce fut de sa main qu'elle voulut recevoir tous les gens de mérite qui présidèrent à l'éducation de ses enfants. L'amitié qu'elle conserva toujours pour lui fut si

[1] Mts. de Ledieu.

* C'est ce qu'on voit par une note manuscrite de l'abbé Fleury. « Par-là » (par l'affaire du quiétisme), M. de Meaux, *rentrà en commerce avec* madame de Maintenon, qui étoit *aliénée depuis quelques années.*

inaltérable, et celle de Bossuet étoit si désintéressée, que lorsqu'elle quitta la Cour en 1687, pour se retirer à Saint-Joseph, il continua à la voir encore plus souvent, surtout depuis qu'elle se fixa entièrement dans cette retraite. Elle avoit laissé à Versailles mademoiselle de Blois, sa fille, entre les mains de madame de Maintenon; et à l'époque du mariage de cette princesse avec M. le duc de Chartres, depuis duc d'Orléans, et régent du royaume, madame de Montespan se montra quelquefois au Palais-Royal, mais jamais à la Cour. Se trouvant en 1695 à Frênes, diocèse de Meaux, elle alla voir Bossuet à Germigny avec l'abbesse de Fontevrault sa sœur, la duchesse de Nevers sa nièce, et le duc de Nevers. Madame de Montespan mourut en 1707, trois ans après Bossuet, à l'âge de soixante-six ans.

Lors même que madame de Montespan eut entièrement quitté la Cour, ce fut toujours Bossuet que Louis XIV consulta pour le choix des instituteurs qu'il vouloit donner aux princes ses enfants. Nous avons sous les yeux une lettre qu'il lui écrivit de sa propre main en 1691. Les expressions affectueuses et sensibles dont il se sert à son égard, montrent tout le goût et toute l'estime qu'il avoit pour lui; on sait que Louis XIV étoit encore plus réservé dans ses lettres que dans son maintien et dans ses discours. Cette lettre offre également une nouvelle preuve de l'attention qu'il apportoit aux plus petits détails de sa famille et de son gouvernement jusque dans le tumulte des camps et au milieu des mouvements d'une armée.

XI. Lettre de Louis XIV à Bossuet, copiée sur l'original.

« Au camp près de Mons, 11 avril 1691.

« Je suis persuadé que la prise de Mons et mon retour » à Versailles vous feront plaisir. Je vous ai dit devant » que de partir, que je ne souhaitois pas que l'abbé Gi-

» rard retournât auprès du comte de Toulouse, et que
» je vous ferois savoir mes intentions avant que d'arriver.
» Faites-lui entendre ce que je désire, et l'assurez en
» même temps que j'aurai soin de lui*. Songez à quel-
» qu'un pour mettre à sa place, afin que je puisse l'éta-
» blir à mon arrivée, ou peu de jours après, auprès du
» comte. Je serai à Versailles le mardi d'après Pâques,
» s'il n'arrive rien qui m'en empêche. Prenez vos mesures
» là-dessus, et croyez qu'on ne peut avoir plus d'estime
» que j'en ai pour vous, jointe à beaucoup de confiance.

» Louis. »

Peu de temps après que Bossuet eut prononcé le discours de la profession des vœux de madame de la Vallière, la France perdit[1] celui de ses capitaines qui a laissé la plus longue et la plus honorable mémoire, celui dont ses contemporains ont dit : « *qu'on*[2] *ne pouvoit ni l'aimer, ni* » *être touché de son mérite sans en être plus honnête hom-* » *me, et que jamais homme n'a été si près d'être parfait.* »

Bossuet *fut long-temps inconsolable*, ajoute madame de Sévigné; car, lorsqu'on parle de la mort de M. de Turenne, c'est toujours de madame de Sévigné qu'il faut emprunter les expressions de la douleur publique et des douleurs particulières. Turenne étoit resté l'ami et l'admirateur de Bossuet après avoir été son disciple; et si Bossuet ne fut point appelé à rendre à la mémoire de Turenne les derniers honneurs dans sa pompe funèbre, il l'a encore plus honorée, lorsqu'en présence même du cercueil du grand Condé, il a établi entre ces deux fameux capitaines ce beau parallèle, qui laisse la postérité encore indécise sur la prééminence qu'elle doit accorder à l'un ou à l'autre.

[1] Le 27 juillet 1675. — [2] Madame de Sévigné.

* Louis XIV le nomma quelque temps après à l'évêché de Poitiers.

FIN DU LIVRE CINQUIÈME.

HISTOIRE

DE BOSSUET.

LIVRE SIXIÈME.

DE L'ASSEMBLÉE DE 1682.

L'ÉDUCATION de monseigneur le Dauphin étoit finie; Bossuet avoit été nommé premier aumônier de madame la Dauphine dès le 9 mars 1680. Les fonctions de cette place le fixoient à la Cour, et il attendoit paisiblement ce que la Providence ordonneroit du reste de sa vie. Tout ce qu'il avoit déjà fait pour la religion et pour l'Eglise auroit suffi à la gloire de tout autre que Bossuet*. Mais la gloire et les vains applaudissements des hommes n'étoient rien pour celui qui ne voyoit que Dieu et la religion.

I. — Bossuet proposé pour différents siéges.

Il ne vaquoit aucun siége important dans le clergé de France, que la voix publique ne s'empressât de l'y appeler. L'abbé Ledieu nous apprend[1] que les églises de Lyon, de Sens et de Beauvais, qui perdirent leurs pre-

[1] Mts. de Lédieu.

* On a vu comment Bossuet avoit su remplir ce court intervalle de repos et d'inaction dans sa vie publique. Ce fut alors qu'on vit paroître son chef-d'œuvre, son *Discours sur l'Histoire universelle*, qui fut imprimé au commencement de 1681.

miers pasteurs* dans l'intervalle de 1679 à 1681, exprimèrent le vœu aussi honorable pour elles-mêmes que pour Bossuet, de voir le choix du Roi se fixer sur celui qu'il avoit jugé digne d'élever son fils.

M. Félix Vialart, évêque de Châlons-sur-Marne, prélat qui jouissoit d'une grande considération dans son diocèse et dans l'Eglise de France, étoit lié d'amitié avec Bossuet; accablé sous le poids des années, des infirmités et des travaux qui avoient rempli sa longue carrière, il voulut honorer sa mémoire en le désignant pour son successeur[1], et il s'en ouvrit à Bossuet.

M. de Ligni, évêque de Meaux, qui l'avoit souvent entendu prêcher dans différentes églises de son diocèse, professoit également pour lui une singulière estime. Il étoit malade et languissant depuis deux ans. Il offrit sa démission au Roi, et se permit de proposer Bossuet pour occuper sa place. C'est à ce siége que la Providence le destinoit. Mais il entroit dans les vues et dans les principes de Louis XIV de ne l'y appeler qu'après la mort de M. de Ligni.

Amelot de la Houssaye avance dans ses *Mémoires historiques*[2] « que Bossuet, évêque de Condom et pré-
» cepteur de monseigneur le Dauphin, demanda l'évêché
» de Beauvais, et que le Roi le lui refusa sous le prétexte
» honnête que sa présence étoit nécessaire auprès de Mon-
» seigneur; mais au vrai, parce qu'il ne vouloit pas donner
» *une pairie* à un homme d'*une naissance bourgeoise.* »

Amelot n'appuie cette prétendue anecdote d'aucun témoignage ni d'aucun garant; et ceux qui l'ont rapportée après lui**, n'ont pas eu d'autre autorité que la sienne.

On peut d'abord assurer avec confiance que Bossuet ne demanda pas l'évêché de Beauvais : rien n'eût été

[1] Mss. de Ledieu. — [2] Tome premier.

* Par la mort de MM. de Villeroy, de Montpezat et Choart de Buzenval.

** Voyez l'*Eloge* de Bossuet par d'Alembert.

plus contraire à ses principes. Indépendamment d'une considération aussi décisive, cette demande auroit blessé toutes les convenances. L'évêché de Beauvais vaqua par la mort de M. Choart de Buzenval le 21 juillet 1679; et Bossuet exerçoit encore ses fonctions de précepteur auprès de monseigneur le Dauphin.

Il est possible qu'en prévoyant le terme peu éloigné, où alloit finir l'éducation du jeune prince, le public ait désigné Bossuet pour l'évêché de Beauvais, comme on l'appeloit à tous les siéges importants qui venoient alors à vaquer, et lorsqu'on vit qu'il n'y avoit pas été nommé, on peut imaginer le prétendu motif qu'allègue Amelot de la Houssaye. Mais on doit dire en même temps que les expressions dont il se sert manquent de convenance et de justesse. Bossuet, comme on l'a déjà remarqué, appartenoit à une famille honorable, par les places qu'elle occupoit depuis assez long-temps dans la première Cour de magistrature de sa province. D'ailleurs on étoit alors accoutumé à voir les évêchés-pairies occupés par des ecclésiastiques plus recommandables par leur mérite, que distingués par leur naissance. Le prélat même dont la mort venoit de faire vaquer l'évêché de Beauvais, en offroit lui-même un témoignage bien récent.

Le cardinal de Richelieu, qui avoit trouvé l'Eglise de France dans l'état le plus déplorable après cinquante ans de guerres civiles et religieuses, s'étoit fait un principe de ne chercher dans les sujets qu'il vouloit appeler au gouvernement des diocèses, que la science et le mérite; et l'on peut dire que c'est à lui que cette Eglise si célèbre a été redevable de la restauration de sa discipline au milieu des ruines et des ravages dont un demi-siècle de désolation avoit couvert la France.

C'est à cette époque que l'église gallicane offrit le spectacle du clergé le plus instruit et le plus régulier de la catholicité, et prépara cette longue succession de grands

évêques qui lui donnèrent tant d'éclat sous le règne de Louis XIV.

On ne voit pas que Louis XIV lui-même ait jamais affecté d'accorder une préférence marquée à l'avantage de la naissance dans le choix des personnes qu'il élevoit à de grandes dignités ecclésiastiques, ou à des places importantes dans l'administration : et si, dans la suite, les évêchés-pairies furent remplis par les enfants, ou par les frères des seigneurs de sa cour, c'est que, trouvant en eux le mérite de leur état, ce prince put trouver une convenance bien placée à donner à leurs familles la satisfaction de les voir plus rapprochés d'elles.

Mais le mérite fut toujours le premier de tous les titres aux yeux de Louis XIV : on ne voit pas même dans les mémoires du temps, que la nomination de Fléchier, de Mascaron, de Soanen à des évêchés, quoique nés dans une condition obscure, et celle de Massillon, bien peu de temps après la mort de ce prince, aient paru seulement exciter un sentiment de surprise.

On peut même dire que l'esprit de la monarchie françoise fut constamment qu'il n'existât aucune dignité dans les armées, dans le clergé, dans la magistrature, à laquelle tout françois n'eût le droit de prétendre par le seul ascendant de ses talents ou de ses vertus.

C'étoit la juste observation que le chancelier de l'Hôpital adressoit à la France entière dans son discours d'ouverture des états d'Orléans, et qu'il présentoit avec un noble orgueil comme un des plus beaux caractères de la constitution françoise. L'élévation de ce grand magistrat lui-même à la première dignité de l'état offroit l'application la plus sensible et la plus éclatante de la justesse et de la vérité de cette observation. On a vu depuis, sous Louis XIV, Rozen, Fabert, Catinat, maréchaux de France comme Turenne et Luxembourg.

Nous n'aurions pas cru tout-à-fait inutile de rappeler

des faits si connus et si notoires, dans un temps où l'on affectoit de les oublier pour calomnier l'ancien esprit de la monarchie françoise, en confondant la Cour avec le gouvernement, ou quelques institutions particulières à la noblesse avec les lois générales du royaume.

Une considération bien honorable pour Bossuet justifioit cette espèce d'impatience générale qui le portoit à toutes les grandes places : tout se préparoit en France pour la célèbre assemblée de 1682, et tous les esprits étoient en mouvement sur les grands intérêts qui devoient être la matière de ses délibérations.

La Providence disposa les choses de manière que celui qui paroissoit devoir être étranger à cette assemblée, puisqu'il n'avoit encore ni titre ni caractère pour y prendre place, en devint tout à coup l'âme, l'organe, l'interprète et le défenseur.

M. de Ligni, évêque de Meaux, le même qui avoit désiré si vivement, quelques mois auparavant, d'avoir Bossuet pour successeur, mourut le 27 avril 1681.

Louis XIV de lui-même avoit choisi Bossuet pour précepteur de son fils. Le mérite d'avoir donné à l'église gallicane l'évêque qui devoit en étendre la gloire sur la longue suite des siècles, appartient également à Louis XIV seul.

II. — Bossuet est nommé à l'évêché de Meaux.

Ce prince ne se contenta pas de nommer Bossuet à l'évêché de Meaux ; il accompagna ce choix d'une distinction particulière. Il ordonna[1] au Père de la Chaise d'aller lui-même annoncer cette nomination à l'archevêque de Paris (M. de Harlay) ; et de charger de sa part ce prélat de la déclarer publiquement à l'assemblée des évêques, qui se tenoit ce jour-là (2 mai 1681) à l'archevêché. C'étoit avertir toute l'église de France de l'importance qu'il attachoit à un tel choix.

[1] Mts. de Ledieu.

Bossuet, qui n'avoit jamais gouverné aucun diocèse, sentoit combien l'expérience est nécessaire dans toute administration.

Il avoit lui-même, dans un sermon, prêché peu de temps auparavant en présence de Louis XIV, exhorté le Roi à n'élever à l'épiscopat que des ecclésiastiques déjà préparés et exercés par une association anticipée aux devoirs et aux fonctions du ministère pastoral; et il se croyoit plus obligé que tout autre de suppléer en quelque manière à l'expérience qu'il présumoit lui être nécessaire. Quand on pense que c'est Bossuet qui croit avoir besoin d'apprendre à être évêque, on ne sait ce qu'on doit le plus admirer de tant de modestie ou de tant de grandeur.

Il s'étoit donc toujours proposé, dans le cas où il plairoit encore à la Providence de l'attacher à une église particulière, de consacrer l'intervalle plus ou moins long qui devoit se trouver entre sa nomination et l'expédition de ses bulles, à une espèce de retraite auprès de quelqu'un de ces anciens évêques qui honoroient le plus alors l'église de France par l'exemple de leurs vertus et par leur amour de la règle et de la discipline. C'étoit M. Vialart, évêque de Châlons-sur-Marne, qu'il avoit eu dessein de prendre pour guide, pour maître et pour modèle dans son nouvel apostolat. Mais ce prélat étoit mort depuis près d'un an, lorsque Bossuet fut nommé à l'évêché de Meaux.

Cet événement changea ses premières vues; et il voulut au moins se préparer à la méditation des nouveaux devoirs qui lui étoient imposés, dans une retraite encore plus séparée du monde que la maison d'un évêque même étranger au monde.

Ce fut vers la solitude de la Trappe qu'il tourna ses regards, pour s'y recueillir tout entier dans les graves pensées qui alloient l'occuper.

En répondant au compliment que lui fit l'abbé de Rancé sur sa nomination à l'évêché de Meaux, il lui annonça ses dispositions en ces termes :

« La promesse[1] que vous me faites de prier Dieu pour » qu'il me conduise dans les fonctions de l'épiscopat, » m'est d'un grand soutien. Mais vous n'en serez pas quitte » pour cela. Il y a dix ans que j'ai dans l'esprit que si » Dieu me remettoit en charge dans son Eglise, j'aurois » deux choses à faire, l'une d'aller passer quelque temps » en action avec feu M. de Châlons ; l'autre d'aller aussi » passer quelque temps en oraison avec vous. Dieu m'a » privé du premier par la mort de ce saint prélat, je vous » prie de ne pas me refuser l'autre. Si vous me faites » cette grâce, aussitôt que j'aurai reçu réponse de Rome, » je disposerai mes affaires au départ. »

III. — Il est député à l'assemblée de 1682.

Mais les circonstances ne permirent pas à Bossuet de suivre son dessein. La célèbre assemblée de 1682* alloit s'ouvrir ; et comme il falloit, pour ainsi dire, que tous les pas de Bossuet dans sa glorieuse carrière fussent marqués par des exceptions honorables, l'assemblée métropolitaine de Paris le nomma député à l'assemblée générale du clergé, quoiqu'il n'eût point encore reçu ses bulles de l'évêché de Meaux**; et il fut immédiatement désigné pour faire le sermon d'ouverture de cette assemblée.

[1] Lettre de Bossuet à l'abbé *de Rancé*, 22 juin 1681 ; *Œuvr. de Bossuet*, tom. XLIV, p. 224. (*Edition de Gauthier frères.*)

* Cette assemblée commença dès le mois de novembre 1681, mais, comme les quatre fameux articles ne furent proclamés qu'au mois de mars 1682, cette assemblée est restée plus connue sous cette dernière date.

** Le procès-verbal de l'assemblée métropolitaine de Paris est du 30 septembre 1681, et Bossuet y est simplement désigné comme *nommé évêque de Meaux*. Il ne reçut ses bulles qu'à la fin du mois d'octobre suivant. Le pape Innocent XI, qui étoit rempli d'estime pour Bossuet, et qui lui en avoit déjà donné des témoignages authentiques au sujet du livre de l'*Exposition* et de sa

Bossuet se hâta d'instruire l'abbé de Rancé de l'obstacle imprévu que cette succession rapide d'événements apportoit à ses projets. « Je crains bien, lui écrivoit-il, » d'être privé pour cette année de la consolation que j'es» pérois. L'assemblée du clergé va se tenir, et non-seu» lement on veut que j'en sois, mais encore que je fasse » le sermon d'ouverture. Il ne me reste qu'un peu d'es» pérance : je pourrai peut-être échapper douze ou quinze » jours, si ce sermon se remet, comme on dit, au mois » de novembre. Quoi qu'il en soit, si je ne puis aller prier » avec vous, priez du moins pour moi. L'affaire est im» portante et digne de vos soins.... » Ici Bossuet exprime avec sincérité ses craintes et ses espérances. « Vous sa» vez, dit-il à l'abbé de Rancé, ce que c'est que les as» semblées, et quel esprit y domine ordinairement. Je » vois certaines dispositions qui me font un peu espérer » de celle-ci, mais je n'ose me fier à mes espérances, et » en vérité elles ne sont pas sans beaucoup de crainte. Je » prie Dieu que je puisse trouver le temps de vous aller » voir; j'en aurois une joie inexprimable.

» De Fontainebleau, septembre 1681. »

Lettre sur l'éducation de monseigneur le Dauphin, lui accorda de lui-même la remise de la moitié de la taxe des bulles. Bossuet se hâta de lui en témoigner sa reconnoissance par une lettre dont nous avons la minute originale de la main de Bossuet. Il y exprime dans les termes les plus énergiques son profond respect pour le saint Siége.

« *Beatissime Pater, en iterùm ad me pulverem et cinerem ab altâ Petri » Sede paterna vox omni reverentiâ gratique animi significatione prosequen» da.... In partem ergò vocandus sollicitudinis, plenitudinem potestatis » omni obsequio venerabor, et Romanæ matris affixus uberibus, lac certè » hauriam parvulis propinandum. Parisiis*, 1 *novembris* 1681.

» Très-saint Père, une voix paternelle sortie du siége si élevé de Pierre, » digne de tout mon respect et de toute ma reconnoissance, se fait encore en» tendre à moi, qui ne suis que cendre et poussière.... Appelé à entrer en » partage de votre sainte sollicitude, je révérerai très-profondément la pléni» tude de puissance que Dieu vous a confiée, et attaché aux mamelles de l'E» glise romaine, notre mère, j'y sucerai le lait que je dois distribuer aux pe» tits. »

Mais il est facile de comprendre comment, dans une circonstance où le gouvernement et le clergé étoient occupés de la discussion la plus délicate et de l'affaire la plus importante, qui se fussent présentées depuis bien des années, on ne crut pas pouvoir permettre à Bossuet de s'éloigner de Paris, même pour peu de jours.

IV. — Tableau historique de l'Eglise gallicane.

L'assemblée de 1682 est l'époque la plus mémorable de l'histoire de l'Eglise gallicane. C'est celle où elle a jeté son plus grand éclat; les principes qu'elle a consacrés ont mis le sceau à cette longue suite de services que l'Eglise de France a rendus à la France. Il peut sans doute être permis à un évêque de ramener avec complaisance ses regards sur un tableau qui rappelle des titres honorables pour le corps dont il est membre*.

L'Eglise gallicane, plus ancienne que la monarchie françoise elle-même, avoit adouci les malheurs de l'antique Gaule, dans un temps où, abandonnée à la plus déplorable anarchie, devenue le théâtre des combats que se livroient les compétiteurs à l'empire, exposée aux ravages de vingt nations barbares sorties des forêts de la Germanie, ne pouvant plus être ni protégée ni défendue par les empereurs de Constantinople, elle n'avoit pas même le choix des dominateurs dont elle devoit subir le joug.

Ce fut dans cette terrible crise que les évêques de la Gaule disposèrent leurs concitoyens à se soumettre à l'autorité de Clovis et de sa famille.

Ils prirent assez d'ascendant sur l'esprit de ce chef de guerriers, pour en obtenir des conditions plus supportables qu'on ne devoit peut-être en attendre.

* Nous ne nous sommes pas dissimulé que ce tableau fidèle des services de l'Eglise gallicane suspendoit peut-être trop long-temps la suite du récit historique de la vie de Bossuet. C'est ce qui nous avoit d'abord déterminé à le placer parmi les *Pieces justificatives*.

La conversion de Clovis et des plus illustres compagnons de sa victoire fut un nouveau bienfait du clergé pour les Gaulois devenus François. Elle donna aux évêques le droit et le pouvoir de faire entendre les premiers accents de la voix de la religion à des barbares qui ne connoissoient pas même encore celle de la nature et de l'humanité.

Mais que de soins, de zèle et de patience ne leur fallut-il pas pour établir un commencement d'ordre au milieu du plus épouvantable désordre! Les conquérants n'apportoient avec eux que des lois atroces, le mépris des arts, la haine de toute police, et l'habitude de ne prendre que le glaive pour juge de leurs prétentions et de leurs caprices.

De pareils dominateurs n'étoient pas même en état de comprendre et de goûter les simples maximes de la morale chrétienne, et les sentiments de cette charité fraternelle que Jésus-Christ étoit venu inspirer aux hommes. Pour empêcher ces sauvages armés de se livrer à tous les emportements de leur nature féroce, et de verser à chaque instant des flots de sang, il falloit les faire trembler eux-mêmes au récit des vengeances du ciel contre les hommes injustes et sanguinaires.

Lorsque dans des siècles plus éclairés on a reproché à ces rois de n'être que superstitieux, on a oublié que, loin de pouvoir être de véritables chrétiens, ils n'étoient pas même encore accessibles aux lumières de la raison et aux sentiments de l'humanité.

On leur a reproché les donations dont ils ont comblé les églises; et on n'a pas voulu voir que ces donations furent des bienfaits pour la nation tout entière.

Elles firent renaître les idées de propriété, qui étoient entièrement effacées depuis la conquête des Francs. Elles servirent de modèle et de titre aux propriétés particulières, qui s'établirent successivement; les propriétai-

res laïques invoquèrent en leur faveur les mêmes lois qui garantissoient les propriétés du clergé. Cette législation nouvelle, qui sortoit tout à coup des ruines de l'ancienne constitution des Gaulois, foulée aux pieds de leurs féroces vainqueurs, fut la première base sur laquelle s'éleva le nouvel ordre social.

Les biens donnés aux églises et aux monastères n'étoient, pour la plupart dans l'origine, que des forêts sans valeur, et des terres incultes et marécageuses. Elles redevinrent, sous la main de leurs patients et économes propriétaires, des sources fécondes de richesses nationales; l'agriculture abandonnée recouvra sa première faveur par une utile émulation, et on vit la nature reprendre un aspect plus riant sur cette terre heureuse, que la température la plus douce et le ciel le plus propice n'avoient pu défendre de la désolation des Barbares.

Les monuments élevés en l'honneur de la religion offrirent les modèles d'une nouvelle architecture; et comme on l'a vu à toutes les grandes époques de l'histoire, et même à celles de la fable, interprète mensongère des traditions historiques, c'étoient les ministres de la religion qui ramenoient la civilisation et les arts dans cette nouvelle France, comme ils les avoient créés dans les premières sociétés du monde naissant.

Les conciles des évêques servirent de modèles aux assemblées nationales, où l'on commença à faire entendre le langage de la raison et de l'autorité au lieu du bruit des armes. Les réglements qui en émanèrent, donnèrent une police plus régulière à l'ordre politique, comme à l'ordre religieux. Charlemagne, entouré des évêques et des grands de son vaste empire, emprunta des conciles la plupart de ces célèbres *Capitulaires* qui régirent si long-temps une grande partie de l'Europe.

Ce fut le clergé qui conserva dans tout le midi de la France les principes, les formes et les vestiges du *droit*

romain; et ce fut sur ce modèle qu'on érigea ensuite en lois, les coutumes qui gouvernoient les provinces où le droit romain n'avoit pu se maintenir.

Les formes de la jurisprudence canonique commencèrent à s'introduire dans les tribunaux civils, et en bannirent peu à peu les maximes bizarres et la jurisprudence féroce que les vainqueurs avoient apportées des peuplades de la Germanie.

La religion s'interposa au milieu de la fureur des combats, et obtint, au nom de Dieu, des trèves qu'on auroit refusées au nom de l'humanité.

Déjà la capitale de ce nouvel empire devoit à la charité de son premier pasteur un des plus grands bienfaits de la religion chrétienne; un évêque de Paris bâtissoit le premier hôpital que la France ait vu construire, et lui donnoit le nom le plus doux[1] à tous les cœurs sensibles et religieux; cette belle institution, dont l'antiquité n'avoit pas même eu l'idée, imitée successivement dans toutes les principales villes du royaume, fut principalement l'ouvrage du zèle et de la charité des évêques.

On ne peut au moins contester que la plus grande partie des revenus des hôpitaux des villes épiscopales, ne fût le produit des legs et des successions des évêques et des membres de leur clergé.

Les maisons des évêques, les cloîtres des églises, et les monastères religieux, devinrent l'asile des sciences et des lettres, bannies du reste de la terre. On y recueillit tous les monuments de l'esprit humain échappés au naufrage général qui avoit englouti toute la gloire des siècles passés. Ces utiles dépositaires de tant de dépouilles honorables, apprirent à obtenir quelques notions confuses, quelques idées grossières de l'histoire et de la littérature ancienne : ils ne furent pas sans doute des modèles de goût, d'élégance et d'instruction; mais ils étoient en-

[1] Hôtel-Dieu.

core plus savants que tout ce qui les environnoit; ils étoient même les seuls savants, et le nom de leur profession étoit l'attribut de la science. Ce furent eux qui transmirent à des siècles plus heureux les trésors et les richesses dont l'ingratitude s'est quelquefois servie pour dénaturer leurs intentions et calomnier leurs bienfaits.

Cependant, à la voix des évêques, s'élevoient de toutes parts des établissements pour l'instruction publique. Les cloîtres des chapitres furent son berceau et sa première école. Bientôt elle sortit de ces enceintes trop étroites pour suffire aux nombreux auditeurs attirés par la célébrité des instituteurs. La partie de la ville de Paris alors la plus habitée, fut couverte de colléges; et tous ces colléges ou presque tous, furent fondés et dotés par des évêques. Leurs noms mêmes, déjà oubliés, rappeloient encore, il y a peu d'années, les noms et les titres de leurs respectables fondateurs. Une longue suite de générations leur a été redevable de l'éducation gratuite qu'elle y a reçue.

L'instruction publique prit alors une forme plus régulière et plus solennelle; et l'université de Paris, longtemps la plus célèbre de toute l'Europe, fut érigée. Ce furent des évêques qui lui donnèrent successivement sa forme, sa constitution et ses réglements.

A l'exemple de Paris, les principales villes du royaume eurent des colléges, dont une partie fut dotée de biens ecclésiastiques; et elles devinrent le siége de nouvelles universités plus ou moins célèbres.

Tant de bienfaits, tant de monuments utiles ne coûtoient au peuple aucun sacrifice, et n'aggravoient point ses charges. Le clergé seul jetoit les fondements de la prospérité publique dans un temps où les gouvernements n'en avoient ni le pouvoir, ni les moyens, ni peut-être même la pensée.

Tandis que des évêques consacroient le fruit de leur

économie à des établissements utiles à la nation, la masse des biens du clergé restoit intacte pour servir de gages à de nouveaux bienfaits ; il étoit peu d'évêques qui n'eussent l'estimable ambition de recommander leur mémoire par quelque institution utile à la religion, ou à l'humanité. Chaque génération se trouvoit ainsi enrichie des bienfaits des générations précédentes, et voyoit accroître les espérances des générations suivantes.

Les établissements ecclésiastiques, répandus sur toute la surface du royaume, servoient à entretenir la vie, le mouvement et la prospérité dans les parties les plus éloignées du centre de l'empire. Combien de villes, sans cet utile secours, seroient restées ou tombées dans une obscurité et une langueur dont elles ne seroient peut-être jamais sorties !

Les biens du clergé étoient le patrimoine de toutes les familles particulières, puisque toutes, à quelque classe qu'elles appartinssent, étoient successivement appelées à les partager.

Le célibat ecclésiastique ne permettoit point de les rendre héréditaires dans un petit nombre de familles ; le clergé n'avoit d'autres familles que celles qui faisoient partie de l'état. Les unes lui devoient leur éducation ; quelques autres leur avancement et leur établissement ; plusieurs leur grandeur et leur illustration.

Opposera-t-on à ce récit simple et fidèle de tant de services et de générosité, les injustices, les erreurs ou les scandales de quelques particuliers ? Qu'importent des fautes ou des torts personnels, dont nulle société composée d'hommes ne peut être entièrement exempte ? Ils étoient sans doute bien coupables ceux qui ont méconnu la sainteté et la dignité de leur profession, et ont mérité de tels reproches. Mais les hommes passent et les corps sont immortels. Les monuments de tant de bienfaits, pendant une longue suite de siècles, étoient présents à tous

les regards, et demandoient au moins la reconnoissance de l'histoire.

L'Eglise gallicane a donné à la France ses plus grands ministres, et à l'Europe ses plus grands orateurs; mais sa plus grande gloire est d'être la seule qui ait eu constamment un esprit national. Dans toutes les grandes calamités publiques, c'étoit elle qui donnoit l'exemple des plus généreux sacrifices. Les priviléges qu'elle avoit conservés, n'étoient que ceux qui avoient appartenu à la nation entière dans des temps plus reculés. C'étoient ceux que conservoient encore les provinces régies par des états particuliers.

Placée au pied du trône par le rang qu'elle occupoit dans la nation, elle en a été souvent l'appui. Elle a su concilier dans tous les temps la fidélité de ses principes religieux avec une soumission sincère à l'autorité souveraine. Nulle église n'a rendu au chef de l'Eglise une obéissance plus vraie, et ne lui a montré une déférence plus filiale et plus respectueuse; mais toujours éclairée par les exemples et les maximes de ses pères, elle régloit sa soumission et son obéissance [1] « *sur les canons faits par* » *l'Esprit de Dieu, consacrés par le respect de tout l'uni-* » *vers, confirmés par les mœurs et les constitutions re-* » *çues dans le royaume.* »

Cette doctrine a été celle de l'Eglise de France dans tous les siècles et dans les temps les plus difficiles*.

En vain on opposeroit à cette honorable tradition quelques décrets émanés de la Sorbonne pendant les fureurs de la Ligue. On oublie donc que les troubles qui agitoient alors la France, tenoient autant à des causes politiques qu'à des causes religieuses. C'étoit un violent combat, d'où dépendoit peut-être le sort de l'ancienne constitution

[1] Article III.e de 1682.

* Voyez la *Défense* de *la Déclaration de* 1682, par Bossuet, tom. XL, XLI, XLII, XLIII. (*Edition de Gauthier frères.*)

monarchique de la France. Les institutions politiques de Calvin n'effrayoient pas moins une partie des François, que ses *institutions* théologiques. Les révolutions introduites si récemment dans plusieurs états de l'Europe à la suite des révolutions religieuses pouvoient alarmer les esprits les plus sages et les plus modérés dans un temps où toutes les relations de rois, de sujets, de citoyens et de propriétaires se confondoient dans la profession d'un même culte. Le clergé fut alors partagé d'opinion, comme le furent la noblesse, la magistrature et les habitants des villes. Henri IV comptoit autant et plus encore de sujets fidèles dans le clergé, qu'il n'en voyoit dans les rangs de ses adversaires. Les premiers étoient justement rassurés par les promesses, la loyauté et les grandes qualités du prince que les droits du sang appeloient à régner. Des chefs audacieux, comme il arrive toujours dans les crises extraordinaires, firent tourner la fermentation des esprits au succès de leurs vues personnelles. Ils firent intervenir l'autorité du pape, comme ils appelèrent à leur secours la puissance et les trésors du roi d'Espagne.

Il en résulta cependant que les principes ultramontains s'insinuèrent parmi quelques membres du clergé. On passa toutes les bornes, parce que l'on ne sait jamais s'arrêter dans les disputes où de grandes passions sont mises en mouvement. Les anciennes maximes de l'indépendance des rois furent obscurcies par les sophismes téméraires de quelques écrivains. Mais ceux qui avoient été entraînés encore plus qu'égarés, revinrent naturellement à l'ancienne doctrine de l'Eglise gallicane, lorsque la chaleur des esprits fut calmée.

Toutes les leçons de l'histoire et le simple bon sens disent assez qu'on ne doit regarder comme la doctrine d'un corps, que celle qu'il a constamment enseignée dans les temps de paix, d'ordre et de liberté; et non pas ces décisions isolées, arrachées par la force à la foiblesse

dans des temps de trouble et d'anarchie. Sans cette règle d'équité, quel seroit le corps, quelle seroit même la nation à laquelle on n'auroit pas le droit d'adresser des reproches de la même nature?

Jamais aucune assemblée d'hommes réunis n'a offert plus de dignité, de sagesse et d'intentions vertueuses, que l'offroit constamment l'Eglise gallicane dans ses assemblées.

Le respect de soi-même et du caractère religieux dont ses membres étoient revêtus, inspiroit à chacun d'eux le sentiment des égards et de la modération dont elles devoient donner l'exemple à tous les ordres de l'état.

Toutes les affaires soumises à leurs délibérations étoient préparées par des discussions sages et paisibles, qui ne laissoient jamais apercevoir la plus légère trace d'un amour-propre impatient de se montrer, ou de cet esprit de parti qui s'introduit quelquefois dans les corps les plus respectables.

Le recueil des procès-verbaux des assemblées du clergé offre peut-être les titres les plus honorables qu'un corps puissant et envié puisse présenter à l'estime et à la justice de la postérité. Le respect des traditions anciennes n'excluoit jamais le succès des vues utiles, que l'expérience des siècles et le progrès des lumières peuvent inspirer à une administration sage et éclairée.

Les remontrances que les assemblées du clergé croyoient devoir porter au pied du trône étoient toujours empreintes de ce sentiment de respect et de soumission profonde, dont la religion, la reconnoissance et la fidélité lui prescrivoient le devoir.

Les réclamations mêmes du clergé contre les atteintes que des corps non moins respectables portoient quelquefois à ses droits ou à ses priviléges, respiroient une noble modération, et étoient exemptes de tout mélange d'amertume.

L'empressement le plus généreux prévenoit souvent les demandes du gouvernement; et jamais un refus ou un délai offensant ne venoit dégrader le mérite de ses sacrifices pour le bien de l'état.

Les détails trop peu connus de son administration économique offroient le système le plus ingénieux et le plus paternel du gouvernement d'une famille *.

Tels étoient les titres que l'église gallicane présentoit à la confiance du Roi et de la nation, à l'époque de l'assemblée de 1682. Moins grande peut-être encore dans son plus grand éclat, que lorsqu'on l'a vue, dans ces derniers temps, dépouillée de ses honneurs, de ses richesses et de ses temples, forcée de transporter dans des contrées étrangères ses sacrifices et ses autels teints encore du sang de ses pontifes et de ses prêtres, offrir à l'admiration de l'Europe entière le spectacle des plus touchantes vertus et de la plus noble dignité dans l'excès du malheur.

Louis XIV avoit cru devoir convoquer l'assemblée de 1682 pour s'appuyer de son autorité dans ses démêlés avec le pape Innocent XI.

* Ce système, imaginé en 1760 par M. Caulet, évêque de Grenoble, n'avoit eu aucun modèle, et n'a pas malheureusement trouvé d'imitateurs; tous les bénéfices étoient répartis en huit classes, selon le double rapport de leur revenu, et de la nature des services dont ils étoient chargés pour le culte religieux, l'instruction publique, et le soulagement de l'humanité. Les impositions étoient modérées dans la proportion des avantages que la religion et l'état recueilloient de l'utilité et de l'importance de leurs fonctions. Ainsi, tous les bénéfices simples, tels que les abbayes et les prieurés qui n'étoient chargés d'aucun service public, se trouvoient placés à la première classe, et ils étoient soumis à l'imposition du quart de leur revenu, tandis que tous les autres bénéfices étoient répartis dans les classes suivantes, selon l'importance de leurs revenus et la nature des fonctions que les titulaires avoient à remplir, jusqu'à la huitième classe, qui ne comprenoit que les cures à portion congrue et les hôpitaux : cette dernière classe ne payoit que le vingtième de son revenu. Tel étoit le bienfait de cette administration si sagement combinée, que rien n'étoit plus rare que d'entendre une réclamation contre la répartition qui frappoit sur un si grand nombre de contribuables.

Nous ne nous arrêterons pas long-temps sur l'affaire de la regale, qui fut dans l'origine la cause de ce grand mouvement, et qui par la suite des événements n'en devint qu'une circonstance accessoire. Mais elle servit d'occasion et de motif pour rappeler et consacrer des maximes d'un bien plus grand intérêt pour la paix de l'Eglise et la tranquillité des empires.

V. — Affaire de la régale.

La question de la régale est devenue assez indifférente depuis 1682, et aujourd'hui elle n'a même plus d'objet.

La régale en France étoit un droit par lequel nos rois jouissoient du revenu des archevêchés et des évêchés pendant leur vacance, et même conféroient les bénéfices dépendants de leur collation jusqu'à ce que les nouveaux pourvus eussent prêté leur serment de fidélité, et l'eussent fait enregistrer à la chambre des comptes de Paris.

Le célèbre Pasquier avoue de bonne foi [1] que c'est un des points de notre histoire qui lui a toujours paru le plus obscur, et que tous les auteurs qui en ont écrit n'offrent rien de certain ni de satisfaisant sur l'origine et l'étendue de la régale.

Ce qui est incontestable, c'est qu'on en trouve des traces dès la première et la seconde race de nos rois, et que ceux de la troisième l'exercèrent sans aucune opposition sur une partie des églises de France. Le testament de Philippe-Auguste en fait une mention expresse : et les lettres-patentes de saint Louis, à l'époque de son voyage d'Afrique, prouvent qu'il étoit en possession du droit de régale.

Mais il n'est pas moins certain que l'exercice de ce droit ne s'étendoit pas généralement sur toutes les églises du royaume. Plusieurs d'entre elles en étoient exemptes, soit à titre onéreux, soit en vertu de quelque concession

[1] *Recherches*, liv. III, chap. 27.

particulière, soit enfin parce que les différentes provinces dont elles faisoient partie, ayant été successivement réunies à la France, elles s'étoient maintenues dans l'exemption dont elles étoient en possession.

Ce défaut d'uniformité fit naître une multitude de discussions entre les officiers du Roi, toujours empressés de donner la plus grande extension aux prérogatives de la couronne, et les églises d'un grand nombre de provinces, qui résistoient à des prétentions contraires au droit où elles s'étoient jusqu'alors maintenues.

Le second concile général de Lyon, tenu en 1274, par Grégoire X, fit un décret[1] par lequel la régale fut autorisée dans les églises où elle étoit établie par le titre de fondation, ou par une ancienne coutume, avec défense de l'introduire dans les églises où elle n'étoitpas encore reçue.

On voit que cette disposition consacroit la légitimité de la possession de nos rois sur les églises déjà soumises à la régale, et sembloit devoir en garantir celles qui en étoient exemptes.

Les églises de Languedoc, de Guyenne, de Provence et de Dauphiné se maintinrent paisiblement dans leur exemption.

Ce ne fut guère que vers le commencement du dix-septième siècle que la couronne voulut étendre ce droit sur toutes les églises sans aucune exception.

Après plusieurs arrêts dont les remontrances du clergé avoient suspendu l'exécution, Louis XIV rendit la *déclaration* de février 1673, par laquelle il déclara *le droit de régale inaliénable et imprescriptible dans tous les archevêchés et évêchés du royaume*, *et ordonna que tous les archevêques et évêques qui n'avoient point fait enregistrer leur serment de fidélité*, *seroient tenus de le faire dans deux mois*.

Presque tous les évêques de Languedoc, de Guyenne,

[1] Canon XII.

de Provence et du Dauphiné, qui jusqu'alors s'étoient maintenus dans l'exemption du droit de régale, cédèrent à l'autorité du Roi.

Plusieurs considérations raisonnables les portèrent à cette condescendance. La protection éclatante que le Roi accordoit à la religion et à ses ministres, la modération connue de ce monarque, l'inutilité bien évidente d'une résistance indiscrète, et les principes de soumission que le clergé de France se faisoit honneur de professer, déterminèrent cette sage et respectueuse conduite.

D'ailleurs le droit de régale étoit déjà paisiblement exercé dans la très-grande partie de la France. Il ne s'agissoit que d'un droit particulier à quelques églises : et de grands avantages pour la discipline ecclésiastique devoient balancer un sacrifice assez peu important en lui-même.

Mais deux évêques dont l'opposition étoit certainement fondée sur les intentions les plus pures et sur des considérations plausibles, crurent devoir se montrer inflexibles. Ce furent les évêques d'Alet* et de Pamiers**. Ces évêques étoient recommandables par leur piété, leurs vertus et leurs mœurs ; et il est certain que s'il n'eût été question que d'un droit en litige entre des particuliers, ils auroient pu se présenter avec confiance devant les tribunaux, en s'appuyant sur un longue et antique possession.

Mais ils oublièrent qu'il est des circonstances où le sacrifice de quelques prétentions et de quelques droits peu importants est conseillé par les règles mêmes de la prudence chrétienne.

En conséquence du refus des évêques d'Alet et de Pamiers de faire enregistrer leur serment de fidélité, le Roi nomma, en exécution de sa *déclaration* de 1673, aux bénéfices vacants dépendants de leur collation. Ils prodi-

* Nicolas Pavillon.

** François-Etienne Caulet.

guèrent alors les censures et les excommunications contre les pourvus en régale, comme si toutes les lois de l'Eglise eussent été foulées aux pieds, et la religion attaquée dans ses points les plus essentiels.

Les pourvus en régale suivirent les formes accoutumées ; ils appelèrent de ces sentences à l'archevêque de Narbonne et à l'archevêque de Toulouse, métropolitains d'Alet et de Pamiers. Les deux métropolitains cassèrent les ordonnances des deux évêques, et prononcèrent la nullité de leurs censures.

Les deux évêques interjetèrent appel au saint Siége du jugement de leurs métropolitains.

Innocent XI avoit les mêmes vertus qu'on admiroit dans les évêques d'Alet et de Pamiers, et les mêmes défauts qu'on pouvoit leur reprocher. Il avoit, comme eux, une régularité édifiante et un désintéressement digne des temps apostoliques. Mais comme eux il avoit cet entêtement qu'il est si facile et si commun de confondre avec la fermeté*.

Au lieu de s'établir médiateur et conciliateur, rôle qui convenoit si bien à sa dignité de chef de l'Eglise, il se constitua juge suprême dans une contestation qui auroit pu suivre naturellement le cours accoutumé d'une négociation amicale et politique ; et il prononça son jugement d'une manière si absolue, que Louis XIV, quelque modéré qu'il fût par caractère, et de quelque respect qu'il fût pénétré pour le saint Siége, dut justement s'offenser d'un procédé si extraordinaire.

Innocent XI ne se contenta pas de casser les ordonnances rendues par les archevêques de Narbonne et de

* *Arnauld* lui-même, quelque bien disposé qu'il fût pour Innocent XI, à cause des vigoureux combats qu'il livra en faveur des évêques d'Alet et de Pamiers, ne peut s'empêcher, sur un autre sujet, de comparer la fermeté de ce pontife à celle d'un pilier, qui n'avance ni ne recule. Voyez les *Lettres d'Arnaud*.

Toulouse : il écrivit au Roi deux brefs en date du 12 mars 1678 et du 21 septembre de la même année, dans lesquels il s'exhaloit en reproches contre les ministres du Roi, qui abusoient de sa confiance par leurs sinistres conseils pour satisfaire leur intérêt et leur ambition.

Ces deux brefs n'ayant point arrêté l'exécution de la déclaration de 1673, il lui en adressa un troisième en date du 29 décembre 1679, dont les expressions menaçantes obligèrent Louis XIV à adopter des mesures convenables pour faire respecter la dignité de sa couronne et assurer la tranquillité de ses états.

Le pape disoit dans ce bref : « *Nous ne traiterons plus* » *cette affaire par lettres ; mais aussi nous ne négligerons* » *pas les remèdes que la puissance dont Dieu nous a revê-* » *tus nous met en main, et que nous ne pouvons omettre* » *dans un danger si pressant, sans nous rendre coupables* » *d'une négligence très-criminelle dans l'administration* » *de la charge apostolique qui nous a été confiée. Il n'y a* » *ni incommodités, ni périls, ni tempêtes qui puissent nous* » *ébranler, car c'est à cela que nous avons été appelés, et* » *nous ne tenons pas notre vie plus chère que votre salut et* » *le nôtre.* »

Au moment où ce bref devint public en France, l'assemblée du clergé de 1680 tenoit ses séances à Saint-Germain-en-Laye ; et tous les membres qui la composoient crurent devoir manifester hautement leur attachement à Louis XIV, ainsi que leur ferme détermination à défendre la majesté du trône, si le pape se permettoit quelqu'entreprise contre les droits du Roi ou contre sa personne.

» Sire[1], écrivoient à Louis XIV les évêques et les ecclésiastiques députés à cette assemblée, nous avons » appris avec un extrême déplaisir que notre saint Père » le pape a écrit un bref à Votre Majesté, par lequel non-» seulement il l'exhorte de ne pas assujétir quelqu'une

[1] Lettre de l'assemblée du clergé à Louis XIV, 10 juillet 1680.

» de nos églises au droits de régale, mais encore lui » déclare qu'il se servira de son autorité, si elle ne se » soumet aux remontrances paternelles qu'il lui a faites » et réitérées sur ce sujet. Nous avons cru, Sire, qu'il » étoit de notre devoir de ne pas garder le silence dans » une occasion aussi importante, où nous souffrons avec » une peine extraordinaire que l'on menace le fils aîné » de l'Eglise et le protecteur de l'Eglise, comme on a fait » en d'autres rencontres, les princes qui ont usurpé ses » droits...... Nous regardons avec douleur cette procé- » dure extraordinaire, qui bien loin de soutenir l'honneur » de la religion et la gloire du saint Siége, seroit capable » de les diminuer, et de produire de très-mauvais effets.... » Nous sommes si étroitement attachés à Votre Majesté, » que rien n'est capable de nous en séparer. Cette pro- » testation pouvant servir à éluder les vaines entreprises » du saint Siége, nous la renouvelons à Votre Majesté » avec toute la sincérité et toute l'affection qui nous est » possible ; car il est bon que toute la terre soit informée » que nous savons comme il faut accorder l'amour que » nous portons à la discipline de l'Eglise avec la glorieuse » qualité que nous voulons conserver à jamais, Sire, de » vos très-humbles, très-obéissants, très-fidèles et très- » obligés sujets. »

Cette lettre, datée du 10 juillet 1680, étoit signée de tous les évêques et de tous les ecclésiastiques députés à l'assemblée.

Mais le 1.er janvier 1681, Innocent XI adressa au chapitre de Pamiers, le siége vacant, un bref dont les dispositions extraordinaires étoient absolument contraires aux maximes reçues en France au sujet des *appellations*, violoient formellement un des articles les plus importants du concordat, qui avoit été approuvé par le concile de Latran, et tendoient à jeter le trouble dans les consciences en les remplissant de scrupules et d'inquiétudes.

« Par ce *bref*, le pape non-seulement *excommunioit*
» *d'une excommunication majeure, encourue par le seul*
» *fait, sans autre déclaration, les grands-vicaires de Pa-*
» *miers établis par le métropolitain, ceux qui les favori-*
» *soient, et le métropolitain lui-même, mais il déclaroit*
» *encore que toutes les confessions faites ou à faire à des*
» *prêtres qui tiendroient leur mission de ces grands vicai-*
» *res, étoient nulles ; que les mariages contractés devant les*
» *prêtres ou curés qui n'exerceroient leur ministère qu'en*
» *vertu des pouvoirs accordés par ces grands-vicaires,*
» *étoient invalides ; et que ceux qui auroient contracté en*
» *cette manière ne seroient point véritablement mariés, et*
» *vivroient dans le concubinage.* »

Cette infraction éclatante de toutes les règles de discipline établies en France du consentement et de l'aveu même du saint Siége, exigeoit des mesures extraordinaires de la part du clergé et de celle du gouvernement. Les agents du clergé demandèrent au Roi dans un *mémoire* la permission d'assembler les évêques qui se trouvoient alors à Paris.

Cette assemblée tint ses séances dans le courant du mois de mars et de mai 1681.

L'archevêque de Reims, (Charles-Maurice le Tellier) y fit un rapport très-étendu sur les sujets de contestation qui venoient de s'élever entre Rome et la France. Il y donnoit les plus justes éloges à la vertu et à la piété d'Innocent XI ; mais en même temps il relevoit avec force les vices et les irrégularités des procédures et des jugements du pape dans l'affaire de Pamiers.

Il fit observer ensuite à l'assemblée [1], « qu'elle pour-
» roit peut-être se borner à écrire au pape, comme on l'a-
» voit fait en d'autres occasions, une lettre dans laquelle
» on prendroit la liberté de lui représenter que la matière
» de la régale ne méritoit pas qu'on portât les choses si

[1] Procès verbal de l'assemblée de 1681.

» avant; que la chaleur qui paroissoit dans ses brefs » et l'éclat qu'ils avoient fait, étoient capables de faire » naître des divisions dangereuses, et de commettre » l'autorité du saint Siége dans une affaire qui par elle-» même n'étoit pas d'une grande conséquence pour l'E-» glise.....

» Mais qu'il étoit à craindre que ces remontrances, » quoique très-justes et très-fondées, ne fussent pas » écoutées comme la voix de toute l'Eglise de France....

» Qu'en conséquence, il proposoit de demander au » Roi qu'il lui plût de permettre aux évêques de s'as-» sembler en concile national, ou du moins de convoquer » une assemblée générale de tout le clergé du royaume. »

Les rapports et les conclusions de l'archevêque de Reims furent adoptés, et le procès-verbal de cette assemblée fut signé le 7 mai 1681. Elle étoit composée de quarante-deux évêques parmi lesquels on remarque la signature de Bossuet nommé à l'évêché de Meaux cinq jours auparavant.

Louis XIV se rendit au vœu du clergé; mais il ne crut pas devoir adopter la forme d'un concile national, et il préféra de convoquer l'Eglise de France dans une assemblée générale composée de deux évêques et de deux députés du second ordre pour chaque métropole. Il voulut même que les métropolitains des provinces réunies plus récemment à la France, et qui ne faisoient point partie de l'ancien clergé du royaume, eussent leurs représentants dans cette assemblée. Les lettres de convocation, en date du 16 juin 1681, recommandoient expressément aux assemblées métropolitaines de choisir pour députés du second ordre *les ecclésiastiques les plus distingués par leur piété, leur savoir, leur expérience, et dont le mérite fût le plus connu dans les provinces.*

Ce vœu fut parfaitement rempli; et jamais aucune assemblée n'offrit un plus grand nombre d'évêques et d'ec-

clésiastiques recommandables par leurs vertus et leurs lumières.

Rien n'est peut-être plus propre à donner une juste idée de la sagesse et de la fermeté de Louis XIV, que la conduite qu'il tint dans cette mémorable circonstance, sans s'écarter par une seule fausse démarche de l'ordre régulier et invariable qu'il s'étoit prescrit. Il sut concilier sa dignité, sa puissance et ses justes droits avec le respect le plus inviolable pour la religion, l'Eglise et le saint Siége.

On remarque même avec une espèce d'étonnement, qu'au milieu de la chaleur et de la fermentation des esprits, Louis XIV avoit su imprimer à toutes les parties de son gouvernement une telle habitude d'égards et de bienséance, que les mesures fortes et rigoureuses que les circonstances exigeoient étoient toujours tempérées par les formes et les expressions les plus respectueuses pour le saint Siége, et par les plus grands éloges des vertus et de la piété d'Innocent XI. Le Roi ne voulut même permettre à ses magistrats et à ses tribunaux que ces simples mesures de précaution, dont le seul objet étoit de prévenir tout ce qui auroit pu porter atteinte à la tranquillité de ses états. Jamais peut-être Louis XIV ne se montra ni plus grand, ni plus fort, que lorsqu'il se borna à opposer les maximes de l'Eglise de France à toutes les menaces d'Innocent XI. Ce fut dans son clergé qu'il chercha et qu'il trouva les défenseurs les plus utiles et les plus éclairés des prérogatives de sa couronne.

VI. — Etat de l'Eglise de France en 1682.

Par un bonheur remarquable, l'Eglise de France réunissoit alors au plus haut degré les vertus, les lumières, les talents, la régularité des mœurs, et cet esprit d'ordre et de soumission qui assurent les succès de la religion, et la paix des empires.

On voyoit au premier rang des évêques dont les noms sont consacrés depuis long-temps par le respect et l'admiration de la postérité, ou dont les vertus moins éclatantes peut-être, mais non moins utiles, ont rendu la mémoire chère et précieuse aux diocèses qu'ils ont gouvernés.

Dans un rang inférieur, on comptoit une multitude d'ecclésiastiques répandus sur toute la France, dont les uns par leurs écrits, leurs exemples et l'autorité de l'instruction, entretenoient dans toutes les classes de la société l'amour de la religion, le goût de la vertu, le respect des mœurs; et les autres fondoient ou dirigeoient tous les genres d'établissements, que la charité chrétienne a préparés à l'indigence, au malheur et aux infirmités humaines.

Des ordres religieux, des congrégations séculières et régulières se livroient avec autant de zèle que de désintéressement à toutes les parties de l'instruction publique, ou se consacroient à ces recherches profondes et savantes dont les monuments encore subsistants enrichissent toutes les bibliothèques de l'Europe.

Tel étoit le beau spectacle qu'offroit l'Eglise de France à l'époque où s'ouvrit l'assemblée de 1682.

La disposition générale des esprits en France n'étoit pas moins favorable à Louis XIV, que n'étoit fondée la juste confiance que lui inspiroient l'attachement et la fidélité de son clergé.

Malgré des apparences aussi rassurantes, Bossuet n'étoit pas entièrement exempt d'inquiétude; et sa lettre à l'abbé de Rancé le laisse assez apercevoir.

Il observoit que les esprits agités par la chaleur des discussions qui s'étoient élevées sur des discussions d'un bien plus grand intérêt que l'affaire de la régale, pouvoient s'égarer sans le vouloir, et peut-être sans le savoir, par un excès de zèle pour l'Eglise ou pour l'état. Il voyoit

dans le ministère des dispositions capables de conduire à des mesures extrêmes qui prépareroient peut-être dans la suite des regrets au gouvernement lui-même. Il voyoit dans le clergé des évêques très-recommandables par leurs lumières et leur piété, et dont l'estime et l'amitié lui étoient chères, s'abandonner inconsidérément à des opinions qui pouvoient les conduire bien au-delà du but où ils se proposoient eux-mêmes de s'arrêter. Il ne se dissimuloit pas que parmi ce grand nombre d'évêques, il en étoit quelques-uns que des ressentiments personnels avoient aigris contre la cour de Rome. Bossuet savoit enfin que dans toutes les assemblées, le plus grand nombre ne fait qu'obéir à l'impulsion qui lui est imprimée; et que tout étoit à craindre, si l'on s'engageoit imprudemment dans une fausse direction.

Dès le moment où l'assemblée s'etoit formée[1], elle avoit jeté les yeux sur Bossuet pour le sermon de l'ouverture. Il profita d'une circonstance si naturelle et si précieuse, que la Providence elle-même sembloit lui offrir, pour tracer à l'assemblée la marche qu'elle devoit suivre.

Si jamais Bossuet a bien mérité de la religion et de l'Eglise, ce fut certainement dans une circonstance si critique. Il ne s'agissoit point, à la vue d'un pareil danger, de rechercher les vains succès d'un orateur. Ce qui distingue éminemment Bossuet dans ce célèbre discours, c'est la profondeur des vues, et l'habileté, ou plutôt la sagesse avec laquelle il posa dès lors tous les fondements de la doctrine que nous le verrons bientôt consacrer dans les quatre articles de 1682.

Quelle réunion de science et de sagesse ne falloit-il pas pour marquer le caractère et l'action des deux puissances, en fixer les bornes, éviter toutes les maximes et toutes les résolutions extrêmes, et exposer la véritable

[1] Le 30 octobre 1681.

doctrine de l'Eglise de France avec l'exactitude et la précision nécessaires pour calmer les inquiétudes et échapper à la malveillance.

Bossuet a expliqué lui-même sa pensée dans une lettre confidentielle au cardinal d'Estrées du mois de décembre 1681[1].

« Je me suis proposé deux choses, écrit Bossuet, l'une » en parlant *des libertés de l'Eglise gallicane*, d'en parler sans aucune diminution de la vraie grandeur du » saint Siége ; l'autre, de les expliquer *de la manière que* » *les entendent les évêques, et non pas de la manière que* » *les entendent les magistrats*... Je n'ai pas mis dans mon » discours une seule parole qu'avec des raisons particulières, et toujours, je vous l'assure devant Dieu, » avec une intention très-pure pour le saint Siége et pour » la paix. Les tendres oreilles des Romains doivent être » respectées, et je l'ai fait de tout mon cœur.... Je n'ai » voulu ni trahir la doctrine de l'Eglise gallicane, ni offenser la majesté romaine. En un mot, j'ai parlé net, » car il le faut partout, et surtout dans la chaire; mais » j'ai parlé avec respect, et Dieu m'est témoin que ç'a été » à bon dessein...... J'ai toujours eu dans l'esprit qu'en » expliquant l'autorité du saint Siége de manière qu'on » en ôte ce qui la fait plutôt craindre que révérer à certains esprits, cette sainte autorité, sans rien perdre, se » montrera aimable à tout le monde, même aux hérétiques et à tous ses ennemis. »

Bossuet écrivoit à M. Dirois[2] à Rome, au sujet du même discours : « Je fis hier le sermon de l'assemblée[3], » et j'aurois prêché dans Rome ce que j'y dis, avec autant de confiance que dans Paris ; car je crois que la » vérité se peut dire hautement partout, pourvu que la

1 *Œuvres de Bossuet*, tom. XLIV, pag. 244 et suiv. (*Edition de Gauthier frères.*) — 2 Théologien du cardinal d'Estrées. — 3 *Œuvres de Bossuet*, tom. XLIV, pag. 239.

» discrétion tempère le discours, et que la charité l'a-
» nime. »

Il est bien certain que ce fut aux principes et aux sentiments que Bossuet exprima dans ce célèbre discours qu'on fut redevable de la parfaite unanimité avec laquelle l'assemblée de 1682 posa sur des fondements inébranlables les grandes maximes que l'Eglise gallicane a toujours professées, et qui concilient avec tant de sagesse et d'équité les droits de la puissance temporelle et de la puissance spirituelle.

VII. — Bossuet prononce le 9 novembre 1681, le sermon d'ouverture de l'assemblée sur l'unité de l'Eglise.

Dès l'exorde de ce discours, Bossuet montre l'esprit dont il est animé et dont il veut animer l'assemblée.

« Qu'elle[1] est belle cette Eglise gallicane, pleine de
» science et de vertu! mais qu'elle est belle dans son tout,
» qui est l'Eglise catholique, et qu'elle est belle, saintement
» et inviolablement unie à son chef, c'est-à-dire au suc-
» cesseur de saint Pierre! O que cette union ne soit
» point troublée! que rien n'altère cette paix et cette
» unité où Dieu habite......! La paix est l'objet de cette
» assemblée. Au moindre bruit de division, nous accou-
» rons effrayés pour unir parfaitement le corps de l'E-
» glise, le père et les enfants, le chef et les membres, le
» sacerdoce et l'empire...... Songeons que nous devons
» agir par l'esprit de toute l'Eglise. Ne soyons pas des
» hommes vulgaires, que les vues particulières détour-
» nent du véritable esprit de l'unité catholique; nous
» agissons dans le corps de l'épiscopat et de l'Eglise ca-
» tholique, où tout ce qui est contraire à la règle ne
» manque jamais d'être détesté. Puissent nos résolutions
» être telles, qu'elles soient dignes de nos pères, et dignes
» d'être adoptées par nos descendants; dignes enfin d'être

[1] *Œuvres de Bossuet*, tom. VI, pag. 75 et suiv.

» comptées parmi les actes authentiques de l'Eglise, et
» insérées avec honneur dans ces registres immortels où
» sont compris les décrets qui regardent non-seulement
» la vie présente, mais encore la vie future et l'éternité
» tout entière.... »

Bossuet n'hésite pas à manifester son opinion sur l'indéfectibilité du saint Siége.

« Pierre[1] en proclamant Jésus le Christ, fils du Dieu
» vivant, s'attira, par cette haute prédication de la foi,
» l'inviolable promesse qui le fait le fondement de l'E-
» glise. La parole de Jésus-Christ, qui de rien fait ce qui
» lui plaît, donne cette force à un mortel. Qu'on ne dise
» point, qu'on ne pense point que ce ministère de saint
» Pierre finisse avec lui; ce qui doit servir de soutien à
» une Eglise éternelle, ne peut jamais avoir de fin. Pierre
» vivra dans ses successeurs. Pierre parlera toujours dans
» sa chaire; c'est ce que disent les Pères; c'est ce que
» confirment six cent trente évêques au concile de Chal-
» cédoine. »

Bossuet prévient en même temps l'objection qui peut se présenter contre cette indéfectibilité du saint Siége.

« Que[2], contre la coutume de tous les prédécesseurs,
» dit Bossuet, un ou deux souverains pontifes, ou par vio-
» lence, ou par surprise, n'aient pas assez constamment
» soutenu, ou assez pleinement expliqué la doctrine de la
» foi; consultés de toute la terre, et répondant durant tant
» de siècles à toutes sortes de questions de doctrine, de dis-
» cipline, de cérémonies; qu'une seule de leurs réponses
» se trouve notée par la souveraine rigueur d'un concile
» œcuménique, ces fautes particulières n'ont pu faire
» aucune impression dans la chaire de saint Pierre. Un
» vaisseau qui fend les eaux, n'y laisse pas moins de ves-
» tiges de son passage.... Qu'a servi à l'hérésie des mo-

[1] Sermon d'ouverture de l'assemblée sur l'*Unité de l'Eglise*, tom. VI, p. 81. — [2] *Ibid.* p. 85.

» nothélites d'avoir pu surprendre un pape? L'anathème » qui lui a donné le premier coup n'en est pas moins parti » de cette chaire, qu'elle tenta vainement d'occuper... »

Il ne faut qu'un seul trait à Bossuet pour raconter trois cents ans de persécutions, qui finissent par mettre la croix sur le front des Césars.

« La synagogue [1] dont les promesses sont terrestres, » commence par la puissance et les armes. L'Eglise com- » mence par la croix et par les martyrs. Fille du ciel, il » faut qu'il paroisse qu'elle est née libre et indépendante » dans son état essentiel, et ne doit son origine qu'au » Père céleste. Quand, après trois cents ans de persécu- » tions, parfaitement établie et parfaitement gouvernée » durant tant de siècles sans aucun secours humain, il » paroîtra clairement qu'elle ne tient rien de l'homme : » VENEZ MAINTENANT, Ô CÉSARS, IL EST TEMPS ! »

C'est dans ce même discours qu'on entendit Bossuet proclamer cet oracle tutélaire de l'ordre social, que les apôtres avoient enseigné par leurs préceptes et par leurs exemples, et qui est consigné à toutes les pages de la tradition.

« Nul prétexte [2], nulle raison ne peut autoriser les ré- » voltes. Il faut révérer l'ordre du ciel et le caractère du » Tout-puissant dans tous les princes quels qu'ils soient, » puisque les plus beaux temps de l'Eglise nous le font » voir sacré et inviolable, même dans les princes persé- » cuteurs de l'Evangile. Ainsi leur couronne est hors d'at- » teinte. L'Eglise leur a érigé un trône dans le lieu le » plus sûr de tous et le plus inaccessible, dans la con- » science même, où Dieu a le sien ; et c'est là le fonde- » ment le plus assuré de la tranquillité publique. »

Et c'est à ce sujet que, rappelant indirectement les entreprises que se permirent quelquefois des pontifes qui

[1] Sermon d'ouverture de l'assemblée sur l'*Unité de l'Eglise*, tom. VI, pag. 98. — [2] *Ibid.* p. 99 et suiv.

méconnurent la nature et les bornes de leur puissance, Bossuet fait cette observation importante, qu'il a développée avec plus d'étendue dans sa *Défense des quatre Articles*.

« La marque[1] la plus évidente de l'assistance que le » Saint-Esprit donne à l'Eglise romaine, à cette mère de » toutes les églises, c'est de la rendre si juste et si modérée, » *que jamais elle n'ait mis les excès parmi les dogmes.* »

Bossuet, après avoir présenté l'Eglise romaine avec tous les caractères qu'une institution divine lui a attribués, prononce ces magnifiques paroles :

« Qu'elle est grande[2], l'Eglise romaine, soutenant » toutes les églises, portant le fardeau de tous ceux qui » souffrent, entretenant l'unité, confirmant la foi, liant et » déliant les pécheurs, ouvrant et fermant le ciel ! Qu'elle » est grande, encore une fois, lorsque, pleine de l'autorité » de saint Pierre, de tous les apôtres, de tous les con- » ciles, elle en exécute avec autant de force que de discré- » tion, les salutaires décrets ! Sainte Eglise romaine, » mère des églises et de tous les fidèles, Eglise choisie » de Dieu pour unir ses enfants dans la même foi et dans » la même charité, nous tiendrons toujours à ton unité » par le fond de nos entrailles. Si je t'oublie, Eglise ro- » maine, puissé-je m'oublier moi-même ! que ma langue » se sèche, et demeure immobile dans ma bouche, si tu » n'es pas toujours la première dans mon souvenir, si je » ne te mets pas au commencement de mes cantiques de » réjouissance ! »

Mais en même temps, Bossuet représente l'Eglise gallicane, toujours fidèle dans l'union inviolable qu'elle a conservée avec le saint Siége, sans cesser d'être ferme et constante dans le maintien de ses maximes et de ses droits. Il rappelle l'exemple de saint Louis, « qui publia

[1] Sermon d'ouverture de l'assemblée sur l'*Unité de l'Eglise*, tom. VI, p. 129. — [2] *Ibid.* p. 129 et 131.

» une pragmatique pour maintenir dans son royaume le » droit commun, et la puissance des ordinaires selon les » conciles généraux, et les institutions des saints Pères.

» Qu'on ne nous demande plus, ajoute Bossuet[1], ce que » c'est que *les libertés de l'Eglise gallicane?* Les voilà » toutes dans ces précieuses paroles de l'ordonnance de » saint Louis; nous n'en voulons jamais connoître d'au» tres.... Ce n'est pas diminuer la plénitude de la puis» sance apostolique. L'Océan même a ses bornes dans » sa plénitude, et s'il les outrepassoit sans mesure aucune, » sa plénitude seroit un déluge qui ravageroit tout l'uni» vers. Mais conservons ces fortes maximes de nos pères, » que l'Eglise gallicane a trouvées dans la tradition de » l'Eglise universelle. »

On voit sensiblement dans ce discours l'enchaînement et la suite des sentiments, des pensées et des vues que Bossuet se proposoit de faire adopter par l'assemblée. Conserver l'unité, maintenir avec fermeté les véritables *libertés de l'Eglise gallicane*, consacrer dans la forme la plus authentique l'indépendance de la puissance temporelle, et réprimer les esprits inquiets, qui ne cherchoient qu'à enflammer les passions, et à perpétuer les divisions; telle étoit la noble et religieuse ambition de Bossuet.

C'est ce qu'il développe avec la plus admirable énergie dans les exhortations qui terminent son discours, et qu'il adresse aux évêques assemblés.

« Priez donc tous ensemble[2], encore une fois, que ce » qui doit finir finisse bientôt; tremblez à l'ombre même » de la division. Songez au malheur des peuples qui, » ayant rompu l'unité, se rompent en tant de morceaux, » et ne voient plus dans leur religion que la confusion de » l'enfer et l'horreur de la mort. Ah! prenons garde que » ce mal ne gagne; déjà nous ne voyons que trop parmi

[1] Sermon d'ouverture de l'assemblée sur l'*Unite de l'Eglise*, tom. VI, pag 116 et suiv. — [2] *Ibid.* p. 132 et 133.

» nous de ces esprits libertins, qui, sans savoir ni la re-» ligion, ni ses fondements, ni ses origines, ni sa suite, » blasphèment ce qu'ils ignorent et se corrompent dans » ce qu'ils savent; nuées sans eau, docteurs sans doc-» trine, qui pour toute autorité ont leur hardiesse, et pour » toute science leurs décisions précipitées..... *Opposons » à ces esprits légers et à ce charme trompeur de la nou-» veauté, la* pierre *sur laquelle nous sommes fondés, et » l'autorité de nos traditions, où tous les siècles sont ren-» fermés, et l'antiquité qui nous réunit à l'origine des choses. » Marchons dans les sentiers de nos pères, mais marchons » dans les anciennes mœurs comme nous voulons marcher » dans l'ancienne foi.* »

Bossuet avoit eu l'attention de lire son discours à l'archevêque de Paris et à l'archevêque de Reims deux jours avant de le prononcer. On jugea qu'il n'y avoit rien à y changer, et il le prononça tel qu'il l'avoit lu. Il devoit donc peu s'attendre à éprouver des difficultés. Cependant on voit, par une de ses *lettres* au cardinal d'Estrées*, qu'il eut à essuyer quelques contradictions de la part de l'archevêque de Paris.

« On a souhaité depuis de le revoir (*le discours*) en » particulier, afin d'aller en tout avec maturité. Il fut » relu à MM. de Paris, de Reims, de Tournay, et à trois » députés du second ordre. *On alla jusqu'à la chicane,* » et il passa tout d'une voix *qu'on n'y changeroit pas une » syllabe*. Quelqu'un (l'archevêque de Paris, de Harlay), » dit seulement, à l'endroit où j'ai déclaré *qu'il falloit » tout supporter plutôt que de rompre avec l'Eglise romaine*, » que je devrois mettre : *plutôt que de rompre avec l'E-» glise*. Je refusai ce parti comme introduisant une espèce » de division *entre l'Eglise romaine*, et *l'Eglise en géné-*

* Dans le tome IX des *Œuvres de Bossuet*, D. Déforis a daté cette lettre du 1.er décembre 1681. C'est une légère méprise; elle n'a pu être écrite que vers la fin de décembre.

» *ral;* tous furent de mon avis, et même celui qui avoit » fait la difficulté. La chose fut remuée depuis par le » même, qui trouvoit que le mot *rompre* disoit trop; » vous savez qu'on ne veut pas toujours se dédire. Je » proposai au lieu de *rompre*, de mettre *rompre la com-* » *munion*, ce qui étoit, comme vous voyez, la même chose; » la difficulté cessa à l'instant. Le Roi a voulu voir le » *sermon. Sa Majesté l'a lu tout entier avec beaucoup d'at-* » *tention, et m'a fait l'honneur de me dire qu'elle en étoit* » *très-contente, et qu'il le falloit imprimer.* L'assemblée » m'a ordonné de le faire, et j'ai obéi. »

Ce fut la première fois qu'une assemblée du clergé ordonna l'impression d'un sermon. On a déjà pu observer que les exceptions honorables étoient devenues des distinctions ordinaires pour Bossuet.

En consacrant dans ce discours les maximes de l'Eglise gallicane, il avoit exprimé avec tant de sincérité son profond respect pour le saint Siége, et son attachement à l'Eglise romaine, comme centre de l'unité catholique, il avoit observé tant de mesure dans la profession des sentiments qui pouvoient blesser les tendres oreilles des Romains, qu'à Rome même, où l'aigreur contre tout ce qui venoit du clergé de France étoit alors portée au plus haut degré, on accueillit son discours avec bienveillance.

VIII. — Conclusion de l'affaire de la régale.

L'affaire de la régale fut le premier objet des délibérations de l'assemblée. Cette affaire avoit entraîné le gouvernement dans des mesures dont la nécessité ou la régularité auroit été peut-être difficile à justifier; mais au point où elle se trouvoit conduite par la force des événements, elle ne paroissoit pas susceptible d'éprouver aucune opposition de la part de l'assemblée.

Presque tous les évêques, et Bossuet en particulier, ne pensoient pas qu'elle fût de nature à exiger l'inflexible

résistance que l'évêque de Pamiers avoit cru devoir montrer, ni cette profusion de censures et d'excommunications qui avoient jeté le trouble dans son diocèse, et dévoué au malheur et à l'exil presque tout son clergé*.

D'ailleurs Louis XIV proposoit lui-même d'apporter à l'exercice du droit de régale, des restrictions et des tempéraments, qui en excluoient tout ce qui avoit servi de motif aux oppositions si vives et si animées des évêques d'Alet et de Pamiers.

Mais ces deux prélats avoient des partisans zélés et des amis très-ardents. Leurs vertus épiscopales, et l'assiduité édifiante avec laquelle ils avoient gouverné leurs diocèses, leur avoient donné de justes droits à l'estime publique; et le rôle qu'ils avoient joué dans l'affaire du jansénisme, attachoit à leur cause tous ceux qui avoient combattu pour les mêmes opinions. On doit bien croire que le docteur Arnauld ne négligea pas cette occasion d'agir et d'écrire. Il avoit toujours eu des relations particulières avec ces deux évêques, et il voulut servir leur cause, lors même qu'ils n'existoient plus.

L'abbé Ledieu nous apprend en effet[1] qu'Arnauld écrivit une longue lettre à M. de Choiseul, évêque de Tournay, dans laquelle il cherchoit à enflammer ce prélat, en lui représentant l'affaire de la régale comme liée aux intérêts les plus chers de l'Eglise, et à ses maximes les plus importantes. Bossuet fut très-mécontent du zèle in-

[1] Manuscrits de Ledieu.

* « On ne voyoit d'un côté qu'excommunications lancées pour soutenir, » disoit-on, la définition d'un concile général; et de l'autre, que proscriptions, exils, emprisonnements, et condamnations même à la mort, pour » soutenir, à ce que l'on prétendoit, les droits de la couronne. La plus grande » confusion régnoit, surtout dans le diocèse de Pamiers. Tout le chapitre étoit » dispersé; plus de quatre-vingts curés emprisonnés, exilés, ou obligés de se » cacher. On voyoit grand vicaire contre grand vicaire, le siége episcopal » vacant. Le Père Cerle, grand vicaire nommé par le chapitre, fut con- » damné à mort par contumace, par le parlement de Toulouse, et exécuté en » effigie. » *Collection des procès-verbaux du clergé*, tom. V, p. 362.

considéré d'Arnauld. *Il craignoit*, dit l'abbé Ledieu[1], *que les jansénistes ne vinssent indiscrètement gâter la disposition où l'on étoit alors.*

Il pensoit que les concessions que le Roi offroit au clergé étoient bien plus favorables aux principes de la juridiction spirituelle, que ne pouvoit l'être à la considération extérieure de l'Église une exemption qui se trouvoit circonscrite dans quatre provinces.

Le Roi étoit depuis long-temps en possession paisible du droit de régale dans presque toute la France, et il l'exerçoit avec une plénitude d'autorité qu'on avoit de la peine à concilier avec l'exactitude des maximes ecclésiastiques.

Il exerçoit même ce droit sur les quatre provinces qui en avoient été exemptes jusqu'alors. Ce n'étoit pas à la vérité dans une forme paisible et régulière ; mais il étoit facile de prévoir que ces églises seroient forcées par l'empire seul du temps et de l'usage, de ployer sous l'ascendant de l'autorité.

Dans une pareille position, Bossuet, qui attachoit d'ailleurs assez peu d'importance au fond même de cette contestation, pensoit que rien ne pouvoit être plus utile à l'Eglise de France que de profiter du vif intérêt que le gouvernement apportoit à l'extension de la régale pour en réformer les abus, et en concilier l'exercice avec les principes de la juridiction spirituelle.

La façon de penser de Bossuet sur la régale étoit devenue celle de tout le clergé ; et Louis XIV, qui désiroit la conclusion de cette affaire, trouva tous les évêques disposés à se conformer à ses intentions suivant le plan que ce prince avoit fait lui-même proposer au pape.

Ce fut d'après ce concert mutuel, que Louis XIV rendit son édit du mois de janvier 1682, par lequel la régale fut étendue à toutes les églises du royaume. Mais le Roi se désistoit en même temps du droit dont il avoit

[1] Manuscrits.

joui jusqu'alors de conférer les dignités des églises qui exerçoient quelque juridiction spirituelle. Il ne se réservoit, à l'égard de ces bénéfices, que le droit de patronage ou de présentation, et ordonnoit que nul ne pourroît en être pourvu, qu'il n'eût l'âge et les qualités requises, et qu'après s'être présenté pour recevoir l'institution canonique à l'évêque, ou aux grands vicaires du chapitre, si le siége étoit vacant*.

Il résulta de ce tempérament que ce ne fut plus l'autorité royale qui donna aux pourvus de ces dignités leur mission, mais l'autorité ecclésiastique par le ministère des supérieurs, à qui ils étoient renvoyés pour en recevoir l'institution canonique. L'exercice du droit de régale se trouvoit ainsi épuré de tout ce qu'il paroissoit offrir de contraire à l'exactitude des règles, et de tous les inconvénients que lui avoient reprochés les évêques d'Alet et de Pamiers.

Ces vives et longues discussions produisirent au moins ce grand avantage, qui devint commun à toute l'Eglise de France, et qu'on auroit pu également obtenir de la modération de Louis XIV, sans s'abandonner à une exagération de zèle qui produisit beaucoup de malheurs particuliers.

L'assemblée crut devoir rendre compte au pape de la conclusion d'une affaire qui occupoit le gouvernement

* Il est certain que Louis XIV, en modifiant l'exercice du droit de collation, dont il étoit en possession dans la plus grande partie du royaume sur tous les bénéfices sans distinction vacants en régale, à l'exception des cures, donna une grande preuve de son respect pour la discipline ecclésiastique. Il donna également un témoignage éclatant de sa modération personnelle. Car avant de rendre son édit du mois de janvier 1682 sur la régale, il crut devoir consulter son procureur général et ses avocats généraux. Nous avons entre les mains les copies originales des avis de M. de Harlay, de M. de Lamoignon et de M. Talon. M. de Harlay et M. de Lamoignon se montrent assez favorables aux demandes du clergé, telles que le Roi les autorisa par son édit. M. Talon, au contraire, manifeste la plus vive opposition et se livre aux conjectures les plus sinistres sur toutes les conséquences qui devoient en résulter. Mais il faut dire que, pendant plus d'un siècle que l'édit sur la régale a reçu son exécution, pas une seule de ses conjectures ne s'est réalisée.

et le clergé depuis près de dix ans, et qui avoit donné lieu aux éclats les plus affligeants.

Ce fut Bossuet qui, sous le nom de l'archevêque de Reims, servit d'organe à l'assemblée*, et fut l'historien fidèle de toutes les circonstances d'une discussion dont il paroît qu'Innocent XI ne connoissoit pas exactement la nature et l'objet.

IX. — Lettre de l'assemblée au pape.

Cette lettre[1] respire, dans toutes ses expressions, la plus religieuse vénération pour le chef de l'Eglise.

Bossuet y exposoit « que les évêques de France s'é- » toient proposé les exemples et les paroles de leurs pré- » décesseurs, et des souverains pontifes eux-mêmes, » comme une règle infaillible de la conduite qu'ils devoient » tenir, et qu'ils avoient trouvé que tout ce qui est établi » par la parole de l'Evangile et par la loi éternelle devoit » demeurer immuable, mais qu'en ce qui regarde ce que » l'Eglise défend, les évêques ont souvent jugé selon » toute la rigueur des canons; que quelquefois aussi ils » ont toléré beaucoup de choses selon la nécessité des » temps, et que, quand ils n'ont point vu de danger pour » la foi ou pour les mœurs, ils ont consenti à quelque » adoucissement, non toutefois par un relâchement de » discipline aveugle et inconsidéré, *mais pour céder à une* » *nécessité de telle nature qu'elle auroit pu même faire* » *changer les lois;* que c'est par cette raison que les saints » Pères et même le saint Siége ont tant de fois loué cet » adoucissement des canons, quand il sert à édifier l'E- » glise, à apaiser les différends, et à affermir la paix

[1] En date du 3 février 1682; *Œuvres de Bossuet,* tom. XXVI, pag. 185 et suiv. (*Edition de Gauthier frères.*)

* Les bénédictins éditeurs de Bossuet pensent avec raison que cette lettre est son ouvrage, quoique le procès-verbal de l'assemblée de 1682 en donne l'honneur au président de la commission. On y reconnoît en effet Bossuet et sa manière habituelle d'écrire, de raisonner et de discuter.

» entre la royauté et le sacerdoce..... Que selon les ex-
» pressions d'Yves de Chartres, *pourvu qu'on ne touchât*
» *pas au fondement de la foi et à la règle générale des*
» *mœurs, on pouvoit user de quelque tempérament, quand*
» *il sembleroit approcher de la foiblesse.*

» D'après ce principe, disoit l'assemblée ou plutôt
» Bossuet, si ce droit, que nous appelons *régale*, ébran-
» loit les fondements de la morale ou de la foi, il est évi-
» dent qu'Alexandre III, Innocent III, et tant d'autres
» souverains pontifes si recommandables par leur doctrine
» et leur piété, n'auroient pas approuvé ce droit, et que le
» concile de Lyon ne l'auroit pas autorisé en faveur de
» tant de personnes et sous tant de titres différents.....

» Comment un droit déjà établi dans tant d'églises de
» France, sans que la foi et la morale en aient souffert,
» pourroit-il nuire à l'une et à l'autre, si on l'étend à
» quelques autres églises....?

» Nous prions votre Sainteté de ne pas trop écouter
» ces esprits brouillons qui veulent faire une espèce d'hé-
» résie d'un ancien droit de la couronne. *Certainement*
» *on peut dire que pour vouloir trop entendre, ils n'enten-*
» *dent rien, et qu'ils se remplissent les yeux, comme dit*
» *saint Augustin, de la poudre qu'ils soufflent pour aveu-*
» *gler les autres....*

» Nous empruntons encore les paroles d'Yves de Char-
» tres, et nous disons encore avec lui : *Quand même les*
» *canons, pris à la rigueur, se seroient opposés à la cession*
» *que nous avons faite, nous n'aurions pas laissé de la*
» *faire, parce que la paix de l'Eglise nous y obligeoit; car*
» *la charité étant la plénitude de la loi, on satisfait à la loi*
» *quand on fait ce que la charité commande.....*

» L'Eglise a coutume d'abandonner les choses légères
» pour en conserver de plus importantes, et de changer
» le mal en bien par sa patience.....

» *Combien de changements la discipline de l'Eglise n'a-*

» *t-elle pas subis dans les élections des évêques et des ab-* » *bés, dans la concession des évêchés et des abbayes, dans* » *les investitures, dans les hommages et les serments de* » *fidélité?* Accusera-t-on pour cela l'Eglise de légèreté? » Dira-t-on, pour user des termes de saint Paul, qu'il y » a en elle le *oui et le non?* A Dieu ne plaise; mais as- » surée qu'elle est de son éternité, et immuablement » attachée à la vérité même, elle s'accommode en quel- » que façon, par ce qu'elle a d'extérieur, aux choses hu- » maines, moins pour céder à la nécessité des temps, que » pour servir au salut des âmes. Nous répéterons avec » Yves de Chartres, *que nous ne disons pas ces choses pour* » *les apprendre à votre Sainteté, qui les sait si bien; mais* » *en prenant la liberté de lui dire ce que nous pensons, nous* » *l'avertissons avec respect de n'écouter que sa prudence,* » *et de ne suivre que les mouvements de sa bonté dans une* » *occasion où il n'est pas permis d'employer le courage**. »

On devoit s'attendre qu'une lettre aussi respectueuse et aussi modérée, aussi forte de raison que pleine de sagesse, feroit quelque impression sur l'esprit du pape, ou du moins qu'elle en obtiendroit une de ces réponses dignes et convenables, où la différence d'opinion est tempérée par ces égards et ces ménagements que les souverains

* Croira-t-on qu'Arnauld ait pu trouver une pareille lettre pitoyable? C'est une qualification dont on ne s'étoit peut-être jamais servi pour un ouvrage de Bossuet, ouvrage qu'il avoit dû sans doute travailler avec un soin particulier, dans une circonstance où il étoit l'organe de l'église gallicane auprès du chef de l'Eglise universelle, et dans une affaire qui attiroit alors l'attention de la France et de toute l'Europe. « *Je ne viens que de voir la lettre de l'assemblée* » *au pape*, écrivoit Arnauld, *je l'ai trouvée pitoyable.* Mais il y a surtout un » endroit qui m'a bien surpris. C'est dans l'éloge qu'ils font du Roi, où, » après l'avoir loué sur ce qu'il a fait contre l'hérésie, ils passent ensuite au » jansénisme en ces termes : *Est-il besoin de dire jusqu'à quel point le Roi* » *a en horreur toutes les nouveautés?* » (Lettres d'Arnauld, t. IX, p. 266.)

On sent qu'il n'en falloit pas davantage pour exciter toute l'humeur d'Arnauld. On l'avoit d'ailleurs instruit que Bossuet étoit très-mécontent de sa longue lettre à un évêque, où il représentoit l'affaire de la *régale* comme une affaire capitale pour la religion, où il falloit tout refuser sans rien accorder.

pontifes ont toujours affectés envers l'Eglise gallicane.

Bossuet paroissoit lui-même si convaincu que le pape seroit touché des raisons exposées par l'assemblée, et de la considération des avantages qui résultoient pour l'Eglise des concessions auxquelles le Roi avoit bien voulu se prêter, qu'il écrivoit le 6 février 1682, à M. Dirois, alors à Rome[1] : « Pour ce qui est de la *régale*, il n'est » plus question d'en discourir. *Vous verrez par la lettre* » *que nous écrivons au pape, que la matière a été bien* » *examinée, et si je ne me trompe, bien entendue..... Ce* » *seroit être trop ennemi de la paix, que de regarder le* » *droit du clergé comme tellement incontestable, qu'on ne* » *veuille pas même entrer dans de justes tempéraments, sur-* » *tout dans ceux où l'Eglise a un si sensible avantage. Nous* » *serions ici bien surpris qu'ayant trouvé dans le Roi tant* » *de facilité à les obtenir, la difficulté nous vînt du côté de* » *Rome, d'où nous devons attendre toute sorte de secours.* »

D'après une pareille disposition, qu'on juge quel dut être l'étonnement de Bossuet, lorsqu'on apprit en France qu'Innocent XI avoit gardé trois jours la lettre de l'assemblée sans daigner seulement l'ouvrir, et lorsqu'on le vit faire attendre sa réponse trois mois entiers.

Aussi l'archevêque de Paris (M. de Harlay), en remettant cette réponse à l'assemblée (séance du 11 avril 1682), se crut en droit de dire « qu'il estimoit que l'as- » semblée pouvoit remettre le bref du pape entre les mains » des commissaires de la régale, afin que, s'assemblant » en la manière accoutumée, on vît à loisir ce qu'il con- » tenoit et ce qu'il y avoit à faire ; *que l'assemblée imite-* » *roit par cette conduite celle que Sa Sainteté avoit suivie ;* » *qu'il étoit bon sur cet exemple de prendre tout le temps* » *pour implorer le secours du ciel, et se mettre en état,* » *par une prudence exempte de toute passion, de satis-* » *faire à tous ses devoirs.* »

[1] *Œuvr. de Bossuet*, tom. XLIV, p. 254. (*Edition de Gauthier frères.*)

Lorsqu'on relit aujourd'hui cette réponse d'Innocent XI, on a peine à comprendre qu'elle ait pu être adressée à l'Eglise de France dans le temps où elle étoit la plus illustre de la catholicité par les vertus et les lumières ; qu'elle eût pour objet une question aussi indifférente à la religion et à la morale que celle de la régale, et qu'elle censurât avec tant d'amertume la conduite d'un prince aussi religieux que Louis XIV, et à qui l'Eglise avoit tant d'obligations.

X. — Bref d'Innocent XI à l'assemblée de 1682, du 11 avril.

Le pape commençoit par dire aux évêques :

« Nous avons d'abord remarqué [1] que votre lettre étoit » dictée par les sentiments de crainte dont vous êtes ani- » més, crainte qui ne permet jamais à des prêtres, lors- » qu'elle les domine, d'entreprendre avec zèle pour le » bien de la religion et le maintien de la liberté ecclésias- » tique, des choses difficiles et grandes, ou de les pour- » suivre avec constance..... Il eût fallu vous rappeler les » grands exemples de fermeté et de courage que les an- » ciens Pères, ces évêques si saints, vous ont donnés » dans des circonstances semblables pour vous servir » d'instruction, et que tant d'illustres personnages ont » imités dans chaque âge....

» Qui d'entre vous a parlé devant le Roi pour une » cause si intéressante, si juste et si sainte....? Quel est » celui d'entre vous qui est descendu dans l'arène, afin » de s'opposer comme un mur pour la maison d'Israël? » Qui a eu le courage de s'exposer aux traits de l'envie ? » Qui a seulement proféré une parole qui ressentît l'an- » cienne liberté? Comment n'avez-vous seulement pas » daigné parler pour les intérêts et l'honneur de Jésus- » Christ ?

» Nous nous abstenons de rapporter ici ce que vous

[1] *Œuvr. de Bossuet*, t. XXVI, p. 201 et suiv. (*Edition de Gauthier frères.*)

» nous déclarez sur les démarches que vous avez faites
» auprès des magistrats séculiers. Nous désirons que le
» souvenir d'un pareil procédé soit à jamais aboli. Nous
» voulons que vous effaciez ce récit de vos lettres, de
» peur qu'il ne subsiste dans les actes du clergé de France
» pour couvrir votre nom d'un opprobre éternel. »

Le pape finissoit sa lettre par les paroles que saint Bernard adressoit au pape Eugène III pour lui rappeler la grandeur et l'étendue des obligations que sa haute dignité lui imposoit, et il disoit aux évêques de France :

« Si ces paroles [1] vous avertissent du respect et de
» l'obéissance que vous devez à ce saint Siége, où Dieu,
» quoique indigne, nous fait présider, elles excitent aussi
» notre sollicitude pastorale à commencer enfin de remplir
» dans cette affaire le devoir de notre charge, dont une
» patience peut-être trop longue, mais destinée à vous
» donner le temps de vous repentir, nous a fait jusqu'ici
» suspendre l'accomplissement.

» Pressés par ces considérations, en vertu de l'autorité
» que le Dieu tout-puissant nous a confiée, nous improu-
» vons, cassons, annulons par ces présentes tout ce qui
» s'est fait dans votre assemblée sur l'affaire de la régale,
» ainsi que tout ce qui s'en est ensuivi, et tout ce qu'on
» pourra attenter désormais. Nous déclarons qu'on doit
» regarder tous ces actes comme nuls et sans effet ; quoi-
» qu'étant par eux-mêmes manifestement vicieux, nous
» n'eussions pas besoin d'en prononcer la nullité. »

Un pareil langage étoit fait pour étonner l'assemblée, mais non pas pour l'intimider. Les résolutions qu'elle avoit prises d'une voix unanime dans l'affaire de la régale, étoient si conformes aux principes et aux règles ; elles étoient même si avantageuses à l'Eglise, si convenables aux sentiments du respect dû au Roi et à l'intérêt

[1] Bref d'Innocent XI à l'assemblée de 1682, du 11 avril ; *Œuvr. de Bossuet*, tom. XXVI, p. 207.

de la tranquillité publique, que la conscience de tant d'évêques recommandables dut se croire exempte de reproche et d'inquiétude. Il étoit bien évident que l'autorité que le pape s'attribuoit, et le jugement qu'il prononçoit dans une affaire de cette nature, étoient incompatibles avec les maximes reçues de tout temps en France, et reconnues par le saint Siége lui-même.

Sans doute l'appel interjeté par les évêques d'Alet et de Pamiers des ordonnances de leurs métropolitains, donnoit au pape le droit de nommer des commissaires en France pour statuer sur la validité ou sur la nullité de cet appel, mais non pas celui de juger immédiatement et de son propre mouvement.

D'ailleurs la contestation avoit entièrement changé de nature et d'objet. Il ne s'agissoit plus d'une procédure particulière, dont la marche est rigoureusement tracée par des formes de droit. Une espèce de concordat solennel entre le souverain et tout l'ordre ecclésiastique de son royaume, avoit tari pour jamais la source de toutes ces discussions interminables et sans cesse renaissantes, et ce concordat avoit dans toute l'étendue de la France, rendu à la juridiction ecclésiastique un droit dont elle étoit privée en grande partie depuis une longue suite de siècles.

L'assemblée de 1682 avoit demandé au pape son approbation; elle le devoit par un sentiment de respect et pour se conformer à l'esprit des canons; elle pouvoit naturellement espérer que cette approbation seroit le gage le plus sincère du retour et de l'affermissement de la paix entre le Roi et le saint Siége, mais elle n'avoit jamais prétendu faire dépendre la validité de ses délibérations du consentement du pape.

Enfin le dispositif même du bref annonçoit clairement que le pape ne connoissoit que très-imparfaitement les concessions importantes que la sagesse du clergé avoit obtenues de la modération de Louis XIV, concessions

qui ne laissoient plus de fondement aux griefs que l'on reprochoit à l'exercice illimité du droit de régale.

Le parfait concert qui régnoit entre le gouvernement et le clergé, l'esprit de paix et de soumission qui animoit tous les ordres de l'état, ne laissoient aucune inquiétude sur les résultats du bref d'Innocent XI. L'édit de janvier 1682 sur la régale recevoit déjà paisiblement son exécution; et l'on commençoit même à s'étonner qu'on eût attaché tant d'importance, et donné tant d'éclat à des discussions, qu'un moyen de conciliation aussi simple et aussi facile avoit assoupies en un moment.

Mais l'assemblée se devoit à elle-même de justifier ses résolutions et ses procédés devant ceux de qui elle tenoit ses pouvoirs. Elle voulut montrer qu'elle n'avoit ni abusé de leur confiance, ni trompé leurs espérances; et elle chargea Bossuet de rédiger une lettre adressée à tous les prélats et à tous les ecclésiastiques du royaume. Cette lettre devoit servir de réponse au bref du pape, sans paroître blesser le respect qu'on lui portoit; et elle sauvoit l'embarras toujours pénible d'une discussion directe avec un pontife dont l'éminente dignité et les vertus personnelles commandoient les plus grands égards.

Il étoit impossible que Bossuet ne laissât pas percer dans cette lettre une vertueuse sensibilité, en repoussant les accusations si graves qu'un pape avoit portées au tribunal du public contre l'Eglise d'une grande nation. C'étoit au nom de cette Eglise que Bossuet parloit; et son langage devoit avoir toute la dignité des sentiments qui avoient dirigé l'assemblée, et toute la fermeté qui laisse la conviction de n'avoir fait que ce que la sagesse et la raison donne le droit de faire.

XI. — Bossuet rédige le projet de la lettre de l'assemblée de 1682, aux évêques de France.

« Nous attestons, écrit Bossuet, le scrutateur des

» cœurs, que nous ne sommes point mus par le ressenti-
» ment d'aucune injure personnelle[1]; car, quoiqu'il nous
» ait été fort douloureux de voir un excellent pape, aigri
» contre nous, non-seulement annuler d'une manière
» très-infamante pour nous tout ce que, pressés du désir
» de procurer la paix, nous avons fait dans l'affaire de la
» régale au grand bien de l'Eglise; mais encore nous té-
» moigner qu'il a en horreur toutes nos démarches, nous
» reprendre, comme si la crainte et une indigne lâcheté
» nous eussent portés à trahir la liberté de l'Eglise, la
» discipline hiérarchique, le salut même et toute la dignité
» et l'autorité de notre ordre; enfin nous accuser d'avoir
» mis par notre conduite la foi même en péril, reproche
» le plus grave qu'on puisse faire à des évêques; toute-
» fois nous avons souffert d'un esprit tranquille des dis-
» cours si mortifiants, parce que nous trouvons notre
» consolation dans ces paroles de l'Apôtre : *Le sujet de*
» *notre gloire, c'est le témoignage que nous rend notre*
» *conscience*....

» Mais enfin quelle est cette crainte qu'on nous re-
» proche dès l'entrée du bref apostolique? Oui, nous
» craignions que la concorde entre le sacerdoce et l'em-
» pire étant détruite, la paix de l'Eglise ne fût troublée,
» et qu'il n'en résultât des maux que nos prédécesseurs,
» quoique remplis de courage, auroient appréhendés....

» Que l'on prenne de là occasion de nous blâmer,
» comme si nous nous étions laissé énerver par une crainte
» indigne et hors de saison, et qu'après nous eussions
» tenté d'abattre le courage du pontife romain, ce pro-
» cédé est trop éloigné du caractère d'Innocent XI, pour
» ne pas nous persuader qu'il a suivi des impressions
» étrangères; aussi convient-il de passer légèrement sur
» tous ces griefs, et de ne point nous arrêter à des pro-
» pos qui répondent mal à la dignité d'un si grand nom,

[1] *Œuvr. de Bossuet*, t. XXVI, p. 210 et suiv. (*Edition de Gauthier frères.*)

» et que nous nous contentions de déplorer d'entendre » dans un bref apostolique....

» Tout le monde voit clairement par le bref même, » que le conseil du pape n'a rien tant appréhendé, que » ce pontife ne vînt à connoître la vérité, et ne donnât la » préférence à ceux qui lui proposeroient, *dans une af-* » *faire qui n'est pas d'une grande conséquence*, des avis » plus justes et plus modérés....

» *Malgré le peu d'importance de l'objet dont on dispute,* » *qui ne sauroit entrer en comparaison avec ceux qui ont* » *rapport à la juridiction, et dont nous avons obtenu la* » *restitution à l'Eglise*, nous nous sommes vus contraints » d'en examiner la valeur, afin que si l'affaire est poussée » plus loin, toute l'Eglise comprenne *combien est léger le* » *sujet* auquel une si grande contestation, cette violente » émotion des esprits, et l'attente de l'univers chrétien, » doivent se rapporter.....

» *A quoi bon exagérer avec tant de vivacité, avec des* » *expressions et des sentences si recherchées, l'impor-* » *tance prétendue de cette cause?* comment oser nous dire » que le salut de l'Eglise, et l'honneur de l'ordre épisco- » pal en dépendoient? que, par cet accommodement, la » discipline et la hiérarchie sont renversées jusque dans » leurs fondements, et la foi même en danger de se voir » altérée? Est-il donc vrai que, depuis cinq cents ans, » pour ne pas remonter plus haut, l'Eglise est dans l'op- » pression, et l'intégrité de la foi exposée aux plus grands » dangers dans la majeure partie du royaume très-chré- » tien? Quoi! tant d'excellents rois, tant de religieux dé- » fenseurs de la foi qui nous ont précédés, si souvent » loués par les pontifes romains, ces pontifes eux-mêmes, » Innocent III, Alexandre III, et une multitude d'autres » qui ont donné leur consentement à la régale, tous ces » illustres personnages n'ont pas fait attention aux maux » qu'elle produisoit? Bien plus, le concile général de Lyon,

» qui a maintenu la régale dans tous les lieux où elle étoit » en usage, aura lui-même favorisé l'erreur, et affermi » par son autorité un mal aussi préjudiciable....? »

Bossuet fait ensuite un raisonnement auquel il étoit difficile que la cour de Rome pût répondre quelque chose de bien satisfaisant.

« Nous rougissons[1] pour ceux qui n'ont pas eu honte » d'inspirer de tels sentiments au pape, et qui nous obli- » gent, en passant sous silence plusieurs autres exemples » si contraires à leurs prétentions, de rappeler au moins » ici ce que Léon X, avec l'approbation du concile de » Latran, enleva aux églises gallicanes, et ce qu'il con- » féra à nos rois. *Eh quoi! après avoir soumis à leur puis-* » *sance les plus grandes dignités de l'Eglise, on disputera* » *pour quelques canonicats!* Il n'y aura pas lieu à accom- » modement, et pour un si mince sujet, on fera à un » grand prince, si bienfaisant envers l'Eglise, des mena- » ces que nous avons horreur de rapporter.....!

» Cependant[2] on nous déchire par les accusations les » plus atroces, tandis qu'on relève le courage de nos pré- » décesseurs ; on se sert des louanges qu'on leur donne pour » nous accabler de reproches ; et comme s'il eût fallu les » louer pour nous décrier plus efficacement, on cherche » moins à les rendre illustres et recommandables, qu'à » nous piquer par l'éclat de leur gloire, et qu'à nous dé- » primer en les exaltant. Plus ces discours sont opposés » à la dignité du pontife, et à l'esprit d'Innocent XI, plus » aussi ceux qui se sont autorisés d'un nom si vénérable » pour les écrire, ont-ils péché contre lui ; et ce n'est pas » nous qu'ils ont offensés.... *eussions-nous fait sagement* » *d'ambitionner la gloire que le courage donne, et de né-* » *gliger ce que mérite la prudence, sans nous mettre en* » *peine de procurer le bien de l'Eglise, lorsque nous en* » *aurions l'occasion?*

[1] *Œuvr. de Bossuet*, t. XXVI, p. 218. — [2] *Ibid.* p. 227 et suiv.

» Il est[1] des circonstances où il faut prendre conseil » de la nécessité ; et dans les grandes affaires on ne né- » glige jamais impunément les temps opportuns et les » occasions favorables.

» Vous voyez donc ce qu'il faut penser de ce bref, » combien il est nul par lui-même, puisqu'il suffit de prou- » ver qu'on a non-seulement déguisé, mais encore entiè- » rement célé à cet excellent pontife les principaux moyens » de la cause et toute la suite des faits.....

» *Nous désirons*[2] *ardemment qu'un courage si intrépide* » *se réserve pour des occasions plus importantes*, *et qu'un* » *pontificat aussi recommandable*, *dont on doit attendre* » *de si grandes choses, ne soit pas entièrement occupé d'une* » *affaire trop peu digne d'une aussi forte application.* »

On trouve dans cette même lettre de Bossuet cette réflexion aussi juste que consolante, et qui doit, au milieu des plus grandes crises et des plus violentes tempêtes, être sans cesse présente à la pensée de tous les amis de la religion, soutenir leur courage et les empêcher de s'abandonner à des conjectures trop sinistres. « *C'est Dieu* » *qui a réglé toutes choses ; il dispose à son gré des événe-* » *ments ; il tient dans sa main le cœur des rois ; c'est lui* » *aussi qui abaisse et qui relève*, *et qui commande à son* » *Eglise de ne jamais perdre confiance, mais de s'avancer* » *toujours en espérant contre toute espérance.* »

Bossuet finit par adresser au pape les mêmes paroles que saint Irénée adressoit à l'un de ses prédécesseurs : « *L'Eglise*, écrivoit saint Irénée à saint Victor, *est dé-* » *chirée, non-seulement par ceux qui veulent opiniâtrément* » *faire prévaloir le mal, mais encore par ceux qui usent de* » *trop de rigueur pour établir le bien.* »

Cette lettre, rédigée par Bossuet, en conformité des intentions de l'assemblée de 1682, ne fut point envoyée aux évêques de France : l'assemblée reçut ordre de se

[1] *Œuvres de Bossuet*, tom. XXVI, p. 231. — [2] *Ibid.* p. 235.

séparer, avant qu'il lui eût rendu compte de l'exécution de la commission dont elle l'avoit chargé ; elle étoit même restée inconnue au public ; elle a paru pour la première fois en 1778, dans l'édition des *Œuvres de Bossuet* publiée par D. Déforis. « Les éditeurs[1] *la trouvèrent parmi » ses manuscrits écrite tout entière de sa main*, *et d'une » écriture qui a demandé beaucoup d'application pour être » déchiffrée. Il suffit*, ajoutent-ils, *de la comparer avec la » lettre de l'assemblée au pape, pour juger que l'une et l'au» tre sont sorties de la même plume.* »

Si Bossuet avoit été aussi étonné qu'affligé du bref d'Innocent XI à l'assemblée, c'étoit moins par les obstacles qu'il pouvoit apporter à la conclusion d'un arrangement déjà décidé et consommé, que parce qu'il donnoit la mesure du degré d'irritation où l'on étoit à Rome à l'égard de la France.

Il est, en effet, assez vraisemblable que la première résolution du pape avoit été de ne pas répondre à la lettre de l'assemblée ; trois mois s'étoient écoulés depuis qu'il l'avoit reçue ; et il est certain que, quelque extraordinaire que pût paroître un tel silence, il étoit encore moins choquant qu'une telle réponse.

Mais dans l'intervalle, l'assemblée de 1682 venoit de proclamer les QUATRE ARTICLES dans sa séance du 19 mars ; et cette nouvelle, portée à Rome, avoit excité dans les conseils du pape un ressentiment, dont il étoit facile de retrouver l'impression dans le bref du 11 avril.

Ce fut alors qu'on dut s'applaudir plus que jamais d'avoir eu Bossuet pour interprète de l'Église gallicane ; lui seul, dans des circonstances aussi difficiles, pouvoit replacer les bornes antiques et immuables où devoient s'arrêter toutes les opinions.

Bossuet ne se dissimuloit pas que les menaces qu'Innocent XI s'étoit permises envers Louis XIV, rendoient

[1] Tom. IX des *Œuvres de Bossuet*, 1778, p. 309.

indispensables les mesures de force et de sagesse que commandoient un si grand intérêt, et un devoir si sacré ; il falloit, puisqu'il en étoit encore temps, éclairer les conseils du pape sur l'irrégularité de leurs procédés, et les avertir que les simples maximes de l'Eglise gallicane suffisoient pour repousser des attaques injustes et impuissantes.

Mais ces maximes devoient être exprimées avec tant d'exactitude et de dignité, qu'elles pussent obtenir en France, et même dans l'Europe, l'assentiment de tous les esprits éclairés. Elles devoient même respecter jusqu'à un certain point les préjugés des autres nations, en se renfermant dans les justes limites que l'Eglise n'a pas cru devoir excéder, et c'étoit là qu'étoit la grande difficulté.

XII. — Dispositions du gouvernement et de l'assemblée sur la Déclaration de la puissance ecclésiastique.

Ce n'étoit pas sans raison que Bossuet avoit d'abord conçu les plus vives inquiétudes, en observant l'agitation des esprits et les dispositions du gouvernement. Ce qu'il pensoit à cet égard, nous a été conservé dans les manuscrits de l'abbé Ledieu, dont nous allons transcrire le récit.

« Dans notre voyage de Meaux à Paris [1] on parla de » l'assemblée de 1682. Je demandai à M. de Meaux qui » lui avoit inspiré le dessein des propositions du clergé » sur la puissance de l'Eglise ; il me dit que M. Colbert, » alors ministre et secrétaire d'état, en étoit véritablement » l'auteur, et que lui seul y avoit déterminé le Roi. » M. Colbert prétendoit que la division que l'on avoit » avec Rome sur la régale étoit la vraie occasion de re- » nouveler la doctrine de France sur l'usage de la puis- » sance des papes ; que, dans un temps de paix et de » concorde, le désir de conserver la bonne intelligence, » et la crainte de paroître être le premier à rompre l'u- » nion, empêcheroit une telle décision, et qu'il attira le

[1] Journal de Ledieu, sous la date du 19 janvier 1700.

» Roi à son avis par cette raison contre M. le Tellier, » aussi ministre et secrétaire d'état, qui avoit eu, ainsi » que l'archevêque de Reims son fils, les premiers, cette » pensée, et qui ensuite l'avoient abandonnée par la » crainte des suites et des difficultés. »

Ces détails sont conformes aux notes manuscrites de l'abbé Fleury, qui ont été publiées en 1807 *. Il est vraisemblable qu'il tenoit ces mêmes faits de Bossuet avec qui il passoit sa vie. Ce n'étoient pas les dispositions du gouvernement que Bossuet redoutoit le plus. Il étoit facile de le calmer sur l'exagération de ses inquiétudes, de l'éclairer sur ses propres intérêts, et de le satisfaire sur les justes demandes qu'il avoit droit de former pour assurer l'honneur de la majesté royale, et la tranquillité de l'état.

Ce n'étoit pas même encore la complaisance, peut-être excessive, de quelques évêques, que leur caractère doux et timide et l'amour du repos pouvoient rendre trop accessibles à la crainte de déplaire. Il étoit possible de les fixer dans une juste mesure entre le devoir et l'honneur, en les rappelant à leurs serments envers l'Eglise et envers le Roi.

Mais les plus grandes difficultés pouvoient venir de plusieurs évêques très-vertueux, très-éclairés, sincèrement attachés à la religion, à l'Eglise et à l'état, mais que le mouvement des esprits pouvoit entraîner à des mesures extrêmes, qu'ils seroient peut-être les premiers à regretter d'avoir prises, et dont ils auroient à déplorer trop tard les suites funestes et irréparables.

Ce fut la difficulté de ramener ou de combattre tant de sentiments opposés, d'éluder ou de prévenir tant de dangers, qui détermina Bossuet à établir d'abord dans son discours d'ouverture les véritables principes de l'an-

* Nous avions déjà trouvé une copie de ces mêmes notes parmi les papiers qui nous ont été remis, et que les éditeurs de Bossuet avoient réunis pour la collection de ses *Œuvres*.

cienne doctrine de l'Eglise universelle, et de celle de l'Eglise gallicane en particulier. Ce fut par cette sage et inquiète prévoyance qu'il s'attacha à consacrer, dans la forme la plus solennelle, la *primauté* du siége apostolique et l'*indéfectibilité* de l'Eglise romaine.

Si on lit en effet avec attention ce discours, on verra qu'il n'est que le développement de la doctrine que Bossuet a exposée depuis dans les *quatre Articles* avec tant de précision, d'exactitude et de dignité.

Il paroît par une de ses lettres à M. Dirois, qui date des premiers temps de l'assemblée[1], qu'il s'étoit flatté qu'on pourroit encore éviter de prononcer des décisions difficiles et délicates : une profonde connoissance de l'histoire ecclésiastique l'avoit convaincu qu'il est malaisé et souvent impossible de porter dans ces sortes de décisions cette certitude et cette évidence qui ne laissent aucune ouverture aux contradictions des esprits ombrageux. Bossuet lui écrivoit :

« *Je serois assez d'avis qu'on n'entamât point de matières contentieuses ; je ne sais si tout le monde sera du même sentiment. Mais quoi qu'il en soit, j'espère qu'il ne sortira rien de l'assemblée que de modéré et de mesuré.* »

Il paroissoit conserver encore la même espérance un mois après. Il écrivoit, le 26 janvier 1682, au même M. Dirois : « *Je ne vous parle plus des affaires de la régale, ni des résolutions de notre assemblée qui sont publiques ; je souhaite que dans les autres affaires nous ne donnions point lieu à de nouvelles difficultés, et c'est à quoi tous les gens de bien doivent s'appliquer.* »

L'abbé Fleury, en rapportant les mêmes détails dans ses notes, fait apercevoir de la part de Bossuet une répugnance encore plus marquée à laisser entrer l'assemblée dans ce vaste champ de discussion où elle pouvoit s'égarer.

[1] 29 décembre 1681, *Œuvres de Bossuet*, tom. XLIV, p. 252. (*Edition de Gauthier frères.*)

Il paroissoit croire[1] que la manière dont il s'étoit exprimé sur l'autorité du pape dans son *Exposition*, pouvoit suffire pour écarter toute interprétation odieuse, et même pour la réconcilier avec les ennemis du saint Siége.

C'étoit par cette raison, suivant l'abbé Fleury, que Bossuet *proposoit d'examiner toute la tradition*, pour laisser aux esprits le temps de se calmer et la liberté de considérer cette grande question sous tous les points de vue qu'elle pouvoit présenter.

La position personnelle de Bossuet dans l'assemblée ajoutoit encore aux embarras et à l'espèce d'indécision qu'il éprouvoit. Elle l'avoit nommé avec l'évêque de Tournai[2], membre de la commission qui devoit préparer les résolutions de l'assemblée. C'étoit à ces deux prélats qu'elle avoit confié l'honneur d'être ses interprètes en présence de l'Eglise et de l'Europe attentives. C'étoit d'eux qu'elle alloit recevoir cette déclaration attendue avec tant d'impatience, et qui devoit former une époque dans les annales de l'Eglise gallicane.

L'évêque de Tournai étoit l'ancien de Bossuet dans l'épiscopat; et en cette qualité, il présidoit la commission. Ce titre et son mérite personnel devoient nécessairement lui donner une grande influence dans le travail et sur la décision.

D'ailleurs Bossuet étoit lié d'estime et d'amitié avec ce prélat. Il le regardoit avec raison comme l'un des évêques qui honoroient le plus l'Eglise gallicane, dans un temps où elle comptoit un si grand nombre d'évêques distingués.

Mais, dans une affaire dont les suites étoient si importantes, et pouvoient devenir si inquiétantes, Bossuet croyoit devoir s'élever au-dessus de toutes les considérations d'amitié et des égards de société.

Il rejetoit, comme l'évêque de Tournai, l'*infaillibilité* du pape; mais il n'en étoit pas de même de l'*indéfectibilité*

[1] *Notes manuscrites* de Fleury. — [2] Gilbert de Choiseul-Praslin.

du saint Siége, que Bossuet regardoit comme un point de dogme fondé sur les Ecritures mêmes.

Il établissoit la différence de l'*infaillibilité* du pape d'avec l' *indéfectibilité* du saint Siége, sur ce qu'en supposant même qu'un pape vînt à errer, son erreur ne prendroit point racine dans son siége, et seroit, suivant la doctrine du concile de Constance, réprimée et condamnée par l'Eglise assemblée, et qu'en supposant encore « que » le siége de Rome errât sur la foi, ce ne seroit pas ob» stination et opiniâtreté. Les autres Eglises la ramène» roient bientôt au sentier de la foi. Aussitôt qu'il s'aper» cevroit qu'il erre, il rejetteroit l'erreur; d'où il résulte » que s'il lui arrive peut-être quelquefois d'errer sans » mauvaise intention, cependant il ne lui arrivera jamais » de tomber dans le schisme et l'hérésie. »

XIII. — Bossuet est chargé de rédiger la *Déclaration du clergé.*

L'évêque de Tournai ne se montra pas d'abord aussi favorable à l'*indéfectibilité du saint Siége :* et après une discussion assez animée qu'il eut avec Bossuet sur cette question, il se détermina à se désister de la commission que l'assemblée lui avoit donnée, de rédiger la déclaration des sentiments du clergé de France; et ce fut Bossuet qui en fut chargé.

Il s'attacha à la fonder sur les principes qu'il avoit exposés dans le discours d'ouverture.

Bossuet ne pouvoit plus différer d'obéir au mouvement imprimé à l'assemblée par de nouveaux ordres du Roi, que M. de Colbert et l'archevêque de Paris avoient provoqués. Le Roi demandoit une décision; mais Bossuet fut moins effrayé des dangers et des conséquences qu'il en avoit redoutés, dès qu'il se vit le maître de donner à l'expression des sentiments de l'Eglise gallicane, la dignité, la mesure et l'exactitude que demandoit une *déclaration* qui alloit être exposée à l'examen de toute l'Europe chré-

tienne : il savoit d'avance que cette déclaration devoit fixer à jamais les rapports de l'ordre religieux et politique, ainsi que les principes du gouvernement ecclésiastique.

On peut présumer par un *Mémoire*, que le sieur Cocquelin, promoteur, lut dans la séance du 26 novembre 1681, que la première intention de l'assemblée avoit été de se borner à changer en une décision de l'Eglise gallicane, les *six articles* que la faculté de théologie de Paris avoit publiés en 1663 sous la forme d'un jugement doctrinal, et de donner seulement à quelques-uns de ces articles une expression plus précise et plus déterminée. Mais Bossuet pensa que la forme de ces articles qui conve-noit au jugement doctrinal d'une faculté de théologie, n'avoit pas cette dignité, cette majesté qui doit accompagner les paroles et les déclarations d'une assemblée d'évêques que leur caractère a investis du droit de prononcer avec autorité sur la doctrine, les mœurs et la discipline. D'ailleurs dans quelques-uns de ces articles, la faculté de théologie de Paris avoit paru flotter dans une espèce d'indécision qui ne pouvoit plus convenir aux circonstances actuelles.

Dans les assemblées particulières qui se tinrent à l'archevêché, Bossuet eut à lutter contre plusieurs de ses collègues, qui paroissoient craindre qu'il ne donnât trop d'étendue aux prérogatives du Siége apostolique. L'archevêque de Paris (Harlay), qui étoit alors très-exaspéré contre le pape, paroissoit souvent contrarier ses vues sages et modérées. Il y eut, suivant l'abbé Fleury, beaucoup de disputes au sujet de la rédaction des articles : et le procès-verbal de l'assemblée semble en effet indiquer que ces discussions traînèrent long-temps en longueur, puisque la commission ne fit son rapport que le 17 mars 1682, plus de quatre mois après l'ouverture de ses séances.

« L'abbé Ledieu nous apprend que Bossuet présenta

» d'abord à la commission le préambule qui précède les » quatre Articles, et que ce préambule fut unanimement » approuvé. Il soumit ensuite à la commission quatre pro- » jets d'articles en style des canons des anciens conciles, » établissant par l'Evangile la foi de la primauté et de la » supériorité du pape et de l'indéfectibilité de l'Eglise » romaine. De ces quatre projets, la commission adopta » celui qui est devenu si célèbre sous le titre des *quatre* » *Articles* du clergé de France; et ce projet passa, contre » l'avis de l'archevêque de Paris, qui ne vouloit pas qu'on » parlât ni de la primauté du pape, ni de sa supériorité [1].»

Il est malheureux que l'abbé Ledieu ne nous ait point conservé les trois autres projets, et que nous n'ayons pu en retrouver aucune trace parmi les papiers qui nous ont été confiés. Cependant il est peu vraisemblable qu'ils eussent offert des différences très-notables avec celui qui fut adopté. On y auroit observé avec un grand intérêt la variété des expressions dont il croyoit pouvoir se servi pour énoncer les mêmes principes, les mêmes maximes les mêmes sentiments; et ce qui ne permet pas de doute que ces principes et ces maximes ne fussent absolument le mêmes, c'est qu'on retrouve dans les quatre articles tout la doctrine du sermon de l'ouverture de l'assemblée su l'unité de l'Eglise, et qu'il n'est jamais arrivé à Bossue d'être en contradiction avec lui-même dans aucun de se écrits.

XIV. — L'assemblée de 1682 adopte les IV articles.

Ce fut le 19 mars 1682, que l'assemblée du clergé f cette célèbre *Déclaration*; qui est un des beaux titres d la gloire de Bossuet et de l'Eglise de France.

Deux jours auparavant (le 17 mars), l'évêque de Tou nai fit un rapport pour préparer la décision de l'assen blée. Ce rapport est un véritable traité sur cette matiè

[1] Mss. de Ledieu.

importante. Il est plein d'érudition et de recherches. Il annonce que l'évêque de Tournai s'étoit livré à une étude approfondie de l'histoire ecclésiastique ; mais la forme en est sèche, pénible, et manque de chaleur et de dignité ; on peut même lui reprocher de l'avoir chargé d'une érudition qui auroit pu être présentée avec plus d'art et de goût. C'est dans ce genre de mérite qu'excelloit éminemment Bossuet, dont le génie ne se montroit jamais avec plus d'éclat que dans l'emploi des textes de l'Ecriture et des Pères.

C'est ce qu'on remarque d'une manière sensible dans la *Déclaration* de 1682. Les quatre articles qu'elle proclame, sont presque entièrement composés des propres paroles répandues dans les écrits des Pères de l'Eglise, dans les canons des conciles, et dans les lettres mêmes des souverains pontifes. Tout y respire[1] cette gravité antique qui annonce en quelque sorte la majesté *des canons faits par l'Esprit de Dieu, et consacrés par le respect général de l'univers*[*].

Le préambule mérite une attention particulière ; il manifeste clairement l'intention et la pensée de Bossuet. On voit dans quel esprit il a conçu, rédigé et présenté cette célèbre *Déclaration*. Il est impossible de ne pas y reconnoître que Bossuet s'est également proposé de réprimer ceux qui dégradent l'autorité légitime du saint Siége, et ceux qui l'exagèrent à un degré incompatible avec les maximes de la religion et avec les principes de la soumission due aux puissances de la terre.

Cette *Déclaration* est connue de tout le monde ; il est peu d'actes ecclésiastiques qui aient eu autant de solennité et obtenu autant d'autorité. Mais c'est surtout dans la vie de Bossuet qu'elle doit être inscrite comme le plus beau monument de son histoire.

[1] Dans le texte latin.

[*] *Canones spiritu Dei conditos, et totius mundi reverentiâ consecratos.*

CLERI GALLICANI DECLARATIO DE ECCLESIASTICA POTESTATE.

Die 19 martii 16..2

« *Ecclesiæ Gallicanæ decreta et libertates à majoribus » nostris tanto studio propugnatas, earumque fundamenta » sacris canonibus et Patrum traditione nixa, multi diruere » moliuntur; nec desunt qui earum obtentu primatum beati » Petri, ejusque successorum Romanorum Pontificum à » Christo institutum, iisque debitam ab omnibus Christia- » nis obedientiam, Sedisque apostolicæ, in quâ fides præ- » dicatur, et unitas servatur Ecclesiæ, reverendam omni- » bus gentibus majestatem imminuere non verentur. » Hæretici quoque nihil prætermittunt, quo eam potestatem, » quâ pax Ecclesiæ continetur, invidiosam et gravem » regibus et populis ostentent, iisque fraudibus simplices » animas ab Ecclesiæ matris Christique adeò commu- » nione dissocient. Quæ ut incommoda propulsemus, nos » archiepiscopi et episcopi Parisiis mandato regio congre- » gati, Ecclesiam gallicanam repræsentantes unà cum cæ- » teris ecclesiasticis viris nobiscum deputatis, diligenti » tractatu habito, hæc sancienda et declaranda esse duxi- » mus.*

I.

» *Primùm: beato Petro ejusque successoribus, Christi vi- » cariis ipsique Ecclesiæ rerum spiritualium et ad æternam*

DÉCLARATION DU CLERGÉ DE FRANCE SUR LA PUISSANCE ECCLÉSIASTIQUE.

Du 19 mars 1682.

« Plusieurs s'efforcent de renverser les décrets de l'E-
» glise gallicane, ses libertés qu'ont soutenues avec tant
» de zèle nos ancêtres, et leurs fondements appuyés sur
» les saints canons et sur la tradition des Pères. Il en est
» aussi qui, sous le prétexte de ces libertés, ne craignent
» pas de porter atteinte à la primauté de saint Pierre et
» des pontifes romains ses successeurs, instituée par Jé-
» sus-Christ, à l'obéissance qui leur est due par tous les
» chrétiens, et à la majesté si vénérable aux yeux de toutes
» les nations du Siége apostolique où s'enseigne la foi et
» se conserve l'unité de l'Eglise. Les hérétiques, d'autre
» part, n'omettent rien pour présenter cette puissance qui
» renferme la paix de l'Eglise, comme insupportable aux
» rois et aux peuples, et pour séparer par cet artifice les
» âmes simples de la communion de l'Eglise et de Jésus-
» Christ. C'est dans le dessein de remédier à de tels in-
» convénients, que nous, archevêques et évêques assem-
» blés à Paris par ordre du Roi, avec les autres députés,
» qui représentons l'Eglise gallicane, avons jugé conve-
» nable, après une mûre délibération, d'établir et de
» déclarer :

I

» Que saint Pierre et ses successeurs, vicaires de Jé-
» sus-Christ, et que toute l'Eglise même n'ont reçu de

» *salutem pertinentium, non autem civilium, ac tempora-*
» *lium à Deo traditam potestatem, dicente Domino :* REG-
» NUM MEUM NON EST DE HOC MUNDO ; *et iterum*, REDDITE
» ERGÒ QUÆ SUNT CÆSARIS CÆSARI, ET QUÆ SUNT DEI DEO :
» *ac proindè stare apostolicum illud :* OMNIS ANIMA POTESTA-
» TIBUS SUBLIMIORIBUS SUBDITA SIT, NON EST ENIM POTESTAS
» NISI A DEO : QUÆ AUTEM SUNT, A DEO ORDINATA SUNT ;
» ITAQUE QUI POTESTATI RESISTIT, DEI ORDINATIONI RESIS-
» TIT. *Reges ergò et principes in temporalibus nulli Ec-*
» *clesiasticæ potestati Dei ordinatione subjici, neque auc-*
» *toritate clavium Ecclesiæ directè vel indirectè deponi,*
» *aut illorum subditos eximi à fide atque obedientiâ, ac*
» *præstito fidelitatis sacramento solvi posse; eamque sen-*
» *tentiam, publicæ tranquillitati necessariam, nec minùs*
» *Ecclesiæ quàm imperio utilem, ut verbo Dei, Patrum*
» *traditioni et sanctorum exemplis consonam, omninò re-*
» *tinendam.*

II.

» *Sic autem inesse apostolicæ Sedi ac Petri successori-*
» *bus Christi vicariis rerum spiritualium plenam potesta-*
» *tem, ut simul valeant atque immota consistant sanctæ*
» *œcumenicæ synodi Constantiensis à sede apostolicâ com-*
» *probata, ipsoque romanorum pontificum ac totius Eccle-*
» *siæ usu confirmata, atque ab Ecclesiâ gallicanâ perpetuâ*
» *religione custodita decreta de auctoritate conciliorum ge-*

» puissance de Dieu que sur les choses spirituelles, et
» qui concernent le salut, et non point sur les choses
» temporelles et civiles ; Jésus-Christ nous apprenant lui-
» même *que son royaume n'est point de ce monde*, et en
» un autre endroit, *qu'il faut rendre à César ce qui est à*
» *César, et à Dieu ce qui est à Dieu*, et qu'ainsi ce pré-
» cepte de l'apôtre saint Paul ne peut en rien être al-
» téré ou ébranlé : *que toute personne soit soumise aux*
» *puissances supérieures ; car il n'y a point de puissance*
» *qui ne vienne de Dieu, et c'est lui qui ordonne celles qui*
» *sont sur la terre ; celui donc qui s'oppose aux puissan-*
» *ces, résiste à l'ordre de Dieu*. Nous déclarons en con-
» séquence que les rois et les souverains ne sont soumis
» à aucune puissance ecclésiastique par l'ordre de Dieu
» dans les choses temporelles ; qu'ils ne peuvent être dé-
» posés directement ni indirectement par l'autorité des
» clefs de l'Eglise ; que leurs sujets ne peuvent être dis-
» pensés de la soumission et de l'obéissance qu'ils leur
» doivent, ou absous du serment de fidélité, et que cette
» doctrine, nécessaire pour la tranquillité publique et non
» moins avantageuse à l'Eglise qu'à l'état, doit être invio-
» lablement suivie comme conforme à la parole de Dieu,
» à la tradition des saints Pères et aux exemples des
» saints.

II.

» Que la plénitude de puissance que le saint Siége
» apostolique et les successeurs de saint Pierre, vicaires
» de Jésus-Christ, ont sur les choses spirituelles, est telle
» que les décrets du saint concile œcuménique de Con-
» stance, dans les sessions IV et V, approuvés par le
» saint Siége apostolique, confirmés par la pratique de
» toute l'Eglise et des pontifes romains, et observés reli-

» *neràlium, quæ sessione quartâ et quintâ continentur,*
» *nec probari à gallicanâ Ecclesiâ, qui eorum decretorum,*
» *quasi dubiæ sint auctoritatis ac minùs approbata, robur*
» *infringant, aut ad solum schismatis tempus concilii dicta*
» *detorqueant.*

III.

» *Hinc apostolicæ potestatis usum moderandum per ca-*
» *nones spiritu Dei conditos et totius mundi reverentiâ*
» *consecratos : valere etiam regulas, mores, et instituta à*
» *regno et Ecclesiâ gallicanâ recepta, Patrumque termi-*
» *nos manere inconcussos ; atque id pertinere ad amplitu-*
» *dinem apostolicæ Sedis, ut statuta et consuetudines tantæ*
» *sedis et ecclesiarum consensione firmata, propriam sta-*
» *bilitatem obtineant.*

IV.

» *In fidei quoque quæstionibus, præcipuas summi Pon-*
» *tificis esse partes, ejusque decreta ad omnes et singulas*
» *ecclesias pertinere, nec tamen irreformabile esse judi-*
» *cium, nisi Ecclesiæ consensus accesserit.*

» *Quæ accepta à patribus ad omnes Ecclesias gallica-*
» *nas atque episcopos iis Spiritu sancto auctore præsiden-*
» *tes, mittenda decrevimus; ut idipsum dicamus omnes,*
» *simusque in eodem sensu et in eâdem sententiâ.* »

» gieusement dans tous les temps par l'Eglise gallicane, » demeurent dans toute leur force et vertu, et que l'Eglise » de France n'approuve pas l'opinion de ceux qui don- » nent atteinte à ces décrets, ou qui les affoiblissent en » disant que leur autorité n'est pas bien établie, qu'ils ne » sont point approuvés, ou qu'ils ne regardent que le » temps du schisme.

III.

» Qu'ainsi l'usage de la puissance apostolique doit » être réglé suivant les canons faits par l'Esprit de Dieu » et consacrés par le respect général; que les règles, les » mœurs et les constitutions reçues dans le royaume doi- » vent être maintenues, et les bornes posées par nos pères » demeurer inébranlables; qu'il est même de la grandeur » du saint Siége apostolique que les lois et coutumes » établies du consentement de ce Siége respectable et des » églises, subsistent invariablement.

IV.

» Que, quoique le pape aie la principale part dans les » questions de foi, et que ses décrets regardent toutes les » églises, et chaque église en particulier, son jugement » n'est pourtant pas irréformable, à moins que le consen- » tement de l'Eglise n'intervienne.

» Nous avons arrêté d'envoyer à toutes les églises de » France et aux évêques qui y président par l'autorité du » Saint-Esprit, ces maximes que nous avons reçues de » nos pères, afin que nous disions tous la même chose, » que nous soyons tous dans les mêmes sentiments, et » que nous suivions tous la même doctrine. »

Cette déclaration fut signée par les trente-quatre archevêques et évêques, et par les trente-quatre députés ecclésiastiques, qui composoient l'assemblée*.

* † *Franciscus*, archiepiscopus Parisiensis, præses.
† *Carolus Mauritius*, archiepiscopus dux Rhemensis.
† *Carolus Ebredunensis*, archiepiscopus.
† *Jacobus*, archiepiscopus dux Cameracensis.
† *Hyacinthus*, archiepiscopus Albiensis.
† *M. Phélipeaux*, archiepiscopus Bituricensis.
† *Lud. de Bourlemont*, archiepiscopus Burdigalensis.
† *Jac.-Nicol. Colbert*, coadjutor Rothomagensis.
† *Gilbertus*, episcopus Tornacensis.
† *Henricus de Laval*, episcopus Rupellensis.
† *Nicolaus*, episcopus Regiensis.
† *Daniel de Cosnac*, episcopus Valent. et Diensis.
† *Gabriel*, episcopus Eduensis.
† *Guillelmus*, episcopus Vasatensis.
† *Gab.-Ph. de Froulay de Tessé*, episcopus Abrincensis.
† *Joannes*, episcopus Tolonensis.
† *Jac.-Benignus*, episcopus Meldensis.
† *Sebastianus de Guemadeuc*, episcopus Macloviensis.
† *L. M.-Ar. de Simiane de Gordes*, episc. Lingonensis.
† *Fr. Leo*, episcopus Glandatensis.
† *Lucas d'Aquin*, episcopus Forojuliensis.
† J.-B.-M. Colbert, episcopus Montisalbani.
† *Carolus de Pradel*, episcopus Montis-Pessulani
† *Franciscus Placidus*, episcopus Mimatensis.
† *Carolus*, episcopus Vaurensis.
† *Andreas*, episcopus Antissiodorensis.
† *Franciscus*, episcopus Trecensis.
† *Lud. And.*, episcopus comes Cathalaunensis.
† *Fr. Ignatius*, episcopus comes Trecorensis.
† *Petrus*, episcopus Bellicensis.
† *Gabriel*, episcopus Conseranensis.
† *Lud.-Alphonsus*, episcopus Alectensis.
† *Humbertus*, episcopus Tutellensis.
† *J.-B. d'Estampes*, episcopus Massiliensis.

De Lusignan, *de Franqueville*, *d'Espinay de Saint-Luc*, *Cocquelin*, *Lambert*, *de Bermond*, *de Fleury*, *de Viens*, *Feu*, *de Maupeou*, *Lefranc de la Grange*, *de Senaux*, *Parra*, *de Boche*, *de Ratabon*, *de Poudenx*, *Bigot*, *de Gourgue*, *de Villeneuve de Vence*, *Leny de Coudletez*, *Lafaye*, *de Lescure*, *Leroi*, *de Soupets*, *Argond de Canus*, *de Bausset*, præpositus Massiliensis, *Bochard de Champigny*, *de Saint-Georges*, comes Lugdu-

L'archevêque de Cambrai (M. de Brias, prédécesseur immédiat de Fénélon), en émettant son avis, fit une réflexion remarquable. Le Cambrésis et la partie de la Belgique qui en étoit voisine, venoient d'être réunis à la France par le traité de Nimègue en 1679; et c'étoit la première fois qu'on voyoit un archevêque de Cambrai et ses suffragants prendre place dans une assemblée de l'Eglise gallicane. Ce prélat ne craignit pas d'avouer avec candeur « qu'ayant été nourri dans des maximes opposées à celles de l'Eglise de France, il n'avoit pas cru » d'abord pouvoir être de l'avis commun; mais qu'il étoit » obligé de dire qu'il avoit été convaincu de la force de » la vérité établie par M. l'évêque de Tournai et par » MM. les commissaires, et qu'il étoit maintenant bien » persuadé que leur sentiment étoit le meilleur; *qu'il y* » *entroit d'autant plus volontiers, qu'on ne prétendoit pas* » *en faire une décision de foi, mais seulement en adopter* » *l'opinion.* »

L'assemblée crut devoir consigner dans son procès-verbal cette déclaration de l'archevêque de Cambrai.

Bossuet lui-même fit usage dans la suite de cette déclaration, pour montrer que les évêques de France ne s'étoient proposé dans les quatre articles que de manifester l'opinion de l'Eglise de France, sans avoir prétendu rédiger une profession de foi qui dût être commune à tous les catholiques, et il fait observer à ce sujet « *que*[1] » *le discours de l'archevêque de Cambrai fut approuvé de* » *toute l'assemblée, et que, pour en perpétuer la mémoire,* » *il fut inséré dans les actes.* »

Mais ce qu'il est important de remarquer, c'est que l'édit du Roi qui fut rendu quatre jours après (le 23 mars

[1] *Dissert. præv.* n. VI.

nensis, *Courcier, Chéron, Faure, Maucroix, Gerbais, de Guenegaux, de Camps, de la Borey, Bazin de Bezons*, cleri galiic. agens generalis; *Desmarets*, cleri gallicani agens generalis.

1682) pour donner force de loi à la *Déclaration* du clergé, fut rendu à la demande même de l'assemblée, et que le Roi se conforma dans toutes ses dispositions au projet qu'elle avoit présenté*.

L'assemblée alloit même encore plus loin; elle demandoit « que l'édit prononçât que le serment que les » bacheliers en théologie font à Paris au commencement » de tous les actes, dans lequel on a introduit, depuis » quarante ou cinquante ans, l'obligation de ne rien dire » ou écrire, qui soit contraire aux décrets des papes sans » restriction, sera réformé; et pour cet effet, on ajoutera » à la fin de ce serment: *Décrets et constitutions des papes* » *acceptés par l'Eglise.* »

L'édit du 23 mars 1682 ne fait aucune mention de cette disposition, et nous ignorons les motifs qui déterminèrent le gouvernement à écarter cet article du projet présenté par l'assemblée.

Ainsi l'on doit à Bossuet, non-seulement d'avoir rédigé la célèbre déclaration du clergé de France, mais encore d'y avoir apporté autant de modération que de fermeté. Il avoit pesé avec tant d'exactitude toutes les expressions des quatre articles, que s'il ne put échapper entièrement aux déclamations de quelques ultramontains exagérés, jamais on ne put trouver à Rome le plus foible prétexte de censurer une doctrine qui étoit appuyée sur tant d'autorités et de monuments respectables.

Il n'a peut-être jamais été donné qu'à Bossuet d'obtenir un tel ascendant sur l'opinion, non-seulement de ses contemporains, mais encore de la postérité. Plus d'un siècle s'est écoulé depuis sa mort, et telle est l'autorité du nom et de la doctrine de Bossuet, que, dans quelques

* L'article 11.e ajoute seulement « *que les syndics des Facultés de théologie* » *présenteront aux procureurs généraux*, comme aux ordinaires des lieux, » des copies des soumissions des professeurs, pour s'obliger à enseigner la » doctrine de la *Déclaration*. »

circonstances et sur quelque question que ce soit, on marche toujours à sa suite avec confiance et sécurité.

Il auroit désiré[1] que les quatre articles fussent accompagnés d'un écrit, dans lequel on se seroit borné à présenter les preuves les plus décisives et les plus propres à faire impression sur les esprits prévenus : dans cette vue, il avoit déjà préparé une espèce d'apologie, fondée sur les autorités les plus irrécusables, et dont Rome même ne pouvoit contester l'authenticité. Mais l'archevêque de Paris (M. de Harlay), en convenant de l'utilité du projet, crut y apercevoir des inconvénients qui le portèrent à l'écarter, et peut-être seroit-il injuste de lui en faire un reproche.

Il put croire que la doctrine de l'Eglise gallicane n'avoit besoin que de se montrer pour se défendre, et que ce seroit en quelque sorte douter de son orthodoxie, que de paroître croire qu'elle eût besoin d'une apologie. Mais M. de Harlay étoit encore plus fondé à craindre que cette apologie ne fût une espèce de défi et d'appel à tous les écrivains ultramontains ; que ce seroit provoquer les contradictions, au lieu de les prévenir ; que dans tout ce qui est abandonné aux disputes des hommes, les opinions les plus raisonnables et les mieux fondées ne peuvent échapper à toutes les objections ; qu'en un mot ce seroit ouvrir inutilement un vaste champ de controverse ; qu'il valoit mieux attendre qu'on fût attaqué pour se défendre, et qu'on seroit toujours à temps de répondre aux objections qu'on feroit, sans s'épuiser à résoudre des objections que l'on ne feroit peut-être jamais.

Ces considérations pouvoient paroître assez plausibles pour faire impression, et engager Bossuet lui-même à suspendre l'exécution de son premier dessein.

Mais ce qu'il n'a pu faire sous le nom et sous l'autorité de l'assemblée de 1682, il l'a depuis exécuté dans son

[1] Mts. de Ledieu.

grand ouvrage de la *Défense de la Déclaration du clergé*, l'un des monuments les plus imposants de la prodigieuse érudition de Bossuet, et de son dévoûment à la gloire de l'Eglise gallicane*.

Ce fut l'évêque de Tournai (Choiseul) qui rédigea la lettre que l'assemblée crut devoir adresser à tous les évêques de France (du 19 mars 1682), pour leur demander leur approbation et leur adhésion aux *quatre Articles*.

XV. — Lettre de l'Assemblée de 1682 aux évêques de France sur les quatre articles.

L'esprit dans lequel cette lettre est conçue honore le caractère de l'évêque de Tournai. On a vu qu'il différa d'abord d'opinion avec Bossuet sur des points essentiels. Mais des évêques tels que M. de Choiseul et Bossuet, qui ne portoient dans leurs discussions que l'amour de la vérité, peuvent bien envisager d'abord une question importante sous des points de vue opposés, mais ils finissent par se réunir dans le même sentiment ; c'est ce qu'on observe dans cette lettre de l'évêque de Tournai. Nous ne parlons pas des éloges qu'il y donne au magnifique discours que Bossuet avoit prononcé à l'ouverture de l'assemblée. Ces sortes d'éloges ne sont très-souvent que des formules consacrées par l'usage et les bienséances ; mais en cette occasion cet éloge est plus remarquable. L'évêque de Tournai y déclare formellement « que l'heureux » succès de l'assemblée doit être surtout attribué *à l'élo-* » *quence et à l'érudition avec laquelle M. l'évêque de* » *Meaux avoit rappelé tous les cœurs et tous les esprits à* » *l'union entre eux et au maintien de l'unité de l'Eglise.* »

Ce qui est bien plus honorable encore à l'évêque de

* Nous prenons le parti de renvoyer aux *Pièces justificatives* tout ce qui regarde ce celèbre ouvrage de Bossuet. Il exige le récit de beaucoup de faits et de details, qui suspendroient trop long-temps la marche de notre histoire.

Tournai, c'est qu'on voit dans cette lettre qu'il étoit revenu sincèrement à l'opinion de Bossuet sur l'indéfectibilité du saint Siége, opinion qui avoit fini par devenir celle de toute l'assemblée. Il rappelle les paroles décisives de saint Cyprien, dont le témoignage a d'autant plus de force, que ses démêlés avec le pape saint Etienne le rendent moins suspect de prévention et d'adulation. « *Celui » qui abandonne la chaire de* PIERRE *sur laquelle l'Eglise » a été fondée, n'est plus dans l'Eglise, et celui qui ne » conserve pas l'unité, n'a plus la foi.* »

Fidèle à la loi que l'Eglise de France s'étoit imposée de montrer autant d'estime et de respect pour la personne d'Innocent XI, que de fermeté pour réprimer ses prétentions ou ses entreprises, l'évêque de Tournai rend l'hommage le plus touchant « *aux grandes qualités et aux vertus » pastorales d'un pontife qui méritoit d'être révéré non- » seulement comme la pierre de l'Eglise, mais encore » comme l'exemple et le modèle des fidèles dans toutes » sortes de bonnes œuvres.* »

Cette lettre finit par ces paroles prophétiques : « *De » même que le concile de Constantinople est devenu uni- » versel et œcuménique par l'acquiescement des Pères du » concile de Rome; ainsi notre assemblée deviendra par » notre unanimité un concile national de tout le royaume; » et les articles de doctrine que nous vous envoyons, seront » des canons de toute l'Eglise gallicane, respectables aux » fidèles et dignes de l'immortalité.* »

La déclaration de l'assemblée de 1682 n'éprouva et ne pouvoit éprouver aucune opposition en France; elle ne faisoit que confirmer une doctrine qui, dans tous les temps, avoit été chère à l'université et à la faculté de théologie de Paris; et par un concours singulier de circonstances, celui des ordres religieux[1] qu'on accusoit de professer habituellement les maximes les plus favorables

[1] Les jésuites.

aux prétentions ultramontaines, se trouvoit alors engagé à soutenir avec ardeur la doctrine du clergé de France.

Mais c'étoit du côté de Rome que se portoient toutes les inquiétudes de Bossuet. Quoique la lettre si sévère et même si dure d'Innocent XI à l'assemblée sur l'affaire de la régale dût faire présumer que la *déclaration sur la puissance ecclésiastique* le blesseroit encore plus vivement, Bossuet aimoit à se flatter que le pape seroit assez bien conseillé pour concentrer son ressentiment dans le secret de ses pensées. Il se croyoit même fondé à présumer que la mesure qu'il avoit observée dans toutes les expressions des quatre articles, les mettoit à l'abri de toute censure; et que dans l'impossibilité de les condamner, Rome auroit au moins le bon esprit de ne pas en paroître trop offensée.

XVI. — L'assemblée de 1682 est séparée.

Louis XIV donna en cette occasion une nouvelle preuve de la modération de son caractère. Satisfait d'avoir terminé l'affaire de la régale de la manière la plus convenable à sa dignité et à l'esprit de la discipline ecclésiastique; rassuré par les maximes que son clergé venoit de proclamer, il ne voulut point que l'assemblée fît parvenir aux évêques la lettre que Bossuet avoit rédigée pour répondre indirectement au bref du 11 avril. Il crut plus conforme à ses sentiments pour le saint Siége, et même à la majesté royale, de mettre un terme à toutes ces discussions trop animées, dans lesquelles il est souvent difficile que la charité chrétienne ne soit pas un peu altérée, et dont le moindre des inconvénients est d'entretenir l'inquiétude des esprits, et d'offrir des prétextes à la malveillance. Il prit même la résolution de séparer l'assemblée, afin que les évêques et les ecclésiastiques qui en étoient membres pussent porter dans les provinces l'excellent esprit dont ils étoient animés. D'ailleurs cette

esure de sagesse et de prudence lui laissoit le temps et liberté d'attendre les résultats de l'impression que pour-ɔit faire sur l'esprit du pape l'admirable concert qui ré-ıoit en France entre le gouvernement et tous les ordres l'état. Les séances de l'assemblée furent interrompues epuis le 9 mai jusqu'au 23 juin ; et le 23 juin l'assemblée ıtendit la lecture de la lettre du Roi qui prorogeoit in-finiment sa session.

Louis XIV porta même les égards pour le saint Siége squ'aux attentions les plus recherchées. Il fit entendre 'il ne jugeoit pas encore à propos qu'on rendît public qu'on imprimât le procès-verbal de l'assemblée de 82*.

Innocent XI ne s'expliqua pas d'abord sur la *Déclara-n du clergé de France*, et son silence permettoit de ɔire qu'il vouloit éviter de rompre ouvertement avec un et avec une Eglise qui méritoient tant d'égards de la t de la Cour de Rome.

XVII. — Disposition de la Cour de Rome.

C'est ce qu'on croit entrevoir dans une lettre que Bos-t écrivoit à Rome le 13 juillet 1682. Il paroissoit ne avoir une telle confiance aux dispositions de cette ır, qu'en envoyant au cardinal d'Estrées un projet de sure qu'il avoit rédigé contre la *Morale relâchée*, et l'assemblée auroit adopté, si elle n'eût pas été tout à p séparée par ordre du Roi, il se croyoit fondé à pré-er que Rome devoit savoir gré au clergé de France ous ses égards et de tous ses ménagements pour elle. doutoit même pas qu'Innocent XI ne saisît avec em-

ce qu'il y eut de plus singulier, c'est que ce procès verbal ne fût pas même é aux archives du clergé. M. de Harlay le retint comme président de nblée ; et à la mort de ce prélat en 1695, l'archevêque de Reims (Charles-ice le Tellier) le réclama en qualité de plus ancien archevêque de France. fut qu'à la mort de ce dernier (en 1710) que l'abbé de Louvois, son , le rendit, et le fit déposer aux archives du clergé.

pressement cette nouvelle occasion d'illustrer son ponti-ficat, en se rendant aux vœux de l'Eglise gallicane pour condamner dans la forme la plus solennelle les honteux excès de quelques casuistes.

Bossuet dit dans cette lettre : « Une bulle[1] en forme » comblera de gloire Innocent XI, et on verra par la ma» nière dont elle sera reçue, que le clergé de France, » quoi qu'on puisse dire, sait bien rendre le vrai respect » au saint Siége, et s'en fait honneur; et que si on se » réserve quelque liberté dans des cas extraordinaires, » qu'on espère qui n'arriveront jamais, on sait bien re» connoître quelle autorité il y a dans la chaire de saint » Pierre, et qu'on veut l'élever aussi haut qu'elle l'a ja» mais été par les plus grands papes et par les décrets du » saint Siége les plus forts. »

Mais ces heureuses espérances ne tardèrent pas à s'évanouir. On exagéra même les mauvaises dispositions du pape pour la France. On répandit les bruits les plus sinistres, et on parut craindre de sa part quelques mesures extrêmes dont les suites auroient été incalculables. On peut juger de la peine et de l'inquiétude de Bossuet par la lettre suivante.

A Versailles, 28 octobre 1682[2].

« Je reviens, Monsieur, d'un assez long voyage que » j'ai fait en Normandie, et la première chose que je fais » en arrivant, avant même que d'entrer à Paris, où je » serai ce soir, c'est de répondre à votre dernière lettre.

» Elle me fait une peinture de l'état présent de la Cour » de Rome qui me fait trembler. Quoi ! Bellarmin y tient » lieu de tout, et y fait tout seul toute la tradition ! Où » sommes-nous, si cela est, et si le pape va condamner » ce que condamne cet auteur? Jusqu'ici on n'a osé

[1] *Œuvres de Bossuet*, tom. XLIV, pag. 272. (*Edition de Gauthier frères*.) — [2] Lettres de Bossuet à M. Dirois, *ibid.* p. 263 et suiv.

» faire; on n'a osé donner cette atteinte au concile de Con-
» stance, ni aux papes qui l'ont approuvé. Que répon-
» drons-nous aux hérétiques, quand ils nous objecteront
» ce concile et ses décrets répétés à Bâle avec l'expresse
» approbation d'Eugène IV, et toutes les autres choses que
» Rome a faites en confirmation? Si Eugène IV a bien fait
» en approuvant authentiquement ces décrets, comment
» peut-on les attaquer? Et s'il a mal fait, où en étoit, di-
» ront-ils, cette infaillibilité prétendue? Faudra-t-il sor-
» tir de ces embarras, et se tirer de l'autorité de ces dé-
» crets, et de tant d'autres décrets anciens et modernes,
» par des distinctions scolastiques et par les chicanes de
» Bellarmin? Faudra-t-il aussi dire avec lui et Baronius,
» que les actes du sixième concile et les lettres de saint
» Léon sont falsifiés? et l'Eglise, qui jusqu'ici a fermé la
» bouche aux hérétiques par des raisons si solides, n'au-
» ra-t-elle plus de défense que dans ces pitoyables tergi-
» versations? Dieu nous en préserve! Ne cessez, Mon-
» sieur, de leur représenter à quoi ils s'engagent et à quoi
» ils nous engagent tous. Je ne doute pas que M. le car-
» dinal d'Estrées ne parle en cette occasion avec toute la
» force aussi-bien qu'avec toute la capacité possible, et il
» a le salut de l'Eglise entre ses mains... Je ne puis m'ima-
» giner qu'un pape si zélé pour la conversion des héré-
» tiques et pour la réunion des schismatiques, y veuille
» mettre un obstacle éternel par une décision telle que
» celle dont on nous menace. Dieu détournera ce coup,
» et pour peu qu'on ait de prudence, on ne se jettera pas
» dans cet inconvénient. »

Ce qu'on auroit peine à croire, si cette lettre de Bossuet n'en offroit la preuve, c'est qu'on étoit encore à Rome frappé d'un tel aveuglement, qu'on imaginoit d'y ressusciter les vieilles prétentions des papes sur la souveraineté des rois, au lieu de les laisser ensevelies dans un oubli éternel. Cette seule pensée dans un tel siècle

suffisoit pour justifier la convenance et la nécessité de la Déclaration du clergé de France.

« J'oubliois [1], écrit Bossuet, l'un des articles principaux, qui est celui de l'indépendance de la temporalité » des rois. Il ne faut plus que condamner cet article, » pour achever de tout perdre; quelle espérance peut-on » jamais avoir de ramener les princes du Nord, et de convertir les rois infidèles, s'ils ne peuvent se faire catholiques, sans se donner un maître qui puisse les déposséder quand il lui plaira? Cependant je vois par votre » lettre et par toutes les précédentes, que c'est sur quoi » Rome s'émeut le plus.....

» On m'a dit que l'Inquisition avoit condamné le sens » favorable à cette indépendance, que quelques docteurs » de la faculté avoient donné au serment d'Angleterre. » On perdra tout par ces hauteurs. Dieu veuille donner » des bornes à ces excès.

» Ce n'est pas par ces moyens, s'écrie Bossuet avec » l'accent de son éloquence, qu'on rétablira l'autorité du » saint Siége; personne ne souhaite plus que moi de la » voir grande et élevée : elle ne le fut jamais tant au fond » que sous saint Léon et saint Grégoire, et les autres qui » ne songeoient pas à une telle domination. La force, la » fermeté, la vigueur se trouvent dans ces grands papes; » tout le monde étoit à genoux quand ils parloient; ils » pouvoient tout dans l'Eglise, parce qu'ils mettoient la » règle pour eux. Mais, selon que vous m'écrivez, je » vois bien qu'il ne faut guère espérer cela; accommodons-nous au temps, mais sans blesser la vérité, et sans » jeter encore de nouvelles entraves aux siècles futurs. » La vérité est pour nous; Dieu est puissant, et il faut » croire CONTRA SPEM IN SPEM, qu'il ne la laissera pas » éteindre dans son Eglise. »

C'étoit là le juste fondement des espérances de Bossuet;

[1] Lettre de Bossuet à M. Dirois; tom. XLIV, p. 270 et suiv.

» car, malgré toute son estime pour les vertus d'Inno-
» cent XI, il laissoit assez apercevoir dans le sein de la
» confiance et de l'amitié, son opinion sur un pontife
» plus recommandable par sa piété et son désintéresse-
» ment que par l'étendue de ses lumières. *Une bonne in-*
» *tention*[1] *avec peu de lumières*, écrivoit Bossuet à l'abbé
» de Rancé, *c'est un grand mal dans de si hautes places;*
» *prions, gémissons.* »

Bossuet avoit observé une telle mesure dans la rédaction des quatre Articles, et avoit si solidement établi la primauté d'honneur et de juridiction que Jésus-Christ a attribuée à la chaire de Pierre, comme centre de l'unité catholique, qu'à Rome on eut l'indiscrétion de vouloir se servir de cet aveu pour consacrer toutes les autres prétentions ultramontaines. C'est à cette occasion que Bossuet fit cette belle réponse, qui est la plus belle leçon qu'on puisse jamais adresser aux évêques. « Je l'ai bien
» prévu, mais à cela je n'ai autre chose à dire, sinon que
» des évêques qui parlent doivent regarder les siècles fu-
» turs aussi-bien que le siècle présent, et que leur force
» est à dire la vérité telle qu'ils l'entendent. »

On trouve dans cette même lettre de Bossuet une observation remarquable. « On sait que le quatrième ar-
» ticle de 1682 exige *le consentement de l'Eglise pour*
» *rendre irréformable un jugement du pape en matière de*
» *doctrine.* » Plusieurs théologiens éclairés, et même des gallicans zélés, tels que M. Dirois, avoient pensé que cet article pouvoit se concilier avec la doctrine des ultramontains. « *J'ai peine à le concevoir,* répond Bossuet;
» *nous n'avons pas eu ce dessein, quoique d'autre part nous*
» *ayons bien vu que quoi qu'on enseignât en spéculation, il*
» *en faudroit toujours en pratique revenir à ne mettre la*
» *dernière et irrévocable décision que dans le consentement*
» *de l'Eglise universelle, à laquelle seule nous attachons*

[1] Du 30 octobre 1682; tom. XLIV, p. 273.

» *notre foi dans le symbole.* » Et en effet, c'est toujours où en reviennent les ultramontains eux-mêmes, lorsqu'ils sont forcés dans leurs derniers retranchements. L'*infaillibilité* du pape finit par ne plus être que celle de l'Eglise.

Heureusement les esprits se calmèrent à Rome, et la Providence détourna Innocent XI de la funeste pensée de censurer la doctrine du clergé de France. Il se borna à encourager et à récompenser, avec plus de générosité que de jugement, les nombreux écrivains qui se dévouèrent à combattre l'assemblée de 1682.

Autant Bossuet avoit redouté quelque décision indiscrète de la Cour de Rome, autant il s'applaudit de n'avoir à lutter que contre d'imprudents adversaires. C'étoit lui offrir l'occasion qu'il avoit recherchée lui-même de confirmer la doctrine de l'Eglise de France par une suite de témoignages, d'autorités et de raisonnements qui devoit tôt ou tard rendre cette doctrine commune à toutes les églises de la catholicité; et c'est ce qui est résulté de sa belle *Défense de la Déclaration du clergé de France*[1].

XVII. — Innocent XI refuse les bulles aux évêques nommés qui avoient été membres de l'assemblée de 1682.

Innocent XI, n'osant condamner les quatre Articles, voulut au moins satisfaire son mécontentement, en refusant des bulles aux ecclésiastiques qui avoient été membres de l'assemblée de 1682, et que le Roi avoit nommés à des évêchés; un pareil refus étoit non-seulement une contravention aux dispositions du concordat de François I.er et de Léon X; mais il n'offroit pas même un motif plausible. Il étoit de notoriété publique, et Innocent XI ne pouvoit pas l'ignorer, que les députés du second ordre à l'assemblée de 1682 n'y avoient point eu voix dé-

1 Voyez les *Pièces justificatives* du livre sixième, sur la *Défense des quatre articles.*

libérative, et n'avoient fait que souscrire au jugement des évêques leurs supérieurs dans l'ordre de la hiérarchie.

Louis XIV, blessé du refus du pape, ne voulut pas à son tour que les autres ecclésiastiques nommés aux évêchés reçussent les bulles que Rome consentoit à leur accorder.

Les choses restèrent en cet état pendant tout le pontificat d'Innocent XI et celui d'Alexandre VIII. Quant à toutes les autres grâces, dispenses, provisions de bénéfices que la Cour de Rome étoit en possession d'accorder, on continua à les lui demander, et elle continua à les expédier.

Mais plus d'un tiers des évêchés de France étoient privés de pasteurs institués canoniquement. Il est certain que, sous un prince moins religieux que Louis XIV, l'inflexibilité d'Innocent XI et la conduite équivoque d'Alexandre VIII auroient pu avoir des suites funestes à la paix de l'Eglise.

Il arriva même sur la fin du pontificat d'Innocent XI, un incident où le pape porta son ressentiment aussi loin qu'il pouvoit aller. Ce fut dans l'affaire des *franchises*, où Louis XIV eut le tort de soutenir avec trop de hauteur une prétention peu raisonnable; et Innocent XI, celui de compromettre inutilement l'autorité de l'Eglise en faisant usage des armes spirituelles dans une affaire purement politique.

Ce fut à cette occasion que M. Talon, avocat-général au parlement de Paris, fit le 23 janvier 1688 ce réquisitoire si véhément et si connu, qui provoquoit les mesures les plus fortes et les plus décisives pour dispenser désormais l'Eglise de France de l'obligation que le concordat de Léon X et de François I.er lui avoit imposée de recourir à Rome pour l'institution canonique de ses évêques. M. Talon demandoit en même temps au nom

du procureur-général, à être reçu appelant au futur concile général, « de toutes les procédures et jugements que » le pape auroit pu faire ou pourroit faire et rendre à » l'avenir au préjudice de Sa Majesté, des droits de sa » couronne et de ses sujets.

L'arrêt du parlement de Paris, qui intervint le même jour (23 janvier 1688), ordonna « l'enregistrement de » l'acte d'appel du procureur-général au futur concile.... » et que le Roi seroit supplié d'ordonner la tenue des » conciles provinciaux, ou même d'un concile national, » ou une assemblée de notables de son royaume, afin » d'aviser aux moyens les plus convenables pour remédier » aux désordres que la longue vacance de plusieurs ar- » chevêchés et évêchés y a introduits, et pour en prévenir » le progrès et l'accroissement. »

Mais Louis XIV, satisfait d'avoir laissé apercevoir à la Cour de Rome toute l'étendue des moyens qu'il avoit en son pouvoir, ne crut pas devoir faire usage des mesures que le parlement lui proposoit au sujet de l'institution canonique des évêques. Il voyoit le pape Innocent XI prêt à descendre au tombeau; et il devoit se flatter de trouver dans ses successeurs un caractère plus conciliant et des dispositions plus pacifiques; l'événement justifia la sagesse et la prévoyance de ce prince.

Louis XIV porta même la modération jusqu'à ne permettre au procureur-général d'interjeter son appel au futur concile *par un acte en forme*, que plus de sept mois après l'arrêt du 23 janvier 1688. Le Roi avoit voulu épuiser auprès d'Innocent XI tous les moyens de douceur, avant d'avoir recours à cette mesure extraordinaire. On observe la répugnance extrême qu'il eut à l'adopter, jusque dans les dispositions mêmes de l'acte d'appel[1]. « Le » procureur-général y déclaroit, au nom et suivant le com- » mandement exprès qu'il en avoit reçu du Roi, que son

[1] En date du 20 septembre 1688.

» intention étoit de demeurer toujours inviolablement at-
» taché au saint Siége, comme au centre véritable de
» l'unité de l'Eglise, d'en conserver les droits, l'autorité
» et les prééminences, avec le même zèle que Sa Majesté
» a fait en tant d'occasions importantes; de lui rendre
» elle-même, et de lui faire rendre par tous ses sujets le
» respect, la déférence et la soumission qui lui sont dus.»

Cet acte d'appel fut relevé à l'officialité de Paris, le 27 septembre suivant, et l'official, en donnant les lettres usitées en pareil cas, déclara les accorder, « autant qu'il
» le pouvoit faire par son respect pour l'Eglise universelle
» représentée par un concile général, et en considération
» de ce que ledit appel regardoit les droits du Roi, les
» libertés de l'Eglise gallicane, et le repos du royaume.»

Le Roi ne voulut pas même que cet acte fût rendu public avant de l'avoir fait communiquer aux évêques qui se trouvoient alors à Paris. Ils se réunirent à l'archevêché par son ordre, le 30 septembre (1688), au nombre de vingt-six; l'archevêque de Paris (de Harlay) se borna dans cette assemblée à leur faire donner lecture de la lettre du Roi au cardinal d'Estrées, en date du 6 septembre (1688), à l'occasion des affaires présentes et de l'acte d'appel du procureur-général au futur concile. Il leur dit en même temps « que le Roi étoit persuadé que,
» connoissant parfaitement eux-mêmes la différence qu'il
» y a entre un démêlé de religion et une guerre tempo-
» relle, ils sauroient lever les alarmes des personnes les
» plus scrupuleuses, et dissiper les effets de la malignité
» de ceux qui seroient les plus malintentionnés contre son
» service et le repos de l'état. »

Les évêques assemblés se bornèrent de leur côté à prier l'archevêque de Paris de remercier très-humblement Sa Majesté de l'honneur qu'elle leur avoit fait en leur donnant communication de ces actes, et à exprimer « qu'ils ne pouvoient mieux répondre à cette faveur qu'en-

» formant des vœux pour qu'il plût à Dieu d'inspirer au » pape dans cette occasion des sentiments de paix, et » qu'en offrant au Roi leurs actions de grâces et les ap- » plaudissements les plus respectueux à la sage conduite » de Sa Majesté. »

Nous avons été étonnés de n'avoir point trouvé le nom de Bossuet parmi les membres de cette assemblée. Il est vraisemblable qu'il étoit alors dans son diocèse, et que l'objet de la réunion des évêques devant se borner à entendre la lecture de deux actes destinés à devenir publics, on crut inutile de détourner Bossuet des soins qui l'occupoient.

XIX. — Suites de ce refus.

Mais ce qui nous a encore plus frappé, c'est de n'avoir trouvé, ni dans les ouvrages imprimés de Bossuet, ni dans ses manuscrits, ni même dans les papiers de l'abbé Ledieu qui nous a conservé tant de détails sur tout ce qui le concerne, aucune indication de quelque nature que ce soit, qui ait pu nous faire connoître si Bossuet fut consulté sur le système qu'on adopta en France pour le gouvernement des diocèses pendant cette longue suspension des institutions canoniques*.

On seroit porté à présumer que cette mesure fut indi-

* Au moment où cet ouvrage venoit d'être livré à l'impression, on a vu paroître un Mémoire de M. le cardinal Maury en date du 12 mai 1814. On y lit page 12 :

« Dès que le refus des bulles fut articulé à Rome, Bossuet, toujours aussi » mesuré que lumineux dans les combinaisons de son génie, Bossuet consulté » par Louis XIV, lui conseilla de nommer, comme de coutume, à tous les » siéges vacants, de recevoir le serment de fidélité des nouveaux prélats, de les » mettre en possession de leur temporel, de les faire installer *administrateurs* » *spirituels* par les chapitres respectifs, et de les investir ainsi de tous les pou- » voirs juridictionnels de l'épiscopat dans chaque diocèse. »

Il seroit à désirer que M. le cardinal Maury voulût bien faire connoître la source où il a puisé cette décision, ou ce conseil de Bossuet, que personne ne connoissoit encore.

quée dans le premier moment par M. de Harlay, lorsqu'Innocent XI refusa pour la première fois des bulles, et qu'on l'étendit successivement aux autres diocèses, qui se trouvèrent dans le même cas.

On doit dire en même temps qu'il ne paroît point que la cour de Rome ait jamais élevé de réclamation sur la forme qui avoit été suivie en France pour le gouvernement des diocèses, quoiqu'Innocent XI et même Alexandre VIII fussent portés à censurer avec amertume tout ce qui se passoit alors en France*. On ne voit pas même que, dans le cours des négociations qui eurent lieu sous Alexandre VIII et sous Innocent XII, ces deux pontifes aient adressé aucun reproche aux ecclésiastiques nommés aux évêchés, qui gouvernoient leurs diocèses en vertu des pouvoirs qui leur avoient été conférés par les chapitres.

On ne voit plus reparoître Bossuet comme conseil et comme autorité dans les discussions entre Rome et la France pendant le reste du pontificat d'Innocent XI et le court pontificat d'Alexandre VIII.

Ce ne fut qu'à l'époque où toutes ces malheureuses discussions alloient cesser, qu'on eut recours à Bossuet pour mettre le dernier sceau à une convention qui avoit été arrêtée entre les deux Cours.

XX. — Négociation entre la cour de Rome et celle de France.

On sait qu'en 1683 Innocent XII demanda et obtint que les députés de l'assemblée de 1682 récemment nommés à des archevêchés ou évêchés, lui écriroient individuellement une lettre de satisfaction et de regret sur les événements qui avoient eu lieu. Rien n'étoit plus difficile et plus délicat, que de concilier dans un tel acte les prétentions du pape avec ce que les nouveaux évêques devoient au Roi, à l'Eglise gallicane, et se devoient à eux-

* On trouve dans le recueil des *Lettres* d'Arnauld, tome VI, un Mémoire très-curieux sur cette forme de pourvoir au gouvernement des diocèses.

mêmes. Ce qui rendoit cette démarche encore plus embarrassante, c'est qu'il paroît que des considérations politiques du plus grand intérêt portoient alors Louis XIV à vaincre ses premières répugnances, et à consentir à des sacrifices pour rétablir une entière harmonie entre les deux Cours.

Le chancelier d'Aguesseau nous a conservé dans ses Mémoires les détails de la longue et difficile négociation qui prépara cette réconciliation, et nous nous bornerons à rapporter ses paroles.

Tant qu'Innocent XI vécut, il fut impossible de rien espérer, ni de rien obtenir. On crut trouver des dispositions plus favorables dans son successeur.

« Mais [1] ce fut sans succès que l'on négocia pendant le » cours du pontificat d'Alexandre VIII, pour faire cesser » le refus des bulles. Ce pontife voulut, à l'exemple de » son prédécesseur, que ceux des évêques nommés qui » avoient assisté à l'assemblée de 1682, fissent une ré- » tractation authentique du décret qu'il supposoit qu'elle » avoit fait sur la puissance ecclésiastique.

» Le Roi se croyoit bien fondé à refuser cette rétrac- » tation, et ses ministres représentèrent plusieurs fois par » ses ordres au pape Alexandre VIII, que l'assemblée » de 1682 n'avoit point fait un décret, mais seulement » une simple déclaration de la doctrine du clergé du » royaume; que, s'il persistoit plus long-temps à sus- » pendre les bulles, la France seroit obligée de chercher » d'autres moyens pour donner des pasteurs à la moitié » des églises du royaume, qui étoient devenues vacantes » depuis le commencement de ce différend.

» Cette fermeté du Roi, à refuser tout ce qui pouvoit » avoir l'apparence d'une rétractation, adoucit enfin le » pape Alexandre VIII, et il se réduisit à demander que » Sa Majesté voulût bien cesser de tenir la main à l'exé-

[1] *Œuvres du chancelier d'Aguesseau*, tom. XIII, p. 418.

» cution de l'édit qu'elle avoit publié pour autoriser les
» délibérations de cette assemblée au sujet de la puissance
» spirituelle et temporelle des papes, et en assurer Sa
» Sainteté par une lettre de sa main ; et que de plus, pour
» sauver l'honneur de la Cour de Rome, qui ne vouloit
» pas avouer d'avoir prétendu aussi long-temps, sans
» nulle raison, une rétractation de la part des évêques
» nommés qui avoient été de l'assemblée, ils lui écrivis-
» sent une lettre d'honnêteté, que l'on pût regarder à
» Rome comme une satisfaction, et qui contînt au moins
» des assurances *qu'ils n'avoient pas eu intention de rien*
» *définir ni régler, dans cette assemblée*, *qui pût déplaire*
» *au saint Siége.*

» Le Roi voulut bien se prêter à ce tempérament, et l'on
» traita pour concerter le projet de la lettre proposée.
» Mais cette négociation, qui sembloit ne dépendre que
» du choix de quelques expressions, qui pussent égale-
» ment convenir de part et d'autre, traîna en longueur.
» La Cour de Rome vouloit toujours que les lettres des
» évêques nommés continssent au moins deux ou trois
» termes qui pussent être regardés comme une réparation
» de l'offense prétendue ; et le Roi avoit un grand intérêt
» à rejeter ces expressions qui auroient été interprétées à
» Rome comme une renonciation aux anciennes maximes
» du royaume et aux libertés de l'Eglise gallicane. »

Mécontent de la fermeté du Roi, Alexandre VIII re-
prit ses premiers sentiments, conformes à ceux de son
prédécesseur ; il dressa le 4 août 1690, une *constitution*
« par laquelle il cassoit et annuloit, de son propre mou-
» vement et en vertu de sa pleine puissance, les délibéra-
» tions et résolutions de l'assemblée de 1682, tant sur la
» régale, que sur la puissance ecclésiastique, les décla-
» rant dès lors et à jamais nulles et de nulle valeur..... »

Mais il n'osa pas rendre cette bulle publique, et ce ne
fut que le 30 janvier 1691, veille de sa mort, qu'il la

communiqua aux cardinaux, et ordonna qu'elle fût affichée dans Rome*.

La nouvelle de cette bulle n'arriva en France qu'avec celle de sa mort; et Louis XIV ne crut pas devoir faire usage de son autorité contre une constitution qui n'étoit revêtue d'aucune des formes nécessaires pour lui donner en France le caractère de l'autorité.

« Ce prince crut même devoir retenir le zèle du parlement; il fit venir le premier président, et lui dit qu'il » pouvoit présumer que cette constitution n'avoit pas été » faite, puisqu'il ne l'avoit reçue que par des voies indirectes; que si le pape l'avoit effectivement publiée la » veille de sa mort, comme on le disoit, cet acte marquoit » clairement la foiblesse de l'esprit d'un homme mourant, et étoit si défectueux qu'il tomberoit de lui-même; » qu'il y avoit lieu de croire que les cardinaux assemblés » pour l'élection du nouveau pape, ne donneroient leurs » suffrages qu'à celui d'entre eux qui auroit toutes les dispositions nécessaires pour rétablir au plus tôt une parfaite intelligence entre la France et la Cour de Rome. » Qu'il souhaitoit en conséquence que le parlement gar-

[1] *Œuvres du chancelier d'Aguesseau*, tom. XIII.

* C'est au sujet de cette bulle que Bossuet s'exprime ainsi (chap. X de sa *Dissertation preliminaire de la Defense des quatre articles.*) :

« On nous parle d'une protestation d'Alexandre VIII, qui proscrit, dit-on, » la *Déclaration* du clergé de France. Cette protestation n'est point venue » jusqu'à nous par les voies ordinaires. Mais n'importe, ne disputons point, » et supposons-la véritablement émanée de ce pape. Qu'en pourra-t-on conclure? Je supplie nos adversaires de la lire et la relire, telle qu'elle a été répandue dans le public, de l'examiner scrupuleusement, d'en peser toutes » les expressions; et je suis sûr qu'ils n'y trouveront pas un seul mot qui tende » à imputer aux Français une doctrine fausse. Cependant si nous avions enseigné une doctrine, ou suspecte dans la foi, ou erronée, ou hérétique, ou » schismatique, il étoit essentiel de ne pas supprimer cette circonstance principale de l'accusation. Or je puis assurer, avec autant de confiance que de » vérité, que l'auteur de la *Protestation* évite avec un soin tout particulier les » différentes qualifications dont on a coutume de flétrir les doctrines erronées » ou perverses. »

» dât le silence sur les copies informes qui s'en étoient
» répandues.

» Les choses se passèrent à Rome ainsi que le Roi l'avoit
» espéré. Le cardinal Pignatelli fut élu pape sous le nom
» d'Innocent XII. Il parut, dès le commencement de son
» pontificat, dans les dispositions que la France pouvoit
» souhaiter; et il en assura le Roi par un bref de sa main.

» On reprit la négociation sur les termes qui devoient
» former le projet de la *lettre* qui devoit être écrite à Sa
» Sainteté par les évêques nommés qui s'étoient trouvés à
» l'assemblée de 1682. Le Roi voulut bien que ceux qui
» n'y avoient pas assisté, reçussent dès lors leurs bulles;
» et l'on convint qu'elles ne seroient plus refusées aux
» autres, après qu'ils auroient écrit à Sa Sainteté la *lettre*
» dont il s'agissoit de concerter le projet.

» Toutefois, plusieurs discussions prolongèrent en-
» core cette négociation, malgré le désir égal que l'on
» avoit des deux côtés de la conduire promptement à sa
» fin; mais tous les points de la lettre des évêques se trou-
» vèrent enfin réglés au mois d'août 1693; et elle fut en-
» voyée à Sa Sainteté le 14 septembre, signée de tous
» les prélats nommés qui avoient assisté à l'assemblée de
» 1682.

XXI. — Lettre des évêques au pape.

» Les termes de cette lettre étoient ménagés de ma-
» nière, qu'elle ne pouvoit être considérée que comme
» un témoignage de la douleur que ces évêques avoient
» ressentie en apprenant les préventions où le pape étoit
» entré à leur égard, à l'occasion de ce qui s'étoit passé
» dans l'assemblée tenue à Paris en 1682. Ils n'avouoient
» pas que ces préventions fussent bien fondées, et ils se
» bornoient à marquer que tout ce qui avoit pu être censé
» décrété sur la puissance ecclésiastique dans ladite as-
» semblée, devoit être tenu pour non décrété, et qu'ils le

» tenoient pour tel, que de plus, ils tenoient pour non » délibéré tout ce qui avoit pu être censé y avoir été dé- » libéré au préjudice des droits des églises, leur intention » n'ayant pas été de faire aucun décret, ni de porter pré- » judice aux autres églises.

» Le Roi avoit bien voulu, dès le commencement du » nouveau pontificat, suspendre les ordres qu'il avoit » donnés en 1682 dans toutes les écoles du royaume, de » n'enseigner et de ne soutenir sur la puissance spirituelle » et temporelle des papes, que la doctrine contenue dans » les quatre propositions établies dans l'assemblée du » clergé, Sa Majesté laissant à cet égard une entière li- » berté, de même que sur plusieurs autres questions qui ne » touchent point à la foi, et que l'on abandonne à la dis- » pute des écoles.

» Dans le même temps que les évêques, qui attendoient » des bulles, écrivirent au pape la lettre dont on étoit » convenu, le Roi lui écrivit de sa main, le 14 septembre » 1693, la lettre suivante

XXII. — Lettre de Louis XIV à Innocent XII.

» Très-saint Père, j'ai toujours beaucoup espéré de » l'exaltation de Votre Sainteté au pontificat pour les » avantages de l'Eglise, et de l'avancement de notre sainte » religion. J'en éprouve présentement les effets avec » bien de la joie dans tout ce que Sa Béatitude fait de » grand et d'avantageux pour le bien de l'un et de l'autre. » Cela redouble en moi mon respect filial envers Votre » Béatitude. Comme je cherche de le lui faire connoître » par les plus fortes preuves que j'en puis donner, je suis » bien aise aussi de faire savoir à Votre Sainteté que j'ai » donné les ordres nécessaires pour que les choses conte- » nues dans mon édit du 22 mars 1682, touchant la dé- » claration faite par le clergé de France, à quoi les con- » jonctures passées m'avoient obligé, ne soient pas

» observées; et que, désirant que non-seulement Votre » Sainteté soit informée de mes sentiments, mais encore » que tout le monde connoisse par une marque particu- » lière la vénération que j'ai pour ses grandes et saintes » qualités, je ne doute pas que Votre Béatitude n'y ré- » ponde par toutes les preuves et démonstrations envers » moi de son affection paternelle. Je prie Dieu cepen- » dant qu'il conserve Votre Sainteté plusieurs années au » régime et gouvernement de son Eglise. Ecrit à Ver- » sailles, le 14 septembre 1693. »

Quelques expressions de cette lettre pourroient faire supposer que Louis XIV consentoit à renoncer à la doctrine constante de l'Eglise de France, dont les quatre Articles n'offroient qu'une déclaration plus précise et plus solennelle*. Ce seroit bien mal juger ses principes et ses intentions. Il les a manifestés lui-même avec au-

* Il paroît que la lettre de Louis XIV et celle des évêques au pape Innocent XII avoient induit en erreur quelques ecclésiastiques, qui se persuadoient que le Roi et l'église de France avoient abandonné les sentiments exposés dans la *Déclaration* de 1682. Ils paroissoient même se repentir d'avoir professé des opinions qu'on supposoit désavouées et rétractées par ces deux lettres.

C'est ce qu'il est facile d'observer dans une réponse de M. Tronson, supérieur général de Saint-Sulpice, à M. Balsa, directeur du séminaire de Clermont.

Nous avons assez fait connoître, dans *l'Histoire de Fénélon*, l'admirable sagesse avec laquelle M. Tronson savoit unir dans toutes les circonstances et sur toutes les questions, l'exactitude des principes à la plus éminente piété. Cette réponse de M. Tronson à M. Balsa en offre un nouveau témoignage aussi honorable pour lui que pour la congrégation dont il étoit le chef, et dont il attestoit les sentiments et les règles de conduite.

Paris, 13 janvier 1694.

« Ce que le clergé de France, ou plutôt quelques évêques, ont témoigné au » pape, dans la lettre qu'ils lui ont écrite, ne doit vous donner aucun scru- » pule sur ce que vous avez fait. Qu'y a-t-il de plus juste, que des enfants qui » ont déplu à leur père lui en témoignent du regret? Tout ce qu'ils disent ne » touche point la vérité des propositions, et laisse les choses dans l'état où elles » étoient avant la déclaration du Roi et les propositions du clergé. Vous avez » eu assez de fondement et de raison pour agir comme vous avez fait. Ainsi ne

tant d'énergie que d'exactitude, dans sa lettre du 7 juillet 1713 au cardinal de la Trémoille.

« Le pape[1] Clément XI, successeur d'Innocent XII, » avoit cru pouvoir se prévaloir de cette lettre de » Louis XIV et de celle que les évêques nommés avoient » écrite en 1693 pour obtenir leurs bulles : et il préten- » doit la faire regarder comme une obligation de la part » du Roi, d'empêcher qu'on ne soutînt dans son royaume » les propositions de l'assemblée de 1682.

» L'abbé de Saint-Aignan, que le Roi venoit de nom- » mer à l'évêché de Beauvais, avoit soutenu, en 1705 » ces mêmes propositions dans une thèse publique ; et le » pape fit entendre qu'il ne pouvoit lui donner des bulles » s'il ne se portoit auparavant à rétracter ces propositions

» Mais Louis XIV jugea qu'il ne pouvoit faire parler » au pape avec trop de force pour lui faire envisager les » suites fâcheuses qui pourroient résulter d'un pareil re- » fus, et il en écrivit en ces termes, le 7 juillet 1713, au » cardinal de la Trémoille, chargé de ses affaires à » Rome. »

XXIII. — Lettre de Louis XIV au cardinal de la Trémoille : 7 juillet 1713.

» On ne trouvera pas que depuis l'accommodement » que je fis en 1693 avec le pape Innocent XII, il y ait » eu la moindre difficulté à l'expédition des bulles d'au- » cun de ceux qui ont soutenu dans leurs thèses les » propositions conformes aux maximes de l'Eglise de » France.....

[1] *Mémoires du chancelier d'Aguesseau*, tom. XIII, p. 424.

» songez plus au passé, et, pour l'avenir, arrêtez-vous aux sentiments com- » muns que l'on enseignoit ordinairement en Sorbonne. »

Il est assez remarquable que M. Tronson exprimoit dès 1694, et presque dans les mêmes termes, l'opinion que Bossuet a développée depuis, avec au- tant d'érudition que d'étendue, dans le célèbre ouvrage où il a défendu la *Dé- claration* de 1682, comme l'expression de la doctrine constante et immémo- riale de la faculté de théologie de Paris.

» Le pape Innocent XII et son successeur, qui gou-
» verne aujourd'hui si saintement l'Eglise de Jésus-Christ,
» ont compris tous deux qu'il étoit de leur sagesse de ne
» pas attaquer en France des maximes que l'on y regarde
» comme fondamentales, que l'on y suit comme celles
» de l'Eglise primitive, et que l'Eglise gallicane a con-
» servées inviolablement sans y souffrir aucune altération
» pendant le cours de tant de siècles.

» Ils ont aussi jugé qu'il étoit de leur équité d'observer
» exactement le concordat. Suivant sa disposition, il fau-
» droit que les sujets que je nomme aux bénéfices, fussent
» convaincus d'hérésie, pour donner au pape une juste
» raison de leur refuser des bulles : et Sa Sainteté est
» trop éclairée pour entreprendre de déclarer hérétiques
» les maximes que suit l'Eglise de France.

» Le pape Innocent XII ne me demanda pas de les
» abandonner, lorsque je terminai avec lui les différends
» commencés sous le pontificat d'Innocent XI; il savoit
» que cette demande seroit inutile; et le pape actuel,
» qui étoit alors un de ses principaux ministres, sait
» mieux que personne que l'engagement que j'ai pris se
» réduisoit à ne pas faire exécuter l'édit de 1682.

» On lui a supposé, contre la vérité, que j'ai contre-
» venu à l'engagement pris par la lettre que j'écrivis à
» son prédécesseur; car je n'ai obligé personne à sou-
» tenir contre sa propre opinion les propositions du clergé
» de France. Mais il n'est pas juste que j'empêche mes
» sujets de dire et de soutenir leurs sentiments sur une
» matière qu'il est libre de soutenir de part et d'autre,
» comme plusieurs autres questions de théologie, sans
» donner la moindre atteinte à aucun des articles de foi.

» Sa Sainteté n'est donc pas fondée à se plaindre que
» je manque aux engagements que j'ai pris avec son pré-
» décesseur; mais j'aurois moi-même de trop justes sujets
» de me plaindre qu'elle ne satisferoit pas aux concor-

» dats faits entre le saint Siége et ma couronne, si elle » persistoit à refuser des bulles à un sujet dont la doctrine » ne peut être reprise. Je ne puis sans peine envisager les » suites d'un semblable refus, et je m'assure qu'un pape » aussi plein de zèle et de lumières en sera lui-même assez » frappé pour se désister d'une prétention toute nouvelle, » et sur laquelle je ne puis admettre aucun expédient. »

Le chancelier d'Aguesseau ajoute « que la lecture de » cette dépêche détermina le pape à donner les bulles de » l'évêché de Beauvais à l'abbé de Saint-Aignan, sans » exiger de lui aucun désaveu, ni aucune satisfaction des » propositions de l'assemblée du clergé de 1682*. »

Quoi qu'il en soit, « la lettre de Louis XIV à Inno- » cent XII fut le sceau de l'accommodement entre la Cour » de Rome et le clergé de France. » Les notes manuscrites de l'abbé Fleury nous apprennent que trois projets de la lettre des évêques au pape furent présentés et soumis à l'examen des archevêques de Paris, de Reims, du coadjuteur de Rouen (Colbert), et de Bossuet. Un de ces projets fut adopté, et ce fut, à peu de chose près, celui que Bossuet avoit approuvé et corrigé.

Il eût été à désirer que l'abbé Fleury eût fait connoître avec plus de précision ce qui appartient véritablement à Bossuet dans le projet de la lettre des évêques au pape. Il est vraisemblable qu'il ne s'attacha qu'aux expressions les plus essentielles, et qu'il se montra assez indifférent sur les formules de respect et de soumission que les circonstances, l'amour de la paix et les sentiments que l'Eglise de France a toujours professés, domandoient pour le saint Siége.

* Ce ne fut cependant qu'au mois de septembre suivant que Clément XI accorda ces bulles. Nous avons rapporté dans l'*Histoire de Fenelon* une lettre tres-forte, qu il écrivit au sujet de cette affaire, et qui fut mise sous les yeux du pape. Il paroît qu'elle ne contribua pas peu à fixer les irrésolutions de Clément XI, et à prévenir les suites fâcheuses d'un refus qu'il auroit été difficile à la Cour de Rome d'appuyer de motifs raisonnables.

Au reste, Bossuet a exposé lui-même son opinion sur cette lettre et sur l'interprétation qu'elle devoit recevoir, dans le chapitre X de la *dissertation préliminaire de la défense de la déclaration du clergé.* « Peut-on dire, écrit » Bossuet, qu'Innocent XII, ce pontife plein de bonté » et d'inclination pour la paix, ait exigé de nos pré- » lats qu'ils rétractassent leur doctrine, comme étant » ou erronée, ou schismatique, ou fausse? non, puisque » nos évêques lui écrivirent simplement en ces termes : » Nous n'avons eu aucun dessein de faire une décision. » Voilà tout ce qu'ils condamnent, voilà tout ce que le » pape leur ordonne de détester. Le pape, dis-je, veut » qu'ils ne regardent pas la décision comme un décret, » un jugement épiscopal, en prenant ces mots dans le » sens ci-dessus expliqué et la lettre d'excuse par laquelle » ils se justifièrent sur ce seul article, apaisa tellement » Sa Sainteté, que depuis ce temps elle n'a pas cessé de » donner à la France, à l'exemple de ses prédécesseurs, » des preuves de son affection et de sa bienveillance*. »

L'affaire de la régale et la déclaration sur la puissance ecclésiastique n'étoient pas les seuls objets qui avoient occupé l'attention et excité le zèle de Bossuet dans la mémorable assemblée de 1682.

Il avoit toujours été révolté des honteux relâchements de quelques casuistes modernes sur les points les plus essentiels de la morale évangélique, et même de la morale naturelle. Mais son zèle étoit réglé par la sagesse. On

* Bossuet s'exprimoit avec la même franchise dans ses entretiens particuliers sur quelques expressions de cette lettre, que les ultramontains affectoient de traduire comme une rétractation; il disoit, et tout le monde peut dire avec lui :

« Que cette lettre n'étoit rien, puisqu'elle ne touche pas au fond de la doc- » trine, et qu'elle n'a aucun effet, puisqu'elle n'est que de quelques particu- » liers, contre une delibération prise dans une assemblée générale du clergé, » et envoyée par toutes les églises et dans toutes les universités, sans qu'il se » soit rien fait au préjudice. » *Mts. de Ledieu.*

ne l'entendit jamais se livrer à ces déclamations virulentes, dont les hérétiques se faisoient ensuite des titres pour insulter à l'Eglise romaine. Bossuet servoit bien mieux la religion et la vérité, en recherchant avec une patience inépuisable les moyens les plus réguliers et les plus appropriés aux circonstances, pour extirper dans leur racine ces monstrueuses conceptions de quelques imaginations déréglées, qui étoient un sujet de scandale pour les âmes religieuses, et de triomphe pour les esprits corrompus.

XXIV. — Bossuet provoque la condamnation des casuistes.

Dès le moment où Bossuet apprit l'exaltation d'Innocent XI, il augura favorablement des dispositions d'un pontife recommandable par sa piété[1]. Il rédigea un projet de lettre qui sembloit supposer qu'elle étoit écrite au nom de plusieurs évêques de France. Il y exposoit au pape la corruption qu'on s'efforçoit d'introduire dans la morale chrétienne par des raffinements et des subtilités absolument opposés à la sainteté et à la simplicité de l'Evangile. Il exhortoit Innocent XI à suivre l'exemple d'Alexandre VII, qui avoit déjà frappé d'anathème les propositions les plus condamnables de ces indéfinissables casuistes. Nous n'avons point retrouvé ce projet de lettre de Bossuet; mais l'abbé Ledieu, qui l'avoit sous les yeux[2], nous apprend « qu'elle étoit écrite en latin, et qu'elle étoit si » belle, qu'elle méritoit d'être rendue publique. »

On ne peut guère douter que cette lettre n'ait contribué à exciter le zèle d'Innocent XI, et n'ait influé sur la condamnation que ce pontife porta en 1679, en proscrivant soixante-cinq propositions des nouveaux casuistes.

Mais les décrets d'Alexandre VII et d'Innocent XI, émanés du tribunal de l'Inquisition, n'étoient point et ne pouvoient pas être reçus en France. Cependant les protestants se prévaloient du silence de l'Eglise gallicane

1 Mts. de Ledieu. — 2 *Ibid.*

pour lui reprocher l'espèce d'indifférence avec laquelle elle laissoit violer les principes les plus sacrés de la morale évangélique. Plusieurs évêques de France avoient à la vérité opposé des censures sévères à ces coupables excès ; mais ces décisions particulières et isolées ne pouvoient avoir autant de force et d'autorité, qu'une censure prononcée au nom de l'Eglise de France tout entière.

Aussitôt que Bossuet vit l'assemblée de 1682 en activité, il proposa l'établissement d'une commission chargée spécialement de l'examen de la morale. L'assemblée applaudit unanimement à un projet si digne d'elle ; et M. de Harlay lui-même plaça Bossuet à la tête de cette commission.

Il s'occupa [1] aussitôt à recueillir toutes les propositions qui méritoient d'être censurées. Il les vérifia lui-même dans les auteurs dont elles étoient extraites ; il traça un plan où toutes les matières se trouvoient classées suivant l'ordre des préceptes du Décalogue ; il plaça sous chacun de ces préceptes les propositions des casuistes qui leur étoient contraires ; et il attacha à chaque proposition les notes et les qualifications qu'il présumoit devoir être énoncées dans la censure.

Il fit plus ; il composa pour l'instruction des membres de l'assemblée plusieurs traités particuliers sur les points les plus importants, que les casuistes s'étoient efforcés d'obscurcir par leurs déplorables subtilités. Ce fut dans cette vue, et en cette occasion, qu'il composa son traité sur l'*usure*, où il établit dans huit propositions, la doctrine de l'Eglise sur cette matière ; les principes des *probabilistes* furent discutés et réfutés dans un autre traité. Il donna sur l'amour de Dieu des règles et des maximes qui rappeloient aux chrétiens l'obligation que leur impose ce précepte, le premier, le plus saint et le plus naturel de tous les préceptes.

[1] Mts. de Ledieu.

A l'exemple du concile de Trente, il joignit à la censure des propositions des chapitres de doctrine où il exposoit les principes et les règles que la parole de Dieu et la nature même prescrivent sur les devoirs les plus essentiels de la vie chrétienne et sur toutes les parties de la morale.

Ce grand travail étoit précédé d'une préface, où il en développoit tout le plan, et en démontroit la nécessité; il avoit fait entrer dans cette préface les plus magnifiques éloges de l'Eglise romaine, et des papes Alexandre VII et Innocent XI, qui avoient déjà porté de pareilles censures*.

Bossuet avoit si bonne opinion du zèle d'Innocent XI pour l'honneur de la religion et de l'Eglise, qu'il aimoit à se persuader que les divisions actuelles du saint Siége et de la Cour de France n'empêcheroient pas le pape de donner la sanction de son autorité à une censure qui seroit reçue avec applaudissement dans toutes les parties de l'Eglise. C'étoit dans cette confiance qu'il écrivoit à Rome au théologien du cardinal d'Estrées (M. Dirois)[1] : « Vous pouvez être certain que nous irons très- » modérément, tâchant de parler de sorte que le saint » Siége puisse confirmer ce que nous ferons, et changer » en bulles les décrets de l'Inquisition, dont l'autorité, » comme vous savez, ne fait point loi ici; de sorte que » notre intention est de préparer la voie à une décision, » qui nous donne la paix ici, et y affermisse éternelle- » ment la règle des mœurs. »

La commission du clergé avoit déjà examiné et approuvé toutes les parties du plan de Bossuet; il étoit prêt à en faire le rapport à l'assemblée, et la censure alloit

[1] Le 6 mars 1682.

* On trouve tout ce travail de Bossuet pour l'assemblée de 1682, dans le tom. III de ses *Œuvres posthumes*, et tome XXVI, *Edition de Gauthier frères*, p. 179 et suiv.

être portée, lorsqu'elle reçut ordre de se séparer le 29 juin 1682.

On ne peut que se livrer à des conjectures sur les motifs qui portèrent Louis XIV à rompre si brusquement une assemblée qui avoit si bien mérité de l'Eglise, du Roi et de la France : on attribua dans le temps cette résolution imprévue aux représentations du cardinal d'Estrées, chargé alors des affaires de France à la Cour de Rome.

Ce ministre fit valoir avec beaucoup d'art toutes les considérations qui devoient inviter le Roi à se renfermer dans les mesures de modération et de fermeté qu'il s'étoit prescrites, et qui avoient si heureusement rempli toutes les vues de sa sagesse et tous les intérêts de sa politique.

Le droit de régale, étendu sur toutes les églises du royaume avec l'aveu et le consentement du clergé lui-même, la déclaration de l'assemblée sur la puissance ecclésiastique, le dévouement entier et absolu de toute l'Eglise de France à un monarque dont elle connoissoit l'amour sincère pour la religion, le concert de tous les ordres du royaume pour le maintien de sa dignité et des justes droits de sa couronne; tout avertissoit l'Europe, et Rome en particulier, qu'un prince qui avoit rempli tous ces grands objets avec autant de sagesse que de bonheur, n'avoit rien à redouter des ennemis ou des envieux de sa puissance.

Louis XIV avoit voulu se défendre contre Innocent XI; mais il n'avoit jamais eu la pensée ni de l'attaquer, ni de l'humilier. Il étoit au contraire pénétré de respect pour les droits légitimes du saint Siége, et pour les vertus du pontife qui y étoit placé; et le cardinal d'Estrées n'eut pas de peine à lui persuader qu'après avoir montré avec tant d'éclat toute l'étendue de son pouvoir, il étoit digne de sa piété de s'arrêter avec l'Eglise gallicane elle-même à ces bornes saintes et vénérables qu'elle venoit de replacer sur leurs antiques fondements. Le cardinal ajoutoit

qu'il étoit à craindre que l'assemblée ne se livrât peut-être, par excès de zèle, à de nouvelles discussions qui achèveroient d'aigrir le pape et ses conseils, et qu'il paroissoit plus convenable à la dignité du Roi d'abandonner au cours ordinaire des négociations les différends qui restoient encore à régler entre les deux puissances.

Ces considérations paroissoient plausibles, et elles se trouvoient conformes aux principes et aux sentiments habituels de Louis XIV.

Il paroît aussi, si l'on en croit l'abbé Ledieu, que le cardinal d'Estrées voulut en cette occasion favoriser les jésuites, qu'il affectionnoit.

Ces religieux se voyoient obligés à leur tour de se défendre contre cette même assemblée, dont le père de la Chaise avoit secondé avec zèle les premiers mouvements. La plupart des propositions dont Bossuet provoquoit la condamnation étoient extraites des ouvrages de plusieurs casuistes de leur société. Il étoit d'autant plus affligeant pour elle d'avoir à expier les torts de quelques-uns de ses membres, que l'on convient généralement que nul ordre religieux ne se rendit plus recommandable par la régularité des mœurs et par la sévérité de son régime.

XXV. — Elle est suspendue par la séparation de l'assemblée.

La séparation imprévue de l'assemblée affligea Bossuet, mais ne le découragea pas. Il étoit si pénétré de la nécessité de venger l'honneur de l'Eglise catholique, compromis par les maximes des casuistes, qu'il prit le parti d'envoyer tout son travail à Rome. Il se flattoit que le pape l'adopteroit, et lui imprimeroit le sceau de l'autorité du saint Siége sous la forme d'une bulle solennelle, qui pourroit être reçue dans tous les pays catholiques.

Il expose sa pensée, ses espérances et ses vues dans une lettre à M. Dirois, en date du 13 juillet 1682[1].

[1] *Œuvr. de Bossuet*, tom. XLIV, p. 261 et suiv. (*Edit. de Gauthier frères.*)

« On m'avoit chargé dans la commission de faire un » projet de censure et un de doctrine. Nous prétendions » par là donner une pleine instruction à nos prêtres contre » ces damnables doctrines, dont presque tous les livres » de morale sont infectés depuis près de cent ans. Notre » intention étoit d'envoyer le tout au pape, principale- » ment la censure, pour en demander la confirmation à » Sa Sainteté, et la supplier de nous la donner; ou, en » tout cas, de censurer les propositions par une bulle en » forme, que nous eussions reçue avec toutes les marques » de respect qu'on peut jamais rendre au saint Siége.

» Nous avions réduit en chapitres les propositions pour » une plus grande commodité. Les qualifications pro- » jetées étoient fortes, mais modérées, et sans rien ou- » trer; soutenues presque toutes par des passages précis » de l'Ecriture, et par une doctrine qui eût éclairé l'es- » prit. C'étoit du moins notre dessein.

» Le corps de doctrine eût achevé ce que la censure seule » n'auroit pas pu faire; parmi les propositions condam- » nées, nous aurions mis toutes celles d'Innocent XI; et » celles d'Alexandre VII; nous n'en aurions omis que » quelques-unes, ou qui n'étoient point dans nos mœurs, » ou que nous ne jugions pas à propos d'étaler ici aux hé- » rétiques, qui en auroient fait des sujets de raillerie....

» On n'eût pas pu s'empêcher de marquer qu'on désiroit » sur ces matières un décret dans une autre forme que » celle qui a paru; car vous savez qu'on ne peut jamais » reconnoître ici le tribunal de l'Inquisition; mais on l'eût » fait avec tout respect, et seulement pour ne point don- » ner un titre contre nous.....

» Voilà le projet, qui apparemment auroit été suivi, » puisqu'on en étoit déjà convenu avec M. de Paris, et » avec les meilleures têtes de l'assemblée. C'est de quoi » j'ai voulu vous instruire, pour que vous puissiez, en » tant que vous pourrez, exciter les prélats de la Cour de

» Rome à achever l'ouvrage d'Alexandre VII et d'Inno-
» cent XI ; car, encore que ce qu'ont fait ces deux papes
» soit grand, ce n'est rien faire *que de laisser soupirer en-*
» *core la probabilité*, déjà entamée à la vérité, mais tou-
» jours venimeuse quoique traînante, et qui bientôt se
» rétablira si on ne l'achève....

» Mandez-nous les nouvelles courantes sur la paix
» (avec le Cour de Rome). Nous souhaitons qu'elle soit
» prompte, *et qu'on n'ait jamais besoin de nous rassembler*
» *pour de si malheureux sujets.* »

Mais Innocent XI étoit si exaspéré contre l'assemblée de 1682, qu'on ne put jamais le faire consentir à adopter un travail qui étoit l'ouvrage de cette assemblée. Bossuet sentit lui-même qu'on insisteroit vainement auprès d'un pontife aigri par ses préventions. « Pour la morale,
» écrivoit-il, je conçois bien que ce n'est pas le temps
» d'en parler à Rome ; il faut vider les autres affaires au-
» paravant. »

Mais nous verrons Bossuet reprendre ce grand ouvrage au bout de dix-huit ans, et le conduire à sa perfection dans l'assemblée de 1700.

XXVI. — L'assemblée de 1682 approuve le livre de l' *Exposition.*

Bossuet eut l'honorable satisfaction de voir l'assemblée de 1682 imprimer le sceau de son approbation à son *Exposition de la foi catholique ;* elle proposa cet ouvrage comme une des méthodes les plus utiles à l'instruction des herétiques. Ce fut en cette occasion que M. de Harlay, qui s'étoit refusé jusqu'alors à attacher son nom à tant de noms illustres que Bossuet comptoit parmi ses approbateurs, se vit en quelque sorte forcé par le vœu de l'assemblée à rendre cet hommage tardif au mérite d'un tel ouvrage.

FIN DU LIVRE SIXIÈME.

HISTOIRE

DE BOSSUET.

LIVRE SEPTIÈME.

GENRE DE VIE DE BOSSUET DANS SON DIOCÈSE ET DANS SON INTÉRIEUR.

I. — Bossuet prend possession de l'évêché de Meaux. 1682.

Bossuet n'avoit pas attendu la clôture de l'assemblée de 1682 pour aller prendre possession de l'évêché de Meaux. Aussitôt que l'affaire de la régale eût été terminée à la satisfaction du Roi et du clergé, l'assemblée crut devoir suspendre ses séances pour préparer et méditer sa *déclaration sur la puissance ecclésiastique*. Bossuet profita de ce court intervalle pour se rendre à Meaux, et il y arriva le 7 février 1682, accompagné de l'évêque de Tournai*.

L'installation de Bossuet eut lieu le dimanche 8 février (jour de la Quinquagésime), et le lendemain fut consacré aux cérémonies d'usage. Il se retira ensuite à Germigny, maison des évêques de Meaux, pour se préparer pendant quelques jours à ouvrir lui-même le carême dans sa nouvelle église. Il revint le mercredi matin à Meaux, et se

* Gilbert de Choiseul, nommé d'abord à l'évêché de Comminges en 1644, et ensuite à celui de Tournai en 1671, mourut à Paris en 1689, âgé de soixante-seize ans.

rendit à la cathédrale, où il donna les *cendres* à un peuple immense que cette cérémonie si religieuse et si morale avoit conduit aux pieds de son nouvel évêque.

Ce fut en cette circonstance que, montant pour la première fois dans sa chaire épiscopale, Bossuet prit avec son peuple l'engagement de se consacrer tout entier à son instruction; il annonça en présence de l'archevêque de Reims et des évêques de Tournai, de La Rochelle* et de Luçon**, qui avoient voulu orner le cortége de Bossuet dans la cérémonie de son installation, qu'il prêcheroit lui-même dans son église toutes les fois qu'il officieroit pontificalement.

Jamais aucune affaire de quelque nature qu'elle fût, jamais aucune considération de bienséance ne l'empêcha de se rendre à Meaux aux approches des fêtes solennelles. Il ne crut pas même que ses fonctions de premier aumônier de madame la Dauphine fussent une excuse suffisante pour le dispenser d'une obligation qu'il regardoit comme le premier de ses devoirs. Il prenoit alors congé de la Cour, et retournoit à Meaux en laissant aux autres officiers de la chapelle le soin de le suppléer dans ses fonctions***.

Le premier séjour de Bossuet à Meaux ne put être que d'une courte durée. L'assemblée de 1682 alloit reprendre

* Henri-Marie de Laval de Bois-Dauphin, nommé à l'évêché de Saint-Paul-de-Léon en 1651, et à celui de la Rochelle en 1661, mort le 22 novembre 1693, âgé de soixante-quatorze ans.

** Henri de Barillon, né en 1639, nommé à l'évêche de Luçon en 1671, mort le 7 mai 1699, à l'âge de soixante-onze ans.

*** Bossuet avoit rempli avec une telle assiduité la loi qu'il s'étoit faite d'officier exactement dans son église, à toutes les fêtes solennelles, qu'après sa mort le chapitre de Meaux, dans un procès qu'il eut avec l'abbé Bossuet, héritier de son oncle, au sujet des réparations de l'église, fit entrer les réparations des ornements dans l'état de ses réclamations. Le chapitre représenta « que feu M. de Meaux avoit usé les ornements les plus riches de son église, » en officiant lui-même aux dix-sept fêtes solennelles de chaque année; et » demandoit en conséquence cinq mille francs. »

ses séances, et proclamer sa célèbre *déclaration sur la puissance ecclésiastique;* et on a vu toute la part qu'il a eue à ce grand ouvrage.

II. — Voyages de Bossuet à la Trappe.

Mais à peine l'assemblée fut elle séparée au mois de juin 1682, que Bossuet se crut libre de se consacrer exclusivement au gouvernement de son diocèse. Ce fut pour mieux s'y disposer, qu'il exécuta alors le dessein qu'il avoit formé depuis long-temps d'aller se recueillir quelques jours dans les déserts de la Trappe.

Il vouloit puiser dans les entretiens de son ami l'abbé de Rancé, et dans la sainte et austère discipline des religieux qui avoient embrassé sa réforme, le courage, la force et la piété qu'il se proposoit de porter dans l'exercice de ses fonctions épiscopales.

Pendant le cours de son épiscopat, Bossuet a fait, à différentes époques, huit voyages à la Trappe*. Il disoit « *que c'étoit le lieu où il se plaisoit le plus après son dio-* » *cèse.* » Il assistoit à tous les exercices de la communauté. Il étoit le premier levé pour les matines pendant les huit jours que duroit ordinairement son voyage de la Trappe. Il montra la même assuidité jusqu'à l'âge de soixante-neuf ans, quoiqu'il joignît à ses veilles toute l'austérité de la vie d'un religieux; ce ne fut qu'à l'un de ces derniers voyages qu'il se permit de faire usage d'un peu de vin[1]. « Il trouvoit un charme particulier dans les » manières dont on y célébroit l'office divin. Le chant

[1] Mts. de Ledieu.

* Le premier en 1682; le second en 1684 avec l'abbé Fleury; le troisième en 1685 avec l'abbé de Langeron. Ce fut pendant ce voyage qu'il composa l'*Avertissement* de son *Catéchisme*, daté de Meaux du 6 octobre 1686; le quatrième en 1687 avec l'abbé Fleury et l'évêque de Mirepoix; le cinquième en 1689; le sixième en 1690, le septième en 1691 avec l'ancien évêque de Troyes (Bouthilier); et le huitième en 1696 avec l'abbé de Langle, depuis évêque de Boulogne.

» des psaumes, qui venoit seul troubler le silence de cette » vaste solitude, les longues pauses des Complies, les » sons doux, tendres et perçants du *Salve Regina* lui in- » spiroient une sorte de mélancolie religieuse. »

L'abbé de Rancé admiroit encore plus Bossuet en le voyant assister à tous les offices du jour et de la nuit, s'asseoir à la même table, et se mêler à tous les exercices des religieux. Un si grand exemple étoit fait pour animer leur courage; et sa réforme recevoit une nouvelle approbation de l'autorité d'un tel évêque. Avant vêpres, on prenoit un peu l'air à la promenade sur l'étang, ou dans les bois qui environnoient ce désert. Alors Bossuet et l'abbé de Rancé se séparoient du groupe des religieux, pour s'entretenir ensemble : spectacle fait pour offrir un vaste sujet de méditation à ceux qui en étoient témoins, en pensant que l'un de ces deux hommes s'étoit arraché à l'ivresse des plaisirs, et avoit renoncé à toutes les faveurs de la fortune pour habiter les tombeaux; et que l'autre, enlevé à la retraite où il avoit vécu jusqu'à quarante-trois ans, se trouvoit jeté au milieu des Cours.

L'abbé de Rancé regardoit les voyages de Bossuet à la Trappe comme de véritables grâces de la Providence. Au mois d'août 1699, se croyant près de sa fin, il disoit à l'abbé de Saint-André, depuis grand-vicaire de Meaux : « Je mourrai content, si je puis le voir ici encore une » fois, et recevoir sa sainte bénédiction*. »

III. — De l'ouvrage de l'abbé de Rancé.

Au moment où l'assemblée de 1682 venoit de se séparer, le hasard fit tomber entre les mains de Bossuet le manuscrit d'un ouvrage de l'abbé de la Trappe sur la sainteté et les devoirs de la vie monastique. L'abbé de Rancé s'y étoit uniquement proposé l'instruction des re-

* L'abbé de Rancé ne mourut que l'année suivante (le 27 octobre 1700), âgé de soixante-seize ans.

ligieux de son monastère. Mais Bossuet jugea que le mérite d'un tel ouvrage ne devoit pas être renfermé dans l'enceinte d'un cloître entièrement séparé du monde ; il crut qu'il pouvoit et qu'il devoit servir à l'édification de toute l'Eglise. Il écrivit à l'abbé de la Trappe « qu'il exi-» geoit absolument qu'il le rendît public, et qu'il se char-» geoit lui-même de le faire imprimer ; qu'au surplus il » seroit inutile qu'il s'y opposât, parce qu'il en avoit une » copie à lui, dont il répondoit. »

L'abbé de Rancé paroît avoir opposé une résistance sincère aux premières instances de Bossuet ; il ne céda qu'à regret et par un sentiment de déférence au vœu d'un juge si éclairé en matière de religion. Ce fut en effet Bossuet qui présida lui-même à tous les détails de l'impression ; et l'on voit par sa correspondance qu'il eut des préventions à combattre et des oppositions à vaincre, avant même que l'ouvrage fût devenu public.

« Hier [1] j'entretins amplement M. l'archevêque de Paris » de la commission que vous m'aviez donnée pour lui. Je » lui dis que j'avois lu le livre sans votre participation, » et que j'avois cru absolument nécessaire de l'imprimer, » tant pour le bien qu'il pouvoit faire à l'Eglise et à tout » l'ordre monastique, que pour éviter les impressions qui » s'en seroient pu faire malgré vous. Par-là il entendit la » raison par laquelle vous n'aviez pas pu le lui commu-» niquer. Cela se passa bien. Je lui ajoutai que vous par-» liez avec toute la force possible de la perfection de » votre état retiré et solitaire, mais avec toutes les pré-» cautions nécessaires pour les mitigations autorisées par » l'Eglise, et pour les ordres qu'elle destinoit à d'autres » emplois. Tout cela se passa bien ; il reçut parfaitement » toutes les honnêtetés que je lui fis de votre part, et » écouta avec joie ce que je lui dis sur les marques, non-

[1] Lettre de Bossuet à l'abbé de Rancé, du 6 février 1683 ; *Œuvres de Bossuet*, tome XLIV, page 275 et 276. (*Edition de Gauthier frères.*)

» seulement de respect, mais encore de l'attachement et » de la tendresse que je vous avois vus pour lui. »

Bossuet voulut même donner une espèce d'autorité à l'ouvrage, et le prémunir contre les attaques qui sembloient le menacer, en y attachant son approbation et celles de l'archevêque de Reims et de l'évêque de Grenoble, depuis le cardinal le Camus.

Mais quelque imposant que fût un pareil témoignage, le traité *de la sainteté et des devoirs de la vie monastique* excita une discussion assez vive entre le savant Mabillon et l'abbé de la Trappe. Mabillon crut trouver dans l'interdiction que l'abbé de Rancé prononçoit contre les religieux qui se livroient à l'étude des sciences, une espèce de censure contre la congrégation dont il étoit membre, et qui a élevé tant de monuments utiles à la religion et aux lettres.

Cette différence d'opinion entre deux religieux qui se rapprochoient plus dans leur amour pour la religion et l'Eglise, qu'ils n'avoient de conformité dans le caractère et dans le goût des mêmes études, produisit plusieurs écrits, où peut-être l'on mit des deux côtés un excès de chaleur*. Il eût été facile de prévenir, dès l'origine, une discussion sans objet et sans utilité, si l'on eût voulu observer avec Bossuet la sage distinction qu'il établit entre l'état solitaire et retiré auquel l'abbé de Rancé s'étoit voué, et qui étoit le seul pour lequel il avoit rédigé ses instructions, *et les ordres religieux que l'Eglise a destinés à d'autres emplois*. Peut-être l'abbé de la Trappe avoit-il trop négligé d'exprimer cette distinction; et Mabillon avoit pu se croire justement fondé à réclamer contre une opinion qui empruntoit une grande autorité du nom et des

* Dom Thuilier, ami et confrère de Mabillon, en écrivant l'histoire de cette contestation, suppose tous les torts du côté de l'abbé de Rancé; et dom Gervaise, ami et confrère de l'abbé de la Trappe, a prétendu montrer que son adversaire n'en avoit pas été entièrement exempt.

vertus du réformateur de la Trappe, et pouvoit jeter une espèce de défaveur sur tout l'ordre de saint Benoît.

IV. — Lettre de Bossuet sur l'adoration de la Croix.

Ce fut dans un de ses voyages à la Trappe, que Bossuet eut occasion de voir le frère Armand, nouveau catholique. C'étoit un gentilhomme françois, réfugié en Hollande, où il s'étoit attaché au service du prince d'Orange. La lecture de quelques ouvrages de Bossuet avoit commencé par lui donner des doutes, et finit par le disposer à goûter sa doctrine. Il revint en France, fit abjuration, se retira à la Trappe, et fut admis à faire des vœux, après que sa vocation eut été long-temps éprouvée. L'abbé de Rancé s'étoit singulièrement attaché à ce nouveau prosélyte, qui avoit beaucoup d'esprit, et qui avoit fait de grands sacrifices pour se réunir à la religion catholique. Il voulut même lui donner un témoignage de son affection paternelle, en lui faisant prendre le nom d'*Armand**, à l'époque où il émit ses vœux solennels. L'abbé de Rancé le fit connoître à Bossuet, et l'autorisa à s'entretenir avec ce prélat sur des matières de religion. Il obtint ensuite permission de lui écrire, et de lui proposer ses doutes ; c'est ce qui donna lieu à une réponse que Bossuet lui fit de Versailles le 17 mars 1691, et qui a été publiée sous le titre de *Lettre de monsieur l'évêque de Meaux, sur l'adoration de la croix*[1] ; elle fut imprimée en 1692.

Dans cette lettre, Bossuet montre l'intention que s'est proposée l'Eglise, en rendant de si grands honneurs au signe de la rédemption des hommes. « L'Eglise, en mon-
» trant la croix, a ramassé sous cette simple figure toutes
» les merveilles de la mort de Jésus-Christ. Là, comme
» dans un langage abrégé, tout ce que le Sauveur a fait

[1] *Œuvres de Bossuet*, tom. XXXIV, p. 51 et suiv. (*Edit. de Gauthier frères.*)

* Armand étoit le prénom de l'abbé de Rancé.

» pour nous se retrace à notre cœur et à notre pensée.
» Des volumes entiers ne rempliroient pas ce qui est ex-
» primé par ces deux signes, par celui *de la croix*, qui
» nous dit tout ce que nous devons à Jésus-Christ, et par
» celui de nos soumissions, qui exprime au dehors tout
» ce que nous sentons pour lui....

» Quels honneurs, dit Bossuet, ne rend-on pas en
» public au livre de l'Evangile....? Les protestants eux-
» mêmes prêtent leurs serments sur le livre de l'Evangile.
» Par ces honneurs on témoigne son attachement, non
» pas à l'encre et au papier, mais à la vérité éternelle qui
» nous y est representée. Je n'ai encore trouvé personne
» d'assez insensé pour accuser ces pratiques d'idolâtrie.
» Je demande à présent, qu'est-ce donc que la croix,
» sinon l'abrégé de l'Evangile, tout l'Evangile sous un
» seul signe et sous un seul caractère....

» Il ne faut qu'une seule chose pour confondre les es-
» prits contentieux; c'est que le culte extérieur n'est qu'un
» langage pour signifier ce qu'on ressent au dedans. Si
» donc à la vue de la croix tout ce que je sens pour Jésus-
» Christ se réveille, pourquoi à la vue de la croix, ne
» donnerois-je pas toutes les marques extérieures de mes
» sentiments.....?

» Les protestants traitent ce culte de superstitieux,
» parce qu'il n'est pas commandé; et ils sont si grossiers
» qu'ils ne songent pas que le fond de ces sentiments
» étant commandé, les marques si convenables que nous
» employons pour les exciter, ne peuvent être que loua-
» bles et agréables à Dieu et aux hommes....

» Voilà pour ce qui regarde *les choses*, après quoi c'est
» une trop basse chicane de disputer *des mots*. En parti-
» culier celui d'*adorer* à une si grande étendue, qu'il est
» ridicule de le condamner sans en avoir déterminé tous
» les sens. On *adore* Dieu, et en un certain sens on n'*a-*
» *dore* que lui seul. »

Bossuet rapporte ensuite un grand nombre d'exemples de l'usage que l'Ecriture elle-même fait du mot *adorer*, sans qu'il se présente à l'esprit de qui que ce soit l'idée du même culte que l'on rend à Dieu, et qui doit être réservé à Dieu seul.

Bossuet s'explique ensuite avec sa raison supérieure, et sa mesure ordinaire sur le culte qu'on rend dans quelques lieux aux larmes et au sang de Jésus-Christ.

«Savoir, dit Bossuet, s'il reste quelque part ou de ce sang » ou de ces larmes, c'est ce que l'Eglise ne decide pas. » Elle tolère même sur ce sujet les traditions de certaines » églises, sans qu'on doive trop se soucier de remonter » à la source. Tout cela est indifférent et ne regarde pas » le fond de la religion. Je dois seulement vous avertir » que le sang et les larmes que l'on garde comme étant » sortis de Jésus-Christ, ne sont ordinairement que du » sang et des larmes qu'on prétend sortir de certains cru- » cifix dans des occasions particulières, et que quelques » églises ont conservés en mémoire du miracle ; pensées » pieuses, mais que l'Eglise laisse pour telles qu'elles » sont, et qui ne font ni ne peuvent faire l'objet de la foi.»

Malheureusement celui à qui cette instruction si sage et si raisonnable étoit adressée, ne persévéra pas dans les sentiments qui lui avoient mérité l'estime de Bossuet et l'affection de l'abbé de Rancé.

Prêt à se renfermer dans les soins qu'alloit exiger de lui le gouvernement de son diocèse, Bossuet crut devoir rendre publics deux ouvrages qu'il avoit composés avant d'être nommé évêque de Meaux.

Le premier est la relation de sa *Conférence avec le ministre Claude*. On a vu les raisons qui le forcèrent à faire imprimer cette Relation en 1682, et qu'il ne s'y détermina que pour rétablir la vérité des faits, dont le ministre Claude s'étoit singulièrement écarté dans le récit qu'il en avoit fait de vive voix et par écrit.

V. — Traité de la communion sous les deux espèces.

Le second ouvrage que Bossuet fit imprimer en 1682, est son *Traité de la Communion sous les deux espèces*[1].

Jurieu avoit fait paroître en 1681 un écrit sur la matière de l'*Eucharistie*. Il y attaquoit l'usage qui a prévalu dans l'Eglise catholique de ne donner la communion aux laïques que sous une seule espèce. Bossuet crut devoir réfuter cet ouvrage ; le sujet n'étoit, pour ainsi dire, que la discussion de quelques faits historiques ; par cette raison même elle étoit plus propre à faire impression sur l'esprit de la multitude. On se rappeloit encore l'espèce de fureur avec laquelle les hussites et les Bohémiens avoient combattu pour la communion *sous les deux espèces*.

Luther, qui leur succéda, se montra bien éloigné d'attacher la même importance à cette controverse. Lors même qu'il eut levé l'étendard de la révolte contre l'Eglise romaine, il ne parloit jamais qu'avec horreur de Jean Hus et de Jérôme de Prague. Il méprisoit souverainement Carlostadt, et tous ceux qui regardoient la communion *sous une ou sous deux espèces* comme une affaire importante. Il rangeoit cette dispute *parmi les choses de néant*, et se moquoit de Carlostadt *qui mettoit la réformation dans ces bagatelles*.

Cet homme, toujours extrême, porta l'extravagance jusqu'à dire et écrire : « Si un concile, par hasard, or-
» donnoit ou permettoit de sa propre autorité les deux
» espèces, nous ne les voudrions pas prendre. Mais
» alors, en dépit du concile et de son ordonnance, nous
» n'en prendrions qu'une, ou nous ne prendrions ni
» l'une ni l'autre, et maudirions ceux qui prendroient les
» deux par l'autorité d'un tel concile et d'un tel décret. »

Mais il n'en fut pas de même de Calvin, plus profond dans ses combinaisons et plus haineux dans ses ressenti-

[1] *Œuvres de Bossuet*, tom. XXXII, p. 403. (*Edition de Gauthier frères.*)

ments. L'exemple des Bohémiens lui rappeloit que cette misérable dispute étoit un moyen puissant d'agiter la multitude, et il ne manqua pas de représenter la soustraction du calice comme un des grands crimes de l'Eglise romaine.

A l'exemple de Calvin, Jurieu venoit de répéter dans son écrit sur *l'eucharistie* tout ce qui avoit été dit et réfuté mille et mille fois sur cette matière ; et ce fut pour forcer les calvinistes dans ce foible et dernier retranchement, que Bossuet composa son *Traité de la communion sous les deux espèces*. C'est alors qu'on vit s'engager, pour la première fois, ce long combat d'écrits polémiques entre deux hommes, dont l'un étoit assurément bien peu digne de lutter contre l'autre, et où l'on vit constamment le génie et la raison aux prises avec le délire et la fureur.

De toutes les questions qui séparent les protestants de l'Eglise romaine, il n'en est pas qui souffre moins de difficulté, et qu'il soit plus facile d'éclaircir que celle *de la Communion sous une ou sous deux espèces*.

Il ne s'agit au fond que d'un point de discipline, sur lequel on ne peut contester à l'Eglise le droit de changer sa pratique, comme, de l'aveu même des protestants, elle l'a changée et a pu la changer dans l'usage du baptême.

Mais à l'époque où Bossuet écrivoit, les ministres protestants se voyoient en quelque sorte forcés de donner à la question de la communion *sous les deux espèces* plus d'importance qu'ils ne lui en accordoient peut-être eux-mêmes. Les instructions d'un grand nombre d'évêques et de théologiens avoient fait connoître les véritables sentiments de l'Eglise romaine sur une multitude d'usages particuliers qui n'appartiennent point au fond même de la doctrine. On n'osoit plus reproduire toutes ces triviales accusations de superstition et d'idolâtrie, dont les théologiens protestants avoient bercé les peuples du seizième

siècle. Plus toutes ces ridicules imputations leur échappoient, plus ils s'attachoient fortement à maintenir la communion *sous les deux espèces*. C'étoit là une pratique sensible aux yeux de la multitude ; et ils la regardoient comme le seul signe de ralliement qui pût encore leur assurer des disciples.

Bossuet entreprit de leur enlever cette dernière ressource, et il écrivit son *Traité de la communion sous les deux espèces*.

Dans ce traité, Bossuet oppose aux protestants la pratique de l'Eglise, qui dans tous les temps, en remontant jusqu'aux siècles des martyrs, où, de l'aveu général, le christianisme étoit encore dans toute sa pureté primitive, a fréquemment administré la communion *sous une seule espèce*.

Bossuet leur opposoit encore un raisonnement qui n'admettoit aucune réplique de leur part, puisqu'il étoit fondé sur leurs propres principes et sur leurs propres exemples.

Les protestants conviennent en effet avec les catholiques qu'on n'est point obligé de faire dans l'administration des sacrements tout ce que Jésus-Christ a fait en les instituant.

C'est par cette raison qu'ils ne plongent pas dans l'eau ceux qu'ils baptisent, quoique Jésus-Christ ait dit, *Baptisez*, c'est-à-dire, *Plongez*, et qu'il ait été lui-même baptisé *par immersion ;* qu'ils ne donnent pas la cène à table, ni dans un souper, quoique ce soit ainsi que Jésus-Christ l'a donnée. Tout ce que Jésus-Christ a fait n'appartient donc pas à la substance du sacrement. Il faut considérer ce qui en est l'effet essentiel. Mais comment discernera-t-on ce qui constitue l'effet essentiel d'un sacrement, si ce n'est par la pratique et par le sentiment de l'Eglise.

Les prétendus réformés eux-mêmes n'ont point d'autre moyen de se conformer à l'intention principale que Jé-

sus-Christ s'est proposée dans l'institution des sacrements ; et puisqu'il y a dans l'administration du baptême et dans celle de la cène beaucoup de circonstances où ils ne se règlent ni sur l'autorité de l'Ecriture, ni sur une parfaite conformité avec ce que Jésus-Christ a fait, son exemple n'est donc pas pour eux une règle invariable ; et ils sont obligés, comme les catholiques, à se conformer à la pratique et au sentiment de l'Eglise.

« La partie la plus importante dans tous les sacrements, » dit Bossuet, c'est la parole, qui donne à l'action son ef- » fet. Jésus-Christ n'en a prescrit aucune expressément » pour l'eucharistie dans son Evangile, ni les apôtres » dans leurs épîtres. Jésus-Christ a seulement insinué, » en disant : *Faites ceci*, qu'il faut répéter ses propres » paroles, par lesquelles le pain et le vin sont changés. » Mais ce qui a déterminé invinciblement à ce sens, c'est » la tradition : c'est aussi la tradition qui a réglé les » prières qu'on doit joindre aux paroles de Jésus-Christ. »

Aussi voit-on que la communion *sous une seule espèce* s'est établie sans bruit, sans contradiction et sans plainte, de même que s'est établi le baptême par simple infusion, et tant d'autres coutumes innocentes.

On étoit si unanimement convaincu que la toute-puissance du divin instituteur avoit placé le corps dans une seule des deux espèces, qu'on céda sans contradiction aux considérations justes et raisonnables qui firent prévaloir peu à peu l'usage de ne donner la communion aux laïques que sous l'espèce du pain.

La crainte qu'on eut de répandre le précieux sang au milieu d'une multitude qui s'approchoit de la sainte table avec un empressement qui n'étoit pas exempt de confusion, surtout dans les grandes fêtes, fut probablement le premier motif qui détermina cette espèce de changement dans le rit eucharistique.

Il y avoit plusieurs siècles que les laïques ne commu-

nioient que *sous une seule espèce*, quand les Bohémiens s'avisèrent de réclamer contre cette coutume.

On ne voit pas même que Wiclef, quelque téméraire qu'il fût, en ait fait un sujet de reproche contre l'Eglise romaine.

Ce fut un maître d'école de Prague, nommé Pierre Dresde, qui le premier remua cette question. Il fut suivi de Jean Hus au commencement du quinzième siècle.

Encore doit-on remarquer que Jean Hus n'osa pas dire d'abord que la communion *sous les deux espèces* fût nécessaire; il lui suffisoit qu'on avouât qu'il étoit permis et expédient de la donner; mais il n'en déterminoit pas la nécessité; tant il étoit établi qu'il n'y en avoit aucune.

Aussi, lorsque les disciples de Calvin, dans le seixième siècle, adhérèrent par esprit de contradiction au sentiment de Jean Hus sur ce point de discipline, ne purent-ils trouver une plus haute origine que la fin du douzième siècle, pour représenter la soustraction du calice comme une sacrilége innovation de l'église romaine.

Bossuet entra ensuite dans une discussion dogmatique sur tous les caractères du sacrement de l'eucharistie, sur l'objet et la fin que Jésus-Christ s'est proposés dans son institution, et sur les effets qu'il lui a attachés. Mais le développement de toutes ces questions n'est pas de nature à entrer dans un récit historique.

Aussitôt que cet ouvrage de Bossuet fut devenu public, il excita une grande sensation parmi les protestants eux-mêmes. C'est en parlant du *Traité de la communion sous les deux espèces*, que Bayle écrivoit (et son jugement sur une pareille matière ne peut pas être suspect) : « Cet » ouvrage m'a paru fort délicat, fort spirituel, et d'une » honnêteté envers nous, qui ne peut être assez louée : » serré, judicieux, et déchargé de tout ce qui ne fait pas » à la question. »

Ce n'étoit pas sans raison que cet ouvrage répandoit

une espèce d'inquiétude générale parmi les ministres protestants. Ils ne pouvoient guère se dissimuler que le plus grand nombre de leurs prosélytes, surtout dans la classe du peuple, ne tenoit plus à leur religion que par cet acte extérieur de leur liturgie.

Ce fut dans la vue de prévenir l'impression que pouvoit produire sur la multitude le *Traité de la communion sous les deux espèces*, que deux ministres protestants entreprirent de le réfuter.

Tous les deux défendirent leur cause avec talent et habileté. « Leurs réponses, dit Bossuet, sont toutes deux » de bonne main, toutes deux vives, toutes deux sa- » vantes. » La Roque, ministre protestant à Rouen, justement estimé dans son parti, et déjà connu par un ouvrage intitulé *Histoire de l'eucharistie*, étoit auteur de la première. Le nom de l'auteur de la seconde est resté inconnu.

« Le premier, ajoute Bossuet[1], me traite avec beau- » coup plus de civilité en apparence, et l'autre affecte au » contraire je ne sais quoi de chagrin et de rigoureux. » Mais il n'importe pour le fond ; car enfin avec des tons » différents, ni l'un ni l'autre ne m'épargnent. Ils ont dé- » terré toutes les antiquités, et je puis dire que la matière » est épuisée. »

Bossuet donna à sa réponse le titre de *Défense de la tradition de la Communion sous une espèce,* et il la fonda entièrement sur leurs propres aveux, et sur les témoignages mêmes qu'ils invoquoient.

Elle est composée de deux parties ; l'objet de la première est de prouver que les protestants, étant dans l'impossibilité de déterminer par l'Evangile ce qui est essentiel à la communion, ils ne peuvent se déterminer sur cette matière que par l'autorité de l'Eglise et de la tradition.

[1] Avertissement de la *Défense de la tradition de la communion sous une espece ; Œuvres de Bossuet*, t. XXXIII, p. 5 et 6. (*Edit. de Gauthier frères.*)

Il fait voir dans la seconde que la tradition de tous les siècles, dès l'origine du christianisme, laisse la liberté d'user indifféremment d'une seule espèce, ou des deux ensemble.

Tel est le plan des deux parties qui composent cet ouvrage de Bossuet, et tel est l'état dans lequel il l'a laissé manuscrit, sans le publier.

Après sa mort, l'abbé Bossuet, son neveu, le fit comprendre au nombre des ouvrages de Bossuet qu'il fut autorisé à faire imprimer par un privilége spécial, daté de 1708, et il parut pour la première fois dans les *Œuvres posthumes*, en 1753.

Au reste, Bossuet pensoit que l'Eglise pourroit, sans inconvénient, accorder l'usage du calice aux laïques, dans les pays où cet acte de condescendance deviendroit un moyen de faciliter la réunion des protestants. Inflexible sur tout ce qui intéressoit la pureté du dogme, Bossuet étoit toujours disposé à adopter sur la discipline tous les tempéraments que la sagesse, le bien de la paix et l'intérêt de la religion paroissoient demander. Le concile de Trente avoit déjà suffisamment indiqué le véritable esprit de l'Eglise sur cette matière en autorisant par un décret formel le pape Pie IV à accorder l'usage du calice pour faire cesser le schisme qui désoloit l'Allemagne.

VI. — Bossuet est favorable à la communion sous les deux espèces en certains cas.

Appuyé sur une telle autorité, Bossuet écrivoit au père Mabillon qui se trouvoit à Rome[1] : « A ce propos, il me » vient dans l'esprit qu'il y auroit une chose qui pourroit » beaucoup, selon toutes les nouvelles que nous rece- » vons, faciliter le retour de l'Angleterre et de l'Alle-

[1] Lettre de Bossuet au Père Mabillon, 12 août 1685; *Œuvres de Bossuet*, tom. XLIV, p. 306. (*Edition de Gauthier frères.*)

» magne. Ce seroit le rétablissement de la coupe. Elle fut » rendue par le pape Pie IV dans l'Autriche et dans la » Bavière. Mais le remède n'eut pas grand effet, parce » que les esprits étoient encore trop échauffés. La même » chose accordée dans un temps plus favorable, comme » celui-ci, où tout paroît ébranlé, réussiroit mieux. Ne » pourriez-vous pas en jeter quelques paroles, et sonder » un peu les sentiments là-dessus. Je crois, pour moi, » que, par cette condescendance, où il n'y a nul incon- » vénient qu'on ne puisse espérer de vaincre après un » usage de treize cents ans, on verroit la ruine entière » de l'hérésie. Déjà la plupart de nos huguenots s'en ex- » pliquent hautement.... »

Aussitôt que Bossuet eut fait imprimer la relation de sa *Conférence avec le ministre Claude*, et son *Traité de la communion sous les deux espèces*, il se consacra entièrement à l'administration de son diocèse.

VII. — Séminaire de Meaux.

Le séminaire de Meaux fut le premier objet de ses soins et de son intérêt paternel. Il savoit que c'étoit sur ces utiles et estimables institutions, encore si récentes en France, que reposoient toutes les espérances de l'Eglise; et que c'étoit de l'esprit de cette éducation première que dépendoit en grande partie le salut des peuples confiés à ses soins.

Ce qu'il recommandoit le plus aux supérieurs de son séminaire, c'étoit d'accoutumer de bonne heure leurs élèves à parler en public, parce que le ministère de la parole est le véritable ministère évangélique que Jésus-Christ a laissé à son Eglise pour l'instruction des peuples.

C'étoit également ce qu'il recommandoit avec encore plus de force aux curés de son diocèse, lorsqu'il les réunissoit tous les ans dans ses synodes. Il les exhortoit à ne point rechercher avec affectation ou avec inquiétude

le pénible soin de donner à leurs discours une forme trop élégante et trop étudiée, dont la parole de Dieu n'a pas besoin pour toucher les cœurs. « Abandonnez-vous [1], leur » disoit Bossuet, aux seuls mouvements de la charité » chrétienne, et l'Esprit saint vous inspirera les paroles » que vous devez dire. Ce n'est pas l'homme qui parle, » qui agit, mais Dieu seul, qui se fait entendre par son » organe, et qui agit seul par sa grâce toute-puissante. »

Il attachoit une telle importance à former des pasteurs habitués à exercer le ministère de la parole, que par l'article XII de l'ordonnance qu'il rendit dans le synode de 1691, il enjoint aux curés de son diocèse, « suivant les » décrets des saints conciles, de faire, au moins tous les » dimanches et jours de fêtes solennelles, des instructions » populaires et intelligibles ; il les exhorte à éviter toute » prolixité inutile, pour ne pas ennuyer et rebuter ceux » qu'ils doivent consoler et instruire. Il déclare qu'il est » résolu de n'accorder de provisions de bénéfices qu'aux » curés qui seront capables d'instruire par eux-mêmes. »

Bossuet estimoit surtout les ecclésiastiques qui remplissoient les fonctions les plus simples et les plus habituelles de leur ministère, avec piété et avec ce recueillement extérieur qui parle aux yeux de la multitude, avant même de toucher les cœurs par l'onction de la grâce que Dieu attache aux paroles de la liturgie.

Cet homme d'un génie si élevé, et toujours occupé des plus hautes pensées et des plus profondes études, n'avoit rien négligé pour s'instruire des plus petits détails des cérémonies ecclésiastiques.

Nous apprenons par l'abbé Ledieu lui-même [2] un trait bien naïf et bien touchant de la bonté paternelle de Bossuet, et de l'importance qu'il attachoit à l'accomplissement de toutes les formes prescrites par la liturgie. Cet ecclésiastique étoit entré chez Bossuet en qualité de se-

[1] Mts. de Ledieu. — [2] *Ibid.*

crétaire, avant même d'être prêtre ; mais lorsque Bossuet le nomma son aumônier, croira-t-on que ce fut ce grand homme qui prit lui-même la peine de l'instruire de toutes les fonctions qu'il auroit à remplir en cette qualité ? Qui osera traiter une pareille attention de minutieuse, lorsque c'est Bossuet qui en donne l'exemple, pour montrer que rien ne peut être minutieux ni indifférent dans tout ce qui appartient au culte public ?

C'étoit par ce sentiment de respect pour la sainteté du ministère ecclésiastique, qu'au moment où il alloit imposer les mains à de nouveaux prêtres, il ne manquoit jamais de joindre une instruction particulière aux avis et aux prières que l'Eglise adresse à ses ministres dans la cérémonie de l'ordination.

Lorsque Bossuet disoit la messe, rien ne lui échappoit ; et lorsque son aumônier oublioit de lui présenter la mémoire de quelque saint dont la liturgie du jour prescrivoit la mention, Bossuet lui disoit[1] : « Vous oubliez telle » ou telle chose ; » et quand il doutoit et qu'on l'assuroit du contraire, il disoit à son aumônier après la messe : » au moins je m'en repose sur vous ; il ne faut manquer » en rien. »

Il évitoit cependant toute affectation minutieuse en ce genre comme en tout autre. Une longue habitude lui avoit donné cette facilité qui exclut toute hésitation et toute lenteur. « Il faut remplir toutes les cérémonies avec di- » gnité, disoit Bossuet, mais avec la mesure convenable. » Il ne faut pas ennuyer le peuple. »

Bossuet recommandoit enfin aux curés et aux vicaires des paroisses d'adresser toujours quelques paroles d'exhortation ou d'instruction aux assistants, surtout dans l'administration des sacrements du baptême, du mariage et de la communion publique. Il en donnoit l'exemple dans toutes les circonstances. Il s'attacha

[1] Mts. de Ledieu.

même plus fortement à cet usage, lorsqu'il s'occupa avec un zèle particulier de la réunion des protestants. Il croyoit qu'il n'y avoit pas de moyen plus sûr de les gagner, et de leur faire aimer le service de l'Eglise.

Il n'assistoit pas[1] habituellement aux offices publics de son église cathédrale, si ce n'étoit quelquefois le samedi à vêpres, et jamais les autres jours de la semaine. Les dimanches et fêtes il alloit assez souvent à la grand'messe et à vêpres, mais il se trouvoit toujours au sermon. Ses grands travaux, ses études continuelles et nécessaires ne lui permettoient pas d'être plus assidu.

La nature, qui avoit favorisé Bossuet de tous les avantages extérieurs, lui avoit donné une voix douce, sonore, flexible, étendue, mais en même temps grave, ferme, et telle qu'elle convenoit à un pontife digne de représenter la religion dans toute sa majesté.

Bossuet, en prenant possession de sa chaire épiscopale, avoit pris l'engagement d'annoncer lui-même la parole de Dieu à son peuple, à l'époque de toutes les fêtes solennelles de l'Eglise. Il fut fidèle à cet engagement pendant tout le reste de sa vie, jusqu'à la maladie qui le conduisit au tombeau.

Nous apprenons même par ses contemporains, qu'il n'étoit jamais plus profond et plus sublime, que dans les sermons qu'il prêchoit dans son église sur les mystères de la religion. Mais il n'écrivoit plus ses sermons, depuis qu'il étoit devenu évêque de Meaux. Il se bornoit à en indiquer légèrement le texte, le plan et quelques-unes des preuves et des autorités qui devoient servir à en développer les différentes parties.

L'abbé Fleury et l'abbé Ledieu entrèrent un jour dans son cabinet, au moment où il se disposoit à monter en chaire; ils le trouvèrent à genoux, nu-tête, un évangile à la main, recueilli dans la méditation du sujet qu'il de-

[1] Mts. de Ledieu.

oit traiter. Ce fut, le reste de sa vie, sa seule prépara-on pour annoncer la parole de Dieu[1].

« Comme c'est à la conscience, disoit Bossuet, que parlent les prédicateurs, ils ne doivent rechercher ni les faux brillants, ni des traits d'esprit, ni une vaine harmonie, mais des éclairs qui percent, un tonnerre qui émeuve, un foudre qui brise les cœurs; et où trouveront-ils ces grandes choses, s'ils ne font luire la vérité, et parler Jésus-Christ lui-même? Dieu a les orages en sa main; il n'appartient qu'à lui de faire éclater dans les nues le bruit du tonnerre. Il lui appartient beaucoup plus d'éclairer et de tonner dans les consciences, et de fendre les cœurs endurcis par des coups de foudre. S'il y avoit un prédicateur assez téméraire pour attendre ces grands effets de son éloquence, il me semble que Dieu lui dit comme à Job : *Si tu crois avoir un bras comme Dieu, et tonner d'une voix semblable, achève, et fais le Dieu tout-à-fait.* »

Bossuet se plaignoit dans les derniers temps de sa vie[2], de ce qu'un grand nombre de prédicateurs commençoient à négliger de prêcher les mystères, qu'il croyoit cependant plus nécessaire d'annoncer dans un temps où les hommes devenoient plus hardis à débiter leurs imaginations pour affoiblir la foi. Le silence des prédicateurs sur les points fondamentaux du christianisme lui paroissoit une lâcheté. Comment, disoit-il, veut-on que Jésus-Christ soit aimé, si on ne le fait connoître? »

Jusque dans sa dernière vieillesse, et parvenu déjà à te époque où ses cruelles infirmités lui permettoient à ne de se soutenir, Bossuet retrouvoit encore des forces ur monter dans sa chaire épiscopale. Nous voyons par *Journal manuscrit* de l'abbé Ledieu, que le 18 juin 02, jour de l'octave du saint Sacrement, Bossuet, âgé rs de près de soixante-quinze ans, « parla une heure

[1] Mts. de Ledieu. — [2] *Ibid.*

» entière avec une voix très-nette et très-intelligible, e
» sans aucune incommodité. Le sujet étoit la fréquente
» communion. Il exposa les prétextes qu'on allègue ordi
» nairement pour s'éloigner de ce sacrement, la crainte
» le respect, les distractions de la vie ordinaire. Il oppos
» à ces prétextes l'exemple des premiers chrétiens, qu
» communioient tous les jours; que cependant, du temp
» des premiers fidèles, les mêmes soins de la vie et le
» mêmes distractions existoient, ce qui ne les empêcho
» pas de fréquenter habituellement la sainte table. Il ex
» horta les fidèles qui l'écoutoient à suivre un si bel exem
» ple; et il demanda cette consolation à son peuple ava
» sa mort. »

C'est la dernière fois qu'il prêcha dans son église;
l'abbé Ledieu nous a conservé les paroles touchantes
paternelles qui terminèrent ce sermon. Elles sembloie
exprimer le pressentiment secret qu'avoit Bossuet que c
paroles étoient les dernières que le peuple de Meaux e
tendroit de sa bouche. « Je veux, dit Bossuet, que vo
» vous souveniez qu'un certain évêque votre pasteur, c
» faisoit profession de prêcher la vérité, et de la soute
» sans déguisement, a recueilli en un seul discours
» vérités capitales de votre salut. »

VIII. — Des Missions.

Bossuet ne se bornoit pas à prêcher dans sa cathédr
et dans les autres paroisses de son diocèse, lorsqu'i
faisoit sa visite pastorale; il fit lui-même plusieurs m
sions dans le diocèse de Meaux.

La mémoire des succès qu'il avoit autrefois obten
Metz par des missions pour la conversion des protesta
le confirma dans la pensée d'établir des missions seml
bles dans le diocèse de Meaux.

A peine y fut-il arrivé, qu'il donna une mission d
les paroisses de la ville de Meaux. Il choisit pour coo

rateur dans cette pieuse entreprise l'abbé de Fénélon, l'abbé Fleury, et des Pères de l'Oratoire, qui en avoient contracté l'obligation par le titre d'union de l'abbaye de Juilly à leur maison de la rue Saint-Honoré.

Nous remarquons avec plaisir cette circonstance : elle nous montre déjà Bossuet associant Fénélon aux actes publics de son ministère. Leur liaison remontoit aux premières années de la jeunesse de Fénélon. Bossuet s'étoit plu à cultiver ses heureuses et naissantes dispositions ; et telle est la destinée de ces deux grands hommes, qu'on ne prononce jamais leurs noms qu'avec un égal respect, lors même qu'on pense aux tristes et affligeantes discussions qui répandirent tant d'amertume sur les dernières années de leur vie*.

IX. — Des conférences ecclésiastiques.

Bossuet donna une forme plus étendue et plus régulière aux conférences ecclésiastiques, qu'il trouva établies dans son diocèse. M. Séguier, l'un de ses prédécesseurs, avoit conçu l'idée de cette utile institution. Ce prélat avoit partagé le diocèse de Meaux en dix ou douze arrondissements, dont les curés et les vicaires se réunis-

* Un manuscrit déposé à l'abbaye de Saint-Faron donne quelques détails sur cette mission.

« Le 27 février 1684, deuxième dimanche du carême, M. l'évêque de » Meaux prêcha en l'église cathédrale ; et un abbé nommé M. de la Mothe-» Fénelon fit une exhortation qu'on nomme *prière*, à cinq heures du soir, en » ladite église, M. de Meaux présent, et continua lesdites exhortations, où » l'on récitoit les prières du soir, jusqu'au 12 mars, qui étoit le quatrième » dimanche du carême, que ledit seigneur évêque prêcha, et fit les mêmes » prières à cinq heures et demie du soir ; et le lundi et mardi un autre prédi-» cateur prêcha à la même heure, et fit les mêmes prières ; le mercredi, ledit » seigneur évêque fit lui-même ladite prière, et prêcha à la même heure. Le » jeudi et le vendredi ce fut le même prédicateur du lundi ; et le samedi ce fut » M. l'abbé de Fénelon ; le dimanche de la Passion, M. l'évêque prêcha le » soir, et fit la prière : le lundi, M. de Fénelon ; le mardi, M. l'abbé Fleury ; » le mercredi, M. de Fénelon, le samedi, qui étoit le jour de Notre-Dame, » M. l'évêque. »

soient une ou deux fois tous les mois pendant la belle saison pour conférer ensemble sur les points de morale et de discipline qui devoient les diriger dans l'exercice de leur ministère.

Mais le relâchement s'étoit introduit dans cette partie du gouvernement ecclésiastique du diocèse de Meaux. M. de Ligny, successeur de M. Séguier, s'en plaignoit déjà dans une lettre pastorale de 1670; et il fit tous ses efforts pour rendre à ces conférences tous leurs avantages, et y faire renaître une utile émulation. C'est ce que Bossuet lui-même reconnoissoit vingt ans après, en attestant le grand fruit qu'elles avoient produit.

Il s'attacha à perfectionner encore davantage une institution dont il sentoit et prévoyoit mieux que personne les heureux résultats. Il voulut se charger de tracer de sa propre main l'ordre des matières qui devoient former le sujet de chaque conférence; et il se proposa d'y faire entrer successivement tous les points de morale et de discipline qui se représentent le plus souvent dans la direction des consciences et dans la conduite des âmes.

Il appuyoit par l'autorité de son exemple l'assiduité qu'il demandoit aux ecclésiastiques de son diocèse. Il étoit exact à se trouver aux conférences qui se tenoient dans sa ville épiscopale, soit qu'il fût à Meaux, soit qu'il fût à sa maison de campagne de Germigny [1]. Il se rendoit même souvent à celles des autres cantons du diocèse, sans autre motif que d'aller y présider, régler le travail des curés, et s'établir en quelque sorte le guide et le directeur de leurs études.

Ce qui étoit alors bien remarquable en Bossuet, c'étoit la simplicité qu'il montroit dans la réunion de ces différentes portions de son clergé répandues dans les campagnes, et loin du commerce des hommes. Il encourageoit ceux qui parloient, pour exciter les autres à s'exercer à

[1] Mts. de Ledieu.

parler en public avec facilité. Dans ces occasions, il ne laissoit apercevoir que la simplicité évangélique. Il leur traçoit par le langage familier et populaire qu'il adoptoit, le modèle de celui dont ils devoient eux-mêmes se servir pour parler à des hommes simples et ignorants.

Après avoir entendu la discussion des différentes matières qui formoient l'objet de la conférence, Bossuet prononçoit lui-même sa décision sur les questions difficiles, douteuses ou importantes.

On a conservé long-temps dans le diocèse de Meaux le souvenir de la décision que donna Bossuet sur un point très-important de la discipline ecclésiastique.

C'étoit dans la paroisse de Ravoy[1], prieuré, dont les Pères de l'Oratoire étoient titulaires. On y traitoit de la question de la pluralité des bénéfices. Elle fut examinée et discutée en présence de Bossuet. On la résolut par l'autorité des canons. Il loua la décision, la confirma, et l'appuya par de nouvelles preuves. Cependant l'abbaye de Saint-Lucien, et deux prieurés* qu'il possédoit avec son évêché de Meaux, formoient contre lui-même une objection très-naturelle. Il sentit bien qu'elle se présentoit involontairement à la pensée de tous ceux qui venoient d'entendre sa décision. Il ne chercha ni à la dissimuler, ni à l'affoiblir. Il prit la parole, et déclara hautement que sa conduite personnelle sembloit démentir les maximes qu'il venoit d'établir et de consacrer si solennellement. « Il exposa[2] ingénûment les raisons qui le » portoient à présumer qu'il étoit dans le cas d'une légi- » time dispense; qu'il se trouvoit chargé par une dispo- » sition marquée de la Providence, de l'instruction d'un » grand nombre de protestants, qui s'adressoient à lui » non-seulement en France, mais de toutes les parties

[1] Mts. de Ledieu. — [2] *Ibid.*

* Le prieuré du Plessis-Grimaux et celui de Gassicourt, d'un revenu assez médiocre.

» de l'Europe ; que dans ce grand nombre il se trouvoit » beaucoup de ministres ; qu'il étoit non-seulement obligé de les recevoir chez lui pour leur donner une retraite, mais encore de leur donner des secours, sans » lesquels ils seroient exposés à des regrets ou à des séductions, dont la charité vouloit qu'on les garantît ; » qu'il falloit aider des fugitifs qui demandoient à revenir » dans le royaume, et à qui tous les moyens manquoient, » parce qu'ils avoient perdu leurs biens en abandonnant » leur patrie, et qu'ils renonçoient aux avantages qu'ils » trouvoient et qu'ils pouvoient espérer dans les pays » étrangers ; que c'étoient quelquefois des familles entières, dont il falloit faciliter le retour, et qu'il étoit » nécessaire encore de faire subsister jusqu'à ce qu'ils » pussent, ou rentrer dans leurs biens, ou obtenir des » bienfaits du Roi ; que les revenus de son évêché ne le » mettant point en état de subvenir à tant de nécessités, » il avoit cru pouvoir profiter de la ressource que lui mettoient en main des bénéfices dont il consacroit les revenus à l'usage le plus utile à l'Eglise, et à l'œuvre de » charité la plus pressante. »

Bossuet n'avoit assurément pas besoin d'une pareille apologie. Sa conduite publique et privée le justifioit assez aux yeux de toute l'Eglise. Personne n'ignoroit en France et même dans toute l'Europe, que Germigny étoit un asile toujours ouvert, et presque toujours rempli de ministres, ou de protestants distingués, qui venoient puiser dans les lumières de ce grand homme la solution de leurs doutes, et dans sa générosité, les secours que leur situation rendoit indispensables *.

X. — Visites pastorales.

Bossuet a été peut-être celui de tous les évêques qui, pendant tout son épiscopat, s'est montré le plus exact à

* Voyez les *Pièces justificatives* (n.° 1).

visiter son diocèse, malgré les travaux de tous les genres, et les affaires importantes qui ont rempli sa vie.

Il croyoit ne devoir s'en rapporter qu'à lui-même, pour acquérir toutes ces connoissances de détails, dont la variété est soumise à des circonstances locales, souvent même à des coutumes et à des dispositions singulières, qui exigent un emploi sage et mesuré du zèle, de la charité et de l'autorité.

C'est surtout dans les visites pastorales que se déploient d'une manière plus sensible aux regards, et sous une forme plus touchante, la dignité et la charité du ministère épiscopal. Les honneurs, dont la piété ou la coutume se sont plu à environner les évêques dans ces occasions solennelles, les montrent aux yeux de la multitude sous un point de vue plus élevé, et impriment à leur autorité un caractère plus imposant. Lorsqu'on les voit ensuite descendre de leur chaire épiscopale pour entrer dans la cabane du pauvre, offrir ou préparer des secours au malheur et à l'indigence, se conformer à l'exemple de Jésus-Christ en élevant jusqu'à eux la foible et timide enfance, pour graver dans de jeunes cœurs les premiers éléments de la religion et les premières leçons de la vertu; lorsqu'à la suite de ces soins religieux et paternels, on les voit exercer un ministère de paix, ramener l'union dans les familles, concilier les différents, calmer les haines, porter un regard attentif dans l'emploi des biens affectés au soulagement de toutes les infirmités humaines, le caractère épiscopal prend alors je ne sais quoi de touchant, d'auguste et de sacré, qui révèle sa divine institution. Combien de fois n'a-t-on pas vu des vieillards se plaire à conserver un long souvenir de ces pompes religieuses, et aimer à se rappeler l'époque où, jeunes encore, ils furent encouragés et distingués par leur évêque, et surtout par un évêque chargé d'années et de vertus!

Bossuet a tracé lui-même une belle image du ministère

épiscopal dans ses jours de force et de foiblesse, de triomphes et de contradictions.

« L'Eglise est fille du Tout-Puissant[1] : mais son père, » qui la soutient au dedans, l'abandonne souvent au de» hors; et, à l'exemple de Jésus-Christ, elle est obligée » de crier dans son agonie : *Mon Dieu, mon Dieu, pour» quoi m'avez-vous délaissée........?* Semblable à une » épouse désolée, l'Eglise ne fait que gémir : étrangère, » et comme errante sur la terre, où elle vient recueillir » les enfants de Dieu sous ses ailes, le monde, qui s'ef» force de les lui ravir, ne cesse de traverser son pèleri» nage. Mère affligée, elle a souvent à se plaindre de ses » enfants qui l'oppriment. On ne cesse d'entreprendre » sur ses droits sacrés. Sa puissance céleste est affoiblie, » pour ne pas dire tout-à-fait éteinte. On se venge sur » elle de quelques-uns de ses ministres, trop hardis usur» pateurs des droits temporels. A son tour, la puissance » temporelle a semblé vouloir tenir l'Eglise captive, et » se récompenser de ses pertes sur Jésus-Christ même. » On ne songe pas au don particulier qu'a reçu l'ordre » apostolique.... Ce don nous est-il seulement accordé » pour annoncer la sainte parole, ou pour sanctifier les » âmes par les sacrements? N'est-ce pas aussi pour po» licer les églises, pour y établir la discipline, pour ap» pliquer les canons inspirés de Dieu à nos saints prédé» cesseurs, et accomplir tous les devoirs du ministère » ecclésiastique? »

C'est aux évêques comme aux magistrats que Bossuet adresse ces belles paroles : « Tout[2] l'univers a les yeux » sur vous; affranchis des intérêts et des passions, sans » yeux, comme sans mains, vous marchez sur la terre, » semblables aux esprits célestes, ou plutôt images de » Dieu, vous en imitez l'indépendance. »

[1] Oraison funèbre du chancelier le Tellier; *Œuvres de Bossuet*, t. VIII, p. 200 et suiv. (*Edition de Gauthier frères.*) — [2] *Ibid.* p. 199.

Bossuet ne se refusoit à aucun genre de fatigue et de travail dans le cours de ses visites pastorales [1]. Il recevoit à la confirmation tous ceux qui lui étoient présentés par les curés, et qu'ils jugeoient suffisamment instruits pour recevoir ce sacrement.

Il avoit l'attention, pour ne pas arracher le peuple à ses travaux, de placer toujours ses visites aux époques de l'année où il est le moins occupé, à Noël, à Pâques, à la Pentecôte. Il y trouvoit d'ailleurs l'avantage de le voir mieux disposé par les instructions religieuses qui accompagnent ces grandes solennités de l'Eglise.

Au milieu de ce travail et de ce mouvement d'esprit et de corps, son extérieur n'annonçoit que le calme et le recueillement de la religion, il étoit appliqué tout entier aux actes de son ministère ; aucune circonstance extérieure ne venoit le distraire de son attention. Jamais il ne parloit, jamais il ne portoit ses regards errants autour de lui. Il abandonnoit aux ecclésiastiques qui l'accompagnoient, le soin de régler toutes les dispositions nécessaires pour établir l'ordre et la décence au milieu de ce concours nombreux. Pour lui, il demeuroit, pour ainsi dire, renfermé dans le sanctuaire de ses pensées. Sa gravité, sa patience et sa modestie imprimoient le respect à tous les assistants. On pouvoit observer facilement combien il étoit pénétré de la sainteté des fonctions qu'il alloit remplir.

Bossuet [2] n'étoit pas naturellement porté à entrer dans la discussion des comptes des fabriques. Il avoit toujours eu une espèce d'aversion singulière pour ces sortes de détails. Mais comme cette partie étoit cependant un des devoirs de son ministère, il confioit l'examen et la vérification des comptes des fabriques à l'un des grands-vicaires ou des archidiacres qui l'accompagnoient; et lorsqu'il s'élevoit quelque difficulté, on venoit lui en faire

[1] Mts. de Ledieu. — [2] *Ibid.*

le rapport; il écoutoit les parties, et tranchoit ensuite d'autorité toutes ces discussions.

XI. — Des hôpitaux.

Il apportoit cependant une attention particulière à l'administration des hôpitaux de son diocèse. C'étoit alors qu'il se croyoit obligé d'entrer dans les recherches les plus minutieuses pour tout ce qui concernoit le traitement des malades et la nourriture des pauvres. Il s'attacha, autant qu'il le put, à en confier le soin aux sœurs de la Charité.

L'hôpital général de Meaux, recevoit de lui chaque année des aumônes abondantes; et, dans une année de disette, il les augmenta avec une telle profusion, que son intendant, inquiet et effrayé, crut devoir l'exhorter à les modérer. La réponse de Bossuet fut : « Pour les dimi-» nuer, je n'en ferai rien; et pour faire de l'argent à cette » occasion, je vendrai tout ce que j'ai. »

C'est ce que rapporte l'abbé Ledieu, présent à cet entretien. Il continua donc à répandre ses aumônes avec la même abondance, et, pour mieux assurer l'exécution de ses ordres, il voulut assister lui-même à la distribution des secours de tous les genres qu'il avoit destinés aux malheureux.

XII. — Des synodes.

Pendant les vingt-deux années de son épiscopat, Bossuet n'en laissa écouler aucune sans tenir un synode. Il ne dérogea qu'une seule fois à cette règle invariable, ce ce fut l'année (1703) qui précéda sa mort. Il conserva même jusqu'au dernier moment l'espérance de remplir un devoir si cher à son zèle. Presque mourant sur un lit de douleur, il ne céda qu'à regret à la violence des maux qui le retenoient à Paris.

Plusieurs de ces synodes furent remarquables par des ouvrages importants qu'il y publia.

Ce fut dans le synode de 1686 qu'il publia son *Catéchisme;* dans ceux de 1688 et 1691, différentes ordonnances; en 1695, les trente-quatre articles d'Issy; en 1699, le bref d'Innocent XII, portant condamnation du livre des *Maximes des saints;* en 1700, la *Censure du clergé de France contre la morale relâchée*, et sa *première Instruction sur les promesses de l'Eglise*.

Après dix ans d'expérience et d'observations, Bossuet rédigea des *Statuts synodaux*. Jusqu'alors, c'est-à-dire jusqu'en 1691, on ne trouve de lui que deux *ordonnances synodales*, l'une sur la *résidence des curés*, qu'il publia au synode de 1688, et l'autre touchant l'*habit des ecclésiastiques*, publiée au synode de 1690. Elles se trouvent comprises dans le recueil des *Statuts synodaux* qu'il promulgua en 1691.

Ces statuts renferment trente-trois articles dont les dispositions embrassent tout ce qui est le plus propre à maintenir la régularité du clergé, et à assurer l'instruction du peuple.

Les curés peu fidèles à leurs devoirs, et qui n'avoient point profité des avis charitables que Bossuet leur avoit donnés en particulier, recevoient en plein synode les reproches que leur indocilité avoit rendus nécessaires.

Il n'est personne qui ne sente l'impression profonde que devoit laisser dans tous les esprits cette espèce de monition canonique, prononcée par Bossuet devant tout son clergé assemblé. La censure d'un tel évêque avoit bien plus de force dans l'opinion que toutes les procédures et tous les jugements des tribunaux.

Il paroît même que Bossuet s'étoit fait de cette règle de conduite une maxime de gouvernement ecclésiastique. L'abbé Fleury, dans des notes manuscrites qu'on nous a conservées, rapporte lui avoir souvent entendu dire : « Il » faut qu'un évêque instruise plutôt que de faire des pro- » cédures. On n'appelle point de la parole de Dieu. »

XIII. — Sagesse et modération de Bossuet.

Il évitoit de recourir à l'autorité pour ramener à leur devoir les ecclésiastiques qui osoient s'en écarter par quelque éclat scandaleux : le poids de ses paroles suffisoit le plus souvent pour changer les cœurs et prévenir de nouveaux scandales[1]. Ce ne fut qu'à la fin de sa vie, peu de mois avant sa mort (juillet 1703)[1], qu'il se vit dans la nécessité de demander une lettre de cachet pour éloigner de sa paroisse un curé dont la présence y étoit un sujet continuel de trouble et de division. Nous devons ajouter que ce curé étoit déjà condamné à donner sa démission par deux sentences des officialités de Meaux et de Paris, dont il éludoit depuis long-temps l'exécution par des appels interminables à la primatie de Lyon, et à la grand'chambre du parlement de Paris : et nous voyons par les manuscrits de l'abbé Ledieu, que ce ne fut pas sans peine qu'il crut devoir en cette occasion déroger à ses principes.

XIV. — Dignité et impartialité de Bossuet.

Nous ne croyons pas avoir besoin de dire que Bossuet avoit un sentiment trop juste et trop éclairé de la dignité de son caractère et de sa supériorité personnelle, pour subordonner ses principes de gouvernement à des préventions de corps ou de parti. Ce genre de mérite, qui n'auroit pas dû en être un pour un évêque, étoit cependant remarquable dans un temps où des considérations plus ou moins raisonnables déterminoient à une sorte de préférence, lors même qu'elles ne conduisoient pas à une opposition plus ou moins déclarée. Bossuet s'est exprimé lui-même à cet égard avec une franchise que sa conduite habituelle n'a jamais démentie[2]. Il se promenoit un jour sur la terrasse de Germigny avec le père Riberolles, de

[1] Mts. de Ledieu. — [2] Notes manuscrites de Vinslou.

la congrégation de Sainte-Geneviève, et supérieur de son séminaire. « On parloit de certains évêques qui étoient » déclarés pour les jésuites, et d'autres pour les pères de » l'Oratoire. Les uns et les autres se dégradent par-là, » dit Bossuet. La foi est-elle attachée à des sociétés » particulières? N'est-elle pas dans l'épiscopat? On peut » bien dire que j'ai des amis parmi les jésuites, que j'en » ai parmi les Pères de l'Oratoire; mais on ne dira ja- » mais de moi en général, comme on le dit de quelques » évêques : Il est ami des Pères de l'Oratoire; il est ami » des jésuites. »

XV. — *Catéchisme* de Bossuet.

Le génie de Bossuet, quelque élevé qu'il fût, savoit s'abaisser quand il le falloit, pour se mettre à la portée de toutes les classes, de toutes les conditions, de tous les âges, et parler aux enfants même une langue accessible à leur foible intelligence. C'est ce qu'on peut observer dans le *Catéchisme* qu'il donna au diocèse de Meaux[1].

Un catéchisme est peut-être, dans la science de la théologie, l'ouvrage le plus difficile et le plus important que le zèle et l'amour de la religion puissent inspirer. Il doit réunir au degré le plus éminent la précision, la clarté, l'exactitude. Il ne doit pas offrir un seul mot inutile, indifférent ou équivoque. Il exige une connoissance profonde de la doctrine et de l'histoire de l'Eglise, puisée dans les sources les plus pures et les plus antiques.

Le théologien le plus consommé dans l'étude de l'Ecriture, des Pères, des conciles et des docteurs qui ont écrit sur le dogme, doit en quelque sorte se méfier de ses connoissances mêmes. Il doit se défendre, pour ainsi dire, d'un zèle exagéré pour la pureté de la doctrine. Il doit éviter de laisser apercevoir sa préférence personnelle

[1] *Œuvres de Bossuet*, tom. XXVI, (*Edition de Gauthier frères.*)

pour des opinions qu'il croit plus exactes, ou son opposition à des sentiments qu'il juge suspects ou dangereux. Un catéchisme ne doit exposer que les principes généralement admis par toute l'Eglise catholique, comme fondements de la foi. On doit en écarter toutes les questions abandonnées à la liberté des écoles, ou qui ne sont pas d'une nécessité immédiate pour le salut. Mais en même temps tout ce qui est nécessaire au salut doit être compris dans ce code abrégé de toutes les lois de Dieu et de l'Eglise. Enfin ce code si important dans l'ordre des rapports de Dieu avec l'homme et de l'homme avec Dieu, doit être exprimé dans un langage si simple, et se présenter sous une forme si facile et si naturelle, qu'il puisse se graver sans effort dans la mémoire naissante des enfants. Il doit se borner à préparer leur raison à pouvoir comprendre, lorsqu'elle sera plus développée, tout ce que la religion permet à la raison de comprendre, et à se soumettre, par un effort même de raison, à tout ce qu'elle a interdit à l'intelligence des hommes. Tel fut l'esprit dans lequel Bossuet composa son *Catéchisme*.

Il avoit observé qu'on s'étoit borné jusqu'alors à enseigner aux enfants les éléments de la doctrine chrétienne, sans leur apprendre l'histoire de la religion; connoissance cependant si indispensable pour suivre les vues de la Providence et l'ordre de ses desseins envers les hommes, pour lier le temps à l'éternité, la succession des siècles à l'origine du monde, tout ce qui est créé à tout ce qui a précédé la création, le genre humain à son auteur, la loi nouvelle à la loi ancienne, et montrer Jésus-Christ fondant de sa main divine une Eglise immortelle sur les ruines d'un temple bâti de la main des hommes.

Il est vraisemblable que jusqu'alors on avoit été arrêté par la difficulté ou par l'impossibilité apparente de renfermer tant de choses dans un ordre assez simple et assez abrégé, pour que l'intelligence d'un enfant pût les

saisir, les embrasser et s'en pénétrer. Mais il existoit un abbé Fleury, digne de concevoir la pensée de Bossuet, et capable de l'exécuter.

De même que le *Catéchisme dogmatique* demandoit un théologien aussi sage et aussi éclairé que Bossuet, le *Catéchisme historique* ne pouvoit être l'ouvrage que d'un homme profondément versé dans l'histoire de tous les âges de la religion ; et tel étoit l'abbé Fleury. Son *Catéchisme historique*, entrepris à la sollicitation de Bossuet lui-même et revêtu de son approbation, venoit de paroître depuis quelques années.

Le *Catéchisme* de Bossuet renferme, pour ainsi dire, trois catéchismes. Le premier ne s'adresse qu'à ceux qui commencent. Il se borne aux premiers éléments de la religion, et aux dispositions nécessaires pour les mettre en état de recevoir la confirmation avec les sentiments de piété et de raison compatibles avec le premier âge de la vie.

Le second catéchisme est destiné à ceux que l'on dispose à recevoir la communion. Il est beaucoup plus développé, sans jamais s'écarter de la précision nécessaire à un âge où l'on peut beaucoup apprendre, et où l'on ne peut pas tout savoir. Bossuet y expose toute la suite de la doctrine chrétienne ; et il a l'attention de la distribuer en plusieurs parties qui se lient et s'enchaînent les unes aux autres, de manière cependant à laisser des intervalles assez marqués, pour ne pas effrayer ces jeunes intelligences par l'étendue de la carrière qu'on leur présente à parcourir : méthode indispensable, en quelque genre que ce soit, pour un âge dont il faut exciter l'ardeur, en lui montrant de loin le but où il doit arriver, et dont il faut soutenir la foiblesse en lui ménageant des points de repos qui l'encouragent à de nouveaux efforts.

A ces deux catéchismes, Bossuet en ajouta un *troisième* d'un genre un peu plus relevé; et il le publia dans son

synode de 1686. Il a pour objet tout ce qui concerne l'institution des fêtes et leur célébration. C'est un exposé de toute la législation de l'Eglise sur le culte public et sur les solennités religieuses.

On observe facilement que ce n'est plus à des enfants que Bossuet se borne à parler ; il parle aux chrétiens de tout âge et de tout sexe, et il leur fait connoître tout ce qu'exige de leur part la religion qu'ils professent, et le culte qui en fait une partie si importante*.

XVI. — Instruction des *nouveaux convertis*

La revocation de l'édit de Nantes en 1685 donna une nouvelle activité au zèle de Bossuet pour l'instruction des nouveaux convertis.

Par une circonstance singulière, le diocèse de Meaux, qui avoit été le berceau du calvinisme en France, en fut aussi le tombeau. On sait que la ville de Meaux fut la première qui vit s'élever dans l'enceinte de ses murs une église prétendue réformée. Mais ce qui est peut-être moins connu, c'est que ce fut dans le diocèse de Meaux que se tint à Lisy, en 1683, sous l'épiscopat même de Bossuet, le dernier synode national assemblé avec l'autorisation du gouvernement[1]. Ce synode est non-seulement remarquable parce qu'il est le dernier qu'on ait vu en France, mais encore parce que le Roi, qui jusqu'alors s'étoit contenté d'envoyer aux synodes nationaux des commissaires protestants pour y maintenir l'ordre, nomma au synode de Lisy un commissaire catholique. Ce qu'il y eut de plus extraordinaire encore, c'est qu'on lui adjoignit un ecclésiastique pour second commissaire. Ce fut l'abbé de Saint-André**, jeune encore, et qui depuis a été grand-

[1] *Histoire de l'église de Meaux*, par dom Toussaint Duplessis.

* Le *Catechisme* de Bossuet fut imprimé en 1687.

** Il avoit trente-un ans. Il est mort en 1740, âgé de quatre-vingt-huit ans.

vicaire et official de Meaux sous le cardinal de Bissy. Il a survécu près de soixante ans à cet événement assez singulier dans la vie d'un ecclésiastique.

Ce fut en effet la seule et dernière fois qu'on a vu en France un prêtre revêtu d'une semblable commission. Ce synode se tint au mois d'août 1683, et dura environ trois semaines. Il fut composé de cinquante-quatre ministres, et présidé par Allix, le plus accrédité des ministres de Charenton. Le ministre Claude y parut, non comme membre du *synode*, mais pour lui présenter une demande particulière qui fut rejetée.

On prêchoit deux fois par jour, et les ministres qui s'étoient partagé ces prédications, les ramenoient ordinairement à la morale. Les mœurs des catholiques y étoient souvent censurées, avec circonspection néanmoins, par respect pour les commissaires du Roi. Un jour cependant le ministre Allix ne craignit point de s'abandonner à son zèle plein de fiel et d'aigreur. Mais le premier commissaire, se levant pour lui imposer silence, lui dit : « Monsieur, si vous continuez sur ce ton, je vous ferai sortir de la chaire et de l'assemblée. Apprenez à parler respectueusement de la religion que professe votre souverain. »

Lorsque Bossuet devint évêque de Meaux, il n'existoit dans son diocèse qu'environ trois mille calvinistes, dont la plupart de basse condition ignoroient les maximes les plus communes de la religion qu'ils professoient, et les premiers éléments de leur propre catéchisme. Mais ils étoient, comme il arrive presque toujours, si entêtés dans leur ignorance, qu'on ne pouvoit les instruire qu'avec beaucoup de patience dans des conférences particulières*.

* L'abbé Ledieu rapporte un trait singulier, qui donne toute la mesure de leur instruction.

« Le 15 décembre 1685, écrit l'abbé Ledieu, les Cafets, c'est ainsi qu'on appeloit les vignerons habitants du faubourg de Saint-Nicolas de Meaux,

A l'époque de la révocation de l'édit de Nantes, Bossuet établit à Meaux, dans la chapelle de son palais, des conférences réglées, où il réunissoit les nouveaux convertis.

Mais, au lieu de s'entendre et de se rapprocher, les esprits s'aigrissoient dans ces espèces de luttes publiques; elles finirent par devenir tumultueuses, et il fallut changer de plan. On substitua à ces conférences publiques des entretiens particuliers, où l'on appeloit successivement chaque famille. Bossuet se réserva l'instruction des familles de la ville et des lieux voisins. « Ce qui réussit » mieux, dit l'abbé Ledieu, et n'a pas eu néanmoins un » effet fort considérable. »

La Ferté-sous-Jouarre étoit, après la ville de Meaux, le lieu le plus considérable du diocèse, et celui où l'on comptoit le plus de protestants. Bossuet chargea trois ecclésiastiques d'y faire une mission qui dura tout l'avent. Il s'y rendit souvent lui-même pour exciter le zèle des missionnaires par sa présence et ses avis. Un ecclésiastique surnuméraire étoit uniquement destiné à l'instruction des nouveaux convertis, et à perpétuer le bien que les missionnaires avoient commencé. Il établit des institutions semblables dans les endroits principaux de son diocèse. Le prêtre qu'il y plaçoit n'étoit chargé que d'instruire et de diriger ces néophytes, dont la foi étoit encore si chancelante et si incertaine, mais qui prome

» furent trouver M. de Meaux en son palais épiscopal, pour faire abjurati
» entre ses mains. En se présentant à lui, ils le saluèrent, et lui dirent : *Je
» doutons plus, et sommes convaincus qu'il faut être catholiques, et no
» convertir entre vos mains. Mais, Monseigneur, je ne voulons pas obeir
» pape.* »

On se doute bien que Bossuet ne perdit pas son temps à raisonner avec
puissants théologiens. Il se borna à leur répondre : « *Qu'appelez-vous* OBÉ
» AU PAPE? *le Roi lui obeit bien, et moi je lui obéis.* Il n'en fallut pas dava
» tage pour achever de les convaincre. Ainsi, ils firent leur abjuration, et
» signèrent. » (*Manuscrits de Ledieu.*)

toient au moins une nouvelle génération dont la foi seroit moins équivoque et plus éclairée. Bossuet eut soin en même temps de pourvoir de maîtres et de maîtresses d'école toutes les paroisses qui en manquoient.

A la tête de tous ces établissements particuliers, il plaça comme directeur-général le sieur Chabert, ecclésiastique dont le zèle et les talents étoient éprouvés depuis quatorze ans, et avoient obtenu la confiance générale. Il le chargea d'entretenir des rapports suivis avec tous les nouveaux catholiques, de régler tout ce qui concernoit leurs mariages, et de les exhorter à remplir leurs devoirs de religion.

Il eut recours pour toutes ces institutions à la libéralité du Roi, qui avoit annoncé sa disposition à concourir au succès de ce grand ouvrage. On peut se faire une idée de ce genre de secours par un mémoire que Bossuet présenta lui-même.

Il se bornoit à demander, 1.° un honoraire pour quatre prêtres employés spécialement à l'instruction des nouveaux convertis, et il fixoit cet honoraire pour chacun d'eux à quatre cents livres ; 2.° un traitement pour trois maîtres et deux maîtresses d'école pour quelques paroisses qu'il indiquoit ; 3.° deux places aux nouvelles catholiques pour deux demoiselles qui se trouvoient sans père, sans mère et sans bien. Enfin, il supplioit le Roi de convertir en une pension annuelle la gratification de quatre cents livres qu'il avoit la bonté d'accorder à l'ecclésiastique chargé de surveiller tous ces établissements.

Tels étoient les foibles moyens que Bossuet jugeoit suffisants pour opérer de grandes choses. Les gouvernements n'ont pas toujours paru assez convaincus de tout ce qu'ils pouvoient faire de bon et d'utile avec le seul secours des instruments de la religion. Le nécessaire suffit à des hommes supérieurs aux besoins du luxe et de la mollesse. Ceux qui n'ont en vue que Dieu et la religion,

n'ont pas même besoin de la gloire humaine. Mais les gouvernements ont besoin de leur assurer pour leur propre intérêt cette espèce de considération publique, sans laquelle leur ministère perd une partie de son influence sur l'opinion des peuples. Les établissements durables, les monuments immortels sont toujours ceux qui reposent sur la religion. Le christianisme s'est etabli sans le secours des hommes et malgré la résistance des hommes, et Bossuet disoit souvent avec un sentiment profond d'admiration[1] : « Il semble que les apôtres et leurs premiers » disciples aient travaillé sous terre, pour établir tant » d'églises en si peu de temps, sans que l'on sache com» ment. »

Lorsque Bossuet jugea que les nouveaux convertis étoient assez disposés, par tant de conférences et d'instructions, à entendre la voix de leur évêque, il leur adressa une lettre pastorale en date du 24 mars 1686.

XVII. — *Lettre pastorale* de Bossuet sur la communion pascale.

L'objet de cette lettre étoit de les préparer à recevoir la communion pascale avec tous les sentiments de foi et de piété que l'Église demande pour cet auguste mystère. Mais Bossuet ne se dissimuloit pas qu'on ne devoit pas attendre de ces néophytes, à peine initiés à une doctrine qu'on leur avoit représentée sous les couleurs les plus odieuses, ces dispositions plus ou moins parfaites que l'on exige de ceux que leur éducation, leur profession, et l'expérience des maximes et des règles de l'Eglise ont dû pénétrer de bonne heure de la grandeur et de la dignité d'un tel sacrement.

Aussi Bossuet leur dit : « Nous ne[2] vous demandons » pas des perfections extraordinaires ; pourvu qu'on ap-

[1] Notes manuscrites de l'abbé Fleury. — [2] *Lettre pastorale sur la communion pascale.* Œuvres de Bossuet, tom. XXXIV, p. 46. (*Edition de Gauthier frères.*)

» porte à l'eucharistie une ferme foi, une conscience in-» nocente et une sainte ferveur, nous supporterons les » restes de l'infirmité..... » Et il rappelle l'invitation que le roi Ezéchias avoit adressée aux tribus, même schismatiques, de venir célébrer la Pâque dans le temple de Jérusalem.

Sans entrer dans aucune discussion sur les questions difficiles et obscures que les premiers réformateurs avoient agitées, Bossuet profite de cette occasion pour les désabuser des imputations ridicules dont leurs ministres les avoient sans cesse entretenus sur les prétendues idolâtries de l'Eglise romaine. Il ne s'attache même qu'à celles qui étoient de nature par leur effet sensible et extérieur à laisser plus d'impression dans leur esprit.

Il leur parle d'abord de l'un des principaux caractères de la véritable Eglise, de la succession qui fait remonter les évêques légitimes jusqu'aux apôtres. « Vous n'avez » pu vous empêcher[1], dit Bossuet, de reconnoître que » j'étois à la place de ceux qui ont planté l'Evangile dans » ces contrées. Je ne vous ai point annoncé d'autre doc-» trine que celle que j'ai reçue de mes saints prédéces-» seurs; comme chacun d'eux a suivi ceux qui les ont » devancés, j'ai fait de même..... Dans cette succession, » on n'a jamais entendu un double langage. Les évêques » séparés de notre unité ont manifestement renoncé à la » doctrine de ceux qui les avoient consacrés. Il n'en est » pas ainsi parmi nous; toujours unis à la chaire de saint » Pierre, où dès l'origine du christianisme on a reconnu » la tige de l'unité ecclésiastique, nous n'avons jamais » condamné nos prédécesseurs, et nous laissons la foi des » églises telle que nous l'avons trouvée. Nous pouvons » dire, sans crainte d'être repris, que jamais on ne mon-» trera dans l'Eglise catholique aucun changement que » dans des choses de cérémonie et de discipline, qui,

[1] *Lettre pastorale sur la communion pascale;* tom. XXXIV, pag. 7.

» dès les premiers siècles, ont été tenues pour indifférentes..... »

Les ministres protestants cherchoient à faire illusion par des textes de saint Cyprien dont ils dénaturoient le véritable sens ; mais Bossuet démontre que saint Cyprien, loin de permettre d'examiner l'Eglise par l'examen de ses dogmes, veut qu'on reconnoisse d'abord l'Eglise, et qu'on tienne pour assuré, « qu'on n'a ni la loi de Dieu [1], » ni la foi, ni le salut, ni la vie, quand on n'est pas dans » son unité..... Ainsi on a beau se vanter de réformer » l'Eglise et de la réduire à une doctrine plus pure, aussi-» bien qu'à une discipline plus régulière; loin d'être ad-» mis à prouver qu'on est dans la véritable Eglise à cause » de la vraie doctrine qu'on prétend enseigner, on est » convaincu au contraire qu'on ne peut pas avoir la vraie » doctrine, quand on n'est pas dans l'Eglise, et qu'on » veut en dresser une nouvelle.

» Et afin qu'on entende mieux de quelle Eglise saint » Cyprien a voulu parler, c'est de l'Eglise qui reconnoît » à Rome le chef de sa communion ; et dans la place de » Pierre, l'éminent degré et l'Eglise principale d'où l'u-» nité sacerdotale a tiré son origine. »

Bossuet profite ensuite d'un trait historique, qui appartenoit à un évêque de Meaux, encore plus qu'à tout autre évêque, et il s'en sert pour rappeler aux protestants l'origine récente et peu honorable de la plupart de leurs églises. Il appelle en témoignage leurs propres historiens, qui n'ont pu dissimuler qu'elles ont presque toutes été fondées par des laïques sans caractère, sans mission et sans instruction.

Il remet sous les yeux des nouveaux convertis de son diocèse ce que leurs pères avoient vu, ou du moins n'avoient pu ignorer. « Souvenez-vous [2], leur dit-il, de

[1] *Lettre pastorale sur la Communion pascale ;* tom. XXXIV, pag. 14. — [2] *Ibid.* p. 16.

» Pierre le Clerc, cardeur de laine. Je ne le dis pas par
» mépris de la profession, ni pour avilir un travail hon-
» nête, mais pour taxer l'ignorance, la présomption et le
» schisme d'un homme qui, sans avoir de prédécesseur
» ou de pasteur qui l'ordonnât, sort tout à coup de sa
» boutique pour présider dans l'église. C'est lui qui a
» dressé l'église prétendue réformée de Meaux, la pre-
» mière formée en France en 1546. »

Bossuet reproduit les mêmes raisonnements dont il avoit fait usage dans sa lettre sur l'adoration de la croix, pour répondre aux objections populaires des protestants sur le culte que les catholiques rendent à l'image de la croix, à celles des saints et à leurs reliques.

« Quand même des particuliers [1], dit Bossuet, n'au-
» roient pas des intentions assez épurées, l'infirmité de
» l'un ne fait pas de préjudice à la foi de l'autre; et quand
» il y auroit de l'abus dans la pratique de ces particuliers,
» n'est-ce pas assez que l'Eglise les en reprenne?

» Et quand on ne les reprendroit pas assez fortement,
» autre chose est ce qu'on approuve, autre chose ce qu'on
» tolère; et quand on auroit tort de tolérer cet abus, je
» ne romprois pas l'unité pour cela; pour m'éloigner d'une
» chose qui ne me fait aucun mal, je n'irois pas me plon-
» ger dans l'abîme du schisme, où je périrois. »

Maxime générale : Ce que l'Eglise tolère n'est pas notre règle, mais ce qu'elle approuve.

Les ministres alléguoient sans cesse les progrès soudains et les succès prodigieux de la réforme, comme un témoignage de la toute-puissance divine en sa faveur, comme si, leur répond Bossuet, « le désir de s'affranchir
» des vœux [2], des jeûnes, de la continence, de la con-
» fession, des mystères qui passent les sens, de la sujé-
» tion des évêques, qui étoient en tant de lieux princes

[1] *Lettre pastorale sur la Communion pascale;* tom. XXXIV, pag. 27. — [2] *Ibid.* p. 34, 35.

» temporels ; la jouissance des biens de l'Eglise ; le dé-
» goût des ecclésiastiques trop ignorants, hélas ! et trop
» scandaleux ; le charme trompeur des plaisanteries et des
» invectives, et celui d'une eloquence emportée et sédi-
» tieuse ; le pouvoir accordé aux princes et aux magistrats
» de décider des affaires de la religion, et à tous les
» hommes de se rendre arbitres de leur foi, et de n'en
» plus croire que leurs sens ; enfin la nouveauté même,
» n'avoient pas été l'attrait qui jetoit en foule dans la
» nouvelle réforme les villes, les princes, les peuples et
» jusqu'aux prêtres et moines apostats. »

Dès le début de cette lettre pastorale, Bossuet avoit adressé aux nouveaux convertis de son diocèse cette déclaration remarquable : « Loin d'avoir souffert[1] des
» tourments, vous n'en avez seulement pas entendu par-
» ler ; aucun de vous n'a souffert de violence ni dans ses
» biens, ni dans sa personne. Je ne vous dis rien que vous
» ne disiez aussi-bien que moi, vous êtes revenus paisi-
» blement à nous, vous le savez. »

XVIII. — Douceur de Bossuet pour les protestants de son diocèse.

Comment, après une déclaration si solennelle faite à la France et à toute l'Europe, en présence de ceux qui auroient pu démentir le noble témoignage que Bossuet osoit se rendre à lui-même, Jurieu et quelques autres écrivains ont-ils eu la témérité de représenter Bossuet comme persécuteur?

C'est un fait certain, qu'il n'y eut aucune exécution militaire, ni dans la ville, ni dans le diocèse de Meaux. Bossuet suivit l'exemple de saint-Augustin, comme il en suivoit les maximes : il ne fit usage que des seuls moyens qui appartiennent à l'Eglise, l'instruction et la persuasion ; on ne le vit jamais implorer le secours de l'autorité. Il ne se servit de son crédit que pour éloigner de son

[1] *Lettre pastorale sur la Communion pascale ;* tom. XXXIV, p. 6.

diocèse toute espèce d'appareil militaire, et faire jouir les protestants de tous les droits que la révocation de l'édit de Nantes leur avoit laissés. Tandis que plusieurs provinces étoient couvertes de gens de guerre, pour réprimer les mouvements séditieux qui s'y étoient manifestés, le diocèse de Meaux ne vit qu'une seule maison où l'on se crut obligé de faire usage de cette mesure. La fidélité de l'histoire, qui ne nous permettoit pas de supprimer ce fait unique, nous autorise en même temps à déclarer que Bossuet n'eut aucune part à cette vexation.

Un gentilhomme du nom de Séguier, qui résidoit avec sa femme en son château de la Charmoix dans la Brie, fut tourmenté pendant quelques jours par la présence de sept ou huit dragons, que l'intendant de Paris crut devoir y envoyer. Ce gentilhomme s'étoit montré fort entêté, et sa femme, bien plus inconsidérée, s'étoit exhalée en déclamations contre le Roi. Bossuet fut extrêmement affligé de cet événement; sa juste considération pour un nom respecté dans la magistrature, et les relations d'estime et d'amitié qu'il entretenoit avec une famille établie dans son diocèse, lui inspirèrent l'idée d'engager l'intendant à faire transporter M. et madame Séguier dans son propre palais à Meaux. Bossuet voulut même se rendre caution de leur respect pour le Roi et de leur soumission à ses ordres. Un procédé aussi délicat disposa M. Séguier à écouter avec moins de prévention les instructions d'un évêque qu'il étoit lui-même accoutumé à respecter pour son génie et sa vertu. Cependant Bossuet eut d'abord beaucoup à souffrir des emportements de la femme. Mais une grande patience, et des instructions touchantes et paternelles suffirent pour les ramener à des sentiments plus modérés. Il eut au bout de huit jours la satisfaction de recevoir leur abjuration, et la consolation encore plus douce de les voir persévérer dans la religion qu'ils avoient embrassée.

La plus grande paix régna dans toutes les autres parties du diocèse de Meaux, et même dans les lieux où les protestants étoient le plus nombreux, tels que Claye et Lisy. Bossuet alloit lui-même répandre ses secours ou ses instructions, partout où il jugeoit sa présence utile et nécessaire [1]. Il n'étoit pas un seul des *nouveaux catholiques* qu'il ne connût personnellement; on les lui amenoit de temps en temps pour être instruits et pour recevoir la confirmation. Il connoissoit également tous les protestants qui s'étoient refusés à abjurer; il les faisoit venir très-souvent à Meaux, ou dans d'autres lieux de son diocèse, lorsqu'il alloit y faire sa visite pastorale. Il cherchoit à les éclairer et à les toucher par sa douceur. Jamais un seul d'entre eux ne s'est plaint de sa sévérité ni même de ses reproches.

Un ancien chanoine de Meaux (le sieur Payen) rapportoit comme témoin oculaire [2], « qu'après la révocation de l'édit de Nantes, Bossuet, informé des différents » lieux où se réunissoient les protestants répandus dans » son diocèse, alloit au moment où l'on s'y attendoit le » moins, les surprendre charitablement; faisoit arrêter » son carrosse loin du lieu où ils s'étoient réunis, s'y rendoit à pied, frappoit à la porte, et entroit tout à coup. » Un étonnement mêlé de crainte se peignoit sur tous les » visages. Mais Bossuet s'empressoit de les rassurer, en » leur disant avec douceur : *Mes enfants, là où sont les* » *brebis, le pasteur doit y être. Mon devoir est de chercher* » *mes brebis égarées, et de les ramener au bercail. De* » *quoi est-il question aujourd'hui?* Après avoir écouté » leurs raisons, il entroit en matière et les instruisoit. »

Ce fut de cette manière douce, confiante et paternelle, qu'il parvint à en convertir plusieurs. Il les faisoit [3] ensuite rentrer dans leurs biens, souvent même il les faisoit soulager d'une partie de leurs impositions. L'intendant de

[1] Mts. de Ledieu. — [2] *Ibid.* — [3] *Ibid.*

la généralité se plaignoit toujours de son extrême douceur, et ne cessoit de lui reprocher sa modération, dont les protestants abusoient souvent. Bossuet consentoit à recevoir les reproches, pourvu qu'il lui accordât ce qu'il lui demandoit, et l'intendant ne le refusoit jamais. « Cependant on doit convenir, ajoute l'abbé Ledieu, que » des procédés qui auroient dû lui concilier le cœur et » l'esprit de tous les protestants de son diocèse, laissèrent » le plus grand nombre d'entre eux persévérer dans leur » opiniâtreté. »

Son caractère et ses principes en cette matière, étoient formellement opposés à tout ce qui pouvoit ressembler à la contrainte et à la violence. Il arriva même un événement qui lui offrit l'heureuse occasion de montrer sa douceur et son humanité[1]. Sept ou huit cents religionnaires, hommes et femmes, se réunirent en troupe et tentèrent à main armée, d'exciter une émeute à Lisy. Quelques-uns des chefs furent arrêtés sur le champ; leur procès fut instruit; trois ou quatre furent condamnés à mort. Bossuet heureusement en fut averti à temps. Il interposa d'abord l'autorité de son nom pour faire surseoir l'exécution. Il écrivit sur-le-champ à la Cour, et il obtint leur grâce. Plusieurs femmes et quelques hommes avoient été condamnés à différentes peines, suivant la gravité de leurs délits, et elles se réduisirent à une amende honorable devant l'église de Lisy, et au bannissement.

XIX. — Conduite de Bossuet envers les religieuses de son diocèse.

Mais il étoit une portion de son troupeau que Bossuet affectionnoit avec une tendresse vraiment paternelle; il donnoit à la direction des religieuses de son diocèse des soins aussi assidus et aussi constants que s'il n'eût pas eu d'autres devoirs à remplir, et des travaux bien plus importants à suivre et à conduire à leur perfection. Les vo-

[1] Mts. de Ledieu.

lumes XI et XII de l'édition de ses Œuvres donnée par D. Déforis[1] renferment près de sept cents lettres de direction spirituelle adressées à de simples religieuses. Nous en avons les *originaux* entièrement écrits de la main de Bossuet. Par le nombre de celles qui ont échappé aux ravages du temps et qui ont été publiées, on peut se faire une idée du nombre de celles qui ont été perdues ou anéanties.

Ce n'est pas le phénomène le moins extraordinaire de la vie de Bossuet, que celui que présente la correspondance d'un tel évêque qui consent à s'arracher aux études et aux travaux de tous les genres qui remplissoient tous ses moments, pour s'entretenir avec de simples religieuses des peines, des scrupules, des inquiétudes, et de toutes les recherches délicates et quelquefois minutieuses, qui agitent si souvent ces âmes pieuses, sensibles et craintives. On ne sait comment concilier le temps que cette correspondance a dû demander à Bossuet, avec celui qu'ont exigé de sa part tous les ouvrages qui sont restés de lui, et tant d'affaires importantes où il a joué un si grand rôle.

Mais ce qui étonne encore, ou plutôt ce qu'il faut admirer avec un respect religieux, c'est le sentiment inaltérable de patience, d'indulgence et de bonté qui respire dans toutes ces *lettres*. Elles le montrent sous un point de vue qui semble avoir échappé aux regards de la postérité, accoutumée à ne contempler Bossuet qu'au milieu des éclairs du génie et des éclats de la foudre.

Ces *lettres* peuvent encore donner lieu à d'autres considérations, étrangères peut-être aux gens du monde, mais qui peuvent n'être pas sans utilité pour ceux que leur profession et une vocation particulière appellent à la direction des âmes. On y trouve une multitude de décisions précises et exactes sur des doutes et des difficultés qui arrêtent souvent les ecclésiastiques les plus éclairés

[1] Tom. XLVI et XLVII. (*Edition de Gauthier frères*.)

et les plus familiarisés avec cette partie de leur ministère. On y voit jusqu'à quel point Bossuet possédoit la science et l'esprit de la religion, non-seulement dans son ensemble et dans le vaste développement de toutes les questions qu'elle peut faire naître, mais encore dans les plus petits détails de ces questions spéculatives, sur lesquelles l'Ecriture, les Pères et les conciles n'ont pas cru devoir s'expliquer, ni prononcer. Il est en effet des conseils évangéliques, et des désirs de perfection chrétienne, pour lesquels l'Eglise se repose avec confiance sur l'esprit de Dieu, pour inspirer les âmes qui cherchent avec un cœur pur et sincère à se conformer à ses volontés.

On est frappé, en lisant cette correspondance, d'y observer un sentiment, un langage et un ton de spiritualité, auxquels on suppose trop légèrement que Bossuet devoit être étranger. Quelques fragments de ces *lettres* pourroient même être soupçonnés d'avoir une conformité apparente *avec ces pieux excès d'amour de Dieu* qu'il reprocha dans la suite à Fénélon et à quelques autres écrivains *mystiques*, si, avec un peu d'attention, on ne reconnoissoit pas qu'il sait toujours s'arrêter au point précis où *l'excès* devient *erreur*.

D'ailleurs Bossuet pensoit, et avoit sans doute le droit de penser, qu'il est bien différent d'établir des maximes générales dans un livre *dogmatique*, qui doit toujours exprimer la saine doctrine avec toute la rigueur théologique, ou de permettre, dans une correspondance particulière, à des âmes pieuses dont on connoît les dispositions et la soumission aux règles générales de l'Eglise, de s'abandonner à ces mouvements affectueux qui les portent à aspirer à la plus haute perfection.

On voit en effet par le témoignage de l'une de ces religieuses, avec laquelle Bossuet a entretenu la correspondance la plus suivie*, que dans la direction spirituelle

* Elle s'appeloit Marie Dumoutiers, veuve Cornuau. Après avoir habité

des âmes, il s'étoit principalement proposé pour modèle saint François de Sales, quoique ce soit un des auteurs dont les écrivains *mystiques* ont cherché le plus à se prévaloir pour autoriser leurs opinions. Bossuet disoit[1] « qu'il étoit redevable à saint François de Sales d'avoir » appris les véritables règles de la conduite des âmes; qu'il » révéroit la doctrine de ce saint, et qu'il se le proposoit » toujours pour modèle; qu'il pensoit à son exemple » qu'un évêque devoit toujours éviter de montrer de la » sévérité, ou de contrister par des reproches trop vifs; » qu'il avoit toujours présent à la pensée l'entretien de » Jésus-Christ avec la Samaritaine, et la sainte adresse » dont il se sert pour faire connoître à cette femme pécheresse ses égarements; qu'une longue expérience lui » avoit appris que la douceur ramène plus d'âmes à Dieu, » et les retiroit plus véritablement de leurs désordres, que » la sévérité, qui ne sert ordinairement qu'à les aigrir, et » à les soulever contre les avis qu'on leur donne. »

Deux autres religieuses d'une naissance plus distinguée que celle que nous venons de nommer (Marie-Louise de Luynes, et Marie-Henriette-Thérèse d'Albert sa sœur) furent du nombre de celles dont Bossuet s'attacha à cultiver avec le plus d'affection les sentiments de religion et de piété. C'est surtout avec la cadette qu'il paroît avoir eu le plus de relations. Bossuet, encore simple ecclésiastique, avoit, le 8 mai 1664, prêché le *sermon* de la profession de ses vœux à l'abbaye de Jouarre. Elle y avoit suivi Mme de Luynes sa sœur, qui la veille (7 mai 1664) avoit fait ses vœux dans la même abbaye. Elles étoient sœurs du duc de Chevreuse, cet ami si cher et si dévoué à Fénélon. On sait que le duc de Luynes

[1] Manuscrits de madame Cornuau.

long-temps la Ferté-sous-Jouarre, elle entra au noviciat au prieuré de Torcy, le 16 mai 1697, et fit ses vœux solennels le 22 mars 1698. Ce fut Bossuet lui-même qui prêcha le sermon de sa prise d'habit et de la profession de ses vœux.

leur père professoit la plus haute estime pour les solitaires de Port-Royal, et il avoit élevé ses enfants dans les mêmes sentiments. Ce fut pour le duc de Chevreuse son fils, qu'Arnauld composa sa *Géométrie*, et Lancelot sa *Grammaire générale*. On croit même apercevoir dans la *préface* de la *Logique* de Port-Royal, que ce célèbre ouvrage fut entrepris en grande partie pour l'instruction du duc de Chevreuse ; ou du moins qu'il y apprit dès l'âge de treize ans les règles de l'art du raisonnement. Racine lui avoit dédié, en 1670, sa tragédie de *Britannicus*. Nous ignorons à quelle époque le duc de Chevreuse abandonna les principes théologiques de l'école dans laquelle il avoit reçu sa première éducation, et en embrassa d'entièrement opposés.

Les deux sœurs se bornèrent à être fidèles aux sentiments de vertu et de piété dans lesquelles elles avoient été élevées ; mais une sorte de prévention contre leurs instituteurs devint un motif, ou un prétexte pour les exclure des grandes places auxquelles leur naissance leur donnoit le droit de prétendre. Louis XIV ne consentit qu'avec peine à nommer en 1696 madame de Luynes, l'aînée des deux sœurs, au prieuré de Torcy, dans le diocèse de Paris. Madame d'Albert sa sœur l'y suivit : elle y mourut le 4 février 1699, et Bossuet composa son épitaphe, où respire une tristesse douce et religieuse*. Plus heu-

* Ci-gît Marie-Henriette-Thérèse d'Albert de Luynes.
Elle préféra aux honneurs
D'une naissance si illustre et si distinguée
Le titre d'épouse de Jésus-Christ
En mortification et en piété.
Humble, intérieure, spirituelle,
En toute simplicité et vérité,
Elle joignit la paix de l'innocence
Aux saintes frayeurs d'une conscience timorée.
Fidèle à celui qui, presque dès sa naissance,
Lui avoit mis dans le cœur le mépris du monde,
Elle fut long-temps l'exemple

reuses dans l'espèce d'obscurité où elles passèrent leur vie, que si elles eussent rempli les grandes places de leur état, les deux sœurs eurent la consolation de n'être jamais separées l'une de l'autre, et de vivre et de mourir sous la direction de Bossuet.

C'est pour madame de Luynes que Bossuet a composé un petit écrit *sur la vie cachée en Dieu*.* Madame de Luynes avoit prié ce prélat de lui écrire ce que Dieu lui inspireroit pour son édification sur ces paroles de saint Paul : *Vous êtes morts, et votre vie est cachée en Dieu.* Bossuet lui envoya ce discours. Il lui montre en quoi consiste la mort à laquelle le chrétien s'engage par son état; et il passe ensuite au grand mystère de la vie cachée en Dieu, en faisant voir de quelle manière la vie de Jésus-Christ a toujours été cachée en Dieu, comment elle l'est encore, même depuis qu'il est entré en sa gloire.

On se tromperoit, si l'on croyoit que ce discours, adressé à une simple religieuse, ne peut être utile qu'aux personnes de la même profession. Il convient à tous les chrétiens, parce qu'il expose des obligations qui leur sont communes. Aussi Bossuet, en finissant, croit pouvoir s'adresser, sans distinction, à tous en général, « grands » ou petits, pauvres ou riches, savants ou ignorants, prê- » tres ou laïques, religieux ou religieuses, ou vivants » dans la vie commune**. »

Du saint et célebre monastère de Jouarre,
D'où étant venue en cette maison
Pour accompagner une sœur chérie,
Elle y mourut de la mort des justes
Le 4 février 1699;
Subitement en apparence;
En effet, avec les mêmes préparations
Que si elle avoit été avertie de sa fin....

* On le trouve au tome XII de ses *Œuvres*, pag. 3. (*Edition de Gauthier frères.*)

** L'évêque de Troyes, neveu de Bossuet, fit imprimer ce *Discours* pour la première fois en 1731, à la suite des *Méditations sur l'Evangile.*

XX. — *Elévations sur les mystères. Méditations sur l'Evangile.*

Nous devons également à la respectable sollicitude de Bossuet pour les religieuses de son diocèse deux de ses plus beaux ouvrages, les *Elévations sur les mystères*[1], et les *Méditations sur l'Evangile*[2].

Les Méditations sur l'Evangile furent composées les premières, quoiqu'elles ne paroissent être que la suite des *Elévations sur les Mystères*. Les *Méditations* commencent où finissent les *Elévations*, au sermon de Jésus-Christ sur la montagne, et se terminent aux dernières instructions qu'il donna à ses apôtres avant sa passion.

Dans les *Elévations*, Bossuet considère la religion dès son origine, et il la suit dans tous ses âges jusqu'à la prédication du Sauveur.

Dans les *Méditations*, Bossuet développe les grandes vérités que la philosophie profane avoit méconnues ou altérées, et que Jesus-Christ est venu apprendre aux hommes. Il approfondit l'ouvrage de la rédemption dans son principe, ses moyens et ses effets.

Le style des *Méditations* est plus simple que celui des *Elévations*, la nature du sujet le demandoit; tout, dans les *Méditations*, respire Jésus-Christ crucifié. Tout annonce, dans les *Elévations* la grandeur d'un Dieu, qui montre également sa toute-puissance dans ce qu'il laisse voir et dans ce qu'il dérobe à notre vue; qui accorde aux hommes sur la terre l'intelligence nécessaire pour le connoître et l'aimer, et qui leur réserve, pour prix de leur foi et de leur soumission, la faculté de le comprendre et de le posséder dans une autre vie*.

[1] *Œuvres de Bossuet*, tom. IX. — [2] *Ibid.* tom. X et XI. (*Edit. de Gauthier frères.*)

* Elles étoient achevées en 1695, ainsi qu'on le voit par la lettre qu'il écrivit le 6 juillet 1695 aux religieuses de la Visitation de Meaux.

Je vous adresse, mes filles, ces *Méditations sur l'Evangile*, comme à

Mais ce qui se fait le plus remarquer dans la conception et dans l'exécution de ces deux ouvrages, c'est qu'ils renferment le corps entier de la religion. Les *Elévations* développent tous les dogmes du christianisme, les *Méditations* en exposent toute la morale; et lorsqu'on a su se bien pénétrer de ces deux ouvrages de Bossuet, on éprouve une sorte de repos d'esprit et de satisfaction du cœur, qui ne laissent aux mystères de la religion que la sainte obscurité dont Dieu lui-même a voulu les couvrir, et qui répandent sur la morale de l'Evangile une pureté, une douceur et un éclat qui montrent qu'elle n'est pas moins faite pour rendre les hommes heureux que pour les rendre vertueux.

Bossuet, en écrivant ses *Elévations* et ses *Méditations*, ne s'astreint à aucun plan. Il parle des mystères de la religion selon qu'il les trouve indiqués dans les Livres saints, et de la morale chrétienne selon que Jésus-Christ l'a exposée lui-même dans son Evangile. Ses réflexions, ses preuves, ses mouvements d'éloquence, sortent naturellement et sans effort, quoiqu'avec une force irrésistible, du fond même du texte sacré. C'est le texte seul de l'Ecriture qui le conduit et l'entraîne. Il ne cherche jamais à ramener l'inspiration divine à l'appui des pensées d'un homme.

Lorsque Bossuet veut parler de la génération éternelle du Verbe, son vol audacieux semble le porter jusqu'aux hauteurs d'où saint Jean l'évangéliste révèle ce grand mystère.

» celles en qui j'espère qu'elles porteront les fruits les plus abondants. C'e
» pour quelques-unes de vous qu'elles ont été commencées, et vous les av
» reçues avec tant de joie, que ce m'a été une marque qu'elles étoient po
» vous toutes. Recevez-les donc comme un témoignage de la sainte affectio
» qui m'unit à vous, comme étant d'humbles et véritables filles de saint Fra
» çois de Sales, qui est l'honneur de l'épiscopat et la lumière de notre siècle.
Les religieuses de la Visitation de Meaux avoient conservé précieusemen
l'original de cette lettre avec l'ouvrage même.

« Où vais-je donc me perdre ? dans quelle profondeur ?
» dans quel abyme ? Jésus-Christ avant tous les temps
» peut-il être l'objet de nos connoissances ? Sans doute,
» puisque c'est à nous qu'est adressé l'Evangile. Allons,
» marchons sous la conduite de l'aigle des évangélistes,
» de Jean, enfant du tonnerre, qui ne parle point un langage humain, qui tonne, qui étourdit, qui abat tout esprit créé sous l'esprit de la foi, lorsque par un rapide
» vol, fendant les airs, perçant les nues, s'élevant au-dessus des anges, des vertus, des chérubins et des séraphins, il entonne son Evangile par ces mots : AU COMMENCEMENT ÉTOIT LE VERBE, et c'est par-là où il
» commence à faire connoître Jésus-Christ. »

Bossuet n'a point voulu dans ses *Elévations* et ses *Méditations*, donner un traité dogmatique sur la religion, et il le dit lui-même :

« Vous croyez que j'irai résoudre tous les doutes, et
» contenter vos désirs curieux ; vous vous trompez. Je
» n'ai pas pris la plume à la main pour vous apprendre
» les pensées des hommes. »

Cependant on y trouve souvent des réflexions rapides et lumineuses qui lui échappent malgré lui, et qui obtiennent la conviction de l'esprit : « Si Dieu astreint la
» nature à de certaines lois, il ne s'y astreint lui-même
» qu'autant qu'il lui plaît. Il se réserve le pouvoir suprême de détacher les effets qu'il voudra des causes qu'il
» leur a données dans l'ordre commun, et de produire ces
» ouvrages extraordinaires que nous appelons *miracles*,
» selon qu'il plaira à sa sagesse éternelle de les dispenser. »

Bossuet semble avoir voulu renfermer dans ses *Elévations* et ses *Méditations* tout ce qui concerne la foi et les mœurs. Souvent même des observations aussi justes que fines et profondes sur la nature de l'homme et les sentiments les plus secrets de son cœur, viennent se mêler à la contemplation des plus hautes vérités de la religion ; et

son style semble prendre alors un caractère plus doux et plus sensible.

En lisant les *Elévations sur les mystères* et les *Méditations sur l'Evangile*, on apprend à connoître Dieu, les hommes, et soi-même; et ces deux ouvrages peuvent tenir lieu d'un grand nombre de livres sur la religion et la morale. M. de la Harpe a dit avec raison : *Ceux qui* n'ont pas lu les *Méditations* et les *Elévations ne connoissent pas tout Bossuet**.

Bossuet ne se borna point à entretenir l'ordre, la régularité et la piété dans les communautés religieuses immédiatement soumises à son autorité; il entreprit de rétablir l'exercice de sa juridiction sur plusieurs monastères célèbres qui s'y étoient soustraits, ou qui prétendoient en être exempts en s'appuyant sur des titres équivoques ou abusifs; il a signalé son épiscopat par plusieurs conquêtes de ce genre, dignes de son zèle pour la pureté de la discipline, et pour le véritable esprit du gouvernement de l'Eglise

XXI. — Bossuet soumet à sa juridiction l'abbaye de Faremonstier.

Dès le moment où il fut nommé à l'évêché de Meaux, Bossuet se trouva engagé dans une procédure que M. de Ligny, son prédécesseur, avoit commencée contre l'abbesse de Faremonstier. Le 21 février 1682, peu de jours seulement après qu'il eut pris possession de son siége, il eut le bonheur de terminer par une transaction, dont l'archevêque de Reims et les évêques de la Rochelle et de Beauvais** furent les arbitres, toutes les discussions

* Voyez les *Pièces justificatives* du livre septième, sur l'authenticité des *Elévations sur les mystères* et des *Meditations sur l'Evangile*.

** Toussaint de Forbin-Janson, nommé à l'évêché de Digne en 1653, transféré à celui de Marseille en 1668, et enfin à l'évêché de Beauvais en 1679, nommé commandeur de l'ordre du Saint-Esprit en 1689, cardinal en 1690, grand-aumônier de France en 1706, mort en 1713, âgé de quatre-vingts ans.

qui existoient entre l'évêché de Meaux et l'abbaye de Faremonstier. Cette transaction, dont il seroit peu important aujourd'hui de faire connoître toutes les dispositions, fut revêtue de lettres-patentes en date du 14 avril 1682[1].

Depuis que le monastère de Faremonstier fut rentré sous l'obéissance de son pasteur, il ne cessa de donner des exemples d'édification et de piété qui lui méritèrent toute l'affection paternelle de Bossuet; c'est le témoignage que Bossuet lui-même se plut à lui rendre dans l'ordonnance qu'il fit, en terminant le procès-verbal de visite de cette abbaye en 1693; il y représente ce monastère « comme » le modèle de ceux du diocèse; et il y exprime le désir » de voir les servantes de Dieu qui l'habitent, non-seu- » lement s'entretenir dans la sainte régularité où elles » vivent, mais encore croître dans l'esprit de piété, de » lecture et de retraite. »

Bossuet ne fut pas moins heureux dans une discussion du même genre, qu'il eut dans la suite avec l'abbaye de Rébais.

Les abbés de Rébais étoient en possession d'une juridiction absolument indépendante des évêques de Meaux sur les ecclésiastiques et les laïques de Rébais, et de cinq paroisses qui en relevoient; le titre de cette exemption étoit une sentence arbitrale rendue en 1212 par des commissaires du pape.

Bossuet appela comme d'abus de cette sentence arbitrale, et il eut la satisfaction de n'éprouver aucune opposition de la part de l'abbé et des religieux de Rébais. M. Caillebot de la Salle, évêque de Tournai et abbé de Rébais, étoit penétré d'une religieuse vénération pour Bossuet; et comme évêque, il sentoit lui-même combien il importoit au bon ordre et au maintien de la discipline ecclésiastique d'assurer et d'étendre la juridiction épiscopale conformément à l'esprit des anciens canons.

[1] *Histoire de l'Eglise de Meaux.*

XXII. — Affaire de l'abbaye de Jouarre.

Si Bossuet fut en partie redevable de la facilité avec laquelle il termina l'affaira de l'abbaye de Rébais, à l'estime qu'inspiroient ses vertus et son caractère, on peut croire aussi que la vigueur avec laquelle il avoit attaqué et conquis l'abbaye de Jouarre, n'avoit pas peu disposé les religieux de Rébais à céder à l'ascendant d'un évêque qui avoit toujours le grand art de mettre de son côté la raison, la justice, les canons de l'Eglise, et les lois de l'état.

La singularité de quelques circonstances de l'affaire de Jouarre nous invite à entrer dans des détails qui pourroient paroître aujourd'hui assez indifférents, s'ils ne servoient à faire connoître le caractère de Bossuet, l'esprit de suite et de fermeté qu'il apportoit dans tout ce qu'il entreprenoit, et cette sorte de supériorité naturelle qui l'élevoit au-dessus de toutes les considérations capables d'arrêter les hommes plus sensibles à des égards intéressés, qu'à l'accomplissement de leurs devoirs.

L'exemption de l'abbaye de Jouarre paroissoit fondée sur les titres les plus imposants, et affermie par le temps et par les contradictions même qu'on avoit tenté de lui opposer. Il falloit qu'elle eût déjà été l'objet de quelques discussions entre les évêques de Meaux et les abbesses de Jouarre dans des temps bien anciens, et dont les traces n'existent plus parmi les monuments historiques, puisqu'en 1225 le cardinal Romain, légat du pape, fut choisi par toutes les parties intéressées pour arbitre de leurs différends et de leurs prétentions.

La sentence arbitrale que le cardinal Romain rendit en 1225, maintint l'abbesse et l'abbaye de Jouarre dans l'exemption la plus entière et la plus absolue des évêques de Meaux, et dans le droit de ne relever que du saint Siége. Elle les soumit seulement à payer une redevance

annuelle de dix-huit muids de grains à l'évêché et au chapitre de Meaux. On doit ajouter que cette sentence arbitrale avoit obtenu une telle solennité, qu'elle avoit été insérée dans le *corps du droit canonique*[1].

Depuis cette époque, les évêques de Meaux avoient constamment respecté l'exemption de l'abbaye de Jouarre, ou, ce qui étoit encore plus favorable aux priviléges de cette abbaye, toutes les fois qu'ils les avoient attaqués, ils avoient vu leurs réclamations proscrites par des jugements contradictoires. Souvent même on avoit vu des évêques de Meaux ou leurs officiers reconnoître formellement cette exemption, et prêter leur ministère à des actes où elle étoit exprimée dans les termes les plus précis et les moins équivoques.

Les priviléges exorbitants dont jouissoit l'abbesse de Jouarre devoient nécessairement entraîner de grands abus; et ces abus avoient été portés à un tel excès, qu'en 1680, plus d'un an avant l'avénement de Bossuet à l'évêché de Meaux, Louis XIV avoit cru devoir demander des commissaires au pape pour la réforme de cette abbaye.

On peut observer que ce recours même du Roi à l'autorité du pape pour la réforme de l'abbaye de Jouarre, sembloit être un nouveau préjugé en faveur de son exemption.

Henriette de Lorraine étoit alors abbesse de Jouarre. Cette princesse, trop portée peut-être à ne considérer, comme on l'avoit vu trop souvent dans les siècles précédents, son titre d'abbesse que comme une décoration extérieure, qui ne la soumettoit à aucune des obligations imposées à des religieuses d'un rang moins relevé, vivoit ou plutôt régnoit à Jouarre, comme dans le palais de ses pères.

Elle disposoit des revenus de l'abbaye avec une autorité aussi arbitraire, qu'elle auroit pu le faire d'un héritage de sa maison; et pendant ses courts et rares séjours

[1] *Histoire de l'église de Meaux.*

à Jouarre, elle paroissoit n'y trouver d'autre douceur que celle d'y mener une vie molle et tranquille, dont rien ne pouvoit jamais altérer la paisible sécurité. Tout cet appareil de pouvoir, de juridiction et d'autorité attaché à son titre, n'étoit à ses yeux qu'une réunion de prérogatives convenables à une princesse de la maison de Lorraine, et une espèce de dédommagement de tous les sacrifices qu'elle avoit faits en consentant à prendre le voile religieux. Elle étoit loin d'imaginer que l'exemption de l'abbaye de Jouarre pût être attaquée ou ébranlée; et, en supposant même que les droits de l'abbesse eussent été aussi douteux qu'ils paroissoient certains, il ne lu venoit seulement pas dans la pensée, que les tribunaux pussent être un moment indécis entre un simple évêque de Meaux et une princesse d'une maison souveraine, dont le sang s'étoit mêlé tant de fois à celui de nos rois.

Mais les temps étoient changés; un ordre régulier et constant régnoit dans toutes les parties de l'état; l'empire des lois s'étendoit sur toutes les classes des sujets; et Louis XIV, qui savoit faire rendre dans sa Cour tous les honneurs dus au rang et à la naissance, savoit également qu'il ne devoit jamais faire intervenir son autorité en leur faveur en présence des tribunaux.

Bossuet toujours porté à rendre aux grandeurs et aux puissances de la terre tout ce qui leur est dû dans l'ordre de la société, savoit concilier ces justes égards avec la fermeté qui convient à un évêque dans l'ordre de son ministère. Il ne se dissimula pas les contradictions qu'il devoit attendre de la part de l'abbesse de Jouarre.

Il prévit tout, et il s'attendit à tout. Il écrivoit à l'abbé de Rancé: « Je suis occupé à ôter[1], si je puis, de la » maison de Dieu, le scandale de l'exemption de Jouarre, » qui m'a toujours paru un monstre. »

[1] Lettre du 21 janvier 1690. *Œuvres de Bossuet*, t. XLIV, p. 455. (*Edition de Gauthier frères.*)

Il ordonna donc en 1689 à son promoteur d'informer sur les sorties fréquentes de l'abbesse sans aucune permission de son évêque. Sur l'information, l'official décerna une ordonnance d'assigner pour être ouïe, qui fut convertie en un ajournement personnel. L'abbesse se confiant en l'exemption dont elle étoit en possession, ne parut pas fort effrayée d'une pareille attaque ; elle parut seulement s'étonner de ce qu'un homme aussi sage et aussi habile que Bossuet s'engageât dans une procédure si indiscrète. Elle se borna de son côté à faire assigner le promoteur et l'official de Meaux aux requêtes du palais, pour être maintenue dans son exemption ; et elle y obtint une sentence conforme qui cassoit l'ajournement décerné par l'official, lui défendoit de passer outre, et permettoit de le faire emprisonner en cas de contravention. Bossuet s'établit alors lui-même partie principale à la grand'-chambre du parlement de Paris, et appela comme d'abus de la sentence arbitrale de 1225, sur laquelle l'abbesse fondoit son exemption.

On ne peut guère douter qu'il n'ait rédigé lui-même tous les mémoires qui furent produits pendant le cours de ce procès, qui excita alors une grande sensation par le nom d'une princesse de la maison de Lorraine, et par celui de Bossuet, non moins illustre sous d'autres rapports.

L'affaire fut plaidée devant la grand'chambre pendant sept audiences consécutives ; et le parlement rendit, le 26 janvier 1690, un arrêt qui déclaroit la sentence arbitrale de 1225 abusive, et maintenoit l'évêque de Meaux et ses successeurs dans tous les droits de la juridiction épiscopale sur l'abbaye de Jouarre*.

* Quant à la redevance des dix-huit muids de grains, l'arrêt donnoit trois mois à l'évêque de Meaux pour constater par des titres constitutifs que les évêques de Meaux jouissoient de cette redevance avant la sentence arbitrale de 1225 ; et comme il ne les produisit point, un second arrêt du 16 mai 1692,

Aussitôt que Bossuet eut obtenu cet arrêt, il prit toutes les mesures nécessaires pour se mettre en possession de la juridiction qui lui étoit rendue ; et dès le 25 février suivant, il se mit en marche vers l'abbaye de Jouarre. Il n'éprouva aucune opposition de la part du clergé, du peuple et de la ville, qui le reçurent avec les plus grands honneurs et reconnurent son autorité.

Mais il n'en fut pas de même de l'abbaye ; la plus grande division y régnoit ; un grand nombre de religieuses, fidèles à l'esprit de leur état, et qui étoient depuis long-temps en relation avec Bossuet, l'attendoient avec impatience pour le reconnoître comme leur véritable supérieur. Mais l'abbesse y avoit aussi des partisans ardents et dévoués, accoutumés à posséder sa faveur et à exercer sous son nom le pouvoir et la domination. Lorsque Bossuet se présenta à l'entrée du monastère, il en trouva la porte fermée, ainsi que celle de l'église.

Une résistance aussi indécente l'affligea, mais ne l'arrêta point. Il alla s'établir dans la ville de Jouarre pour y procéder à la visite de la paroisse ; et il interdit de leurs fonctions ceux des prêtres séculiers et réguliers qu'il soupçonnoit d'entretenir l'abbesse et ses partisans dans leur désobéissance.

Pendant cet intervalle, il obtint un arrêt du parlement portant qu'il seroit fait ouverture des portes de l'abbaye en présence du lieutenant-général de Meaux. Muni de cet arrêt qu'il avoit fait signifier à la prieure, en l'absence de l'abbesse, il se rendit le 2 mars à l'abbaye, accompa-

déchargea, l'abbaye de Jouarre, de cette redevance. Le Parlement présuma, par les clauses de la sentence arbitrale de 1225, que cette redevance n'avoit été accordée à l'évêché et au chapitre de Meaux que comme une indemnité de l'abandon que l'un et l'autre avoient fait de leur juridiction spirituelle sur l'abbaye de Jouarre. Ce fut probablement cette considération qui porta Bossuet dans la contestation qu'il eut peu de temps après avec l'abbaye de Rebais, au sujet de l'exemption, à renoncer de lui-même aux six muids de grains que cette abbaye fournissoit à l'évêché et à l'archidiacre de Meaux.

gné du lieutenant-général de Meaux, chargé d'en assurer l'exécution; on lui en refusa encore l'entrée; mais la porte s'ouvrit au moment même où le lieutenant-général se disposoit à user de contrainte.

Bossuet, en entrant dans l'abbaye, observa que la prieure et une partie des religieuses s'étoient enfuies et cachées. Cependant il en réunit environ vingt-trois; il ne voulut pas faire ouvrir de force les portes l'Eglise par respect pour la sainteté du lieu, ni même celles de la salle capitulaire par un reste d'égards pour des religieuses qu'il vouloit ramener par la douceur. Il se borna dans cette première visite à leur faire connoître les maximes qui avoient déterminé l'arrêt du parlement, maximes conformes aux décrets du concile de Trente sur les exemptions, et à l'ordonnance de Blois, qui en avoit adopté les dispositions.

Le lendemain Bossuet retourna à l'église de l'abbaye; il en trouva encore la porte fermée; elle s'ouvrit enfin, sans qu'il se vît obligé de recourir à la force; et il en fit la visite selon les formes accoutumées.

Dans l'après-midi il se transporta au monastère, dont on lui refusa encore l'entrée. Le lieutenant-général de Meaux fut forcé d'user de contrainte, pour prévenir de nouvelles scènes aussi indécentes.

Bossuet réunit alors en sa présence toutes les religieuses et leur donna les instructions les plus sages sur leur situation présente. Il les exhorta à faire disparoître toutes les traces de leurs anciennes divisions pour vivre en paix et avec édification sous la conduite d'un pasteur qui ne vouloit être que leur père.

En quittant Jouarre, Bossuet y laissa l'abbé Phelippeaux, son grand-vicaire; cet ecclésiastique sut se conduire avec tant de sagesse que, dans le court espace de quelques semaines, il eut le bonheur de ramener les religieuses qui s'étoient montrées les plus opposées à leur évêque.

Pendant tous ces mouvements, l'abbesse et neuf des religieuses qui lui étoient dévouées, avoient tenté de se pourvoir à la Cour de Rome. Elles avoient adressé au cardinal d'Aguirre un mémoire où elles s'exhaloient en reproches contre Bossuet, qu'elles accusoient de ne savoir pas gouverner les communautés religieuses. Elles y avoient joint un procès verbal de la visite rédigé par leur bailli et leur procureur fiscal; et elles le présentoient en témoignage « des violences que Bossuet avoit exercées, » et qui avoient scandalisé tout le royaume. »

Louis XIV instruit de cette démarche, ordonna au duc de Chaulnes, son ambassadeur à Rome, de prendre des informations sur les auteurs et les agents d'une mesure aussi inconsidérée. Aussitôt qu'il les eut reçues, il chargea M. de Croisy d'envoyer à Bossuet les noms des religieuses qui avoient signé le mémoire, et de lui annoncer que s'il jugeoit à propos d'éloigner de Jouarre quelques-unes des plus séditieuses, les ordres en seroient expédiés sur le champ. Mais Bossuet ne voulut point faire usage du pouvoir illimité que la confiance de Louis XIV sembloit lui abandonner.

Cependant l'abbesse, Henriette de Lorraine, ne pouvoit consentir à ployer sous une autorité qui blessoit sa fierté, et qui gênoit toutes ses habitudes. Toujours absente avec deux de ses religieuses, elle avoit laissé le temporel de son abbaye dans l'abandon le plus affligeant. Forcée enfin de recourir à cette même autorité qu'elle affectoit encore de méconnoître, elle écrivit à Bossuet, et lui demanda la permission de prolonger son séjour à Paris, jusqu'à ce que sa santé fût entièrement rétablie. Bossuet voulut bien condescendre à sa demande; mais il limita cette permission à trois mois. Les trois mois expirés, l'abbesse ne revint point. Bossuet laissa écouler encore deux mois, en fermant les yeux sur une infraction si peu convenable. Au bout de cet intervalle, il défendit

aux religieuses de Jouarre d'envoyer à l'abbesse ses revenus.

Ces défenses l'obligèrent à revenir à Jouarre. A peine y fut-elle de retour, qu'elle demanda à Bossuet des secours, et son autorisation pour aller aux eaux. Il y consentit, à condition qu'elle s'y rendroit directement, et qu'elle en reviendroit directement à son abbaye. Mais après la saison des eaux, elle alla s'établir à Paris. Bossuet crut alors devoir se transporter lui-même à Jouarre, et y rendit une ordonnance, par laquelle il étoit enjoint à l'abbesse de rentrer dans son monastère « sous peine » d'excommunication encourue *ipso facto,* après les moni- » tions faites de trois jours en trois jours, à la diligence » du promoteur, et trois jours après la dernière. »

Elle reçut les deux premières et n'attendit pas la troisième. Elle fut de retour à Jouarre le 26 mars 1692.

Au bout de quatre mois de séjour, qui lui parurent un long exil, l'abbesse demanda une nouvelle permission d'aller aux eaux ; elle lui fut accordée pour deux mois, et sa pension fut fixée à quatre cent cinquante livres par mois.

Enfin Henriette de Lorraine sentit elle-même qu'elle ne pouvoit ni triompher de la fermeté de Bossuet, ni s'accoutumer à tant de dépendance. Elle fit négocier à la Cour sa démission de l'abbaye de Jouarre en faveur de sa cousine germaine Anne-Marguerite de Rohan-Soubise, sous la réserve d'une pension de huit mille livres ; et elle se retira à la fin de 1692 à l'abbaye de Port-Royal de Paris, où elle mourut le 25 janvier 1694.

Anne-Marguerite de Rohan-Soubise avoit été élevée au couvent de Cherche-Midi de Paris, sous les yeux d'une tante dont les vertus et le grand caractère ont laissé une longue mémoire dans le monastère qu'elle a édifié par ses exemples, et qu'elle avoit fondé sur des maximes et des constitutions qui donnent la plus haute idée de son

esprit et de ses talents*. Elle y avoit fait ses vœux à l'âge de seize ans; et elle n'en avoit que vingt-huit, lorsqu'elle fut nommée à l'abbaye de Jouarre. Bossuet fut moins effrayé de tant de jeunesse, que rassuré par les excellents principes qu'elle avoit reçus à l'école de sa respectable institutrice.

Les premières dispositions de la jeune abbesse justifièrent en effet les espérances de Bossuet; et elle n'hésita pas à lui déclarer « que, quelles que fussent ses pensées, » elle les soumettroit toujours à celles de son évêque, » avec une entière obéissance. » Mais bientôt les séductions de la flatterie, auxquelles la jeunesse est toujours si accessible, et les petites jalousies du pouvoir dont on a tant de peine à se défendre, à quelque âge que ce soit, vinrent altérer cette heureuse harmonie.

Dès le temps d'Henriette de Lorraine, Bossuet avoit médité la réforme d'un abus qu'il jugeoit contraire aux règles presque généralement établies dans tous les monastères. L'usage s'étoit introduit à Jouarre d'y admettre les religieuses sur la simple proposition de l'abbesse. Les abbesses qui s'étoient succédé depuis une longue suite d'années, appartenoient aux premières maisons du royaume. Plusieurs même d'entre elles tenoient à la maison royale; et l'on conçoit les égards et la déférence qu'on devoit être naturellement porté à rendre à l'éclat et à la grandeur de leur naissance. Mais Bossuet crut apercevoir dans cet usage, ou plutôt dans cet abus, la principale cause de tous les désordres qui avoient régné si long-temps à Jouarre; et il étoit décidé à y rétablir la liberté pleine et entière des élections par la forme du scrutin.

Ce retour à la règle et au véritable esprit des constitutions de Jouarre parut à la jeune abbesse une innovation contraire à sa prérogative. Elle manifesta l'intention de

* Marie-Eléonore de Rohan-Montbazon, d'abord abbesse de Caen, et ensuite de Malnoue, morte en 1681, âgée seulement de cinquante-trois ans

s'y opposer. Sa famille entra en quelque sorte dans son ressentiment avec une vivacité qu'on n'auroit pas dû attendre d'une personne aussi habile et aussi réservée que l'étoit la princesse de Soubise, mère de l'abbesse de Jouarre. On sait qu'elle avoit long-temps possédé la faveur assez déclarée de Louis XIV ; et elle conservoit encore auprès de ce prince un crédit d'autant plus assuré, qu'elle savoit le ménager avec beaucoup d'art. La princesse de Soubise et son mari firent retentir Versailles de leurs plaintes ; et elle s'expliqua elle-même avec Bossuet sur un ton d'aigreur et de hauteur, qui étoit au moins déplacé envers un si grand homme. A travers ses reproches, elle lui laissa entrevoir le dessein arrêté de porter la cause de sa fille devant les tribunaux, et même l'espérance d'enchaîner la juridiction de ce prélat par un appel au métropolitain (M. de Harlay), dont elle attendoit sans doute plus de complaisance.

Nous insistons sur ces détails, parce que ce sont des traits de caractère qui font encore mieux connoître les principes inflexibles de Bossuet, et la fermeté qu'il savoit conserver jusque dans ces circonstances presque imperceptibles, où l'on croit pouvoir sans conséquence déférer à des égards de société, et tempérer la sévérité des règles par des formules de politesse qui deviennent ensuite des engagements.

Au reste, c'est Bossuet qui se peint lui-même, et qui rend compte de l'impression qu'il reçut de cet entretien avec la princesse de Soubise. C'est à la fille même de cette princesse, c'est à la jeune abbesse, qu'il crut devoir se plaindre des procédés de sa mère. La franchise avec laquelle il s'exprime, la supériorité de ton et de langage qu'il conserve, annoncent l'opinion qu'il avoit de ses devoirs, et même le sentiment intime d'une considération personnelle. très-indépendante des menaces et des démonstrations de crédit et de faveur dont on avoit voulu l'effrayer

« J'apprends de tous côtés [1], Madame, qu'il se répand » un bruit dans Paris, d'où j'arrive, que nous sommes » mal ensemble, et que messieurs vos parents se plai- » gnent de moi, comme si je vous étois opposé : ce que » je puis croire aisément, puisqu'ils m'ont témoigné à » moi-même qu'ils étoient mécontents, et même offensés » de l'ordre que je voulois établir pour la réception des » filles. Je ne vous dis point ceci par forme de plainte » contre des personnes que je continue et que je conti- » nuerai d'honorer toute ma vie. Je respecte leur vertu » plus encore que leur naissance ; et je n'ai rien à leur re- » procher que d'entrer peut-être trop avant dans des choses » dont il faudroit se reposer sur moi, comme attachées à » mon ministère. Aussi lorsqu'ils me tinrent ce discours, » ils vous pourront dire que, sans me fâcher, ce qui ne » m'arrivera jamais, s'il plaît à Dieu, avec personne, et » encore moins avec eux qu'avec tous les autres, je leur » répondis seulement, avec toute l'honnêteté qu'on doit » à des personnes de ce rang, mais en même temps avec » la franchise qui convient à un évêque, que je les priois » de me laisser traiter avec vous une affaire où leur état » ne devoit pas leur permettre d'entrer, et où j'étois as- » suré de vos sentiments, toutes les fois que vous agiriez » entièrement par vous-même. »

Quant à la menace qu'on avoit faite à Bossuet de traduire cette affaire au tribunal du métropolitain, il écrit à l'abbesse de Jouarre avec cette assurance qui venoit de la conviction de ses justes droits [2] : « Ne vous » laissez pas tromper par ceux qui veulent vous inspirer » de plaider plutôt que d'obéir. Ils ne songent pas que ce » n'est point ici une matière contentieuse qui puisse être » portée par appel au métropolitain. Tant qu'un évêque ne

[1] Lettre de Bossuet à madame de Soubise, abbesse de Jouarre, 25 avril 1694. *Œuvres de Bossuet*, tom. XLVII, p. 321. (*Edition Gauthier frères.*) — [2] *Ibid.* pag. 333.

fait rien qui ne soit bon, convenable, utile, conforme aux canons, aux meilleurs exemples, à l'esprit de l'Église et du saint Siége, il peut suivre avec une sainte liberté les mouvements de sa conscience; et c'est le cas où il ne doit compte de ses actions qu'à Dieu seul. Nous avons un trop habile métropolitain, pour entrer avec moi dans ces discussions, dont il n'a non plus à se mêler que de la conduite de mon séminaire; et d'ailleurs trouvera-t-il mauvais que je me conforme aux usages de son diocèse et à l'exemple de la métropole? »

Bossuet expose ensuite à l'abbesse de Jouarre les rèes et les maximes de l'Église sur l'admission des relieuses : il ne dissimule ni les avantages, ni les inconvéients de la forme du scrutin.

Bossuet s'adresse enfin au cœur même de la jeune abesse; il lui rappelle les maximes et l'autorité de la spectable institutrice à qui elle devoit les premiers emples de piété, et les premières leçons de vertu qu'elle oit reçus dans les tendres années de son enfance :

« Sans vous parler ici[1] de ce qui se passe dans le nonastère de mon diocèse, je pourrois alléguer ceux le la métropole, comme les célèbres monastères de Montmartre, de Chelles, du Val-de-Grâce, et en pariculier le saint monastère de Cherche-Midi, où vous vez été si bien élevée. Une illustre tante, qui en a été ncore plus le modèle par ses vertus que l'institutrice ar ses sages constitutions, a fait une loi expresse pour ette forme de réception. »

Il chercha surtout à la prémunir contre ces consultans plus ou moins spécieuses, qu'il est si facile et si mmun de surprendre à la complaisance, ou d'obtenir la mauvaise foi pour rendre problématiques les quesns les plus claires et les moins litigieuses.

Et reprenant tout à coup le langage et l'autorité d'un

[1] Lettre de Bossuet à madame de Soubise, tom. XLVII, p. 326.

pontife qui sait de qui il tient la hauteur et la plénitud
de son ministère, Bossuet adresse ces dernières parole
à la jeune abbesse :

« Je ne me presse pas, comme vous voyez ; j'attend
» avec patience un paisible consentement; et j'aime mieux
» s'il se peut, que vous preniez de vous-même une bonn
» résolution, que d'user de l'autorité que le Saint-Espri
» m'a donnée. Si vous n'écoutez que Dieu seul et votr
» conscience, vous m'écouterez. Ne croyez pas vou
» abaisser, en vous humiliant devant celui qui vous tien
» lieu de Jésus-Christ. Ne croyez pas vous élever en lu
» résistant; car tout cela est du monde, et de l'esprit d
» grandeur auquel vous avez renoncé, et dont il ne fau
» point garder le moindre reste. Ne croyez pas que l'o
» béissance ne soit qu'en paroles, comme si la reconnois
» sance de la supériorité ecclésiastique ne consistoit qu'e
» compliments. Il en faut venir aux effets, quand on ve
» être vraiment religieuse et vraiment humble. »

Bossuet joignit à cette lettre un billet très-court, pa
lequel il supplioit très-instamment l'abbesse de Jouar
« de lire sa lettre à part, elle seule sous les yeux de Di
» seul. » Il eut le bonheur de trouver un cœur docile
ses touchantes exhortations. La jeune abbesse voul
même donner un témoignage éclatant de la sincérité
sa soumission, en n'admettant au noviciat que sous
nouvelle forme prescrite par Bossuet, deux de ses pr
ches parentes, mesdemoiselles de Rohan-Soubise, et
Rohan-Guéméné.

Tels étoient dans ce siècle les noms illustres qui br
loient à la tête des armées, décoroient la Cour
Louis XIV, et ornoient les humbles annales de nos cl
tres. Tel étoit ce siècle, où toutes les grandeurs de
terre sembloient emprunter un nouvel éclat des sacrific
et des humiliations inspirés par la religion.

XXIII. — Genre de vie de Bossuet dans son intérieur.

En considérant l'application de Bossuet au gouvernement de son diocèse, l'assiduité avec laquelle il remplissoit tous ses devoirs d'évêque, l'exactitude qu'il apportoit dans tous ces détails d'administration journalière, dont les hommes de génie n'ont pas plus le droit de s'affranchir que les hommes ordinaires, on ne sait comment il a pu lui rester encore assez de temps et de liberté, pour composer tant d'ouvrages que nous avons de lui.

« Mais[1] un homme accoutumé à ne perdre aucun moment, a du temps pour tous ses devoirs; un homme, » dont tous les plaisirs et le sommeil même est une étude, » a des années plus étendues, une plus longue vie que le » commun des vivants. Une mémoire fidèle à qui rien » n'échappe de ce qu'elle a appris, un esprit pénétrant » pour qui les obscurités deviennent des sources de lumières, un cœur spacieux, qui embrasse dans ses affections tout ce qui s'offre à son zèle et à sa charité, » trouve pour tant de soins divers des facilités inconnues » aux petites âmes. »

Tant de travaux de tous les genres qui avoient déjà rempli la vie de Bossuet, ne suffisoient pas à l'ardeur de son génie : dans son amour immense pour la religion, il embrassoit toutes les sciences, toutes les connoissances qu'elle avoit pour objet. A l'âge de plus de soixante ans, il voulut apprendre l'hébreu ; et l'abbé de Choisy, après avoir dit de saint Jérôme « qu'il apprit* la langue hé» braïque avec beaucoup de peine, parce qu'il s'y étoit » pris un peu tard, » ajoute : « La même chose est arrivée » de nos jours à M. Bossuet, évêque de Meaux, qui, » à l'âge de soixante ans, consommé dans toutes les » sciences divines et humaines, commença à apprendre

1 *Eloge de Bossuet*, par le père de la Rue.

* *Histoire de l'Eglise*, par l'abbé Choisy, tom. III, p. 918.

» l'hébreu, et s'exerça avec constance à des prononcia-
» tions rudes et à des aspirations fort difficiles, pour se
» rendre plus utile à l'Eglise, en lisant les fondements de
» notre foi dans la langue originale. »

Malgré tant de génie et d'ardeur, il eût été physiquement impossible que Bossuet eût pu suffire à tant de travaux, si la nature ne s'étoit plu à le favoriser de tous ses dons. Elle avoit uni en lui la figure la plus noble et la plus imposante à une excellente constitution. Il jouit constamment toute sa vie de la meilleure santé. Ce ne fut que l'année qui précéda sa mort, que se déclara la cruelle maladie qui le condamna à de si longues et de si cruelles souffrances; jusqu'à cette époque, aucune maladie grave n'avoit altéré son tempérament. Il eut seulement quelques accès de fièvre pendant les années 1677, 1678 et 1679; il s'en délivra par l'usage du quinquina, qu'un médecin anglois venoit récemment d'introduire en France. L'heureuse expérience qu'il en fit, lui inspira une grande confiance en ce remède. Il lui attribuoit même un renouvellement de forces, qui le décida à en faire usage toutes les fois qu'il éprouvoit la plus légère indisposition.

Il étoit naturellement sobre dans ses repas, et peu recherché sur la variété des mets que l'on servoit à sa table. Il eut en 1699 un érésipèle, qui l'obligea, pour la première fois de sa vie, à faire gras pendant le carême. Mais les remèdes et le régime qu'on lui prescrivit pendant quelques mois, firent entièrement disparoître cette âcreté du sang; et dès le mois de septembre suivant, il fut libre de reprendre son genre de vie accoutumé.

De cet heureux tempérament résultoit cette facilité prodigieuse que Bossuet eut toujours pour le travail, et l'application continuelle qu'il put y apporter jusqu'à la fin de sa longue carrière; il avoit en quelque sorte trouvé le secret de doubler son existence, et de suspendre la ra-

pidité du temps par la distribution singulière qu'il en faisoit pendant une partie de la nuit.

Aussitôt qu'il fut évêque de Meaux, et qu'il se vit; après l'éducation de monseigneur le Dauphin, dispensé de résider habituellement à la Cour[1], il prit l'habitude d'interrompre son sommeil, et de se relever pendant la nuit. Pour en avoir la facilité, il faisoit toujours placer à portée de lui une lampe allumée pendant toute la nuit; il étoit fidèle à cet usage, même en voyage. Après son premier sommeil, qui étoit de quatre à cinq heures, il s'éveilloit naturellement, sans effort et sans inquiétude. Il se relevoit également l'été et l'hiver pendant les froids les plus rigoureux. Il se couvroit de deux robes de chambre l'hiver, s'enveloppoit jusqu'à la ceinture dans un sac de peau d'ours; il récitoit alors matines et laudes avec ce recueillement religieux, qui s'accorde si bien avec le calme et le silence de la nuit. S'il se trouvoit ensuite la tête libre, il se mettoit à son travail; tout étoit disposé dès la veille autour de son bureau, son fauteuil, son sac de papiers, ses plumes, son écritoire, ses portes feuilles et ses livres rangés sur des siéges à droite et à gauche de son bureau. Il poussoit ce travail aussi loin que sa tête pouvoit le soutenir, une, deux et quelquefois trois heures; mais il avoit toujours l'attention de le quitter aussitôt qu'il se sentoit fatigué; il se replaçoit ensuite sur son lit, et reprenoit son sommeil avec la même facilité que s'il ne l'eût pas interrompu; il réparoit sur la matinée le sommeil qu'il avoit perdu pendant la nuit. Il suivit constamment ce même genre de vie depuis 1682 jusqu'en 1699, époque à laquelle il eut, comme nous venons de le dire, cet érésipèle, qui l'obligea d'apporter quelque changement à ses habitudes. Mais dès le mois de septembre de la même année, il recommença à Germigny, où il se trouvoit alors, à se relever la nuit pour réciter matines; ses médecins

[1] Mts. de Ledieu.

exigèrent seulement qu'il se remît au lit sans s'appliquer à l'étude.

Sa manière de vivre dans sa famille, avec ses amis, même avec ses domestiques, étoit douce, noble et obligeante. Il avoit accoutumé tous ses domestiques au travail; il les réunissoit tous les jours pour la prière; il les bénissoit tous les soirs de sa main. Tous ses gens lui étoient sincèrement attachés, et on étoit naturellement porté à le servir par affection. Son discernement étoit exquis; il pénétroit les hommes jusqu'au fond de l'âme, et démêloit fort bien si c'étoit la vanité, l'intérêt ou un attachement réel qui les faisoient agir. Il ne disoit mot, il remarquoit tout, il souffroit tout, jusqu'à leurs manières même qui pouvoient ne lui être pas agréables. Sa bonté naturelle le disposoit toujours à les excuser; et il croyoit devoir cette indulgence et cette espèce de facilité à l'affection qu'ils lui montroient. De là la paix et l'union qui ont toujours régné dans son intérieur, avec cet extérieur décent et réglé que l'on doit toujours observer dans la maison d'un évêque. Il se souvenoit dans toutes les occasions de ce qu'on avoit fait ou dit d'agréable pour lui, et lorsqu'on n'y songeoit plus, uniquement pour montrer qu'il n'en avoit point perdu le souvenir, et qu'il en étoit reconnoissant. Aussi recherchoit-il toutes les occasions d'obliger ceux de ses gens qui lui étoient attachés. « On » croit, disoit-il, que je ne pense qu'à mes livres; voyez » si ce que je viens de faire pour tel et tel n'est pas con» venable. »

« Il avoit toujours[1] de quoi fournir aux frais de la cha» rité, de l'honneur, de la religion. Jamais rien pour le » jeu, ni pour la délicatesse, encore moins pour la vo» lupté, pour l'intrigue ou pour l'ambition. Sa suite étoit » la pudeur et la modestie; les ornements de sa maison, » l'ordre et la simplicité; la magnificence de sa maison,

[1] *Eloge de Bossuet*, par le père de la Rue.

» une noble frugalité. Les honnêtes gens y étoient reçus » avec joie, les savants avec estime, les vertueux avec » respect. Les grands même s'y trouvoient quelquefois » avec plaisir. Les étrangers y venoient de toutes les na- » tions polies goûter les charmes de sa société, les délices » de sa conversation. »

Cependant il paroît que Bossuet s'occupoit peu des détails intérieurs de sa maison. Ses grandes occupations l'absorboient exclusivement, et ne lui permettoient pas d'y apporter cet esprit d'ordre et d'arrangement qu'on aime à retrouver partout, et qui contribue peut-être plus qu'on ne pense à laisser à l'esprit le calme et la liberté nécessaires pour se livrer au travail. Ce genre de mérite paroît avoir manqué à Bossuet, comme à d'autres grands hommes d'un grand caractère et d'une intégrité irréprochable, qui ont souvent négligé le soin de leurs affaires particulières par l'excès même de leur dévoûment à des travaux et à des intérêts d'un ordre supérieur. Il est certain qu'il en résulta pour Bossuet quelque embarras sur la fin de sa vie. Ce n'étoit ni par mépris, ni par affectation qu'il négligeoit ces détails domestiques, mais uniquement parce qu'il se laissoit entraîner par les études et les affaires de tous les genres qui venoient s'emparer de tous ses moments. Bossuet ne se le dissimuloit pas à lui-même; et il sut gré à une personne de sa connoissance[1], qui se faisoit une peine de lui répéter les propos du public à ce sujet. Il exigea même d'elle de lui en rendre un compte exact. Bossuet lui répondit avec simplicité : « Dieu veut que je sache par vous ce que tout autre pour- » roit me dissimuler par respect humain. Ne craignez » point de me parler à cœur ouvert. Je vous dirai ce qui » peut être vrai et ce qui peut être faux. Et après l'avoir » entendue, il lui avoua qu'on avoit raison de le blâmer » de sa négligence; qu'au reste il remercioit Dieu d'avoir

[1] Madame Cornuau.

» permis qu'on eût parlé de ces choses devant elle, afin » qu'il en fût averti et pût y mettre ordre. »

Cette négligence provenoit aussi de la confiance trop aveugle qu'il avoit accordée à son intendant. Il lui avoit entièrement abandonné tout le soin de ses revenus et de ses affaires, sans se réserver cette surveillance générale qu'il n'auroit pu retenir et exercer sans consumer un temps précieux[1]. Cet homme ne le laissoit disposer que d'une somme qu'il étoit dans l'usage de consacrer à des actes de charité qui ne passoient que par ses mains; souvent même il se refusoit à la remettre à sa disposition, sous prétexte qu'il manquoit de fonds; et ce ne fut que très-peu de temps avant sa mort, qu'il réussit à se soustraire à un joug aussi intolérable.

Au reste, on sait que Bossuet s'étoit jugé lui-même depuis long-temps sur son défaut d'aptitude aux détails économiques; on peut se rappeler que, dès 1672, il écrivoit au maréchal de Bellefonds : « Je ne me sens pas » encore assez habile pour trouver tout le nécessaire, si » je n'avois précisément que le nécessaire; et je perdrois » plus de la moitié de mon esprit, si j'étois à l'étroit dans » mon domestique. »

Si Bossuet n'étoit pas très-habile dans l'économie intérieure de sa maison, personne ne porta jamais plus loin l'économie du temps. L'emploi qu'il en avoit fait depuis qu'il étoit dans le monde, l'avoit soustrait à l'obligation de rendre et de recevoir des visites. « Je suis fort peu » régulier en visites, écrivoit Bossuet, ou plutôt je suis » assez régulier à n'en guère faire. On m'excuse, parce » qu'on sait bien que ce n'est ni par gloire, ni par dé- » dain, ni par indifférence; et moi je me garantis d'une » perte de temps infinie[2]. » On sentoit généralement que tous les moments d'un homme tel que Bossuet appartenoient à la religion, à l'Eglise et à l'état; et que des

[1] Mss. de Ledieu. — [2] Lettre du 25 février 1696.

considérations de société ne pouvoient pas balancer des considérations d'un ordre si supérieur. Il est facile de comprendre combien le cabinet de Bossuet devoit s'enrichir de toutes les heures qu'il auroit perdues ou consacrées à tous ces devoirs de convention qui consument une grande partie de la vie.

XXIV. — Amis de Bossuet

Bossuet étoit en amitié ce qu'il étoit en théologie, en philosophie, en politique. Il aimoit ses amis sous les rapports de leurs vertus, de leur science, de l'utilité dont ils pouvoient être à la religion. Il ne parloit jamais de lui aux autres, et n'avoit pas besoin qu'on lui parlât de lui [1]. « On doit parler de soi le moins que l'on peut, disoit » Bossuet; on ne dit jamais que des impertinences. C'est » en quoi les apologies de saint Athanase sont admira- » bles; il y parle toujours de lui sans se rendre odieux. »

Les dernières éditions des ouvrages de Bossuet présentent une collection volumineuse de ses lettres; et elles ne forment qu'une très-petite partie de celles qu'il a écrites. Si l'on n'y trouve pas ces épanchements de l'âme qui échappent involontairement à saint François de Sales et à Fénélon, et qui donnent à leurs pensées et à l'expression de leurs sentiments une onction si touchante, elles sont remarquables par le caractère profondément religieux dont elles sont empreintes. Elles montrent toujours Bossuet considérant les hommes comme des voyageurs sur la terre, marchant à travers le temps pour arriver à l'éternité, et ne voyant dans leurs rapports de société que le grand but de leurs destinées, Dieu et la religion. Toutes les lettres de Bossuet concernent les travaux qui l'occupoient pour la défense de la religion, ou se rapportent à l'accomplissement des devoirs dans l'ordre de la condition où la Providence a placé les personnes à qui il écrit.

[1] Notes manuscrites de Fleury.

On auroit tort de conclure de ces réflexions que Bossuet étoit étranger au sentiment de l'amitié. Il eut beaucoup d'amis, et ses amis étoient tous des hommes du plus grand mérite. Mais on voit que le lien qui les unissoit, étoit moins une affection du cœur, qu'un intérêt commun pour la gloire de la religion, et la noble ambition de réunir tous leurs talents et tous leurs efforts pour assurer son triomphe.

Bossuet eut le malheur de perdre des amis qui lui étoient bien chers à des titres si sacrés; et il donna des larmes sincères à leur mort. Mais on voit toujours la religion assise à ses côtés, prête à essuyer ses pleurs. Dans l'espace de quelques jours seulement (en 1684), trois de ses amis si distingués, dont les deux premiers lui devoient leur existence et leurs places, M. de Cordemoi, l'historien, l'abbé de Vares, garde de la bibliothèque du Roi, et l'abbé de Saint-Luc, aumônier du Roi, lui furent enlevés presque subitement. Ce fut aux prières de l'abbé de Rancé que Bossuet eut recours, pour trouver des consolations à sa douleur.

« Je recommande à vos prières [1], lui écrit Bossuet, » trois de mes principaux amis, et qui m'étoient le plus » étroitement unis depuis plusieurs années, que Dieu m'a » ôtés en quinze jours par des accidents divers. Le plus » surprenant est celui qui a emporté l'abbé de Saint-Luc, » qu'un cheval a jeté par terre si rudement, qu'il en est » mort une heure après, à trente-quatre ans. Il a pris » d'abord sa résolution, et n'a songé qu'à se confesser, » et Dieu lui en a fait la grâce. Les deux autres se sont » vus mourir, et ont fini comme de vrais chrétiens. Ce » coup est sensible, et je perds un grand secours. Cela » n'empêchera pas que je ne continue ce que je vous ai » dit [2], priant Dieu que si c'est pour sa gloire, il me sou-

[1] Lettre à l'abbé de Rancé, 23 octobre 1684. *Œuvr. de Bossuet*, t. XLIV, p. 292. (*Edit. de Gauthier frères.*) — [2] *La Defense de la Déclaration du Clergé*

» tienne lui seul, puisqu'il m'ôte tout le reste. Vos prières.
» Tout à vous. »

On aime à voir le grand Condé mêler ses larmes à celles de Bossuet sur les pertes de l'amitié : dans une lettre écrite de sa main, et dont nous avons l'original sous les yeux, il dit à Bossuet :

« Je viens d'apprendre par M. Sauveur[1], que M. de
» Cordemoi étoit fort malade, et qu'il y avoit bien du
» péril en son mal. J'en suis dans la plus grande peine du
» monde, ayant pour lui beaucoup d'estime et d'amitié.
» J'écris à M. Bossuet* de m'en mander des nouvelles;
» je ne doute pas que vous n'en ayez une grande douleur,
» sachant l'amitié que vous avez pour lui. En vérité vous
» êtes bien à plaindre; car vous venez de perdre M. l'abbé
» de Saint-Luc, et il n'y a guère que vous avez perdu
» M. l'abbé de Vares. Personne au monde ne s'intéresse
» tant que moi à votre déplaisir, d'autant plus que je
» connois mieux que personne le fond de votre amitié, et
» que je connois le mérite de M. l'abbé de Saint-Luc,
» et l'amitié et l'attachement qu'il avoit pour vous. Je
» vous supplie de croire que je sens très-vivement votre
» déplaisir et votre inquiétude sur le mal du pauvre
» M. Cordemoi. Faites-moi la justice d'être bien per-
» suadé que rien ne peut m'être plus sensible que toutes
» les choses qui vous touchent, et que personne ne vous
» honore tant que moi. »

Cette lettre paroît justifier le grand Condé du reproche qu'on lui avoit fait dans sa jeunesse, d'être peu susceptible d'attachement; elle fait connoître en même temps les rapports qu'il aimoit à entretenir dans sa retraite, et vers les derniers temps de sa vie, avec tous les hommes de mérite qu'il avoit admis dans sa société sous les auspices de Bossuet. Les années avoient amorti l'emporte-

[1] Lettre du grand Condé à Bossuet.

* Frère aîné de l'évêque de Meaux.

ment et le feu de ses passions ; les lumières de son esprit et sa confiance en Bossuet lui avoient appris à connoître et à aimer la religion ; et le caractère, ainsi que les principes de Louis XIV, donnoient alors à tous les esprits et à tous les sentiments une direction grave et religieuse.

Les liaisons d'estime et d'amitié que Bossuet avoit formées à Versailles conservèrent toute leur force, lorsqu'il cessa d'y résider habituellement. Nous avons déjà nommé quelques-uns de ces hommes distingués ; et on a pu observer, par la considération dont ils jouissoient, et par la réputation qu'ils ont laissée, que le mérite et la vertu avoient seuls présidé à cette association respectable, dont Bossuet étoit le chef, le guide et l'oracle.

La reconnoissance se réunissoit à tous les sentiments d'estime et d'admiration que Bossuet commandoit naturellement à tous ceux qui l'approchoient. Un grand nombre d'entre eux avoient été redevables à ses témoignages et à son influence des places honorables qu'ils remplissoient à Paris ou à la Cour.

C'étoient l'abbé Fleury, dont nous avons déjà parlé, et dont le nom et la mémoire seront toujours en honneur ; M. de Malezieu, qui dès l'âge de vingt ans mérita d'être distingué de Bossuet, et qui dut au goût que lui inspirèrent sa conversation et son caractère, d'être d'abord attaché au comte de Vexin, et ensuite au duc du Maine. On sait le rôle qu'il joua à la Cour de ce prince, et l'influence qu'il y exerça toute sa vie.

Ce fut à la même époque que Bossuet plaça dans la maison du duc du Maine un homme d'un mérite égal, et d'un caractère différent. C'étoit M. de Court. Fontenelle rapporte [1] « qu'il se trouvoit entre le caractère de ces deux » hommes toute la ressemblance, et de plus toute la dif- » férence qui peuvent servir à former une grande liaison ; » et il observe avec raison qu'on se convient aussi pour

[1] *Eloge de M. de Malezieu.*

» ne pas se ressembler. M. de Malezieu vif et ardent, » M. de Court plus tranquille et toujours égal, se réu» nissoient dans le même goût pour les sciences, et dans » les mêmes principes d'honneur; et leur amitié n'en fai» soit qu'un seul homme en qui tout se trouvoit dans un » juste degré. »

Valincour, à qui Bossuet a adressé le dernier ouvrage qu'il ait fait imprimer peu de jours avant sa mort, fut placé de sa main dans la maison du comte de Toulouse.

Bossuet avoit fait entrer dans la maison de madame la Dauphine le géomètre Sauveur, après l'avoir détourné de l'étude et de la profession de la médecine, par la raison singulière* « qu'il raisonnoit trop juste, et qu'il » alloit directement au but, sans savoir employer cette » espèce de grâce dans l'élocution, absolument né» cessaire à un médecin, qui doit encore plus souvent » parler à l'imagination des malades, qu'à leurs maux » réels. »

M. d'Ormesson d'Amboile, mort intendant de Lyon, magistrat d'un grand mérite, ami particulier de Bossuet, s'attachoit, pour ainsi dire, à ses pas et à sa société, pendant tous ses séjours à Versailles et surtout à Fontainebleau.

L'abbé Renaudot alloit déposer aux pieds de Bossuet, comme l'oracle de l'église d'Occident, toutes les richesses qu'il avoit conquises sur les églises d'Orient.

D'Herbelot et Galland, les premiers qui aient introduit en France le goût des langues orientales, venoient souvent entretenir Bossuet de leurs études et de leurs découvertes, et recevoir de lui des traits de lumière, qui jetoient un nouveau jour sur les obscurités des sciences mêmes dont ils faisoient leur étude particulière.

On sait tous les rapports que Bossuet a eus avec Pélisson à l'époque de ses conférences sur *l'Ecriture sainte*,

* Fontenelle, *Eloge de Sauveur.*

et lorsque l'un et l'autre jetèrent les premiers fondements d'un plan de réunion des luthériens d'Allemagne avec l'Eglise romaine.

Tout le monde sait par cœur le bel éloge que La Bruyère a fait de Bossuet dans son discours de réception à l'Académie françoise le 15 juin 1693, en présence de tout ce que la France avoit de plus éclairé dans les plus beaux jours de sa gloire. Bossuet avoit su démêler de bonne heure le mérite naissant et presque obscur de La Bruyère. Il le montra à son siècle, comme l'un des hommes dont on parleroit le moins pendant sa vie, et dont on parleroit peut-être le plus après sa mort. En plaçant La Bruyère à l'hôtel de Condé, où il n'avoit qu'un titre sans fonctions, Bossuet le servoit selon son goût. Il y trouva cette existence douce et indépendante qui lui permettoit de se livrer en liberté à l'observation des hommes, à l'étude des caractères, et au talent de les peindre avec une énergie pittoresque, dont il s'est réservé le secret. La Bruyère est le premier qui ait donné à Bossuet le titre de *Père de l'Eglise*, qui lui est resté. Il porta même sa reconnoissance et son admiration pour Bossuet, jusqu'à vouloir combattre sous ses drapeaux; et il écrivit ses *Dialogues sur le quiétisme*, qui n'ont été imprimés qu'après sa mort.

Les plus grands poètes latins et françois venoient consulter Bossuet sur le mérite de leurs ouvrages.

Boileau soumit à sa censure son *Epître sur l'amour de Dieu*.

C'est au sujet de cette *Epître sur l'amour de Dieu* que Bossuet écrivoit à l'abbé Renaudot (1695) : « Si je me » fusse trouvé ici, Monsieur, quand vous m'avez honoré » de votre visite, je vous aurois proposé le pèlerinage » d'Auteuil avec M. l'abbé Boileau, pour aller entendre de » la bouche inspirée de M. Despréaux, l'hymne céleste » de *l'amour de Dieu*. C'est pour mercredi, je vous invite

» avec lui à dîner; après, nous irons, je vous en con-
» jure. »

On doit présumer que Bossuet étoit plus touché du mérite du sujet que de celui de la poésie, qu'on regrette de ne pas y trouver à un degré aussi remarquable que dans les autres compositions de Boileau*.

Bossuet donna son approbation à l'*Athalie* de Racine, dans un voyage de Fontainebleau[1], long-temps avant qu'elle parût; et il a partagé avec Boileau le mérite d'avoir mieux jugé le chef-d'œuvre de Racine que tout le reste de ses contemporains.

On connoît les opinions assez sévères de Bossuet sur l'emploi des brillantes fictions que la mythologie des anciens a transmises aux poètes de tous les siècles. Bossuet

[1] Mts. de Ledieu.

* Il paroît que ce ne fut qu'à cette époque que Bossuet commença à entrer en relation avec Boileau. Il n'a pas dissimulé combien ses principes étoient opposés au genre de merite littéraire qui avoit commencé la réputation de Boileau. On lit dans une lettre du médecin Dodard à Arnauld (6 août 1694), que Bossuet lui avoit dit à lui-même « qu'il regardoit la satire comme incom-
» patible avec la religion chrétienne, et même la satire conçue sur l'idée qui
» résulte de celles de M. Despréaux. Il ne balança pas à dire que la X.e satire
» (sur les femmes) étoit contraire aux bonnes mœurs, tendoit à détourner du
» mariage, et à rendre toutes les femmes suspectes. »

Bossuet étoit si mécontent de cette satire, qu'il a prononcé contre elle une censure aussi sévère que solennelle dans l'un de ses ouvrages où il a allié la plus haute philosophie à la plus sublime théologie, dans son *Traité de la Concupiscence.*

C'est là qu'après avoir passé en revue tous les travers de l'esprit humain dans les hommes mêmes dont le génie et les talents ont été le plus admirés par les anciens et les modernes, Bossuet observe avec douleur (1) « que les poètes
« chrétiens et les beaux esprits se sont montrés animés du même esprit que les
» poètes profanes. La religion, dit-il, n'est non plus dans le dessein et dans
» la composition de leurs ouvrages que dans ceux des païens. Celui-là s'est mis
» dans l'esprit de blâmer les femmes; il ne se met point en peine s'il con-
» damne le mariage, et s'il en éloigne ceux à qui il a été donné comme un
» remède! pourvu qu'avec de beaux vers il sacrifie la pudeur des femmes à son
» humeur satirique, et qu'il fasse de belles peintures d'actions bien souvent
» très-laides, il est content. »

(1) *Œuvres de Bossuet*, tom. XII, p. 83. (*Edition de Gauthier frères.*)

auroit désiré que la poésie, dans son langage sublime eût dédaigné ces frivoles ornements, qui avoient été imaginés pour ajouter une dangereuse séduction aux enchantements d'un culte qui ne parloit qu'aux sens, et d'une religion qui n'offroit à l'adoration des peuples que des tableaux voluptueux, des souvenirs coupables et de grands scandales. Il croyoit que les grandes images, les nobles pensées, la richesse, la force, l'originalité d'expressions répandues dans les livres sacrés, pouvoient suppléer avec avantage aux plus heureuses conceptions d'une poétique étrangère à la religion, à la morale, à la législation, aux habitudes des peuples modernes. Il craignoit qu'elles ne servissent plus souvent dans la jeunesse à égarer l'imagination, et à ouvrir le cœur à la séduction des passions, qu'à inspirer ces grandes conceptions qui ont honoré quelques grands génies, auxquels il étoit bien loin de refuser son admiration. Enfin Bossuet pensoit que si la mythologie avoit été la théologie d'une religion voluptueuse et dépravée, une religion sainte et pure devoit inspirer à des poètes élevés à une école plus sainte et plus grave, des idées, des images et des expressions plus conformes à la doctrine et à la morale qu'ils y avoient puisées.

Ce système poétique étoit digne sans doute d'un évêque tel que Bossuet; et Racine a montré dans *Athalie* et dans *Esther*, qu'en parlant le langage des écrivains sacrés, on peut être encore plus élevé et plus sublime que les poètes de l'antiquité qui ont fait entendre le langage des dieux.

XXV. De Bossuet et de Santeuil.

Cependant on pourroit dire sans offenser la gloire de Bossuet, et sans déroger à la sainte dignité de ses maximes, que la circonstance où il crut devoir exercer sa censure contre un poète qu'il aimoit et qu'il estimoit, n'étoit

pas de nature à mériter une telle sévérité. Bossuet admiroit le génie poétique de Santeuil, et lui pardonnoit les singularités de son caractère. Il l'attiroit souvent à Germigny ; et ce fut à Germigny même que Santeuil en fit la description dans une pièce charmante, qui offre la peinture la plus agréable d'un lieu que la présence de Bossuet a consacré.

Mais quelques années après, Santeuil fit la description des jardins de Versailles, et la dédia à La Quintinie, à qui la France doit l'art d'avoir perfectionné la culture des arbres fruitiers. Santeuil avoit déployé dans cette pièce, avec autant de goût que de magnificence, toutes les richesses de sa brillante imagination. On sait qu'à cette époque il n'étoit pas même nécessaire d'être poète pour être inspiré par les enchantements de Versailles. La nature du sujet, les arbres, les eaux, les fontaines, les marbres animés qui respiroient dans ces lieux de fêtes et de plaisirs ; toutes les merveilles de l'art que la main d'un grand Roi avoit rassemblées sous les yeux de l'Europe frappée d'admiration ; tous les dieux de l'Olympe, qui, dociles à sa voix, venoient orner la pompe de sa Cour et le cortége de ses fêtes triomphales : un pareil sujet prêtoit à l'imagination d'un poète les plus brillantes couleurs de la poésie antique. Si jamais les dieux de la fable purent se croire dans leur empire, c'étoit sans doute dans un tel lieu. Cependant Santeuil avoit su résister à la dangereuse séduction que son sujet sembloit lui offrir. Il s'étoit borné à chanter les dieux des vergers, Pomone, les nymphes et les déités champêtres. Il faut encore ajouter que Santeuil s'étoit renfermé dans les bornes de la décence la plus sévère, et qu'aucun des scandales de la mythologie ne venoit se mêler au tableau des nobles délassements d'un Roi que l'âge avoit déjà désabusé de toutes les illusions de la jeunesse. Cependant ce simple cortége de Pomone, des nymphes et des dieux champêtres déplut à l'austérité

de Bossuet, et il blâma hautement Santeuil de s'être cru obligé de recourir à ce luxe efféminé. Santeuil en fut instruit, et il adressa à son auguste censeur son apologie dans une pièce de vers sous le titre de *Poeta christianus*, dont les beautés sembloient encore effacer celles de la pièce qui avoit blessé la rigidité de Bossuet.

Ce poète, qui réunissoit les extrêmes les plus opposés, tour à tour simple et sublime, doux et irascible, enfant et bouffon, fut en cette occasion, comme en toutes les autres, fidèle à son caractère. Il composa sa pièce de vers sous la forme d'une amende honorable ; il fit graver à la tête une vignette ; on y voyoit Bossuet revêtu de ses habits pontificaux, et Santeuil à genoux devant lui sur les marches de l'église cathédrale de Meaux, la corde au cou, faisant amende honorable, et jetant au feu tous ses vers profanes.

Dans cette pièce, Santeuil cherchoit d'abord à fléchir son juge, en rappelant « qu'il étoit quelquefois permis » de mêler des jeux innocents à des études sérieuses ; que » par cette heureuse diversité, l'esprit acquiert de nou» velles forces *. »

Mais bientôt feignant d'abjurer de coupables erreurs, « il fait vœu de briser une lyre profane et de dépouiller » son front des lauriers dont la main des grâces et des » nymphes l'avoit couronné, pour fléchir le courroux du » Dieu jaloux qu'il avoit offensé **. »

Jamais peut-être Bossuet n'a reçu des éloges plus vrais

* Conveniunt aliquando leves post seria ludi ;
Inde animos capit, et dulci recreata labore,
Mens ad opus longè redit acrior, et sua musis
Otia sunt. . . . .

** . . . . . . Frangam mea plectra tubasque,
Avulsasque manu discerpam in vertice lauros.
. . . .
Fletibus et crebris ululatibus et lamentis,
Quà potero, læsi placabo Numinis iram.

et plus noblement exprimés que dans cette pièce de vers de Santeuil.

On y voit Bossuet « environné des rayons de sa gloire, » plein du Dieu qui lui a confié son tonnerre, abaissant » sous ses pieds la majesté des trônes, faisant pâlir les » tyrans, et portant l'effroi jusque dans l'âme du domi- » nateur des enfers, qui recule au premier son de sa voix, » et que ne peut défendre la nuit profonde dans laquelle » il cherche en vain un asile*. »

Ce bel éloge finit par ce beau vers, qui devroit servir d'inscription à toutes les images de Bossuet :

PER QUEM RELIGIO MANET INCONCUSSA, SACERDOS**.

Mais ce qui caractérise bien Santeuil, c'est qu'au moment même où il fait vœu d'abjurer toutes les divinités mensongères de la fable, « de couvrir d'un silence éter- » nel leurs criminelles amours, et de ne plus offrir aux » regards chagrins du prélat ces coupables images***, » il en fait la peinture la plus poétique dans les vers les plus gracieux et les plus élégants qui soient peut-être jamais sortis de sa plume.

Santeuil laissoit assez apercevoir dans son amende honorable, qu'il ne croyoit pas que Bossuet eût été sérieusement mécontent de deux ou trois expressions my-

* Se tibi majestas soliorum et regia sceptra
Submittunt, pavidi tibi ponunt arma tyranni.
Fulgentem radiis, et toto numine cinctum
Infernæ te acies, te te impia Tartara pallent;
Quin etiam ipse tremens duri dominator Averni,
Ad primos vocis sonitus, caput abdit in antris,
Nocte suâ vix tutus. . . . .

** PONTIFE DE LA RELIGION, IL LA POSE SUR DES FONDEMENTS ÉTERNELS.

*** Non hìc venantûm, feriant qui corda sagittis,
Mollibus in pratis ludet chorus omnis Amorum,
Nec spurci mala furta Jovis, Venerisque nefandæ
Turpia adulteria, et non legitimos hymenæos
Ægrâ fronte leges; pura omnia, et omnia sancta.

thologiques très-simples et très-innocentes qui se trouvoient naturellement ramenées dans sa belle description des jardins de Versailles *.

Mais la réponse de Bossuet dut lui ôter cette espèce d'illusion.

« Voilà, Monsieur [1], ce que c'est que de s'humilier; » l'ombre d'une faute contre la religion vous a fait peur. » Vous vous êtes abaissé, et la religion elle-même vous a » inspiré les plus beaux vers, les plus élégants, les plus » sublimes que vous ayez jamais faits. Voilà ce que c'est, » encore un coup, que de s'humilier.

» J'attends l'hymne de saint Bruno, et j'espère qu'elle » sera digne d'être approuvée par le pape, et d'être chan» tée dans ces déserts dont il est dit qu'ils se sont réjouis » de la gloire de Dieu.

» J'ai vu, Monsieur, un petit poème sur votre Po» mone. »

L'auteur y faisoit parler la religion, indignée de voir son nom et ses louanges chantés par le même poète qui osoit encore rappeler des fictions coupables et des dieux impies.

Ergone cœlestes haustus duxisse juvabit,
Ut sonet infandos vox mihi nota Deos?

» Le critique, recherchant la cause de l'erreur de San» teuil, remarquoit que ce poète évitoit encore les noms » d'apôtres et de martyrs **, comme tous les autres qu'il

[1] Lettre à Santeuil, 15 avril 1690. *Œuvres de Bossuet,* tom. XLIV, pag. 457. (*Edition de Gauthier frères.*)

* Crediderim simulasse iras, causamque querelæ.

** Assurément ce critique, quel qu'il fût, avoit grand tort. Il suffit de lire les hymnes de Santeuil, pour douter qu'on ait pu sérieusement lui adresser un pareil reproche. Une des hymnes en l'honneur de saint Jean l'évangéliste, offre dès la première strophe le mot *apostolum* et le mot *martyrem*. Les mêmes expressions se retrouvent fréquemment dans les hymnes du *Commun* des apôtres et des martyrs.

» ne trouve pas dans Virgile et dans Horace; et il con-
» cluoit que celui qui craint d'employer les mots consa-
» crés par la piété chrétienne, mérite d'avoir dans la
» bouche les fables et les faux dieux.

» J'ai empêché la publication du poème, ajoute Bos-
» suet. Il est vigoureux; l'auteur l'auroit pu rendre parfait
» en prenant la peine de le châtier. Mais il n'y travaillera
» plus.

» Adieu, mon cher Santeuil, je m'en vais préparer les
» voies à notre illustre Boileau. »

Dans une autre lettre à peu près de la même époque, Bossuet exprime encore plus fortement son opposition aux fictions et aux expressions de la *mythologie;* c'étoit au sujet d'une nouvelle pièce de vers de Santeuil, dont il se promettoit une satisfaction pure et exempte de tout mélange d'un culte profane.

« Je reverrai avec plaisir dans cet ouvrage toute la
» beauté de l'ancienne poésie des Virgile, des Horace,
» dont j'ai quitté la lecture il y a long-temps; et ce me
» sera une satisfaction de voir que vous fassiez revivre
» ces anciens poètes pour les obliger en quelque sorte de
» faire l'éloge des héros de notre siècle d'une manière
» moins éloignée de la sainteté de notre religion.

» Il est vrai, Monsieur, que je n'aime pas les fables,
» et qu'étant nourri depuis beaucoup d'années de l'Ecri-
» ture sainte, *qui est le trésor de la vérité*, je trouve un
» grand creux dans ces fictions de l'esprit humain, et dans
» ces productions de sa vanité. Mais lorsqu'on est con-
» venu de s'en servir comme d'un langage figuré, pour
» exprimer d'une manière en quelque façon plus vive ce
» que l'on veut faire entendre, surtout aux personnes
» accoutumées à ce langage, on se sent forcé de faire
» grâce au poète chrétien, qui n'en use ainsi que par une
» espèce de nécessité. Ne craignez pas que je vous fasse
» un procès sur votre livre; je n'ai au contraire que des

» actions de grâces à vous rendre, et sachant que vous » avez dans le fond autant d'estime pour la vérité, que » de mépris pour les fables en elles-mêmes, j'ose dire » que vous ne regardez, non plus que moi, toutes ces » expressions tirées de l'ancienne poésie, que comme le » coloris du tableau, et que vous envisagez principale- » ment le dessein et les pensées de l'ouvrage, qui en sont » comme la vérité, et ce qu'il y a de plus solide. »

Bossuet avoit une telle antipathie pour cette recherche affectée des expressions de l'antiquité, qui tendoit à dénaturer le caractère auguste et sacré d'une religion si supérieure aux inventions des hommes, qu'il ne pouvoit supporter qu'on employât le mot de *divus* au lieu de celui de *sanctus*, pour distinguer ces héros du christianisme dont l'Eglise a consacré les vertus et la sainteté par des honneurs publics. Il écrivoit le 9 février 1679 à l'abbé Nicaise de Dijon : « Les auteurs exacts n'approuvent pas » qu'on se serve du mot de *divi* pour dire les saints, quoi- » que les catholiques s'en soient servis aussi-bien que les » protestants*. »

Au reste, Santeuil trouva des défenseurs auprès de Bossuet, parmi les amis de Bossuet même. Fénélon lui écrivoit : « Faites des *Pomones*, tant qu'il vous plaira, » pourvu que vous en fassiez ensuite autant d'*amendes* » *honorables ;* ce sera double profit pour nous, la faute et » la réparation. »

Le sage, le grave abbé Fleury alloit encore plus loin.

* On peut juger par ce seul trait, avec quelle indignation Bossuet se seroit élevé contre l'affectation peu décente du cardinal Bembo, et de quelques cicéroniens du XVI.e siècle, qui ne pouvoient consentir à admettre, même dans le langage ecclésiastique, aucune expression qui ne fût empruntée de Cicéron ou des auteurs du siècle d'Auguste. C'est ainsi qu'en parlant de la sainte Vierge, ils l'appeloient la *déesse immortelle*, au lieu de lui donner les titres que l'Eglise lui a déférés ; et que, ne trouvant dans Cicéron ni dans les auteurs du même âge, le mot *excommunicatio*, ils le traduisoient selon l'acception des anciens par *interdictio aquâ et igni.*

Il se déclaroit hautement l'admirateur et l'apologiste de la *Pomone* de Santeuil ; il lui écrivoit le 17 février 1690 : « Je ne vois pas pourquoi vous auriez à rougir de la » charmante pièce que vous avez dédiée à notre La Quintinie. Je l'ai non-seulement lue avec un extrême plaisir, mais je me suis empressé de la faire lire à notre » jeune prince (Monseigneur le duc de Bourgogne) et » à notre illustre Fénélon. Tous les deux en ont été enchantés ; tous les deux sont convenus que vous n'aviez » jamais parlé la langue des Latins avec plus d'élégance » et de douceur. L'âme de Virgile lui-même semble respirer dans vos vers. Si le sujet de votre poème n'est » pas précisément un sujet religieux, on peut dire cependant que vous avez évité de lui donner un caractère » trop profane. On n'y voit que la description simple et » gracieuse des beautés et des charmes de la nature. On » n'y trouve rien qui offense les mœurs : tout au contraire » y montre la décence et l'honnêteté ; et si on y rencontre les noms des déesses et des nymphes, les regards » ni l'imagination n'y sont blessés par la peinture de leurs » coupables amours. Pourquoi seriez-vous obligé d'être » plus grave et plus religieux que le père Rapin lui-même ?

Et lorsque Santeuil eut adressé à l'abbé Fleury un exemplaire de son *Amende honorable*, pour la mettre sous les yeux de Bossuet, il s'empressa de lui répondre* :

« Que n'étiez-vous ici, mon cher Santeuil, lorsque j'ai » lu votre ouvrage à notre évêque de Meaux ! Vous auriez » vu son étonnement, et son front se dérider à l'aspect » de la vignette qui représente la pompe solennelle avec » laquelle vous abjurez les muses profanes. Mais, à parler sérieusement, il a applaudi à vos vers, après les » avoir lus. Je ne regrette point la sévérité qu'il vous a

* Le 13 avril 1690. Les deux lettres de l'abbé Fleury à Santeuil sont en latin.

» montrée, puisqu'elle nous a valu un de vos meilleurs
» ouvrages. Il trouve même celui-ci supérieur à l'autre.

» Mais je ne me rétracte point, et je pense encore fer-
» mement que votre *Pomone* ne méritoit ni l'extrême ri-
» gueur avec laquelle il vous a condamné, ni l'humble
» abaissement avec lequel vous expiez une faute que vous
» n'avez pas commise. Cependant je vous félicite sincè-
» rement d'avoir consenti à pécher par excès d'humilité,
» pour échapper à l'estimable inquiétude d'avoir pu bles-
» ser, sans le vouloir, la sainte majesté de la religion, ou
» même l'opinion d'un si grand homme. »

On peut croire que la répugnance de Bossuet pour l'usage des fables et des expressions de la mythologie étoit principalement fondée sur l'abus qu'on en a fait trop souvent, pour enflammer les passions d'une jeunesse imprudente, et porter la séduction dans des imaginations trop faciles à recevoir toutes les impressions. L'admirateur passionné d'Homère et de Virgile ne pouvoit pas être un censeur chagrin ou prévenu.

Mais, indépendamment de cette considération morale, déjà si puissante pour un évêque, il ne seroit pas étonnant que Bossuet se fût formé une poétique raisonnée, qu'il auroit su appuyer de grands exemples, et d'autorités assez imposantes pour balancer les reproches des admirateurs les plus passionnés de la mythologie grecque.

On ne dira certainement pas que l'homme qui seul avoit mieux jugé *Athalie* que tout le reste de ses contemporains, à l'exception de Boileau, fût étranger au génie de la poésie, et n'eût pas le droit d'indiquer les sources où elle doit puiser ses véritables beautés.

Il ne seroit pas même étonnant que des hommes moins austères que Bossuet, frappés de l'inspiration sublime et de la magnificence de pensées, d'images et d'expressions que Racine a répandues dans *Athalie* et *Esther*, et

J.-B. Rousseau dans ses *Odes sacrées*, ne se décidassent à donner la préférence au système poétique de Bossuet, si on les condamnoit à un choix exclusif.

Parmi les amis que Bossuet s'étoit attachés à Versailles, et qu'il attiroit souvent à Germigny, nous ne rappelons pas les noms de tant d'évêques et d'ecclésiastiques que l'estime, le respect et la confiance amenoient sans cesse auprès de lui, pour consulter cet oracle de l'église de France. Nous parlerons encore moins des rapports si intimes qui unirent si long-temps Bossuet et Fénélon. Nous approchons de l'époque de notre histoire où ces deux noms se trouveront souvent placés l'un auprès de l'autre : heureux, si nous ne devions jamais les rencontrer en opposition !

Cette réunion d'hommes remarquables par des talents de tous les genres et d'un ordre si supérieur, formoit autour de Bossuet le cortége le plus honorable peut-être dont un homme ait jamais été environné. « Tous, dit » Fontenelle[1], mettoient M. de Meaux à leur tête. Ils » formoient une espèce de société particulière, d'autant » plus unie qu'elle étoit plus séparée de celle des illustres » de Paris, qui ne prétendoient pas reconnoître un tribu- » nal supérieur, ni se soumettre aveuglément à des juge- » ments, quoique revêtus de ce nom si imposant de juge- » ments de la Cour. Du moins avoient-ils une autorité » souveraine à Versailles ; et Paris même ne se croyoit » pas toujours assez fort pour en appeler. »

Lorsque Bossuet cessa de résider aussi habituellement à la Cour, ces mêmes hommes s'arrachoient souvent aux devoirs et aux liens qui les y retenoient, pour aller le retrouver à Germigny. La seule espérance de lui surprendre quelques moments au sortir de son cabinet, et de pouvoir l'accompagner dans ses promenades sur la terrasse de Germigny, aux bords de la Marne, suffisoit pour leur

[1] *Eloge de Malezieu.*

faire préférer ce tranquille séjour aux brillantes illusions de Paris et de Versailles.

XXVI. — De la conversation de Bossuet.

Le contraste que l'on a souvent observé entre le caractère, le génie et les maximes de Bossuet et de Fénélon, se retrouve jusque dans le genre d'agréments que ces deux hommes célèbres apportoient dans la société et dans le commerce de l'amitié.

Tous les contemporains de Fénélon s'accordent à le représenter comme un modèle de goût, d'élégance et de politesse[1]; « ne voulant jamais avoir plus d'esprit que » ceux à qui il parloit; se plaçant à la portée de chacun, » sans jamais le faire sentir; enchantant tout le monde » par la facilité qu'il apportoit dans la société; ne dispu- » tant jamais; paroissant même céder aux autres, dans » le temps qu'il les entraînoit; toujours original, toujours » créateur, n'imitant personne, et paroissant lui-même » inimitable, avec je ne sais quoi de sublime dans le » simple, qui ajoutoit à son caractère un certain air de » prophète. »

Tant d'agréments, joints à un extrême désir de plaire, devoient certainement faire rechercher le commerce de Fénélon à toutes les personnes sensibles au charme de l'esprit et du goût, dans un siècle et dans une Cour qui en offroient les plus aimables modèles.

Mais on ne sait si tant de supériorité, malgré l'art infini que Fénélon apportoit à la voiler, ne lui auroit pas donné plus d'admirateurs que d'amis, si l'amitié n'eût pas été en même temps le premier besoin de son cœur, le plus grand bien de sa vie. Ceux qui n'avoient pas le droit de se regarder comme ses amis particuliers, pouvoient se trouver quelquefois éblouis, et peut-être même importunés de l'éclat que son esprit, ses grâces et

[1] S. Simon, d'Aguesseau.

son éloquence naturelles répandoient avec tant de profusion dans la conversation. On remarque en général, dans la société, que la domination la plus douce inquiète toujours un peu l'amour-propre de ceux mêmes qui ne se refusent pas à la reconnoître. On consent quelquefois sans peine à admirer la supériorité du génie et des talents, lorsqu'elle est fondée sur des titres incontestables. Mais il n'en est pas de même du don ou du bonheur de plaire; tant de qualités diverses peuvent permettre d'y aspirer, tant d'exemples prouvent que l'on peut y réussir par les qualités les plus opposées, que l'on se résout difficilement à se soumettre à une prééminence trop éclatante dans un genre dont les formes et les succès sont nécessairement un peu arbitraires. C'est ce qui expliqueroit peut-être pourquoi Bossuet, qui ne cherchoit jamais à plaire, et dont il paroît que la conversation n'étoit remarquable que par une extrême simplicité, n'eut ni ennemis, ni envieux, tandis que Fénélon, malgré tant de vertus et de qualités, a eu beaucoup à souffrir de la haine et de l'envie. Plus on étoit frappé de la profondeur et de la hauteur des conceptions de Bossuet dans ses ouvrages, plus on s'étonnoit de rencontrer tant de simplicité et de facilité dans la conversation d'un homme qu'on ne s'étoit préparé qu'à admirer. On s'étoit senti effrayé d'avoir à paroître en présence d'un tel génie, et on n'éprouvoit que la satisfaction de s'en trouver en quelque sorte rapproché par la conformité du langage et la simplicité des manières. La société étoit toujours pour Fénélon une occasion favorable de déployer toutes les richesses de sa brillante imagination et toutes les grâces de l'esprit le plus aimable et le plus séduisant; elle n'étoit pour Bossuet que le délassement et le repos des travaux de son cabinet.

La conversation de Bossuet portoit l'empreinte habituelle de son caractère, de ses mœurs et de ses principes.

Elle étoit toujours grave et instructive; jamais elle n'avoit pour sujet des détails frivoles ou inutiles. Quoique placé au centre des événements et des agitations de la Cour[1], jamais il n'y faisoit entrer les anecdotes ou les nouvelles du moment. La religion, la philosophie, la morale, les ouvrages importants qui paroissoient, et qui avoient pour objet les sciences ou les affaires de l'Eglise, fournissoient assez de matières à ces utiles entretiens. Le plus souvent ses réflexions dans la société portoient sur les grands intérêts de la religion; et il est à regretter que les amis de Bossuet ne se soient pas attachés à recueillir toutes celles qui auroient pu survivre aux intérêts du moment, et mériter d'être transmises à la postérité. On connoît souvent mieux les véritables sentiments et le caractère des grands hommes par ce qui leur échappe dans la liberté de la conversation, que par ce qu'ils consentent à confier au public dans des ouvrages imprimés.

Bossuet admettoit cependant dans la conversation de l'enjouement et une raillerie douce et aimable, pourvu qu'elle se renfermât dans une certaine mesure, et qu'elle ne blessât jamais ni le goût, ni les égards, ni la charité chrétienne. Mais on étoit toujours sûr de lui déplaire, lorsque la plaisanterie s'écartoit des bornes qu'elle doit respecter, et il la trouvoit aussi déplacée dans les livres que dans l'habitude de la société. «Conseillez à M. Spon, » écrivoit Bossuet à l'abbé Nicaise[2], d'éviter les railleries » excessives dans ses réponses; elles tombent bientôt » dans le froid, et il sait bien que les plaisanteries ne sont » guère du goût des honnêtes gens. Ils veulent du sel, et » rien de plus. S'il faut railler, ce doit du moins être » avec mesure. Comme je le vois né pour le bon goût, je » serois fâché qu'il donnât dans le mauvais. »

[1] Mts. de Ledieu. — [2] *Œuvr. de Bossuet*, tom. XLIV, p. 200. (*Edition de Gauthier frères.*)

XXVII. — Modestie de Bossuet.

La modestie de Bossuet étoit si simple et si naturelle, qu'elle lui inspiroit une espèce de dégoût pour les louanges et pour tous ces compliments dont on est si prodigue dans la société, pour peu que l'on ait des titres légitimes ou même équivoques à la célébrité. Dès sa jeunesse, à cet âge où l'on est si avide de succès, et où la gloire étoit venue le chercher, dès le moment même où il parut, on l'avoit vu aller se renfermer chez lui aussitôt qu'il descendoit de la chaire, et s'y tenir, pour ainsi dire, caché, pour se soustraire au murmure flatteur des applaudissements qui accompagnoient tous ses pas. Dans la suite de sa vie[1], « si on tiroit de lui quelque aveu des succès qu'il » avoit obtenus dans sa jeunesse, ce n'étoit jamais que » par occasion, dans des temps déjà éloignés, où il n'a- » voit plus à craindre d'être flatté, et où il étoit supérieur » à tous les éloges. »

De tous les genres de travaux qui ont rempli la vie de Bossuet, celui pour lequel il avoit le moins de goût est précisément celui où il a montré une élévation de génie, de grandeur, d'imagination et de sensibilité, qui l'a placé, sans aucune rivalité, au premier rang de tous les orateurs modernes, et qui permet encore de douter s'il n'est pas égal aux orateurs les plus vantés de Rome et d'Athènes. Il disoit lui-même, en parlant de ses *Oraisons funèbres* (et ces paroles sont remarquables dans la bouche de Bossuet), « qu'il n'aimoit[2] pas naturellement ce travail, qui » est peu utile, quoiqu'il cherchât toujours à le tourner » vers l'instruction et l'édification publique. » Il ajoutoit « que c'étoit le plus grand témoignage de respect, d'a- » mitié et de reconnoissance qu'il eût pu donner aux per- » sonnes qui lui avoient demandé de vaincre sa répu- » gnance pour ce genre de travail. »

[1] Mts. de Ledieu. — [2] *Ibid.*

Bossuet étoit évêque et ne vouloit jamais être autre chose. Défendre la vérité, l'annoncer au peuple, l'édifier et l'éclairer, ont été les seules occupations de sa vie, et les seules qu'il ait crues dignes de l'épiscopat.

Il sortit une seule fois du caractère de réserve et de circonspection qu'il portoit habituellement dans la société; et ce fut pour repousser avec une sorte d'humeur un compliment assez maladroit qu'on prétendoit lui faire. En 1701, deux places de commandeurs de l'ordre du Saint-Esprit se trouvèrent vacantes, celle du cardinal de Bouillon, que le Roi venoit de dépouiller de la charge de grand aumônier de France, et celle que la mort de M. de Clermont-Tonnerre, évêque de Noyon, venoit de faire vaquer. Le bruit courut que Bossuet seroit nommé à la première promotion qui étoit alors très-prochaine. Un membre de son chapitre crut sans doute lui plaire, en le félicitant d'avance avec cet empressement indiscret que ne savent pas toujours réprimer les complaisants et les adulateurs dont les gens en place sont souvent environnés. Bossuet, qui avoit plus que personne le sentiment de toutes les convenances, et qui n'ignoroit pas que l'usage et l'opinion réservoient ordinairement les distinctions de ce genre à l'éclat de la naissance, et aux familles que des charges honorables fixent à la Cour, reçut fort mal ce compliment, dit l'abbé Ledieu, et répondit « qu'on » lui faisoit tort de répandre sur lui de pareils bruits, et » de tenir de semblables discours à son sujet; que les » personnes surtout qui le voyoient souvent, devoient » savoir ses pensées à l'égard de ces sortes d'honneurs du » monde. »

C'est ainsi, ajoute l'abbé Ledieu, « qu'il éloignoit tout » ce qui pouvoit blesser tant soit peu sa modestie, et » qu'on le fit sortir de sa douceur ordinaire, qui le por» toit toujours à laisser passer les discours désobligeants » sans les relever, plutôt que de faire la moindre peine à

» ceux qui en étoient les auteurs ; mais sur la modestie,
» il ne peut souffrir qu'on l'entame et qu'on le flatte,
» tant il en fait une haute profession, et tant il lui est cher
» d'en conserver la réputation. »

Bossuet, dans sa modeste retraite de Germigny, offroit un spectacle digne de l'admiration des étrangers que la magnificence de la Cour de Louis XIV attiroit en France. Les plus distingués d'entre eux croyoient n'avoir satisfait qu'imparfaitement leur curiosité, s'ils n'avoient demandé et obtenu la faveur d'être admis à Germigny. Il étoit peu de princes et de grands seigneurs en France qui ne s'y arrêtassent, en se rendant aux armées d'Allemagne. Les uns et les autres étoient frappés du contraste de tant de simplicité et de douceur avec tant de grandeur. Ils se vantoient en quelque sorte d'avoir vu Bossuet chez lui, et aimoient dans la suite à rappeler ces courses passagères comme des époques remarquables de leur vie.

Il étoit passé en usage que tous les prédicateurs qui avoient prêché à la Cour, sollicitassent l'honneur de venir la même année prêcher devant Bossuet le jour de la fête de son église cathédrale. Ils regardoient cette distinction comme le sceau des éloges qu'ils avoient reçus à Versailles, et comme le titre le plus incontestable de leur talent pour la chaire. L'opinion publique attendoit toujours que Bossuet se fût expliqué sur leur mérite pour fixer son jugement. A ce sentiment naturel, dont les hommes les plus exempts des foiblesses de l'amour-propre ont quelque peine à se défendre, se réunissoit la satisfaction plus pure et plus douce encore de jouir de son entretien dans sa retraite et dans la liberté de sa vie intérieure. Ils en recevoient toujours quelque avis utile, ou quelque trait de lumière que Bossuet laissoit échapper sans affectation, et qui servoit à les éclairer sur les beautés ou les défauts de leurs sermons.

Nous regrettons que les manuscrits de l'abbé Ledieu

ne nous aient pas fait connoître avec quelque détail l'opinion de Bossuet sur Bourdaloue et sur Massillon.

On lit seulement dans une lettre de Bossuet à madame d'Albert de Luynes, en date du 4 août 1694 : « Le père » Bourdaloue[1] a bien voulu être le porteur du paquet où » sera incluse cette lettre. Il nous a fait un sermon qui a » ravi tout notre peuple et tout le diocèse. »

Bossuet paroît avoir conçu les présages les plus favorables du talent de Massillon. On lit dans le journal de l'abbé Ledieu : « M. de Meaux a entendu le 4 mars » (1701), le sermon du père Massillon sur la *Samari-* » *taine*, et il en fut très-content. »

Il est vraisemblable que c'est la dernière fois que Bossuet a entendu Massillon. Massillon ne reparut à Versailles, pour prêcher devant Louis XIV, qu'en 1704, et ce fut cette même année que mourut Bossuet.

Ainsi, par une disposition singulière de la Providence, qui voulut favoriser Louis XIV jusqu'au dernier moment, et perpétuer, sans aucune interruption, pendant la longue durée de son règne, la succession des plus grands orateurs qui aient illustré l'éloquence chrétienne, on avoit vu Bourdaloue monter dans la chaire au moment où Bossuet en descendoit, et Massillon succéder à Bourdaloue, au moment où la mort de Bourdaloue laissoit la chaire évangélique dans le deuil et dans le silence.

Bossuet avoit toujours sous ses yeux l'extrait d'un sermon[2] de saint Augustin, qu'il se proposoit pour règle de conduite ; il l'avoit même placé sur son bureau pour ne le jamais perdre de vue : on éprouve une sorte d'attendrissement, en lisant ces paroles simples et touchantes de saint Augustin, que Bossuet vouloit toujours avoir présentes à ses regards et à sa pensée :

« Je n'ai pas assez de présomption pour oser me flatter

[1] *Œuvres de Bossuet*, tom. XLVII, pag. 103 et suiv. (*Edition de Gauthier frères.*) — [2] Sermon 383.

» de n'avoir donné à aucun de vous un juste sujet de se
» plaindre de moi, depuis que j'exerce les fonctions de
» l'épiscopat. Si donc, accablé des soins et des embarras
» de mon ministère, je n'ai pas accordé audience à celui
» qui me la demandoit, ou si je l'ai reçu d'un air triste
» et chagrin; si j'ai parlé à quelqu'un avec dureté; si,
» par mes réponses indiscrètes, j'ai contristé le cœur de
» l'affligé qui imploroit mon secours; si, distrait par
» d'autres pensées, j'ai différé ou négligé d'assister le
» pauvre, et lui ai témoigné par un regard sévère être
» importuné de ses instances; si enfin, j'ai fait paroître
» trop de sensibilité pour les faux soupçons qu'on for-
» moit contre moi; et si, par un effet de la fragilité hu-
» maine, j'en ai moi-même conçu d'injustes, vous,
» hélas! à qui je me confesse redevable pour toutes ces
» fautes, pardonnez-les-moi, je vous en conjure, et vous
» obtiendrez ainsi vous-mêmes le pardon de vos pé-
» chés. »

FIN DU LIVRE SEPTIÈME.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

DU LIVRE QUATRIÈME.

N.° 1.

DU LIVRE DE LA *POLITIQUE SACRÉE.*

Bossuet n'avoit achevé que la *première partie* [*] de sa *Politique sacrée,* pendant l'éducation de monseigneur le Dauphin. Les grandes opérations de l'assemblée de 1682, le gouvernement du diocèse de Meaux, l'*Histoire des Variations*, et une multitude de travaux de tous les genres, ne lui permirent pas de s'occuper de la suite de cet ouvrage.

En 1692, il communiqua cette *première partie* au duc de Beauvilliers, et l'autorisa à en faire usage pour l'instruction du duc de Bourgogne. Nous avons déjà vu que Bossuet leur avoit communiqué avec la même confiance son *Traité de la Connoissance de Dieu et de soi-même.*

Beauvilliers et Fénélon, frappés de cette grande idée d'attacher la politique à la religion par les mêmes liens qui attachent la terre au ciel, pressèrent Bossuet de mettre la dernière main à un travail si noble et si utile.

Il venoit de publier (en 1691) ses *Notes* sur les *Psaumes*. Il étoit alors occupé de ses *notes* sur les *livres Sapientiaux,* qu'il regardoit comme nécessaires pour la suite de son traité de la *Politique sacrée,* dont il vouloit appuyer toutes les preuves sur l'autorité des livres de Salomon ; et ces *notes* parurent en effet en 1693. Cependant il céda aux instances du duc de Beauvilliers et de Fénélon, et il leur promit d'achever sa *Politique* dans le cours de l'année suivante : « Oui, leur dit-il [1], dans le langage familier d'un architecte qui » parle d'un bâtiment qu'il s'oblige d'achever dans un temps mar-

1 Mts. de Ledieu.

[*] Elle comprend les *six premiers livres.*

» qué : *Oui, dans un an, vous aurez toute ma politique, et je vous » en mettrai la clef à la main.* »

Mais ce fut précisément à cette époque que s'engagea la malheureuse controverse du *quiétisme*, qui consuma cinq années entières de la vie de Bossuet.

A peine le jugement du saint Siége eut-il mis fin à ces tristes débats, que l'assemblée de 1700, dont Bossuet fut le mobile et l'oracle, attira toute son attention et occupa tous ses moments.

Nous voyons avec autant de surprise que d'admiration, dans le *journal* de l'abbé Ledieu, « que deux jours seulement après la » clôture de cette assemblée, Bossuet se remit à travailler à son » ouvrage de la *Politique*, pour y mettre la dernière main. »

Il avoit cru devoir céder aux vives instances du duc de Bourgogne, qui l'avoit conjuré de ne pas laisser imparfait un ouvrage destiné à servir de *code sacré* pour les rois, que leur caractère et leur puissance élèvent au-dessus des lois humaines.

Ce travail l'occupa tellement, et il mit tant d'intérêt à le conduire à sa fin, « que, le 20 août 1701, il dit à l'abbé Ledieu [1] qu'il » n'avoit plus besoin, pour éviter les redites qui auroient pu lui » échapper, que de revoir exactement la première partie de cet » ouvrage, *sur laquelle il n'avoit pas même jeté les yeux depuis vingt-» deux ans qu'elle étoit composée. Il se proposoit de le dédier au Roi* *. » C'est ce qu'il annonça à M. Anisson, qui étoit chargé de l'im-» primer. »

Mais il fut encore distrait par sa correspondance avec Leibnitz, pour la réunion des luthériens d'Allemagne à l'Eglise romaine, et par la nécessité où il se trouva de combattre Richard Simon.

A peine eut-il publié ses deux *Instructions* contre la *Version de Trévoux*, qu'il se remit à sa *Politique* [2]. « Il y travailloit encore le » 16 août 1703. » Ce fut le lendemain que Bossuet fut frappé à Versailles d'une maladie qui le conduisit aux portes du tombeau. Les soins et l'habileté de Fagon et de Maréchal l'arrachèrent à la mort. Mais il portoit déjà depuis long-temps le principe de la maladie bien plus grave sous laquelle il devoit succomber ; et nous ne voyons pas que, pendant les huit mois qu'il survécut encore,

[1] Mts. de Ledieu. — [2] *Ibid.*

* On n'a pas de peine à comprendre que Bossuet désirât de dédier cet ouvrage à Louis XIV. Si l'on observe tous les caractères qu'il donne au gouvernement monarchique, et toutes les qualités qu'il se plaît à réunir dans l'idée d'un grand monarque, on voit aisément qu'il avoit toujours Louis XIV et la France présents à sa pensée.

en proie aux souffrances les plus cruelles, il ait une seule fois ramené sa pensée sur un ouvrage qui avoit été depuis deux ans son *occupation favorite*.

Bossuet l'avoit conduit au point qu'il n'y manquoit plus que cette espèce de *conclusion générale*, par laquelle il étoit dans l'usage de terminer tous ses grands ouvrages, pour ramener sous un seul point de vue tous les principes et tous les raisonnements qu'il y avoit développés *.

Dans les derniers temps de sa vie, l'abbé Bossuet, son neveu, le pressa souvent de mettre ces derniers traits à un si bel ouvrage; il lui répondit constamment « qu'il [1] avoit besoin de toute la force » de son esprit; qu'il n'attendoit qu'un rayon de santé, et que, » comme il avoit seul tout l'ensemble des idées dont son ouvrage » étoit le résultat, lui seul pouvoit les exposer dans leur ordre naturel. »

Ce fut dans cet état que l'abbé Bossuet trouva le *manuscrit* de son oncle. L'ouvrage étoit achevé dans ses parties essentielles, et personne ne fut assez téméraire pour oser ajouter un seul coup de crayon à un dessin original de la main de Bossuet. On crut seulement se conformer à sa pensée, en plaçant à la fin le fragment d'un discours de saint Augustin, adressé aux empereurs chrétiens **.

La *Politique tirée des propres paroles de l'Ecriture sainte* fut imprimée pour la première fois en 1709, cinq ans après la mort de Bossuet. L'abbé Bossuet, son neveu, la dédia au Dauphin, fils de Louis XIV, pour qui elle paroissoit avoir été d'abord composée.

N.° 2.

DES ÉDITIONS *AD USUM DELPHINI*.

L'éducation de monseigneur le Dauphin sera toujours une époque remarquable dans l'histoire des lettres, parce qu'elle fit naître l'idée d'une des plus belles entreprises qui aient honoré le siècle de

[1] Mts. de Ledieu.

* On voit en effet que tel étoit son projet; car, à la fin de son *manuscrit original*, on lisoit ces mots écrits de sa main : *Abregé et Conclusion de ce discours*.

** On remarqua que dans le manuscrit original, à côté de ces mots : *Abregé et Conclusion de ce discours*, Bossuet avoit également écrit de sa main ces autres mots en abrégé : *Saint Augustin, de la Cité de Dieu*, d'où ce passage est emprunté.

Louis XIV. Ce fut pour l'instruction de ce jeune prince qu'on rédigea l'utile collection des éditions *ad usum Delphini*. Quoique Bossuet, occupé de travaux encore plus importants, n'aît pris aucune part active aux détails particuliers d'une entreprise qui exigeoit des recherches et des soins incompatibles avec ses fonctions et ses devoirs, on ne peut douter que M. de Montausier ne l'ait consulté sur le plan et l'exécution de ce grand travail.

Huet nous apprend [1] que ce fut le duc de Montausier qui en conçut le premier l'idée. Passionné dès sa jeunesse pour les grands écrivains du beau siècle de la littérature latine, le duc de Montausier en avoit fait une étude particulière. Mais souvent il s'étoit vu arrêté dans leur explication par l'obscurité de quelques mots, et par le défaut d'une connoissance suffisante des mœurs, des usages et des détails de la vie habituelle des anciens. Les devoirs du service militaire l'appelant souvent aux armées, il lui étoit impossible d'avoir toujours à sa disposition tous les ouvrages des commentateurs qui s'étoient livrés à ces utiles recherches d'érudition et de critique. A peine fut-il nommé gouverneur du Dauphin, qu'il conçut le projet d'un monument utile et honorable à la gloire de l'éducation qui lui étoit confiée. Il crut devoir inviter les hommes de son temps les plus familiarisés avec les beautés et les difficultés de la langue latine, à donner des *éditions* des principaux auteurs classiques, qui pussent réunir le mérite d'offrir l'explication littérale du texte original, d'éclaircir les difficultés qu'il peut souvent présenter, et de faire connoître, dans des *notes* critiques et historiques, les usages et les détails domestiques auxquels les anciens font souvent allusion dans leurs écrits.

Le duc de Montausier fit part de cette idée à Huet. Il étoit peu d'hommes qui possédassent au même degré toutes les connoissances nécessaires pour diriger avec succès une pareille entreprise. Ce fut Huet qui en choisit tous les collaborateurs, et qui distribua à chacun d'eux les auteurs *latins* qui devoient être l'objet de leur travail particulier.

Huet venoit tous les quinze jours de Saint-Germain à Paris, pour examiner leur travail, en accélérer les progrès, et leur communiquer ses observations.

Mais ce fut Huet seul qui eut l'heureuse pensée de placer à la fin des ouvrages de chaque auteur le *vocabulaire* de tous les mots employés dans chaque ouvrage. A la faveur de ce *vocabulaire*, il suffit au lecteur de se rappeler un seul mot d'un vers ou d'une phrase,

[1] *Commentarius Huetii*, lib. v, p. 286.

pour retrouver par une simple indication toutes les parties du texte original où l'auteur l'a employé. Un travail du même genre avoit déjà été entrepris et exécuté avec succès par des savants étrangers sur les principaux écrivains de l'antiquité grecque et latine.

L'expérience de tous les avantages que l'on recueilloit des célèbres *Concordances de la Vulgate* et des Bibles grecque et hébraïque, justifioit suffisamment l'utilité du plan de Huet; et tous les amateurs de la latinité lui devoient de la reconnoissance du service qu'il a rendu à la république des lettres, en faisant participer la France à la gloire d'un genre d'érudition, dont les écrivains étrangers paroissoient s'être emparés presque exclusivement.

Huet avoit même voulu donner à sa première pensée une exécution bien plus vaste, et dont les avantages auroient été incalculables.

Il s'étoit proposé de composer de tous les *vocabulaires* particuliers un *vocabulaire général*, où l'on auroit trouvé, pour ainsi dire, l'histoire de la *naissance*, de la faveur et de la *disgrâce* de chaque mot latin, depuis l'époque où la langue latine avoit commencé à se former, jusqu'à celle où elle avoit atteint toute sa perfection. Ce *vocabulaire* auroit pu servir à préserver la langue latine d'une nouvelle décadence, semblable à celle qu'elle éprouva successivement dans les siècles qui suivirent celui d'Auguste.

Mais les coopérateurs de Huet furent effrayés de la grandeur de l'entreprise, et des dépenses qu'elle exigeoit. Cependant il est à croire qu'une pareille difficulté n'auroit pas arrêté Louis XIV, toujours porté à favoriser avec sa magnificence accoutumée tout ce qui pouvoit accroître la prospérité des sciences et des lettres. Huet nous apprend en effet que les éditions *ad usum Delphini* avec de simples *vocabulaires* particuliers, coûtèrent à ce prince plus de *deux cent mille francs*.

Ces éditions parurent successivement pendant toute la durée de l'éducation de monseigneur le Dauphin, dès l'année même 1671, époque à laquelle Bossuet devint précepteur de ce jeune prince. On en a publié plusieurs sous le même titre, long-temps après que monseigneur le Dauphin fut sorti des mains de ses instituteurs.

Huet ne dissimule pas que, malgré toute l'attention qu'il apporta dans le choix des gens de lettres qui concoururent à ce travail, tous ne répondirent pas avec un égal succès aux intentions qu'on s'étoit proposées; quelques-uns par lassitude, d'autres par légèreté, plusieurs même par le défaut d'une connoissance assez approfondie des beautés et des difficultés de la langue latine.

C'est peut-être même par une négligence inexcusable qu'ils ne remplirent point ce que l'on attendoit de cette noble association. Il ne craint pas même d'avouer que quelques jeunes présomptueux, trop confiants en leurs lumières et en leurs talents, ne firent que montrer d'une manière affligeante qu'ils s'étoient trop pressés de vouloir apprendre aux autres ce qu'ils ne savoient pas eux-mêmes.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

DU LIVRE SIXIÈME.

N.° 1.

DÉFENSE DE LA DECLARATION DU CLERGÉ DE FRANCE, TOUCHANT LA PUISSANCE ECCLÉSIASTIQUE, PAR *BOSSUET*.

L'IMPORTANCE de cet ouvrage exige que nous donnions quelques éclaircissements historiques et critiques, d'autant plus nécessaires qu'on a voulu en contester l'authenticité.

Bossuet auroit désiré, comme nous l'avons dit, que l'assemblée de 1682, en proclamant les *quatre Articles*, les eût accompagnés d'une sorte d'*exposition justificative*, qui en auroit fait connoître le véritable esprit. Il sembloit prévoir que, malgré la modération qu'il avoit apportée dans la *Déclaration* des sentiments de l'Eglise gallicane, elle éprouveroit certainement des contradictions, et qu'on verroit un grand nombre d'écrivains essayer de la dénaturer par d'odieuses interprétations.

Nous avons rendu compte des motifs qui empêchèrent M. de Harlay d'accueillir le projet de Bossuet; mais Bossuet avoit déjà fait ce travail, pour se rendre à lui-même le témoignage de l'attention extrême qu'il avoit apportée à ne rien exprimer dans les *quatre Articles* qui ne fût conforme à la doctrine de la faculté de théologie de Paris, et consacré par la tradition des maximes reçues en France depuis un temps immémorial. L'abbé Ledieu nous apprend [1] « *que cet écrit de Bossuet étoit court, mais précis et fort, et* » *qu'il avoit pour titre :* PROPOSITIONES *Cleri Gallicani* 19 *martii* 1682. »

Nous avons retrouvé cet écrit de Bossuet copié de la main de l'abbé Ledieu; il offre en effet la précision et l'énergie accoutumée de Bossuet; mais il est moins intéressant à connoître, depuis que

[1] Mts. de Ledieu.

Bossuet a donné bien plus de développement à ses preuves dans son grand ouvrage de la *Défense de la Déclaration.*

Ce que Bossuet avoit prévu arriva. On vit éclore, dès 1683, une foule d'écrivains qui crurent s'illustrer, en se livrant aux plus violentes déclamations contre l'église gallicane

Ce fut l'université de Louvain qui eut la première le triste honneur d'offrir à Bossuet des adversaires bien peu dignes de lui, et peu dignes d'une université aussi recommandable.

Le premier étoit un sieur *Dubois*, professeur d'Ecriture sainte dans la faculté de théologie, qui publia une *Dissertation théologique et juridique contre la Déclaration de* 1682.

Un second ouvrage sorti de la même école, sous le titre de *Doctrine des docteurs et professeurs, tant anciens que modernes, de la faculté de théologie de Louvain sur la primauté, l'autorité et l'infaillibilité des papes.* L'auteur garda l'anonyme.

Il n'y eut pas jusqu'au marquis *Cevoli de Caretto*, qui se crut en droit d'intervenir dans cette controverse. Il publia deux petits volumes *in*-12 contre les évêques de France, auteurs ou approbateurs de la *Déclaration de* 1682, et il proposoit tout simplement de les *brûler avec la Déclaration.*

Ces excès de quelques hommes obscurs auroient peu mérité l'attention de Bossuet; mais il dut être un peu étonné, en voyant un archevêque de *Gran* ou Strigonie[1], primat du royaume de Hongrie, « qui, après avoir fait parade, dit Bossuet[*], d'un concile » national qu'il se promettoit *de tenir en son temps, afin, sans » doute, de mettre au même niveau l'autorité du clergé de France*, se » permettre, accompagné peut-être de cinq ou six évêques, de » *foudroyer* les décrets de tant de prélats françois, ou plutôt de » toute l'église gallicane, et condamner les quatre Articles du cler- » gé, *comme offensant les oreilles chrétiennes, comme absurdes, tout- » à-fait détestables, inventés par les ministres de Satan, et distillant, » au travers d'une écorce de piété, le venin du schisme le plus affreux.* »

Une pareille *censure*, qui ressembloit plutôt à une déclamation, n'avoit rien de bien alarmant.

Un prêtre françois, nommé Charles, réfugié à Rome, pour avoir pris une part très-active aux troubles du diocèse de Pamiers, au sujet de la *régale*, composa un traité qu'il intitula : *De Libertatibus Ecclesiæ gallicanæ;* il y étaloit une affectation d'érudition capable

[1] Georges Zelepichimi.

[*] *Preface* de Bossuet pour la *Defense des quatre Articles*, édition de 1730. *V. Append. ad Defens. Declar.* Præf. t. XLIII, p. 134, etc.

de faire impression sur les gens peu instruits, qui forment toujours le plus grand nombre.

Les écrits du même genre se multiplièrent tous les jours. Des censeurs plus imposants que ceux que nous venons de nommer, le savant cardinal d'Aguirre, le cardinal Sfondrate, Scheelestrate, connu par sa vaste érudition, le père Thyrsus Gonzalez, général des jésuites, et plusieurs autres, publièrent des ouvrages où ils censuroient avec une extrême rigueur la doctrine des *quatre Articles;* et les honneurs éclatants dont Innocent XI crut devoir récompenser leur zèle, sembloient leur donner, aux yeux de la multitude, les apparences de la victoire et du triomphe. Bossuet pensa qu'il lui appartenoit plus qu'à tout autre de défendre son propre ouvrage, en défendant la doctrine du corps dont il avoit été l'organe et l'interprète.

« Il composa donc cet ouvrage immense, dit l'abbé Ledieu [1], » où il épuise la matière et porte les preuves jusqu'à la démonstra- » tion; il y réfute particulièrement le *Tractatus de Libertatibus* » *Ecclesiæ gallicanæ* [2]. Il finit entièrement ce travail *en l'année* 1685. » J'en ai, ajoute l'abbé Ledieu, la préface et la conclusion avec » tous les titres des chapitres, pour conserver la mémoire et le » dessein d'un si grand ouvrage *. »

Les circonstances ne permirent pas alors de le rendre public. Louis XIV désiroit de se rapprocher de la Cour de Rome; et il craignit de l'aigrir encore plus en établissant de nouvelles discussions sur cette *Déclaration*, qui avoit si vivement irrité les ultramontains.

Cette négociation traîna en longueur plusieurs années, et il n'y eut de conciliation définitive qu'en 1693. Ce n'étoit pas dans un pareil moment qu'il convenoit d'offrir un nouveau prétexte de division, et une considération si puissante ne permettoit pas à Bossuet de publier son ouvrage.

Mais en 1695, Thomas Roccaberti, ancien général des dominicains, et devenu archevêque de Valence en Espagne, publia trois volumes *in folio* **, où l'oubli de toutes les convenances, et l'exagération des opinions ultramontaines sembloient excéder les bornes que les partisans les plus outrés de la puissance des papes

Mts. de Ledieu. — [2] De Charlas.

* Nous avons en effet trouvé parmi nos papiers cette *préface* et ces *titres des chapitres*, copiés de la main de l'abbé Ledieu.

** Ces trois volumes parurent successivement en 1693, 1694 et 1695.

avoient encore respectées*. Cet ouvrage avoit été imprimé en Espagne, avec les approbations les plus emphatiques. Bossuet en cite quelques fragments dans son *Mémoire au roi*; et ils laissent une idée bien affligeante des préjugés qui dominoient encore en Espagne sur ces matieres.

Bossuet auroit sans doute laissé dans l'oubli l'ouvrage et les approbateurs, si l'auteur n'y eût pas joint deux brefs d'Innocent XII, qui vantoient « *la diligence, l'étude, l'affection, le zèle, l'érudition et* » *l'esprit que l'auteur avoit employés à l'avantage de l'Eglise.* »

Quoique ces expressions, comme l'observe Bossuet, ne fussent que des formules obligeantes, qui ont passé dans le style ordinaire des brefs, et n'énoncent aucune approbation de la doctrine et des maximes de l'auteur, on s'affligeoit de voir le nom d'un pape, qui vivoit dans la meilleure intelligence avec la France, *à la tête de cet amas d'invectives contre un grand Roi*[1]; et on pouvoit craindre que l'auteur et les partisans de sa doctrine ne s'en prévalussent pour persuader au public qu'Innocent XII partageoit leurs sentiments et leurs opinions

Bossuet présenta à Louis XIV un *Mémoire***, dans lequel il représentoit que, malgré les engagements que le Roi avoit pris avec la Cour de Rome, et qui avoient été le sceau de la réconciliation des deux Cours, il étoit impossible de garder entièrement le silence sur un ouvrage publié par un archevêque d'Espagne, qui y exerçoit les emplois les plus importants dans l'ordre civil et ecclésiastique, et qui avoit osé s'y permettre des expressions outrageantes pour l'honneur et la gloire du Roi et de la France.

Ce *Mémoire* de Bossuet est plein de sagesse et de modération; il n'a pour objet que de solliciter la réparation due au Roi, en écartant toutes les mesures qui auroient pu altérer l'union qui existoit alors entre Rome et la France.

Bossuet propose de faire rendre un arrêt du parlement, pour *défendre le débit de l'ouvrage* de Roccaberti dans le royaume; mais il recommande en même temps « *qu'on évite dans l'arrêt tous ces* » *termes injurieux de lacérer et de brûler par la main du bourreau:* »

[1] *Mémoire* de Bossuet au Roi.

* Pour en donner une idée, il suffira de dire que dans cet ouvrage, qui a pour titre, *De Pontificiâ Potestate*, l'auteur condamnoit comme *heretiques* et comme *schismatiques* tous ceux qui ne reconnoissoient pas dans le pape *une puissance souveraine et absolue sur le temporel.*

** On le trouve imprimé à la fin de la *Défense de la Déclaration.* Œuvres de Bossuet, t. XLIII, p. 359. (*Edition de Gauthier frères.*)

expressions qui, dans de pareilles matières, sont aussi peu convenables à la dignité du parlement qu'à la nature des ouvrages et à la qualité des personnes qu'on se propose de condamner.

Par la même raison, Bossuet aime à supposer « *que MM. les » gens du Roi, en disant ce qui sera essentiel à l'affaire, sauront éviter » par leur prudence les termes qui pourroient causer de l'aigreur.* »

Le gouvernement et le parlement adoptèrent entièrement l'avis de Bossuet, et ce fut dans cet esprit que fut conçu *l'arrêt du* 20 *décembre* 1695, qui défendoit le débit des livres de Roccaberti *.

La seconde mesure proposée par Bossuet, étoit de requérir le pape de « *s'expliquer sur l'intention de ses brefs, de peur qu'on n'en » étendît les louanges jusqu'aux invectives irrespectueuses* » répandues dans tout le corps de l'ouvrage de l'archevêque de Valence.

Mais, comme il étoit facile de prévoir que la Cour de Rome feroit usage de ses lenteurs accoutumées pour éluder la satisfaction que le Roi étoit en droit de prétendre, Bossuet propose un genre de réparation qui deviendroit encore plus honorable au Roi et à l'église gallicane, et qu'il n'étoit pas au pouvoir de Rome d'enlever à la France.

« La France, dit Bossuet [1], est pleine de gens savants et de » plumes très-éloquentes, qui, sans déroger aux droits et à l'au- » torité du saint Siége, *pourront montrer à l'archevêque de Va- » lence et à ses semblables leur ignorance et leur emportement.... Il » n'est plus question d'invectiver contre la déclaration du clergé de » France, sur laquelle le pape est content, et le clergé ne dit mot.* » Mais sous prétexte de s'y opposer, outrer la censure jusqu'à » vouloir qu'on soit hérétique ou schismatique, pour ne pas » suivre des sentiments qu'on agite depuis trois cents ans dans » les écoles, sans que les papes les aient notés ou défendus.... c'est » un excès si étrange, qu'on ne le peut dissimuler. »

Il est vraisemblable que la Cour de Rome se refusa, ainsi que Bossuet l'avoit prévu, à donner une explication satisfaisante. Innocent XII se reprochoit sans doute l'empressement un peu indiscret qui l'avoit porté à permettre que son nom fût placé à la tête d'un ou-

[1] *Mémoire* au Roi. *Œuvres de Bossuet*, t. XLIII, p. 373.

* M. de Lamoignon, avocat général, ne crut pas s'écarter de cette mesure de modération, en disant, dans son réquisitoire, « que les trois volumes de » Roccaberti sont si mal digérés, que les propositions qui y sont avancées sans » être prouvées, sont si absurdes par elles-mêmes..., qu'elles ne méritent au- » cune réfutation. » Et il faut convenir que le jugement qu'en porte Bossuet, confirme entièrement celui de M. de Lamoignon.

vrage bien peu digne d'une décoration aussi honorable. Mais un désaveu formel est toujours difficile à obtenir des hommes constitués dans de grandes dignités. Quoi qu'il en soit, on ne peut douter que ce ne fût à cette occasion que Louis XIV autorisa Bossuet à prendre la défense de l'église gallicane, en observant les égards et les ménagements que les circonstances politiques et les sentiments personnels du Roi recommandoient envers le saint Siége.

C'est ce qu'on peut conjecturer de cet article des *manuscrits* de l'abbé Ledieu.

« Au commencement de l'année 1696 *, M. de Meaux reprit » cet ouvrage, et il en retoucha plusieurs traités, qu'il abrégea et » serra davantage. Je n'ai pas su la raison de ce dessein; mais M. de » Reims étoit de concert, *et le Roi même apparemment;* car pour » ce sujet on fournit à M. de Meaux plusieurs volumes pris de la » bibliothèque du Roi et de celle de M. de Reims. L'affaire de » M. de Cambrai (en 1697) a fait surseoir; mais il faut que ce » projet ne soit pas abandonné, puisque encore à présent, 17 novembre 1699, M. de Meaux garde les mêmes livres qui lui ont » été prêtés, et refuse toujours de les rendre, quoique je lui en aie » souvent parlé, en étant sollicité par M. Clément, garde de la » bibliothèque du Roi, comme si notre auteur n'attendoit qu'un » temps de loisir pour reprendre ce travail. »

Ce fut alors que Bossuet fit de grands changements au premier travail qu'il avoit préparé en 1684 et 1685; et c'est de là que viennent les différences qu'on observe entre les copies originales de l'ouvrage de Bossuet, dont les unes n'offrent que sa composition de 1684 et 1685, et les autres le dernier état où il l'a laissée, lorsqu'il commença à lui donner une nouvelle forme en 1696, et ensuite en 1700, 1701 et 1702.

Le changement des circonstances politiques détermina ces changements. Louis XIV étoit convenu avec Innocent XII de ne plus rappeler les *quatre Articles;* et Bossuet reçut probablement ordre de se conformer à cette disposition, sans abandonner toutefois la doctrine de *ces articles*.

D'ailleurs, dans l'intervalle de 1685 à 1695, les cardinaux d'Aguirre et Sfondrate, l'archevêque de Valence Roccaberti et le père Thyrsus Gonzalez avoient publié des ouvrages importants contre les *quatre Articles;* et il étoit nécessaire de leur répondre, de les combattre et de les réfuter.

* Apparemment quelques jours ou quelques semaines après l'*arrêt du Parlement du* 20 *décembre* 1695, dont nous venons de parler.

Ainsi la première différence qui se fait remarquer, se trouve dans le titre même de l'ouvrage. Ce n'est plus la *Défense de la Déclaration du clergé de France* (*Defensio Declarationis cleri Gallicani*); Bossuet substitua aux trois premiers livres de son premier travail une *Dissertation préliminaire*, qu'il intitula : *La France orthodoxe, ou Apologie de l'école de Paris et de tout le clergé de France* (*Gallia orthodoxa, seu Vindiciæ scholæ Parisiensis, totiusque cleri Gallicani*).

C'est encore par respect pour les intentions et pour les ordres de Louis XIV, et dans la vue de prévenir tout nouveau sujet de division, que Bossuet affecta dans la *Dissertation préliminaire*[1] de son second travail, de faire cette profession remarquable : « *Que » la Déclaration devienne ce qu'on voudra, ce n'est point elle que nous » nous proposons de défendre, mais l'ancienne doctrine des docteurs » de Paris, qui demeure inébranlable et ne peut être frappée d'aucune » censure*[*].

L'objet de cette nouvelle *Dissertation préliminaire*, l'un des morceaux les plus achevés sortis de la plume de Bossuet, est de prouver que la doctrine des *quatre Articles* est orthodoxe, et que, ne différant en aucun point de celle qu'on connoît dans toute l'Eglise sous le nom de *Sentiment de l'école de Paris*, elle ne peut être condamnée comme *hérétique* ou comme *schismatique*, dès que le sentiment de l'école de Paris n'a jamais été condamné comme tel.

Bossuet montre, dans cette *Dissertation*, que, pendant plus de dix siècles, on n'avoit jamais entendu parler dans l'Eglise de ces prétentions de la puissance spirituelle sur la puissance temporelle ; que Grégoire VII fut le premier pontife qui entreprit de déposer les empereurs et les rois ; que cette prétention inouïe jusque alors étonna l'univers ; que l'Eglise ne consacra jamais de son autorité les entreprises de ce pontife, ni de ceux qui suivirent son funeste exemple ; qu'au contraire, les meilleurs esprits et les écrivains les plus éclairés réclamèrent contre la nouveauté de ces étranges maximes. Bossuet prouve en même temps que les ultramontains qui ont voulu adoucir la dureté du sentiment de Grégoire VII, en se bornant à attribuer aux papes *la puissance indirecte*, ne font que changer les mots, en laissant subsister les mêmes inconvénients et les mêmes excès

[1] Chap. x.

[*] « Abeat ergo declaratio quò libuerit ; non enim eam tutandam suscipimus, manet inconcussa et censuræ omnis expers prisca illa sententia Parisiensium. »

Bossuet établit ensuite la supériorité du concile universel sur le pape, par l'autorité inébranlable du concile de Constance, dont il affermit les fondements contre les attaques et les fausses suppositions de Scheelestrate.

Il fait connoître que la doctrine de l'infaillibilité du pape n'a commencé qu'à l'époque du concile de Florence, à l'occasion des démêlés d'Eugène IV et du concile de Bâle; que, dans ces commencements, on pallioit en différentes manières cette opinion, de peur que sa nouveauté ne révoltât tous les esprits, et qu'on ne trouve, avant le pontificat de Léon X, aucun auteur qui l'ait soutenue dans toute l'étendue que les ultramontains des derniers siècles ont prétendu lui donner.

Un motif qui força Bossuet à changer l'ordre de cette partie de son premier travail, fut le grand nombre d'ouvrages qui avoient paru dans les pays étrangers, dans l'intervalle de 1685 à 1695. Parmi ces ouvrages, il en étoit plusieurs qui méritoient une discussion plus approfondie, et dont les auteurs pouvoient donner une espèce de faveur à leurs opinions par la considération de leurs noms et de leurs dignités *.

La différence la plus remarquable qui se trouve entre le premier plan de Bossuet, et celui qu'il suivit dans la révision de son travail, c'est qu'il se déclare lui-même l'auteur de l'ouvrage dans la nouvelle forme qu'il lui a donnée, il y parle toujours en son nom, au lieu que dans son premier ouvrage, composé entre 1683 et 1685, il ne se présentoit que comme un des députés de l'assemblée de 1682, qui avoit assisté à ses séances, en avoit entendu toutes les discussions, et rendoit compte des raisons et des preuves qui avoient déterminé les décisions des prélats.

Deux motifs avoient probablement porté Bossuet, en 1685, à préférer cette forme. Le premier étoit de ne pas mettre de nouvelles entraves aux négociations que la Cour de France continuoit à entretenir avec celle de Rome. Innocent XI, déjà si aigri contre la *Déclaration de* 1682, se seroit sans doute encore plus irrité, s'il eût vu celui qui en étoit le principal auteur, s'en déclarer haute-

* L'abbé Ledieu nous a conservé la liste de ces écrivains, dont la bibliothèque du Roi et celle de l'archevêque de Reims fournirent les ouvrages à Bossuet pour son travail : on est effrayé de leur nombre; et, en y ajoutant tous les ouvrages que Bossuet fut obligé de consulter et d'étudier, pour y puiser ses autorités et ses raisonnements, on pourra se former une idée des recherches immenses qu'a dû coûter à Bossuet la belle *Defense de la Déclaration du clergé de France.*

ment le défenseur. Rien cependant n'étoit plus convenable ni plus juste. Le second motif de Bossuet étoit qu'en ne parlant que sous le nom d'un simple député, il pouvoit s'expliquer avec plus de liberté sur les prétentions de Rome, et observer moins de ménagements dans un temps où l'on paroissoit craindre qu'elle ne s'abandonnât à des mesures extrêmes.

C'est à ce changement de rôle et d'interlocuteur, que l'on doit attribuer les éloges que Bossuet donne à son *Exposition de la Doctrine catholique* dans son premier travail, au lieu que dans le second, il change de style. Il ne dit plus [1] : *Tout le royaume et même tout le monde chrétien connoît le livre de l'*EXPOSITION *de M. l'évêque de Meaux*; mais, en s'exprimant avec la modestie qui convient à celui qui parle de son propre ouvrage [2], il demande *qu'il lui soit permis de se citer : « Moi-même, le dernier des évêques, j'ai donné un » petit ouvrage peu considérable en lui-même, mais qui l'est devenu » par l'approbation qu'il a reçue des évêques et du pape même**. »

C'est par un défaut suffisant d'attention à ces changements, que des considérations politiques avoient apportés au premier travail de Bossuet, que quelques critiques, et entre autres l'auteur d'un ouvrage imprimé à Avignon, en 1747, sous le titre : « *De supremâ romani Pontificis auctoritate hodierna Ecclesiæ gallicanæ » Doctrina,* » ont prétendu attaquer l'authenticité de la *Défense de la Déclaration du clergé de France.* Ils furent probablement induits en erreur par l'édition qui parut en 1730, à Luxembourg, et qui ne fut imprimée que sur une des copies du premier travail de Bossuet, entrepris et exécuté entre 1683 et 1685.

Mais cette opinion insoutenable ne peut plus compter aucun partisan ; et les preuves irrécusables que nous allons présenter de l'authenticité du second travail de Bossuet, ne permettront plus de la reproduire.

Nous avons déjà vu, par le témoignage de l'abbé Ledieu, que le 17 novembre 1699, au moment même où toutes les opérations relatives à la condamnation du livre des *Maximes des saints* venoient d'être terminées et consommées, Bossuet projetoit de reprendre ce grand travail. L'assemblée de 1700 vint encore suspendre l'exécution de ce projet; mais à peine fut-elle séparée, que l'abbé Ledieu écrivoit, sous la date du 8 septembre 1700: «En

[1] Edition de 1730. — [2] Edition de 1745.

* « Quidni enim liceat nonnihil quoque de me dicere : ego episcoporum minimus, exiguum sanè ac per sese, magni tamen pretii, episcopali scilicet ac postea apostolicâ auctoritate fultum, emisi opusculum. »

» même temps[1] que M. de Meaux met la derniere main à son ouvrage de la *Politique*, il met également la dernière main à son » ouvrage *de Ecclesiasticâ Potestate*, qu'il intitule à présent: *Gallia* » *orthodoxa*. »

Un an après, l'abbé Ledieu nous montre encore Bossuet occupé de ce grand travail.

M. de Meaux m'a demandé son traité *de Ecclesiasticâ Potestate*[2], » dont il a retenu seulement les premiers livres *de la dernière révision* » *et correction*, sous le titre de *Gallia orthodoxa* contre Roccaberti, » qui est la conclusion de tout l'ouvrage. »

L'abbé Ledieu dit encore « que, chargé en 1702, par M. de Meaux, » de faire la révision des papiers de son cabinet, il profita de l'oc- » casion pour examiner l'état de son ouvrage *de Ecclesiasticâ Po-* » *testate*, depuis la révision qu'il venoit d'en faire; qu'il n'y trouva » aucun changement dans la forme, mais seulement des *additions* » et des *corrections* *. »

Nous avons sous les yeux le *manuscrit original* de la *Dissertation préliminaire* (*Dissertatio prævia*), entièrement de la main de Bossuet, à l'exception de 4 ou 5 pages, qui se retrouvent dans une copie qui peut passer pour *originale*, puisqu'elle porte des *corrections* et des *additions* de la main de Bossuet **.

Nous avons remarqué dans ce *manuscrit original* que la *Dissertatio prævia*, composée probablement en 1696, n'étoit pas d'abord divisée par *chapitres*. Mais en 1700, lorsque Bossuet revit pour la seconde fois ce second travail, il inscrivit *de sa main* les divisions par chapitres sur la *copie originale*, qui servit à cette révision. *Cette division par chapitres*, écrite de la main de Bossuet sur la copie *originale*, fut adoptée par l'abbé Ledieu, son secrétaire; et il inscrivit de sa main les *mêmes divisions de chapitres*, sur les feuilles détachées qui forment le *manuscrit original* de la *Dissertatio prævia*, entièrement écrite de la main de Bossuet.

En travaillant à la révision de son ouvrage, Bossuet fit à la *Dissertatio prævia* quelques *additions* plus ou moins importantes,

[1] Journal manuscrit de l'abbé Ledieu. — [2] *Ibid.* sous la date du 22 septembre 1701.

* Je trouve également dans les notes de l'abbé Ledieu, que Bossuet lui avoit dit qu'il avoit rayé de son traité *de Ecclesiasticâ Potestate*, tout l'endroit qui regarde le pape Libère, comme ne prouvant pas bien ce qu'il veut établir en ce lieu.

** Il est heureux que ce manuscrit original ait pu se conserver dans son intégrité et sans altération; car il est entièrement composé de petites feuilles volantes et détachées, mais qui sont toutes numérotées de la main de Bossuet.

et il y ajouta deux chapitres tout entiers, savoir, les chapitres LXXXVIII et LXXXIX.

Ce fut à l'époque de cette révision, qu'il supprima les *trois* premiers livres de son premier travail, composés en 1685, sous le titre *de Défense des quatre Articles*, et qu'il se borna à en extraire les raisonnements les plus décisifs, pour les faire entrer dans sa *Dissertation préliminaire* (*Dissertatio prævia*).

On peut observer en général dans cette *Dissertation* l'attention délicate et recherchée que mit Bossuet à ne pas prononcer le nom des *quatre Articles*, par respect pour les intentions de Louis XIV, et pour les engagements qu'il avoit pris avec la Cour de Rome, sans cesser cependant d'exprimer la doctrine qui y étoit établie, et d'en appuyer la vérité sur les maximes et les preuves les plus incontestables.

Nous avons également sous les yeux la *copie originale*, sur laquelle Bossuet a fait de sa *propre main* des *additions* et des *corrections* importantes, lorsqu'il fit la dernière *révision* de son ouvrage, en 1701 et 1702.

Les *quatre* premiers livres n'offrent aucune *addition* ni *correction*.

Le V.e livre offre des *additions* et des *corrections* en plus de quarante endroits différents; quelques-unes même sont très-étendues. Le chapitre XXXII.e de ce V.e livre y est entièrement ajouté de sa main.

Le VI.e présente des *additions* et des *corrections* en plus de vingt-cinq endroits différents; mais elles ne sont ni aussi étendues, ni aussi importantes que celles du V.e livre.

Le VII.e livre offre des *corrections* et des *additions* en assez grand nombre, mais assez indifférentes. Il en est une cependant très-remarquable que Bossuet a faite *de sa main* au chapitre XVIII.e de ce VII.e livre, où il rapporte ces paroles d'Innocent IV : « *Que les évêques » étant inférieurs au pontife romain leur chef, sont obligés de lui obéir* » (si l'on excepte pourtant certains cas que ce pape a soin de spé- » cifier), *à moins*, dit Innocent IV, *que l'ordre ne renferme quelque » hérésie, ou qu'on n'ait un juste motif de présumer que l'état de l'E- » glise seroit troublé par l'exécution de cet ordre injuste, ou qu'il pour- » roit occasioner d'autres maux semblables.* »

On remarque peu d'*additions* et de *corrections* dans le livre VIII.e. Mais on y trouve, au chapitre XV, une *addition* importante écrite de la main de Bossuet, au sujet de l'*institution canonique des évêques* *.

* Tout ce qui est souligné dans le paragraphe ci-dessous a été ajouté et écrit de la propre main de Bossuet, dans la dernière révision de son travail.

Le livre IX.e ne présente qu'un petit nombre de corrections et d'additions.

Le livre X.e en offre encore moins. Cependant il en est une assez importante que nous devons rappeler ici. C'est au sujet de saint Thomas, qui se montre souvent assez favorable à l'infaillibilité du saint Siége. Bossuet, après s'être efforcé de ramener ses expressions à un sens plus raisonnable, dit : « Ainsi je crois que, pour » peu qu'on examine la doctrine de saint Thomas, elle ne paroîtra » point différente au fond de celle des autres docteurs de Paris. *Si » néanmoins nos adversaires s'obstinent à lui attribuer cette pensée, » qui ne se trouve exprimée nulle part dans ses ouvrages, que l'autorité » du pontife romain est absolue en tous sens, et totalement indépen- » dante du consentement de l'Eglise, qu'il nous soit permis (et l'on » ne peut nous en faire un crime), de nous en tenir à la doctrine des » Pères plus anciens que saint Thomas, et aux décisions faites depuis » par le concile de Constance, après que la question eut été agitée » dans toute l'Eglise.* »

Le livre XI.e et le corollaire n'offrent qu'un petit nombre d'*additions* et de *corrections;* mais ces *corrections* et ces *additions,* toutes de la main de Bossuet, indiquent qu'il a *revu* son ouvrage dans sa totalité *.

Cependant nous voyons, par des notes *manuscrites* de l'abbé Lequeux **, « *qu'on ne peut guère douter que le dessein de Bossuet » n'eût été de changer son ouvrage tout entier, comme il avoit changé » les trois premiers livres dans sa Dissertation préliminaire, et comme » le nouveau titre de* GALLIA ORTHODOXA semble l'indiquer. »

Les mêmes *notes manuscrites* ajoutent « *qu'en rassemblant des » brouillons écrits de la main de Bossuet, relatifs à ce travail, et qui » étoient confondus dans une multitude de papiers, on a trouvé l'ou- » vrage presque entier corrigé suivant ce projet.* »

Mais ces *brouillons* n'étant point venus jusqu'à nous, il nous est impossible de fixer notre opinion sur la nature et l'importance de ces *corrections*

* Dans la crainte que les manuscrits et les copies originales, qui portent l'empreinte de la main de Bossuet, ne viennent à être altérés ou détruits par le temps, j'ai cru devoir souligner dans mon exemplaire latin et françois *de la Defense de la Declaration*, édition de 1745, toutes les additions et corrections que j'ai trouvées écrites de la main de Bossuet, pour conserver, autant qu'il est en moi, ces traces précieuses des maximes, des opinions, et, pour ainsi dire, de l'âme et du génie de ce grand homme.

** L'abbé Lequeux avoit été chargé de la dernière édition in-4.° de Bossuet avant dom Déforis.

On peut demander actuellement comment il est arrivé qu'un ouvrage aussi important, auquel Bossuet est revenu avec une nouvelle ardeur, à trois époques différentes, en 1684, en 1696 et en 1700, ouvrage qu'il n'avoit entrepris qu'avec la permission et même l'autorisation de Louis XIV, soit resté aussi long-temps inconnu au public.

On pourroit d'abord présumer que Louis XIV, satisfait de la Cour de Rome, depuis l'accommodement qu'il avoit fait avec Innocent XII, et voulant rester fidèle aux engagements qu'il avoit pris avec ce pontife, craignit de paroître y manquer, en laissant publier un ouvrage qui devoit exciter la plus grande sensation par le nom de son auteur, et par le poids imposant des autorités et des raisons qu'il y avoit réunies.

Mais nous verrons bientôt que ce fut l'abbé Bossuet lui-même, et non pas Louis XIV, qui se refusa pendant trente ans à laisser publier l'ouvrage de son oncle.

D'ailleurs Louis XIV s'étoit bien engagé à ne plus exiger la stricte exécution de son *édit* du 23 mars 1682, mais non pas à interdire à ses sujets la liberté d'enseigner et de professer la doctrine des *quatre Articles* *.

On voit même, dans le *supplément du journal des Savants*, du dernier février 1708, le titre d'un traité *de la Puissance ecclésiastique et temporelle*, imprimé en 1707, avec privilége du roi **:

« *Ouvrage composé en faveur des jeunes théologiens engagés à sou-* » *tenir les quatre propositions contenues dans la Déclaration du clergé* » *de France de l'an* 1682;

« *Où les quatre propositions sont expliquées dans toute leur étendue,* » *avec les preuves particulières de chacune de ces propositions, et l'ex-* » *posé des principes et des maximes fondamentales des libertés de* » *l'église gallicane.* »

Puisque Louis XIV laissoit imprimer un ouvrage qui avoit pour objet direct l'enseignement public des *quatre propositions*, comment se seroit-il refusé à laisser paroître un ouvrage entrepris par ses ordres, qui n'avoit même plus pour objet la défense textuelle des *quatre Articles*, qui se bornoit à en mettre la doctrine à l'abri de toute censure, et à montrer sa parfaite conformité avec les anciens sentiments de l'école de Paris ?

Il nous reste à faire connoître comment l'ouvrage de Bossuet est enfin devenu public

* *Voyez* sa lettre au cardinal de la Trémoille, liv. VI, p. 239.

** Ce traité étoit de l'abbé Dupin.

Bossuet avoit permis au cardinal de Noailles et à l'abbé Fleury, de prendre une copie de cet ouvrage, tel qu'il l'avoit d'abord composé entre 1683 et 1685. Ainsi il faut que ces copies aient été prises dans l'intervalle de 1685 à 1696, époque à laquelle Bossuet changea le titre de l'ouvrage, lui donna une nouvelle forme, et y fit toutes les *additions* et toutes les *corrections* dont nous avons rendu compte.

A la mort de l'abbé Fleury (en 1723), l'ancien évêque de Fréjus, alors précepteur du Roi, et depuis premier ministre sous le titre de cardinal de Fleury, se fit remettre, apparemment en vertu d'ordres supérieurs, la copie de l'ouvrage de Bossuet qui avoit appartenu à l'abbé Fleury. Il paroît qu'il le garda près d'un an, et qu'il le communiqua au cardinal de Rohan, en 1724 : l'ancien évêque de Fréjus fit déposer cette copie à la bibliothèque du roi ; c'est ce qui est constaté par une note de l'abbé Targny, un des gardes de la bibliothèque du Roi. Cette note, jointe au manuscrit de l'ouvrage de Bossuet, et signée du docteur Targny, est ainsi conçue

« Monseigneur l'ancien évêque de Fréjus, précepteur du Roi, » et ministre d'état, m'a remis entre les mains, à Versailles, le » 10 du mois de mars 1724, l'ouvrage latin manuscrit de feu mon» seigneur Jacques-Bénigne Bossuet, évêque de Meaux, consistant » en deux volumes *in-folio*, et intitulé : *Defensio Declarationis* » *Cleri Gallicani de ecclesiasticâ Potestate*, 19 *martii ann.* 1682, » pour être conservé dans la bibliothèque du roi, et pour être » inséré aux registres et catalogues de cette même bibliothèque, » sous cette condition, et avec ordre de ne laisser prendre aucune » copie de cet ouvrage, et qu'on ne le communique à personne » pour le transcrire *. »

* Nous avons voulu connoître nous-mêmes à la bibliothèque royale ce manuscrit ; il est inscrit sous le n.° 4238.

Il est composé de deux volumes in-folio, petit format relié ; le 1.er volume a 708 pages, et le 2.e 824 ; total 1532 pages.

Le 1.er tome a pour titre : *Defensio Declarationis Cleri Gallicani de ecclesiasticâ Potestate.* 12 *martii* 1682. *Tomus primus continens octo primos libros.*

Veritatem tantùm et pacem diligite. Zach.

Auctore Jacobo Benigno Bossuet, episcopo Meldensi, qui describendi copiam fecit Claudio Fleury, presbytero Parisiensi.

Ces deux dernières lignes sont écrites de la main de l'abbé Fleury.

L'intitulé du 2.e volume est le même que celui du premier, à l'exception que l'abbé Fleury s'est borné à écrire de sa main les mots suivants : *Auctore Jacobo Benigno Bossuet, episcopo Meldensi.*

L'*intitulé* de cette copie de l'ouvrage de Bossuet indique qu'elle étoit antérieure à la *révision* qu'il en fit en 1696, à la nouvelle dénomination qu'il lui donna sous le titre de *Gallia orthodoxa,* et aux *additions et corrections* qui furent la suite de ces révisions successives.

D'ailleurs on n'y trouve ni la *Dissertatio prævia*, ni la réfutation du cardinal d'Aguirre, de Sfondrate, de Thyrsus Gonzalez, ni de plusieurs autres écrivains dont les ouvrages ne parurent que dans l'intervalle de 1685 à 1696.

A la suite de cette première note de l'abbé Targny, que nous venons de rapporter, on en trouve une seconde de la même main, écrite quatre ans et demi après la première, et qui porte ce qui suit :

« Le mercredi 15 décembre 1728, j'allai rendre mes devoirs, » et présenter mes respects à M. le chancelier d'Aguesseau, en » son hôtel de la place de Louis-le-Grand.

» Après que je l'eus assuré de mon profond respect, je lui dis » que j'étois chargé de la part de M. le cardinal de Fleury et de M. le » cardinal de Rohan, de demander à Sa Grandeur la communication » de la copie de l'ouvrage de feu M. Bossuet, sur les quatre Articles » dressés en 1682, par le clergé de France, assemblé à Paris; que c'é- » toit pour rectifier la copie manuscrite que nous avions de cette » même Dissertation latine à la bibliothèque, laquelle copie, quoi- » que bien écrite, étoit très-fautive. Je lui expliquai en même temps » que M. le cardinal de Fleury m'avoit mis entre les mains cet exem- » plaire trouvé chez feu M. l'abbé Fleury, confesseur du Roi.

» Sur cela, M. le chancelier d'Aguesseau me dit qu'il n'avoit » point de copie de cet ouvrage; que véritablement il l'avoit lu » dans l'exemplaire de feu M. l'abbé Fleury, et que je trouverois » de petits points qu'il avoit mis en certains endroits dignes de » remarque.

» Il m'ajouta que cet exemplaire lui avoit été légué par feu » M. l'abbé Fleury, en son testament; qu'étant à Fresnes, au » temps de la mort de cet abbé, il n'avoit pas cru devoir réclamer » ce legs.

» Mais ce que m'apprit ensuite ce grand magistrat est tout-à- » fait digne d'attention : il me dit donc que l'ouvrage en question » avoit été *revu* par feu M. Bossuet; *qu'il y avoit fait beaucoup de* » *changements*, qu'il y avoit mis une fin, par laquelle il adres- » soit cette Dissertation au roi Louis XIV, à qui il en avoit pré- » senté un exemplaire manuscrit, en offrant de la publier, quand » il le jugeroit à propos.

M. Bossuet lut en même temps la fin de son ouvrage, c'est-» à-dire l'endroit où il l'adressoit au Roi, et il le lut en françois. » M. d'Aguesseau dit que Sa Majesté en fut attendrie à un point » qu'elle en jeta des larmes.

» L'exemplaire présenté au roi passa, apres sa mort, entre les » mains de M. le duc d'Orléans, régent; et M. d'Aguesseau croit » qu'après la mort de M. le duc d'Orléans, M. le Duc, premier » ministre, se saisit de l'ouvrage.

» Le cardinal Dubois l'avoit eu aussi, mais ce magistrat ne » croit pas qu'il soit demeuré entre ses mains; ce qu'il y a de cer-» tain, c'est que l'original de ce même ouvrage corrigé subsiste » manuscrit entre celles de M. Bossuet, neveu du défunt et évêque » de Troyes. C'est à cet exemplaire changé, corrigé, et augmenté » d'une fin et d'une espèce de dédicace au Roi, qu'il faut s'arrê-» ter, le peu de copies qu'il y a de cet ouvrage avant les correc-» tions étant imparfaites.

» Il faut communiquer tout ce détail à M. le cardinal de Fleury, » et même à M. le cardinal de Rohan. Par leur moyen, on pourra » parvenir à la découverte de l'exemplaire présenté au roi Louis » XIV; car il est difficile de se promettre que M. l'évêque de » Troyes veuille se laisser persuader de communiquer son original.

» Quoi qu'il en soit, il est à propos de savoir de M. le cardinal » de Bissy, qui a cité plus d'une fois l'ouvrage en question, de » quel endroit il avoit eu l'exemplaire manuscrit dont il s'est » servi.

» Il faut aussi voir M. Lullier, bibliothécaire de M. le Duc, à » l'hôtel de Condé; peut-être aura-t-il quelque connoissance de » cet ouvrage.

» Il faut encore avoir recours à M. l'abbé le Roy, qui étoit » très-attaché à feu M. l'abbé Fleury. On pourra tirer de ces » endroits des lumières pour la découverte de l'exemplaire pré-» senté au Roi, et qu'il seroit très-important de recouvrer.

» Je ne dois pas oublier que M. le chancelier me dit qu'il crai-» gnoit que si M. Bossuet, évêque de Troyes, avoit communiqué » cet ouvrage, il pourroit tout d'un coup paroître imprimé en » Hollande, ce qui seroit fâcheux. »

M. le chancelier d'Aguesseau avoit été mal informé sur quelques circonstances rapportées dans cette note de l'abbé Targny; et on eut, peu de temps après, la véritable version de tous les faits relatifs à cet ouvrage de Bossuet.

L'abbé Bossuet, son neveu, alors évêque de Troyes, publia, en 1729, une *Instruction pastorale* contre la légende de Grégoire VII,

insérée depuis peu dans le Bréviaire romain, et il fit entrer dans cette *Instruction pastorale* un précis assez étendu de la première partie de l'ouvrage de son oncle, celle qui concerne *l'Indépendance de la puissance temporelle ;* il rapportoit en même temps tout ce qui s'étoit passé sous Louis XIV, relativement à cet ouvrage.

Comme il a apporté les mêmes faits dans une lettre qu'il écrivit peu de temps après au chancelier d'Aguesseau, et dont nous avons la *minute originale* sous les yeux, nous croyons devoir transcrire cette lettre qui renferme quelques détails assez intéressants.

« Monseigneur [1], je reçois la lettre que vous me faites l'honneur » de m'écrire du 2 de ce mois. Je crois ne devoir pas différer d'un » moment à vous instruire de quelques faits importants, dont » il me paroît nécessaire que vous n'ignoriez pas la vérité.

» *Il est certain que feu M. de Meaux n'a jamais remis entre les » mains du feu Roi l'ouvrage en question, quoiqu'il l'eût composé par » ses ordres exprès, et toujours dans le dessein de le rendre public ;* à » quoi cet évêque avoit employé plusieurs années d'un temps qui » lui étoit si précieux et à l'Eglise.

» *Que ce n'a été qu'après sa mort que je crus faire plaisir au Roi » de le faire souvenir du travail immense que cet évêque avoit fait pour » le service de l'Eglise et de l'état, par ses ordres, et de lui offrir un » exemplaire de cet ouvrage.*

» Le roi me dit plusieurs fois qu'il vouloit qu'il restât tout en- » tier, et toujours en mes mains, comme un ouvrage qui devoit » m'être plus cher et plus précieux qu'à tout autre, et que j'avois » le plus d'intérêt de conserver.

» Enfin, que ce ne fut qu'à mes pressantes instances et très- » humbles supplications que le Roi consentit, *six années après,* à » le recevoir en ses mains; qu'il me voulut bien assurer qu'il le » conserveroit précieusement, sans le remettre en celles de qui » que ce fût, *jusqu'à ce qu'on le rendît public, ce qui étoit, disoit-il,* » *son dessein tôt ou tard,* et sur quoi il eut la bonté de m'ajouter, » comme je crois avoir eu l'honneur de vous le marquer, qu'on » ne le feroit pas paroître sans me consulter.

» *Le roi me fit l'honneur de me tenir deux heures près de sa per- » sonne, ne pouvant se lasser de m'entendre parler, et de me parler » lui-même de ce grand homme.* Il voulut même que je lui rapportasse » une autre fois quelques endroits de cet ouvrage, que je lui avois in- » diqués, traduits en françois (ce que je fis cinq ou six jours » après), entre autres la fin où feu M. de Meaux ouvre si pathé-

[1] Manuscrits.

» tiquement et si paternellement son cœur sur la véritable grandeur » de l'Eglise romaine, et sur le préjudice que faisoient au christianisme les prétentions chimériques des papes sur les princes » et sur l'Eglise universelle, et le tort irréparable que ces opinions odieuses et outrées faisoient à la religion dans l'esprit » des hérétiques et des catholiques mêmes et combien il étoit » nécessaire pour l'honneur de l'Eglise et du saint Siége, de faire » éclater la vérité de l'ancienne doctrine de toute l'Eglise, obscur- » cie par les flatteurs de la Cour de Rome. Le Roi m'a fait l'honneur » de m'en parler depuis, dans les mêmes termes et dans le même » esprit.

» *Je mis donc les cinq ou six volumes de cet ouvrage dans une cas- » sette où je les avois apportés, qui ont été trouvés dans le même état » que je les avois donnés à la mort de ce grand prince. Cet ouvrage a » passé depuis dans les mains de M. le régent, de M. le Duc, et est, » je pense, à présent dans la bibliothèque du roi*[*].

» Vous tirerez, Monseigneur, mieux que je ne pourrois jamais » faire, les conséquences naturelles de tout ce que j'ai l'honneur » de vous rapporter, comme étant la pure et sincère vérité.

» Ainsi, je ne pourrois m'empêcher de regarder comme un » malheur, et comme une chose peu honorable à la mémoire de » M. de Meaux, je pourrois ajouter à la France même, que cet » ouvrage devînt jamais public, autrement que revêtu du sceau » de l'autorité royale; sans quoi non-seulement on doit craindre » qu'il ne fût plein d'une infinité de fautes, mais encore qu'il ne » parût pas être véritablement l'ouvrage de cet illustre évêque; ce » qui lui ôteroit la grande autorité qu'il est si nécessaire qu'il ait » pour être vraiment utile à l'Eglise et à l'état.

Un article du *journal* de l'abbé Ledieu [1], sous la date du 24 *octobre* 1708, confirme la plus grande partie des détails rapportés dans la lettre de l'évêque de Troyes au chancelier d'Aguesseau, et y ajoute quelques circonstances.

« Cette après-dînée, l'abbé Bossuet ayant corrigé son épreuve » de *la Politique*, en a pris occasion de me parler des autres ou- » vrages de feu M. de Meaux, et en particulier de celui *sur la* » *Puissance ecclésiastique*. Il me dit qu'il y a huit mois, c'étoit au » mois de mars dernier (1708) lorsqu'il fit présent au Roi du dis-

[1] Manuscrits.

[*] Il se trompoit; il n'existoit à la bibliothèque du roi que la copie manuscrite du premier travail de Bossuet, qui avoit appartenu à l'abbé Fleury, comme nous l'avons dit.

» cours italien prononcé et imprimé à Rome, il avoit parlé au Roi » de cet ouvrage, *à l'occasion de celui de M. Dupin, publié sous » le même titre, par ordre de M. le chancelier* (de Pontchartrain)*; » qu'on avoit parlé d'imprimer celui de feu M. de Meaux; *que » lui, abbé Bossuet, avoit représenté au Roi qu'il n'étoit point à pro- » pos de le faire en ce temps-ci; qu'il y avoit bien d'autres ouvrages » de feu M. de Meaux à imprimer; qu'il les falloit donner au pu- » blic auparavant, afin qu'ils méritassent l'approbation de tout le » monde, et de Rome même; au lieu qu'en commençant par un ou- » vrage odieux, on révolteroit Rome et tous ses partisans; et peut- » être attireroit-on ses censures, quoique injustes; ce qui rendroit » au moins les ouvrages de M. de Meaux suspects, et en feroit perdre » le profit à l'Eglise même; que le Roi avoit approuvé ses raisons, et » en étoit demeuré convaincu.....***

» J'ai (l'abbé Ledieu) appris d'ailleurs qu'à cette même époque » (au mois de mars 1708), M. de Pontchartrain, chancelier de » France, avoit demandé à l'abbé Bossuet l'ouvrage de feu M. de » Meaux, sur *la Puissance ecclésiastique*, et que cet abbé avoit ob- » tenu une audience du Roi à ce sujet, dans laquelle il lui avoit fait » entendre qu'il ne pouvoit point abandonner un ouvrage de cette » nature à la discrétion de personne, n'étant point à propos pour » les raisons qu'on a vues, ni de l'imprimer, ni de le faire courir, » et qu'il offroit d'en aller faire la lecture lui-même à M. le chan- » celier, quand il le souhaiteroit; ce que le Roi, dit-on, avoit » approuvé.

» Au mois de décembre [1], 1709, j'ai vu à Paris M. l'abbé Bi- » gnon, qui m'a confirmé tout ce procédé de l'abbé Bossuet, tant » envers le Roi qu'envers M. le chancelier Pontchartrain, au » sujet de l'ouvrage de feu M. de Meaux *sur la Puissance ecclésias- » tique.* »

L'abbé Bossuet, en présentant à Louis XIV un exemplaire de la *Défense des quatre articles*, ne lui remit point la *Dissertation préliminaire* (*Dissertatio prævia*), qui existe encore sous nos yeux,

[1] Journal manuscrit de l'abbé Ledieu.

* C'est celui qui avoit paru quelques mois auparavant en 1707, et dont le *Supplément du Journal des Savants*, du dernier février 1708, avoit donné le titre, ainsi que nous l'avons dit.

** C'est ce qui explique comment *la Défense de la Déclaration du clergé* ne se trouve pas comprise au nombre des ouvrages posthumes de Bossuet que l'abbé Bossuet fut autorisé à faire imprimer par privilége du Roi, du 24 mars 1708.

entièrement écrite de sa main, et qui forme, pour ainsi dire, le dernier état dans lequel Bossuet avoit voulu laisser ce grand ouvrage. Le *manuscrit original* de la *Dissertatio prævia* étoit certainement entre les mains de l'abbé Bossuet comme nous l'apprend l'abbé Ledieu.

Quelques personnes ont pensé qu'un passage remarquable de cette *Dissertation*, dans le chapitre LXXVIII, sur l'obéissance due aux institutions dogmatiques du saint Siége, *lorsqu'elles ont été acceptées par toute l'Eglise*, pourroit servir à expliquer le silence de l'abbé Bossuet sur cette *Dissertation*.

Voici les propres paroles de Bossuet, tirées de ce chapitre; elles ont dû blesser ceux qu'on appelle *jansénistes*; elles surprendront peut-être ceux qui ne le sont pas.

« *Dans quel pays, ou dans quelle partie de l'univers la bulle d'Innocent X, et les autres constitutions des papes contre le jansénisme ont-elles été reçues avec plus de respect, ou exécutées avec plus de rigueur? Il est de notoriété publique que les partisans, soit secrets, soit déclarés de Jansénius, n'ont pas la hardiesse de dire le moindre mot. En vain ils interjetteroient cent appels au futur concile œcuménique, on n'y auroit aucun égard, parce que la constitution qui les condamne étant une fois publiée et acceptée par toutes les Eglises, est désormais un jugement irréfragable que le souverain pontife a droit d'exécuter avec une autorité souveraine, ou par lui-même, ou par le ministère des évêques.* »

L'abbé Bossuet, devenu évêque de Troyes, en insérant dans son *Instruction pastorale* de 1729 un fragment assez étendu de l'ouvrage de son oncle *sur la Puissance ecclésiastique*, et en apprenant au public qu'il avoit ce précieux dépôt entre les mains, réveilla l'intérêt général, et excita le désir le plus vif de jouir d'un travail si important par son objet et par le nom de son auteur.

Mais, se refusant toujours à laisser imprimer le manuscrit de son oncle sans qu'il fût revêtu du sceau de l'autorité royale, on eut recours à un exemplaire qui avoit appartenu au cardinal de Noailles, et qu'il tenoit probablement de la confiance de Bossuet. Il paroît qu'on en avoit tiré précipitamment une copie sans sa participation; qu'on avoit été obligé de se servir de plusieurs mains pour cette transcription, et qu'on ne s'étoit pas même donné le temps de collationner la copie avec l'exemplaire, dont on n'avoit pu disposer que pour quelques jours [1].

Ce fut sur cette copie, si inexacte et si imparfaite, qu'on se

1 Notes manuscrites de l'abbé Ledieu.

hâta de faire imprimer à Luxembourg, en 1730, la première édition qui ait paru de la *Défense de la Déclaration du clergé de France*. Cette édition offroit un grand nombre de fautes. D'ailleurs, l'exemplaire du cardinal de Noailles, ainsi que celui de l'abbé Fleury, n'étoit que le résultat du premier travail de Bossuet en 1684 et 1685; il étoit par conséquent antérieur à la révision générale et aux *additions* et aux *corrections* que cet ouvrage avoit subies, ainsi qu'à la nouvelle forme que Bossuet lui avoit donnée dans les dernieres années de sa vie. On n'y trouvoit point la *Dissertation préliminaire*.

Ce fut dans ces circonstances que l'évêque de Troyes crut devoir publier enfin l'ouvrage de son oncle, tel qu'il l'avoit laissé à sa mort, et tel que nous en avons les *manuscrits originaux* sous les yeux.

Il crut même devoir en faire imprimer une traduction françoise, et il en confia le soin à M. Le Roi, ancien Oratorien, ecclésiastique instruit, et familiarisé avec ces matières difficiles et délicates. La version latine et la traduction françoise parurent en même temps sous la date de 1745, et sous la rubrique d'Amsterdam.

C'est dans cette édition qu'on publia, pour la première fois la *Dissertation préliminaire*.

L'éditeur eut en même temps la sage idée de joindre à cette édition, sous le titre d'*Appendix*, la *préface* et les *trois premiers livres* du premier travail de Bossuet en 1685, et que l'auteur avoit ensuite refondus dans sa *Dissertation préliminaire*.

Malgré tous nos soins et toutes nos recherches, nous avions entièrement perdu l'espérance de recouvrer le *manuscrit* original de *la Défense des quatre Articles* remis à Louis XIV par l'abbé Bossuet. Tout portoit à croire avec M. le chancelier d'Aguesseau, qu'après la mort de M. le régent, ce *manuscrit* étoit passé entre les mains de M. le Duc; et ce n'étoit pas sans raison que ce magistrat avoit invité l'abbé Targny à diriger toutes ses recherches vers la bibliothèque de *Condé*. Mais, soit que l'on eût negligé de suivre l'avis du chancelier d'Aguesseau, soit que les dépositaires des *manuscrits* de *Condé* eussent toujours évité d'en donner communication, on ignoroit absolument ce qu'il étoit devenu; et aucun bibliographe n'avoit pu nous éclairer sur le sort de ce *manuscrit*.

Mais nous venons tout à coup (en 1812) d'être instruits par M. l'abbé Hemey d'Auberive, qu'indépendamment du *manuscrit de la Défense des quatre Articles* qui avoit appartenu à l'abbé Fleury, il existoit actuellement à la bibliothèque du Roi deux autres *ma-*

nuscrits du même ouvrage, provenant du dépôt de l'hôtel de Condé, et que la révolution avoit fait passer à la bibliothèque du roi.

M. Delaporte du Theil, l'un des conservateurs des *manuscrits*, a bien voulu nous permettre d'en prendre connoissance. Ce n'est pas la seule occasion où nous avons éprouvé de la part de ce savant helléniste, aussi recommandable par ses vertus que par sa rare érudition, l'empressement le plus obligeant à faire jouir tous les amis des lettres des trésors dont le dépôt lui est confié.

De ces deux *manuscrits* qui avoient appartenu à l'hôtel de Condé, l'un n'est que la copie de l'autre, et ne mérite pas en conséquence de nous occuper.

Mais quelle a été notre surprise et notre satisfaction de retrouver dans le *manuscrit* de la *Défense des quatre Articles*, en six volumes in-4.° reliés aux armes de la maison de Condé, ce même *manuscrit* que l'abbé Bossuet avoit remis à Louis XIV, qui avoit été l'objet de tant de recherches, et qui sembloit avoir échappé pour toujours à la curiosité de tous les bibliographes.

A la tête de ce *manuscrit* se trouve une note écrite de la main de l'abbé Bossuet lui-même, et qui précède un *Mémoire détaché* qu'il présenta à Louis XIV, en lui remettant le *manuscrit* de son oncle.

Ce *Mémoire détaché* n'est point de la main de l'abbé Bossuet; mais il est évidemment de lui par son entière conformité avec tous les faits qu'il a exposés dans sa lettre au chancelier d'Aguesseau, dont nous avons la *minute originale*.

Note de la main de l'abbé Bossuet.

« Cet ouvrage en six volumes a été composé par feu M. Bossuet, » évêque de Meaux, qui a ordonné en mourant à l'abbé Bossuet, » son neveu, de ne le remettre qu'entre les mains sacrées du Roi, » par l'ordre de qui il avoit été composé.

» L'abbé Bossuet sera toujours prêt, quand Sa Majesté trouvera » à propos de le rendre public, à faire tout ce qui pourra dépen- » dre de lui, soit pour donner la preuve certaine que l'ouvrage est » de feu son oncle, soit pour la correction et la révision du *ma-* » *nuscrit*, sur lequel il peut donner plusieurs instructions qui se- » ront importantes à la perfection de l'ouvrage. »

Copie du *Mémoire* joint à la *note* précédente, que l'abbé Bossuet présenta à Louis XIV, en lui remettant une copie manuscrite *de la Defense des quatre Articles* du clergé de France, en 1708.

« La bonté que le Roi a de vouloir bien recevoir comme en dé- » pôt en ses augustes mains l'ouvrage que feu M. l'évêque de Meaux » a composé *par son ordre* pour la *Défense de la Déclaration du* » *clergé de France de* 1682, est la plus grande marque d'honneur » que Sa Majesté puisse donner à la mémoire de cet évêque, et la » plus grande grâce qu'elle puisse accorder à l'abbé Bossuet, son » neveu, qui n'auroit jamais osé l'espérer, ni peut-être la de- » mander.

» Par cette sage précaution, Sa Majesté prévient tous les incon- » vénients qui pourroient se trouver a en user d'une autre manière; » et cette précaution est d'autant plus juste qu'elle se trouve la » plus conforme à l'esprit et aux intentions de cet évêque.

» Sa Majesté permettra à l'abbé Bossuet de lui rapporter fidele- » ment les dernières volontés de feu son oncle sur cet article, » comme étant celui à qui seul elles furent confiées.

» Cet évêque, sentant approcher la fin de sa vie, remit lui- » même l'original de cet ouvrage entre les mains de son neveu, *lui* » *ordonnant expressément de le bien conserver, et de ne le remettre* » *jamais entre les mains de personne qu'en celles propres de Sa Ma-* » *jesté quand elle le trouveroit à propos, ou que, par des raisons d'é-* » *tat, elle fût résolue à le rendre public; ce que le Roi n'ayant pas* » *voulu permettre jusqu'au moment qu'il parloit, pour des raisons* » *très-importantes par rapport à la situation des affaires, et pour ne* » *pas réveiller des querelles comme éteintes avec la Cour de Rome, il* » *ne doutoit pas que les mêmes raisons, subsistant toujours dans* » *toute leur force, ne fissent avec justice persister Sa Majesté dans les* » *mêmes résolutions.*

» L'abbé Bossuet se sent obligé de dire ici que ce sage évêque, » touché uniquement de la gloire du Roi et du bien de l'état, et de » la crainte de voir altérer la paix des Eglises, répéta alors plu- » sieurs fois *qu'il ne devoit jamais y avoir qu'une utilité évidente, en* » *un mot, qu'une nécessité absolue qui dût obliger Sa Majesté à con-* » *sentir qu'on publiât un ouvrage de cette nature.*

» Il ordonna même à son neveu, quand l'occasion se présente- » roit, *de supplier encore Sa Majesté très-humblement de vouloir bien* » *joindre à toutes les considérations importantes qui pourroient la* » *détourner de rendre public cet ouvrage, celle de menager, autant*

» *qu'il se pourroit, le peu de réputation qu'il s'étoit acquis par ses tra-* » *vaux, qui pouvoient dans la suite rendre sa mémoire en quelque* » *façon précieuse à l'Eglise. Car encore,* ajoutoit-il, *que, dans cet* » *ouvrage il soutînt la bonne cause; qu'il l'eût composé sous les yeux* » *de Dieu, prêt à en rendre compte à son souverain tribunal, et que* » *dans le fond il fût écrit avec tout le ménagement, toute la modéra-* » *tion possible, et avec tout le respect imaginable pour le saint Siége,* » *et pour la personne des papes en particulier, il y avoit lieu de crain-* » *dre que la Cour de Rome n'accablât ce livre de toutes sortes d'ana-* » *thèmes; que Rome auroit bientôt oublié tous ses services passés, et* » *tous les travaux qu'il avoit entrepris pendant sa vie pour le bien de* » *l'Eglise et le soutien de la vérité; que sa mémoire ne manqueroit pas* » *d'être attaquée et flétrie, autant qu'elle le pourroit être du côté de* » *Rome; mais que sur cela il falloit,* continuoit-il, *s'abandonner* » *entièrement à la Providence et à la volonté du Roi, dont la péné-* » *tration égaloit la sagesse et la piété, et qui, par la supériorité de* » *son génie et par son expérience consommée dans l'art de régner,* » *sauroit bien choisir les temps les plus convenables aux intérêts de* » *l'Eglise et de son état, et modérer, quand il faudroit, le zèle quel-* » *quefois trop ardent de ses ministres.*

» Ç'a été surtout par ces considérations, qui ont déjà été repré- » sentées à Sa Majesté, et approuvées par elle, qu'après la mort » de M. de Meaux, elle donna ordre à M. le chancelier de laisser » cet ouvrage entre les mains de l'abbé Bossuet, pour le garder » soigneusement, et le présenter toutes les fois que Sa Majesté le » lui ordonneroit.

» Il a exécuté ponctuellement, comme il le devoit, la volonté » de Sa Majesté, il a tenu ce livre enfermé dans une cassette, ayant » cependant pris toutes les sûretés possibles, afin qu'il fût remis, » en cas de mort, entre les mains de Sa Majesté, par son frère, » qui en étoit averti.

» Il n'avoit donc garde de consentir au premier ordre que M. le » chancelier lui fit donner par M. l'abbé Bignon, de joindre dans » un privilége qui alloit être publié, le titre de cet ouvrage aux » autres ouvrages de cet évêque, qu'on va imprimer les uns après » les autres, parce que ç'auroit été, en annonçant cet ouvrage à » toute la terre, aller formellement contre les intentions connues » de Sa Majesté, et anéantir, pour ainsi dire, ses ordres précis, » et les sages précautions qu'elle avoit prises sur cela, pour en em- » pêcher la publication.

» Ç'a été encore par les mêmes motifs que l'abbé Bossuet n'a » pas cru devoir céder aux instances très-pressantes et réitérées

» qu'il lui a faites à lui-même depuis quelque temps, de remettre » cet ouvrage entre ses mains, sans jamais lui avoir parlé de le » remettre entre les mains de Sa Majesté, qui étoit tout ce que » l'abbé Bossuet souhaitoit le plus.

» M. le chancelier a été très-long-temps sans vouloir parler de » cette affaire à Sa Majesté, espérant venir à bout de l'abbé Bossuet » par le refus qu'il lui fit en même temps de lui rendre le privilége » des autres ouvrages de son oncle, jusqu'à ce que cet ouvrage » eût été remis entre ses mains, quoique le privilége fût expédié » depuis long-temps.

» Mais l'abbé Bossuet se sentoit d'autant plus obligé de persister » dans son juste refus, qu'il n'y avoit pas lieu de douter, que » M. le chancelier lui faisoit assez entendre qu'il ne demandoit cet » ouvrage que dans le dessein de le remettre en d'autres mains que » les siennes; ce qui paroissoit sujet à de trop grands inconvé- » nients, et trop opposé aux dernières volontés de M. de Meaux » et aux vues de Sa Majesté, pour y pouvoir consentir.

» Et c'est enfin ce qui l'a déterminé, après avoir tenté toutes » sortes de moyens auprès de M. le chancelier, et après avoir vu » ses plus justes remontrances inutiles, de l'assurer que le dépôt » que son oncle lui avoit confié, ne sortiroit jamais de ses mains » que pour le remettre entre les mains sûres et sacrées de Sa Ma- » jesté, ou suivant ses ordres; et qu'il seroit même obligé de por- » ter ses justes plaintes devant elle, du refus qu'on continuoit à lui » faire de lui rendre le privilége des autres ouvrages de cet évêque, » qui étoit scellé il y avoit plus de deux mois, et qui avoit été tiré » par surprise d'entre ses mains.

» Sa Majesté enfin, instruite de tout, a fait donner ses ordres » pleins de sagesse et de bonté à l'abbé Bossuet, qui se fait un » honneur et une joie de les exécuter.

» Il n'a donc plus à présent que de très-humbles et de très- » respectueuses actions de grâces à rendre à Sa Majesté, de l'ex- » trême bonté avec laquelle elle veut bien entrer dans tout ce qui » est capable de ménager la réputation d'un évêque, qui peut être » de quelque autorité dans l'Eglise contre les hérétiques qu'il a » combattus, aussi-bien que l'honneur qu'elle fait à sa mémoire » de juger l'ouvrage qu'il a entrepris par ses ordres, assez impor- » tant à l'Eglise et à l'état pour vouloir bien le recevoir en dépôt » dans ses royales mains.

» L'abbé Bossuet croit encore qu'il est du devoir d'un sujet aussi » attaché que lui à la personne sacrée de Sa Majesté, et à la doc- » trine de l'église de France, d'offrir à Sa Majesté, quand elle

» jugera à propos de rendre ce livre public, tout ce qui peut ja-
» mais dépendre de lui et de son ministère, soit pour la correc-
» tion et révision de l'ouvrage de son oncle, soit pour l'éclaircis-
» sement des difficultés qui peuvent se rencontrer dans un travail
» d'une si vaste étendue, et qui demande une recherche aussi exacte
» de toute l'antiquité ecclésiastique. Car, outre que l'abbé Bossuet
» a fait une étude particulière de cet ouvrage du vivant de son
» oncle et après sa mort, c'est qu'il l'a consulté lui-même plusieurs
» fois sur les difficultés qui peuvent s'y renconter; qu'il a tous les
» livres sur lesquels M. de Meaux a travaillé, et toutes les cita-
» tions marquées aussi-bien que plusieurs excellents mémoires et
» remarques qui seront d'une grande utilité pour la perfection de
» l'ouvrage. Ainsi, quoiqu'on puisse très-aisément trouver bien
» des personnes plus savantes et plus éclairées que lui, il croit
» n'être pas trop hardi de faire remarquer qu'il est peut-être
» mieux au fait de ce livre que beaucoup d'autres, par les raisons
» ci-dessus expliquées, et par l'intérêt qu'il prendra toujours,
» plus que personne, à l'ouvrage de son oncle; il ose au moins
» assurer à Sa Majesté qu'on n'en trouvera pas de plus affectionné
» que lui à la doctrine de l'église de France, ni qui ait le cœur
» plus françois.

» Il prend la même liberté de représenter à Sa Majesté sur ce
» sujet, que l'ouvrage de l'oncle n'étant plus entre les mains du
» neveu, et feu M. l'évêque de Meaux ayant jugé à propos de ca-
» cher son nom dans tout le cours de l'ouvrage, il semble comme
» nécessaire pour l'autoriser, que tout ce qu'on voudra mettre
» sous son nom paroisse sorti des mains du neveu, comme avoué
» par lui, et donné au public par le même qui aura eu soin de
» publier tous les autres ouvrages de cet auteur : c'est ce que l'abbé
» Bossuet sera toujours prêt de faire toutes les fois que Sa Majesté
» témoignera le souhaiter.

» Par ce dévoûment absolu à la volonté du Roi, quoi qu'il
» puisse arriver de cet ouvrage, il aura la consolation d'avoir rem-
» pli le devoir de sujet fidèle, et entièrement dévoué, comme
» il fait sa gloire de l'être à l'état et à son Roi, pour qui il donne-
» roit avec joie sa propre vie. »

La pièce suivante est la traduction de l'espece de *péroraison* par laquelle Bossuet termine sa *Défense des quatre Articles*. L'abbé Bossuet fit cette traduction pour Louis XIV, et la joignit au *Mémoire* que nous venons de transcrire.

« Après avoir mis fin à mon entreprise, il ne me reste plus qu'à
» dire un mot de moi-même.

» Je commence donc par déclarer, et je prends Dieu à témoin, » que personne dans le fond de son cœur ne respecte plus que moi » l'autorité et la majesté du saint Siége et des souverains pontifes; » et je suis assuré que ceux qui examineront cet ouvrage sans » prévention, me feront la justice d'en être persuadés. En effet je » n'ai d'autre dessein que de rendre au saint Siége avec un esprit » d'équité et de paix, toute l'autorité qui lui appartient de droit, » que l'antiquité a unanimement reconnue, et qui ne lui peut » être contestée. J'ôte en même temps aux ennemis de l'Eglise les » vains et faux prétextes dont ils se servent pour rendre cette » même autorité odieuse à tous les chrétiens.

» Je propose à tous les catholiques ce qu'il y a de plus certain, » de plus vrai, de plus conforme à toute raison, afin qu'ils s'ar- » rêtent dans un juste milieu, et qu'ils ne se montrent point trop » outrés de part et d'autre. Je mets à couvert les théologiens, et » surtout les évêques de France, qu'on tâche de rendre suspects » du reproche injuste qu'on leur fait de vouloir diminuer l'au- » torité du saint Siége; et je démontre, au contraire, par les » autorités et les exemples les plus authentiques de l'antiquité » ecclésiastique, que ces évêques mettent tout en sûreté par leur » doctrine. J'avertis avec respect, et j'exhorte en même temps » l'Eglise de Rome à suivre l'exemple de Pierre marchant sur les » eaux avec confiance, quoique avec tremblement. Je cache mon » nom qui ne rendroit pas ma cause meilleure, non par honte ni » par crainte (Dieu le sait), prêt à le déclarer toutes les fois que » j'aurai lieu d'espérer un examen légitime et canonique; mais, » ayant lieu de craindre qu'on n'agisse en cette occasion par un » esprit de prévention et de haine, je me dérobe pour ainsi dire à » la fureur de mes adversaires, de peur que les traits dont ils » s'efforcent de me percer ne retombent sur eux-mêmes. Enfin, » quoi qu'il arrive, je porte sans crainte et avec confiance cette » cause devant le tribunal de Jésus-Christ; que si le saint Siége, » comme juge équitable et non partial, en attendant la décision » de l'Eglise, impose silence aux deux partis, je promets d'obéir » avec joie.

» Enfin je déclare à toute la terre que je veux vivre et mourir » dans le sein de l'Eglise catholique, soumis à l'autorité de l'Eglise » romaine, du saint Siége, et de notre saint père le pape Innocent » XI, à présent régnant. Que Dieu nous reçoive dans cette foi; » que Pierre, qu'Innocent XI reconnoisse en moi la plus humble » de ses brebis, soupirant pour la paix de l'Eglise, poussant sans » cesse, jusqu'au ciel les vœux les plus ardents, afin qu'il daigne

» abaisser à ses pieds la hauteur et la folle vanité du siècle, aussi-» bien que la puissance barbare et redoutable des Turcs, et tout » l'orgueil de l'hérésie et du schisme, en quelque lieu qu'il se » puisse cacher. Je finis en conjurant ce grand pape, de ne pas » souffrir que sous son pontificat l'Eglise romaine rejette des sen-» timents aussi orthodoxes que ceux que je viens de proposer, et » je le dis hardiment, des sentiments aussi modérés et aussi paci-» fiques. »

Ce *manuscrit* de la *Défense des quatre Articles* est recommandable non-seulement parce qu'il a appartenu à Louis XIV, et qu'on le croyoit entièrement perdu, mais encore parce qu'il porte en plusieurs endroits des corrections *de la main de Bossuet*, qui montrent l'attention et l'intérêt qu'il mettoit à la révision de ce grand ouvrage.

Mais ce qui rend cet exemplaire encore plus précieux, c'est qu'à la fin de la *Table des chapitres*, on trouve ce fragment *entièrement écrit de la main de Bossuet :*

Anno 1695, pridiè Paschatis.

« *Cùm hæc scripta sunt, nondum ad manus auctoris venerant* » *ultimum opus Schelestrati de Concilii Constantiensis decretis, nec* » *opus religiosissimi viri d'Aguirra, nunc eminentissimi cardinalis.* » *Speramus tamen futurum ut qui hæc legerit, ampliorem responsio-* » *nem ad suprà dicta non desideret, cùm reclusi sint veritatis fontes,* » *unde facilè omnia objecta solvantur. Cæterùm, si Deus vitæ spatia* » *indulserit, planè efficiemus ut nihil ad Conciliorum Sedisque apo-* » *stolicæ auctoritatem constabiliendam requiratur. Quæ omnia paci-* » *fico animo conscripta confidimus, Deo teste et arbitro.* »

Nous ne cherchons point à nous dissimuler qu'on aura peut-être le droit de nous reprocher d'être entré dans des détails aussi etendus; mais cet ouvrage de Bossuet est si important dans l'ordre de la religion et de la politique; il nous a paru si nécessaire d'en constater l'authenticité, que nous avons cru devoir nous élever au-dessus de toute autre considération.

Le cardinal Orsi, qui a entrepris de le réfuter, ne peut s'empêcher lui-même d'en convenir; et cet aveu involontaire semble lui échapper dans la *préface* de son traité de *l'Infaillibilité du pape.*

« J'ai entendu, dit le cardinal Orsi, non-seulement à Rome, » mais encore en beaucoup d'autres lieux un grand nombre de » personnages aussi distingués par leurs vertus que par leur » science et leurs lumières, prétendre, après avoir lu cet ouvrage » de Bossuet avec toute l'attention dont ils étoient capables, que

» les théologiens romains devoient absolument renoncer à soute-» nir une cause désespérée ; qu'il étoit plus généreux à eux de le » déclarer franchement, d'autant plus qu'ils n'apercevoient rien » qu'on pût opposer, avec quelque apparence de succès, à l'évi-» dence des raisons de Bossuet *. »

En s'exprimant ainsi, le cardinal Orsi se rappeloit probablement ce qui s'étoit passé à Rome du temps du pape *Clément XII*, au sujet de l'ouvrage de Bossuet. C'est un fait assez remarquable dont le pape Benoît XIV nous a transmis la connoissance dans une de ses lettres à l'archevêque de Compostelle. Ce savant pape lui écrivoit, le 31 juillet 1748 : « *Vous devez savoir que, depuis peu d'an-» nées, on a publié et imprimé un ouvrage, dont le but est de soute-» nir les propositions établies par le clergé de France dans l'assemblée » de 1682. Quoique le nom de l'auteur ne s'y trouve pas, tout le » monde sait bien qu'il a été composé par* BOSSUET, *évêque de Meaux.* » *On examina sérieusement dans le temps de* CLÉMENT XII, *notre » prédécesseur immédiat, si on proscriroit cet ouvrage ; et il fut con-» clu qu'on s'abstiendroit de toute proscription, tant à cause de la » mémoire de l'auteur, qui avoit si bien mérité de la religion par tant » d'autres chefs, que par la juste crainte de faire naître de nouvelles » disputes* **. »

On doit remarquer que, du temps du pape CLÉMENT XII, on ne connoissoit encore l'ouvrage de Bossuet que par l'édition de 1730, imprimée à Luxembourg, édition dans laquelle ne se trouvoit point la *Dissertation préliminaire* (*Dissertatio prævia*), qui explique l'esprit dans lequel Bossuet a conçu son ouvrage, et fixe d'une manière si précise et si satisfaisante l'objet qu'il s'est proposé en le composant. On ne peut qu'applaudir aux sentiments estimables

* « Ipse Romæ et alibi plures audivi nec malos, nec indoctos, aut imperi-» tos, qui Bossuetiano opere pervoluto, nec indiligenter, ut eis videbatur, » experto causam hanc non ultrà à Romanis theologis sustinendam, sed veluti » conclamatam et deplorandam dimittendam esse senserant, nihil esse quod » perspicuæ veritati objici possit. »

** « Notum tibi absque dubio erit opus, non multis abhinc annis editum, » typisque impressum, quod etsi nomine auctoris careat, omnes tamen probè » sciunt esse Bossueti, episcopi Meldensis.... Totum opus versatur in asseren-» dis propositionibus à Clero gallicano firmatis in conventu anni 1682. Tem-» pore *Clementis XII*, nostri immediati prædecessoris, seriò actum est de » opere proscribendo, et tandem conclusum fuit ut à proscriptione abstinere-» tur, nedum ob memoriam auctoris, ex tot aliis capitibus de religione bene » meriti, sed ob justum novorum dissidiorum timorem.... »

qui arrêtèrent les censeurs de Rome ; mais il est permis de croire que, s'ils furent retenus par les justes égards dus à la mémoire de Bossuet, peut-être aussi se sentirent-ils arrêtés par les autorités si imposantes qu'il avoit appelées à la défense des maximes de l'église gallicane.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

DU LIVRE SEPTIÈME.

N.° 1.

PROTESTANTS CONVERTIS PAR BOSSUET.

Entre les ministres et les protestants distingués qui eurent recours aux lumières ou aux secours de Bossuet, nous nous bornerons à citer les plus connus et les plus recommandables.

Isaac *Papin*, né à Blois, étoit passé en Angleterre à l'époque de la révocation de l'édit de Nantes, avoit embrassé la religion anglicane, et y avoit reçu le titre de ministre. Il s'étoit fait un nom dans son parti par ses connoissances, et des ennemis par ses maximes de tolérance. Revenu encore à la religion prétendue réformée, il se trouvoit pourvu de la chaire des églises françoises à Dantzick. Le fanatisme de Jurieu, adversaire emporté de tous les hommes sages et modérés, l'y poursuivit encore. Le ministre Papin, fatigué de se voir l'objet des persécutions d'un homme et d'un parti qui se plaignoit d'être opprimé, et qui donnoit l'exemple de l'oppression, se trouva naturellement disposé à se désabuser de toutes ces magnifiques idées de réforme et de morale évangélique que Calvin avoit proclamées avec tant d'ostentation et consacrées avec tant de violence.

Lorsque Papin forma le dessein de revenir en France et de se réunir à l'Eglise romaine, il eut recours à Bossuet. Bossuet lui en procura les moyens, et reçut son abjuration et celle de sa femme dans l'église des Pères de l'Oratoire de la rue Saint-Honoré, le 15 janvier 1690. Les ouvrages qu'il a publiés prouvent la sincérité de son retour ; et plusieurs de ses lettres, écrites après la mort de Bossuet, attestent sa reconnoissance pour celui à qui il dut la tranquillité de sa vie après tant d'agitations, et le calme d'une conscience qui avoit flotté d'erreurs en erreurs, pour se reposer

enfin dans le sein de la vérité : Isaac Papin mourut le 19 juin 1709, à l'âge de cinquante-deux ans.

Joseph *Saurin*, né à Courtaison dans la principauté d'Orange, ministre, fort jeune encore, à Eure en Dauphiné, avoit été obligé de se retirer à Genève. On le nomma pasteur de Bercher, bailliage d'Yverdun, canton de Berne, où il se maria ; il y essuya des persécutions, parce qu'il se refusoit à adopter les dures et décourageantes idées de Calvin sur la prédestination. Il fit un voyage en Hollande ; et ce fut de là qu'il écrivit pour la première fois à Bossuet, et lui exprima le désir et le besoin qu'il avoit de conférer avec lui. Bossuet lui procura la liberté de revenir en France, et les moyens de faire le voyage. Il se chargea de l'instruire lui-même à Germigny. Il voulut d'abord montrer à Bossuet qu'il étoit une conquête digne de lui, en faisant usage de toutes les ressources que la subtilité de son esprit, son caractère vif et confiant, et des connoissances réelles lui permettoient d'employer. Mais il céda bientôt à l'ascendant accoutumé de Bossuet, qui reçut son abjuration le 21 septembre 1690. Saurin avoit laissé sa femme en Suisse, pour cacher le véritable motif de son voyage en Hollande. Il eut encore besoin du secours de Bossuet pour aller la chercher. L'éclat de sa conversion lui fit trouver des obstacles. A son retour, il fut arrêté avec sa femme sur la frontière, et ne dut sa liberté qu'au crédit et à la protection de Bossuet, qui fit intervenir l'autorité de Louis XIV, à qui ce prélat voulut le présenter lui-même. Lorsqu'il eut enfin échappé à tant de contradictions, Bossuet garda chez lui Saurin et sa femme, jusqu'à ce qu'il eût obtenu du gouvernement les pensions nécessaires à leur subsistance. Les bienfaits de Louis XIV et l'intérêt connu de Bossuet lui procurèrent en France une existence honorable et avantageuse ; et son mérite personnel lui ouvrit les portes de l'Académie des sciences. Ses démêlés avec J.-B. Rousseau l'exposèrent à un violent orage. Mais avant cette époque, il avoit ambitionné la gloire d'être le premier à rendre un hommage public à la mémoire de Bossuet ; et, dès le 8 septembre 1704, cinq mois seulement après la mort de ce grand homme, Saurin consigna dans le *Journal des Savants* un *Eloge funèbre* de Bossuet, qui a mérité long-temps d'être placé à la tête des ouvrages de ce prélat. Il mourut à Paris le 29 décembre 1737, âgé de soixante-dix-huit ans.

On peut placer au nombre des conversions célèbres de Bossuet, celle de Ulrich *Obrecht*. Il étoit né à Strasbourg le 23 juillet 1646. Outre la langue allemande qui étoit sa langue maternelle, il

possédoit l'hébreu, le grec, le latin, le françois, l'espagnol et l'italien. Il dirigea principalement ses études sur la jurisprudence et sur l'histoire. Les nombreux ouvrages qu'il a laissés, et dont les *Mémoires de Trévoux* donnent le catalogue [a], témoignent l'étendue de ses connoissances et de son érudition. Obrecht étoit né et avoit été élevé dans la religion protestante. Son excellent esprit lui fit bientôt reconnoître que le principe fondamental de cette religion, qui abandonne l'Ecriture sainte à l'interprétation arbitraire des particuliers, ne servoit qu'à multiplier les sectes, ou à conduire à l'indifférence de toutes les religions Il trouva, dans ses vastes connoissances de l'antiquité, la preuve de tous les dogmes que la religion romaine professe, et que l'église protestante rejette Il y découvrit également des traces de la plupart des cérémonies, qu'on lui avoit jusqu'alors représentées comme des actes de superstition et d'idolâtrie. Cette antiquité de la doctrine et des usages, réunie à la succession légitime des pasteurs depuis les temps apostoliques, détermina sa conviction, avant même qu'il déclarât sa conversion.

Il étoit dans ces dispositions, lorsque Bossuet passa à Strasbourg en 1680, pour se rendre au devant de madame la dauphine, en qualité de son premier aumônier. Les entretiens d'Obrecht avec ce prélat achevèrent de le fixer.

L'année suivante, 1681, Louis XIV vint à Strasbourg prendre possession de cette superbe acquisition, que le marquis de Louvois venoit récemment de donner à la France par une négociation habilement conduite, et qu'il avoit su appuyer de beaucoup de promesses et d'un peu de crainte.

Pélisson, qui accompagnoit Louis XIV, et qui désiroit, sur la réputation d'Obrecht, de le connoître personnellement, le vit souvent pendant le séjour du Roi à Strasbourg. Il l'entretint sur les controverses de religion. L'exemple même de Pélisson, autrefois zélé protestant, devenu ensuite zélé catholique, étoit propre à faire impression. Cependant Obrecht flottoit encore incertain, indécis, et arrêté par cette sorte de pudeur naturelle qui fait craindre à un homme honnête de paroître changer de religion par légèreté ou par intérêt.

Louis XIV avoit laissé des jésuites à Strasbourg, en quittant cette ville, et ils achevèrent de décider Obrecht à déclarer solennellement la profession des vérités qui avoient déjà obtenu l'assentiment de son esprit. Il vint à Paris en 1684, passa quelque

[a] *Mémoires de Trévoux*, novembre et décembre 1701.

temps à Germigny auprès de Bossuet, et fit son abjuration entre ses mains.

En 1685, Louis XIV nomma Obrecht préteur royal à Strasbourg. Il s'étoit introduit dans l'église protestante d'Alsace un abus qui avoit les plus graves inconvénients pour le repos et l'honneur des familles, et qui étoit devenu le principe des débats les plus scandaleux. Les juges étoient en possession de dissoudre les mariages pour cause d'adultère, et de laisser à la partie lésée le droit de passer à de secondes noces. Obrecht essaya d'abord de réprimer cet abus par la voie de l'instruction. Il traduisit en allemand le livre de saint Augustin, *des Mariages adultères*, et convainquit de faux les ministres qui autorisoient un sentiment si pernicieux. Enfin, il obtint du Roi une loi qui portoit défense, sous les peines les plus graves, de tolérer à l'avenir, ou de célébrer de pareils mariages.

Lorsque le père Dez, jésuite, eut publié son livre de la *Réunion des protestants de Strasbourg à l'Eglise catholique*, Obrecht le traduisit en allemand, et cette traduction eut des résultats très-avantageux à la religion.

Les fonctions importantes dont Obrecht étoit chargé en qualité de préteur royal, ne l'empêchèrent pas de se livrer à son goût pour l'étude, et de publier plusieurs ouvrages qui exigeoient autant de recherches qu'ils supposoient d'érudition. Il sut concilier ces estimables travaux avec des négociations aussi difficiles que délicates, dont Louis XIV le chargea en différentes circonstances.

Il revenoit de Francfort, où il avoit été envoyé par ce prince, lorsqu'il fut atteint d'une fièvre lente, sous laquelle il succomba le 6 août 1701, après avoir demandé et reçu tous les sacrements de l'Eglise. Il n'étoit âgé que de cinquante-cinq ans; et lorsqu'on considère le nombre et la nature de ses ouvrages, et la variété des fonctions de tous les genres qui remplirent sa vie, on a peine à concevoir comment il a pu suffire à tant de travaux. Mais la nature l'avoit doué d'une mémoire prodigieuse, et Bossuet le nommoit avec raison *Epitome omnium scientiarum*. Aussi, lorsque ce prélat conçut le projet d'écrire l'*Histoire des Variations*, il eut recours à Obrecht pour se procurer des éclaircissements exacts sur les faits, les circonstances et les personnages qui figurèrent à la première époque du luthéranisme, et concoururent à la *Confession d'Augsbourg*. Nos *manuscrits* nous présentent beaucoup de *Mémoires* fournis par Obrecht à Bossuet, et l'*Histoire des Variations* offre la preuve de l'usage que Bossuet en a fait, et de la

confiance qu'il accordoit aux témoignages et aux sentiments d'Obrecht. Le bonheur qu'il eut de rendre Bossuet le ministre, le garant et le témoin de son retour à l'Eglise, justifie l'étendue de cette note, et l'hommage que nous avons cru devoir rendre à sa mémoire. Il laissa un fils que Louis XIV nomma son successeur dans la charge de préteur royal de Strasbourg.

Lord *Perth*, de la maison de Drumond, grand chancelier d'Ecosse, se convertit dès la première année du règne de Jacques II. Son exemple eut la plus heureuse influence sur sa femme et sur toute sa famille, qui se convertirent également.

Toutes ses lettres nous apprennent que ce furent les ouvrages de Bossuet qui préparèrent son retour à l'Eglise romaine, et surtout le livre de l'*Exposition de la Doctrine catholique*. Il entretint une correspondance suivie avec Bossuet, depuis 1685, jusqu'en 1688 *. Sa reconnoissance pour ce grand évêque étoit si vive, qu'il lui écrivoit : « Je vous déclare sincèrement que si j'étois » maître de moi, et que si la place à laquelle la divine Providence » m'a attaché, ne m'engageoit pas à une résidence nécessaire, j'a» chèterois avec joie trois heures de conversation avec vous, en » allant nu-pieds jusqu'à Meaux, et demandant mon pain durant » tout le chemin (25 juillet 1686). »

Dans une autre de ses lettres, en date du 12 novembre 1685, il disoit à Bossuet : « Vous êtes comme un autre saint Paul, dont » les travaux ne se bornent pas à une seule nation ou à une seule » province. Vos ouvrages parlent présentement en la plupart des » langues de l'Europe, et vos prosélytes publient vos triomphes » en des langues que vous n'entendez pas. »

A la révolution de 1688, le prince d'Orange, devenu roi d'Angleterre, fit arrêter le chancelier Perth, et il fut enfermé dans les prisons d'Edimbourg. Rien ne put ébranler la foi ni la constance de ce généreux prosélyte. Du fond de sa prison, il écrivoit à Bossuet des lettres qui annonçoient sa pieuse résignation, et l'attente prochaine du martyre auquel il se croyoit destiné, et qu'il sembloit appeler par ses vœux passionnés.

Mais le prince d'Orange étoit parfaitement indifférent sur toutes les controverses religieuses. La politique seule pouvoit lui commander un crime nécessaire à son ambition, et la vie et la mort du chancelier Perth lui étoient également inutiles. Il lui rendit même la liberté, et lui permit de sortir d'Angleterre.

Ce fut au moment où il avoit été arrêté, que la populace pilla

* *Voyez* tom. XLIV des *Œuvres de Bossuet.* (*Edit. de Gauthier frères.*)

sa maison, ses meubles, ses papiers, et brûla sur la place du marché d'Edimbourg un crucifix, le portrait du roi Jacques II, et celui de Bossuet. C'est ce qu'il écrivit lui-même à Bossuet, qui lui répondit : « Plût à Dieu qu'au lieu de mon portrait j'eusse pu » être en personne auprès de vous, pour vous encourager dans » vos souffrances, pour prendre part à la gloire de votre confes- » sion, et après avoir prêché à vos compatriotes la vérité de la » foi, la confirmer avec vous, si Dieu m'en jugeoit digne, par » tout mon sang (14 mars 1689). »

En quittant l'Angleterre, le chancelier Perth vint en France. De là il passa à Rome, d'où il fut rappelé par le roi Jacques II, pour être gouverneur du prince son fils. Ce fut pendant le séjour du chancelier Perth à Rome, que Bossuet crut devoir le prémunir contre l'impression qu'il pouvoit y recevoir du spectacle des intrigues et des passions, dont nulle Cour ne peut être entièrement exempte. C'est parce que les ennemis de l'Eglise romaine ne manquent jamais de faire servir ces sortes d'abus de textes à leurs éternelles déclamations, que Bossuet écrivit au chancelier Perth : « J'ai reçu votre lettre de Rome ; vous êtes dans une Cour où il y » a beaucoup de religion dans quelques-uns, et beaucoup de » politique, qui pourra vous étonner, dans les autres. Au milieu » des pensées humaines, l'œuvre de Dieu s'accomplit, et la foi » romaine, révérée dans tous les siècles, subsiste (9 octobre » 1695). »

Bossuet avoit fait paroître son *Histoire des Variations* au moment où la révolution d'Angleterre (1688) éclata. Cet ouvrage où Bossuet peint, avec tant de vérité et un intérêt si attachant, toutes les variations de l'église anglicane, depuis le règne d'Henri VIII, avoit achevé d'affermir le chancelier Perth dans les principes qui avoient déterminé sa conversion. Lorsqu'il fut établi en France, il entretint les liaisons les plus suivies avec Bossuet, qu'il consultoit habituellement, et qu'il regardoit comme l'interprète le plus fidèle des oracles de l'Eglise. Cette correspondance intime dura jusqu'à la mort de Bossuet en 1704. Le chancelier Perth mourût en 1716.

Jacques-Bénigne *Winslou*, si célèbre par ses connoissances anatomiques. Il étoit né en Danemarck, et il vint à Paris pour se perfectionner dans les sciences. La lecture du livre de l'*Exposition* et de l'*Histoire des Variations* commença à l'ébranler dans sa croyance ; il se proposoit cependant de retourner dans sa patrie, lorsqu'il témoigna à l'imprimeur Desprez, qui lui avoit prêté ces deux ouvrages, le désir qu'il auroit de conférer avec Bossuet.

Despres lui donna une lettre pour un chanoine de Meaux de sa connoissance, qui le conduisit à Germigny, où Bossuet l'accueillit avec la bonté la plus touchante. Dans un petit nombre de conférences, il éclaircit tous ses doutes. Obligé de se rendre à Fontainebleau, Bossuet chargea l'abbé de Saint-André, depuis grand vicaire et official de Meaux, d'achever l'instruction de Winslou. Au retour de Fontainebleau, il reçut son abjuration, le 8 octobre 1699. Dans cette cérémonie [1], Bossuet lui adressa un discours qui fit verser des larmes à tous ceux qui l'entendirent. Quelques jours après, il confessa lui-même le nouveau converti, et le dimanche suivant il lui donna la confirmation et la communion. Bossuet suspendit trois fois les différentes parties de cette cérémonie, pour adresser au nouveau prosélyte une exhortation sur la nature des engagements qu'il contractoit, et des sentiments qu'il devoit professer; 1.° en le confirmant; 2.° au commencement de la messe; 3.° en lui donnant la communion.

Bossuet, en donnant la confirmation à Winslou, ajouta le nom de *Bénigne* à celui de *Jacques* qu'il portoit, et écrivit sur la première feuille d'un exemplaire de son *Catéchisme* qu'il lui donna: « M. Winslou, ayant déjà le nom de *Jacques*, qui est un des miens, » je lui ai donné, en le confirmant, celui de *Bénigne*, que je porte » aussi, et je lui ai donné ce témoignage, ce 11 octobre 1699.

» *Signé* JACQUES-BÉNIGNE, évêque de Meaux. »

Winslou a écrit lui-même « qu'à l'époque des conférences qu'il » eut avec Bossuet, et qui précédèrent son abjuration, il se sentit » fortement porté à lui faire très-humblement une demande, et » de le prier d'y répondre comme devant le tribunal de Jésus-» Christ: c'étoit, *s'il croyoit lui-même l'article du purgatoire aussi* » *indubitablement qu'il le prouvoit incontestablement.* Dans ce mo-» ment, écrit Winslou, je fus extrêmement surpris de voir couler » les larmes des yeux de ce vénérable évêque, qui me répondit avec » l'accent le plus touchant: *S'il m'étoit permis de me faire percer* » *le cœur, et de verser mon sang devant vous, pour vous montrer* » *mon entière croyance sur cet article, je serois tout prêt.* »

C'est au même Winslou que Bossuet dit un jour, en lui montrant un ancien exemplaire du concile de Trente, *après l'Evangile, c'est mon livre favori.* (Lettres manuscrites de Winslou à l'abbé Péreau, docteur de Sorbonne.)

[1] Mts. de Ledieu.

Nous aurons occasion de parler encore de Winslou, et de la vénération religieuse qu'il conserva pour Bossuet jusqu'à la fin de sa longue carrière. Il mourut en 1760, âgé de quatre-vingt-onze ans, en laissant *la réputation d'un des plus honnêtes hommes, et d'un des plus habiles anatomistes de la France.*

On lit dans le *Journal manuscrit* de l'abbé Ledieu, sous la date du 26 avril 1703: « Ces trois jours, mardi, mercredi et jeudi, » M. de Meaux a eu des conférences chez lui avec milord Lovat, » gentilhomme écossois, protestant, sur la religion; et le samedi » matin 28, il lui a écrit une grande lettre sur ce sujet, lui en- » voyant son *Catéchisme* et ses *Prières ecclésiastiques*, que ce gen- » tilhomme lui avoit demandés pour apprendre la liturgie, le culte » et les fêtes de l'Eglise. C'est M. le nonce ordinaire qui les lui a » envoyés, accompagnés de son auditeur. Ce gentilhomme est très- » bien disposé. Il doit retourner en Angleterre et en Ecosse, avant » de se réunir à l'Eglise. »

C'est le même lord Lovat, qui depuis (en 1747) porta sa tete sur l'échafaud, à l'âge de quatre-vingts ans. C'est lui qui fut le premier moteur du mouvement qui éclata en Ecosse en 1745 et 1746, pour reporter la maison de Stuart sur le trône de la Grande-Bretagne. Dès 1740, lord Lovat avoit préparé le plan de cette entreprise audacieuse. Les principaux mécontents s'étoient rassemblés chez lui, et il avoit tout combiné pour soulever les nombreuses tribus d'Ecosse. Instruit de cette disposition inespérée, le prince Edouard, fils du prétendant Jacques III, ne craignit pas de se confier, presque seul, à sa valeur pour conquérir trois royaumes. Tout le monde sait les succès presque fabuleux qui marquèrent ses premiers pas par autant de victoires, et qui le conduisirent presqu'aux portes de Londres. Mais tout le monde sait aussi comment il fut écrasé pour toujours à Culloden [1], qu'on peut appeler le tombeau des derniers Stuarts. Lord Lovat fut enveloppé dans la proscription qui coûta la vie à tant d'illustres victimes. Il fut le dernier défenseur de cette race de rois qui avoient offert au monde tant d'épouvantables catastrophes, et qu'un ascendant plus puissant que tous les efforts des hommes a voués aux malheurs jusque dans ses derniers rejetons. En montant à l'échafaud, lord Lovat prononça avec l'accent d'une âme dont les années n'avoient point affoibli les profondes émotions, ce beau vers d'Horace :

Dulce et decorum est pro patriâ mori.

[1] Le 27 avril 1746.

L'histoire rapporte qu'un jeune enthousiaste de la maison des Stuarts demanda à mourir à la place de ce généreux vieillard *.

On peut ajouter aux conversions remarquables opérées par le ministère de Bossuet, celle d'un jeune Tartare, que l'on disoit fils du roi de la grande Tartarie.

L'histoire des aventures de ce jeune inconnu offre des circonstances si extraordinaires, qu'elles pourroient paroître romanesques, si le témoignage et l'autorité de Bossuet ne laissoient pas le lecteur dans une sorte d'hésitation entre le doute et une confiance entière.

Ce fut vers 1692, que cet étranger se présenta chez Bossuet, sous les auspices d'un missionnaire ou bénédictin anglois. L'abbé de Court, qui vivoit habituellement chez Bossuet, et qui étoit instruit des mœurs, des usages et des affaires de l'Orient, parut satisfait du récit qu'il lui fit de ses voyages. Il racontoit que la crainte d'une irruption avoit engagé sa famille à l'éloigner de son pays, sous la conduite d'un gouverneur, qui embrassa le christianisme à Ispahan, où l'élève et l'instituteur reçurent le baptême.

Bossuet et l'abbé de Court ne lui trouvèrent qu'une connoissance très-superficielle de la religion; et le prélat, touché de l'excellent esprit et des qualités qu'il paroissoit annoncer, le re-

* Il peut être permis de placer ici comme un fait assez curieux, le récit qu'a laissé un écrivain de nos jours, de l'impression extraordinaire que fit sur lui la lecture des deux célèbres ouvrages de Bossuet : de l'*Exposition* et de l'*Histoire des Variations*. Cet écrivain n'est pas suspect; c'est Gibbon; et quoiqu'il n'ait pas persévéré dans les sentiments qu'il avoit puisés dans les écrits de Bossuet, son témoignage n'en est ni moins singulier, ni moins remarquable. Voici comment il s'exprime dans ses *Mémoires*.

« Les traductions angloises de deux fameux ouvrages de Bossuet, évêque de » Meaux, l'*Exposition de la Doctrine catholique*, et l'*Histoire des Variations des protestants*, achevèrent ma conversion. Certes, je fus renversé » par un noble adversaire.... Je ne saurois hésiter à déclarer que Bossuet est en » effet le grand maître de l'artillerie controversiste. Dans l'*Exposition*, apo- » logie spécieuse, l'orateur, avec un art consommé, prend le ton de la can- » deur et de la simplicité. Dans l'*Histoire des Variations*, attaque aussi vi- » goureuse que bien dirigée, il développe avec le plus heureux mélange de » raisonnement et de narration les fautes, les écarts, les incertitudes et les » contradictions de nos premiers réformateurs, dont les variations, comme il » le soutient adroitement, portent le caractère de l'erreur, pendant que l'unité » non interrompue de l'Eglise catholique est le signe et le témoin de l'infail- » lible vérité. Je lus, j'approuvai, je crus. »

cueillit dans sa maison. Il se vit récompensé de ses soins par l'ardeur avec laquelle il chercha à se pénétrer des maximes du christianisme; il appeloit toujours Bossuet son père, et il passa ainsi plusieurs années auprès de lui. On ne lui donnoit encore d'autre nom que celui de *chevalier tartare*.

Ce jeune homme répondit à l'affection paternelle de Bossuet par sa conduite et ses progrès. Il entendoit un peu le latin; et cette connoissance, aidée de la pénétration naturelle de son esprit, lui facilita l'intelligence du *nouveau Testament*. Il prit surtout du goût pour les prophéties de l'*ancien* et du *nouveau Testament*.

Lorsque Bossuet le jugea suffisamment instruit et persuadé, il l'admit à la participation des sacrements. Il le plaça ensuite dans le séminaire des Missions étrangères; on lui fit apprendre les mathématiques pour lesquelles il montra une singulière aptitude. Quatre années, pendant lesquelles Bossuet continuoit à le surveiller, s'écoulèrent dans ces différents exercices.

C'est dans une lettre de Bossuet[1] lui-même au comte de Pontchartrain, secrétaire d'état, que nous puisons ces détails. Il ajoute : « Nous ne savions que juger de sa qualité. Il avoit un » air noble, simple, et sans aucune affectation. Il ressentoit un » homme de grande naissance. Au milieu de sa modestie, qui n'a- » voit rien que de naturel, il sortoit des traits de grandeur; il par- » loit des pierreries avec lesquelles sa mère l'avoit fait sortir de » son pays, et on en avoit vu quelque reste. Il soupiroit profon- » dément comme un homme qui déploroit, sans dire un mot, » l'état d'où il étoit déchu. Tous les gens d'esprit étoient ravis de » l'entendre. »

Bossuet réclama pour ce jeune homme les bontés du duc du Maine, et M. de Malezieu lui fit accorder une pension par ce prince. M. Le Pelletier, qui avoit succédé à Colbert, se montra également généreux envers lui, et il auroit pu jouir d'une condition douce et paisible en France. Mais ses vœux et ses regrets tournoient toutes ses pensées vers la Tartarie. Dans le dessein d'y retourner, il partit pour l'Italie, et se rendit à Rome, dans l'espérance d'y trouver plus de facilités pour l'exécution de son projet. L'abbé Bossuet, qui étoit alors à Rome, lui donna tous les secours qui dépendoient de lui, et chercha même à le détourner de son dessein, par la crainte des dangers qui pourroient menacer sa vie, et l'exposer peut-être à la tentation de renoncer au chris-

[1] Du 6 juin 1703. *Œuvr. de Bossuet*, t. XLV, p. 348. (*Edition de Gauthier frères.*)

tianisme pour sauver ses jours. Il se rendit à ces représentations, et passa près de trois ans à Rome avec l'abbé Bossuet, qui le fit connoître dans les principales maisons de Rome, et l'introduisit chez la princesse des Ursins.

Vers la fin de l'année 1699, plusieurs archevêques et évêques de l'Orient, que le jubilé de l'année séculaire avoit attirés à Rome, reconnurent ce jeune homme pour le fils aîné du roi de la grande Tartarie; ils se ressouvinrent de l'avoir vu se montrer souvent à la Cour d'Ispahan, avec une grande magnificence, après la cérémonie de son baptême, et ils reconnurent sa personne; ils lui donnèrent le nom de *prince des Kaïmaquites*.

Le cardinal Cibo, protecteur à Rome des églises de l'Orient, fit rédiger des déclarations authentiques de cette reconnoissance. On en envoya des copies en forme à Bossuet, et ce fut sur la foi de ces actes qu'il demanda et obtint de Louis XIV un passeport, où l'on donnoit au jeune Tartare le titre de fils du roi de la grande Tartarie. Le marquis de Torcy, ministre des affaires étrangères, joignit à ce passeport les recommandations les plus pressantes; la princesse des Ursins les appuya de tout son crédit, et le duc du Maine lui avança une année de sa pension.

Nous trouvons, dans les manuscrits de l'abbé Ledieu, la relation d'une cérémonie singulière, qui précéda le départ de ce jeune Tartare; nous copierons le texte même de son récit:

« Ce samedi 12 février 1701, M. de Meaux a été, dès le matin, » à l'archevêché, et il a entendu la messe de M. le cardinal de » Noailles, dans l'église de Notre-Dame, à la chapelle de la Vierge, » dans laquelle il a présenté à ce cardinal le prince *Aniaba*, qui » a reçu de son Eminence le cordon blanc de l'ordre de l'*Etoile*, » sous la protection de la sainte Vierge, qu'il a prise pour sa pa- » tronne, ainsi que la nouvelle chevalerie dont il est l'instituteur, » et qu'il va porter dans ses états avec la religion catholique. Il » y a déja douze ans qu'il est en France; il y a reçu le baptême * » des mains de M. l'évêque de Meaux, lui et son cousin, qui s'en » est retourné dans son pays depuis quatre ans. Celui-ci a servi » dans les troupes, et aujourd'hui il est rappelé dans ses états, » dont on lui offre la couronne depuis la mort de son père. Le » Roi lui donne un vaisseau avec des troupes et des missionnaires » jacobins. Avant son départ il s'est voué solennellement à la

* L'abbé Ledieu veut dire apparemment les sacrements de confirmation et l'eucharistie. On vient de voir par le témoignage de Bossuet lui-même, que le jeune Tartare avoit reçu le baptême à Ispahan.

» sainte Vierge. Il a fait faire un grand tableau pour en con-
» server la mémoire, où il est représenté recevant les marques de
» son ordre des mains de la Vierge, qui paroît avec son fils, des-
» cendant du ciel. Le Roi est derrière ce prince, et M. de Meaux
» dans un coin, pour souvenir du baptême qu'il a donné à ce
» prince. Le tableau est actuellement exposé à Notre-Dame de
» Paris. La marque de son ordre est une *étoile* attachée à un ruban
» blanc. Toute cette histoire est expliquée au long, en caractères
» d'or, dans un autre tableau au bas du grand, où ce prince se
» qualifie *Louis Aniaba*, roi d'Abyssinie, à la côte d'Or, en Afri-
» que, qui fait partie de la Guinée *. »

Il paroît, par la suite de la lettre de Bossuet au comte de Pontchartrain, que le succès ne répondit ni aux espérances du jeune Tartare, ni aux vœux de ses généreux protecteurs. Cependant il écrivit, pendant le cours de son voyage, quelques lettres à Bossuet, les unes de Vienne, les autres d'Ispahan, où il étoit parvenu. Mais il se bornoit à lui parler de ses sentiments religieux, et du zèle dont il étoit animé, pour faire triompher le christianisme dans ses états, s'il étoit jamais assez heureux pour remonter sur le trône de ses pères.

Mais, en 1703, Bossuet reçut tout à coup une lettre datée de Livourne; il lui apprenoit son retour en Europe, et lui faisoit le récit de ses malheurs. Bossuet, en rendant compte à M. de Pontchartrain de tous ces détails, invitoit ce ministre à supplier le Roi d'accorder ses secours et ses bontés à ce jeune infortuné, que des tentatives si inutiles et si malheureuses privoient de toute espérance de rentrer dans sa patrie.

On voit, dans le Journal de l'abbé Ledieu, sous la date du 22 novembre 1706, près de trois ans après la mort de Bossuet, que ce jeune Tartare étoit encore à Paris, logé chez la marquise de Boufflers, où il vivoit de sa pension du Roi et de quelques secours de l'abbé Bossuet.

Mais, au mois de juillet 1708, il partit tout à coup de Paris, pour se rendre en Espagne. Il y obtint, par le crédit de la princesse des Ursins et du cardinal Porto-Carrero, une pension de Philippe V, et une compagnie de cavalerie, avec laquelle il fut s'enfermer à Ceuta, déjà menacée d'un siége par les Maures du

* On ne sait comment concilier cette dernière partie du récit de l'abbé Ledieu, qui fait ce jeune prince roi d'Abyssinie, en Afrique, avec les paroles expresses de Bossuet, qui le suppose fils du roi de la grande Tartarie, et qui lui fait recevoir le baptême à Ispahan.

royaume de Maroc; mais il se brouilla avec le gouverneur de la place, retourna à Madrid, au mois de juin 1710, d'où il écrivit au comte de Pontchartrain et à l'abbé Bossuet, que son intention étoit de retourner en Asie, avec la ferme disposition de vivre et de mourir dans la foi catholique.

Nos recherches ne nous ont procuré aucunes nouvelles lumières sur la suite de la vie de ce singulier personnage, dont il est assez difficile de savoir s'il étoit ce qu'il se disoit être, ou un simple aventurier.

On a de la peine à concilier tous les détails que nous venons d'exposer, avec la relation que l'on trouve dans l'*Histoire générale des Voyages*, tom. II, édition in-12, page 203 à 253. Cette *relation* nous représente avec assez de vraisemblance cet Aniaba comme un aventurier qui n'avoit aucun rapport avec la Tartarie, ni avec le prince de la Tartarie, et qui n'étoit qu'un simple esclave de l'un des principaux personnages de la petite Cour du petit roi d'Issim, sur la Côte-d'Or, en Afrique. Il avoit été mené en France par un capitaine marchand, qui se proposoit d'en faire son valet. Mais il lui fut enlevé par quelques personnes qui trouvèrent de l'avantage à le faire passer pour un prince. Il consentit aisément à se charger d'un rôle dont il devoit tirer du profit et de l'honneur. Il fut assez bien élevé, et ce fut alors qu'on le présenta à Bossuet, qui ne crut pas devoir se méfier des témoignages qu'on lui rendoit de ce jeune homme. Il se confirma encore plus dans cette disposition, lorsque l'abbé Bossuet, son neveu, lui manda de Rome qu'il avoit été reconnu par des missionnaires qui prétendoient l'avoir vu à Ispahan; ce qui n'étoit pas, et ce qui ne pouvoit pas être.

Mais lorsqu'on fut informé que le jeune Aniaba étoit né sur la Côte-d'Or, en Afrique, Louis XIV, qui désiroit y former un établissement, le fit embarquer au mois d'avril 1701, sur un bâtiment commandé par le chevalier Damon, qui aborda sur la Côte-d'Or, au royaume d'Issim, le 25 mai 1701; il y débarqua le jeune Aniaba. Il paroît que ce jeune homme s'y conduisit fort mal sous tous les rapports, et qu'il renonça même à la religion chrétienne. Le capitaine Damon l'abandonna, en 1702, à sa mauvaise destinée; apparemment Aniaba s'ennuya de son sort, et regretta l'existence qu'il avoit en France, puisque la lettre de Bossuet nous apprend qu'il étoit revenu à Livourne en 1703. Ce qu'il y a de plus étonnant, c'est qu'il ait pu encore y trouver des dupes et des protecteurs.

N.° 2.

SUR L'AUTHENTICITÉ DES *ÉLÉVATIONS SUR LES MYSTÈRES*, ET DES *MÉDITATIONS SUR L'ÉVANGILE*.

Le génie de Bossuet est tellement empreint dans ces deux ouvrages, l'élévation des pensées et le caractère du style annoncent si clairement que lui seul pouvoit en être l'auteur, qu'on ne peut assez s'étonner qu'on ait osé hasarder quelque doute sur leur authenticité. On ne peut que déplorer l'esprit de parti, quel qu'il soit, lorsqu'il conduit à de pareilles méprises ou à des suppositions contraires à la bonne foi.

L'évêque de Troyes, neveu de Bossuet, fit imprimer, pour la première fois, les *Elévations sur les Mystères*, en 1727, et les *Méditations sur l'Evangile*, en 1731, en vertu du privilége qu'il avoit obtenu dès 1708, où ces deux ouvrages étoient textuellement énoncés. Le public accueillit ces fruits du génie de Bossuet avec la juste admiration qu'il a toujours accordée à tout ce qui vient de ce grand homme. Ce ne fut pas sans une extrême surprise que l'on vit tout à coup paroître, dans le *Journal de Trévoux*, du mois de juin 1731, une lettre réelle ou supposée d'un personnage obscur, qui signoit *Michel Fichant*, prêtre du diocèse de Quimper. L'objet de cette lettre étoit de démontrer que les *Elévations sur les Mystères* ne pouvoient être de Bossuet, parce que « cet ouvrage, disoit » l'auteur de la lettre, contredit les savants écrits que cet illustre » prélat a lui-même publiés contre les calvinistes, et lui attribue » des erreurs qu'il a combattues. »

Les journalistes de Trévoux eurent la singulière maladresse de partager les doutes et l'opinion si peu réfléchie de l'écrivain ; ils prétendirent même les appuyer de leur autorité et de leurs raisonnements. Il semble qu'ils auroient dû naturellement commencer par s'assurer de l'authenticité des manuscrits originaux; ce qui n'eût exigé de leur part ni beaucoup de peines, ni beaucoup de recherches. L'évêque de Troyes, très-opposé de tous les temps aux *journalistes de Trévoux*, fut ravi d'avoir une occasion si favorable d'humilier une société qu'il n'aimoit pas plus qu'il n'en étoit aimé : il étoit en droit de réclamer une juste réparation, puisqu'on n'avoit pas craint de le traduire au tribunal du public, comme un faussaire et un imposteur. Il présenta au parlement de Paris, le 24 mars 1733, une requête, tendant « à ce qu'il lui » fût permis de déposer au greffe de la Cour le manuscrit ori-

» ginal des *Elévations*, entièrement écrit de la main de feu M. Bos-
» suet; de faire assigner Michel Fichant, le provincial des jésuites
» et les supérieurs des trois maisons de Paris, pour voir dire que
» l'exemplaire imprimé du livre des *Elévations* seroit collationné
» en leur présence, ou eux dûment appelés, et en présence d'un
» des substituts du procureur général, par tel de messieurs qu'il
» plairoit à la Cour de commettre, avec le manuscrit original,
» tant dans les endroits cités dans la lettre du sieur Fichant que
» dans la réponse des auteurs du journal.

» Il concluoit sa requête par demander que le sieur Fichant et
» lesdits auteurs journalistes seroient tenus de donner un acte,
» par lequel ils déclareroient que témérairement et calomnieuse-
» ment ils avoient avancé que l'ouvrage des *Elévations* n'étoit
» point de feu M. Bossuet, ou que du moins il avoit été altéré et
» interpolé. »

Le parlement, sur les conclusions du procureur général, rendit un arrêt qui permettoit à l'évêque de Troyes de déposer le manuscrit au greffe, et de faire assigner ceux qu'il avoit dénommés dans sa requête.

En conséquence, le *manuscrit original des Elévations* fut déposé au greffe, et collationné avec l'imprimé par M. l'abbé Pucelle et M. Tuffier, conseillers commis à cet effet, qui signèrent le manuscrit aux endroits où se trouvoient les propositions attaquées, pour en attester la conformité avec l'imprimé.

Le sieur Fichant et les journalistes, convaincus trop tard de leur imprudence et de leur indiscrétion, présentèrent, le 5 septembre 1733, une requête au parlement, par laquelle ils demandèrent « qu'il plût à la Cour de leur donner acte de ce qu'ils con-
» venoient et reconnoissoient que l'imprimé du livre des *Elévations*
» étoit conforme en tout son entier au manuscrit, et que le
» manuscrit étoit entièrement écrit de la main du feu sieur Bos-
» suet, » réitérant toutes les protestations de désaveu de leurs lettres. Sur quoi intervint, le 7 septembre suivant, arrêt qui leur donne acte de toutes ces déclarations, et permet à l'évêque de Troyes de faire imprimer l'arrêt.

Les manuscrits originaux des *Méditations sur l'Evangile* et des *Elévations sur les Mystères* ont été, dans la suite, déposés à la bibliothèque du Roi

Si le manuscrit *original* des *Elévations sur les Mystères* n'eût pas suffi pour démontrer l'authenticité, l'évêque de Troyes auroit pu faire observer que, presque immédiatement après la mort de son oncle, la communication de cet ouvrage lui avoit été demandée

par madame de Maintenon elle-même, pour l'instruction et l'édification de monseigneur le duc de Bourgogne. Ce qui indique assez que dès lors on n'ignoroit pas que cet ouvrage existoit, et que Bossuet en étoit l'auteur. Voici ce que je trouve dans le journal *manuscrit* de l'abbé Ledieu, sous la date du 24 février 1706 : « *M. l'abbé* » *Bossuet m'écrit qu'il ne peut pas m'envoyer les* Elévations sur les » Mystères, *parce que madame de Maintenon les lui a fait deman-* » *der pour monseigneur le duc de Bourgogne*, *qui les lit actuellement*, » *et qui les doit bientôt rendre.* »

FIN DU DEUXIÈME VOLUME

TABLE DES SOMMAIRES.

LIVRE QUATRIÈME.

PIÈCES JUSTIFICATIVES DU LIVRE QUATRIÈME.

LIVRE CINQUIÈME.

LIVRE SIXIÈME.

PIÈCES JUSTIFICATIVES DU LIVRE SIXIÈME.

LIVRE SEPTIÈME.

PIÈCES JUSTIFICATIVES DU LIVRE SEPTIÈME.

FIN DE LA TABLE DES SOMMAIRES.

Bausset, Louis François de, (cardinal)
Histoire de Bossuet
5th ed.

